

Anne Volvey (dir.) Yveline Déverin Myriam Houssay-Holzschuch
Estienne Rodary Isabelle Surun Karine Bennafla

L'Afrique



L'Afrique

Les auteurs

Anne Volvey (dir.), ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université d'Artois.

Yveline Déverin, ancienne élève de l'ENS Fontenay, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Toulouse-le-Mirail.

Myriam Houssay-Holzschuch, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'ENS-LSH (Lyon).

Estienne Rodary est docteur en géographie.

Isabelle Surun, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée d'histoire et maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Lille-3.

Avec la participation de **Karine Bennafla**, ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud, agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Lyon-2.

Les auteurs remercient pour leur participation à des titres divers Anne Gaugue, maître de conférences en géographie à l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, Marie-Albane de Suremain, docteur en histoire contemporaine, enseignante au lycée Viollet-Le-Duc, Villiers-Saint-Frédéric, et Valéry Gaillard, réalisateur de cinéma. Ils remercient également l'artiste Ernest Pignon-Ernest, J. Krekelaar du Centre Edmond Fortier et la Compagnie Guépard pour l'autorisation de publication des documents photographiques correspondant à leurs différentes activités ou fonds.

Édition : **Philippe Lemarchand.**

Assisté de : **Michèle Miroir.**

© Atlande, 2005 Tous droits réservés

ISBN : 2-912232-59-7

CLEFS CONCOURS

GÉOGRAPHIE DES TERRITOIRES

Anne Volvey (dir.)

Yveline Déverin

Myriam Houssay-Holzschuch

Estienne Rodary

Isabelle Surun

Karine Bennafla

L'Afrique

Atlante

SOMMAIRE

INTRODUCTION 9

REPÈRES

L'AFRIQUE DES CLICHÉS	14
LA PLACE DE L'AFRIQUE DANS LA GÉOGRAPHIE FRANÇAISE	20
GÉOGRAPHIE AFRICANISTE DANS SON "ÂGE CLASSIQUE"	25
LE DÉVELOPPEMENT AFRICAIN	31
L'INVENTION DE L'AFRIQUE	36
DÉCOUPAGES DE L'AFRIQUE	41

"ACTEURS"

L'ADRAO ET LE "RIZ MIRACLE" AFRICAIN	50
LE CINÉMA AFRICAIN	54
LA CONFÉRENCE DE BERLIN ET LE PARTAGE DE L'AFRIQUE	59
LA CRISE IVOIRIENNE	64
L'ÉTAT ET SON TERRITOIRE	70
ETHNIE, ETHNISME : ENJEUX	77
FIGURES D'EXPLORATEURS : BRAZZA ET STANLEY ..	79
LE FOOTBALL AFRICAIN	82
MUAMMAR KADHAFI	84
NELSON ROLIHLELA MADIBA MANDELA	86
NANA-BENZ	88
L'OFFICE DU NIGER (MALI)	90
SALIF KEITA, UN ACTEUR DE LA <i>WORLD MUSIC</i> ..	94
AHMED SÉKOU TOURÉ ET LA "RÉVOLUTION GUINÉENNE"	99
SEREER	103
SORCIERS ET ANCÊTRES	105
SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY – SADC	110
WORLD WIDE FUND FOR NATURE – WWF	113

"OBJETS"

L'ANACARDIER	118
L'ARBRE EN AFRIQUE	121
LA BIÈRE	125
LE DROMADAIRE	127
L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE	128
FRANCS CFA, "FAUX CFA" ET "SALES CFA"	129
LE GRAND BARRAGE	133
LE MIL	136
MOUSTIQUES ET FIÈVRES	137
BARRIÈRES ET PÉAGES ROUTIERS	139
LE PÉTROLE	141
PIETÀ D'E. PIGNON-ERNEST	146
PRÉSERVATIFS, PRÉVENTION COMPORTEMENTALE DU VIH/SIDA	148
TÉLÉPHONE ET INTERNET	152
TISSUS AFRICAINS	158
TRITHÉRAPIE, TRAITEMENT MÉDICAL DU VIH/SIDA .	163
LE VIH/SIDA EN AFRIQUE	165

"ESPACES"

BRAZZAVILLE	172
CHÂTEAU-ROUGE – GOUTTE D'OR, QUARTIER PARISIEN DE LA DIASPORA AFRICAINE ...	174
LES CHUTES VICTORIA	180
LE COPPERBELT	182
ESPACES PUBLICS AFRICAINS	186
GORÉE, LIEU DE MÉMOIRE	190
JOHANNESBURG/SOWETO	193
MUSÉES D'HISTOIRE ET UNITÉ NATIONALE	196
OASIS : LA FIN DU MODÈLE	199
OUAGADOUGOU, PAYSAGE POLITIQUE	201
LE PARC NATIONAL	204
LE RAIL GABONAIS	206
SAHARA, TERRE D'ÉCHANGES	208
TOMBOUCTOU, HAUT LIEU	210
TOUBA, VILLE MOURIDE	214

SYNTHÈSES THÉMATIQUES

DYNAMIQUES RURALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	218
LES MONDIALISATIONS AFRICAINES	224
URBANITÉS AFRICAINES	231
VILLES ET CAMPAGNES	236

CARTES, GRAPHIQUES ET IMAGES	242-267
TABLEAU DE DONNÉES	268-271
BIBLIOGRAPHIE	272
GLOSSAIRE	280

LISTE DES CARTES, GRAPHIQUES ET IMAGES

<i>L'ADRAO, UN RÉSEAU PANAFRICAIN</i>	242	<i>VIH MONUMENTAL À ABIDJAN</i>	256
<i>LA CÔTE-D'IVOIRE AU CARREFOUR DES CULTURES</i>	243	<i>CHÂTEAU-ROUGE, DÉTAILLANT DE TISSUS</i>	257
<i>LA CRISE IVOIRIENNE :</i>		<i>CHÂTEAU-ROUGE, ÉPICERIE</i>	257
<i>LA FIN D'UNE HÉGÉMONIE OUEST-AFRICAINE ?</i>	244	<i>QUARTIER DE NEWTOWN, JOHANNESBURG</i>	258
<i>LE DELTA INTÉRIEUR DU NIGER</i>	245	<i>QUARTIER DE DIEPKLOOF, SOWETO</i>	259
<i>L'OFFICE DU NIGER ET LES DELTAS INTÉRIEURS</i>	246	<i>VILLE D'APARTHEID, SCHÉMA TYPE</i>	260
<i>LE PAYS SEREER ET LES TERRES NEUVES</i>	247	<i>OUAGADOUGOU, ROND-POINT DES NATIONS UNIES</i>	261
<i>LA DÉGRADATION DU PARC À FAIDHERBIA</i>	248	<i>OUAGADOUGOU, PLACE DES CINÉASTES</i>	262
<i>JEUNE ANARCADIÉ</i>	249	<i>OUAGADOUGOU, CBD</i>	262
<i>ANARCADIÉ D'UN AN</i>	250	<i>TOMBOUCTOU ENSABLÉE, EN JANVIER 1906</i>	263
<i>ANARCADIÉ ADULTE</i>	250	<i>L'AZALAÏ AU NORD DE TOMBOUCTOU</i>	264
<i>PARC À FAIDHERBIA</i>	251	<i>DIGUETTES ANTI-ÉROSIVES</i>	265
<i>LE SYSTÈME "PARC AGROFORESTIER"</i>	252	<i>VILLAGE ABANDONNÉ DANS LA RÉGION DE TIÉNINGBOUÉ</i>	265
<i>CONSOMMATION URBAINE DE BOIS DE CHAUFFE</i>	253	<i>HAMEAU DE CULTURE DANS LA RÉGION DE SASSANDRA</i>	266
<i>PLANTATION COMMERCIALE ET DÉFORESTATION</i>	253	<i>AGRICULTURE URBAINE À OUAGADOUGOU</i>	266
<i>PIETÀ SUR LE MUR D'UNE MATCHBOX DE SOWETO</i>	254	<i>UNE PROVINCE SAHÉLIENNE MARQUÉE PAR L'ÉMIGRATION</i>	267
<i>PIETÀ SUR UN MUR DU MARCHÉ DE WARWICK</i>	255		

INTRODUCTION

Une nouvelle maquette

Les clefs concours géographie d'Atlante réapparaissent sous une nouvelle maquette. Ceci nécessite une clarification éditoriale portant sur les deux éléments constitutifs de son originalité : la conception de l'ouvrage et les formes de sa construction. L'ouvrage a été conçu et en grande partie rédigé de manière collective, il est par conséquent signé dans sa totalité par un collectif d'auteurs. Ce faisant, l'ouvrage ne fonctionne pas selon le principe canonique du manuel de concours comme une collection d'articles, mais comme un texte intégré dans ses parties et dont l'allure multi-face constitue un dispositif conçu pour répondre à un mode de construction et de déconstruction de l'objet géographique proposé à l'étude par le jury.

Il est organisé en 5 parties distinctes : une première partie problématique à vocation historique et épistémologique entretient la déconstruction de l'objet "Afrique" ; les trois parties suivantes proposent sous la forme d'un ensemble de fiches un traitement géographique multidimensionnel de catégories d'objet scientifique – les acteurs, les objets, les espaces ; une dernière partie invite à une appréhension synthétique de grandes thématiques qui croisent les points abordés par les fiches réflexives et cognitives précédentes.

Le principe des fiches intermédiaires doit être ici explicite. Il s'agit, à travers celles traitant des "acteurs", de déployer les dimensions spatiales d'actions menées par des acteurs ou des systèmes d'acteurs telles qu'elles sont analysables dans ce qu'ils font et/ou dans ce qu'ils disent sur ce qu'ils font dans le cadre d'une certaine actualité spatio-temporelle. Celles traitant des "objets" construisent les dimensions spatiales d'objets matériels ou idéels (objet de la représentation ou de l'expérience) telles qu'elles sont analysables à travers leur production ou leur construction et leur utilisation par des acteurs ou des agents. Enfin et plus classiquement, celles traitant des "espaces" décrivent et expliquent des agencements spatiaux de

dimension et configuration variables. Il faut comprendre la catégorie intermédiaire des "objets" un peu à la manière dont les "géogrammes" ou "motifs éco-techno-symboliques" sont construits par BERQUE [1999] et que l'auteur explicite avec l'exemple du crayon, mais sans leur visée ontologique spécifique : le contour physique des choses ne limite pas l'actualité spatio-temporelle de la chose qui dépend d'un "tissu relationnel" (matériel et symbolique) qui conditionne sa production et son utilisation. Entre particularisation, généralisation et abstraction, les acteurs, artefacts et configurations spatiales proposés à l'analyse sont indifféremment des catégories d'objets (par exemple, le parc national) dont le traitement suppose l'illustration par l'exemple, ou bien des figures particulières (par exemple les Nana-Benz) dont éventuellement le texte assure la généralisation ou la mise en perspective.

L'ouvrage propose aussi un tableau de données quantitatives clefs pour l'ensemble des pays concernés ; un glossaire de mots clefs ou spécifiques faisant l'objet d'une occurrence majeure dans un texte ou de plusieurs occurrences dans plusieurs textes ; une bibliographie. Celle-ci est organisée en 4 parties distinctes : la première est constituée des références scientifiques utilisées par les auteurs ; la deuxième est une sélection d'atlas portant spécifiquement sur l'Afrique ; la troisième est une bibliographie littéraire (récits, romans, bandes dessinées, albums de photographies) et une filmographie (documentaires ou fictions) dont les entrées permettent d'accroître les connaissances acquises sur le sujet d'étude, mais qui n'est pas systématiquement sollicitée par les auteurs dans leurs textes ; la quatrième est une liste de sites et pages Internet, parfois mobilisés sous forme de références bibliographiques par les auteurs dans leurs textes, qui propose un ensemble de sources d'information consultables.

Il convient enfin de préciser les choix effectués en matière de transcription des noms d'ethnie. Compte tenu de la diffusion d'ethnonymes constitués par l'Occident, il n'a pas été possible d'utiliser partout les noms que les

ethnies africaines se donnent à elles-mêmes. Le recours aux noms usuels a été privilégié parce que ceux-ci sont plus facilement identifiables par le lecteur. Pour ce qui concerne l'accord (genre et pluriel) des noms, l'ouvrage suit les règles proposées par l'Unesco pour son *Histoire générale de l'Afrique*, soit : pas d'accord au pluriel pour les noms propres (précédés d'une majuscule), accord au féminin et au féminin pluriel pour les adjectifs. Le lecteur trouvera par conséquent un Peul (des Peul) et non pas un Foula (des "Foulbé"), mais aussi l'identité touarègue.

Une approche réflexive et problématique d'un objet géographique continental

Cet ouvrage souhaite aborder la question proposée au programme des concours, "L'Afrique", dans une perspective réflexive et problématique : nous posons "L'Afrique" comme un objet de l'interrogation géographique. Cette approche nous a été inspirée par la formulation même de la question au programme : offrir à la réflexion des candidats un espace continental *dans son intégralité* est tout à fait exceptionnel dans les annales du concours ; on y trouve plutôt des questions portant sur des espaces plus restreints, subcontinentaux voire nationaux. Donner "L'Afrique" peut donc surprendre, d'autant plus que la littérature géographique existante étudie assez peu le continent dans son ensemble : le plus souvent, il est découpé en deux blocs, Afrique du Nord et Afrique subsaharienne, pour lesquels les problématiques soulevées, les dynamiques évoquées semblent différentes. Ce découpage est celui canoniquement employé par la *Géographie universelle* [DUBRESSON et al., 1994] voire par la revue *Historiens et géographes* dans les bibliographies données aux candidats au concours, l'une pour l'Afrique du Nord, l'autre pour l'Afrique subsaharienne. Ces deux "blocs" ne sont regroupés que dans trois types d'ouvrages : tout d'abord les atlas, comme l'*Atlas de l'Afrique* [2000], choisissent souvent de s'intéresser au continent dans son intégralité. Ensuite dans les manuels du secondaire qui traitent de la question "Les grandes villes d'Afrique", au programme des classes de terminale et dans les ouvrages

destinés aux enseignants [par exemple POURTIER, 1999]. Enfin, dans un ouvrage ancien de Pierre GOUROU [1970], qu'il importera donc de consulter. Nous avons ici choisi d'interpréter cette formulation comme une invitation à réfléchir sur l'objet "continent" : quelle est la pertinence de cette échelle pour une réflexion géographique actuelle et, peut-être surtout, comment cet objet a-t-il été construit et découpé ? L'objet "Afrique" est particulièrement propice à de telles déconstruction et historicisation, car il est recouvert de "clichés", scientifiques et médiatiques. L'Afrique, objet de l'univers mental occidental (européen et américain, en particulier afro-états-unien) et africain, est un objet du discours, que celui-ci soit celui de l'action des colonisateurs, celui de l'analyse et de l'expertise des chercheurs, celui de la reconquête politique et culturelle africaine.

Ce programme, peut-être surprenant par son ampleur, correspond cependant à un renouveau bibliographique récent sur l'aire africaine, en particulier subsaharienne. De grandes synthèses ont été publiées récemment [DUBRESSON et RAISON, 1998 ; POURTIER, 2001], sans compter les ouvrages écrits pour les concours. D'autres travaux récents font apparaître un renouveau des thématiques et des problématiques : les questions d'environnement sont par exemple abordées sous un angle clairement social et politique [voir entre autres CHARTIER 2002 ; RODARY et al., 2003]. Les espaces abordés sont découpés autrement : ils ne se restreignent plus aux cadres strictement nationaux pour pouvoir aborder des phénomènes comme le transfrontalier ou les solidarités et institutions régionales [BENNAFLA, 2002]. Ils pratiquent même volontiers le comparatisme, que ce soit interne, entre plusieurs objets africains [GERVAIS-LAMBONY, 1994, 2003b] ou externe, avec des objets du reste du monde [DUREAU et al., 2000].

Notre ouvrage fait le choix de proposer aux candidats aux concours une approche spécifique, une lecture particulière de l'objet "Afrique", destinée à les aider à problématiser et mettre en perspective leurs connaissances. Cette approche s'inscrit résolument dans une définition de la géographie comme science sociale, discipline qui étudie des faits sociaux et instaure la dimension spatiale de la société comme horizon scientifique. En particulier,

les rapports hommes/milieus sont ici vus et traités comme des faits sociaux. Plus précisément, nous sommes ici proches d'une démarche de géographie culturelle, qui s'intéresse à la fois à la dimension spatiale de la culture et aux discours (par exemple le discours scientifique sur l'Afrique, mais aussi le discours des acteurs passés et présents) comme productions culturelles présentant la propriété de parler du monde, d'en rendre compte de manière référentielle, de sorte que non seulement ils donnent un sens à l'espace mais aussi le façonnent et le configurent. Ce choix s'impose une fois la dimension idéelle de l'objet "Afrique" mise au jour à côté de sa réalité matérielle. En même temps, l'esprit que nous défendons ici est politique : les rapports de pouvoir sont bien souvent au centre de l'analyse et sont analysés à toutes les échelles dans la perspective générale de la place de l'Afrique dans la mondialisation. L'ouvrage s'inscrit donc dans ce que les auteurs anglo-saxons appellent le second *cultural turn*, expression qui renvoie à l'articulation à toutes les échelles de problématiques culturelles et de pouvoir (de l'encadrement), c'est-à-dire à une analyse géographique qui sort du cadre originel de la région (échelle du premier *cultural turn*).

Dans ce cadre, nous avons choisi de mettre l'accent sur une approche à la fois réflexive et problématique, voire critique (v. Repères) : cet ouvrage met l'accent sur la construction et la déconstruction de l'objet "Afrique", dans l'histoire et dans les discours scientifiques et médiatiques. Il tente aussi de montrer comment cet objet peut se découper – suivant les questionnements de recherche adoptés – et comment il a été découpé. L'esprit dans lequel nous l'avons conçu est celui d'une approche des spatialités africaines plus que de l'espace proprement dit. Chaque fait social étudié, dans les espaces africains, est traité comme un ensemble de dimensions en relations. Chaque objet sélectionné pour ce qu'il a à dire sur l'Afrique est analysé de manière multidimensionnelle. Les catégories d'analyse couramment mobilisées autour de l'objet "Afrique", comme l'ethnie, le développement, l'État, sont déconstruites. D'autres, qui pourraient apparaître comme décalées ou originales, ont été choisies pour offrir un éclairage complémentaire, inédit, et sont incluses

dans un dispositif qui construit l'objet "Afrique" en multipliant les facettes. En bref, nous n'avions pas le projet de faire une géographie africaniste mais de montrer comment on peut procéder ici à un type de raisonnement géographique, alliant notions théoriques, illustrations précises et perspectives historico-épistémologiques. Une démarche reconnaissant la complexité de l'objet social soumis à l'analyse et cherchant à en rendre compte.

Cette approche et les choix éditoriaux de la collection ont pour conséquence une absence d'exhaustivité. Elle tient à un choix assumé et reflète en partie les domaines de spécialité des auteurs, en particulier l'Afrique occidentale et l'Afrique australe servent plus fréquemment d'exemples que d'autres régions.

Pragmatique de l'utilisation de l'ouvrage

Étant donné que le texte s'organise en une succession de courts textes aux vocations variées (fiches réflexives, fiches cognitives, fiches de synthèse), une attention particulière a été portée au système de circulation entre les fiches entre elles, les fiches et le glossaire, les fiches et la bibliographie, les fiches et le tableau de données. Les fiches forment les unités de base du texte général, c'est-à-dire les multiples entrées corrélables d'un méta-texte transversal construit autour de l'objet "Afrique". La signalétique de la circulation entre textes est donc tout à fait fondamentale : la circulation entre les fiches repose sur le recours typographique à "(v.)" qui symbolise graphiquement l'expression "voir" (telle fiche) et qui se présente soit seul, quand il est adjoind au titre de la fiche à laquelle l'auteur fait référence, soit accompagné d'une citation du titre de la fiche. Il faut préciser que, pour des raisons d'économie générale du texte, le plus souvent, seul un mot clef (ou des mots clefs) de l'intitulé est mobilisé (par exemple, les auteurs se réfèrent à la fiche intitulée "La géographie africaniste dans son âge classique" de la manière abrégée suivante "(v. Géographie africaniste)"). La circulation entre fiches et bibliographie se fait "à l'américaine" (nom de l'auteur et date de la publication de l'ouvrage) et la référence est donnée entre crochets. Le

renvoi à des articles d'ouvrages collectifs se fait à travers la référence bibliographique générale aux ouvrages (par exemple, [voir Dubresson in DALOZ et CHLESHE, 1996]). La circulation entre fiches et glossaire repose sur l'usage d'un astérisque (*) adjoint au mot défini dans celui-ci. Ceci contribue, à côté des entrées sélectionnées, à faire de l'ouvrage un dispositif ludique autant qu'utile.

Dans son ensemble le texte n'est pas un "prêt-à-penser" : l'étudiant n'y trouvera ni conclusion partielle ou générale, ni corrigé de dissertation. C'est la circulation entre les textes qui permet à l'étudiant de construire, avec une réflexion originale et problématique, une réponse argumentée et illustrée à un sujet qu'on lui propose.

Prenons un exemple. Pour traiter des aspects agraires de la question au programme, l'étudiant dispose d'une fiche de synthèse (Dynamiques rurales), de fiches réflexives (La géographie africaniste dans son "âge classique"), de fiches cognitives (ADRAO, Anacardier, Arbre, Grand barrage, Mil, Oasis, Office du Niger, etc.), de mots définis dans le glossaire (assolement, développement durable, tef, terroir, types de forêt africaine, etc.), de renvois bibliographiques et des informations fournies par le tableau de données. Bien que les objets auxquels ses référents les textes soient systématiquement localisés, il est hautement conseillé aux étudiants de travailler avec un atlas général ou, mieux, spécialisé. Quelques références spécialisées sont données en bibliographie.

REPÈRES

L'AFRIQUE DES CLICHÉS

La question posée aux concours invite à une réflexion conduite à l'échelle continentale. Elle individualise un espace géographique et semble lui conférer des caractéristiques communes, voire une "personnalité géographique" bien définie, pour reprendre une expression de la géographie vidalienne. Cet intitulé évoque du même coup un certain nombre de représentations communément partagées du continent, un continent vu comme un tout et bien souvent présenté de façon catastrophiste dans une série de "clichés" ou de lieux communs. On entend par cliché une forme de représentation, cristallisée, durcie et banalisée par l'usage, représentation qui consiste à associer un prédicat (ou un petit nombre de prédicats corrélés entre eux) à un objet donné afin de procéder soit à son dénigrement soit à son intégration dans une construction idéologique qui le dépasse mais au sein de laquelle il a une fonction. Ceci explique pourquoi leurs énoncés peuvent apparaître contradictoires entre eux au sein de constructions contemporaines et relevant du même projet idéologique. Le cliché est aussi caractérisé par sa répétition – éculé il devient alors un impensé –, par sa manière d'occuper le terrain – il devient un "prêt à penser" qui dissuade de penser autrement l'objet – et par sa capacité à circuler entre différents registres de discours (médiatique, politique, littéraire, voire scientifique). Or, l'Afrique semble être le creuset privilégié d'une production ininterrompue de lieux communs visant à révéler son "être" géographique.

En effet, ce type de construction rhétorique constitue non seulement l'un des principaux régimes du discours politique, médiatique et littéraire sur le continent africain mais aussi, et plus paradoxalement, scientifique. Ce dernier se positionne par rapport aux représentations décrites ici comme des clichés, ne pouvant totalement s'en départir et produisant lui-même des représentations qui peuvent conduire à un renforcement ou à une cristallisation de clichés d'autant plus aisément médiatisés et médiatisables qu'ils apparaissent du coup légitimés. De fait, s'interroger sur les poncifs qui règlent la représentation banale, commune ou avertie de l'Afrique revient à analyser la place

de celle-ci comme champ d'action dans les projets politiques (ou géostratégiques) des ex-puissances coloniales, et comme cas d'étude pour les projets scientifiques traitant de la question générale du développement (v.) ou du Tiers Monde, dont la visée est souvent militante (v. Afrique dans la géographie française). L'Afrique qui apparaît dans les discours médiatisés est un continent en ruines, caractérisé par la pauvreté, déchiré par les conflits et ravagé par les épidémies, et le discours scientifique, suivant les mêmes voies, est souvent coloré d'"afro-pessimisme". La diversité des situations régionales comme la complexité des réalités africaines sont trop souvent passées sous silence. En ce sens, la question au programme peut aussi être comprise comme une invitation à réfléchir sur l'"Afrique des clichés", à définir le soupçon envers les clichés comme une posture à la fois réflexive, méthodologique et pédagogique (posture par ailleurs utile à de futurs enseignants), et, par conséquent, à trouver les voies du dépassement scientifique de ce type de représentations. Cette fiche s'attache moins à déconstruire les clichés qu'à les historiciser, à prendre position par rapport à eux et à proposer des sortes d'antidotes aux plus récents d'entre eux.

Les clichés de la "mission civilisatrice de l'homme blanc"

En Occident, le cadre général des représentations concernant le continent africain s'est construit progressivement à partir de matériaux historiques très divers (récits d'exploration, comptes rendus de géographes, reportages, discours politiques, textes littéraires, gravures, illustrations, photographies, etc.), qu'on ne peut pas détacher d'une situation géo-historique spécifique, celle d'être une visée du projet colonial et un élément des empires européens. Les clichés de la "mission civilisatrice de l'homme blanc", comme l'expression l'indique, participent d'une construction idéologique plus large dans lesquels, tout compte fait, ils servent moins à définir de façon autonome l'objet Afrique que, dans une perspective relationnelle, l'objet Europe : les clichés africains jouent le rôle de miroirs inversés d'un vaste cliché européen. Par-delà la diversité des médiums choisis, la variété de leurs contex-

tes de pertinence et d'épanouissement, la différenciation des objectifs (littéraires, politiques, informationnels) poursuivis par leurs auteurs, c'est l'homogénéité de leurs énoncés qui frappe. Elle rend possible leur circulation entre les différents registres de discours. Ces images fixent une représentation de l'Afrique à la fois politiquement et moralement unitaire et simplement animée par une différenciation ethnique (v. Ethnie), le plus souvent naturalisée et folklorisée. L'ensemble de ces images, en donnant à voir l'Afrique, fabrique la manière de la voir : le jeu d'images matérielles convergentes produit une image mentale qui rend possible l'établissement d'un lien nécessaire à l'entreprise coloniale entre images, réalités construites et action politique. La construction du savoir sur l'Afrique est ainsi intrinsèquement liée à la formation du pouvoir de l'ère coloniale : situation coloniale et discours sur l'Afrique s'étaient l'un l'autre, ils sont en interaction et multiplient les emprunts respectifs pour réaliser une co-construction idéologique tournée vers l'action (conquête, mise en valeur, mission civilisatrice, etc.). Ce rapport particulièrement fort entre l'Occident et l'Afrique établi par l'imagerie est à l'origine du caractère stéréotypé du discours sur l'Afrique : le cliché est au fondement de la décision politique (coloniale ou même anticoloniale) en même temps qu'il est alimenté par elle.

Des représentations politiques, littéraires et médiatiques de l'Afrique se sont initialement construites lors des premières rencontres entre l'Occident et l'Afrique, notamment à l'occasion des conflits qui ont eu lieu entre les rives nord et sud de la Méditerranée ou du commerce triangulaire et de la traite des esclaves pour l'Afrique subsaharienne (v. Gorée). Ces premiers imaginaires ont été progressivement banalisés par leur usage élargi, puis en permanence réinterprétés et complétés jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, les récits de voyage des explorateurs (v.) sont mobilisés à partir de la fin du XVIII^e siècle. La colonisation et ses partisans ajouteront leur lot de discours à l'imagerie africaine en cours de constitution : l'Africain (traité au singulier comme une figure archétypale) est souvent décrit dans la vulgate coloniale comme un être infantile, mineur, dont il faut se charger et qu'il faut encadrer, ce qui constitue une justification morale et politique du fait impérial et

colonial qui s'incarnera dans l'idée de "mission civilisatrice" de la France et plus généralement de l'Occident (v. Conférence de Berlin). Ainsi, Victor Hugo à la faveur d'un discours prononcé en 1879 à l'occasion d'un banquet commémoratif de l'abolition de l'esclavage :

"Le moment est venu de faire remarquer à l'Europe qu'elle a à côté d'elle l'Afrique. Le moment est venu de dire à l'Espagne, à la France, qu'elles sont toujours là, que leur mission s'est modifiée sans se transformer, qu'elles ont toujours la même situation responsable et souveraine au bord de la Méditerranée [...]. La Méditerranée est un lac de civilisation ; ce n'est certes pas pour rien que la Méditerranée a sur l'un de ses bords le vieil univers et sur l'autre l'univers ignoré, c'est-à-dire d'un côté toute la civilisation et de l'autre toute la barbarie. Le moment est venu de dire à ce groupe illustre de nations : unissez-vous ! Allez au Sud. Il est là, devant vous, ce bloc de sable et de cendre, ce monceau inerte et passif qui depuis six mille ans fait obstacle à la marche universelle. Dieu offre l'Afrique à l'Europe. Prenez-la."

Ou encore Jules Ferry (alors député républicain de gauche), dans un discours à la Chambre des députés, le 28 juillet 1885 :

"Ce qui manque de plus en plus à notre grande industrie, ce sont les débouchés. Il n'y a rien de plus sérieux ; or, ce programme est intimement lié à la politique coloniale. Il faut chercher des débouchés. Il y a un second point que je dois aborder ; c'est le côté humanitaire et civilisateur de la question. Les races supérieures ont le devoir de civiliser les races inférieures. Ce devoir a souvent été méconnu dans l'histoire des siècles passés. Mais de nos jours je soutiens que les nations européennes s'acquittent avec grandeur et honnêteté de ce devoir supérieur."

Dans cette perspective, si l'Afrique n'est pas le seul ensemble colonial sur lequel porte l'ombre de ces clichés (les Antilles et l'Asie en sont elles aussi couvertes), elle occupe néanmoins une place particulière liée à la perception qu'ont les Occidentaux de la "race*" nègre. Pour les explorateurs et les scientifiques du XIX^e siècle (chez qui domine la théorie évolutionniste), les "races" noires sont parmi les plus retardées sur l'échelle de l'évolution de

l'espèce humaine (v. Arbre). Ainsi Pierre Larousse, dans l'article "Colonie" du *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, publié en 1863-1865, s'en fait l'écho :

"C'est en vain que quelques philanthropes ont essayé de prouver que l'espèce nègre est aussi intelligente que l'espèce blanche. Quelques rares exemples ne suffisent point pour prouver l'existence chez eux de facultés intellectuelles. Un fait incontestable et qui domine tous les autres, c'est qu'ils ont le cerveau plus rétréci, plus léger et moins volumineux que celui de l'espèce blanche [...], ce fait suffit pour prouver la supériorité de l'espèce blanche sur l'espèce noire."

Parallèlement, le continent est décrit comme un espace sauvage, la *Darkest Africa* selon l'expression de H.M. Stanley (v. Explorateurs). À partir d'un amalgame entre ce qui n'est pas connu de l'Occident et ce qui n'existe pas, l'Afrique est perçue comme n'appartenant pas encore à l'écoûmène, comme un espace vierge à conquérir et à exploiter. Cette vision confirme celle que l'on a de ses habitants et justifie, par la représentation en "table rase" du continent (v. Invention de l'Afrique), l'entreprise coloniale de mise en valeur. Lavigerie, archevêque français installé en Afrique du Nord à partir de 1867, résume ainsi cette idée : "En France tout semble fini ; dans l'immense Afrique au contraire tout commence".

Dans ce contexte, le discours scientifique de la géographie française sur l'Afrique à cette époque (v. Afrique dans la géographie française) ne relève pas exclusivement, quant à lui, du régime des lieux communs : les constructions auxquelles procèdent la géographie coloniale ou, plus tardivement, la géographie régionale sont plus complexes et élaborées. Mais, si la circulation des énoncés entre les registres de discours n'est pas directe, le discours scientifique reste néanmoins articulé sur ces représentations – la primitivité et le ruralisme, la mission coloniale et le paternalisme, dont la généralité dépasse le propos régional. Cependant, ces idéologies se donnent rarement à lire telles quelles. Ajoutons que les textes les plus caricaturaux sont souvent le fait des auteurs les moins reconnus par la communauté scientifique. Ainsi Émile-Félix Gauthier (1864-1940),

engagé dans une carrière de chercheur en géographie sur le terrain à Madagascar puis, en tant qu'enseignant à Alger, reprend à son compte l'idée expansionniste et le primitivisme qui fondent le projet colonial :

"Une chose est sûre [...] la population noire dans toute l'Afrique, est tout à fait disproportionnée aux ressources et aux possibilités : 5, 4, 3 et même deux habitants au kilomètre carré. Sur une planète où les autres grands continents sont d'ores et déjà en voie de surpeuplement rapide, l'Afrique est le continent vide. Une préoccupation capitale des puissances colonisatrices est de faire naître de l'homme [...]. L'Afrique noire semble bien être en voie de peuplement et de peuplement bien éloigné d'être achevé. [...]"

Dans le monde noir, le Nigeria est une espèce de monstre unique, un prodige d'évolution, l'antithèse exacte de l'extrême barbarie de la Côte-d'Ivoire et du Congo. [...] La forêt basse du Nigeria est une forêt évoluée, civilisée, comme les nôtres. [...] La grande voie de pénétration de la Bénoué a été suivie de bout en bout par un courant intense de commerce et d'influences méditerranéennes, qui a laissé partout au Nigeria des traces irrécusables. [...]"

Un [...] bloc est constitué par la zone frontalière du golfe de Guinée, entre la Côte-d'Ivoire et les Rivières du Sud. C'est un angle mort où les influences civilisatrices du Nord n'ont pas pénétré. Nous y trouvons le tableau d'une Afrique noire primitive."

(E.-F. Gauthier, *L'Afrique noire occidentale*, Larousse, Paris, 1935)

La perpétuation de ces lieux communs, dans la perspective d'une vision ruraliste de l'Afrique, est encore assurée à la période charnière de la mise en place de la géographie africaniste classique (v.), par Jacques Richard-Molard (1913-1951), directeur de la section géographie à l'Institut français de l'Afrique noire, membre de l'École nationale de la France d'outre-mer, auteur de monographies régionales sur les sociétés rurales africaines et de comparaisons à portée généralisante :

"On n'évoque jamais une terre située entre les tropiques sans songer premièrement au climat. C'est en effet

fondamental. Du climat découlent des différences dont quelques-unes sont irréductibles entre les pays tempérés et les pays intertropicaux. [...] Mais pour l'A-OF, il faut aussi dès l'abord attirer l'attention sur cet autre trait : l'immensité. [...] Cette immense se dilate encore démesurément si l'on songe que 16 millions d'habitants seulement y vivent. En A-OF comme dans tant d'autres pays de l'Afrique intertropicale, l'effort humain, générateur de civilisation et de progrès, se heurte à cet énorme obstacle : l'étirement ; il se dilue dans l'étendue. [...] Les 'peuples de la mer' font les civilisations. L'Afrique de l'Ouest n'en possède aucun. Elle subit une anémiant continentale."

(J. Richard-Molard, *Afrique-Occidentale française*, Berger-Levrault, Paris, 1949)

"L'homme et la forêt ombrophile africaine. L'ethnologie et la sociologie montrent qu'il n'y a pas dans ces forêts, contre toute attente, de 'culture' négro-africaine sylvestre, proprement créatrice et positive. On y trouve surtout un ramassis hétéroclite de 'barbares' fugitifs ou d'anciens 'civilisés' des savanes battus et étouffés. Ils conservent des bribes de cultures extra-forestières diverses enrobées d'une somme de réactions défensives et de démission en présence d'un milieu tyrannique dont le seul avantage est l'offre de sécurité négative. Cet avantage se paye cher. La forêt absorbe des peuples et n'en rend point. Des cultivateurs, elle fait des 'butineurs de champs', privés de protéines, gavés de bananes, rhizomes et tubercules, qui sont des aliments de misère."

(J. Richard-Molard, "Les terroirs tropicaux d'Afrique", in *Annales de géographie*, n° 322, 1951)

Unité des représentations : vers l'afro-pessimisme

Les clichés sont plus difficiles à repérer dans les sciences sociales des années cinquante et soixante, qui s'en défendent par une approche anthropologique, en étant à l'écoute des populations. En géographie, on doit souligner que la dominante ruraliste s'inscrit dans le prolongement thématique (mais pas forcément idéolo-

gique) d'une vision traditionnelle du continent (v. Géographie africaniste). De plus, les années de sa production sont optimistes : c'est le "Soleil des indépendances", pour reprendre le titre du roman de l'écrivain ivoirien Ahmadou KOUROUMA [1968], l'horizon est celui du développement (v. économique et culturel, les géographes africanistes en sont, avec d'autres, les experts auprès des gouvernements africains. C'est l'époque, au contraire, où Pierre Gourou s'inquiète, dans la même veine que sa thèse de géographie (1936) et dans le sillage des projections réalisées par les organismes internationaux, d'une Asie dont le développement est "mal parti"... :

"Il ne semble pas que l'on puisse beaucoup améliorer le sort matériel du paysan tonkinois : l'excessive densité de la population est un mal sans remède. [...] En ce pays trop peuplé, où la terre ne saurait nourrir les paysans beaucoup plus généreusement qu'elle ne le fait aujourd'hui, il n'est pas permis d'espérer que l'aisance matérielle puisse un jour régner."

(P. Gourou, *Les paysans du delta tonkinois*, 1936)

Sa position sur l'ensemble du monde tropical évoluera ensuite, *a contrario* du discours général (cf. ci-dessous), vers un plus grand optimisme lié au dégageant de sa pensée du cadre doctrinal du déterminisme* naturel (en 1982, la version totalement refondue de son ouvrage de 1946, *Les pays tropicaux*, s'intitule *Terres de bonne espérance*) (v. Géographie africaniste).

Dans les années soixante-dix, la formalisation, dans les sciences sociales, d'une pensée aux référents marxistes ou libertaires traitant du "Tiers Monde" ou des Suds, centrée sur la question du développement (v.), est favorable à l'affermissement d'un courant "afro-pessimiste", dans lequel de nombreux chercheurs s'expriment. Ce sont leurs prises de positions, théoriquement et idéologiquement fondées, qui seront amplement médiatisées dans des lieux communs catastrophistes et fatalistes : le discours scientifique ou parascientifique informe alors les représentations journalistiques ou de l'essayiste. Ce courant afro-pessimiste fait de l'Afrique l'un des cas d'étude des théories de la dépendance, mais un cas désespérant quand

il est comparé à l'Amérique latine, par exemple (v. Afrique dans la géographie française). Celui-ci, sans reprendre les clichés présentés ci-dessus, en les critiquant même au non de l'antiracisme*, contribue aux représentations négatives du continent en l'ancrant dans un modèle explicatif de type centre-périphérie qui lui interdit de voir les Africains comme des acteurs de leur histoire. Il souligne avec René Dumont (agronome, 1904-2001), en 1962, que l'Afrique (noire) est "mal partie" ou, en 1980, qu'elle est "étranglée". Mais une distinction est à opérer au sein de ces représentations : le discours tiers-mondiste le plus catastrophiste concerne surtout l'Afrique subsaharienne, continent "noir", ce qui montre la prégnance des clichés coloniaux dans les constructions scientifiques plus récentes. L'Afrique du Nord appartient à un domaine de représentation différent, celui de l'aire culturelle arabo-musulmane. Il peut, en tant que foyer contemporain de tensions géostratégiques, être tout autant caricatural, voire catastrophiste, mais il jouera sur des ressorts différents, par exemple religieux ou migratoires. L'Afrique est donc perçue, nous dit la *Géographie universelle* [DUBRESSON et al., 1994] à propos de sa partie subsaharienne, comme un "continent maudit".

Les clichés de la "malédiction" africaine

La malédiction supposée de l'Afrique s'exprimerait à différents niveaux mais subsumerait la diversité des situations africaines : "Une théorie de malheurs paraît sévir uniformément sur un continent qui est pourtant d'une exceptionnelle variété dans le monde tropical." [DUBRESSON et al., 1994].

Sur le plan économique d'abord : l'Afrique est le continent dont les performances sont les plus faibles. Sa part dans le PIB mondial n'est aujourd'hui que de 1,8 %. L'Afrique du Sud en assure la majeure partie. La dépendance des États africains vis-à-vis des matières premières, dans un contexte de baisse des cours associée à une forte dépendance par rapport aux puissances industrielles, contribue largement à cette fragilité économique.

Le deuxième niveau concerné par ces représentations est celui de la double menace démographique : d'une part, le continent se caractériserait par une haute fécondité et sa conséquence, un fort accroissement naturel. D'autre part, on assisterait à une importante dégradation d'une situation sanitaire déjà précaire : il faut évoquer en particulier les ravages du paludisme, les vieilles endémies reprenant souvent avec les troubles politiques, comme la poliomyélite en Afrique centrale, et surtout le VIH/Sida, puisque l'Afrique est à la fois le continent le plus touché et le moins soigné. Enfin, les représentations du continent intègrent également l'image du "réservoir" de nouvelles épidémies : le VIH/Sida mais aussi Ébola (un virus issu d'un réservoir animal transmis à l'homme, identifié en 1976 au Soudan et au nord du Zaïre et qui s'est développé dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix en Côte-d'Ivoire, au Congo, en RDC, au Gabon, en Ouganda et en Afrique du Sud) et les autres fièvres hémorragiques.

À cela s'ajoute une série de problèmes environnementaux, avec des processus aux temporalités différentes mais conjuguant les facteurs de risques notamment liés à la tropicalité [GALLAIS, 1994], les catastrophes et les évolutions de fond. De nombreux phénomènes sont ainsi rapprochés : les sécheresses et l'éventuelle désertification qui leur succède, les inondations (par exemple celles du Mozambique de la fin des années quatre-vingt-dix et du début des années 2000, dues à El Niño), la déforestation. Les problèmes environnementaux sont aussi sensibles à d'autres échelles : par exemple, les villes africaines rencontrent de gros problèmes de gestion des déchets, causant des épidémies de choléra. Enfin, les famines sont souvent interprétées comme la conséquence de problèmes environnementaux, alors que de nombreux auteurs dont Amartya Sen, Yves Lacoste, Michel Foucher ou Sylvie Brunel ont montré que leur origine est très largement politique.

Enfin, le domaine du politique fait partie de ces représentations catastrophistes. Le mal fonctionnellement de l'État apparaît, avec la dépendance économique, comme le facteur des maux africains : le poids de la colonisation, le problème d'unité territoriale et nationale, ainsi que la crise institutionnelle des États sont les trois axes de réflexion

privilegiés. Pourtant, les frontières africaines ne sont ni plus mauvaises, ni plus artificielles, ni moins appropriées ou moins consensuelles que d'autres [BENNAFLA, 2002]. De plus, des identités nationales se sont construites depuis l'indépendance en Afrique subsaharienne et se sont maintenues en Afrique du Nord : l'"État national" (unitaire et centralisé) s'étant substitué à l'"État colonial" [M' BOKOLO, 1985] dans une vision unanime qui a longtemps constitué l'un des ressorts de son fonctionnement. Des formes endogènes de fonctionnement étatiques sont maintenant à l'œuvre en Afrique, qui ne peuvent pas être ramenées à de simples dysfonctionnements par rapport au modèle occidental [BAYART, 1989].

Les représentations du fait politique en Afrique s'appuient également sur la dénonciation de la corruption généralisée et de l'autoritarisme (d'un chef ou d'un parti unique), ainsi que ce qui est vu comme leurs conséquences directes, les conflits qui secouent le continent depuis les indépendances, qu'il s'agisse de coups d'État, de régime autoritaires (apartheid*), de guerres civiles (au Biafra entre 1967 et 1970, en Somalie en 1992, au Liberia et en Sierra Leone depuis 1997, en RDC, au Soudan, etc.) ou du génocide rwandais de 1994. Ces épisodes sont porteurs de deux lieux communs contemporains qui cherchent à rendre compte de l'évolution géopolitique du continent : la balkanisation* et la perte de la souveraineté des États. Elles ont pour conséquence l'extension de zones de non-droit et de la montée en puissance de forces dites extraterritoriales (v. État).

Les représentations du continent africain se limitent donc souvent à cette longue liste de problèmes, qui appellent à de multiples interventions : l'humanitaire d'urgence, l'aide au développement, ou les directives du FMI, de la Banque mondiale et leurs effets pervers font partie du paysage africain. D'où un constat caricatural d'afropessimisme parfois teinté de racisme*, une Afrique sans espoir malgré ses immenses potentialités agricoles ou ses richesses minières, une Afrique abandonnée et isolée du reste du monde ou bien, à l'inverse, une Afrique convoitée et dépeçée. Le journaliste Stephen SMITH [2003] s'est récemment fait l'écho de ces constats désabusés : le titre de son

ouvrage, *Négrologie*, désigne en effet "le supplément d'autodamnation que l'Afrique mêle à ses handicaps historiques, aux fléaux naturels ou aux injustices de l'ordre international. L'autisme identitaire de l'homme noir", acteur "déboussolé par la modernité" d'une Afrique qui se suicide.

Une multiplicité de contrastes : des "situations" africaines

C'est cette vision, cette représentation contemporaine que la question au programme permet de faire éclater. Le premier et principal moyen pour la remettre en cause est, en géographe, de prendre en compte l'extrême diversité des situations (v. Mondialisations ; Urbanités ; Découpages de l'Afrique). Les ouvrages essentiels sur la question africaine soulignent dès leurs premières lignes sa diversité. Ainsi, à propos de l'Afrique subsaharienne, POURTIER [2001] rappelle :

"L'unité de ce vaste espace (environ 24 millions de km²), prend sens du point de vue de Sirius mais se dissout dès qu'on l'observe à distance d'homme. La diversité des paysages, celle des sociétés, de leurs techniques d'exploitation du milieu comme de leur expérience historique, la riche plénitude des cultures locales confrontées à des dynamiques de mondialisation inégalement actives disent la nature plurielle d'un sous-continent peuplé de plus de 600 millions d'habitants à l'orée du III^e millénaire."

La première phrase de la *Géographie universelle* écrite par DUBRESSON, MARCHAL et RAISON [1994] reprend la même affirmation :

"C'est bien *des Afriques* qu'il nous faut considérer. La connaissance et la compréhension de l'Afrique tropicale et de ses problèmes contemporains ont pâti d'une approche globalisante, qu'encourageant les incantations unanimes de maints dirigeants africains, et un francocentrisme qui réduit le continent à l'Afrique dite francophone ou même celle-ci au Sahel. Outre qu'elle fait fi de l'extraordinaire variété écologique du continent, une approche par trop générale est à la fois méprisante et inféconde. Elle est méprisante en ce qu'elle

néglige les multiples modes d'utilisation et d'organisation de l'espace que les Africains ont élaboré au cours d'une longue histoire, et parce qu'elle met plus ou moins consciemment en avant l'unité d'une humanité noire, malheureuse ou maudite, plutôt que la variété de ses créations techniques, culturelles ou sociales. Elle est inféconde, parce qu'elle masque, en se cantonnant dans un économicisme abstrait et un écologisme approximatif, la complexité des situations concrètes dans lesquelles se situe, se nuance et, espérons-le, peut être surmontée, la crise contemporaine."

Ainsi, en se limitant à quelques exemples, l'Afrique du VIH/Sida apparaît extrêmement diverse (v. VIH/Sida ; Préservatifs) : le Sénégal est très peu touché par l'épidémie, de même que l'Afrique du Nord où seuls 0,6 % des 15-49 ans étaient contaminés en 2003 [voir Amat-Roze in LESOURD, 2003] contre 21,5 % en Afrique australe. De la même manière, la situation politique est très contrastée entre les États (v.), même au sein d'une seule région où des "présidents à vie" comme Robert Mugabe au Zimbabwe (au pouvoir depuis 1980) côtoient des présidents élus comme au Botswana qui a connu sept élections nationales pluralistes depuis son indépendance en 1966.

Le second moyen est de raisonner de manière scientifique, c'est-à-dire sans *a priori* et en intégrant la complexité des situations. L'Afrique est ainsi "en réserve", selon l'expression de Sylvie Brunel, c'est-à-dire un espace sur lequel doit s'appliquer la réserve du chercheur après le militantisme. Par exemple, il importe de reconsidérer tous les problèmes en intégrant à la fois "la pauvreté du plus grand nombre", pour reprendre une formule de Michel Rochefort, et la croissance démographique : dans un tel contexte, les difficultés des États à nourrir, soigner (v. Préservatifs), éduquer et loger (v. Urbanités) une population de plus en plus importante se comprennent aisément. De même, l'analyse des problèmes politiques doit intégrer les effets de la dépendance économique et idéologique (v. État ; Pétrole), l'utilisation politique de cette dépendance, l'instrumentalisation des ethnicités (v. Ethnie ; Brazzaville), la pauvreté du plus grand nombre et le clientélisme qui peut en découler, la difficulté de l'émergence d'une société civile dans un

contexte où l'État (v.) et le développement (v.) économique sont défailants, ou encore l'importance des solidarités traditionnelles dans les stratégies de survie économique ou politique (v. Espaces publics).

D'une manière générale, aborder la question avec des problématiques de "crise" et de "changement" [DUBRESSON et al., 1994] en analysant l'émergence de nouvelles formes socio-spatiales et politiques (v. Mondialisations ; État), appréhender les problèmes dans leur complexité (v. VIH/Sida ; Crise ivoirienne ; Villes-campagnes ; Urbanités), est bien plus fécond que de s'enfermer dans des clichés racistes, catastrophistes ou simplement pessimistes.

LA PLACE DE L'AFRIQUE DANS LA GÉOGRAPHIE FRANÇAISE

L'émergence de l'Afrique ou des espaces africains dans la géographie française est tardive et se fait historiquement, dans le cadre particulier de la géographie coloniale d'une part (à partir des années 1890) et dans le cadre général de la géographie tropicale d'autre part (dans l'entre-deux-guerres et surtout après la Seconde Guerre mondiale). Cette situation initiale de "parent pauvre" de la recherche géographique [DE SUREMAIN, 1999] contraste avec la puissance de la communauté scientifique africaine à partir des années cinquante et soixante. Une analyse de cette histoire permet de mettre en évidence les enjeux décalés et les rapports complexes entre une ambition politique coloniale, un projet scientifique disciplinaire et le discours d'une science géographique portant sur un objet régional, l'Afrique. Elle met en évidence aussi le fait que l'objet continental (v. Découpages de l'Afrique) n'a émergé qu'à de très rares exceptions dans cette production de savoir qui s'est construite, comme toute la géographie française par ailleurs, dans une perspective régionale (homogène, puis fonctionnelle) et/ou zonale (tropicalisme) qui tendait à traiter de l'Afrique comme d'une collection de "pays", et sur la base logistique et technique de la politique de coopération de l'État français en

Afrique. Elle met en évidence enfin le phénomène de dissociation géographique de l'Afrique opéré par le projet scientifique conduit dans le cadre général du tropicalisme, qui sépare peu à peu l'Afrique subsaharienne (tropicale) de l'Afrique du Nord (méditerranéenne), contribuant à faire coïncider exclusivement les études africaines avec le premier ensemble (v. Géographie africaniste) – un centrage géographique et une captation terminologique qui n'apparaissent pas dans la géographie coloniale. Ce cadre intellectuel et institutionnel a aujourd'hui éclaté, emportant la spécificité de ce domaine d'étude pour l'inclure dans des perspectives comparatistes ou de géographie générale. Enfin, il est nécessaire de souligner l'importance de la place historique de la géographie africaniste dans la géographie faite en France et l'organisation institutionnelle de cette "chasse gardée", ce que des études menées sur les titres des thèses soutenues et des sujets déposés entre 1990 et 1994 permettent de mesurer.

Projet colonial, projet scientifique et objet d'étude africain

À l'époque de l'institutionnalisation de la géographie française, l'Empire passe de 5 millions de colonisés en 1871 à 54 millions en 1914, à l'occasion notamment de la constitution de l'A-OF, de l'A-EF et de la mise sous protectorat du Maroc et de la Tunisie. Cependant, le rôle de l'aventure coloniale est à la fois fondamental et contradictoire dans le développement de la géographie française. V. BERDOULAY [1995] montre que le mouvement colonial, impulsé en grande partie par les sociétés de géographie (en particulier les sociétés de géographie commerciale) et les chambres de commerce, a participé à l'émergence d'un intérêt du public pour les questions d'ordre géographique et a pu être à l'origine de la fondation à l'université de chaires de géographie coloniale. Mais il indique inversement que si l'évolutionnisme et la théorie des stades (d'évolution), qui constituaient le cadre intellectuel de cette entreprise, ont fourni à des géographes comme Paul Vidal de la Blache ou Lucien Gallois une grille de lecture lorsqu'ils se sont engagés dans une démarche comparative – à propos

des "genres de vie" par exemple – et les ont conduits à justifier l'entreprise coloniale en cours, néanmoins l'aventure coloniale et la production de données sur l'Afrique qui l'a accompagnée n'ont pas contribué à instaurer l'Afrique comme objet d'étude de la géographie institutionnelle. Si les géographes français ont joué un rôle dans les groupes de pression en faveur de la colonisation (Vidal de la Blache soutient des revues coloniales, comme le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*), s'ils se sont fait l'écho de l'entreprise de "mise en valeur coloniale" de l'administration française jusque dans les *Annales de géographie* (fondées en 1891 par Vidal de La Blache et M. Dubois, et dirigées plus tard par A. Demangeon) [DE SUREMAN, 1999], il n'y a pas parmi eux d'unanimité colonialiste : comme dans le reste de la population française, une petite minorité politique met en avant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est le cas du géographe et anarchiste Élisée Reclus (1830-1906). Par ailleurs, même quand ils mènent des études comparatistes, les géographes s'enferment peu dans la question des "races*" : la prétendue supériorité des Français dans les colonies est certes soulignée (en matière d'utilisation du milieu et de la société), mais comme un fait d'histoire et de culture. Par conséquent, les rapports entre l'engagement colonial (v. Conférence de Berlin), le projet scientifique et le discours scientifique portant sur un objet géographique ne vont pas de soi. Il est alors nécessaire de distinguer une définition politique d'une définition proprement géographique de l'objet d'étude Afrique dans ses rapports avec la production d'un savoir géographique sur les lieux : l'Afrique est devenue l'objet d'étude politique de la géographie coloniale dès les années 1890, tandis qu'elle ne deviendra pas, à la même époque, un objet d'étude géographique du *vidalisme*. Ce n'est en effet qu'avec la consolidation de l'empire et l'Exposition coloniale de 1931 que la géographie institutionnelle commence à s'intéresser à ces espaces : les années trente et quarante forment une période de transition vers la consolidation de l'africanisme en géographie. Il faudrait cependant nuancer le propos en mentionnant la thèse de Jean Bruhnes (1902) sur l'irrigation qui traitait des milieux arides, observés pour la plupart dans le domaine colonial de la France et en particulier au nord du Sahara (v.), mais la marginalisa-

tion de cet élève de Vidal au sein de la géographie institutionnelle (il enseignera en Suisse) ne contribue pas à faire de son œuvre un contre-exemple du faible intérêt scientifique des vidaliens pour l'Afrique.

Les étapes de l'émergence et les formes de la construction de l'objet Afrique(s)

C'est donc de la géographie coloniale et, plus tard, de la géographie tropicale que la géographie africaniste s'autonomisera lentement. La géographie coloniale est une science appliquée dont le projet incombe à Marcel Dubois ("Leçon d'ouverture du cours de géographie coloniale" publiée dans les *Annales de géographie* en 1894) et dans laquelle il s'est illustré avec Georges Hardy (*Géographie de la colonisation*, 1933). Il s'agit d'une science géographique de la colonisation rationnelle et efficace, dont les visées sont aménagistes et dont les principes relèvent de la connaissance du milieu et des hommes, seule capable de fonder scientifiquement l'action coloniale. Elle s'intéresse donc à des ensembles de dimension moyenne correspondant non seulement aux découpages coloniaux mais surtout aux champs d'intervention possibles des puissances coloniales, et avant tout à l'Indochine et à l'Afrique du Nord, c'est-à-dire à proprement parler aux colonies de peuplement. Mise de côté par le développement institutionnel de l'école vidalienne, elle entraîne avec elle la marginalisation relative de son objet d'étude : les espaces coloniaux. Sa perspective nomothétique et appliquée – Dubois définissait lui-même son projet scientifique comme "la recherche des lois de la colonisation vraiment rationnelle" –, est à l'origine de sa redécouverte contemporaine. Empêchée dans les années soixante (celles de la nouvelle géographie) par le contexte général de décolonisation, elle correspond aujourd'hui à une transformation du regard portée sur l'expérience coloniale considérée comme creuset de nouvelles pensées et pratiques [voir Soubeyran in LÉVY et LUSSAULT, 2003].

La géographie universitaire qui commence à s'intéresser aux colonies dans les années vingt apparaît plus diversifiée que ne le laisserait penser la communauté

intellectuelle des travaux de la géographie africaniste dans son "âge classique" (v.) qui lui succéderont. Seule la substitution d'une perspective d'intelligibilité sur des ensembles africains ou asiatiques et sur les diverses formes de leur traitement colonial à la perspective politique d'action précédemment décrite et la rupture avec le discours de l'administration coloniale permettent de les réunir. L'une des premières études géographiques menées sur les espaces colonisés est celle d'Albert Demangeon, *L'empire britannique, étude de géographie coloniale*, de 1923. Celle-ci constitue un cas limite puisque, si elle se démarque clairement de la géographie coloniale (au sens défini précédemment), elle abandonne aussi clairement la perspective proprement régionale de la géographie vidalienne (au sens défini ci-dessous) sur les fondements de laquelle il avait édifié sa thèse sur la Picardie (1905) : le choix d'échelle de l'objet, l'empire britannique, dépasse la définition régionale vidalienne. Pour Demangeon, il ne s'agit "ni de raconter la conquête, ce qui est la tâche de l'histoire, ni de décrire les pays, ce qui est la tâche de la géographie régionale. Il s'agit avant tout d'étudier le contact entre deux types de peuples appelés à s'associer dans une colonie [...], d'expliquer comment le peuple colonisateur a procédé pour exploiter son domaine". Dans une recherche d'intelligibilité non dénuée de visée politique (l'éclatement de l'empire britannique y est décrit comme inéluctable), il montre l'entreprise coloniale comme un problème d'organisation de l'espace qui dépend à la fois des mentalités spécifiques des colonisateurs, des moyens scientifiques et des stratégies politiques de l'*indirect rule** ou de la *self-administration*. Viennent ensuite les études proprement régionales de Charles Robequain (*Le Than-Hoa, Étude géographique d'une région annamite*, 1926), de Pierre Gourou (*Les paysans du delta tonkinois*, 1936) ou du géographe physicien Jean Dresch (*Recherches sur l'évolution du relief dans le massif central du Grand Atlas, le Haouz et le Sous*, 1941). Ces auteurs conduisent l'étude d'objets géographiques de taille moyenne assimilables aux combinaisons originales de faits physiques et de faits humains établies par le vidalisme en objets d'étude. Dans cette perspective, *Noirs et Blancs en Afrique* (1931), l'ouvrage de Jacques

Weulersse, qui a parcouru l'Afrique et le Proche-Orient, est une exception à plusieurs titres. D'une part, il fait du continent un terrain d'observation et un objet d'étude, d'autre part, il dresse un tableau critique accablant de la présence européenne. Il annonce un changement de sensibilité : il ne s'agit plus, pour le géographe partant aux colonies, de participer à un mouvement direct de transformation ou de "mise en valeur" de la "table rase" qu'est l'Afrique (géographie coloniale) ou à une entreprise de justification scientifique de celle-ci (géographie institutionnelle) mais de comprendre sociétés et pays exotiques. On peut se demander dans quelle mesure sa critique politique du cadre d'action colonial n'a pas contribué à l'émergence de l'objet continental Afrique, comme le moyen scientifique du dépassement d'une géographie universitaire encore trop "prise" de géographie coloniale. Cette tentative apparaît en fin de compte bien isolée.

C'est dans le sillage de P. Gourou (*Les pays tropicaux*, 1946), spécialiste de l'Asie et de la tropicalité, qu'advient l'épanouissement de l'africanisme (v. Géographie africaniste) comme champ disciplinaire dans une perspective vidalienne rénovée (à la fois régionale et paysagère) et dans le cadre d'une géographie tropicale. En 1971, dans un avant-propos commun à la publication des *Leçons de géographie tropicale* données par Gourou au Collège de France, P. Péliissier, G. Sautter (africanistes) et J. Delvert (spécialiste de l'Asie) écrivent : "C'est au nom des géographes 'tropicalistes' de langue française, conscients de ce qu'ils doivent à un homme et une pensée, que [les auteurs] ont voulu apporter, avec affection et respect, leur témoignage vécu". Il faut souligner à ce stade deux points importants : d'une part, comme sous-courant du tropicalisme, l'africanisme exclut du champ des études africaines les régions africaines non tropicales, c'est-à-dire l'Afrique du Nord et une partie de l'Afrique australe, et superpose aux découpages politiques issus de la géographie coloniale un zonage climatique (même si Gourou définit le "monde tropical" comme "une surface géographique aux contours sinueux" et dénonce "l'erreur déterministe*"). D'autre part, ce sont en grande partie les problèmes d'accessibilité des terrains d'étude traditionnels du tropicalisme – l'Indochine en guerre cesse d'être un lieu d'obser-

vation possible – qui contribuent à ouvrir les terrains d'observation africains et transforment l'Afrique, ou plus précisément les "pays" africains, en objet(s) d'étude de la géographie régionale française. Ce mouvement sera accompagné du développement des institutions de recherche en Afrique et du développement tout à fait spécifique de collaboration avec des chercheurs d'autres sciences sociales (ouverture disciplinaire vers l'ethnologie et l'anthropologie) et d'autres origines nationales.

Cette géographie africaniste classique sera détrônée à la fin des années soixante, avec notamment la publication de l'ouvrage d'Yves Lacoste, *Géographie du sous-développement*, en 1965. L'analyse se fait plus politique, dans une approche marxiste (en tout cas "de gauche"), et les modes d'explication du rapport société/espace ou même société/milieu avancés plus complexes : l'influence du marxisme se reconnaît, par exemple, dans le recours explicatif à des facteurs économiques et à des notions comme les modes et systèmes de production, ainsi qu'à l'attention accordée aux rapports dialectiques entre villes et campagnes et, par-dessus tout, entre Nord et Sud. Il s'agit désormais de comprendre pourquoi l'Afrique est "mal partie", pour reprendre la formule de René DUMONT [1962]. Les thèmes du "développement" (approche plutôt économique) ou du "Tiers Monde" (approche plutôt politique des pays nouvellement indépendants) prennent la place de la "mise en valeur" (v. Développement africain). Cette nouvelle approche de l'Afrique n'est pas "endoscopique" mais tente d'expliquer son objet d'étude – que celui-ci soit régional, zonal, voire continental –, par l'ensemble des relations entre des centres situés au Nord et des périphéries situées au Sud, et dans une perspective régionale comparatiste visant l'ensemble des États constituant le Sud. Si l'ouvrage de Lacoste fait date, il ne faut pas négliger l'émergence de ce type de modèle explicatif de l'Afrique, relationnel et marxiste, dès les années cinquante. J. Dresch, intellectuel communiste et anticolonialiste, a publié dès 1952 un texte sur la notion de traite ("Les investissements en Afrique noire", in *Présence africaine*, numéro spécial *Le travail en Afrique noire*) qui constitue une analyse politique et économique de la mise en dépendance de l'Afrique et qui complète un article de

1949 (“La riziculture en Afrique occidentale”, publié dans les *Annales de géographie*) dans lequel il condamnait le recours à une explication par le déterminisme naturel.

Dès cette époque, la géographie africaniste, comme la géographie tropicale en général, existe de moins en moins comme sous-courant (africaniste) d’une sous-discipline (tropicale). Elle suit l’évolution générale de la discipline : critique du déterminisme naturel – de grandes voix comme Dresch (cf. ci-dessus) ou Sautter ont très rapidement critiqué le poids excessif du milieu comme facteur d’explication de la distribution des phénomènes et de l’organisation de l’espace [BRUNEAU et DORY, 1989] ; choix d’une démarche déductiviste (déductivisme*) – l’Afrique offre un champ d’étude de cas possibles sur lesquels vérifier la validité scientifique des théories du développement (v.) ou de la dépendance ; interdisciplinarité avec la science économique et ses théories – la théorie de la dépendance de S. Amin (*L’accumulation à l’échelle mondiale*, publié en 1970), par exemple. Puis, à l’instar de la géographie en général, elle s’ouvre également à d’autres sujets, notamment aux villes (dès les années cinquante), aux écosystèmes ou aux représentations culturelles (plus récemment). Notons que l’approche des géographes africanistes est alors à rapprocher de celle du sociologue G. Balandier qui, dans les années cinquante, essaye de montrer la “banalité” de l’objet Afrique, une banalité porteuse d’une sociologie qui peut y travailler sur les villes et sortir du domaine réservé de l’ethnologie ou d’études rurales. Ainsi l’aspect régional, zonal ou continental, qui relève d’une étude régionale menée à des échelles variées articulant fortement lieux et objets voire travaillant des lieux comme des objets géographiques, éclate au profit d’une recomposition thématique, c’est-à-dire d’une étude menée dans une perspective de géographie générale ou comparatiste : par exemple, on fait désormais de la “géographie urbaine” appliquée à des villes africaines plus que de la géographie africaniste sur des objets urbains. C’est toute la question de la pérennité de l’Afrique comme domaine spécifique de recherche qui est ainsi posée. Cette évolution tend à replier l’africanisme en géographie non plus sur un objet d’étude mais sur un terrain et sur les types de pratiques scientifiques, voire d’expériences spécifiques, qui lui correspondent.

La place des études africaines dans la géographie faite en France (1990-1994)

Par-delà l’histoire de la construction et de l’évolution de ce domaine de recherche spécifique, la géographie africaniste, il nous faut mesurer l’importance quantitative de l’Afrique comme terrain d’étude dans la géographie française ou, plus pertinemment, dans la géographie faite en France. Celle-ci se mesure tout simplement à l’existence de l’adjectif “africaniste” appliqué au géographe ou à la géographie qu’il produit, voire même sa substantivation (l’africaniste), qui ne trouve pas d’équivalent ailleurs, pour d’autres ensembles régionaux (on n’emploie pas en particulier l’adjectif “asiatiste”). Mais trois études de D. Douzant-Rosenfeld, de J. Raison et de J.-P. Raison [in KNAFOU, 1997] traitant des localisations géographiques incluses dans les titres de thèses soutenues et les sujets déposés entre 1990 et 1994, montrent plus radicalement, pour cette période, la domination des terrains d’étude africains. Les sujets africains correspondent à 44 % de l’ensemble, devant la France métropolitaine (32 %) et très loin devant l’Asie-Océanie (4 %), mais aussi l’Amérique latine et les Caraïbes (6 %), le Proche- et le Moyen-Orient (4 %). Le Maghreb (avec une surreprésentation du Maroc) concentre 24 % de ces travaux menés sur et en Afrique contre 20 % pour l’Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte-d’Ivoire, Sénégal, Madagascar, Mali, Togo), principalement francophone et occidentale. L’Afrique francophone est clairement devenue le terrain d’étude français de la tropicalité, de l’outre-mer, du développement (v.), celui où se pratique une géographie d’observation, de mesure et d’enquête, une géographie de terrain donc, au point de fournir la figure du géographe africaniste de plein vent. Ces travaux sont menés essentiellement dans des universités caractérisées par une tradition africaniste du fait de la présence constante dans celles-ci d’une filière d’enseignement, de professeurs spécialistes d’une thématique et/ou d’un laboratoire spécialisés (v. Géographie africaniste) : Bordeaux III, secondairement Aix-Marseille, Montpellier III et Rouen sont tournées vers l’Afrique

GÉOGRAPHIE AFRICANISTE DANS SON “ÂGE CLASSIQUE”

francophone en général ; Tours, Poitiers et Nancy vers les pays du Maghreb ou les régions arides ; Paris I-Sorbonne, Paris X-Nanterre vers l'Afrique subsaharienne (thématiques rurale et urbaine), et au-delà vers les pays en développement ; Strasbourg I vers la géographie physique tropicale. Ces universités “extraverties” (qui, à l'exception de Rouen, ne privilégient ni les recherches en France métropolitaine ni celles sur leur région d'implantation) envoient donc leurs doctorants français sur leur(s) terrain(s) d'étude africain(s), les insérant dans des filières établies à l'interconnexion du réseau de chercheurs et des infrastructures de la coopération, ce qui induit un découpage de l'espace général de référence des recherches africanistes en “territoires” universitaires distincts. Mais d'autre part, en tant que centres de filières de formation internationales (formalisées par les accords de coopération), elles reçoivent les étudiants africains qui y trouvent le moyen de valoriser leur savoir du lieu, y reçoivent une formation et un diplôme utilisables postérieurement en celui-ci, contribuent au maintien et à l'intensification des relations d'échanges interuniversitaires (établissement français – établissement africain), et participent grandement à l'importance quantitative de la géographie africaine ou africaniste faite en France. C'est particulièrement le cas du pôle bordelais.

La période étudiée par ces auteurs est intéressante parce que, immédiatement antérieure à la fin de l'apartheid*, elle ne saisit pas l'évolution contemporaine vers d'autres terrains africains – l'Afrique australe en particulier – qui s'est accompagnée d'une évolution thématique. Elle ne peut pas saisir non plus le renouvellement des conditions de travail des chercheurs et doctorants français – renouvellement des contacts et des réseaux, en particulier à partir de l'Institut français de recherche en Afrique (IFRA) basé à Nairobi (Kenya) et à Ibadan (Nigeria), et de l'antenne recherche de l'Institut français d'Afrique du Sud (IFAS) – qui accompagne la réorientation des recherches géographiques vers de nouveaux terrains non francophones et hors coopération.

La géographie française s'est intéressée à l'Afrique de manière relativement tardive (v. Afrique dans la géographie française). Les travaux africanistes se développent à l'intérieur des limites théoriques établies par le courant de la géographie tropicale. Celui-ci prend pour cadre l'empire colonial français et avant tout, à la suite de Pierre Gourou, sa partie asiatique. Les bouleversements politiques de l'après-guerre (guerre d'Indochine notamment) et l'implication croissante de la métropole dans les colonies africaines à la même époque (politique de coopération) redirigent les recherches vers l'Afrique subsaharienne. Les travaux produits par cette réorientation peuvent être généralement décrits comme faisant évoluer de l'intérieur la géographie vidalienne autour de deux points : tout d'abord, l'objet central de l'interrogation géographique va se déplacer de la région au paysage – cela est particulièrement sensible dans les travaux de Jean Gallais. Ensuite, ces recherches africanistes classiques, s'inscrivant dans la lignée de celles de Pierre Gourou, vont mettre en avant une nouvelle causalité, le déterminisme* “de civilisation”, qui transformera l'ancien cadre doctrinal du déterminisme naturel contingent ou possibilisme vidalien. La géographie africaniste classique peut être considérée comme une école, avec un cadre notionnel relativement précis, des personnages clefs, mais aussi des opposants, un apogée et un déclin. Elle a fait école en France, mais aussi en Afrique francophone, à travers la mise en place ou la direction d'institutions de recherche et d'enseignement spécifiques.

Une géographie tropicale : l'influence de Pierre Gourou (1900-1999)

Le cadre épistémologique des travaux africanistes correspond à celui défini en Asie du Sud-Est par Pierre Gourou, dans sa thèse de 1936 sur *Les paysans du delta tonkinois*, puis dans ses travaux ultérieurs, en particulier *Les pays tropicaux* de 1946, réédité en 1948, 1953 et

1966. Il s'agit, dans une perspective néovidalienne, d'ancrer la démarche du géographe dans l'analyse du paysage, principalement dans sa dimension agraire. De ce fait, la tropicalité (c'est-à-dire les spécificités du milieu tropical) est une notion importante pour comprendre les rapports entre les "hommes" et leurs "milieux physiques". Cependant, la géographie tropicale défendue par Pierre Gourou prend rapidement ses distances par rapport à tout déterminisme physique, même relatif, en dénonçant "l'erreur déterministe" (sous-entendue naturelle) et son "racisme* climatique" :

"Le relèvement du niveau de vie des pays tropicaux posera donc de très grands problèmes ; peut-être en soulèvera-t-il beaucoup plus qu'il n'en résoudra. À la racine de toutes les difficultés ne faut-il pas finalement trouver la pauvreté des sols tropicaux qui ne permet pas à ceux qui les exploitent d'atteindre le même niveau de vie que les agriculteurs de la zone tempérée ?"

(P. Gourou, *Les pays tropicaux*, 1946)

"L'Asie chaude et pluvieuse, avec sa population dense et ses civilisations supérieures, prouve qu'il est sage de ne pas demander au climat tropical d'expliquer directement la faible densité de la population. [...] La première responsabilité en est à la civilisation et non pas aux sols."

(P. Gourou, *Ibid.*, rééd. 1966)

"Les retards tropicaux ne tiennent pas à des obstacles physiques, mais à des arriérations techniques liées à des circonstances historiques dont il faudra préciser la nature. [...] Les diversités de civilisations ne résultent pas des gènes ni du milieu physique, mais d'histoires dissemblables."

(P. Gourou, *Terres de bonne espérance. Le monde tropical*, 1982)

La transformation de l'approche de l'objet d'étude régional et la substitution consécutive du paysage (régional) à la région ne sont pas en effet la seule évolution du paradigme vidalien proposée par P. Gourou, dans le cadre spécifique de la géographie tropicale. Face au "possibilisme" naturel vidalien, il défend la thèse d'un "déterminisme de civilisation". Cette seconde évolution paradig-

matique est d'ailleurs étroitement liée à la première : c'est "l'intelligence des paysages [qui] oblige à prendre de la distance" par rapport aux déterminations naturelles et qui permet de comparer les "situations" tropicales. Gourou met donc l'accent sur ce qui fait rapport entre sociétés humaines et milieux naturels, et tout particulièrement les "techniques d'encadrement", même si d'aucuns lui reprochent le flou de sa théorie et sa non-application à la situation contemporaine des pays tropicaux [voir Suret-Canale in BRUNEAU et DORY, 1994]. Par "techniques d'encadrement", il entend les facteurs sociaux au sens large (incluant des aspects politiques et culturels), qui permettent à une société d'avoir une efficacité paysagère plus ou moins grande. Ce sont elles qui permettent d'expliquer les très fortes densités rurales asiatiques. Par la suite, il compare des milieux tropicaux similaires, deltas asiatiques et delta intérieur du Niger notamment : les différences de mise en valeur d'espaces écologiquement proches confirmeront l'importance déterminante du fait de civilisation et le caractère secondaire de la question de la zonalité (c'est-à-dire le recoupelement du régional par le découpage climatique). Ce texte de 1948, extrait de *La civilisation du végétal*, exprime bien les principales positions du père fondateur de la géographie tropicale française :

"L'explication géographique totale du paysage ne doit pas consister dans la mise en rapport de deux termes, l'un constitué par les éléments physiques, l'autre par les éléments humains, mais dans l'examen de trois catégories de données, qui sont les éléments physiques, la civilisation, les éléments humains. Par civilisation nous entendons d'abord l'ensemble des techniques d'exploitation de la nature, et, dans une moindre mesure, la plus ou moins grande aptitude à l'organisation de l'espace. [...]

L'homme utilise donc le milieu physique, mais par l'entremise d'une certaine civilisation. Les éléments physiques du paysage exercent leur action sur les éléments humains à travers le prisme déformant d'une civilisation. Qu'une civilisation se substitue à une autre, et le même cadre physique portera une géographie

humaine différente. [...] En définitive ces rapports sont des rapports d'interdépendance noués par l'entremise de la civilisation.

[...] Il faut bien voir [...] que, si rien dans le milieu physique ne semblait obliger les Chinois à adopter ce type de civilisation, l'application logique et rigoureuse des données de cette civilisation les a conduits à une situation irréversible. [...] Ils sont enchaînés par un véritable déterminisme de civilisation à persévérer dans les voies que celle-ci leur a tracées."

[voir Gourou in PINCHEMEL et al., 1984]

Les trois grandes thèses qui marquent l'âge classique de la géographie africaniste française se font, au même moment, soit sous la direction soit sous l'influence (pour J. Gallais) de Pierre Gourou. Il s'agit successivement des travaux de Gilles Sautter, *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement, République du Congo, République gabonaise*, soutenue en 1966 ; de Paul Pélissier, *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, achevée la même année ; et de Jean Gallais, *Le delta intérieur du Niger. Étude de géographie régionale*, de 1967.

Trois Afriques, une approche

L'Afrique qui est étudiée dans ces thèses est celle de l'empire colonial, A-OF comme A-EF, à travers un prisme paysager et régional. Il s'agit pour ces auteurs de développer une démarche spécifique, celle de la géographie tropicale, tout en explorant des notions qui deviennent centrales en géographie – ainsi celle de "terroir*" (v. Sereer), développée à la même époque en France par A. Meynier à propos du bocage [PÉLISSIER et SAUTTER, 1970].

"Nous entendons ici sous [terroir], l'espace dont une communauté agricole, définie par des liens de résidence, tire l'essentiel de sa subsistance : autrement dit, la portion du sol environnant où se localisent les champs et pâit le bétail, dans la mesure où celui-ci se trouve associé d'une façon ou d'une autre à la culture. Ne seront par conséquent retenus, comme critères de l'existence et de l'extension d'un 'terroir', ni les liens fonciers de posses-

sion ou d'usage ni les droits administratifs et juridictionnels dont la communauté peut se prévaloir sur le territoire qui l'environne."

(G. Sautter, "À propos de quelques terroirs d'Afrique occidentale. Essai comparatif", *Études rurales*, 1962)

"Le mot 'terroir' impliquait deux choses [...]. [...] l'accent mis sur les structures agraires et en premier lieu sur les structures visibles, inscrites dans le sol, repérables par une étude soignée du paysage rural. [...] Opérer à l'échelle de la cellule agraire de base [...]. [Et] Voir dans le terroir un objet d'étude en soi, significatif aussi bien comme unité d'organisation agraire que comme unité d'organisation sociale."

(G. Sautter en collaboration avec P. Pélissier, "Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches", *Études rurales*, 1970)

Ces trois thèses s'inscrivent dans une démarche épistémologique commune, celle définie par Gourou, mais développent plus particulièrement des aspects propres à chaque terrain d'étude. Cela est très visible dans une approche jouant sur une combinatoire entre densités et paysages. Ainsi, la thèse de Gilles Sautter s'intéresse d'abord aux faibles densités : une approche imposée par son terrain d'étude, l'Afrique centrale, mais aussi par un raisonnement comparatif qui prend l'Asie des fortes densités rizicoles comme modèle de référence.

Il est là nécessaire de rappeler que ces trois grandes thèses sont des thèses d'État, ayant nécessité plusieurs années d'études sur le terrain. Si elles ont été publiées après les indépendances, elles reposent largement sur des recherches antérieures à celle-ci : les dynamiques touchant les populations africaines à partir des années soixante (construction nationale, urbanisation notamment) sont donc logiquement peu abordées.

• Sautter (1920-1998)

La démarche de Gilles Sautter s'inscrit clairement à la suite de Gourou : son point de départ méthodologique, relié à la pratique d'observation ou de mesure directes

sur le terrain, est la lecture de la carte des densités, qui fonde son étude de la distribution des hommes. Il s'agit pour lui de comprendre pourquoi les régions d'Afrique équatoriale auxquelles il s'intéresse sont tellement vides d'hommes. C'est en ces termes qu'il pose sa problématique dès son introduction :

“Sur la base des chiffres recueillis en 1960-1961, la densité de population, villes comprises, n'atteignait à cette date que 2,4 habitants au km² dans la République du Congo, et 1,68 sur le territoire de la République gabonaise. Aucun autre pays de l'Afrique chaude et pluvieuse n'est aussi mal peuplé, et la plupart le sont infiniment mieux. [...] mais aucune explication simple ne se présente pour le Congo et pour le Gabon. Leur très faible densité pose un problème, symétrique en quelque sorte de celui que soulève l'entassement des hommes dans les plaines alluviales et les deltas de l'Asie des moussons. Il convient d'abord d'en chercher les raisons, en interrogeant le milieu naturel, les civilisations et les sociétés, l'histoire, les relations que ces pays ont entretenues avec le reste de l'Afrique et du monde. Mais il importe tout autant de savoir comment l'économie du xx^e siècle s'est accommodée d'un pareil peuplement : bien ou mal, moyennant quelles adaptations, et quelles transformations du peuplement lui-même. Dans cette optique, nous n'hésitons pas à parler de ‘sous-peuplement’.”

[SAUTTER, 1966]

Il ajoute quelques lignes plus loin : “Une large portion de la surface non pas mal, mais entièrement inutilisée, sous quelque forme que ce soit, voilà qui nous semble caractériser l'état de sous-peuplement rural, qui se confond dans ces pays avec le sous-peuplement tout court. La pauvreté des hommes, bien réelle cependant, apparaît en l'occurrence moins caractéristique que la faiblesse des revenus au kilomètre carré, que même la production minière demeure impuissante à corriger.” [SAUTTER, 1966].

L'influence directe de Gourou sur ses travaux est évidente et les idées principales de son travail sont là : problème soulevé à partir de comparaisons externes

(comparaison des densités africaines et asiatiques) ou internes (variabilité des densités africaines) à l'Afrique, liste des facteurs explicatifs possibles qu'il explorera les uns après les autres dans une série d'études régionales (deuxième partie de la thèse), intérêt pour les sociétés contemporaines et leur évolution. Il faudrait y ajouter sa réflexion tout à fait originale sur le paysage (cf. “Le paysage comme connivence”, texte publié en 1979 dans la revue *Hérodote*) fondatrice d'un questionnement de type épistémologique portant sur les conditions d'existence de l'objet paysage (“secouer un peu l'idée du paysage-allant-de-soi”), qu'il complétera d'une réflexion sur le paysage artistique et ses rapports avec le paysage des géographes (cf. “Léonard de Vinci, théoricien du paysage”, *Hérodote*, 1987).

• Pélissier (1921-)

L'espace choisi par Paul Pélissier est, comme pour Gallais, celui de l'Afrique de l'Ouest. L'importance accordée à cette “sous-région” du continent dans la géographie française est tout à fait notable : en effet, de nombreux travaux s'y inscriront à la suite de ces deux thèses (v. Afrique dans la géographie française). L'Afrique de l'Ouest a donc souvent servi de cas paradigmatique et de cadre institutionnel à la recherche africaniste.

Pélissier annonce ainsi son travail :

“Notre thème ? Le dialogue de l'homme et du milieu, plus précisément du paysan et de la terre, transcrit dans l'aménagement de l'espace par les sociétés rurales. Mais un dialogue qui n'est jamais ni direct ni anonyme puisqu'il se poursuit à travers l'écran de civilisations qui donnent à chaque population une organisation, un arsenal technique, une efficacité et des objectifs qui lui sont propres. [...] Rendre compte de l'aménagement de l'espace, c'est-à-dire faire la physiologie des paysages transformés ou construits par l'homme, est une tâche accessible dans la mesure où le géographe se soumet aux rudes exigences de la recherche sur le terrain. Ce n'est qu'après s'être fait Sérèr chez les Sérèr, Manding chez les Manding ou Diola chez les Diola, qu'il peut espérer connaître de l'intérieur les

caractères et les problèmes spécifiques de chacune de ces sociétés et savoir quelles pistes il doit prendre pour interpréter sa situation.”

[PÉLISSIER, 1966]

L'éventail épistémologique et notionnel de cette géographie africaniste est ici à la fois confirmé et enrichi : les paysages agraires sont bien au centre de l'analyse des rapports entre sociétés humaines et milieux naturels. La terminologie de Gourou est directement utilisée : Péliissier parle d'“efficacité paysagère” et de “physiologie des paysages construits”, d'“écran de civilisation”. La proximité conceptuelle avec la deuxième génération de l'école des *Annales* en histoire est claire : l'intérêt pour la civilisation matérielle montre l'influence de F. Braudel, grand ami de Gourou. Deux éléments supplémentaires sont soulignés par Péliissier : l'importance du terrain, approche qui permet de valider scientifiquement les recherches, d'une part ; corrélativement, l'influence méthodologique de l'ethnologie (la fameuse observation participante), d'autre part. La géographie africaniste affirme là en pionnière, dans le champ de la science géographique, l'importance qu'il y a à comprendre de l'intérieur la logique des sociétés étudiées pour analyser leur espace ou leur production paysagère. Cette démarche sera reprise ultérieurement par les courants de la géographie culturelle.

• Gallais (1926-1998)

Jean Gallais va pour ce qui le concerne mener une étude de géographie régionale du delta intérieur du Niger. S'il met en place son espace d'étude de manière classique, en analysant la morphologie, le climat, l'hydrologie, la biogéographie, il va lui aussi partir du paysage qu'il observe d'avion puis “collé” au sol et qu'il décrit de manière très littéraire, à la manière d'un Vidal qui, dans *Les divisions fondamentales du sol français* (1888), portait un regard scientifique sur la Beauce depuis le train :

“Nature paradoxale du delta intérieur. D'avion, une plaine monotone où le grand fleuve se perd en un dédale désordonné. Au ras du sol, une fraîche prairie, vibrante et douce sous une clémentine lumière. Du premier point de vue, une démesure répulsive comme celle d'une mer.

Du second, la finesse, la valeur précieuse des détails. Ces impressions contradictoires nous persuadent de la difficulté, de l'impossibilité, d'une description objective du paysage : constatation décourageante, puisque cette description est à la base de l'analyse géographique. [...] Les deux visages dévoilés du delta intérieur, parmi d'autres possibles, nous rappellent cette relativité du sentiment géographique, thème que nous allons retrouver à chaque pas de l'analyse et que nous conserverons à l'esprit en tentant celle du paysage.”

[GALLAIS, 1967]

L'apport de Gallais, plus encore que de Péliissier, est de souligner l'importance des facteurs culturels dans l'organisation et la mise en valeur de cette région rurale. Ainsi, il montre que le delta intérieur du Niger est utilisé par des ethnies (v.) spécialisées : les Bozo pêcheurs, les Somono bateliers, les Peul éleveurs, les riziculteurs, les cultivateurs de mil (v.)... Un même espace est ainsi partagé, vécu différemment suivant les cultures : c'est à cela qu'il fait référence en évoquant la relativité du sentiment géographique. Par conséquent, l'histoire précoloniale et son inscription territoriale prennent une importance croissante dans l'analyse de l'espace.

Du tropicalisme monographique au développementalisme comparatiste

Cette géographie tropicale classique a fait école dans la géographie française : une géographie africaniste à portée monographique (étude régionale, voire locale), appuyée sur la méthode de terrain – à partir de laquelle le savoir est produit dans un mouvement inductif (inductivisme*) –, d'abord rurale et ancrée dans l'étude des paysages et des terroirs puis plus diversifiée, s'est développée. Elle a été soutenue par de grandes institutions comme l'Institut fondamental d'Afrique noire, longtemps dirigé par Théodore Monod (naturaliste africaniste, voyageur et écrivain) et où Amadou Hampâté Bâ (écrivain et historien peul du Mali) s'est illustré, ou encore l'ORSTOM, actuel IRD* (G. Sautter et P. Péliissier y ont été successivement présidents du Comité technique de

géographie entre 1964 et 1982). Elle est à l'origine de la création dans les universités françaises de départements de géographie tropicale (en 1967, P. Péliissier ouvre un tel enseignement à la nouvelle faculté des lettres et sciences humaines de Paris X-Nanterre et J. Gallais à Rouen) et de la création du Centre d'études africaines au CNRS (fondé conjointement par G. Sautter et le sociologue G. Balandier). Elle est aussi à l'origine de la fondation d'une géographie africaine francophone, non seulement par l'accueil en France d'étudiants d'origine africaine (v. Afrique dans la géographie française) mais par les nombreuses missions d'enseignement et les directions de thèse que les "pères" du courant conduisent en Afrique (P. Péliissier est, par exemple, le fondateur en 1953 du département de géographie de l'Institut des hautes études de Dakar, qui deviendra en 1957 l'université de Dakar). Elle a produit des études régionales remarquables, dont les résultats sont rassemblés et combinés en particulier dans des atlas collectifs (cf. l'*Atlas des structures agraires au sud du Sahara*, une collection éditée par l'ORSTOM, à partir de 1967, à l'initiative de G. Sautter et P. Péliissier) ou des ouvrages collectifs à la visée comparatiste. Enfin, sa connaissance du "terrain" lui a ouvert le champ de l'expertise, la mettant en position de placer son savoir sur les lieux au service des États nouvellement indépendants. Missions d'études et d'évaluation portant spécifiquement sur le développement rural constituent un champ d'activité en Afrique non négligeable de P. Péliissier (ce dernier effectue des missions au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, au Bénin, à Madagascar mandatés par les États ou par les structures françaises de la coopération) et de J. Gallais (missions concernant les aménagements du delta intérieur du Niger dans les années soixante, puis quatre-vingt, v. Office du Niger).

Enfin, cette géographie tropicale a été novatrice au sein de la discipline : la pluridisciplinarité pratiquée dans les centres ORSTOM (allant des sciences dures à l'anthropologie) comme le décentrement imposé par la démarche de terrain ont permis le développement de nouvelles notions, l'adoption de méthodes d'enquête inspirées d'autres disciplines ou de nouvelles techniques (recours à la photographie aérienne), et l'autonomisation par rapport

aux données fournies par l'administration coloniale et/ou militaire [DE SUREMAIN, 1999]. Ainsi, la géographie de l'espace vécu doit autant à Jean Gallais qu'à Armand Frémont (auteur de l'ouvrage *La région, espace vécu*, 1976) ; l'analyse rénovée du paysage s'est appuyée sur les travaux de Gilles Sautter ; et la géographie culturelle reconnaît l'apport de cette école tropicaliste.

Le bilan disciplinaire est donc prestigieux. Mais, dès les années soixante, le continent sur lequel ces géographes ont exercé leurs compétences s'enfonça dans le sous-développement, mettant en cause l'analyse monorégionale. Cela conduit la géographie africaniste à un renouvellement de ses problématiques (de l'étude rurale à l'étude urbaine, par exemple), de ses démarches (déductivisme*, antidéterminisme naturel) et de ses alliances disciplinaires (économie et sciences politiques) autour d'une réflexion théorique sur le développement conduite en terme de dépendance (v. Afrique dans la géographie française ; Développement africain) et portée avant tout par les spécialistes de l'Amérique latine. L'ouvrage fondateur de ce courant problématique est celui écrit par Yves Lacoste, *Géographie du sous-développement*, paru en 1965 : l'époque de l'apogée de la géographie tropicale est aussi celle de la naissance du courant qui la détrônera. S'il est par conséquent difficile d'étudier la géographie africaniste française sans évoquer son inclusion préalable dans la géographie tropicale et la référence de ses travaux aux problématiques et cadres théoriques mis en place par P. Gourou à partir d'un champ d'étude asiatique, il est aussi difficile d'évoquer son affaiblissement marqué par le renouvellement de ses problématiques sans faire référence à la géographie de l'Amérique latine qui l'intègre dans une perspective résolument comparatiste.

L'évolution du continent a aussi conduit les tenants de la géographie tropicale classique à revisiter leur terrain plus tard pour établir un bilan contrasté du destin africain (v. Clichés) : GOUROU parle ainsi, pour la zone tropicale, de *Terres de bonnes espérances* [1982] alors que GALLAIS évoque des *Tropiques, terres de risques et de violence* [1994]...

LE DÉVELOPPEMENT AFRICAIN

Le développement est une notion qui déborde le simple cadre du continent africain (v. Afrique dans la géographie française ; Géographie africaniste), mais elle a acquis dans ses incarnations africaines une dimension particulière. Elle y désigne à la fois une théorie de l'évolution et de la transformation socioéconomiques de sociétés, une réalité socioéconomique localisée éventuellement mesurable (un accroissement des richesses associé à une amélioration des conditions de vie d'une population donnée sur un territoire donné), le processus de transformation économique et sociale d'une société donnée sur un territoire donné. Avec ses trois premières dimensions, elle constitue à partir des années soixante une idéologie applicable, c'est-à-dire fondatrice d'un quatrième sens de la notion : un ensemble d'actions volontaires sur les territoires et les populations correspondant à des stratégies mises en œuvre par les acteurs institutionnels pour améliorer croissance et conditions de vie. Elle déborde le continent dans le sens où son paradigme central suppose que toutes les civilisations passent par les mêmes phases de développement, le processus produisant de la différenciation socioéconomique entre les sociétés (localisées et en relation) analysable en termes de situations différenciées sur un axe de développement unilinéaire et partagé, certains États étant qualifiés de "développées", d'autres de "sous-développés" ou encore "en voie de développement". Elle se veut donc universelle par essence. Le développement a néanmoins acquis une dimension particulière en Afrique, car la théorie qui le sous-tend y a rencontré des limites pratiques très nettes. L'Afrique a été un lieu où la diffusion de l'idéologie du développement a été particulièrement violente, notamment à travers l'œuvre "civilisatrice" de la colonisation, en même temps qu'un lieu où les résultats du développement sont aujourd'hui les plus difficilement visibles. Il reste pour bien des observateurs le continent "sous-développé", qui cumule les retards et les handicaps. Depuis l'ouvrage célèbre de René DUMONT, *L'Afrique noire est mal partie* [1962] et jusqu'à la publication récente du livre *Négrologie. Pourquoi l'Afrique se meurt*

du journaliste Stephen SMITH [2003], les analystes ont régulièrement pointé les difficultés économiques, sociales et politiques que connaît l'Afrique (v. Clichés).

La géographie, en tant que discipline capable d'opérer une synthèse de données politiques, économiques, sociales et culturelles caractérisant des sociétés localisées, a participé activement au sein des sciences sociales au débat portant sur la question du développement de l'Afrique. Il ne faut pourtant pas adopter une position trop rapide sur ce point. Notion à la fois floue dans sa définition et problématique dans ses applications, le développement y rend difficilement compte de la réalité sociale. En ce sens, si l'Afrique connaît certainement de nombreux problèmes, une lecture simpliste des dynamiques du continent en termes de "sous-développement" manquerait de pertinence scientifique. Rendre correctement compte de la géographie africaine du développement suppose alors de replacer la notion dans son contexte historique et d'identifier les nombreuses dynamiques sociales invisibles pour les approches "développementalistes". Les retards du développement en Afrique nous renseignent peut-être moins sur l'état réel des sociétés africaines que sur les limites théoriques du concept.

La place de l'Afrique dans l'histoire du développement

Cette hypothèse qui rapproche la fragilité du continent africain et la fragilité du concept de développement suppose de définir ce que peut être ce développement. La question n'est pas facile, et en ce sens une approche par l'histoire de la notion permet d'éviter toute définition partielle ou normative.

• Le passé du développement

Le développement à proprement parler est une notion apparue après la Seconde Guerre mondiale, mais qui est héritière de l'histoire plus ancienne de la modernité européenne [RUST, 1996]. Celle-ci est une période historique dans laquelle l'exercice critique de la raison (la rationalité) est apparu comme l'élément central permettant de déterminer les activités humaines. Elle a été associée dès

ses origines à l'idéologie du progrès, selon laquelle les civilisations avancent naturellement vers des stades plus évolués d'organisation matérielle et sociale, notamment à travers la maîtrise de la nature.

L'occidentalisation de l'Afrique (c'est-à-dire l'exploration, l'occupation et la colonisation) était justifiée par la nécessité d'aider les peuples "sauvages" à accéder à la civilisation au nom de valeurs "universelles" (v. Conférence de Berlin ; Clichés ; Afrique dans la géographie française). Dans les faits, pourtant, les politiques européennes de colonisation ont toujours établi une distinction entre la métropole et les colonies, entre le "civilisé" et le "sauvage". La politique officielle d'assimilation des colonisés dans la citoyenneté française n'a par exemple jamais été réellement menée à son terme. La France a été le premier pays colonial d'Europe à élire un député noir (Blaise Diagne en 1913), mais cette élection a eu lieu au moment où la politique d'assimilation était abandonnée au profit d'une politique de mise en valeur des colonies. De manière générale, la citoyenneté métropolitaine était donnée de manière très parcimonieuse (0,1 % de la population de l'Afrique-Occidentale française, 5 % en Angola). Dans une partie de l'empire britannique également, un Africain pouvait accéder à un statut juridique et politique similaire à celui des citoyens britanniques, mais il lui fallait pour cela se conformer aux lois et aux coutumes européennes et par conséquent s'assimiler – c'est-à-dire dans les faits avoir séjourné en Grande-Bretagne. La ségrégation territoriale qui existait dans les colonies britanniques (entre les zones "blanches" et les zones "tribales" noires) était ainsi associée à une ségrégation institutionnelle : un Noir pouvait intégrer les institutions des Blancs s'il répondait à leurs standards sociaux. L'homme d'affaires et homme politique anglais Cecil Rhodes a résumé à la fin du XIX^e siècle cette vision en déclarant qu'il existait des "droits égaux pour tous les hommes civilisés" [MAMDANI, 1996].

Le développement s'inscrit donc et d'emblée dans un contexte déjà lourdement marqué par une idéologie anthropocentrique d'évolution unilinéaire des sociétés et de ségrégation coloniale. La notion de développement ne modifiera

pas fondamentalement cette vision différenciatrice des sociétés. Il la prolonge plutôt dans des termes nouveaux en en transformant quelques éléments. Historiquement, c'est l'administration américaine qui, après-guerre, introduit la notion de développement dans les politiques internationales. Le discours sur l'état de l'Union du président Truman, en 1949, dont on considère qu'il inaugure l'ère du développement, aborde deux dimensions nouvelles. D'une part, il ne se place plus dans le cadre des empires européens mais dans un contexte de décolonisation. D'autre part, il situe l'économie au centre de son argumentaire, utilisant en particulier la croissance de la production nationale (le produit intérieur brut) comme le critère principal définissant le niveau de développement. Enfin, il introduit une notion nouvelle, celle de "sous-développement".

En se recentrant sur la croissance économique, le développement permet à tous les États nouvellement indépendants de s'intégrer dans le concert des nations en cherchant comme les autres à augmenter les performances économiques de la nation et à combattre le sous-développement. Mais, en même temps, il prolonge la dépendance idéologique de pays en "voie de développement" par rapport aux pays "développés". Un seul et même concept est censé représenter l'ensemble des conditions économiques, sociales et politiques d'un pays, selon des critères dans lesquels les États-Unis sont les plus avancés. L'extension récente de la notion de développement à des critères extra-économiques ne change pas fondamentalement la situation. Comme le progrès avant lui, le développement est construit sur le péché originel d'une représentation occidentale des sociétés et de leurs histoires.

• Critiques africaines du développement ?

Quelle a été, dans ces conditions, la place de l'Afrique dans la construction et la critique de la notion de développement ? Les premières critiques historiques du concept ont été faites par des Occidentaux et des Latino-Américains, beaucoup moins par des Africains. Depuis les années trente, les idéologies les plus fortes du continent, comme la "négritude" ou l'"authenticité", n'ont pas réussi à produire de conceptions alternatives au développement.

Dans les années soixante-dix, les théories de la dépendance sont élaborées en Amérique latine. Celles-ci analysent les conditions du développement des pays à travers une lecture des structurations économiques mondiales où la dépendance entre un centre (les pays occidentaux) et des périphéries (les pays en développement) est provoquée par un échange inégal [TAYLOR, 1993].

L'Afrique a néanmoins joué un rôle important dans les expériences de développement (au sens de stratégies d'action), notamment à travers les politiques de développement autocentré (*self-reliance*) dans la Tanzanie de Julius Nyerere (v. Sékou Touré). Le "socialisme africain" défini par le président tanzanien à la fin des années soixante était basé sur les communautés villageoises (les *ujamaa*) et cherchait à accroître l'autonomie économique et sociale du pays à travers le renforcement de l'agriculture communautaire et des politiques égalitaires d'accès à l'éducation [Raison in ANTHEAUME et al., 1989].

Pendant les décennies qui suivent les indépendances, c'est surtout la question du positionnement du "Tiers Monde" (expression calquée sur celle de tiers état) vis-à-vis des deux camps opposés de la guerre froide – caractérisés moins par leur niveau que par leur modèle de développement – qui définit les orientations (réflexion et action) des pays africains. Le Mouvement des non-alignés, fondé à Belgrade en 1961, et le Groupe des 77, créé en 1964, voient la participation active du président égyptien Gamal Abdel Nasser. Dans leur recherche d'une voie alternative au capitalisme et au socialisme, ces pays adoptent une démarche politique critique, mais restent dans un cadre développementaliste classique. La conférence d'Alger en 1967, qui élabore, sous l'impulsion du président algérien Houari Boumediene, un cahier de doléances des pays du Tiers Monde vis-à-vis des pays occidentaux, et surtout la déclaration pour un nouvel ordre économique international présentée à Alger en 1974 à l'occasion d'une assemblée générale de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dénoncent davantage le manque de développement dont souffre le Tiers Monde que la notion elle-même. Les populations sont les grandes absentes de ces revendications, qui font des

élites nationales les principales bénéficiaires des mesures d'aide au développement revendiquées par les États (v.).

Pourtant, ces déclarations africaines à visée développementaliste ne seront pas appliquées, parce que dans les années soixante-dix le Tiers Monde n'existe déjà plus comme entité homogène (s'il a jamais existé) et parce que l'économie classique revient en force, appliquant notamment les programmes et plans d'ajustement structurels* à la majorité des pays en développement. Depuis lors, la tendance n'est plus à la critique du développement mais plutôt à son extension sur d'autres domaines de la société et de l'environnement. Développement humain et développement durable* sont tous deux censés prendre en compte les besoins des populations et la protection de l'environnement sans que soit précisé exactement ce que cela suppose de transformation vis-à-vis des formes classiques du développement. Là aussi l'Afrique ne se distingue pas par son décalage vis-à-vis des grandes orientations internationales. Qu'il s'agisse de l'organisation du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg en 2002 ou du Nouveau Partenariat pour le développement (NEPAD) lancé en 2001 par le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Algérie et le Sénégal (v. SDAC), l'objectif est de montrer que le continent est capable de faire aussi bien que les autres régions du monde, en terme économique mais également dans le renforcement de la démocratie, le bien-être des populations et la protection des ressources naturelles.

• La géographie du développement en Afrique

La géographie est restée longtemps étrangère aux problématiques de développement. Explicitement du moins, car si les géographes se sont peu intéressés aux politiques nationales de développement, ils ont en revanche été parties prenantes de l'entreprise de mise en valeur des territoires africains et ont à ce titre joué un rôle non négligeable dans la diffusion du développement sur le continent (v. Afrique dans la géographie française). Car si la géographie n'aborde de manière explicite les politiques de développement qu'au tournant des années soixante-dix, l'étude des paysages constitue une longue tradition de la culture géographique africaniste (v. Géographie africaniste). En ce

sens, la géographie a d'abord abordé le développement non pas comme facteur macroéconomique ou politique mais comme élément de transformation des milieux. C'est par le biais de l'aménagement de l'espace que la géographie s'approchait des problématiques de développement.

En cela, elle s'inscrivait dans l'entreprise générale de rationalisation des sociétés africaines voulue et imposée par les politiques européennes pendant la période coloniale et prolongée après les indépendances dans le cadre des politiques nationales de développement. Il faut insister ici sur le fait que cette rationalisation a été fondamentalement liée à la maîtrise de l'espace (v. Afrique dans la géographie française). Le contrôle du territoire et celui de ses habitants par l'autorité unique qu'est l'État (v.) a été l'élément central destiné à rationaliser les sociétés africaines. Ceci s'est effectué à travers différentes modalités, telles que la délimitation de frontières (administratives ou internationales), la définition d'un cadastre, l'attribution des terres à des fonctions exclusives (plantations commerciales, bassins miniers, parcs nationaux, réserves forestières, etc.) et la mise en valeur économique de ces espaces. La maîtrise de l'espace supposait en ce sens une uniformisation des pratiques de gestion des milieux, pour renforcer le contrôle de l'État et la marchandisation généralisée des ressources naturelles. L'aménagement du territoire s'inscrit en droite ligne dans cette logique : il a pour but de corriger les irrégularités et les disparités des milieux susceptibles de gêner la mise en valeur de l'espace voulue par l'État. Dans ce contexte, les études des milieux et des paysages de la géographie tropicale française (v. Géographie africaniste) documentent et alimentent l'aménagement de l'espace tel qu'il est envisagé par les politiques nationales.

Ceci permet de voir que si les géographes sont restés longtemps à la marge des problématiques de développement, les liens existent néanmoins entre leurs recherches et le paradigme du développement. La place de la notion d'encadrement définie par Pierre Gourou est à ce titre explicite (v. Géographie africaniste). Cet auteur précise que cette notion ne recoupe pas celle de développement, au sens où cette dernière est historiquement datée et qu'elle possède une forte orientation économique. Mais il ajoute

que certains encadrements sont un obstacle au développement, tandis que d'autres au contraire le favorisent, notamment par le biais de la maîtrise du milieu naturel [GOUROU, 1982]. On comprend en ce sens que l'idée même d'encadrement, si elle délaisse l'idéologie raciste de supériorité d'une civilisation sur une autre, conserve cette focalisation commune à la science géographique et aux politiques de développement sur la maîtrise des milieux.

Dans ce contexte, le peu d'emprise de l'homme sur les milieux naturels en Afrique (importance de la forêt "primaire", "flou" des paysages agricoles extensifs, "anarchie" de l'organisation urbaine, secteurs "informels*", "porosité" des frontières territoriales, etc.) a été pour la géographie tropicale la preuve d'un manque de développement (v. Clichés ; Arbre). Si toutes les sociétés ont leurs techniques d'encadrement, celles de l'Afrique ne seraient pas assez cadrées pour permettre le développement...

Cette vision de l'Afrique, et la volonté de contrôle territorial qu'elle sous-entend, implique, comme on l'a dit, une vision uniformisante des dynamiques sociales, incapable de prendre la mesure des changements que connaît actuellement l'Afrique.

La diffusion d'une géographie du développement à partir des années soixante-dix en France [LACOSTE, 1965] et dans les pays anglo-saxons [TAYLOR, 1993] a certes permis d'adopter une approche critique vis-à-vis des effets du développement, mais elle est restée imprégnée d'une vision "développementaliste". Le déplacement vers une critique mondialisée du système de domination du centre développé sur les périphéries exploitées du Tiers Monde n'a pas fondamentalement transformé les outils d'analyse. Si la perspective adoptée est désormais plus celle des nations sous-développées que celle des pays industrialisés, la question porte davantage sur les moyens de sortir de ce système d'échange inégal pour faire profiter les plus défavorisés de la croissance économique que sur une véritable critique de la notion même de développement. Ici l'analyse scientifique, comme les politiques évoquées plus haut, garde sur l'Afrique une vision normative, qui voudrait finalement aménager le réel pour que celui-ci corresponde aux effets attendus du développement.

Quel développement pour l'Afrique ?

Qu'en est-il alors du développement actuel en Afrique et faut-il encore parler du développement ? La réponse, bien sûr, dépend de la façon dont on aborde la question elle-même.

Malgré les critiques de plus en plus nombreuses qui ont été faites à l'approche économique du développement, celle-ci reste encore majoritaire dans les analyses des organismes internationaux et dans les statistiques nationales. Suivant ce cadre d'analyse, l'Afrique est la plus mal placée dans le jeu mondial des nations. Le continent, qui abrite 13,2 % de la population mondiale, ne participe qu'à 3 % du commerce international et de 1 à 2 % des investissements directs étrangers. Entre 1975 et 2001, la croissance du PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat (PIB-PPA) a baissé de 0,9 % par an en Afrique subsaharienne.

Une approche alternative proposée depuis quelques années a élargi les facteurs pris en compte dans la mesure du développement. L'indicateur de développement humain est le plus connu de ces nouveaux indices (v. Tableau), mais même cette approche laisse également l'Afrique dans le peloton de queue. L'espérance de vie moyenne en Afrique subsaharienne est de 46,5 ans, quand la moyenne est de 64,4 ans dans les pays en développement et de 78,1 dans les pays de l'OCDE. Plus de 40 % des 650 millions d'habitants de l'Afrique subsaharienne vivent sous le seuil de pauvreté établi à un dollar par jour. Le paludisme (v. Moustiques) et le Sida (v. VIH/Sida ; Préservatifs) sont les principales causes de mortalité en Afrique ; et les famines – que ne justifient pas les situations “naturelles” – touchent 38 millions de personnes.

Ces difficultés sont à relier aux crises que connaît actuellement l'État (v.). Absence d'intégration territoriale, mauvais état des infrastructures, privatisation des espaces, criminalisation des pratiques économiques et politiques, multiplication des conflits régionaux, etc. Elles sont également à relier aux conditions actuelles de mondialisation, où la supposée libéralisation (économique autant que politique) cache mal la profonde dépendance des pays africains vis-à-vis des grands groupes industriels et financiers qui restent principalement occidentaux (v. Pétrole) et

vis-à-vis des pays de l'OCDE (v. Mondialisations). Dans ces conditions, l'Afrique reste un espace marginal dans la globalisation du développement.

Mais ces analyses, si elles attestent des difficultés que connaît le continent africain, ne rendent pas compte de l'ensemble des transformations et des dynamiques actuelles. Sans prétendre embrasser l'ensemble d'un champ d'étude très vaste, on peut citer quelques éléments proprement géographiques qui permettent d'évaluer les voies “a-développementales” de l'Afrique. La persistance, voire le développement, de l'agriculture vivrière (v. Dynamiques rurales ; Mil ; Sereer) et son importance dans les réseaux régionaux et notamment dans les liens entre la ville et la campagne (v.), la diversité des maîtrises foncières dont on commence à prendre la mesure au-delà de la simple privatisation des terres [LAVIGNE DELVILLE (dir.), 1998], l'importance de l'économie informelle, qui n'est pas prise en compte dans le calcul du PIB (celui de l'Afrique de l'Ouest serait augmenté de 30 à 50 % si l'économie informelle était comptabilisée), la dimension fonctionnelle de l'habitat informel des grandes villes, la diffusion des réseaux économiques transnationaux [BENNAFLA, 2002], la reconnaissance tardive du fait nomade qu'il soit traditionnel ou récent, sont autant de dynamiques qui n'apparaissent pas dans l'idéologie développementaliste, mais contribuent pourtant au fonctionnement des sociétés africaines. Ce qui les rassemble est probablement la transgression d'une vision territoriale centralisée héritière de l'imposition du système étatique occidental. Comme les théories récentes de l'État (v.) l'ont montré [BAYART, 1989], les structures en rhizomes, réseaux souterrains dont on ne voit que les pousses, définissent davantage les sociétés africaines que le territoire approprié (v. État).

Si l'Afrique peut participer non plus à un développement unilinéaire mais à des innovations sociales diversifiées, c'est probablement à travers la mobilité qui caractérise le continent [RETAILLÉ, 2000], à travers des réseaux qui transgressent le cadre formel du développement.

L'INVENTION DE L'AFRIQUE

Le toponyme *Africa*, appliqué par les Romains à une portion de la côte méridionale de la Méditerranée correspondant à la Tunisie actuelle, s'est progressivement étendu, par métonymie, à l'ensemble du continent qu'il désigne aujourd'hui. L'expression *Bilad-es-Sûdan* ou "Pays des Noirs" utilisée par les géographes arabes du Moyen Âge pour désigner l'Afrique subsaharienne avec laquelle ils étaient en contact, puis reprise par la toponymie coloniale (toute la partie sahélienne de l'A-OF, du Sénégal au Tchad était appelée "Soudan français"), a vu au contraire son usage se restreindre, puisque le mot Soudan ne désigne plus aujourd'hui qu'un seul État de l'Afrique. Si ces désignations généralisantes des espaces africains furent donc d'origine exogène, aucune des deux ne fut d'emblée porteuse de l'idée de continent, puisqu'elles désignaient une terre habitée, un "pays", en situation de contiguïté par rapport aux autres.

L'émergence de la notion de continent est inséparable des "grandes découvertes" et des circumnavigations par lesquelles les Européens circonscrivent depuis les océans des espaces terrestres délimités dont ils reconnaissent les côtes. La construction d'une continentalité de l'Afrique – comme de l'Amérique ou de l'Australie – est donc aussi exogène que le toponyme. Elle procède d'une opération de découpage de l'ensemble des terres émergées, selon des critères aussi bien symboliques que physiques, et consiste donc à associer aux morceaux ainsi constitués des représentations différenciées. Dans le cas de l'Afrique, qui fait partie de l'Ancien Monde, contrairement à l'Amérique ou à l'Australie, ce processus contribue à modifier des images antérieures en leur en superposant de nouvelles. Il conduisit le plus souvent, mais pas toujours, à désigner cette portion du monde comme ontologiquement différente de toutes les autres, voire à la stigmatiser.

Pour rendre compte de l'émergence d'une représentation de l'Afrique comme continent et, partant, des représentations qui lui furent successivement ou conjointement associées, il convient donc d'adopter une perspective historique susceptible de reconstituer le processus de sédi-

mentation et d'érosion qui contribue à façonner et à remodeler sans cesse l'image de l'Afrique. Les dernières couches déposées ne recouvrant pas parfaitement les anciennes, on ne sera pas surpris de voir certaines images que l'on croyait révolues cheminer souterrainement pour ressurgir dans les clichés (v.) qui continuent à informer les discours actuels. Cependant, la spécificité de l'imagerie géographique étudiée ici consiste dans le lien étroit qu'elle entretient avec la carte qui la configure et la stabilise. Comme mode de représentation graphique du monde sur un support matériel, la carte apparaît d'abord comme un but en soi de l'activité géographique. Mais elle est aussi le produit de la projection d'un ensemble de conceptions (ou représentations) de l'espace ou d'un territoire particulier : elle donne à voir une idée du territoire plutôt que le territoire lui-même. Enfin, comme production culturelle qui circule à l'intérieur d'une société donnée, elle est l'objet d'appropriations diversifiées par ses lecteurs qui en font le support de nouvelles représentations, voire d'actions exploratoires.

La troisième partie du monde

L'image géographique du monde qui se transmet de l'Antiquité tardive au Moyen Âge se présente sous la forme d'un continuum de terres émergées, l'écoumène (ou ensemble des terres habitées), réparties autour de la Méditerranée (Ptolémée), auxquelles s'ajoutent éventuellement dans l'hémisphère austral, au-delà d'un océan réputé infranchissable, les terres antipodes inconnues (Macrobe). Le découpage du monde s'organise selon une zonalité climatique qui distingue selon la latitude, matérialisée par les lignes idéales des tropiques et des cercles polaires, deux zones froides et deux zones tempérées encadrant une zone torride. Mais la partition de l'écoumène en continents n'a pas l'évidence que nous lui connaissons. Sur les mappemondes du ^{xiii}e siècle, comme celle de Hereford, les toponymes *Asia* et *India* sont presque interchangeable, *Europa* n'apparaît pas, tandis qu'*Affrica* se mêle avec *Libia*, *Egypta* et *Ethiopia*, sans

que la typographie permette de décider lequel désignerait un ensemble plus vaste.

Dans le même temps, cependant, continuent à circuler des cartes du type “T dans l’O”, ou *Orbis Terrarum*, héritières d’une tradition érudite issue d’Isidore de Séville, où les barres du “T” délimitent nettement dans l’“O” du monde clos trois parties bien distinctes appelées Asie, Europe et Afrique, dont le point de contact, au centre de la carte, figure Jérusalem. La fonction de ces cartes – qui s’apparentent plutôt au diagramme en ce qu’elles n’incorporent aucun détail topographique – est surtout symbolique. Conçues comme support de l’exégèse biblique, ces représentations servent à illustrer et à matérialiser l’histoire du peuplement du monde par les trois fils de Noé, Sem, Japhet et Cham. Selon la légende biblique, tandis que les deux premiers furent envoyés peupler l’Asie et l’Europe, le troisième, fils réprouvé pour avoir osé rire de la nudité de son père, reçut en partage l’Afrique, terre ingrate et brûlée. De plus, la malédiction de Cham le condamnait à servir ses frères. Étendue à sa descendance, elle fournit par la suite une justification théologique à la réduction en esclavage des Africains. Les mappemondes dérivées de ce schéma, qui peuplent de figures monstrueuses les marges du monde connu, placent en Afrique des personnages dont les déformations rappellent les attributs de Caïn, autre réprouvé de la Bible [RELAÑO, 2002].

Mais lorsque les voyages de Rubrouck, Plancarpin et Marco Polo en Asie (xiii^e siècle) et les navigations portugaises le long des côtes africaines (xv^e siècle) eurent modifié l’image de l’écoumène en l’élargissant en latitude comme en longitude, l’idée d’un monde resserré autour de la Méditerranée et centré sur Jérusalem déclina. Parallèlement s’imposait une conception de l’espace qui permettait la projection sur un cadre euclidien, caractérisé par un repère orthonormé (latitude et longitude), des contours des côtes nouvellement découvertes. Les conditions étaient réunies pour que les masses de terres ainsi représentées soient conçues comme des continents. Les côtes de l’Afrique, dessinées grâce aux informations rapportées par les Portugais, devinrent l’enveloppe d’un continent qui agrégeait des représentations issues de

diverses traditions : l’Afrique de Cham, les antipodes et le royaume du mythique prêtre Jean que les Portugais avaient cherché en Inde avant de le “trouver” en Éthiopie [RELAÑO, 2002].

Les portulans* des xiv^e et xv^e siècles, important à travers la Méditerranée le savoir issu du monde arabo-musulman, remplirent l’intérieur de l’Afrique de figures nouvelles : une série de rois trônant sous leur dais et portant sceptre et couronne représentent les États de l’Afrique subsaharienne avec lesquels les commerçants maghrébins avaient établi le contact depuis plusieurs siècles. L’un d’entre eux, le roi du Mali, porte une énorme pépite d’or, en souvenir du souverain Mansa Moussa qui avait défrayé la chronique par la libéralité avec laquelle il avait répandu autour de lui la poudre d’or, lors de son passage au Caire au cours d’un pèlerinage à La Mecque [FALL, 1982]. De telles images rétablissaient donc la continuité entre l’Afrique et les autres continents puisque, là comme ailleurs, l’espace faisait l’objet d’une appropriation politique et apparaissait comme une suite de pays que l’on pouvait nommer, administrés par des rois dont on savait l’histoire.

L’Afrique des cartes (xvi^e-xviii^e siècles)

Sur les cartes imprimées qui se répandent à la Renaissance, les figures de rois africains ne se maintiennent pas au-delà du xvi^e siècle. Elles sont remplacées par une iconographie naturaliste dont la fonction est de désigner les espaces par une production végétale (palmier) ou animale (éléphant, rhinocéros, singe) qui les représente par métonymie [JACOB, 1992], dans un contexte où la science européenne a entrepris l’inventaire botanique et zoologique du monde. Les cartes flamandes du xvii^e siècle rejettent ainsi les représentations iconographiques d’habitants de l’Afrique sur les marges, où elles apparaissent sous forme de vignettes ou d’allégories. L’intérieur du continent, vidé de ses hommes et naturalisé, est encombré par les tracés sinueux d’un réseau hydrographique en grande partie conjectural, ponctué de montagnes “taupinières” disposées en série. La grille de

lecture hydro-topographique, formalisée au XVIII^e siècle par la théorie des bassins fluviaux (Ph. Buache), s'applique en effet aux espaces connus comme aux espaces inconnus. Mais en réduisant ainsi l'inconnu au connu, cette procédure de remplissage forge l'image d'une Afrique qui s'inscrit dans la continuité de l'espace topographique terrestre dont elle ne constitue pas un cas particulier, tandis que les figures iconographiques, marqueurs d'exotisme, se bornent à en indiquer les caractéristiques propres.

Elle sera cependant raillée par le célèbre mot de Swift : "Les géographes, sur les cartes d'Afrique, remplissent les vides avec des figures de sauvages et, dans les régions inhabitées, ils placent des éléphants, faute de ville." En effet, dans la première moitié du XVIII^e siècle, le processus de modernisation de la cartographie en cours conduit à une redéfinition des catégories du connu et de l'inconnu puisque seuls les éléments dont on connaît avec certitude la position astronomique pourront figurer sur la carte. Ceux dont on connaît l'existence sans pouvoir les situer exactement (un lac, un fleuve, une ville) disparaissent alors : c'est l'invention du blanc de la carte, nouveau mode d'expression de l'inconnu cartographique [voir Surin in LABOULAIS-LESAGE, 2004]. La carte d'Afrique a été l'un des supports privilégiés de cette invention qui doit beaucoup aux travaux du cartographe français d'Anville. Or la carte d'Afrique publiée par d'Anville en 1749 dut sa célébrité non seulement aux espaces blancs qui couvrent désormais la majeure partie du continent mais aussi aux effets durables que devait provoquer la présence de ce blanc. Reprenant à leur compte l'ironie de Swift et citant en exemple la carte de d'Anville, les géographes de la fin du XVIII^e siècle devaient en effet entreprendre de rassembler les données nécessaires au comblement progressif des blancs de la carte d'Afrique après avoir désigné ces espaces à l'attention des voyageurs. Mais certains d'entre eux devaient en outre se laisser prendre au mimétisme de la représentation cartographique, comme le Britannique Rennell, pour qui l'Afrique se singularise par un système hydrographique très particulier :

"On ne lui connaît point, comme aux autres continents, des rivières qui coulent du centre aux extrémités. Au contraire, toutes ses parties sont séparées les unes des autres par d'arides déserts [...] et parmi le petit nombre de rivières connues, quelques-unes, au lieu de porter leurs eaux tributaires à l'océan, se terminent par absorption ou évaporation. On est fondé du moins à le penser, en n'apercevant aucune trace de leur jonction avec la mer, ou avec quelque grand fleuve."

Ce discours sur l'Afrique est en fait un discours sur la carte, puisque c'est le blanc de la carte qui interrompt le tracé de rivières supposées se perdre dans les sables de l'espace réel. Quant au géographe allemand Carl Ritter, c'est également à partir de cartes assez pauvres en informations qu'il entreprenait, dans un discours prononcé en 1826, un singulier portrait de la "massive et compacte Afrique". Le continent est alors envisagé sous la catégorie de l'uniformité, que ce soit du point de vue des contours ("aucun accident aux contours de l'Afrique" et "un tronc massif et régulier, sans articulation aucune"), du relief ("aucune variété ni aucun contraste"), du climat ("Cette masse uniforme dont toutes les extrémités également distantes du centre sont soumises à peu près à la même chaleur tropicale [...]. L'Afrique nous présente le vrai sud de la terre, elle est en quelque sorte développée en puissance tropicale"), de l'état social ou politique ("Le patriarcat s'y est conservé sans contact avec les progrès de l'histoire"), de la linguistique ("Tous les dialectes nègres sont issus d'une souche commune"), de l'anthropologie physique ("presque partout la race dominante des nègres répandus en masse compacte comme le pays lui-même") ou encore des productions animales et végétales ("Partout l'on voit, également distribués aux quatre points cardinaux, les palmiers, le chameau, l'autruche, etc."). Les contrastes marqués entre régions contiguës constituant pour Ritter le moteur de l'histoire (v. Développement africain), l'uniformité qu'il attribue à l'Afrique en tant que continent en fait une espèce de monstre géographique, à l'archaïsme presque préhistorique.

Les cartes issues de la modernisation cartographique produisirent donc des représentations ambivalentes du continent africain, à la fois inconnu, vide et uniforme, et

le constituèrent conjointement en objet singulier offert à l'étude du géographe et en champ d'action pour le voyageur désireux de s'illustrer dans l'exploration en parcourant le blanc de la carte. Nombre d'explorateurs du XIX^e siècle, de Caillié à Stanley (v. Explorateurs), ont en effet reconnu le pouvoir d'attraction qu'avaient exercé sur eux les blancs des cartes d'Afrique.

L'Afrique dévoilée

À la fin du XVIII^e siècle, alors que les circumnavigations ont permis de fixer sur les cartes les contours des côtes de presque toutes les terres émergées, c'est vers l'intérieur des continents que se tournent les regards. L'Afrique en particulier apparaît sous un nouveau jour lorsqu'on découvre à quel point on connaît mal ce continent, pourtant si proche et si familier du fait de l'ancienneté de son lien avec l'Europe. En effet, tandis que les côtes, fréquentées et cartographiées depuis le XV^e siècle, sont bien connues, l'intérieur ne l'est qu'indirectement, par l'intermédiaire des géographes arabes ou des commerçants maghrébins, à l'exception du royaume du Congo et de l'Éthiopie, visités par les Portugais au XVI^e siècle, de la région du Cap où sont installés des Hollandais depuis le XVII^e siècle, et, en Afrique du Nord, de la régence d'Alger et surtout de l'Égypte. Rennell déplore ainsi que les connaissances sur l'Afrique n'aient pas progressé depuis les Anciens. Afin de remédier à cette ignorance, une assemblée de notables et de savants londoniens entreprend alors d'y envoyer des voyageurs à la recherche du Niger et de Tombouctou (v.) en fondant l'*African Association*, société de mécénat scientifique (1788).

Ils inaugurent ainsi un partage des tâches durable, caractéristique de l'âge de l'exploration dans l'histoire de la géographie : contrairement à l'époque des circumnavigations où l'on voyait des savants (naturalistes ou astronomes) prendre place à bord des navires, les géographes, définis par leur appartenance à la communauté savante et par la production de cartes ou de discours portant sur les différentes parties du globe, se

font sédentaires et délèguent à des amateurs la fonction de collecte de l'information sur les régions du monde restant à explorer. Ces géographes dits "de cabinet" renoncent en effet à mener eux-mêmes des voyages dans l'inconnu, jugés excessivement dangereux et nécessitant des qualités d'adaptation physique et morale particulières. Ils tiennent cependant à encadrer à distance les voyageurs, soit en les commanditant directement (cas de l'*African Association*), soit en rédigeant des instructions à leur intention de manière à leur faire connaître les lacunes à combler, les objets à observer et les méthodes d'observation requises pour que les informations rapportées soient utiles à la science (cas des sociétés de géographie fondées à Paris en 1821, à Berlin en 1828 et à Londres en 1829). Enfin, ils se réservent le pouvoir de valider le savoir issu de l'exploration par un examen serré des résultats, visant essentiellement à déjouer les allégations d'éventuels imposteurs, et par un système de prix et de récompenses qui devait contribuer à la renommée des explorateurs (les fameuses médailles d'or des sociétés de géographie). Leur contribution consiste à compiler et à combiner les informations issues de sources hétérogènes (voyages d'exploration, mais aussi informations glanées sur les côtes auprès de commerçants africains) pour composer la nouvelle carte d'Afrique.

Pour ces géographes, le blanc de la carte est perçu comme un voile d'ignorance qu'il convient de "soulever" progressivement ou de "déchirer" en le sillonnant de tracés constitués par les itinéraires d'explorateurs. L'inconnu ne se situe plus aux marges du monde connu mais constitue des noyaux résiduels qu'on entend réduire : il n'est plus périphérique, mais nucléaire [PALSKY, 1995].

L'intérêt pour l'Afrique est alors alimenté en Angleterre par les développements de la campagne abolitionniste (la traite négrière est abolie en 1805 au Danemark, en 1807 en Angleterre, en 1815 par les puissances européennes signataires du traité de Vienne), qui envisage le maintien des Africains sur leur continent et la substitution d'un commerce "licite" à la traite. L'idée prend forme d'installer d'anciens esclaves libérés et des

colons européens sur le sol africain pour constituer des “fermes modèles” devant faciliter par l'exemple le développement de cultures commerciales dans tout le continent. La colonie de Sierra Leone, fondée à cette époque, est une application de ce principe [CURTIN, 1965]. D'une manière générale, les théories du libéralisme économique naissant, qui prône une libre circulation des biens et des marchandises à la surface du globe, conduisent à considérer chaque région du monde comme devant s'ouvrir au commerce européen. Dans ce contexte, les voyageurs envoyés en Afrique auront pour tâche, outre leur mission scientifique, de repérer les meilleures terres possibles pour l'établissement de plantations de produits tropicaux et d'étudier les réseaux commerciaux en place, les biens échangés et les prix pratiqués, informations nécessaires en vue de procéder à l'introduction du commerce européen dans l'intérieur de l'Afrique. Mais si le but est d'intégrer l'Afrique à une économie en voie de mondialisation, il n'est pas question pour autant de la partager en territoires coloniaux placés sous l'autorité d'États européens.

Dans cette perspective, les explorateurs qui parcoururent l'Afrique à la fin du XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle (Park, Caillié, Barth) ne furent pas les avant-coureurs de la conquête coloniale mais des voyageurs isolés obligés de négocier leur passage avec les chefs d'État dont ils reconnaissaient parfaitement l'autorité. Les récits qu'ils publièrent témoignent d'un réel effort d'acculturation qui leur permit de faire connaître en Europe des sociétés africaines organisées, des États constitués (en particulier dans la région entre Niger et lac Tchad, où existaient de grands empires, comme le Bomou et l'empire de Sokoto), et une histoire disposant aussi de sources écrites. Les dimensions historique, politique et anthropologique de ce travail de mise au jour furent cependant rapidement éclipsées par l'œuvre cartographique menée par les sociétés de géographie à partir des matériaux qu'ils rapportèrent. Les éléments de description qui tendaient à valoriser les sociétés africaines tombèrent ainsi dans l'oubli au profit de l'entreprise de couverture topographique qui apparaissait comme prioritaire et semblait en bonne voie dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

De la *Terra incognita* à la *tabula rasa*

Dès lors, l'intérêt scientifique porté à l'Afrique se limite à la collecte et à la compilation d'informations utiles à la construction d'une carte hydro-topographique de l'intérieur du continent. La description cartographique de l'Afrique comble les blancs en réduisant l'inconnu, mais produit l'image d'un espace naturalisé, qui reste vide d'hommes : la toponymie, où abondent les hydronymes (Sénégal, Gambie, Niger, Volta, Congo), tandis que les ethnonymes font pratiquement défaut, atteste bien cette naturalisation de l'espace [POURTIER, 1986]. Ce type de représentation suggère l'idée d'un espace à prendre (*terra nullius*) et favorise l'émergence d'une idéologie coloniale qui mêle à ces représentations de l'espace des considérations anthropologiques selon lesquelles les populations africaines peuvent être caractérisées comme sauvages au regard des critères européens d'évaluation des civilisations et doivent dès lors faire l'objet d'une intervention visant à leur apporter “la” civilisation. Au blanc de la carte, voile d'ignorance, se substituent alors des métaphores qui développent le thème de l'obscurité, à la fois physique et morale, humaine et naturelle, d'un continent auquel l'Europe entend apporter ses lumières. Paradoxalement, la peinture de cette partie du monde sous un jour sombre n'empêcha pas cependant la manifestation d'un attrait de plus en plus marqué pour l'Afrique, comme en témoigne l'enthousiasme des candidats au voyage fréquentant les clubs d'explorateurs et cherchant des modes de financement pour réaliser leurs projets d'exploration. Le même enthousiasme aiguillonnait les promoteurs de l'entreprise coloniale qui voyaient dans les contrées les plus déshéritées un réservoir insoupçonné de ressources offertes à l'exploitation et un champ désigné pour les aménagements les plus expérimentaux. Ainsi Paul Leroy-Beaulieu préfaçait-il son ouvrage intitulé *Le Sahara, le Soudan et les chemins de fer transsahariens* (1904) en affirmant que, bien desservi, le Sahara “nourrirait une dizaine, sinon même deux dizaines de millions d'hommes”. Même le géographe Élisée Reclus – que l'on peut difficilement ranger parmi les tenants de l'idée coloniale – se faisait, dans sa

Géographie universelle (t. 5, 1885), le chantre d'une terre "d'une rare fertilité", contrée où "cinquante millions d'habitants vivraient à l'aise" : il s'agissait du Bahr el-Ghazal (région marécageuse située au sud du Soudan actuel) [BRUNSCHWIG, 1971]. Qu'il soit considéré comme un monde vide ou potentiellement plein, ce n'est pas pour sa richesse humaine que le continent africain suscite l'intérêt des Européens.

Les deux dernières décennies du XIX^e siècle correspondent à une accélération de l'entreprise coloniale. Le centre de gravité de l'exploration se déplace de l'Afrique occidentale aux parties orientales et centrales du continent, du cours du Niger aux sources du Nil et au bassin du Congo. Les explorateurs (v.) qui participent à l'opération mêlent désormais aux exigences scientifiques des considérations politiques et économiques en se mettant au service d'intérêts nationaux ou commerciaux. Dans le contexte de rivalités exacerbées du *scramble* ou "mêlée" (v. Conférence de Berlin), il s'agit pour chacun d'atteindre le plus vite possible les régions convoitées pour obtenir des chefs la signature de traités qui les dépossèdent de leur souveraineté : la description des régions traversées et des sociétés rencontrées s'efface devant les exigences de l'appropriation coloniale. C'est en faisant table rase des territoires africains que les puissances européennes procèdent à un partage colonial qui constitue une reterritorialisation exogène du continent. Et c'est au nom d'une représentation qui en fait un espace naturel globalement homogène en effaçant à la fois les caractéristiques du terrain et les propriétés du territoire que ce découpage de l'Afrique effectué selon des critères européens est possible.

DÉCOUPAGES DE L'AFRIQUE

L'Afrique est une région du monde que tout le monde pense connaître mais dont les découpages internes et même les limites externes ne sont pas en réalité facilement identifiables. On a bien une idée *a priori* de ce que cela est, mais comment la définir précisément ? Ceci est une question à la fois triviale et fondamentale de la science et notamment de la géographie. Faire acte de science suppose de définir un objet d'étude qui soit à la fois heuristique (c'est-à-dire qui puisse servir à répondre à des questions) et pertinent (c'est-à-dire qui ne soit pas déconnecté des faits naturels et/ou des questions de société). Pour construire cet objet, un travail d'abstraction de la réalité est nécessaire, ce qui suppose de sélectionner des éléments étudiables susceptibles d'aider la problématique au milieu d'autres qu'on juge moins pertinents. L'objet du scientifique n'est donc pas un objet de la réalité "qui existe" en soi, mais plutôt une construction mentale qui sert à répondre à des questions. Cette exigence est spécifique au monde de la recherche ; elle ne correspond pas nécessairement aux objets utilisés et manipulés dans d'autres sphères sociales. En ce sens, et parce qu'elle a un objectif défini d'intelligibilité, la démarche scientifique doit s'extraire des catégories de classification du monde social, ou du moins doit prendre une dimension réflexive vis-à-vis des objets tels qu'ils sont définis par la société (v. Clichés ; Développement africain). On peut citer parmi les exemples contemporains les thèmes que sont le développement durable*, la gouvernance* (v. Mondialisations).

La géographie est particulièrement concernée par ces questions, car elle s'intéresse à des objets spatiaux, c'est-à-dire des objets dotés d'une étendue, qui occupent une portion de la surface terrestre, qui présentent des parties entretenant des rapports entre elles et avec les parties d'autres objets de la surface terrestre. Non pas que ceux-ci soient plus compliqués que d'autres, mais ils présentent une caractéristique qui rend leur manipulation plus difficile. Leur dimension spatiale peut en effet faire croire qu'ils existent en dehors de toute construction à finalité scientifique : puisque toute chose posée quelque part occupe un espace, il y a

toujours l'espace de quelque chose qui existe indépendamment de la science qui étudie la dimension spatiale des choses. On ne laisse pas entendre ici que des éléments matériels ou idéels n'existent pas, mais on souligne qu'il existe une différence entre cet élément (une chose étendue posée là) et l'objet de la science (un construit intellectuel à l'intérieur d'un cadre théorique qui permet de l'objectiver), en l'occurrence l'objet spatial. Prenons un exemple : il existe indéniablement une ligne de chemin de fer qui va de Lusaka en Zambie à Dar es-Salaam en Tanzanie (v. Copperbelt). Cette ligne a été baptisée Tazara (Tanzania-Zambia Railway) par les gouvernements des deux pays et sert principalement à acheminer le minerai zambien vers un port tanzanien. Mais il est également indéniable que cette ligne ferroviaire est poursuivie au nord vers le Kenya et au sud vers le Zimbabwe et l'Afrique du Sud. Quel est par conséquent l'objet de l'étude géographique ? La ligne Tazara, sa partie zambienne, sa partie tanzanienne, le réseau régional dans son ensemble, l'axe ferroviaire qui va du Cap au Caire ? On voit bien que si la dimension physique de la ligne ferroviaire existe, sa définition géographique dépend de l'approche que l'on veut privilégier et de la problématique que l'on se pose, soit : une étude de l'économie nationale de la Zambie, l'histoire de l'extraction du minerai, les volontés britanniques du début du ^{xx}e siècle de consolider leur empire sur tout le continent, etc. Celles-ci déterminent en fin de compte le découpage qu'on en fait et l'organisation de ses parties (la structure) qu'on en propose : l'objet de la réalité découpé par le géographe devient ainsi un objet d'étude de la science géographique qui, en tant qu'espace unique identifiable et qualifiable, relève d'une catégorie d'objet plus large qui constitue un cadre général d'intelligibilité de cette réalité particulière le plus souvent fondé sur une théorie ou un modèle. L'objet d'étude géographique est toujours pris entre la réalité matérielle ou idéale à laquelle il se réfère et qu'il contribue à décrire et à expliquer et l'objet scientifique qui permet de construire et d'objectiver cette réalité à l'intérieur d'un cadre théorique et méthodologique donné.

En géographie définir un objet d'étude revient donc à le découper spatialement, à l'individualiser par les rapports entre ses parties, à le relier à d'autres objets. Or, de ce point de vue, l'Afrique a peu été constituée en un objet géogra-

phique continental. Même si certains lieux communs, qui informaient incidemment l'étude géographique, pouvaient tendre à la recouvrir tout entière (v. Clichés), la géographie a découpé l'Afrique en régions (v. Afrique dans la géographie française) qu'elle a aussi généralisées en zones distribuées selon un axe méridien. Ce sont ces découpages que nous allons présenter, mettant au jour les conceptions géographiques qui les sous-tendent.

Découper l'Afrique ?

Découper l'Afrique en objets géographiques capables d'aider à la compréhension de ce continent n'est donc pas une chose aisée. Elle l'est d'autant moins que les analyses sur l'Afrique sont parfois imprégnées d'idées admises socialement, qui ne font pas débat. Par son passé colonial et ses difficultés actuelles, l'Afrique est peut-être plus que d'autres régions du monde celle qui est la plus soumise à des représentations toutes faites (v. Clichés) sur ce qui marche, ou plus souvent ne marche pas (le "développement", la démocratie, etc.), sur les causes des problèmes (la nature "hostile", la "culture" des Africains, etc.) et sur les solutions à apporter. La prudence scientifique s'impose lorsqu'on aborde l'Afrique, afin de cerner la complexité des objets et des situations géographiques.

• Les "Afriques"

Dans ce cadre de réflexion, il s'agit ici de poser quelques jalons sur les découpages géographiques pertinents pour aborder les "Afriques". En effet, le singulier pour l'Afrique n'est pas de mise. Si une Afrique unitaire existe, c'est uniquement en fonction de questions spécifiques que l'on se pose (la géologie de la plaque africaine, l'Union africaine – ancienne OUA –, etc.) ou dans des représentations construites par des acteurs (la "renaissance africaine" développée par le président sud-africain Thabo Mbeki, l'Afrique imaginée des Afro-Américains des États-Unis, la coupe africaine des nations en football (v.), etc.). Le pluriel s'impose donc quand on aborde le fait africain dans son ensemble, comme l'atteste doublement le titre de la Géographie universelle sur *Les Afriques au sud du*

Sahara [DUBRESSON et al., 1994] : une pluralité dans une Afrique prédécoupée. Ceci suppose d'abandonner éventuellement l'échelle continentale (par le haut ou par le bas) quand une problématique spécifique le rend nécessaire.

**• Afrique du Nord, Afrique du Sud :
la pertinence du découpage méridien de l'Afrique ?**

Le découpage retenu par les auteurs de la Géographie universelle est un exemple parmi d'autres de cet abandon de l'échelle continentale par l'étude géographique : ses divisions ne suivent pas celles de la géologie et rattachent l'Afrique du Nord au Moyen-Orient et au monde indien [DURAND-DASTÈS et MUTIN, 1995]. Ceci illustre la place particulière de l'Afrique du Nord, dont le rattachement à l'Afrique subsaharienne est une question récurrente dans les débats sur le découpage de l'Afrique. La séparation du continent en deux ensembles est largement utilisée par les géographes (outre la Géographie universelle déjà citée, deux ouvrages récents se concentrent sur l'Afrique "subsaharienne" [DUBRESSON et RAISON, 1998] ou l'Afrique "noire" [POURTIER, 2001]). L'Afrique du Sud partage dans une certaine mesure cette position particulière avec l'Afrique du Nord. Les deux régions présentent une forte population "blanche", un niveau de développement comparativement plus élevé que le reste du continent "noir" et un climat tempéré. On voit ici que la liste de ces différences pourrait aisément conduire à la conclusion que ces régions ont des caractéristiques suffisamment éloignées du reste du continent pour que cela justifie un découpage irréductible. Quelques précisions permettent néanmoins de relativiser ces distinctions.

Le Sahara (v.) peut être vu comme une frontière naturelle qui justifierait le découpage entre Afrique du Nord et Afrique tropicale. Le plus grand désert du monde, qui s'étend d'est en ouest sur toute la largeur du continent, constitue en effet une frontière naturelle pour les activités humaines. Pourtant, l'histoire de l'utilisation du Sahara contredit partiellement l'idée de cette frontière. La région désertique du Sahara a été traversée par les routes commerciales. L'islam a suivi ces routes et s'est diffusé, à partir des empires arabes, bien au-delà du désert,

jusqu'aux abords des côtes du golfe de Guinée. En Afrique du Sud, aucune frontière naturelle ne pourrait expliquer le découpage entre cette région et le reste de l'Afrique. Mais cette extrémité du continent présente des caractéristiques climatiques spécifiques qui la distinguent de la zone tropicale et la rapprochent de l'Afrique du Nord. Les deux régions ont un climat méditerranéen tempéré, qui les distingue des climats tropicaux dans lesquels les températures élevées sont permanentes. Cela suffit-il pour autant à établir un découpage fixe entre les régions tempérées et les régions tropicales ? Oui dans une problématique scientifique purement physique, non si le géographe cherche à relier ces données à des phénomènes sociaux.

Une autre explication des différences entre l'Afrique du Nord, l'Afrique du Sud et l'Afrique tropicale tient aux conditions de développement. Les analyses économiques classiques placent les pays qui les composent en tête du continent pour ce qui concerne le PIB par habitant (v. Tableau). Mais si ces différences sont nettes dans la comptabilité du PIB national, elles négligent la dimension transnationale des liens économiques entre les pays et leurs voisins ou d'autres puissances économiques dans le monde. En Afrique du Sud, on sait que l'économie, aussi florissante soit-elle, était au temps de l'apartheid* basée sur l'exploitation de la population noire. Ces travailleurs étaient issus d'une frontière interne (les bantoustans) et d'une frontière internationale (les pays limitrophes) et n'ont que peu profité des bienfaits du "développement" sud-africain (v. SADC ; Johannesburg/Soweto). En Égypte, les transformations de l'économie depuis les années soixante-dix découlent en partie de l'appui international apporté à un pays qui, à côté d'Israël avec lequel il constitue les bases du dispositif géostratégique américain au Moyen-Orient, est resté jusque récemment le principal bénéficiaire de l'aide américaine. Celle-ci s'élève pour la période 1974-2000 à 25 milliards de dollars – le montant de l'aide militaire, au demeurant poste principal de celle-ci, est inconnue –, soit une moyenne de 1 milliard de dollars par an pour un pays qui réalise un PIB annuel de 80 milliards de dollars. L'aide américaine dans le secteur agricole (soit 1,3 milliard de dollars pour l'ensemble de la période) a notamment profité aux grandes fermes commerciales, incitant ainsi à la

réorientation spéculative et exportatrice du secteur, et à son développement sur des terres bonifiées à l'ouest et à l'est du delta du Nil ou, plus récemment, sur les grands fronts pionniers du nord Sinaï et de la "nouvelle" vallée. Les problèmes agricoles de l'Égypte sont donc plus étroitement liés à l'inscription de l'agriculture égyptienne dans les réseaux commerciaux mondiaux qu'à un manque de surface agricole utile du pays aggravé par l'extension urbaine et le développement des infrastructures en ville et à la campagne. L'aide s'est aussi portée, via USAID, vers les services publics et les infrastructures (en particulier dans les quartiers informels* des grandes villes), cherchant à atténuer les effets de la libéralisation et du plan d'ajustement structurel* de 1993 sur une population de près de 70 millions de personnes aujourd'hui. Ces deux exemples montrent qu'une lecture "nationale" des politiques économiques de l'Égypte ou de l'Afrique du Sud passe à côté de facteurs géostratégiques liés à la situation régionale de ces pays.

Enfin, c'est le critère racial qui sous-tend les catégories Afrique blanche/Afrique noire (v. Clichés). Comme d'autres données prétendument naturelles (le sexe, l'ethnie, l'adaptation à l'environnement), la "race*" est un outil idéologique auquel des acteurs identifiables ont recours pour élaborer des stratégies identitaires (v. Ethnie) [BAYART, 1996]. On sait que ces stratégies de naturalisation des politiques raciales ont conduit à des crimes, notamment dans les régimes d'apartheid* et dans les conflits entre le nord et le sud du Soudan qui ont fait depuis 1983 un million de morts et ont déplacé 4,5 millions de personnes. Ce qui est en jeu à travers la question raciale est donc la construction d'une identité destinée à servir un pouvoir politique. L'histoire, d'ailleurs, permet alors d'expliquer les différences qui fondent les découpages actuels.

Quelques découpages possibles en géographie

L'exemple de ces prétendues régions constitue un cas extrême qui permet d'exemplifier la question problématique des découpages scientifiques de l'Afrique. Il n'est pas possible d'étendre le type d'analyse présentée ci-

dessus à l'ensemble du continent. Déjà parce que les exemples ne pourraient jamais être exhaustifs, mais surtout parce que la démarche serait en contradiction avec l'exigence énoncée plus haut qui relie chaque découpage (un objet d'étude) à une problématique géographique spécifique à travers un objet scientifique. Il s'agit alors ici de proposer une mise en perspective et une historicisation des problématiques possibles de découpages, qui seront précisées et illustrées dans les parties suivantes de l'ouvrage.

• Un découpage par la géographie physique ?

Le continent africain connaît une grande variété de régions naturelles, qui forment des découpages "irréductibles". Terres des hauts plateaux, zones littorales, espaces insulaires, espaces désertiques (v. Sahara), espaces forestiers et savanes (v. Arbre), espaces montagnards, etc. Ces découpages ont leurs logiques dans des problématiques de sciences naturelles, mais ils ne définissent pas à eux seuls une approche intégrée des questionnements géographiques. Ils peuvent en ce sens avoir leur pertinence dans le cadre d'une problématisation associant données humaines et données physiques : c'est le cas, par exemple, du découpage insulaire.

La recherche de causes naturelles pour expliquer les conditions sociales a exercé (et exerce encore parfois) un attrait significatif pour des analyses à prétentions scientifiques, mais qui s'avèrent être le plus souvent simplement racistes* (v. Clichés). La géographie s'est dégagée depuis longtemps de ces *a priori*. Si la géographie coloniale a adopté en son temps une approche où le déterminisme* naturel était utilisé pour comprendre les sociétés africaines, la géographie tropicale du milieu du XX^e siècle (v. Afrique dans la géographie française) a dénoncé le "racisme climatique" [GOUROU, 1982]. Cette école de la géographie conservait une attention particulière aux conditions naturelles, mais elle s'est détournée de tout rapport de causalité simpliste entre les facteurs biophysiques et les phénomènes sociaux (v. Géographie africaniste).

• Un découpage par la géographie économique ?

Quand, dans les années soixante-dix, la géographie du développement s'impose face à la géographie tropicale (v. Afrique dans la géographie française), elle adopte une vision plus centrée sur les conditions socio-économiques pour expliquer les découpages africains. La classification des pays selon leurs conditions économiques (le plus souvent ramené au seul indice du PIB) est encore aujourd'hui la présentation la plus courante de l'Afrique (v. Développement africain). Elle sert en particulier à tous les grands organismes producteurs de statistiques internationales, comme les agences spécialisées de l'ONU, le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale. Mais une classification trop rapide entre pays plus ou moins riches, basée sur un seul facteur, peut conduire à des simplifications. Une approche plus complète est nécessaire, qui dépasse la simple dimension économique et s'intéresse aux données sociales de manière plus exhaustive. À ce titre, le concept d'encadrement proposé par Pierre Gourou s'avère d'une profonde richesse par rapport au développement (v. Géographie africaniste). Il impose en effet d'articuler différents niveaux d'analyse. Le langage, la famille, les habitudes alimentaires, le régime foncier, les cadres villageois et étatiques, la religion, etc., sont des encadrements. Cette diversité rend le concept moins précis que celui de développement, mais le rend plus à même de cerner la complexité des structures sociales qu'une vision réduite aux conditions économiques. Sans se détacher complètement d'une vision hiérarchique entre les sociétés selon leur capacité à mettre en valeur l'espace (v. Développement africain), l'encadrement constitue donc une base utile pour problématiser la question des découpages en Afrique.

Dans ce cadre d'analyse, la géographie agricole a occupé une place centrale dans la recherche géographique africaniste, une place rendue légitime par l'importance de l'agriculture sur le continent. Découpage entre les zones d'agriculture intensive et d'agriculture extensive (v. Arbre ; Sereer), découpages selon l'extension des plantes majeures de l'alimentation (v. Mil), des cultures commerciales (v. Anacardier ; ADRAO) et des cultures

vivrières, selon la place de l'élevage, etc. La géographie française a produit un large corpus d'études locales ou régionales [Raison in CHOQUET et al., 1993], notamment à travers les études portant sur les terroirs engagées à partir des années soixante [PÉLISSIER et SAUTTER, 1970] et prolongées jusqu'à aujourd'hui par les recherches sur les régimes fonciers [LAVIGNE DELVILLE, 1998] (v. Géographie africaniste).

• Un découpage par la géographie politique ?

Parallèlement, les recherches sur les divisions politiques du continent se sont multipliées, même si la géographie est restée peu engagée dans cette voie. L'État (v.) en Afrique s'est imposé comme l'unité de base des analyses politiques. Il est en ce sens historiquement lié à la notion de développement (v.).

Cette position centrale de l'État est directement héritée des politiques européennes d'appropriation des territoires et de délimitation de frontières. Lorsque, au cours du XIX^e siècle, les Européens pénètrent à l'intérieur du continent, l'enjeu est avant tout de contrôler l'espace. En 1885, la conférence de Berlin (v.) fonde le découpage de l'Afrique sur l'occupation effective de l'espace par les puissances coloniales. La logique territoriale étatique est poursuivie après les indépendances. Les revendications d'autonomie ne remettent pas en cause l'idée centrale d'un territoire étatique fondé sur le modèle occidental d'une appropriation exclusive d'un espace par une autorité légitime.

Des tentatives ont été menées depuis les indépendances pour limiter ou dépasser ces divisions nationales. L'Afrique a connu de nombreuses expériences d'organisations interétatiques, continentales ou régionales, qui s'avèrent pour l'instant peu structurantes mais peuvent à terme déboucher sur des logiques de construction d'identités politiques supranationales (v. SADC). Dans des termes un peu différents, des proximités historiques existent entre États africains, notamment à travers une langue commune européenne et une relation privilégiée avec leur ancienne puissance coloniale qui s'organise dans le cadre de la zone franc* ou du Commonwealth*.

• Un découpage par la géographie culturelle ?

Mais le découpage du continent en unités d'États-nations est actuellement de plus en plus perturbé par des logiques qui transgressent le territoire national. D'autres logiques apparaissent qui définissent de nouveaux découpages sur des critères culturels et non plus uniquement politiques. La diversité de ces dynamiques rend impossible toute analyse exhaustive. Il faudrait pour cela broser le tableau à la fois ethnique, religieux, artistique et idéologique de l'Afrique (pour une vision synoptique des découpages sociolinguistiques, voir par exemple l'*Atlas des peuples d'Afrique* [SELLIER, 2003]). La difficulté vient également du fait que le mot "culture" est un terme foncièrement polysémique. Dans certaines de ses acceptions, la culture est entachée d'une histoire politique conflictuelle. Ceci est particulièrement vrai en Afrique, où l'opposition nature/culture a justifié l'expulsion de certains peuples en dehors d'une supposée humanité (voir par exemple les "zoos humains" exhibés en Europe [BANCEL, 2002]) et où parallèlement la conception de la culture comme synonyme de civilisation occidentale a conduit aux excès de domination que l'on connaît (v. Clichés ; Conférence de Berlin ; Développement africain). La définition de la culture comme expression des idées et des valeurs communes à une société est sans doute plus heuristique, mais elle doit être maniée avec précaution. Elle doit en particulier éviter toute approche en termes de substance qui chercherait à définir les cultures comme des entités homogènes et fixes, sans relation avec l'extérieur, comme des "en soi".

L'ethnie (v.) est à rattacher aux découpages culturels au sens où c'est un fait sociolinguistique avant d'être une distinction morphologique. Les distinctions construites socialement entre ethnies ont existé en Afrique comme ailleurs et continuent à jouer un rôle central dans les enjeux culturels contemporains. Néanmoins, la période coloniale a profondément ancré l'idée ethnique dans un cadre territorial autrefois absent et dans une conception figée de l'évolution des sociétés africaines [AMSELLE et M'BOKOLO, 1985]. Du point de vue spatial, les frontières coloniales ont souvent cherché à respecter les distinctions

ethniques précoloniales, mais elles l'ont fait en dessinant des frontières linéaires qui n'existaient pas auparavant (v. Conférence de Berlin). Les systèmes sociolinguistiques précoloniaux s'organisaient en réseaux, et ces réseaux se superposaient et se mêlaient, sans qu'il y ait de coupures spatiales mais au contraire des interpénétrations permanentes. L'erreur des administrateurs coloniaux n'a pas été dans le tracé (au demeurant impossible puisqu'il y avait des ethnies mélangées sur des espaces communs), mais dans le fait de vouloir faire une frontière et dans l'échelle des mailles politiques ainsi délimitées. Du point de vue temporel, l'ethnie a fait généralement écho à une représentation anhistorique de l'Afrique. Pendant la majeure partie du XIX^e et du XX^e siècle, l'ethnie a été vue par les scientifiques ("ethno-logues" en tête) et par les autorités comme une entité fixe, dans laquelle l'histoire n'avait pas sa place [CHRÉTIEN et PRUNIER, 1989]. Dans cette conception, les événements du temps qui passe, même s'ils peuvent être violents, ne modifient pas fondamentalement les structures sociales de l'ethnie, qui reste stationnaire dans le temps. Certes, l'Afrique précoloniale a connu des États (cités-États haoussa) et des empires (empire égyptien, arabe et ottoman, empire mandingue du Mali, empire songhaï, royaumes d'Éthiopie, royaume du Monomotapa, etc.), mais ceux-ci étaient vus comme des exceptions dans un continent "ethnique".

Aujourd'hui, l'ethnie (v.) tend à redevenir en Afrique une catégorie d'appartenance à un groupe social dans la construction de revendications identitaires, qu'elles soient politiques ou culturelles. L'imposition d'un système hiérarchique pendant la période coloniale et sous les régimes d'apartheid* disparaît au profit de formes plus volontaires d'appartenance culturelles. Ceci ne protège pas nécessairement des exactions et des crimes commis au nom de l'ethnie – comme le montrent le génocide rwandais, la crise des Grands Lacs et de l'Afrique centrale (v. Brazzaville) –, mais cela permet aux acteurs d'ouvrir des marges de manœuvre autrefois interdites. L'ethnie sort en ce sens d'une imposition raciale et réintègre le champ social. Elle rejoint alors d'autres appartenances culturelles, comme la religion, la mode, l'art, le sport (v. Football).

Ces nouvelles formes culturelles sont pour l'Afrique les vecteurs d'un rapprochement avec les autres continents. Non parce qu'elle subirait une uniformisation de ses pratiques culturelles mais dans la mesure où le regard qui est porté sur ces pratiques se normalise et où les acteurs africains eux-mêmes utilisent et transforment leurs traditions en intégrant les apports extérieurs (v. Urbanités). La culture artistique, par exemple, définit à travers ces réappropriations de nouveaux espaces (v. Tissus). La rumba et le soukouss de RDC s'écoulent dans toute l'Afrique centrale, mais également en Europe avec le succès de la *world music* (v. Salif Keita). La production cinématographique égyptienne a pris une dimension mondiale entre les années trente et cinquante, ce dont témoigne le surnom d'"Hollywood sur Nil" donné à la ville du Caire. De la même manière, la production

plus récente des *home videos* nigériens, générant 600 films par an et 100 millions d'euros de chiffre d'affaire, se diffuse actuellement sur l'ensemble du continent et commence à intéresser les Occidentaux (v. Cinéma). Dans un autre secteur artistique, l'art mural des femmes ndebeles d'Afrique du Sud se fait connaître bien au-delà des frontières du pays (et notamment sur les avions de la British Airways au début des années 2000), à travers la réinvention d'une tradition qui n'a jamais existé telle quelle. Le découpage culturel de l'Afrique est donc peut-être celui qui fait le plus écho à une Afrique qui déborde le cadre continental, à la fois parce qu'il empiète sur les autres continents et parce qu'il réintègre l'Afrique dans une société-monde qui est en train de se construire (v. Mondialisations).

“ACTEURS”

L'ADRAO ET LE "RIZ MIRACLE AFRICAÏN"

L'ADRAO (Association pour le développement du riz en Afrique de l'Ouest) ou WARDA (West Africa Rice Development Association) est une organisation intergouvernementale autonome de recherche. L'ADRAO n'est pas seulement remarquable pour sa coopération régionale en Afrique de l'Ouest, mais aussi parce qu'elle est un modèle de partenariat coopératif puisque y collaborent Africains, Asiatiques, Latino-Américains et Européens. L'ADRAO est membre du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), un réseau de 16 centres de recherche agricole internationaux soutenu par plus de 50 donateurs des secteurs public et privé. Elle reçoit l'appui de partenaires aussi variés que le gouvernement japonais, la fondation Rockefeller, l'IRD*, l'Université de Tokyo, l'Académie des sciences agricoles du Yunnan (Chine), diverses ONG. L'ADRAO abrite quatre réseaux et consortiums : l'Initiative africaine sur le riz (ARI), le consortium Bas-fonds (CBF), le Réseau international pour l'évaluation génétique du riz en Afrique (INGER-Afrique), et le Réseau ouest- et centrafricain du riz (ROCARIZ). Constituée initialement en 1970 par 11 pays de l'Afrique de l'Ouest, sous le parrainage du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), elle rassemble aujourd'hui 17 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (francophones, anglophones, lusophones) : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Léone, Tchad et Togo, et est en train d'étendre son aire de compétence (v. p. 242).

Ses objectifs affichés sont à la fois modestes et ambitieux : les statuts de l'ADRAO précisent que "L'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest [...] a pour mission de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté au sein des populations rurales et urbaines les plus démunies, en particulier en Afrique de l'Ouest et du Centre, par le

biais de la recherche, du partenariat, du renforcement de la capacité et de l'appui aux politiques en faveur des systèmes de culture à base de riz, et ce de manière à promouvoir le développement durable d'une agriculture basée sur une gestion des ressources naturelles respectueuse de l'environnement." Cette mission initiée dans les pays membres est en train de s'étendre en Afrique orientale, centrale et australe. En effet, dans beaucoup de pays africains le riz occupe bien souvent une place de choix parmi les céréales produites.

Ses principales réalisations concernent :

- L'amélioration du matériel génétique pour trois variétés homologuées dans le Sahel, pour des variétés irriguées de bas-fond humides et, surtout, pour le NERICA (New Rice for Africa), une variété pluviale ;
- La gestion des cultures et des ressources naturelles ;
- La gestion intégrée des prédateurs (adventices ou "mauvaises herbes", le ravageur le plus important des espaces rizicoles), la lutte contre les maladies et les parasites du riz ;
- La recherche en sciences sociales portant sur la filière complète (producteurs/consommateurs), afin de mieux cibler les choix d'orientation et de diffusion, sur la santé ;
- Le développement de modalités d'adaptation de matériel ;
- Le transfert de technologies pour la sélection variétale et pour la production de semences à base communautaire ;
- Le renforcement des capacités infrastructurelles et méthodologiques de recherche et de formation.

Depuis 1997, l'ADRAO est organisée en "projets de recherche" axés sur quatre programmes ("riz pluvial", "riz irrigué", "appui aux politiques", "développement de systèmes et transferts de technologie"). Sa grande originalité peut s'énoncer en trois points : son organisation et son fonctionnement sur la base d'un partenariat interétatique ; son mode opératoire participatif qui valorise les pratiques et savoirs paysans tant en amont de la recherche qu'en aval ; enfin, son rôle d'acteur clef de la "révolution verte" africaine contemporaine grâce à la mise au point d'un "riz miracle", le NERICA.

Le NERICA : dix ans de recherche

Le NERICA (NEw RICE for Africa), une variété de riz pluvial, est le fruit de dix années de recherche. Les premiers plants ont été produits en 1996 et en 2000. Les promoteurs espéraient qu'il serait cultivé sur 25 000 ha à l'horizon 2005. Or, dès 2002, il occupait 24 000 ha : il est ainsi fréquemment décrit comme le "riz miracle africain". Il est vrai qu'il a de quoi enthousiasmer : il a une teneur élevée en protéines, s'accommode des sols pauvres et de la sécheresse, résiste aux adventices, aux prédateurs ainsi qu'aux maladies, peut se passer des engrais et pesticides et a un cycle de croissance plus court que les variétés de riz classiques (90 jours au lieu de 140). Autant d'avantages d'autant plus importants qu'ils permettent aux pays concernés d'espérer atteindre la sécurité alimentaire et de réduire les importations de riz. Cette céréale est progressivement devenue une denrée de base dans l'alimentation grâce à sa facilité et à sa rapidité de préparation par rapport aux autres féculents traditionnels – mil (v.), maïs, manioc, igname.

En Afrique, on cultive traditionnellement deux espèces distinctes de riz, dans le cadre d'une riziculture pluviale (par opposition aux rizicultures inondées ou irriguées asiatiques) : *Oryza glaberrima* a été domestiquée en Afrique depuis au moins 3 500 ans et les nombreuses générations de sélection *in situ* en ont fait une espèce bien adaptée à l'environnement africain. Les premières variétés asiatiques (*Oryza sativa*) ont été apportées en Afrique il y a environ 450 ans par des voyageurs portugais. Elles ont au fil du temps remplacé les variétés locales dans la majeure partie des zones de riziculture car elles étaient plus productives. Des versions améliorées du riz asiatique sont arrivées en Afrique dans les années soixante et soixante-dix dans des tentatives d'exportation de la "révolution verte" asiatique sur le continent africain. Mais ces efforts ont échoué, en partie parce que les riz asiatiques à rendement plus élevé dépendaient d'intrants importants, notamment d'irrigation et d'engrais, et résistaient peu aux difficiles conditions climatiques et à la pauvreté des sols africains. Ils n'étaient pas adaptés à l'environnement africain. Par conséquent, au lieu d'essayer "d'adapter" l'environnement africain aux variétés de riz asiatiques en mettant au point

des systèmes d'irrigation coûteux, les chercheurs de l'ADRAO ont adopté une approche différente : ils ont avant tout cherché à améliorer des variétés de riz indigènes qui étaient déjà bien adaptées aux conditions africaines, tout en les dotant du haut rendement du riz asiatique.

Vers les années quatre-vingt-dix, les sélectionneurs de riz de l'ADRAO qui travaillaient sur *O. sativa* se sont rendu compte qu'il était difficile d'améliorer les rendements parce qu'il n'y avait pas de gènes d'adaptation aux environnements africains dans les variétés asiatiques. Tandis que *O. glaberrima* continuait d'être cultivée dans des zones où les *sativa* asiatiques étaient ravagées par les maladies, la sécheresse ou les problèmes de sol. En 1991, M. Monty Jones, chercheur de l'ADRAO de nationalité sierra léonaise, a commencé à expérimenter le croisement des deux espèces. Après plusieurs années de travail, le croisement d'*O. glaberrima* et d'*O. sativa* se heurtait néanmoins à un obstacle de taille : environ 90 % des végétaux issus de ce croisement (la "descendance") étaient stériles. Par conséquent, si les agriculteurs faisaient le choix de cultiver cette nouvelle variété dont les graines ne pouvaient pas être réutilisées pour les semences suivantes, leurs coûts de production et leur dépendance se trouvaient accrus par le renouvellement annuel du stock de semences. M. Jones a alors concentré ses efforts sur la technique de "récupération d'embryons" qui consiste à enlever l'embryon d'une descendance et à le placer en culture afin d'en modifier les caractéristiques, puis, au cours d'une mission en Chine, il a découvert qu'en ajoutant du lait de noix de coco à cette culture il arrivait à réduire la stérilité des nouvelles variétés. En 1995, il a ainsi pu obtenir une descendance stable. Le Nerica était né. Précisons qu'il ne s'agit pas d'OGM (organisme génétiquement modifié) mais de simples croisements de variétés de la même espèce. L'apport de l'ADRAO consiste donc à appliquer des méthodes scientifiques modernes à un procédé traditionnel. À partir de 1996, les premiers essais en champ ont été menés et, en 1997, on en a confié la production aux premiers agriculteurs de Guinée.

Tout comme ses parents africains, le nouveau riz, dès les premiers stades de sa croissance, pousse abondamment près

du sol et arrive à asphyxier les adventices “voleuses de grains” qui non seulement étouffent la plante et lui font concurrence pour la ressource hydrique, mais qui augmentent considérablement le travail (40 à 60 % du travail des riziculteurs était consacré à la lutte contre les adventices). Il résiste tant à la sécheresse qu’aux insectes nuisibles et aux parasites. Il pousse mieux sur les sols acides et infertiles, qui forment 70 % des surfaces rizicoles de la région. Tout comme ses parents asiatiques, sa productivité est plus élevée que celle des variétés traditionnelles (une augmentation de 25 % à 100 % sans engrais, 200 % avec engrais). Les panicules de cette variété de riz peuvent produire jusqu’à 400 grains (contre 75 à 100 grains pour les variétés africaines) malgré une faible utilisation d’engrais. Pour autant, bien qu’il n’en ait pas besoin pour assurer une forte production, le Nerica profite très largement de l’apport d’engrais, ce qui signifie qu’avec quelques intrants supplémentaires, les agriculteurs l’utilisant peuvent doubler leur production et accroître leurs revenus. Enfin, ces variétés arrivent à maturité 30 à 50 jours plus tôt que les variétés traditionnelles, permettant aux agriculteurs de pratiquer la double culture en semant légumes et légumineuses une fois la récolte de riz effectuée. Les tiges sont plus hautes, ce qui facilite les récoltes qui se font toujours manuellement. Enfin, éléments non négligeables, cette nouvelle variété a un goût attrayant qu’elle a hérité d’*O. glaberrima* (qu’on appelle localement le “riz sauvage”) et une teneur élevée en protéines.

Le succès scientifique de l’ADRAO a été internationalement reconnu en 2004, à la faveur de “l’année internationale du riz” : Monty Jones, le père du Nerica, a été désigné lauréat du Prix mondial de l’alimentation (l’équivalent, pour l’agriculture et l’alimentation, du prix Nobel).

Le mode opératoire de l’ADRAO : les “recherches participatives”

L’ADRAO a également expérimenté de nouvelles façons de faire connaître et de diffuser cette variété de riz en suscitant la participation active des agriculteurs eux-mêmes. Il a fallu pour cela rompre avec les pratiques directives qui caractérisaient les services de vulgarisation

agricole en Afrique depuis l’indépendance, et qui correspondaient à des opérations conduites uniquement par les institutions internationales et gouvernementales sans prise en compte des populations. Le développement d’un lien solide entre les scientifiques et les agriculteurs dans le cadre de recherches participatives a lui aussi contribué au succès de l’ADRAO.

Grâce au mécanisme de la “sélection variétale participative”, les agriculteurs ont planté plusieurs variétés et ont fourni de précieuses indications aux scientifiques. Ces derniers ont alors été en mesure de connaître les traits que les agriculteurs valorisaient le plus pour les incorporer dans les stratégies de croisement. En 1996, une fois les premiers essais jugés concluants, l’ADRAO opte pour un mode d’évaluation du Nerica par les agriculteurs eux-mêmes. Il leur revient de le comparer à d’autres variétés dans le cadre d’une procédure étalée sur trois ans. Pendant la première année, l’ADRAO et le personnel de l’organisme national de vulgarisation agricole établissent un “jardin rizicole” dans un village cible, souvent dans le champ d’un agriculteur de premier plan. On y fait pousser un grand nombre de variétés différentes de riz : le Nerica, des variétés africaines indigènes, des variétés asiatiques améliorées et d’autres variétés appréciées localement. Les agriculteurs du village sont encouragés à visiter le champ et à suivre la croissance des différentes variétés. À la fin de la saison, on demande aux agriculteurs de sélectionner cinq variétés et ils reçoivent des graines à utiliser dans leur propre champ pour l’année suivante, en faisant attention de ne pas mélanger les plants. Une fois ces dernières récoltes obtenues, on leur demande d’en sélectionner trois variétés dont ils auront à acheter des graines. Il s’agit en fait d’un test de motivation. L’ADRAO a ainsi constaté qu’en cultivant différentes variétés dans leurs champs, non seulement les agriculteurs finissaient par apprécier les qualités du Nerica et par sélectionner les meilleures panicules pour conserver les semences, mais mieux encore ils contribuaient à faire passer l’information auprès des autres agriculteurs, devenant ainsi à leur tour de véritables agents de vulgarisation.

L'ARI : un espoir d'autosuffisance alimentaire pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne

Environ 7 % seulement des terres arables africaines sont irriguées et la plus grande partie des cultures de riz de l'Afrique dépend des précipitations. Les cultivateurs ne peuvent pas se permettre d'installer des systèmes d'irrigation ni d'acheter beaucoup d'engrais. Or, non seulement la population totale augmente très rapidement dans les pays africains (v. Dynamiques rurales ; Urbanités), mais, pour des raisons pratiques, le riz est de plus en plus consommé. En Afrique de l'Ouest, sa demande croît au taux de 6 % par an, alors que la production locale stagne. Par conséquent, les importations de riz en Afrique de l'Ouest et du Centre sont estimées à plus de 25 % (en valeur) des importations totales de nourriture et elles ne cessent d'augmenter. Elles se sont élevées à un milliard de dollars US en 2003. Le Nerica répond donc à l'espoir d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en Afrique.

L'adoption du Nerica par 10 % des agriculteurs de trois pays (Guinée, Côte-d'Ivoire et Sierra Leone) devrait leur rapporter un supplément annuel de 8 millions de dollars US. Si le taux d'adoption s'établissait à 25 % des agriculteurs, le rapport atteindrait chaque année 20 millions de dollars US. Si d'ici 2006, la diffusion du Nerica s'étendait comme prévu au Bénin, à la Gambie, au Mali, au Nigeria et au Togo, ainsi que dans les trois pays d'Afrique de l'Ouest qui ont en premier lieu bénéficié de l'expérience, les économies réalisées sur l'ensemble de la région grâce à la réduction des importations de riz pourraient atteindre 88 millions de dollars US par an. Le ministre guinéen de l'agriculture expliquait en 2002 que son pays économisait "entre 30 et 40 millions de dollars par an sur les importations grâce à cette production rizicole", ce qui avait permis une réaffectation des sommes ainsi dégagées au "développement de la mécanisation agricole". Les paysans continuent à cultiver du riz local même s'il est moins rentable, mais la plupart ont abandonné d'autres cultures comme le coton, le cacao ou les légumes au profit du Nerica. Le riz devient alors véritablement du "vivrier marchand" (v. Dynamiques rurales).

Devant la réussite ouest africaine du Nerica, l'ADRAO et ses partenaires ont décidé le 27 mars 2002 de lancer l'"Initiative sur le riz africain" (ARI - African Rice Initiative) qui est en harmonie avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (v. SADC). L'ARI s'est donné pour objectif de faire passer la superficie totale des cultures du Nerica de 24 000 à 210 000 hectares en Afrique occidentale et centrale d'ici à 2006 et de produire environ 750 000 tonnes de riz par an. Diffusé initialement à partir de sept pays pilotes africains, le Nerica a gagné les autres pays de l'association, et, dès le milieu de l'année 2003, une ou plusieurs variétés de Nerica étai(en)t diffusée(s) dans 10 pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Nigeria, Sierra Leone et Togo). En Afrique centrale, les services de vulgarisation agricole du Gabon, aidés par le Japon, ont commencé à faire la promotion du Nerica, tandis qu'en Ouganda, en Afrique de l'Est, une variété spécialement mise au point pour ce pays et introduite en 2001 est déjà cultivée sur plus de 6 000 ha en 2004 grâce à un partenariat réussi entre le programme national, les ONG internationales, le secteur semencier privé et les paysans. L'Éthiopie, Madagascar, le Malawi, le Mozambique et la Tanzanie évaluent actuellement de leur côté plusieurs variétés de Nerica. L'Angola semble s'y intéresser à son tour. Ce programme quinquennal de diffusion devrait permettre la multiplication et la vulgarisation des semences, le développement des techniques culturales, mais aussi le développement d'une variété pour la culture irriguée et l'analyse de l'impact économique. Il a déjà reçu l'appui de la Banque africaine de développement (BAD) pour 30 millions de dollars US, du NEPAD pour 15 millions de dollars, de la Banque mondiale, du gouvernement japonais et de la Fondation Rockefeller, tous partenaires habituels de l'ADRAO. Une ONG japonaise, "Motherland Academy", qui envoie depuis vingt ans du riz japonais aux régions de l'Afrique touchées par la famine, a décidé en 2002 d'aider les agriculteurs maliens à cultiver des variétés de Nerica. Le gouvernement japonais y a vu un parfait exemple de la coopération de l'Asie et de l'Afrique et a apporté son soutien à la diffusion du Nerica. L'engouement des agriculteurs africains pour le Nerica suscite un enthousiasme croissant de la

part des donateurs, des organismes de développement et des centres de recherche. Pourtant ce “miracle” présente des limites, elles sont institutionnelles et sont liées en particulier au fonctionnement et aux crises de l'État (v.) africain.

Les limites du “miracle ADRAO”

Très lié à l'ADRAO, le Nerica est extrêmement dépendant des options de développement que prend l'Association. Basée initialement au Liberia, l'ADRAO a longtemps été figée dans une structure inefficace. En 1987, sous l'effet de la guerre dans ce pays, le déménagement du siège social au nord de Bouaké (Côte-d'Ivoire) rend possible les transformations organisationnelles qui ont conduit à l'efficacité actuelle. De fait, le “miracle” a sans doute été celui de cette réorganisation, avant d'être celui du Nerica. Mais, la guerre en Côte-d'Ivoire (v. Crise ivoirienne) a provoqué la dissociation spatiale des différentes entités constitutives de l'association : l'équipe administrative est basée à Abidjan (Côte-d'Ivoire), les chercheurs ont été temporairement relocalisés à Bamako (Mali) et l'ancien siège ivoirien – sur le site duquel sont retournés travailler quelques employés – est situé en zone “non gouvernementale”. Le respect général dans lequel était tenu l'ADRAO lui a permis de sauver, à défaut du gros matériel, les banques génétiques (6 000 variétés), le petit matériel et les données informatiques. Malgré la guerre, le centre est resté intact. Si la structure est écartelée, son fonctionnement lui permet de conserver une certaine efficacité, la pratique “participative” permettant de pallier les défaillances organisationnelles. C'est un atout de plus à mettre au crédit de cette méthode qui permet d'affranchir la diffusion et le développement de l'innovation des incertitudes et des instabilités politiques.

Néanmoins, pour la réussite d'un pari comme celui de l'ARI, il est nécessaire que les hommes politiques s'investissent véritablement dans la diffusion et l'aide à la recherche : la “révolution verte africaine” ne se fera pas sans eux. Il leur faut pour cela dépasser les discours alors même que leurs intérêts et motivations peuvent s'avérer contradictoires. Ainsi, au Gabon par exemple, la consommation de riz

a considérablement augmenté ces dernières années et les prix se sont envolés. Plusieurs sociétés importatrices de riz ont vu le jour, profitant des défaillances de la politique agricole du gouvernement. Si les agriculteurs gabonais pouvaient produire du Nerica, le prix du riz sur le marché chuterait, mais cela peut-il se faire compte tenu de l'implication en tant qu'actionnaires de plusieurs membres du gouvernement dans les sociétés importatrices ? En revanche, au Nigeria, le succès remarquable du Nerica s'explique en grande partie par l'engagement du président Olusegun Obasanjo qui a instauré un “Comité présidentiel sur le riz” et qui a fait de son développement une priorité budgétaire. Les résultats de la Guinée, quant à eux, tiennent au fait que, dès 1997, les services agricoles ont vu dans le développement de la production de riz un défi majeur sans doute favorisé par la tradition rizicole remarquable de certaines ethnies (v.) comme les Kissi. Enfin, les problèmes intérieurs peuvent limiter la portée des efforts entrepris, comme au Cameroun où les zones expérimentales sont dans la région de Yagoua (extrême nord du pays, à la frontière avec le Tchad), une zone marginale et régulièrement soumise à des tensions sociales.

LE CINÉMA AFRICAIN

Le cinéma africain est à la fois peu prolixe et mal connu [LEQUERET, 2003]. Il est le fait de réalisateurs africains, il implique des acteurs africains, une approche et des thèmes africains (c'est-à-dire liés aux espaces africains du continent mais aussi de la diaspora). Ainsi, *Out of Africa* (Sidney Pollack, 1985), *Black mic-mac* (Thomas Gilou, 1986) ou *Coup de torchon* (Bertrand Tavernier, 1981) ne sont pas des films africains, mais des films américains ou français qui se passent en Afrique. Les problèmes de ce cinéma sont cependant révélateurs de ceux du continent et renvoient en grande partie à la place de l'Afrique dans la mondialisation (v.) entre créativité reconnue sur des marchés spécifiques (dits “ethniques”), mais éventuellement cantonnée à eux, et dépendance financière et technique (v. Salif Keita ; Football). Sa difficulté à trouver un public intérieur susceptible de suppor-

ter le développement d'une industrie cinématographique, sa dépendance par rapport à un public, à des aides et à une infrastructure de production occidentaux contrastent avec les cinémas asiatiques d'Inde et, secondairement, de Chine.

Un cinéma très jeune

Le cinéma africain s'est annoncé en 1955 avec *Afrique sur Seine*, premier long métrage tourné par un Africain, le Sénégalais Paulin Soumanou Vieyra. Une Afrique "sur Seine" parce que les autorités coloniales ont interdit au réalisateur de tourner au Sénégal. C'est à l'époque des indépendances, en effet, que commence à émerger un cinéma proprement africain, né de la revendication d'une reconnaissance culturelle jusque-là exprimée uniquement par la littérature. En 1963, *Borom Sarret*, un film documentaire de 19 minutes, donnait à voir les premières images en noir et blanc d'une Afrique filmée par l'un de ses enfants, le réalisateur sénégalais Sembène Ousmane. Les Africains voyaient dans le cinéma un moyen de communication précieux pour leur reconnaissance extérieure et un moyen d'expression important pour un développement culturel endogène. Mais ce n'est qu'en 1987, lorsque *Yeelen*, du réalisateur malien Souleymane Cissé, obtient le Prix du jury du festival de Cannes, que le cinéma africain accède à la reconnaissance du public occidental. Enfin, le cinéma leur apparaît également comme un instrument de formation et de diffusion d'informations particulièrement bien adapté à une population en grande majorité analphabète.

Mais le jeune cinéma africain manquait cruellement de personnel formé pour répondre à ces attentes : techniciens, acteurs et réalisateurs ne sont pas des professionnels. C'est dans le cadre de la coopération culturelle que les cinéastes africains d'aujourd'hui ont tout d'abord été formés. Dans les années soixante et soixante-dix, ils se sont initiés à l'art cinématographique dans les écoles de cinéma européennes, à Paris et dans les villes d'Europe centrale. Sembène Ousmane, surnommé l'"aîné des anciens" (il est né en 1923), a exercé comme écrivain avant de partir faire une formation de cinéma à Moscou, comme le Malien Souleymane Cissé et le Mauritanien Abderrahmane

Sissako. L'influence du réalisme soviétique marque d'ailleurs indubitablement le cinéma africain de cette première époque. D'autres ont été formés exclusivement en Occident, à l'instar du Malien Cheikh Oumar Sissoko (formé à l'École du cinéma Louis Lumière) ou du Guinéo-Ivoirien Henri Duparc (formé à l'IDHEC – Institut des hautes études cinématographiques). À partir de 1975, date de la création à Ouagadougou de l'Institut africain d'études cinématographiques (INAFEC), ils sont aussi formés dans des écoles africaines. Le Burkinabé Idrissa Ouedraogo appartient à la première génération de cinéastes partiellement formés en Afrique (l'INAFEC, puis écoles du cinéma à Kiev et Moscou, et enfin IDHEC à Paris au début des années quatre-vingt). Toutefois, ces cinéastes professionnels, qui disposent d'un budget limité, de moyens techniques réduits, de contraintes environnementales fortes pour le matériel (poussière, chaleur, source d'énergie), doivent largement former leurs collaborateurs (les techniciens comme les acteurs). C'est à la fin des années quatre-vingt qu'émergent quelques acteurs professionnels, parmi lesquels certains acquerront un renom international. Évoquons à titre d'exemple, l'acteur de théâtre et de cinéma burkinabé Sotigui Kouyate qui a joué dans *Sia ou le rêve du python* (2001) et dans *Little Senegal* (2000), mais aussi dans des fictions françaises *Coup de Torchon*, *Black mic-mac* (v. Château-Rouge) et *Le Maître des éléphants* (1995).

Les entraves transculturelles à la réception des films africains

À ses débuts, la jeunesse du cinéma africain s'est traduite par des problèmes de construction de scénario qui ont entravé sa réception à l'extérieur et à l'intérieur du continent mais aussi sa créativité. Cela renvoyait à la difficulté à maîtriser un langage cinématographique normé par la production occidentale et adapté à ses pratiques et codes sociaux, ou à produire le sien propre. L'exemple le plus frappant est le maintien de longues et incessantes salutations qui correspondent certes à la réalité des rapports sociaux en Afrique mais gênent la compréhension de l'intrigue, y compris chez un public africain (*Zan Boko*, de Kaboré, 1989). Pourtant, dès

les années quatre-vingt, des films africains obtiennent une reconnaissance internationale. *Wend kuuni* de Gaston Kabore (1983) – qui raconte l’amitié entre un jeune orphelin muet et la fillette de sa famille adoptive, et dénonce la pratique du mariage forcé et du lévirat* –, *Yeelen*, film initiatique de Souleymane Cisse (1987) et *Yaaba* d’Idrissa Ouedraogo (1988) ont une diffusion en salle, en France. Les deux derniers ont été primés au festival de Cannes (*Yeelen*, Prix du jury en 1987 et *Yaaba*, Prix international de la critique au festival de 1989, catégorie hors compétition).

De nos jours, le problème le plus immédiat et presque insoluble est celui des langues, qui se pose déjà bien en amont de la diffusion des films. Compte tenu du grand nombre d’ethnies et des variantes dans chaque langue, se pose d’abord la question des conditions de tournage. Une fois réalisé, le film n’est directement accessible qu’à ceux qui comprennent la langue dans laquelle il a été tourné et qui sont parfois peu nombreux : *Emitai* de Sembene Ousmane est entièrement tourné en langue diola de Casamance, parlée par 500 000 personnes en 2000, encore moins nombreux à la sortie du film en 1971. Il doit donc être sous-titré. Mais il n’est alors accessible qu’à ceux qui maîtrisent suffisamment la lecture, ce qui réduit considérablement son audience dans des pays à fort taux d’analphabétisme et d’illettrisme, et la limite encore fortement dans les pays européens. Il y eut aussi des tentatives de doublage : le film *Yaaba*, tourné en langue mooré (des Mossi), a ensuite été doublé en français afin paradoxalement d’en assurer une meilleure diffusion dans l’ensemble du Burkina Faso d’abord, de l’Afrique francophone ensuite. Mais un doublage coûte très cher rapporté à un public peu nombreux et l’expérience a prouvé que doubler n’allait pas de soi. Pour *Yaaba*, les producteurs ont pris soin de choisir des “doubleurs” africains résidant en France où se trouvent les studios d’enregistrement, mais le public africain a eu du mal à comprendre cet accent trop français, qui lui paraissait grotesque de surcroît dans la bouche des enfants et vieillards d’un village perdu au nord du Burkina Faso. Tirant la leçon de cette expérience, Idrissa Ouedraogo a fait venir à Paris des acteurs résidant en Afrique, à l’accent moins “francisé” et donc plus compréhensible pour le public africain, pour doubler son film *Tilai* (Prix du jury à Cannes, édition 1990). Compte tenu de leur

coût, les doublages ne peuvent être qu’exceptionnels et les deux cas précédents s’expliquent sans doute par les prix que ces films ont reçus à Cannes auxquels ils sont postérieurs.

De fait, le problème de communication, qui constitue un frein notable à la diffusion, ne trouve pas de solution satisfaisante. Le choix de la langue, pourtant stratégique, est insoluble : il impose que l’on choisisse non seulement entre public européen (rentable compte tenu du nombre et du coût des entrées) et public africain (que l’on veut atteindre mais peu rentable financièrement), mais aussi au sein même de ce public africain, tant les langues sont nombreuses et leur compréhension difficile (hors sous-titres réservés aux scolarisés) sorti de l’étroit cercle de l’ethnie (v.) concernée. Cependant, le caractère largement polyglotte (en langues africaines) d’une grande partie de la population africaine atténue les problèmes de langue. Certains films (*Samba Traore*, de Ouedraogo, 1992, par exemple) ont été tournés dans des langues très répandues, voire vernaculaires, comme le dioula, variante élémentaire du bambara/mandingue, compréhensible dans une large partie de l’Afrique de l’Ouest. Ils peuvent alors s’adresser à un public plus large : tel est le cas des films des cinéastes maliens ou du Guinéo-Ivoirien Henri Duparc. *Sia ou le rêve du python* (six distinctions à l’édition 2001 du Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou) a fait date, car c’est le premier exemple d’intégration artistique “sous-régionale” utilisant largement l’unité linguistique du monde mandingue. Le film est inspiré de l’œuvre d’un auteur mauritanien, les acteurs essentiellement maliens auxquels s’ajoutent quelques acteurs de renom burkinabés. Dani Kouyaté, le réalisateur et scénariste, est lui-même burkinabé.

Se pose ensuite la question du scénario : une histoire trop attachée à une culture, qui fait référence à des codes de comportement et à des règles sociales spécifiques, est difficilement compréhensible pour un large public, en dehors de son aire culturelle restreinte. De nombreux auteurs cherchent à créer une histoire qui se passe en Afrique, mais sans connotations culturelles spécifiques, même si elle est tournée dans une langue et une région précises. Tel a été, par exemple, le pari d’Idrissa Ouedraogo dans la plupart de ses films : composer des histoires universelles, quels que soient la

langue utilisée et le lieu de tournage choisi. *Yaaba* est avant tout l'histoire de l'amitié qui naît entre deux enfants et une vieille femme rejetée par le village (v. Sorciers). Ainsi, les thèmes, initialement militants – chez Sembène Ousmane par exemple, qui dénonce dans *Emitai* le travail forcé et les réquisitions de récoltes pour l'effort de guerre en 1944 – ou exprimant le mal-être d'une société prise entre modernité et tradition – *Zan Boko* de Gaston Kabore, 1989, décrit la tentative faite par un homme influent de récupérer la parcelle que son voisin, paysan autochtone d'un village "avalé" par la croissance de la capitale, a reçu en compensation de son expulsion, alors qu'autour de ce thème central se greffent la dénonciation des puissants, l'opposition rural/urbain, tradition/modernité – se sont peu à peu ouverts à d'autres sujets et d'autres styles d'écriture cinématographique constitutifs d'autres genres. *Samba Traore* d'Idrissa Ouedraogo, que le réalisateur présente comme un "western africain", raconte les rocambolesques aventures d'un délinquant de la ville qui rentre au village profiter des gains d'un hold-up qui a mal tourné et qui le hante, tandis que *Sia ou le rêve du python*, une fresque épique, présente, au travers d'un mythe soninké du VII^e siècle, une réflexion sur l'utilisation du mystère par le pouvoir, suivant une écriture qui rappelle la geste des griots.

Mais la concurrence est rude avec les films importés qui eux ne semblent pas souffrir des problèmes de transculturalité : les salles populaires ne passent guère que des films chinois de Hong-Kong (dits "karaté") ou des comédies musicales indiennes. Les schémas scénaristiques sont simples et, malgré une langue peu accessible et des sous-titres en anglais ou en français, le public aime le spectacle des combats asiatiques et les chants des romances indiennes.

Une création cinématographique dépendante

En Afrique et contrairement à ce qui se passe en Inde ou en Chine, le cinéma n'est pas porté par une véritable industrie cinématographique. Or sa dépendance économique vis-à-vis des infrastructures et des bailleurs de fonds occidentaux a une influence non négligeable sur sa production.

Le faible écho, tant international que local, conduit à de faibles rentrées financières qui ne permettent pas au cinéma africain de s'autofinancer. Ce cinéma reste donc de fait largement un cinéma "militant" d'une volonté culturelle, destiné avant tout à un public africain mais qui a besoin des fonds d'aide européens et reste bien loin des conceptions économiques qui animent d'autres centres. Or, les producteurs européens ont tendance à financer des scénarios qui correspondent à l'idée qu'ils se font de ce que doit être le cinéma africain, c'est-à-dire un ensemble de produits "ethniques", rencontrant l'opposition des réalisateurs africains qui tentent de briser leur cantonnement dans l'exotisme. À cet égard, la polémique qui a accompagné les choix du Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou 2003 est révélatrice. Le jury a primé *Heremako* (*En attendant le bonheur*), du réalisateur d'origine mauritanienne Abderrahmane Sissako, en raison de l'aspect soigné du film, mais sans doute aussi parce qu'il correspondait à l'image de ce que certains attendent d'un film africain, un film poétique mais n'abordant pas de réalités désagréables. Le film a été boudé par le public du festival, qui s'est enthousiasmé pour *God is African*, du Sud-Africain Akin Omotoso, véritable révélation dérangeante du festival qui utilise "l'art d'un cinéma de guérilla qui raconte ce continent bizarre tel qu'il est et non comme aime l'imaginer les bailleurs de fonds internationaux" rapporte un quotidien de Johannesburg. Mais inversement, les bailleurs de fonds européens ont refusé en juin 2004 toute subvention à plusieurs projets ivoiriens, leur reprochant de montrer une "Afrique climatisée" où l'on fait "abstraction de la misère, de la pauvreté". Le quotidien abidjanais, *Le Jour* (édition du 26 juin 2004) dénonce cette manifestation d'"afro-pessimisme" (v. Clichés) et rétorque que le bailleur occidental veut "toujours avoir en face de lui un cinéma africain qui ramène à la case, au clair de lune. [...] L'Europe n'a pas encore compris que l'Afrique refuse de se complaire dans sa misère. Elle n'a nulle envie de voir étaler à l'écran ses problèmes quotidiens qu'elle ne renie pas."

Le FESPACO, vitrine du cinéma africain

Le Burkina Faso est, en Afrique subsaharienne, le pays du cinéma. On y trouve un ensemble d'institutions d'envergure internationale qui ont vocation à encadrer la formation, la production et la diffusion du cinéma africain : la FEPACI (Fédération panafricaine des cinéastes) initialement créée à Carthage (Tunisie) et transplantée en 1970, l'INAFEC (l'Institut africain des études cinématographiques) créé en 1975 et le FESPACO (Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou). Le FESPACO est la vitrine du cinéma d'Afrique subsaharienne comme le festival de Carthage (les Journées cinématographiques de Carthage créées en 1966) est celle du cinéma d'Afrique du Nord. Ces institutions ont été créées sous l'impulsion de Sangoulé Lamizana (second président la Haute-Volta – devenue Burkina Faso – un passionné de cinéma). Dès 1970, ce dernier avait montré un intérêt marqué pour le septième art en nationalisant les trois salles du pays, puis en soutenant la création du FESPACO. Le pays compte aujourd'hui 55 salles réparties dans 45 provinces, il produit un long métrage par an et consacre une part importante de son budget au grand écran. Compte tenu de l'état du marché et de l'absence d'une industrie cinématographique, seule une volonté politique peut accompagner le développement du cinéma africain. En 1962, la création au Mali de l'OCINAM (l'Office cinématographique national du Mali) relevait d'une même préoccupation étatique. Cette intervention de l'État (v.) marque la prégnance du modèle étatique français dans les pays d'Afrique francophone (repérable ici dans la politique culturelle) et concerne, plus largement, l'ensemble de la production artistique (v. Salif Keita).

Né en 1979 de la "Semaine du cinéma africain" dont la première édition datait de 1969, le FESPACO rassemble chaque année impaire ce que le monde compte d'amoureux du cinéma africain. Ce festival, très populaire localement et internationalement, décerne des grands prix reconnus dans le milieu cinématographique et convie les directeurs de programme des télévisions internationales, mais, une fois la fête passée, il a finalement peu d'écho, tant à l'extérieur que sur le continent. Il propose doréna-

vant des thèmes pour chaque session : "Le comédien dans la création et la promotion du film africain" en 2003, pour la session 2005. Cette thématisation traduit la volonté politique permanente qui a animé les gouvernements successifs, leur implication dans la structuration institutionnelle et la promotion de cet art en Afrique.

Pourtant, dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, Stallone et Schwarzenegger, Eddie Murphy et Jackie Chan (secondairement Deneuve et Depardieu) monopolisent les écrans, tout au moins dans les pays où il en reste tant le nombre de salles diminue. Le Consortium africain de distribution de films (CIDC), créé en 1979, avait pour objectif de soutenir la production africaine en valorisant sa diffusion. Sa disparition, en 1984, a laissé le champ libre à l'AFRAM (African American Films), branche de la MPEAA (Motion Picture Export Association of America), puissante tête de pont des studios américains, qui dans quatorze pays d'Afrique francophone se partage la distribution avec la CFAZO, une société du groupe Pinault-Printemps-La Redoute.

Revoir la distribution : la révolution des nouvelles technologies

Mal distribué, sans publicité, sous-titré, souvent mal compris, le cinéma africain reste l'apanage de quelques festivals locaux (en Afrique ou en Europe) ou de quelques distributeurs indépendants (MK2 – Marin Karmitz Distribution – et M3M – Médiathèque des 3 mondes distribution –, par exemple) qui tentent de le faire connaître. Il est très difficile de voir les films en salles. De plus, alors que les films du monde entier sont massivement distribués en cassettes VHS et surtout en DVD pour une consommation domestique, rares sont les films africains enregistrés sur ce support. En France, seule M3M ose prendre ce risque, et le nombre de films ainsi distribués est restreint. Il est révélateur qu'un film, primé à Cannes comme *Yeelen*, n'existe sur aucun support commercial, et ne soit pas disponible en France en 35 mm.

L'entretien des salles de cinéma est un vrai problème, le matériel est vétuste et les gestionnaires ont du mal à

LA CONFÉRENCE DE BERLIN ET LE PARTAGE DE L'AFRIQUE

tenir leur budget. Fragilisées financièrement, dégradées, les salles ont tendance à disparaître sur le continent pour des raisons variées. Dans *Bye Bye Africa* (1999) du Tchadien Mahamat Saleh Haroun, le héros, de retour au pays après dix ans d'exil retrouve toutes les salles de cinéma fermées ou détruites... En Côte-d'Ivoire, et cela bien avant la guerre de 2002 (v. Crise ivoirienne), des salles ferment, reconverties en lieux de prières pour des sectes, pour leur part florissantes.

Pour pallier les problèmes de distribution, le cinéma africain se tourne aujourd'hui vers les nouvelles technologies de diffusion pour répondre à l'attente de la création comme à celle de son public local. La cinématographie numérique, le support DVD sont autant d'éléments vers lesquels se tourner pour faire des films à moindre coût, tout en gardant la maîtrise des scénarios et en facilitant la diffusion jusque dans les campagnes les plus reculées : un groupe électrogène, une toile blanche, un lecteur DVD et un vidéo-projecteur suffisent. Ce dispositif ne nécessite pas de technicien spécialement formé ni d'entretien trop minutieux, il tient dans une petite valise, ce qui le rend très mobile. Sur ce principe est né au Bénin, en 2001, le "Cinéma numérique ambulante" (CNA) qui regroupe des associations françaises et béninoises. Le CNA organise dans les villages des projections associant un film de sensibilisation, par exemple *Moussa le taximan* d'Henri Duparc (v. Préservatifs), et un long métrage. Le CAN a été opérationnel dès 2002 et, en 2004, il avait étendu ses activités au Mali et au Niger. Il avait touché en trois ans près d'un million de spectateurs des zones rurales. Enfin, une aide venue d'Europe est en train de se mettre en place pour soutenir la distribution africaine. Africa cinémas, un fonds de soutien international au cinéma d'Afrique subsaharienne, a été lancé en mai 2003 à l'occasion du 56^e festival de Cannes. Doté de 4 millions d'euros annuels, alimenté par l'Union européenne, le ministère français des Affaires étrangères et l'Agence intergouvernementale pour la Francophonie, mobilisant ces nouveaux moyens, il projette d'aider toute la filière de production d'images, du tournage à la distribution, pour permettre aux réalisateurs africains de reconquérir leur public dans leur propre pays.

Contrairement à une idée reçue assez tenace, la conférence internationale qui réunit à Berlin en 1884-1885 les représentants de quatorze pays devant une carte de l'Afrique dressée par le géographe allemand Kiepert n'a pas procédé au partage de l'Afrique subsaharienne. La place qu'occupe cette réunion de diplomates dans l'émergence de nouvelles formes d'impérialisme et dans l'accélération de la prise de possession territoriale de la majeure partie de l'Afrique par les puissances européennes durant le dernier quart du XIX^e siècle est cependant une question toujours débattue par les historiens, comme en témoigne la teneur des nombreux colloques organisés dans divers pays d'Afrique et d'Europe l'année du centenaire de la conférence [COQUERY-VIDROVITCH, 1986]. Ce débat ne fut pas sans écho chez les géographes : un numéro de la revue *Hérodote* intitulé "le jeu des frontières", paru en 1986, consacrait en effet plusieurs articles à la question [CHEMILLIER-GENDREAU, 1986 ; COQUERY-VIDROVITCH, 1986 ; KORINMAN, 1986 ; POURTIER, 1986]. Dès lors, sans préjuger de l'efficacité de l'acte général dressé à Berlin par les pays signataires, l'événement peut être envisagé comme un révélateur des multiples causalités à l'œuvre dans le processus qui devait conduire au partage de l'Afrique tout entière et déterminer l'horogénèse* du continent.

Un transfert sur l'espace africain d'enjeux propres au "concert des nations" européennes

Comme le fit remarquer à l'époque le représentant des États-Unis, aucun chef d'État africain n'avait été convié à Berlin pour prendre part à des discussions portant sur des questions intéressantes au premier chef le continent. On y verra bien sûr une manifestation de l'esprit de supériorité qui caractérisait alors la façon dont l'Europe concevait sa relation aux autres continents. Mais c'est le contexte des relations entre États européens qui donne tout leur sens à l'organisation de cette conférence, aux objets qu'elle aborde et au règlement qu'elle propose. Les quatorze États

invités à envoyer une délégation étaient les signataires du traité de Vienne de 1815 (Angleterre, France, Allemagne – héritière de la Prusse –, Autriche-Hongrie, Pays-Bas, Danemark, Espagne, Portugal, Russie, Royaume de Suède et de Norvège), auxquels furent adjoints des pays créés depuis (Belgique, Italie) ou considérés comme intéressés aux questions africaines (Turquie, États-Unis). Les diplomates européens connaissaient mal les questions africaines qu'ils considéraient comme tout à fait secondaires. Leur culture professionnelle les conduisit à envisager les relations internationales sous l'angle d'un nécessaire équilibre entre puissances. Dès lors, il n'était pas concevable que cet équilibre fût menacé par des enjeux aussi périphériques que le statut de tel ou tel territoire africain, qui n'intéressait qu'une poignée de commerçants et quelques géographes ou apologues du colonialisme. La politique coloniale relevait essentiellement des ministères de la Marine qui ratifiaient par simple décret les traités de protectorat obtenus par les militaires, après avoir vérifié qu'ils n'allaient pas susciter de contestation de la part des autres pays européens. Les gouvernements se montraient réticents à engager leurs pays dans un processus d'expansion et n'hésitaient pas à brider l'impatience de militaires jugés trop entreprenants. Ainsi, la rivalité qui s'était manifestée à partir de 1877 entre le gouverneur du Sénégal pour la France et celui de Sierra Leone pour la Grande-Bretagne autour des Rivières du Sud (Guinée), dont les embouchures permettaient d'accéder au massif du Fouta-Djalon (Guinée), se solda par un désaveu des deux gouvernements et par la mise en place en 1881 d'une commission mixte franco-anglaise chargée de définir les frontières entre les deux colonies [BRUNDSCHWIG, 1971]. La convocation d'une réunion diplomatique exclusivement consacrée au règlement de questions africaines constitue à cet égard un tournant qui témoigne de l'entrée du continent africain dans le champ des préoccupations des chancelleries européennes. La découverte de gisements de diamants (1867), puis d'or (1881), de cuivre (v. Copperbelt) en Afrique australe avait contribué à attirer l'attention sur le potentiel minier du continent, tandis que la reconnaissance du cours du Congo par Stanley (v. Explorateurs) avait démontré l'existence d'un immense bief navigable au centre de l'Afrique, entre les Stanley Falls et le Stanley

Pool, facilement accessible depuis la côte orientale (Zanzibar) comme depuis la côte occidentale. Cependant, malgré cet intérêt nouveau pour l'intérieur de l'Afrique, les enjeux proprement européens se révélèrent déterminants, comme le montre cette déclaration du chancelier allemand Bismarck, en 1888 : "Votre carte de l'Afrique est bien jolie, mais ma propre carte africaine se trouve en Europe. Voilà la Russie, voici la France, et nous au milieu ; c'est ma carte d'Afrique à moi". En proposant à la France d'organiser avec lui une conférence internationale sur les questions africaines, Bismarck poursuivait ainsi différents objectifs : se poser en garant de l'équilibre européen tout en se faisant le champion de la contestation envers les excès de l'impérialisme britannique – qui venait de se manifester par la prise de contrôle sur l'Égypte (1882) –, et détourner l'attention de la France de la ligne bleue des Vosges vers d'autres horizons [BRUNDSCHWIG, 1971 ; KORINMAN, 1986 ; WESSELING, 1996]. C'est ainsi qu'il opéra un transfert sur les espaces africains du jeu complexe d'alliances qui caractérisait la pratique de la diplomatie européenne et de ses enjeux en projetant sa "carte d'Afrique" personnelle très européenne sur la carte de l'Afrique dressée par Kiepert.

La conférence de Berlin et la doctrine de la colonisation moderne

La conférence qui tint ses séances entre le 15 novembre 1884 et le 26 février 1885 s'était donné deux objectifs explicites : "régler la liberté du commerce dans les bassins du Congo et du Niger" et "prévenir les malentendus et les contestations que pourraient soulever à l'avenir les prises de possession nouvelles sur les côtes d'Afrique". Il n'était donc pas question de statuer sur l'intérieur du continent. Les signataires évitèrent soigneusement en effet d'entériner le procédé de l'Hinterland qui consistait, pour une puissance occupant une portion de côte, à se faire attribuer des droits sur l'arrière-pays au nom du principe de proximité. En imposant comme conditions d'acquisition de la souveraineté l'occupation effective du territoire réclamé, qui devait se traduire par l'exercice d'une "autorité suffisante", et la notification de cette occupation aux autres

puissances signataires, l'acte manifeste la prudence de diplomates soucieux d'éviter que des rivalités nées d'enjeux africains n'entraînent les pays européens dans des conflits ouverts, et tend à brider les appétits des puissances déjà bien en place sur les côtes et susceptibles de réclamer une sphère d'influence dans l'intérieur (par exemple le Portugal depuis les côtes angolaises et mozambicaines). Mais la dénonciation des occupations fictives s'explique aussi par la formulation d'une nouvelle conception de la colonisation, plus commerciale que territoriale, plus économique que politique. Dans un ouvrage intitulé *De la colonisation chez les peuples modernes*, l'économiste français Paul Leroy-Beaulieu prônait en 1874 une colonisation de cadres et de techniciens capables de mettre en valeur un territoire en réalisant des aménagements routiers, ferroviaires ou hydrauliques et en introduisant de nouvelles cultures au profit des populations qui pourraient ainsi accéder aux bienfaits de la "civilisation" [BRUNSCHWIG, 1971]. L'idée d'une colonie où circuleraient les capitaux venus de la métropole, mais non les hommes, où l'État colonisateur n'aurait de droits qu'à la mesure du "devoir de civiliser" qu'il était prêt à assumer, constitue le fondement de la doctrine coloniale partagée dans les années 1880 par un certain nombre d'hommes politiques français, parmi lesquels on peut citer Léon Gambetta et Jules Ferry (v. Clichés) [WESSELING, 1996].

Dans le cadre de la négociation internationale menée à Berlin, le double impératif du moindre investissement des États et du plus grand soutien aux activités commerciales subordonne la discussion sur les conditions de l'acquisition de nouvelles possessions en Afrique à la reconnaissance par tous les signataires de la liberté du commerce dans les espaces où aucune souveraineté européenne ne s'est encore manifestée. Étaient concernés en premier lieu les grands fleuves, considérés comme les voies de circulation majeures, mais aussi leurs affluents ainsi que toutes les voies (routes, chemins de fer ou canaux) qui pourraient être construites à l'avenir pour contourner les obstacles à la navigation comme les rapides et les chutes. Ainsi s'explique le parti pris libre-échangiste qui caractérise les discussions sur la liberté de la navigation et du commerce sur les fleuves Congo et Niger. Le modèle proposé était celui du Danube

qui bénéficiait depuis le traité de Vienne d'un statut de franchise. L'entente sur la liberté de transit et de commerce sur les deux grands fleuves d'Afrique occidentale et centrale permettait ainsi d'écarter la question de la souveraineté territoriale, dès lors sans importance.

Mais tandis que le Niger était déjà fréquenté depuis l'embouchure par des compagnies commerciales, surtout britanniques, et faisait l'objet de visées expansionnistes françaises de plus en plus précises sur son haut et moyen cours, le Congo, véritable enjeu de la conférence, n'était fréquenté que sur un tronçon limité, entre l'embouchure et les premiers rapides, par les commerçants européens. Il s'agissait donc pour chacun des signataires d'y préserver pour l'avenir son propre potentiel commercial. Le bassin du Congo fut ainsi doté d'une Commission internationale chargée d'y faire respecter les dispositions adoptées, mais aussi d'un statut de neutralité. Or le Congo faisait l'objet, en marge de la conférence de Berlin, d'une entreprise coloniale atypique menée par Léopold II, souverain colonialiste d'un pays, la Belgique, qui ne voulait pas de colonies. Il utilisa l'association philanthropique internationale (AIA, Association internationale d'Afrique) qu'il avait fondée en 1876 pour mettre en place une série de stations humanitaires, puis chargea Stanley (v. Explorateurs) de les rassembler en un territoire continu échappant à toute souveraineté africaine comme européenne pour former l'"État libre du Congo" dont il n'eut de cesse de faire reconnaître le pavillon par toutes les puissances réunies à Berlin. Ce faisant, il n'agissait pas au nom de la Belgique, mais à titre personnel, se constituant sa propre colonie sous couvert d'internationalisme (les territoires étaient censés appartenir à l'AIA, devenue Association internationale du Congo). Cette stratégie lui permit d'obtenir que les signataires de l'acte de Berlin accordent au bassin conventionnel du Congo une extension d'autant plus large qu'il se posait en garant du libre-échange sur tout cet espace et le soustrayait à la problématique des rivalités entre États [BRUNSCHWIG, 1971 ; WESSELING, 1996]. Si la conférence de Berlin n'a pas partagé l'Afrique, elle a donc confié à Léopold, champion de la colonisation moderne, le Congo qui allait devenir belge en 1908.

L'acte de Berlin, une construction juridique internationale éphémère

Comme tous les traités internationaux issus d'une négociation, l'acte de Berlin traduit un état de la discussion entre les partenaires et institue en droit les points sur lesquels un consensus a été possible. Il permet de saisir un moment dans l'histoire des conceptions coloniales européennes, celui où les puissances répugnaient à se lancer sur le terrain glissant de la conquête et à faire publiquement état d'ambitions qui ne pouvaient pas manquer d'être antagonistes. Au nom du principe de l'équilibre européen, une forme de *statu quo* fut préférée au partage, sans pour autant geler les dynamiques en cours, dont certains États attendaient beaucoup. De là vient sans doute l'impression d'une certaine hypocrisie des signataires, impression exprimée par des historiens qui récussent l'acte de Berlin comme source pertinente, arguant du fait que la lettre du texte ne leur semble pas rendre compte des intentions réelles des futurs colonisateurs [COQUERY-VIDROVITCH, 1986]. De fait, même si l'on prend au sérieux les principes énoncés en considérant la conférence de Berlin comme une ultime tentative pour éviter le partage du continent africain, force est de constater que le texte adopté recevait ses propres contradictions et constituait sur plusieurs points une construction juridique déjà dépassée ou en voie de l'être [CHEMILLIER-GENDREAU, 1986] : excluant l'intérieur, le règlement des conditions d'acquisition de nouvelles souverainetés ne concernait que les côtes, alors que celles-ci étaient déjà toutes occupées par des pays européens ; le libre-échange subit une érosion rapide sous l'action monopolistique des compagnies à charte, tandis que le principe des sphères d'influence sur les *Hinterlands*, écarté à Berlin, triompha immédiatement après la conférence, puisque l'accord de délimitation anglo-allemand du 29 avril 1885, concernant le golfe de Biafra (Nigeria/Cameroun), y faisait explicitement référence.

Parmi les solutions envisagées pour limiter l'engagement de l'État dans l'action coloniale tout en favorisant les intérêts économiques nationaux, le recours aux compagnies concessionnaires* semblait la plus prometteuse et se révéla fructueuse. L'intervention de l'État se limitait alors à conférer un cadre légal, reconnu par un

droit international de conception européenne, aux activités économiques menées outre-mer. Dans cette version allégée de la colonisation, les charges de la conquête sont évitées, mais l'investissement s'en tient à la mise en place des infrastructures utiles à la compagnie privée, tandis que les considérations philanthropiques (santé, éducation), qui accompagnaient la doctrine de la colonisation moderne exprimée par Leroy-Beaulieu, sont laissées à l'appréciation de compagnies missionnaires. Les États qui ratifient ces protectorats sous la pression des milieux d'affaires n'étendent pas leurs possessions territoriales mais ouvrent un champ d'action à leur économie nationale qui peut ainsi déployer loin de tout contrôle étatique et aux dépens des populations locales des méthodes d'exploitation qui n'ont plus rien de philanthropique (réquisition de main-d'œuvre, travail forcé). Or, pour rentabiliser leurs investissements, les compagnies concessionnaires cherchaient à disposer d'un monopole sur l'exploitation d'une région, entraînant *de facto* un découpage de l'Afrique garanti par la métropole. Ainsi, la Royal Niger Company de Sir George Goldie, qui pratiquait le commerce de l'huile de palme dans tout le bas Niger, parvint-elle à absorber tous ses concurrents avant d'obtenir du gouvernement britannique une charte qui rendait caduques les dispositions de l'acte de Berlin concernant la libre navigation sur le Niger (1886), tandis que la British South Africa Company de Cecil Rhodes obtenait également sa charte en 1889.

Le partage, un long processus (1880-1914)

L'action conjointe de trois types d'acteurs qui cherchaient à obtenir, avec des méthodes différentes, la signature de traités de protectorat, exerça une pression constante sur les gouvernements et les conduisit à négocier entre eux la délimitation de sphères d'influence. Les compagnies de commerce avaient besoin de ces traités pour asseoir localement leur position de monopole et convaincre leurs gouvernements de la nécessité de protéger leurs intérêts ; les explorateurs, comme Brazza et Stanley (v. Explorateurs) au Congo ou l'Allemand Karl Peters en Afrique orientale, mettaient un point d'honneur

à accroître le domaine réservé de l'État ou des intérêts privés qu'ils représentaient ; enfin, les militaires multipliaient les campagnes, envoyant de lourds corps expéditionnaires contre les chefs d'États africains qui résistaient, comme le royaume ashanti (Ghana) du côté britannique ou le royaume du Dahomey (Bénin) pour les Français. Le processus qui a été désigné par les termes de "course au clocher" (traduction de l'anglais *steeple-chase*) ou de *scramble* (mêlée) était désormais engagé, ouvrant sans cesse de nouveaux fronts. Dans ce vaste jeu de construction territoriale, il n'était pas rare que la négociation entre puissances européennes conduisit à des compensations sous forme d'échanges qui pouvaient concerner des morceaux d'Afrique ou des droits acquis sur d'autres continents. Ainsi l'Allemagne renonça-t-elle en 1890 à ses prétentions sur l'Ouganda et sur l'arrière-pays de la côte swahilie depuis Zanzibar en échange de l'île d'Helgoland, jusqu'alors britannique, qui contrôlait le canal de Kiel, tandis que la France obtenait en 1904 des modifications de frontière en sa faveur en Sénégambie, en Guinée et au Niger en échange de ses droits de pêche à Terre-Neuve qu'elle restituait à la Grande-Bretagne.

Le principe de la délimitation de sphères d'influence continentales consiste à tenir des espaces en réserve pour une action à venir et à partager sur des cartes incomplètes des régions d'Afrique en partie inexplorées. La formulation des traités qui définissent les limites de ces champs d'action s'en ressent, puisqu'elle mobilise à la fois des repères hydrographiques (la rive d'un fleuve ou d'un lac, une ligne de partage des eaux), géométriques (une ligne droite entre deux points connus, l'arc d'un cercle de rayon déterminé dont le centre est une localité connue), ou encore astronomiques (parallèles et méridiens), la combinaison de tous ces éléments laissant une marge d'incertitude qui devra être comblée par le travail de reconnaissance effectué ultérieurement par des commissions bipartites de délimitation. La convention franco-allemande sur la frontière entre le Congo et le Cameroun (1894) constitue un bon exemple de cette diplomatie hypothétique : "Dans le cas où la rivière Ngoko [...] ne couperait pas le deuxième parallèle, la frontière suivrait le Ngoko sur une longueur de 35 km. [...] Dans le cas où le Chari, depuis

Goufei jusqu'à son embouchure dans le Tchad, se diviserait en plusieurs bras, la frontière suivrait la principale branche navigable" [BRUNSCHWIG, 1971]. Ces frontières sont donc conçues comme des lignes idéales, provisoires et révisables. De fait, le travail des commissions de délimitation sur le terrain se poursuit jusqu'en 1914 et reprend même après la Première Guerre mondiale dans certains cas (frontière franco-britannique entre Tchad et Soudan). De plus, le découpage de l'espace connut un changement d'échelle en se poursuivant pendant la période coloniale, à l'intérieur de chacun des territoires, par la constitution d'unités administratives (cercles, régions) qui exigeaient une connaissance plus précise des lieux.

Des frontières arbitraires ?

En Afrique, les frontières politiques actuelles sont largement le produit de l'héritage colonial. À ce titre, elles font l'objet d'une contestation de principe, qui dénonce leur caractère exogène et arbitraire et y voit une des causes des difficultés politiques qui traversent le continent (v. État ; Ethnie ; Découpages de l'Afrique). Depuis les indépendances, cependant, elles ont été très peu remises en question et les conflits frontaliers ont été rares (v. État). La dénonciation de l'arbitraire colonial qui s'est manifesté dans l'horogénèse* africaine recouvre en fait plusieurs questions distinctes.

Si le terme renvoie en la matière au fait du prince, à l'idée d'un pouvoir absolu qui dispose d'espaces sans considération pour les populations qui les habitent, il ne signifie pas pour autant que les puissances européennes aient partagé l'Afrique au hasard. C'est en tant qu'il est le résultat d'un arbitrage que le découpage politique de l'Afrique peut être appelé arbitraire. Mais cet arbitrage, qui relève des pratiques et des principes de la diplomatie européenne de l'époque, se fonde aussi sur des formes de "rationalité géographique" : les représentations de l'espace qui se lisent à travers les critères choisis pour établir les limites, comme d'ailleurs à travers la toponymie coloniale, manifestent le primat de l'hydrographie comme principe d'organisation de l'espace. C'est une

géographie naturaliste, faisant table rase de l'histoire et des sociétés africaines, qui permet de construire un "espace homogène-abstrait" susceptible de faire l'objet d'un encadrement territorial conforme aux principes étatiques européens [POURTIER, 1986]. On peut cependant citer des cas où le partage colonial a pris en compte des réalités locales, politiques, sociales et économiques : la frontière entre Niger et Nigeria, arrêtée par la convention franco-britannique de 1904, recouvre un clivage historique entre des régions immédiatement tributaires de l'empire de Sokoto et des marches plus ou moins indépendantes, de même qu'elle prend garde à ne pas couper les routes traditionnellement empruntées par les caravanes et à ne pas séparer les terrains relevant d'un même village. Elle n'est d'ailleurs pas linéaire.

C'est moins par ce qu'elles séparent que par ce qu'elles réunissent que les frontières africaines posent problème. Leur caractère arbitraire tient dès lors à leur échelle plus qu'à leur tracé [FOUCHER, 1988]. En effet, le maillage imposé par le partage regroupe en 53 États (v.) plusieurs centaines d'entités politiques précoloniales, quelque 700 groupes ethniques et plus de 1 200 langues. La taille de la maille précoloniale était donc bien différente. Les États actuels sont ainsi contraints à faire vivre ensemble des populations ayant jadis servi de vivier à la traite interne et leurs anciens prédateurs (cas du Soudan, par exemple). Des clivages anciens, restés très vifs – et parfois renforcés par une politique coloniale qui s'appuyait volontiers sur certains groupes pour administrer un territoire – opposent aujourd'hui les régions d'un même État et se manifestent sous forme de séparatisme (Côte-d'Ivoire et Biafra, par exemple). Des dynamiques gelées par la conquête coloniale sont réactivées.

On pourrait trancher la question de l'arbitraire en citant le mot de Senghor relativisant la situation de l'Afrique et rappelant à cet égard que "toutes les frontières sont artificielles, même en Europe", ou celui du Nigérian Enahoro pour qui le Nigeria était "un accident de l'histoire, comme les États-Unis, le Canada et les États d'Amérique du Sud" [cités dans FOUCHER, 1988]. Il n'en reste pas moins que l'horogène* africaine présente des

caractéristiques dont la singularité ne se manifeste pas tant dans les effets spatiaux du découpage que dans la diachronie du processus : en Afrique, la fabrication du territoire n'a pas précédé la création de l'État, mais elle l'a suivie [POURTIER, 1986], car ce n'est qu'au moment des indépendances que les tracés issus du partage et d'abord conçus comme des "limites administratives ou inter-impériales d'entités dépendantes" ont changé de fonction pour devenir des "enveloppes d'entités étatiques autonomes" ou frontières d'États (v.) [FOUCHER, 1988].

LA CRISE IVOIRIENNE

Ce qu'il est convenu d'appeler la "crise ivoirienne" est une rébellion armée qui a éclaté le jeudi 19 septembre 2002, lorsque, à 6 heures du matin, "on" prit les armes dans les garnisons de Bouaké, Korhogo et Abidjan. Ce qui fut d'abord présenté comme une "mutinerie spontanée" de soldats ("zinzin" et "bahéfouè", unités recrutées par le général Gueï, putschiste installé au pouvoir entre décembre 1999 et novembre 2000) refusant la démobilisation prochaine, s'est révélé très vite être une tentative de coup d'État. Cet affrontement se figera dans une opposition territoriale et ethnique manifestée par la division du pays en deux zones, une "zone rebelle" septentrionale et une "zone gouvernementale" méridionale.

Quatre points font de la crise ivoirienne une crise politico-militaire exceptionnelle :

- la crise a éclaté dans un pays qui était considéré comme un "modèle" de développement (v.) économique et de stabilité politique (malgré les prémises du coup d'État de 1999) ;
- les organisateurs du "coup" sont restés dans l'ombre et se devinent petit à petit sans qu'il soit possible de distinguer ceux qui s'y rallient de ceux qui l'ont organisé, ni la part exacte du rôle de certains hommes politiques des pays voisins ;
- cette crise dure encore, laissant le pays dans un état de type "ni paix ni guerre" et ne laissant guère entrevoir d'issue, malgré de nombreuses médiations diplomatiques et l'intervention des forces d'interposition des pays africains

et de la France, présente sur le terrain des opérations par la vertu d'un accord de défense signé à l'indépendance de la Côte-d'Ivoire (1960) ;

- elle concerne un territoire qui était la voie de passage obligée de pays enclavés (Niger, Burkina Faso, Mali) et a par conséquent des répercussions importantes dans l'ensemble de la "sous-région".

En tant que cas d'étude, elle offre la possibilité de souligner à quel point, en matière de crise africaine, il faut se garder des apparences évidentes : la crise ne peut être réduite ni à un conflit interethnique ni à un conflit religieux, sa soudaineté et son caractère proprement national sont tout relatifs, son enlèvement arrange bien des parties nationales et internationales. Enfin, l'idée d'"ivoirité" autour de laquelle elle s'est cristallisée est une invention récente et l'exemple d'une instrumentalisation de l'ethnisme (v. Ethnie) à des fins politiques.

Les limites du modèle de développement ivoirien et l'instrumentalisation politique de l'idée d'"ivoirité"

La crise ivoirienne n'est pas réductible à une opposition entre un Nord musulman "rebelle" et un Sud chrétien "loyaliste". Au recensement de 1998, sur les 15,4 millions d'habitants, 39 % se déclarent musulmans, 30 % chrétiens, 12 % animistes. Seuls 29 % des musulmans de Côte-d'Ivoire résident dans le Nord, et Abidjan, capitale économique et "capitale de la zone gouvernementale", abritait 20 % des musulmans du pays. Mieux, le secrétaire général de la rébellion, Guillaume Soro, est chrétien et même ancien séminariste, alors que le président de l'Assemblée nationale, Mamadou Koulibaly, chef de l'aile dure du soutien au président Laurent Gbagbo, est musulman. La crise n'est pas non plus réductible à un conflit interethnique. La Côte-d'Ivoire compte une soixantaine d'ethnies réparties en trois grandes familles : au sud, le groupe des lagunaires et celui des Akan (au nombre desquels, les Baoulé, ethnie de l'ancien président Houphouët-Boigny) ; au nord et au nord-est, le groupe gur ou voltaïque (parmi lesquels les Sénoufo) ; au nord-ouest le groupe mandingue (parmi lesquels les Dioula) (v. p. 243). Il n'y a pas forcé-

ment rivalité entre ces groupes et, dans bien des zones de contacts, ils sont très mêlés, y compris au sein des familles. Ils se croisent en particulier dans la région de Bouaké, la capitale de la rébellion, mais il ne faut pas y voir un rapport de cause à effet (cf. ci-dessous). Il faut ajouter à cette composition ethnique interne les populations originaires du Mali et du Burkina Faso, qui constituent une part non négligeable de la population totale ivoirienne, comprise suivant les estimations entre 25 et 28 %. Ces populations immigrées sont en partie co-ethniques des populations du Nord ivoirien (appartenance aux mêmes groupes gur et mandingue). En particulier, le lien avec le Burkina Faso est d'autant plus compliqué que Côte-d'Ivoire et Haute-Volta (ancien Burkina Faso) ont formé entre 1932 et 1947 une seule et même entité territoriale coloniale.

Cependant, la combinaison du libéralisme économique et de l'absence de libéralisme politique (régime du parti unique) qui caractérisait le "modèle" de développement imposé à la Côte-d'Ivoire par Houphouët-Boigny (président entre 1960 et 1993, date de sa mort), contribue à l'interaction détonante de la crise économique et de la libéralisation politique autour de la question de l'ivoirité. Au début des années quatre-vingt-dix, l'invention de l'idée d'ivoirité (à ne pas confondre avec la politique post-indépendance d'ivoirisation des cadres) crée en effet les conditions d'une crispation entre les groupes ethniques et nationaux rassemblés à l'intérieur des limites du territoire ivoirien. Cette crispation sera favorisée par les enjeux géostratégiques d'échelle internationale et sous-régionale qui traversent ce poids lourd de l'Ouest africain.

L'idéologie de l'ivoirité prône la discrimination des différentes catégories de citoyens ivoiriens entre elles. Dans un État où la transmission de la nationalité repose sur le droit du sang (par opposition au droit du sol), cette idéologie fonde l'ivoirité sur la notion de "pureté identitaire" qui oppose "les Ivoiriens de souche" à ceux qui, n'étant pas nés "de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine", ne sont que citoyens de seconde zone. L'idée d'ivoirité a été développée et utilisée, dans le contexte de l'instauration du multipartisme, pour écarter par deux fois de la candidature à la présidence de la République (en 1994 et 2000) l'ancien

directeur pour l'Afrique puis directeur général adjoint du FMI, ancien vice-gouverneur puis gouverneur de la BCEAO (v. Francs CFA), ancien Premier ministre d'Houphouët-Boigny et président du RDR (Rassemblement des démocrates républicains), Alassane Dramane Ouattara (ADO). Homme du nord de la Côte-d'Ivoire, il est accusé par ses adversaires d'avoir exercé diverses fonctions internationales au titre d'une nationalité burkinabée – ce dont il s'est notamment défendu dans son discours au Forum de la réconciliation nationale en janvier 2001. Progressivement, les patronymes du nord, que la Côte-d'Ivoire partage avec les pays voisins pour cause de co-ethnicité, sont considérés comme "étrangers" et ceux qui les portent rencontrent des difficultés à faire reconnaître leur nationalité ivoirienne. La traduction politique de cette idéologie s'est finalement élaborée en une équation simpliste qui s'impose aux Ivoiriens comme une évidence et qui constitue le fondement du programme du parti de Laurent Gbagbo, le FPI (Front populaire ivoirien, paradoxalement membre de l'Internationale socialiste), depuis le début des années 2000 : ADO = militants du RDR = gens du Nord = musulmans = Dioula = étrangers.

Le pays a longtemps été un modèle de développement (v.) fondé sur l'économie de plantation. Mais celui-ci était différentiel. L'effondrement du cours des cultures d'exportation (cacao et café) à partir du milieu des années quatre-vingt crée les conditions d'une cristallisation nationaliste de la crise économique. En Côte-d'Ivoire, l'opposition entre les savanes du Nord et les forêts du Sud est recoupée par des contrastes économiques et sociaux anciens : au Sud des plantations (café, cacao, hévéa, palmier à huile) s'oppose le Nord des cultures annuelles (coton, arachide). Les plantations se sont développées depuis les années vingt par déplacement de travailleurs malinké et gur venus du Mali, de la Haute-Volta – actuel Burkina Faso – puis des zones septentrionales et centrales de la Côte-d'Ivoire (v. Dynamiques rurales). Par conséquent, le Sud du pays où était concentré 90 % de l'outil économique sur 40 % du territoire rassemble des populations allochtones (Ivoiriens d'autres régions) et allogènes (non-Ivoiriens). Dans cette partie méridionale, les problèmes fonciers sont anciens et ont créé des conflits intereth-

niques et/ou xénophobes que l'idée d'ivoirité va contribuer à accroître. En 1998, la loi sur le foncier rural interdit la transmission par héritage de la terre à un "étranger". Une interprétation locale très large de celle-ci conduit la population autochtone à commettre des exactions à l'encontre des populations allochtones comme des populations allogènes – en 1999, à Tabou, frontière avec le Liberia, 20 000 manœuvres burkinabés chassés en une semaine, 5 morts ; en septembre 2004, dans la zone cacaoyère du Sud-Ouest, à Bloléquin et Guiglo, massacres de Baoulé faisant 100 morts, 21 000 expropriations. Le développement du concept d'ivoirité a donc contribué à victimiser les "Ivoiriens de souche", transformant les "étrangers" (allochtones et allogènes) en responsables de problèmes économiques qui touchaient les autochtones depuis la fin des années quatre-vingt. D'autres disparités ou éléments de crise contribuent à alimenter le mécontentement national : la macrocéphalie d'Abidjan, malgré le transfert de la fonction de capitale à Yamoussoukro, et l'importance des pratiques de racket routier (v. Péages) dans un pays devenu la plaque tournante des échanges et de la circulation dans l'Ouest africain.

La situation géostratégique d'un poids lourd de l'UEMOA (Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest) constitue le troisième volet explicatif de la crise ivoirienne (v. Francs CFA). Il est difficile de rendre compte des luttes d'influence entre la France (et l'Europe) et les États-Unis, tant une grande partie de celles-ci est souterraine, relayées et entretenues qu'elles sont par des biais non officiels qui s'entrecroisent et mêlent leurs réseaux, gênant la compréhension. L'importance considérable du développement des sectes protestantes d'origine américaine (manifesté par la présence de l'école baptiste américaine de Bouaké qui assurait la scolarisation des enfants des missionnaires de toute la "sous-région" continentale) est au nombre de ceux-ci. Au début du conflit, ces luttes d'influences ont traversé les deux figures politiques de la période : ADO, du fait de ses études supérieures aux États-Unis (obtention d'un doctorat d'économie à l'Université de Pennsylvanie) et de ses postes au FMI, est considéré comme l'homme des États-Unis, tandis que Gbagbo, autrefois marqué par le soutien des

gouvernements socialistes français, tentait le retournement d'alliance vers les États-Unis. L'ensemble est rendu plus complexe encore par les jeux d'influences africains, en particulier ceux menés par le Burkina Faso de Blaise Compaore et par la Libye de Kadhafi (v.).

Laurent Gbagbo arrive au pouvoir en 2000, porté par les urnes autant que par la rue, le peuple arrachant au putschiste de 1999, Robert Gueï, le respect du résultat du scrutin. Mais en distillant la peur et la haine de l'autre, l'idée d'ivoirité est une véritable bombe à retardement. Elle éclate le 19 septembre 2002. Les modifications de la loi électorale (qui réduit l'éligibilité à la présidence aux seuls Ivoiriens nés de père et de mère ivoiriens), du code de la nationalité (qui règle les conditions de transmission de la nationalité ivoirienne) et de la loi sur le foncier rural (qui règle les conditions d'obtention et de transmission des terres ; v. Dynamiques rurales) sont les trois revendications initiales des rebelles.

La raison des acteurs en présence

Deux ans après les faits, l'interrogation portant sur les acteurs de cette déstabilisation demeure sans réponse claire. Les hypothèses les plus diverses ont été avancées. Elles révèlent les intérêts des uns et des autres. Il semble qu'on se trouve en présence d'un faisceau d'éléments qui, à un certain moment, ont convergé pour être éventuellement instrumentalisés par une "tête pensante". Une seule chose est certaine : l'extraordinaire coordination des forces en présence, l'extrême préparation du "coup", l'importance financière et matérielle des moyens mis en œuvre (v. Téléphone).

Certains interprètent la situation dans les termes d'un jeu géostratégique et accusent la France d'avoir voulu affaiblir un chef d'État de son "pré carré" (v. État) qui lui échappait et remettait en cause les grands contrats de sociétés françaises en Côte-d'Ivoire, et d'autres les États-Unis d'avoir voulu exploiter une manne pétrolière dans les deltas. D'autres y voient un jeu de politique intérieure et allèguent qu'ADO aurait voulu prendre par la force le pouvoir qu'il n'a pu briguer par les urnes et offrir aux États-Unis, qui le soutenaient, l'accès aux contrats qui

échappaient à la France. Par ailleurs, une analyse économique souligne le rôle probable des réseaux du cacao qui auraient cherché, dans une conjoncture globale de baisse des cours, à créer les conditions de l'évacuation d'un surplus de stocks à bon prix – une crise en Côte-d'Ivoire, pays qui compte pour 40 % de la production mondiale de cacao, était effectivement un moyen de faire remonter les cours en jouant sur la crainte d'une baisse de l'offre. Les autorités ivoiriennes, quant à elles, ont mis en avant des raisons "extérieures" de préférence à la "bombe identitaire" afin, d'une part, d'éviter la question de leur propre responsabilité dans la crise et, d'autre part, de pouvoir faire jouer les accords de défense signés avec la France. Ainsi, le Burkina Faso en soutenant ADO aurait cherché à "contrôler" la Côte-d'Ivoire, ce qui les conduit à dénoncer un "complot international contre la Côte-d'Ivoire".

L'explication de la date du coup pose moins de problèmes que les raisons. L'importance des moyens matériels mis en œuvre implique une source de financement considérable. Sans préjuger qu'il ait suffi, on s'accorde à penser qu'il provient du casse historique de la BCEAO (Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest) d'Abidjan qui a eu lieu fin août 2002 (v. Francs CFA). L'interpellation au Burkina Faso et l'extradition vers la Côte-d'Ivoire d'un des braqueurs, le 18 septembre 2002, ont manifestement précipité des événements qui étaient planifiés pour une date ultérieure.

L'extrême déconfiture de l'armée ivoirienne, mise en place tardivement par Houphouët-Boigny qui la considérait comme une source d'instabilité politique et plus entraînée à racketter les populations qu'à se battre, explique largement les raisons pour lesquelles le coup d'État a failli réussir. Elle permet de comprendre aussi que Laurent Gbagbo ait fait appel à des mercenaires originaires d'Angola, d'Afrique du Sud, d'Ukraine, dès le cessez-le-feu. L'accord de défense signé à l'indépendance entre la Côte-d'Ivoire et la France prévoyait que cette dernière assurerait la protection du pays en cas d'attaque extérieure. Ceci explique à la fois la faible motivation des FANCI (Forces armées nationales de Côte-d'Ivoire) et la présence militaire française sur le terrain, bien avant la crise.

L'armée des rebelles, quant à elle, est composée de forces disparates galvanisées par le recours à des pratiques magiques (v. Sorciers) et bénéficiant d'équipements ultramodernes (v. Téléphone). On y trouve aussi bien des membres de l'armée régulière que des civils enrôlés et, surtout, fer de lance de la rébellion, des membres de la confrérie des chasseurs dozo. Protégés par des pratiques magiques unanimement respectées, on attribue à ces derniers des pouvoirs antiballes, le pouvoir de disparaître de la vue des adversaires ou de les paralyser d'un mot. Ces pouvoirs magiques ont joué un rôle important dans la puissance de cette armée dans la mesure où, grâce à eux, les Dozo terrorisaient leurs ennemis. Cependant, à côté de l'usage de ces forces magiques, on trouvait celui des armes les plus perfectionnées, des moyens de communication satellite dernier cri. Une partie venait du pillage de l'arsenal de Bouaké, une autre avait été importée en prévision du coup de force, la circulation transfrontalière des armes étant facilitée par le développement du racket et de la corruption de fonctionnaires. Cette rébellion est traversée depuis 2003 par des luttes intestines, ce qui rend les négociations encore plus difficiles, compte tenu des rivalités entre les interlocuteurs.

Une situation qui s'enlise durablement sur le terrain et devient une affaire de communication

C'est l'armée française qui a arrêté la descente des rebelles sur Abidjan, figeant la ligne de front au niveau de Tiébissou (v. p. 244) et faisant de Bouaké la capitale de la rébellion. Située stratégiquement sur la route du Nord (Korhogo-Abidjan), Bouaké était dotée en conséquence du plus important arsenal du pays que les rebelles se devaient de neutraliser. En décembre 2002, la ligne de front est convertie en une ligne de cessez-le-feu. Pour autant, la paix n'est pas en vue tant la situation est complexe. Les grandes puissances comme les pays voisins ont des positions très hésitantes déterminées autant par leurs intérêts que par la structure polymorphe de la crise.

Dans ce pays où résidaient, en 2002, 20 000 Français, dont la moitié de Franco-Ivoiriens, la France a d'abord occupé le terrain militaire, organisant l'évacuation des

2 000 Occidentaux de Bouaké puis stationnant sur la ligne de cessez-le-feu en tant que force d'interposition. Près de 4 000 soldats français étaient toujours présents sur le territoire ivoirien en 2004, mandatés par l'ONU. En janvier 2003, le gouvernement français avait rassemblé les représentants des belligérants ainsi que des différents partis politiques ivoiriens à Marcoussis (proximité de Paris, France). Les accords qui y ont été signés prévoyaient et la modification des lois contestées (cf. ci-dessus) et le désarmement de toutes les forces en présence. Approuvés par un collège de chefs d'États africains, mais conspués lors de violentes manifestations antifrancaises à Abidjan et interprétés de manière restrictive par Gbagbo, ces accords ne seront de fait jamais appliqués.

Le président Laurent Gbagbo, relayé par ses "jeunes patriotes", réclame alors l'appui des États-Unis en faisant jouer la rivalité entre la France (dont on brûle la bannière) et les États-Unis (dont on brandit la bannière). Les grands prédicateurs qui soutiennent le président sont américains, mais ADO, accusé d'être la tête pensante, et en tout état de cause potentiel bénéficiaire des revendications des rebelles, est un "fils des USA". Au demeurant, en cet hiver 2002-2003, les États-Unis préparent la guerre contre l'Irak ce qui ne constitue pas une situation propice à leur intervention dans un pays africain.

Les présidents des pays de la "sous-région", appelés eux aussi à la rescousse, montrent peu d'empressement à aider le gouvernement d'un pays qui maltraite leurs ressortissants, particulièrement touchés par les pogroms et le racket. Des intérêts plus personnels peuvent alimenter cet immobilisme. Le conflit ivoirien permet par exemple au président du Burkina Faso de se poser en défenseur de son peuple opprimé, à un moment opportun caractérisé par la montée des oppositions intérieures. Profitant d'une véritable union sacrée, Blaise Compaore n'a aucun intérêt à voir l'attention nationale se détourner de la Côte-d'Ivoire pour se reporter sur les affaires intérieures. Au Togo, le président Eyadema a pu faire passer discrètement une réforme de la constitution qui lui permet d'être candidat une fois encore à sa succession. Les gouvernements des pays voisins sont réticents à intervenir militairement, comme l'a prouvé l'extrême

lenteur d'installation de la force d'interposition de la CEDEAO (Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest) composée de troupes ghanéennes, sénégalaises, nigérianes, béninoises et togolaises, qui devait relayer la France en octobre 2002 et dont les premiers éléments ne sont arrivés qu'en mars 2003. On ne compte plus cependant les réunions, séminaires et autres forums réunissant des chefs d'États africains au chevet de la Côte-d'Ivoire en crise. Les plus importants furent ceux d'Accra (Ghana). Accra III qui a réuni, en août 2004, 17 chefs d'État africains reprend sur le fond les recommandations des accords de Marcoussis...

Dans ce contexte, l'affrontement devient une guerre des communications, sauf dans l'Ouest du pays où le conflit prend un autre visage. Par le truchement d'Internet, des télécopies et des téléphones (v.) mobiles, une autre forme de combat prend naissance, celle de la manipulation des idées et surtout des informations. Les rumeurs les plus folles, les "confessions" les plus aberrantes circulent. Les "mouvements spontanés" sont en fait parfaitement orchestrés et coordonnés à distance. Progressivement, la guerre s'est transposée sur Internet : les sites créés par les différentes forces en présence sont parasités, détournés, anéantis, abandonnés et recréés. Ce média devient aussi le lieu d'expression des dissensions entre les différentes factions rebelles.

Une recomposition spatiale de fait

Le pays se trouve durablement coupé en deux. La circulation a repris, mais inégalement entre les deux zones, et a longtemps été interdite avec les pays voisins. Elle a été interdite mais pas inexistante, tant la fermeture des frontières a été diversement respectée par le secteur informel* qui trouvait toujours des moyens de contournement. La crise a toutefois entériné la coupure nord/sud, accentuée par l'interruption du trafic ferroviaire entre Ouagadougou (Burkina Faso) et Abidjan. Au moment de la coupure radicale entre les deux zones, pour survivre, le Nord se tourne vers le Burkina Faso, le Mali, la Guinée – en particulier pour l'écoulement du coton –, le Sud vers le Ghana – notamment pour l'exportation du cacao.

Si le Sud est de plus en plus touché par l'inertie économique – la violence des mouvements de "jeunes patriotes" a conduit nombre d'entreprises à fermer, tant à cause des pillages subits que de l'insécurité des personnels –, le Nord survit tout juste économiquement, malgré la reprise de la circulation entre les zones. Fin 2002, dans la zone nord, il n'y avait plus d'activité, toutes les entreprises avaient fermé, y compris celles des commerçants libanais, une partie des PME s'était réinstallée dans des pays voisins (Guinée, Bénin, Sénégal, Togo dans une moindre mesure). On compte environ un million de déplacés de guerre essentiellement installés chez des "parents" à Abidjan.

Par ailleurs, la crise entraîne une recomposition "sous-régionale". Les rebelles comme le gouvernement ivoirien continuent d'espérer l'intervention des pays africains pour faire cesser la crise. L'argumentation couramment avancée se décline en trois points : "si la Côte-d'Ivoire brûle, c'est toute la 'sous-région' qui brûle" ; la crise a des conséquences dramatiques pour le Mali, Burkina, Niger qui sont enclavés et ont besoin de la Côte-d'Ivoire ; et enfin, "la Côte-d'Ivoire, c'est 40 % des richesses de l'UEMOA (Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest)".

Envisager une diffusion du conflit est discutable, tant les causes internes ont été décisives dans cette rébellion. Elles ne sont pas exportables. Si les pays voisins connaissent des troubles, leurs problèmes internes suffisent à les expliquer. La crise n'est pas plus une contamination des mouvements armés du Liberia – même si dans l'Ouest du pays on a pu noter une "confusion des combattants" liée à des incursions sanglantes des mouvements libériens –, qu'un foyer de déstabilisation de l'Afrique de l'Ouest. Cette crainte de l'embrassement généralisé renvoie à un faux risque, elle génère un faux espoir aussi car ce n'est pas cette hantise qui peut motiver une médiation énergétique.

La crise est effectivement une catastrophe économique pour les pays enclavés. Mais elle a cependant des "effets retour" intéressants. Ces pays étaient absolument dépendants de l'axe Korhogo-Abidjan (v. p 244). Les acteurs économiques de ces pays avaient déjà commencé à diversifier leurs circuits d'échanges compte tenu des problèmes de racket. La crise se traduit pour eux par une augmentation du

L'ÉTAT ET SON TERRITOIRE

prix des produits importés et par la difficulté à écouler leurs productions (coton surtout). Elle les a obligés à revoir leurs réseaux, à rompre avec les anciens schémas des axes de communication. L'augmentation consécutive du trafic des ports de Tema (Ghana), Lagos (Nigeria), Lomé (Togo), Cotonou (Bénin), Dakar (Sénégal), Conakry (Guinée) et même Nouakchott (Mauritanie), traduit ces reconversions. Certes les coûts sont plus élevés, les infrastructures insuffisantes car non adaptées à une telle augmentation du trafic. Mais ces pays ont compris qu'on pouvait échapper à la centralité abidjanaise. Le Ghana a prévu en 2004 une amélioration de ses infrastructures portuaires, le Sénégal a décidé une réhabilitation de l'axe ferroviaire particulièrement vétuste Dakar-Bamako (Mali), enfin, il ne manque que 100 km de goudron au nord de la Guinée pour que le Mali soit relié dans de parfaites conditions à Conakry. Plus généralement, en faisant usage de langues locales communes (dioula, haoussa, yoruba), les transporteurs se sont tournés vers des pays anglophones (Ghana, Nigeria) et reconstruisent leur espace d'activité en dehors des schémas spatiaux hérités de la colonisation.

Enfin, la Côte-d'Ivoire détient 40 % de la masse fiduciaire en circulation dans l'UEOMA, mais la "richesse" d'un État s'appuie sur l'activité des entreprises, sur la productivité des plantations. Or les plantations sont vieillissantes, une partie de la population active immigrée a été chassée, tandis que, depuis 2002, une part importante de la production s'évapore à travers des frontières perméables vers les pays voisins pour y être vendue puis exportée au titre de ces pays. C'est ainsi que le Ghana a considérablement augmenté sa "production" cacaoyère en 2003, sans que cela semble correspondre à une augmentation des superficies cultivées ou de la productivité. Mieux, le Burkina Faso (situé écologiquement en dehors de la zone possible de production du cacao) a réussi en 2004 la magie d'exporter officiellement 22 000 tonnes de fèves de cacao via les ports de Tema et Lomé. Nombre d'entreprises se sont délocalisées dans les pays voisins qui ne voient certainement pas d'un mauvais œil que s'opère une autre répartition des "40 % de la richesse de l'UMOA". Enfin, à l'intérieur même du pays, nombreux sont ceux qui, de part et d'autre, profitent d'une économie de guerre florissante.

Du point de vue théorique, l'État est un ensemble territorial organisé par un pouvoir détenteur de la violence légitime au sein de la société. Un modèle particulier d'État, historiquement formé dans la sphère de la civilisation occidentale, a été appliqué en Afrique. Sa surimposition à des structures étatiques antérieures procède principalement de l'histoire coloniale et de l'inscription de l'Afrique dans le processus d'occidentalisation du monde. Deux questions traversent alors la notion d'État en Afrique. Celle, d'une part, de son extraversion, c'est-à-dire son degré de dépendance vis-à-vis de l'extérieur (dans sa reproduction de modèles exogènes et son inscription dans un système de relations centre-périphérie). Celle, ensuite, du fonctionnement propre de l'État en Afrique, c'est-à-dire le degré d'appropriation de la notion sur le continent.

État importé...

Même s'il a existé des États précoloniaux, l'influence européenne depuis la période coloniale a été déterminante dans la structuration des systèmes politiques en Afrique. L'administration coloniale posa les bases d'un système territorial de gestion de l'espace, qui fut ensuite prolongé par les gouvernements indépendants. Le découpage (v.) du continent par les grandes puissances européennes à la fin du XIX^e siècle allait servir de trame sur laquelle se délimitent encore aujourd'hui les États africains (v. Conférence de Berlin). D'autres découpages ont été proposés au moment des indépendances, mais ils suivaient toujours les frontières coloniales (par exemple dans les propositions de conserver les fédérations : Afrique-Équatoriale et -Occidentale françaises, Fédération de Rhodésie et de Nyassaland, etc.) et n'ont pas été retenus. Le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation a été entériné par les dirigeants africains au sommet panafricain d'Addis-Abeba de 1963, lors de la formation de l'OUA (Organisation de l'unité africaine), et peu à peu adopté par les États maghrébins à partir de 1968 (traités de bon voisinage).

Il n'existe pas de taille idéale pour un territoire étatique, mais il est indéniable que les indépendances ont amené une balkanisation* du continent. 53 États (sans compter le Somaliland et le Sahara occidental) se partagent 30 millions de kilomètres carrés, où des géants tels que le Soudan, l'Algérie ou la République démocratique du Congo occupent chacun plus de deux millions de kilomètres carrés et où dix pays totalisent moins de 400 000 kilomètres carrés (v. Tableau). Malgré cette diversité, ce qui frappe est l'étonnante pérennité des frontières étatiques. Les rares redéfinitions de tracés ont toutes conservé des limites définies durant la période coloniale (indépendance de la Namibie en 1990 reprenant les frontières de l'ancien protectorat allemand, indépendance – non reconnue internationalement – du Somaliland en 1991, reprenant la séparation entre Britanniques et Italiens, seconde indépendance de l'Érythrée en 1993). La pérennité des frontières a été renforcée par l'inscription des nouveaux États africains dans le concert des nations (et notamment au sein de l'Organisation des Nations unies), et plus spécifiquement par leur maintien dans les sphères d'influence des anciennes métropoles. La Zone franc (v. Francs CFA) comme le Commonwealth* ont consolidé les liens institutionnels avec Paris et Londres, tandis que des organisations régionales (v. SADC) ou des structures plus larges (Banque africaine de développement – BAFD, Nouveau partenariat pour le développement en Afrique – NEPAD) permettent aux États africains de faire entendre leur voix dans les structures de la politique internationale de l'après-guerre organisée autour de l'État comme sujet de droit international et d'être acteurs de ses règles.

Parallèlement, les structures internes des États africains ont été très largement calquées sur les modèles européens. L'importation de l'État dans sa dimension institutionnelle concerne tous les domaines de la vie publique : organisation administrative, cadre législatif, système politique. Elle touche l'ensemble des gouvernements africains, quelles que soient leurs orientations politiques.

D'un point de vue spatial, l'incorporation des systèmes occidentaux en Afrique a concerné la délimitation des frontières (internationales et administratives), mais a également

profondément transformé les systèmes fonciers. L'élément principal a été l'apparition de systèmes de propriété privée en matière foncière. Alors que la conception précoloniale ignorait la propriété privée de la terre et reposait sur le principe de l'affectation des espaces à des usages particuliers, les régimes coloniaux ont appliqué à la terre un droit de propriété "inviolable et sacré" selon les termes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen française. Ce système fut ensuite prolongé par les gouvernements indépendants, qui constituèrent un domaine public et un domaine privé, lesquels existent encore aujourd'hui. Dans le domaine public, les terres sont appropriées par l'État et les populations n'ont qu'un droit d'usage. Dans le second, les terres peuvent être achetées par des particuliers. Dans les deux cas, l'appropriation des terres avait nécessité l'établissement d'un cadastre précis du sol, qui n'existait pas dans les systèmes coutumiers où un même espace pouvait accueillir différents utilisateurs selon la ressource et la période. Une vision géométrique et cadastrale s'est donc imposée en Afrique, au détriment d'autres conceptions privilégiant l'imbrication des pratiques [LE ROY *et al.*, 1996].

La double intégration des États africains dans un modèle administratif occidental et dans la géopolitique internationale n'est pas fortuite. Elle est impérative pour les nouveaux États africains, tant d'un point de vue économique que politique. La "première mondialisation" (v. de la fin du XIX^e siècle) a en effet très fortement polarisé le système monde. Dépendants économiquement et politiquement de l'Europe, puis insérés dans les enjeux de la guerre froide, les gouvernements africains vont chercher à maximiser leurs profits dans un contexte où leur marge de manœuvre est faible. En ce sens, l'extraversion, qu'elle soit économique ou politique, a eu un effet structurant sur le fonctionnement et l'idéologie des États africains [BADIE, 1992].

• Les réseaux économiques de l'État

Économiquement, la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de la sphère occidentale est bien connue. Fernand Braudel a montré dès les années cinquante que l'économie capitaliste déborde le cadre des royaumes ou des États pour s'inscrire dans une "économie monde" qui fonctionne à l'échelle d'une

région que ne recoupe pas nécessairement les divisions politiques. Jusqu'au XIX^e siècle, l'économie monde européenne présente une excroissance en Amérique mais touche peu l'Afrique (à l'exception de l'Afrique du Nord et du commerce d'esclaves sur les côtes). Ce sont les explorations et l'occupation territoriale de l'intérieur du continent qui font entrer définitivement l'Afrique dans l'économie monde européenne. On distingue trois phases d'intervention économique des puissances coloniales. Pendant les trente premières années, entre la conférence de Berlin (v.) en 1885 et la Première Guerre mondiale, l'objectif est de prendre possession des territoires plutôt que de les mettre en valeur (à l'exception de régions précises très tôt exploitées, comme les mines d'Afrique du Sud et du Congo belge, les hautes terres agricoles du Kenya et de la Rhodésie du Sud, l'arachide et le cacao du Dahomey, du Sénégal et du Ghana). La mise en valeur proprement dite s'intensifie après la Première Guerre mondiale. L'État colonial est le premier investisseur et il ponctionne lourdement les ressources du continent comme la main-d'œuvre africaine : le travail forcé se développe à cette période (la construction de la ligne de chemin de fer entre Brazzaville et Pointe-Noire fera 20 000 morts entre 1921 et 1934). Après la Seconde Guerre mondiale, le développement (v.) s'impose comme idéologie dominante. Ces phases historiques structurent de manière différentielle les économies des colonies : l'ensemble de l'Afrique occidentale et quelques pays orientaux (Tanganyika, Ouganda) sont soumis à une économie de traite, avec très peu d'investissements coloniaux ; ailleurs, des économies de plantation se construisent, principalement sur les zones d'implantation blanches (Kenya, Rhodésie du Sud, Mozambique, Angola) ; enfin, quelques pays connaissent une économie minière (Union sud-africaine, Rhodésie du Nord et Congo belge), dans lesquelles les sociétés concessionnaires (v. Pétrole) jouent un rôle déterminant (la British South Africa Company en Rhodésie, la Société générale de Belgique au Congo). La situation des pays d'Afrique du Nord n'est pas exactement la même. L'influence européenne y est plus ancienne et l'implantation de colons européens est importante (235 000 en Égypte en 1914 ; un million en Algérie en 1936). L'économie est centrée sur une agriculture commerciale principalement contrôlée par les colons, favorisant parfois le

développement d'une industrie de transformation (coton, chanvre, lin en Égypte, vin en Algérie).

Les décolonisations ne vont pas changer en profondeur les logiques économiques et vont continuer à privilégier les ressources d'exportation (v. Sékou Touré). Alors que l'économie du continent reste basée sur l'agriculture (qui emploie encore aujourd'hui la majorité de la population), l'État africain indépendant se construit sur un modèle rentier partiellement déconnecté de cette réalité agraire. La rente est prélevée sur l'exploitation d'une ressource, le plus souvent unique, destinée à l'exportation et n'est pas réutilisée pour augmenter la production de biens et de services, mais reste captée par une minorité dirigeante. Selon les situations de chaque pays, la rente se construit sur le pétrole (v.) (États du golfe de Guinée, Algérie, Libye), sur les mines (Botswana, Zambie, Guinée, Mauritanie, Niger, Sierra Leone, Liberia, Togo) ou sur l'agriculture commerciale (Côte-d'Ivoire, Kenya). Dans certains cas, la faiblesse des revenus de l'exportation ne permet pas une rente importante (pays du Sahel, Madagascar, Comores). Le modèle est néanmoins dominant sur l'ensemble du continent, à quelques rares exceptions près (Afrique du Sud, Rhodésie du Sud, Égypte, Tunisie, Maroc où la structure économique est plus diversifiée).

L'importance du système rentier extraverti s'explique par l'enjeu que représentent les ressources africaines pour les puissances occidentales. Celles-ci vont consolider des accords spécifiques avec leurs anciennes colonies. La France et la Grande-Bretagne notamment vont chercher à pérenniser des relations privilégiées, à travers leurs entreprises nationales, les structures financières interétatiques (zone franc) et les agences de développement (Department for International Development, ancienne Overseas Development Administration, et l'Agence française de développement, ancienne Caisse française de développement) avec les pays susceptibles d'assurer un ravitaillement en biens plus ou moins stratégiques, ceci ayant pour conséquence de renforcer l'extraversion de l'économie africaine. Les marchés africains vont être principalement tournés vers l'ancienne métropole au détriment des logiques économiques nationales de développement.

Dans le cas de la France, la vision de l'Afrique comme élément de puissance économique s'impose avant la Seconde Guerre mondiale. Les ressources fournies par le continent deviennent des objets stratégiques pour conserver une puissance économique déclinante, notamment face à la menace allemande et plus tard face aux nouvelles "super-puissances" que sont l'URSS et les États-Unis. Le pétrole (v. du golfe de Guinée, le gaz d'Algérie, l'uranium nigérien) justifient les interventions économiques, politiques et parfois militaires françaises dans les anciennes colonies jusqu'à aujourd'hui. L'implication militaire de la France en Côte-d'Ivoire depuis 2002, par exemple, est la dernière d'une longue série d'interventions depuis les indépendances. Mais elle s'inscrit dans un contexte de réduction de l'engagement militaire sur le continent africain (et une réduction du budget en conséquence) décidé par Paris en 1998. L'opération Licorne en Côte-d'Ivoire, qui engage 4 000 soldats français, ne s'explique donc pas uniquement par des raisons politiques mais également par l'importance de l'implication économique de la France et de ses expatriés dans ce pays. Jusqu'à 20 000 ressortissants français travaillaient ces dernières années en Côte-d'Ivoire et les entreprises détenues par des Français participaient à plus de 50 % du PIB du pays avant la crise (v. Crise ivoirienne).

• Les logiques politiques de la dépendance

Le modèle de l'État rentier extraverti associe donc la simple dimension économique aux considérations politiques. Pour des ressources stratégiques comme le pétrole ou l'uranium, c'est l'ensemble de l'appareil d'État qui est mobilisé, aussi bien du côté français, par exemple, que dans les pays africains concernés. De fait, la France va continuer à exercer un contrôle sur les prérogatives étatiques des pays francophones après les indépendances : contrôle de la monnaie avec la création de la zone franc en 1946, contrôle de l'armée avec des accords de défense et de coopération militaire entre la France et l'ensemble des pays francophones du continent. La "Françafrique" (v. Pétrole) se construit donc parce que l'Afrique a besoin de la France mais également parce que la France a besoin de ses anciennes colonies [DOZON, 2003]. Dans ce système, les États ne sont néan-

moins pas tous logés à la même enseigne. Selon les enjeux, l'investissement français est modulable. Le Gabon d'Omar Bongo et la Côte-d'Ivoire de Félix Houphouët-Boigny sont parmi les plus favorisés et font figure de points d'ancrage entre la France et leurs voisins. Le président ivoirien surtout va faire figure, dans les années soixante et soixante-dix, de "chef d'État adjoint" de la Françafrique, jouant un rôle clef dans l'organisation de l'Afrique occidentale.

Les enjeux sont d'autant plus forts qu'ils se placent dans le contexte général de la guerre froide, où le bloc communiste et le bloc capitaliste cherchent à limiter la présence de l'adversaire en consolidant les liens avec les dirigeants africains. Les stratégies des gouvernements africains vont se baser sur leur capacité à jouer sur les deux tableaux ou au contraire à se rapprocher de l'un ou l'autre des camps.

Ces deux niveaux stratégiques (relation privilégiée avec l'ancienne métropole et guerre froide) vont avoir un impact sur la formation de l'élite africaine et le fonctionnement politique des États. Le besoin d'interlocuteurs privilégiés et la politique d'endiguement du camp adverse justifient les dérives autoritaires que connaissent de nombreux pays africains (v. Sékou Touré ; Kadhafi). Ils permettent à des chefs d'État de conserver le pouvoir pendant des décennies (de 1960 à sa mort en 1993 pour Félix Houphouët-Boigny, de 1960 à 1982 pour Ahmadou Ahidjo au Cameroun, de 1964 à 1997 pour le général Mobutu au Zaïre – aujourd'hui RDC –, depuis 1967 pour Omar Bongo et pour Gnassingbé Eyadéma au Togo, de 1968 à 1991 pour Moussa Traore au Mali, de 1964 à 1991 pour Kenneth Kaunda en Zambie, etc.), de légitimer des coups d'État à répétition et de justifier les soutiens militaires dans les guerres civiles qui secouent le continent (Angola, Mozambique, Soudan, etc.). Le parti unique, qu'il soit d'obédience socialiste ou capitaliste, est le système politique quasi exclusif en Afrique jusqu'à la décennie quatre-vingt-dix (avec quelques exceptions : Sénégal, Botswana).

Mais si l'extraversion et la rente sont des éléments déterminants, ils ne rendent pas pleinement compte de la situation effective des États africains. D'autres facteurs internes interviennent qui expliquent les situations actuelles.

... ou greffe de l'État ?

L'artificialité des frontières étatiques explique également les formes contemporaines de l'État. Artificialité non pas d'un tracé matériel qui pourrait être délimité autrement mais artificialité d'une identité politique nationale et territoriale (v. Conférence de Berlin). Aux indépendances, la dimension sociale de cette unité fait largement défaut (v. Ethnie ; Musées). La libération a certes forgé une revendication commune face aux puissances coloniales (et notamment quand celle-ci est passée par des conflits, comme en Algérie entre 1954-1962 ou dans la décennie soixante-dix au Zimbabwe), mais ceci n'a pas fondé une véritable légitimité politique nationale. Les nouvelles élites au pouvoir sont dans une situation décalée par rapport aux cadres nationaux. Elles ont été formées en Europe (Félix Houphouët-Boigny occupa plusieurs postes ministériels en France sous la IV^e République) et elles trouvent dans la revendication d'autonomie une marge de manœuvre qu'elles n'avaient pas dans les cadres traditionnels africains, notamment dans le rapport aux aînés.

Ceci ne veut pas dire que les légitimités du pouvoir n'existent pas, mais elles ne se superposent pas exactement aux structures formelles de l'État qui, elles, reproduisent les institutions européennes et répondent aux exigences d'inscription dans le système international. Les appartenances ethniques, religieuses, régionales, la connaissance interpersonnelle définissent également les structures du pouvoir en Afrique, mais elles ne sont pas traduites entièrement dans l'institution étatique et sa matérialisation territoriale [RETAILLÉ, 2000].

Dans ce contexte, l'absence de procédures démocratiques formelles, la faiblesse de la représentativité nationale et, symétriquement, la multiplication des coups d'État et des systèmes de parti uniques ne peuvent pas être uniquement vues comme des imperfections de l'État dans sa forme africaine mais davantage comme des signes d'une formation endogène inédite. La théorie "néopatrimoniale" de l'État en Afrique insiste sur la faible autonomie du pouvoir politique face aux autres institutions de la société et sur l'imbrication de la sphère privée et de la sphère publique dans la gestion de l'État. Elle met en

évidence l'importance des formes "traditionnelles" dans le fonctionnement de l'État, où les dirigeants, dans un contexte de pénurie des ressources, utilisent les moyens de l'État à leurs fins personnelles, donc dans une démarche patrimoniale. Cette conception s'inscrit néanmoins dans une vision normative de l'État où les formes africaines seraient en décalage par rapport à la forme occidentale idéale [MÉDARD (dir.), 1991]. La théorie de la greffe de l'État insiste elle aussi sur l'hybridation des systèmes occidentaux et africains mais sans référence à des idéaux types exogènes. Elle cherche à définir l'historicité de l'État en Afrique, c'est-à-dire les modalités propres de fonctionnement du pouvoir politique, en insistant sur les réseaux sociaux qu'une analyse de l'institution étatique formelle ne prend pas en compte. Dans ce cadre, la "politique du ventre" que définit Jean-François Bayart rend compte à la fois du contexte de manque de ressources et de ces réseaux que l'observateur ne voit pas, et qui caractérisent un "État rhizome", à l'image de ces tiges souterraines dont on ne voit que les excroissances aériennes [BAYART, 1989].

Si ces approches s'avèrent pertinentes pour bien cerner la dimension sociale du pouvoir politique en Afrique, elles doivent être replacées dans le contexte de dépendance des États africains vis-à-vis des normes et des structures internationales. La dépendance permet en particulier d'expliquer les évolutions des États depuis la période coloniale.

Dans les années soixante-dix, l'État africain approfondit son assise sociale et territoriale grâce aux revenus de la rente. Le cours élevé des matières premières (et surtout la hausse du prix du pétrole) permit de dégager des rentes importantes, qui furent utilisées pour renforcer l'État à travers des politiques publiques sectorielles. La rente fut alors en partie redistribuée et toucha la population de manière plus large qu'elle ne l'avait fait auparavant. L'État, qu'il soit socialiste ou libéral, est à cette époque intervenu directement dans de nombreux secteurs d'activité, notamment avec le renforcement de l'administration nationale et des services publics, une gestion planifiée de l'économie et la prise en charge directe de la production et de l'échange. En 1985, les 3 000 entreprises publiques du continent fournissent 15 % du PIB africain

et emploient 25 % des salariés [DUBRESSON et RAISON, 1998]. C'est l'époque des grands travaux d'infrastructure et d'aménagement du territoire : barrages (v. Grand barrage) de Cahora Bassa, d'Inga, d'Assouan ; mise en place des complexes agrosucriers en Côte-d'Ivoire et au Cameroun ; usines métallurgiques au Nigeria ; usines manufacturières au Bénin, au Burkina Faso, en Côte-d'Ivoire et en RDC (v. Tissus), etc.

L'engagement de l'État sur son territoire allait renforcer l'idée "nationale". Cette identité a pris forme à travers des réalisations concrètes (v. Rail gabonais), mais aussi à travers le développement d'un discours construit autour de cette nouvelle identité (v. Musées). Instrumentalisée à des fins politiques pour justifier un parti unique – comme le Parti démocratique de Guinée sous Sékou Touré (v.) ou le Mouvement populaire de la révolution de Josph-Désiré Mobutu – ou dans la perspective d'échéances électorales – débats récents sur "l'ivoirité" (v. Crise ivoirienne) – ou encore forgée dans le cadre d'institutions moins politiques – instruction dans les écoles de l'État, supporteurisme d'équipes de football (v.) nationales, carrière menée dans l'administration d'État –, l'identité nationale est une donnée nouvelle qui s'ajoute alors aux autres jeux identitaires pour fonder l'histoire et les espaces des États africains.

Les crises actuelles de l'État en Afrique

Le système de l'État rentier des années soixante-dix allait être de courte durée. Avec la chute des cours des matières premières dans la décennie suivante, les voies de la redistribution ne fonctionnent plus, alors que les politiques de diversification des exportations et les mesures d'industrialisation sont quasiment inexistantes, ne permettant pas de remplacer la baisse des revenus. Les États africains se retrouvent dans une position économique de plus en plus précaire qui les oblige à s'endetter lourdement. Entre 1980 et 1990, la dette extérieure totale du continent passe de 28,5 % à 109,4 % des PNB cumulés du continent.

• Libéralisation économique de l'État

Dans ces conditions, les grandes organisations internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international) interviennent directement dans les pays en difficulté, à travers les programmes d'ajustement structurel, en imposant des stratégies de sortie de crise libérales (réduction des fonctions et des dépenses de l'État, libéralisation du commerce, des prix et du marché du travail). Le recul de l'État répond donc à une situation économique spécifique de crise, mais elle s'inscrit également dans une période de diffusion des idées libérales dans la gestion des affaires publiques. Les perspectives attendues des mesures de retrait de l'État n'ont cependant pas eu les effets escomptés. Au niveau budgétaire, la réduction des dépenses publiques a aggravé la crise en limitant les possibilités de l'État de payer le service de la dette et donc en augmentant son endettement permanent. Au niveau national, cette réduction a eu un effet direct sur l'économie en détruisant une large part des emplois du secteur public et plus largement en limitant la capacité de l'État à intervenir dans les différents secteurs économiques (v. Tissus). Les ressources déjà minces dans le cadre de l'État rentier exportateur ont été de la sorte drastiquement réduites. Ceci s'est notamment traduit par un affaiblissement de la capacité de l'État à modeler et aménager son territoire, ce dont témoignent les conditions de délabrement avancé des infrastructures de transports (chemins de fer, réseau routier) et de l'équipement (réseau de l'eau et de l'électricité) dans une majorité des pays du continent.

• Libéralisation politique de l'État

Parallèlement, la fin de la guerre froide a fait perdre à l'Afrique sa place stratégique dans le jeu diplomatique mondial et ouvre des marges de manœuvre politiques internes plus importantes. En particulier, le jeu politique de l'alternance (ou son absence), n'est plus surdéterminé par des considérations d'échiquier politique mondial. La désagrégation du bloc soviétique a donc une incidence directe en Afrique. Certains conflits sont désactivés (Mozambique, Angola) et des situations sont normalisées (indépendance de la Namibie en 1990, fin de l'apartheid* en Afrique du Sud en 1994). Depuis le début des années

quatre-vingt-dix, la démocratisation s'est largement répandue à travers tout le continent. Plusieurs conférences nationales souveraines sont organisées et, en 1999, les trois-quarts des pays d'Afrique avaient organisé des élections, la plupart réellement pluralistes.

Cette ouverture des possibles a cependant également été source de troubles nouveaux. La compétition dans les processus électoraux suscite en particulier de nouveaux types de conflits que la mainmise du parti unique étouffait. Parallèlement, elle a favorisé l'émergence de nouveaux conflits, notamment liés au contrôle des matières premières et à l'affirmation des enjeux identitaires (v. Brazzaville ; Crise ivoirienne) – appartenance ethnique, prosélytisme ou défense du fait religieux, etc. Ces nouvelles formes de conflits ont fait 200 000 victimes en Sierra Leone et au Liberia, 300 000 au Burundi, trois millions en RDC, et le génocide rwandais a fait près d'un million de morts.

La transition démocratique, réelle ou instrumentalisée, n'a ainsi pas consolidé le fonctionnement étatique, alors que le recul de l'État a diminué les ressources de la rente et donc du fonctionnement néopatrimonial de l'appareil d'État. Les enjeux de l'accès aux ressources se sont exacerbés, conduisant l'État vers des formes inédites de fonctionnement.

• L'État réticulaire

Dans ce contexte, on assiste à un éclatement des espaces territoriaux et des logiques d'intégration nationale. Différentes dynamiques participent à ces reconfigurations, avec l'intervention de nouveaux acteurs dans le jeu étatique. Ces nouvelles modalités de fonctionnement de l'État ont plusieurs dimensions, qui dessinent ce qu'on peut appeler un État réticulaire (v. Mondialisations).

D'une part, la vague libérale mondiale a progressivement réduit les champs d'action de l'État au profit d'acteurs censés être plus performants : entreprises privées, ONG, communautés locales, etc. L'État procède à la privatisation d'activités spécifiques, et notamment de ses prérogatives régaliennes (la fiscalité, l'armée et la police). Il délègue à des entreprises privées la gestion de

ses activités administratives, il vend des secteurs d'activités stratégiques à des acteurs privés (v. Pétrole) ou leur cède des concessions (gisements *offshore* du golfe de Guinée et des puits algériens, zones d'exploitation forestière au Cameroun, bassins miniers de Zambie et de RDC, ressources halieutiques au Mozambique ; péages routiers privés au centre de Maputo ; parcs nationaux sud-africains). Le domaine public, constitué à l'indépendance, est grignoté par une privatisation de l'espace national.

Parallèlement, la diffusion de la notion de gouvernance* et l'exigence globale de décentralisation ont discrédité l'État comme interlocuteur privilégié. Les organisations internationales comme les ONG traitent désormais directement avec les structures décentralisées, avec le "village" ou la "communauté locale". L'aide au développement ne passe ainsi plus par l'administration centrale mais est prise en charge par les collectivités locales ou des institutions privées locales. De nouveaux types d'acteurs apparaissent, notamment les "courtiers en développement" qui font le lien entre les organismes financeurs et les destinataires locaux [BIERSCHENK et al., 2000].

D'autre part, cette extension de la privatisation s'accompagne d'une extension du recours à la violence. Celle-ci peut s'exercer aussi bien dans des situations de paix (racket, extorsions, etc.) (v. Péages routiers) que lors de conflits ouverts (v. Brazzaville ; Crise ivoirienne). Les guerres de l'Afrique centrale ou de l'Afrique extrême-occidentale (qu'elles soient identitaires ou liées au contrôle des ressources) mêlent étroitement les acteurs étatiques aux sociétés privées. Les armées s'appuient de plus en plus sur des milices privées ou sur des mercenaires, comme l'ont montré les exactions commises entre 1997 et 1999 au Congo-Brazzaville ou les conflits répétés de la RDC depuis la chute de Mobutu en 1997. L'usage de la violence physique tend ainsi à s'institutionnaliser dans d'autres corps sociaux que la police ou l'armée. Par ailleurs, la séparation entre le maintien de l'ordre interne et les conflits internationaux se trouve remise en question.

Ethnie, race, tribu

Mais la légitimité de ces nouvelles formes de violence, traditionnellement réservées à l'État, ne va pas de soi. Si la violence physique est imposée par la force aux populations, elle est mal admise par l'opinion publique mondiale. C'est dans ce cadre que se déploie l'argumentaire sur le droit d'ingérence. Même si les faits montrent qu'actuellement cette notion est – pour l'Afrique – plus souvent une invocation médiatique qu'une réalité face aux drames du continent, il faut néanmoins noter que le droit d'ingérence est une pratique qui, elle aussi, peut mettre à mal le dogme de la souveraineté nationale. Ce droit reconnu à un État ou à groupe d'États mandaté(s) par l'ONU d'intervenir militairement dans les affaires intérieures d'un autre État sans son accord en cas de menace pour la paix, la sécurité internationale ou pour des motifs humanitaires a été appliqué en Somalie en 1992 (l'opération Restore Hope), au Rwanda en 1994 (l'opération Turquoise, déployée très tard au regard du génocide qui a eu lieu), au Liberia et en Sierra Leone en 1997.

Enfin, l'éclatement des territoires nationaux permet un renforcement des stratégies économiques ou politiques transnationales. Les différentiels économiques ou fiscaux liés aux frontières s'avèrent particulièrement lucratifs pour les commerces illégaux [BENNAFLA, 2002]. De manière plus générale, la subversion de la territorialité concerne tous les secteurs d'activité, dans lesquels les acteurs de l'État prennent une part active [CONSTANTIN, 1996].

Multiplication des acteurs, multiplication des espaces, éclatement des identités : le territoire de l'État semble céder peu à peu le pas face aux logiques réticulaires et à la mobilité des acteurs. Comme cela fut le cas lors de la construction du territoire national de l'État, la diffusion du modèle du réseau répond à la fois à des caractéristiques proprement africaines et à une conception globale de la société qui privilégie désormais la flexibilité et la mobilité. Ceci ne signifie pas pour autant la fin de l'État, pas plus que ça ne suppose une plus grande égalité dans le partage du pouvoir, mais cela permet peut-être d'imaginer des formes politiques moins déterminées par l'influence occidentale.

Le terme d'ethnie désigne une communauté de personnes unies par une culture commune (religion, langue...) et dotées d'une assise spatiale plus ou moins claire, revendiquée ou non. Nuance est faite avec les termes de "race", "tribu" et "clan" qui sous-entendent un lien de sang entre les personnes, une appartenance biologique et génétique commune.

Au XIX^e siècle, dans la tradition de l'anthropologie physique, des scientifiques occidentaux réalisèrent la classification des populations africaines à partir de critères physiques et morphologiques, afin de répertorier et de hiérarchiser les "races" en fonction de leurs aptitudes à mettre en valeur la colonie. Des stéréotypes durables ont ainsi été forgés à l'époque coloniale (v. Clichés), par exemple celui du Berbère, paysan sédentaire bâtisseur de terrasses agricoles et opposé à l'Arabe, nomade et pillard, tout comme au XVII^e siècle d'autres stéréotypes avaient été forgés pour désigner les qualités et les défauts des esclaves de la traite (ainsi, le Bambara était-il robuste mais rebelle). L'assimilation par l'historiographie belge des Hutu à des "paysans nègres du monde bantou, petits, trapus et simples" et des Tutsi à des "pasteurs nomades d'origine orientale, grands, intelligents et pourvus de traits fins" a fossilisé les oppositions entre ces groupes différents. Après plusieurs décennies de conflit armé, par un renversement de stigmatisation, elle a été récupérée et instrumentalisée par les orchestrateurs du génocide rwandais en 1994 [CHRÉTIEN, 1997]. Ces dérives raciales et racistes* ont conduit les chercheurs africanistes à délaissé le mot "race" au profit d'"ethnie", moins péjoratif que "tribu", connotant l'idée de "primitif" et surtout peu utilisé sous la colonisation. L'usage du vocable "ethnie" reste néanmoins inhabituel en Afrique du Nord où le terme de "tribu" n'a pas la même connotation qu'en Afrique subsaharienne : tribu y est fréquemment employé pour désigner des groupes montagnards (par exemple les Berbères) ou pour évoquer les tribus bédouines arabes

originaires de la péninsule arabe qui débarquèrent au nord du continent dans le cadre de la conquête arabomusulmane du VIII^e siècle. Réel ou mythique, le rattachement à l'une de ces tribus arabes est ici socialement valorisant car signe de noblesse : la dynastie alaouite, à laquelle appartient le roi marocain Mohammed VI, revendique une ligne généalogique directe avec le Prophète.

Une fabrique coloniale ?

Les années quatre-vingt furent marquées par un débat portant sur l'ethnicité avec la publication de deux ouvrages *Au cœur de l'ethnie* [1985] par AMSELLE et M'BOKOLO, et *Les ethnies ont une histoire* [1989] par CHRÉTIEN et PRUNIER. Les premiers ont voulu pointer le caractère souvent artificiel des ethnies, résultat d'un étiquetage et d'un catalogage coloniaux ; les seconds ont insisté sur la dimension historique du fait ethnique, sur la mouvance des groupes et des contours ethniques qui évoluent au gré des migrations, des tensions, des invasions, des scissions internes ou des absorptions. L'ethnie ne peut être tenue ni pour une pure création coloniale ni pour une réalité permanente et immuable. L'introduction de l'islam en Afrique a remodelé et redéfini les groupes du fait des conversions : par exemple, les Yarse du Burkina Faso sont des commerçants musulmans sarakholé (originaires du Mali), intégrés par le groupe des Mossi auxquels ils ont apporté l'islam et au sein duquel ils forment une catégorie socioprofessionnelle différenciée. Les Wolof (Sénégal), initialement définis par une langue commune, se réfèrent aujourd'hui à un ancêtre mythique musulman. Catégories socioprofessionnelles (commerçants), castes (griots*, forgerons/bijoutiers, esclaves de case, etc.) et groupes ethniques se superposent quelquefois, brouillant les pistes. La colonisation a cristallisé les ethnies, en les présentant faussement comme des communautés figées, et a nié la valeur accordée à leur différenciation socioprofessionnelle, en ne reconnaissant pas leur spécificité de sociétés "castées". L'assimilation du commerce à l'islam a entraîné la généralisation de certains noms d'ethnies aux commerçants musulmans

quelle que soit leur appartenance : Haoussa au Nigeria et au Niger, Dioula en Afrique de l'Ouest. Selon les cas, la formation des groupes ethniques et des ethnonymes est plus ou moins récente, mais elle reste à chaque fois un phénomène construit, de l'intérieur ou de l'extérieur, et comme tel une donnée évolutive.

Ethnie et frontière

L'établissement des frontières politiques au XIX^e siècle (v. Découpages ; Conférence de Berlin) par les colonisateurs a nourri un discours dramatique, d'inspiration tiers-mondiste (v. Clichés ; Afrique dans la géographie française), à propos de la division de certaines ethnies par des lignes politiques artificielles [IGUÉ, 1995]. Touareg au Sahara, Fang en Afrique centrale, Malinké en Afrique de l'Ouest, les exemples abondent de groupes chevauchant les frontières nationales. Mais les contre-exemples sont également nombreux : Ibo au Nigeria, Bamiléké au Cameroun ou Baoulé en Côte-d'Ivoire sont présents sur un seul territoire national. L'écartèlement des ethnies entre différents territoires étatiques n'est donc pas systématique. Le regroupement au sein d'un même espace étatique de groupes entretenant des contentieux (hérités, par exemple, de la traite esclavagiste) ne l'est pas non plus. Contrairement à ce que pourraient faire accroire certains politiques ou intellectuels prompts à déplorer le "déchirement" des ethnies, "victimes" d'une partition malheureuse, le partage d'une ethnie entre différents États n'est pas vécu *a priori* de façon douloureuse par ses membres. Bien souvent, la discordance ethnique est source d'opportunités économiques et d'échanges. Beaucoup de réseaux commerciaux s'appuient sur l'existence de liens familiaux, claniques ou ethniques tissés par-delà la frontière [BENNAFLA, 2002]. Certes, les populations locales n'ont pas été concertées pour le tracé des frontières et nul ne conteste que les colonisateurs ont le plus souvent agi en considérant le continent comme une "terre vacante et sans maître" sur laquelle on pouvait faire table rase (v. Conférence de Berlin). Mais envisager un découpage politique du continent sur une base

ethnique était (et reste) impossible étant donné le kaléidoscope et le mélange des groupes en présence (plus de 1 500 si l'on considère le seul critère linguistique) et la plasticité du fait ethnique. D'ailleurs, l'écartèlement des ethnies en de multiples formations étatiques (v. État) était fréquent avant la colonisation : à la fin du XVIII^e et au début XIX^e siècle, les Peul créent par exemple les états islamiques du Macina, de Sokoto et du Fouta Djallon. Quant au cas somalien, il est aussi là pour rappeler qu'un État homogène sur le plan ethnique n'est pas le gage d'une stabilité politique.

L'ethnisme, une option de la politique contemporaine

Les nombreux conflits sur le continent et les dysfonctionnements des appareils d'État ont donné une nouvelle résonance à la question de l'ethnie : la monopolisation du pouvoir par un chef d'État et ses proches, l'attribution de postes clefs administratifs ou de licences économiques (transport, commerce...) en fonction de l'appartenance ethnique ou familiale sont ainsi analysées en termes de "clanisme" (v. Brazzaville ; Crise ivoirienne). L'État (v.) africain serait comme miné par le tribalisme ou l'ethno-régionalisme. La coloration ethnique qu'ont revêtu ces dernières années les guerres africaines a conduit à des analyses simplistes et réductrices en termes de guerres ethniques ou tribales, faisant oublier l'enjeu principal des affrontements : la terre, l'accaparement de ressources, le pouvoir. La manipulation des consciences identitaires et de l'ethnie est devenue un ressort de la politique contemporaine dans un contexte de récession économique et de difficultés quotidiennes accrues. Instillant les discours et les campagnes électorales, l'ethnisme est une idéologie mobilisée par les politiques pour canaliser le mécontentement populaire et occulter les débats socioéconomiques et politiques de fond. Les massacres au Rwanda et Burundi, la crise ivoirienne en ont montré les pires aboutissements.

FIGURES D'EXPLORATEURS : BRAZZA ET STANLEY

Tous deux liés à l'exploration du bassin du Congo où ils se rencontrèrent brièvement en 1880, Brazza et Stanley marquent chacun à sa façon un tournant dans l'histoire de l'exploration et de ses relations à la conquête coloniale. Depuis la fin du XVIII^e siècle, l'exploration du continent africain s'inscrivait essentiellement dans le champ scientifique où elle avait pour fonction de collecter sur le terrain des informations géographiques que les géographes de cabinet transformaient en cartes après les avoir contrôlées et validées. Les sociétés de géographie qui animaient cette entreprise de comblement des blancs de la carte assumaient l'idée de faire ainsi une œuvre utile aux intérêts commerciaux en désignant sur l'espace de la carte des voies d'accès à l'intérieur du continent. Mais ce n'est qu'à partir des années 1870 que des enjeux politiques se mêlèrent aux intérêts commerciaux, transformant la fonction de l'exploration et le statut de l'explorateur. Émissaires de groupes de pression colonialistes, les explorateurs participèrent alors directement au *scramble*, ou "mêlée", et entrèrent en rivalité en se mettant au service d'intérêts antagonistes. Ils ne se contentèrent plus de reconnaître la topographie, l'hydrographie et la géopolitique du continent ou de nouer des contacts informels avec les chefs d'États africains, mais leur firent signer des traités de protectorat (v. Conférence de Berlin), tandis que leurs récits publiés en Europe attisaient l'intérêt pour les questions africaines d'un public de plus en plus large et alimentaient les ambitions coloniales dans un cadre national.

Emblématiques des explorateurs de la "mêlée", Brazza et Stanley peuvent être rapprochés sur un certain nombre de points, mais ils incarnent deux styles opposés par leur manière de mener une expédition d'exploration et d'entrer en contact avec les populations ou les autorités politiques africaines, deux parcours différents au sein des réseaux nationaux et internationaux d'intérêts coloniaux et enfin deux figures d'explorateurs consacrés par la notoriété.

Henry Morton Stanley (1841-1904), enfant illégitime d'une servante originaire du pays de Galles, portait à sa naissance le nom de son père, John Rowlands. Il fut élevé par

son grand-père puis placé dans un orphelinat londonien dont il s'enfuit pour s'engager comme mousse à l'âge de quatorze ans sur un navire en partance pour La Nouvelle-Orléans. Il trouva aux États-Unis un père adoptif, Henry Hope Stanley, dont il prit le nom et la nationalité. Pendant la guerre de Sécession, il combattit successivement du côté sudiste puis, après avoir été fait prisonnier, du côté nordiste. Il fit de son expérience militaire un objet d'étude et un métier en devenant correspondant de guerre. Il avait acquis une certaine expérience journalistique sur divers terrains (Espagne, Grèce, Turquie et Éthiopie) lorsque le patron du *New York Herald*, décidé à faire un "coup" médiatique, lui attribua en 1870 des crédits illimités pour retrouver Livingstone, [WESSELING, 1996]. Missionnaire et explorateur anglais de renom international, Livingstone avait en effet "disparu" dans la région des Grands Lacs où il cherchait en vain les sources du Nil, et la Royal Geographical Society s'appretait également à envoyer une expédition à sa recherche. Stanley réussit là où la RGS avait échoué, passa quelques mois auprès de Livingstone et sut médiatiser la rencontre, aussi bien dans les colonnes de son journal, où son "*I presume*" acquit immédiatement une renommée internationale, que dans un ouvrage qui inaugurerait un genre nouveau, récit d'aventures plutôt que journal de voyage, et dont le titre témoignait d'une tendance à l'hypertrophie du moi : *How I Found Livingstone* (1872). De la même façon, chacune de ses grandes expéditions fut immédiatement suivie d'une publication dans laquelle il assurait sa propre promotion. Mais c'est précisément le manque de sobriété avec lequel il présentait ses exploits, l'incursion des méthodes et du style journalistiques dans le récit de voyage jusqu'alors destiné à un public d'amateurs éclairés et de spécialistes qui lui valurent le mépris et le mauvais accueil des membres les plus éminents de la Royal Geographical Society : dénonçant le "sensationalisme" dont il s'entourait, ils lancèrent contre lui une campagne de dénigrement qui visait en lui l'Américain et le parvenu tout en le mettant en demeure de révéler la vérité sur son identité. De telles critiques, dictées par la morgue de ces *gentlemen* victoriens, dessinaient en creux la figure idéale de l'explorateur conçue selon des normes éthiques et sociales [DRIVER, 2001].

Après sa seconde expédition, la traversée du continent d'est en ouest par le Congo (1874-1877), l'importance de la moisson géographique obtenue fit taire cette hostilité, et la RGS lui décerna sa médaille d'or. Contrairement au premier voyage, dont la seule "découverte" avait été celle de Livingstone, le second révélait en effet l'ampleur du bassin du Congo et permettait de combler un immense blanc des cartes en y plaçant une voie fluviale majeure, navigable sur mille kilomètres entre les Stanley Falls et le Stanley Pool, qui réorganisait complètement la représentation de l'espace centrafricain et attisait les convoitises. Le premier intéressé par cette découverte fut Léopold II, roi des Belges, qui venait de fonder l'Association internationale africaine, organisme dont les prétentions humanitaires masquaient les visées coloniales de son promoteur et dont le but initial était d'installer au cœur de l'Afrique des stations destinées à fournir un support aux explorateurs de passage et à lutter contre la traite interne (v. Conférence de Berlin). Léopold envoya des émissaires accueillir Stanley dès son arrivée à Marseille et lui soumit son projet, lui proposant de prendre la direction d'une mission de prospection sur le terrain. Par loyauté envers sa patrie d'origine, Stanley déclina l'offre et rentra à Londres. Mais une nouvelle salve de critiques, issues cette fois des milieux philanthropiques londoniens qui contestaient la brutalité de ses méthodes d'exploration jugées guerrières (expéditions punitives, pillage et incendie des villages qui refusaient de lui faire bon accueil ou de lui procurer des vivres, recours à une main-d'œuvre servile de porteurs), le fit changer d'avis [DRIVER, 2001]. C'est ainsi qu'il se mit au service de Léopold et participa activement, de 1879 à 1884, à la mise en place de ce qu'il était convenu d'appeler l'État libre du Congo.

Pierre Savorgnan de Brazza (1852-1905), né dans une famille d'aristocrates romains proches de la papauté et disposant d'appuis en France, entra à titre étranger à l'École navale en 1868. Il obtint sa première mission en Afrique grâce à son protecteur, l'amiral de Montaignac, devenu ministre de la Marine. Naturalisé français en 1874, il devint une gloire nationale mais ne parvint jamais à se faire complètement accepter dans le milieu des officiers de marine français, qui lui reprochaient son indiscipline et son tempérament exalté [BROC, 1988 ; WESSELING, 1996]. Comme Stanley, il avait

été conduit par les circonstances à changer de nationalité en un siècle très nationaliste, et éprouvait des difficultés à obtenir la reconnaissance de son statut d'explorateur par les instances qui en détenaient le pouvoir. Mais tandis que Stanley, à Londres, était en butte à l'hostilité des géographes et des associations humanitaires, Brazza, à Paris, put compter sur le soutien actif de la Société de géographie et apparut toujours comme un explorateur pacifique.

De même que Stanley avait bénéficié, après son premier voyage, de la notoriété de Livingstone, le succès du premier voyage de Brazza auprès du public français dut beaucoup à la réussite de Stanley au Congo. En effet, lorsque Brazza demanda à explorer le cours de l'Ogooué, la France, installée sur les côtes du Gabon depuis les années 1840, était sur le point de renoncer à ces établissements jugés peu rentables en raison de la ténacité des peuples de l'arrière-pays décidés à maintenir leur monopole sur l'acheminement des marchandises à la côte. Mais l'expédition menée par Brazza entre 1874 et 1882 permit de nouer des contacts avec les Batéké, peuple du haut Ogooué, et d'établir un itinéraire qui menait de ce fleuve à l'Alima, affluent du Congo. Brazza apportait ainsi la découverte d'une nouvelle voie d'accès à ce Pool dont l'expédition de Stanley venait d'établir l'importance. Il fut également approché par Léopold, mais préféra servir sa patrie d'adoption. En 1880, devant la réticence du ministère de la Marine à organiser une nouvelle expédition dans la région, il obtint un congé et reçut du comité français de l'AIA, dirigé par Ferdinand de Lesseps, la mission de fonder des "stations hospitalières et scientifiques". Il se savait dès lors en concurrence avec Stanley parti pour le Congo l'année précédente et investi d'une mission similaire pour la même association, mais avec des instructions émanant directement de Léopold. La rivalité entre les deux branches de l'AIA, incarnées par les deux explorateurs, contribua à ouvrir au Congo un nouveau front pour la "mêlée" coloniale. En effet, le 10 septembre 1880, Brazza, qui n'avait reçu aucun mandat du gouvernement français et qui n'avait été chargé que d'une œuvre philanthropique par l'AIA, fit signer au Makoko (ou souverain) des Batéké un traité de protectorat par lequel ce chef confiait à la France la souveraineté sur son territoire et renonçait à ses droits héréditaires. Comme pour beaucoup d'autres chefs

africains qui signèrent ces traités, celui-ci avait pour le chef des Batéké valeur de simple pacte d'amitié. Conscient de la portée de son coup de force, Brazza n'en parla pas à Stanley, qu'il rencontra sur le bas Congo et qui eut par la suite la surprise de voir flotter le drapeau français sur le Pool, devant le poste de N'Kouna gardé par un tirailleur sénégalais, pas plus qu'il n'en informa les autorités maritimes françaises qui l'accueillirent à Libreville. Ce n'est qu'à son retour à Paris, où il fut accueilli triomphalement en 1882, qu'il mobilisa ses appuis au sein des réseaux colonialistes pour obtenir, à la faveur d'une campagne de propagande bien menée, la ratification de son traité par le gouvernement français d'abord très réticent. Resté dans l'histoire sous le nom de traité Makoko, l'acte signé par Brazza donnait ainsi à la France, qui ne l'avait pas souhaité, une colonie au Congo [WESSELING, 1996]. Par la suite, Brazza fut chargé de la Mission de l'Ouest africain (1883-1885), qui devait prendre officiellement possession de la rive droite du Congo jusqu'à l'Oubangui, puis assuma les fonctions de commissaire général de la nouvelle colonie où il tenta de limiter les excès commis par les compagnies concessionnaires* auxquelles avait été confiée la mise en valeur du pays. Il administrait donc le territoire qu'il aurait dû se contenter d'explorer.

Pendant ce temps, sur la rive gauche du fleuve, Stanley faisait signer un grand nombre de traités au nom de l'AIA sur des formulaires types et entreprenait la construction de forts par des travaux qui devaient laisser leur marque dans le paysage et lui valoir le surnom de *Bula Matari* (casseur de pierres). Resté au service de Léopold, il devait jouer un rôle d'expert à la conférence de Berlin (v.) où il dit beaucoup de mal de Brazza. Mais tandis qu'avec peu de moyens en hommes, avec de faibles subsides auxquels suppléa sa fortune familiale, Brazza avait joué, presque subrepticement, un rôle politique majeur en contribuant directement à la création d'une colonie, l'impressionnant déploiement de moyens et d'énergie mis en œuvre par Stanley, qui concevait l'exploration comme une épreuve de force à remporter contre les hommes, les éléments et le temps – il s'agissait de déplacer plusieurs centaines d'hommes sur d'immenses distances le plus vite possible –, ne semble pas avoir eu une influence aussi décisive sur les espaces parcourus. Dans l'établissement de l'État libre du Congo, son travail ne fut que la mise

LE FOOTBALL AFRICAÏN

Le sport est une entrée pertinente pour aborder le continent africain – tout comme d'autres espaces –, car il permet de lire toute une série de phénomènes sociaux, politiques et spatiaux. En ce sens, il est représentatif.

Le football africain est ancien et son institutionnalisation est progressive. Une géographie des clubs fait apparaître, comme ailleurs, l'importance des villes : les plus grandes comptent même plusieurs clubs, comme les Kaizer Chiefs et les Orlando Pirates de Johannesburg (v.), les deux clubs les plus riches du championnat sud-africain. Sport d'élite, le football est en même temps extrêmement populaire : bien souvent, les plus petits villages isolés possèdent leur terrain – même s'il est très rudimentaire, dépourvu de pelouse et simplement doté de buts bricolés. Dans les villes, les espaces publics (v.) sont souvent liés au football, de manière formelle ou non : les rues, importants espaces de sociabilité, accueillent aussi des matchs intenses ; les stades font partie des grands équipements collectifs des villes. Ils accueillent lors des matchs des foules ferventes et servent aussi, comme ailleurs, à des réunions politiques ou culturelles. Ainsi, le stade d'Accra, au Ghana, a accueilli en 1969 le mythique concert *Soul to Soul*, avec James Brown, Ike et Tina Turner et Jimi Hendrix.

Le football permet d'illustrer deux échelles de l'organisation africaine : celle de l'État et celle de l'insertion du continent dans les dynamiques de la mondialisation.

Football et nations

Le football est en Afrique comme ailleurs un symbole national : l'équipe représente le pays avec d'autant plus d'importance que l'État (v.) a besoin de symboles pour continuer à construire l'unité nationale (v. Musées). À Dakar, par exemple, le paysage urbain a été repeint en rouge, vert et jaune, les couleurs de l'équipe nationale, les Lions de la Téranga, pour célébrer leur bon parcours dans la Coupe du monde 2002 jusqu'en quarts de finale. Les matchs internationaux sont souvent l'occasion de démonstration de nationalisme, menant parfois à des affrontements comme lors du match Maroc-Algérie de la Coupe d'Afrique des nations en 2004 organisée

en œuvre de la volonté politique de Léopold. Stanley fut avant tout un entrepreneur d'expéditions à la conquête de sa propre gloire, et c'est finalement par son œuvre écrite que son action fut la plus décisive, en contribuant à la transformation profonde de l'image du continent africain dans les sociétés européennes (v. Invention de l'Afrique). Stanley, qui n'a jamais caché l'antipathie que lui avait inspirée d'emblée l'Afrique, peut être considéré comme l'inventeur d'une vision sombre du continent. Il aimait à se figurer rayant du trait lumineux de son itinéraire d'homme blanc l'épaisse noirceur physique et morale de l'Afrique, percée en son centre (v. Clichés). La métaphore polysémique de l'obscurité, répétée dans deux des titres de ses récits, *Through the Dark Continent* (1878) et *In Darkest Africa* (1890), acquit une postérité littéraire avec la publication de *Heart of Darkness* (*Le cœur des ténèbres*) de Joseph CONRAD [1899]. Elle montre combien l'action des explorateurs s'inscrit aussi dans le champ culturel, façonnant une "culture de l'exploration" [DRIVER, 2001] dans laquelle il était possible de puiser des représentations qui pouvaient être mobilisées à l'appui de discours colonialistes (v. Clichés).

Plus que d'autres explorateurs, Brazza et Stanley ont laissé l'empreinte de leur nom dans la toponymie africaine. Mais là encore se manifeste le style de chacun : alors que Stanley avait immédiatement baptisé de son nom les deux extrémités du bief navigable du Congo, les Stanley Falls et le Stanley Pool, ainsi que la station, Stanleyville, qu'il avait créée au niveau des chutes, Brazza appelait Francheville (devenue Franceville, au Gabon) la station qu'il avait fondée sur l'Ogooué, et laissait le nom local de N'Kouna au poste établi sur la rive droite du Congo, localité qui reçut par la suite en son honneur le nom de Brazzaville. Ainsi, si les deux États coloniaux (Belgique et France) ont reconnu leur dette envers les explorateurs, depuis les indépendances en revanche, le nom de Stanley ne subsiste qu'à titre d'hydronyme – Stanleyville est devenue Kisangani, en RDC –, tandis que celui de Brazza, qui renvoie à une figure d'explorateur plus "pacifique" et moins controversée, continue d'être porté par la capitale du Congo. Qui plus est, depuis que l'ancien Zaïre a pris le nom de République démocratique du Congo, on appelle familièrement "Congo-Brazza" la République populaire du Congo, pour la distinguer du "Congo-Kinshasa".

en Tunisie. Le football africain est donc un canal du nationalisme. Dans l'Afrique du Sud de l'apartheid*, la division raciale du pays se retrouvait jusque dans le sport pratiqué. Le rugby et le cricket étaient les sports favoris des Blancs, alors que la législation raciste* y empêchait la formation d'équipes multiraciales. Le football, au contraire, était le sport préféré des Noirs.

Le football s'est progressivement organisé en Afrique : la Confédération africaine de football (CAF) a tenu son premier congrès à Khartoum (Soudan) en 1957. Il fait suite à une réunion de sept délégués africains, en marge d'un congrès de la Fédération internationale de la football association (FIFA) à Lisbonne, en 1956. La CAF met immédiatement en place la Coupe d'Afrique des nations (CAN), dont la première édition a également lieu au Soudan. Les grandes nations actuelles du football africain sont les pays du Maghreb, l'Égypte, le Nigeria, le Sénégal, l'Afrique du Sud et le Cameroun. Ce dernier est le premier pays à représenter l'Afrique subsaharienne en quart de finale d'une Coupe du monde, en Italie en 1990. Leur attaquant, Roger Milla, devient alors le joueur emblématique du football africain.

L'Afrique et la mondialisation : un exemple

Si le football est important dans la géographie sociale du continent, il est aussi un exemple parlant pour étudier son insertion dans la mondialisation (v.). On sait que le continent, souvent décrit comme à l'écart du commerce mondial, subit en réalité une mondialisation "à l'africaine", avec des formes parfois spécifiques.

Le football arrive en Afrique avec la colonisation : c'est avec cette première mondialisation que ce sport s'implante sur le continent. Il est d'origine anglaise, a été formalisé en 1886 avec la création de l'International Board, chargé d'édicter ses règles. La FIFA a été créée en 1904. Les chronologies se mêlent donc. Aujourd'hui, on peut lire dans le football l'exploitation des richesses africaines par les pays du Nord : les footballeurs font partie de la diaspora africaine, principalement en Europe. On peut distinguer deux profils types. Le premier est celui du jeune talent, détecté par un agent du Nord. Attiré en Europe par des promesses mirifiques, pas toujours en règle,

il risque fort de connaître le sort de bien d'autres migrants : illégalité, paupérisation, marginalisation... C'est une mondialisation "par le bas". L'autre profil évoque la mondialisation (v.) et la migration des élites africaines (v. Salif Keita) : les meilleurs joueurs, une fois reconnus – sortant parfois de centres de formation européens et notamment français – sont employés par de grands clubs européens. Ainsi, Roger Milla, meilleur joueur africain en 1976, a joué à Valenciennes, puis à Monaco, Bastia, Saint-Étienne, Montpellier et Saint-Pierre de La Réunion. Les liens entre anciennes métropoles et anciennes colonies sont souvent importants mais non exclusifs : on trouve par exemple des joueurs d'Afrique anglophone dans de prestigieux clubs français ou italiens. Le Nigérian Jay-Jay Okocha a joué au Paris Saint-Germain ; le Libérien George Weah, premier Africain à être sacré meilleur joueur au monde en 1995 – meilleur joueur africain et européen la même année – a fait partie de l'AS Monaco et de l'AC Milan. Inversement, des entraîneurs du Nord exercent souvent dans des pays africains, comme sélectionneurs des équipes nationales : Henri Michel puis Roger Lemerre en Tunisie, Claude Leroy au Sénégal, l'Allemand Winfried Schäfer (ancien joueur et entraîneur à Karlsruhe) au Cameroun... Insertion dans la mondialisation par des migrations socialement très différenciées, mais aussi par une très importante circulation culturelle : les grandes équipes européennes sont connues en Afrique, les chaînes de télévision payantes retransmettent les championnats européens ; les posters de Manchester United décorent les murs des bidonvilles du Cap...

Enfin, on peut aussi lire l'isolement de l'Afrique par rapport aux courants formels de la mondialisation : ainsi, le continent n'a jamais accueilli une grande compétition sportive mondiale. Malgré différentes candidatures, les Jeux olympiques n'ont jamais eu lieu sur le sol africain. La Coupe du monde de football sera la première : pour la prochaine Coupe, celle de 2010, l'Afrique du Sud vient de l'emporter, face au Maroc et à l'Égypte. Ce pays avait les meilleures chances d'être choisi : son expérience de 2006 (correspondant à sa première candidature), la qualité de ses infrastructures sportives mais aussi des transports, de l'hébergement ou des communications, en faisaient le candidat africain idéal. Une telle attribution a une portée symbolique non négligeable sur un continent passionné de football.

MUAMMAR KADHAFI

Le colonel Muammar fait partie de ces derniers chefs d'État (v.) installés au pouvoir depuis plus de 30 ans et qui paraissent indétrônables, à l'instar d'Omar Bongo au Gabon ou de Theodora Obiang Nguema en Guinée équatoriale. Le personnage, très controversé, parfois diabolisé, est assurément atypique. Il se classe à part en raison du régime politique et de l'islam réformiste qu'il a instauré, mais aussi en raison de ses incartades, de ses diatribes anti-impérialistes et de ses projets unionistes sur le continent africain. Son affrontement avec les pays occidentaux (notamment avec les États-Unis), sa mise au ban de la communauté internationale dans les années quatre-vingt-dix et sa forte personnalité ont conduit certains à le comparer à Fidel Castro et à taxer la Libye de "Cuba de la Méditerranée".

Du berger au colonel

Muammar Kadhafi est d'origine bédouine. Il est né en 1942 dans une modeste famille de pasteurs nomadisant dans le désert de Syrte et rattachée à la tribu des Kadhafah (v. Ethnie). Il est l'unique garçon de ses parents. Cette jeune enfance passée à s'occuper du troupeau familial a donné lieu à la fabrication d'un mythe bédouin, colporté par l'idéologie officielle, qui exalte les valeurs de la société nomade (propriété collective, respect de la parole, importance des liens personnels, méfiance envers le commerce) en opposition à la vie citadine [BISSON et FONTAINE, 1999]. Le leader libyen entretient l'image d'une Libye nomade (quand bien même 85 % de la population est devenue citadine) et aime à se présenter comme le "berger des Syrtes" recevant ses hôtes sous la tente et campant (avec tout le confort dû à son rang) dans le jardin des hôtels ou des ambassades lors de ses séjours à l'étranger [GEORGY, 1996].

Vers l'âge de huit ans, le garçon fréquente l'école coranique. Ce n'est que plus tard, faute d'argent, qu'il suit l'enseignement primaire à Syrte. Encore doit-il dormir à la mosquée car ses parents ne peuvent lui payer une pension. En 1956, l'installation de sa famille à Sebha au Fezzan (pour lui permettre de suivre ses études à l'école prépara-

toire) marque un tournant dans son parcours scolaire et sa mobilisation politique. Dans un contexte régional troublé (crise de Suez, guerre d'indépendance algérienne, conflit israélo-palestinien), il participe à diverses manifestations de solidarité envers les pays arabes. À 17 ans, il crée avec six autres collégiens une cellule pour lutter contre la monarchie en place et promouvoir une révolution sociale sur le modèle égyptien : Nasser est la référence du groupe. L'activisme du jeune Kadhafi lui vaudra d'être exclu du collège. Il poursuit ses études secondaires à Misratah, puis entre à l'académie militaire de Benghazi pour devenir élève officier. Là, il crée en 1964 un "Comité des officiers unionistes libres", futur noyau du Conseil de commandement de la révolution (CCR). La stratégie de ces officiers est de noyauter l'armée pour parvenir à renverser le régime du roi Idris I^{er} et instaurer un gouvernement révolutionnaire panarabiste. C'est chose faite en 1969 : le 1^{er} septembre, un coup d'État perpétré en douceur (le roi est à l'étranger) défait la monarchie. Kadhafi a alors 27 ans.

Un théoricien politique : le livre vert

Empreint d'idéologie nassérienne, le colonel Kadhafi défend une voie révolutionnaire de type socialiste mais inspirée du Coran. Ses idées politiques ont été exposées dans son *Livre vert*, paru en trois tomes de 1976 à 1979. L'homme entend en effet innover en politique et trouver une "troisième voie universelle" entre le capitalisme libéral et le socialisme-marxisme. En 1977 naît officiellement la *Jamahiriyah* ("régime des masses") définie comme "arabe libyenne populaire et socialiste". Elle succède à la République arabe libyenne dominée par le CCR et témoigne d'une radicalisation du régime qui désormais fait appel aux masses et aux déshérités au détriment du corps "réactionnaire" (bourgeoisie et étudiants). Pour promouvoir une démocratie directe, des "comités révolutionnaires" sont mis sur pied avec un rôle de contrôle, d'encadrement et de formation idéologique. Des "congrès populaires" déclinés à toutes les échelles proposent et prennent des décisions, coiffés par un organe suprême : le Congrès populaire général. Le rejet du modèle de la démocratie parlementaire occi-

dentale se lit jusque dans les dénominations des postes politiques : commandant en chef de l'armée, Kadhafi n'a pas le titre de chef d'État mais de "Guide de la révolution" ; un "comité populaire général" spécialisé tient lieu de ministère. Les orientations du régime libyen sont clairement para-socialistes : justice sociale, pouvoir du peuple et pour le peuple, récupération des richesses nationales sont prônés. La nationalisation de la distribution et de la production pétrolières (en 1970 et 1973) a été parmi les premières mesures adoptées, au grand dam des compagnies américaines (v. Pétrole). À partir de 1986, la crise économique conduit les autorités libyennes à une libéralisation progressive de l'économie : autorisation du commerce privé en 1987, privatisation de l'industrie et du secteur bancaire.

Une réinterprétation personnelle du Coran

Le colonel Kadhafi a instauré en Libye un islam novateur et réformiste fondé sur sa réinterprétation du Coran. Il souhaite moderniser la société dans la continuité culturelle. Revendiquant le droit à l'*ijtihad* (effort d'interprétation du Coran pour tout croyant), le leader libyen s'est livré à une relecture du Coran pour l'adapter aux évolutions du monde contemporain. En 1978, en Libye, le calendrier musulman a ainsi été modifié pour débiter en 632, à la mort du prophète, et non pas en 622 (date de l'hégire, c'est-à-dire du départ de Mahomet pour Médine). Autre exemple : la punition islamique du *hadd* (qui consiste à couper la main du voleur) doit avoir une valeur symbolique et dissuasive, sans être appliquée. Mais la grande originalité de l'islam officiel libyen a trait à la condition féminine, en particulier à l'égalité du statut entre hommes et femmes. "Les femmes ne seront libres et respectées, n'exerceront tous leurs droits que lorsqu'elles seront fortes et posséderont toutes les armes, les armes à feu comme les armes de la science, de la conscience, de la culture et de la révolution" [KADHAFI, 1984]. La Libye est le pays arabe qui possède aujourd'hui le plus fort taux de scolarisation féminine. Les femmes sont parties prenantes de la vie économique et militaire (cf. les célèbres "Amazones" qui constituent la garde personnelle de

Kadhafi), à un degré moindre cependant que la Tunisie. La loi de 1984 sur le mariage et le divorce a joué un rôle majeur dans l'émancipation des femmes libyennes en interdisant qu'une femme puisse être mariée contre sa volonté, en abolissant la répudiation (la femme a droit à une pension alimentaire en cas de divorce) et en rendant difficilement praticable la polygamie. Cet islam kadhafien est aussi bien critiqué par les courants intégristes de l'islam (partisans d'un islam pur) que par les oulémas (juristes religieux) et les confréries, en particulier la Sanoussiya dont le roi Idris, démis par Kadhafi, était le dépositaire. La plupart de ces opposants contestent la légitimité du leader libyen à se mêler de théologie et de droit musulman.

Un "obsédé de l'unité"

Un des rêves du colonel Kadhafi est de reconstituer l'unité arabe, pour contrecarrer l'impérialisme occidental qui joue des divisions entre pays arabes et pour mieux défendre la cause palestinienne face à Israël. L'intégration économique est vue comme la première étape d'une union politique finale (v. Mondialisations). Les projets unionistes (successivement avec l'Égypte, la Syrie, le Soudan, le Maroc, la Tunisie ou le Tchad) sont ainsi une constante de l'action politique extérieure de Kadhafi mais tous ont échoué, la brouille tournant parfois au conflit armé (avec l'Égypte en 1977). Le leader libyen a soutenu en 1989 l'Union du Maghreb arabe (UMA) englobant les États d'Afrique du Nord, de la Libye à la Mauritanie. Cependant, minée par la guerre civile algérienne et par le contentieux entre l'Algérie et le Maroc à propos du Sahara occidental, l'organisation régionale fonctionne mal. Déçu par ces unions avortées, le leader libyen s'est tourné vers ses voisins d'Afrique subsaharienne pour constituer une nouvelle union arabo-africaine : en 1998, il lance à Tripoli la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) dont le nombre de membres ne cesse de s'accroître au fil des ans (6 au départ, 18 en 2004). Certains n'ont d'ailleurs aucun ancrage dans la zone de référence, par exemple, la Centrafrique. Cette politique africaine libyenne actuelle, prônant une coopération avec des pays frères plus pauvres,

signe un changement radical avec l'activisme des années précédentes marqué par une aide aux mouvements de libération nationale (en Angola, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud), des soutiens douteux (envers le régime d'Amin Dada en Ouganda) et des interventions armées, notamment au Tchad (en 1980, 1983 et 1986).

Sortir de la marginalité

Depuis le mandat de Ronald Reagan, le gouvernement américain considère le colonel Kadhafi comme un activiste dangereux soutenant des réseaux terroristes. En 1986, un raid aérien américain visant le leader libyen détruit des immeubles à Tripoli et Benghazi. Les deux attentats contre un Boeing de la PanAm à Lockerbie (1988) et un avion d'UTA au Niger en 1989 aboutissent à l'adoption par l'ONU d'un embargo aérien et militaire sur la Libye, en 1992 et 1993. Jusqu'en 1999, le colonel Kadhafi refuse en effet d'extrader des ressortissants libyens présumés coupables. Pendant une dizaine d'années, le leader libyen est considéré comme un paria. Il est notamment écarté de la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone en 1995. Son changement d'attitude à l'égard de la justice européenne (extradition des accusés, indemnités des familles des victimes) et l'annonce de l'abandon du programme d'équipement en armes de destruction massive témoignent d'un souci récent de retrouver un rôle sur la scène politique internationale et de redorer une image peu flatteuse. Ses médiations diplomatiques pour dénouer des prises d'otages d'Occidentaux (aux Philippines en 2000) ou des conflits africains (en RDC, au Soudan, Liberia, entre l'Érythrée et l'Éthiopie) se multiplient. Cette quête de respectabilité semble aboutir : l'embargo est suspendu depuis 1999 ; en 2003, la Libye obtient la présidence de la Commission des droits de l'homme à Genève, ce qui déclenche des commentaires amers de la part des organisations humanitaires ; en 2004, la visite de Tony Blair à Tripoli et le voyage de Kadhafi à Bruxelles scellent la fin de l'isolement diplomatique du "Guide de la révolution".

NELSON ROLIHLALA MADIBA MANDELA

Nelson Rolihlala Madiba Mandela (1918-), homme politique sud-africain, est l'une des grandes figures politiques et morales du continent africain. Avocat, membre de l'African National Congress (ANC), il est le prisonnier politique le plus célèbre du monde pendant les 27 années qu'il passe dans les geôles du régime d'apartheid. Libéré en 1990, il mène pour son parti les négociations vers la démocratie. Lors des premières élections démocratiques en Afrique du Sud d'avril 1994, il est élu président, le premier Noir à assurer cette fonction. Il effectue un seul mandat et se retire en 1999 pour laisser la place à Thabo Mbeki, issu du même parti. Depuis, il se consacre à des œuvres humanitaires, à la lutte contre le Sida et met son autorité morale au service de la paix.

Sa biographie recoupe largement l'histoire de l'Afrique du Sud et les projets politiques qui y ont dessiné l'espace.

Formation

Nelson Mandela est originaire du Transkei, une région rurale qui borde l'océan Indien au sud-est de l'Afrique du Sud. Sa famille appartient à une lignée de chefs traditionnels des Thembu. Il est originellement destiné à devenir conseiller du monarque. Au début de siècle, dans les réserves qui leur ont été attribuées par les Blancs, les Africains mènent une vie apparemment traditionnelle mais déjà profondément modifiée par la colonisation : l'accès à la propriété foncière est très réduit, l'autorité coloniale limite et utilise celle des chefs, la dépendance économique vis-à-vis des zones blanches s'amorce. Son éducation combine tradition et modernité : il suit les étapes de la formation traditionnelle (initiation, préparation à un rôle de conseiller royal) tout comme l'éducation à l'occidentale donnée dans des établissements tenus par des missionnaires – longtemps seuls chargés de l'éducation des Noirs. Cela lui permet d'accéder ensuite à l'université, un fait rare en 1939 : c'est à Fort Hare, l'université de l'intelligentsia noire, que le jeune Nelson suivra l'essentiel de sa formation universitaire, complétée par la suite par correspondance et à l'université du Witwatersrand jusqu'à l'obtention de

diplômes de juriste et d'avocat. C'est pendant cette période de formation qu'il rencontrera bien des futurs dirigeants du combat contre l'apartheid, comme Oliver Tambo, futur président de l'ANC en exil, Walter Sisulu, qui partagera son emprisonnement, ou Joe Slovo, futur responsable du parti communiste sud-africain.

Opposition

C'est en s'installant dans la grande ville minière de Johannesburg (v.) que Nelson Mandela entre en politique, il y participe au boycott des bus de 1943, une forme d'action très utilisée par la population noire urbaine. Puis, avec Sisulu et Tambo entre autres, il rejoint l'ANC, principale voix politique de la majorité noire opprimée par des lois ségréguatives. Par l'action de la Ligue de la jeunesse (*Youth League*), il tente de dynamiser et d'élargir ce parti, alors aux mains des classes moyennes et peu enclin à des actions de masse.

Alors qu'il s'élève petit à petit dans la hiérarchie du parti, les élections de 1948 – dont les Noirs sont exclus – portent le National Party (Parti national ou NP) au pouvoir. Le programme sur lequel ce parti a été élu, et qu'il applique immédiatement, est l'apartheid. En réponse, l'ANC ainsi que d'autres partis lancent en 1950 une campagne de protestation massive, la *Defiance Campaign*. Reprenant en Afrique du Sud les principes de non-violence établis par Gandhi, ils prônent la désobéissance pacifique aux lois racistes* : il s'agit par exemple de s'asseoir dans un restaurant réservé aux Blancs. Cette campagne sera très largement suivie dans l'ensemble du pays et cela pendant plusieurs mois. La répression gouvernementale s'abattit alors sur ses leaders, parmi lesquels Mandela, lors d'un premier procès phare. À la même période, ce dernier ouvre à Johannesburg, avec Tambo, le premier cabinet d'avocats tenu par des Noirs.

Un cycle de répression et de résistance s'engage dans les années qui suivent entre le gouvernement et l'ANC. Mandela en est désormais l'un des responsables nationaux et, à ce titre, il est fréquemment arrêté, jugé. C'est notamment le cas lors du *Treason Trial* de 1956. Ce cycle culminera en 1960. Lorsque le gouvernement renforce les *pass*

laws, lois imposant aux Noirs le port d'un passeport intérieur limitant tous leurs déplacements, des manifestations pacifiques de protestations s'étendent dans tout le pays. La répression fait 69 morts et le gouvernement dissout les partis politiques d'opposition. Alors qu'un certain nombre de responsables partent en exil, Mandela, qui a mis en place une branche armée de l'ANC, *Umkhonto we Sizwe* (la lance de la nation ou MK), passe dans la clandestinité. Par une lettre ouverte parue dans les journaux, il adjure le gouvernement de renoncer à sa politique, soulignant le fait que, si une protestation pacifique mène au massacre, l'ANC se verra forcé d'avoir recours à la lutte armée. Son appel reste sans réponse, MK entre alors en action : le sabotage économique et militaire, avec un grand souci d'éviter toute perte de vie humaine y compris chez les Blancs, sera sa principale action pendant de longues années. De 1961 à 1962, Mandela voyage dans le reste de l'Afrique, échappe avec brio à la police gouvernementale, avant d'être arrêté à Rivonia. Lors de son procès, il échappe de peu à la pendaison et est condamné à la prison à perpétuité sur l'île de Robben Island. Il passera plus de 27 ans en prison et deviendra le symbole de la lutte contre l'apartheid.

Présidence

Pendant l'emprisonnement de Nelson Mandela, résistance et répression se poursuivent en Afrique du Sud. L'ANC en exil parvient à obtenir des soutiens internationaux, menant à des sanctions contre le régime de Pretoria. Parallèlement, les actions à l'intérieur du pays se multiplient, en particulier à partir de 1976. Dans la seconde moitié des années quatre-vingt, le pays est devenu ingouvernable : les émeutes succèdent aux émeutes ; la répression est féroce, mais ne parvient pas à rétablir l'ordre ; l'économie du pays est sévèrement touchée par le poids budgétaire de l'armée et de la police, comme par les sanctions ; l'opinion mondiale fait du pays un paria. Enfin, la fin de l'URSS retire au gouvernement d'apartheid son rôle de "rempart contre le communisme" des anciennes colonies portugaises voisines.

C'est dans ce contexte que les dirigeants blancs entament des négociations secrètes avec Nelson Mandela,

toujours emprisonné, pour préparer sa libération. Celle-ci lui est accordée par F.W. de Klerk, président blanc de l'Afrique du Sud, le 11 février 1990. Alors que la législation d'apartheid est partiellement abolie, le pays entre dans une phase de transition : pendant 4 ans, ANC – sous la direction de Mandela – et NP négocieront les modalités du changement de régime : c'est la "révolution négociée" sud-africaine, pour laquelle Mandela et de Klerk recevront conjointement le prix Nobel de la paix en 1993. Elle aboutit aux premières élections démocratiques du pays en avril 1994, qui portent l'ANC au pouvoir et Nelson Mandela à la présidence du pays.

Premier président noir de ce pays démocratisé, Nelson Mandela joue le rôle d'un sage assurant la transition et permettant la normalisation du pays. Son action est centrée sur la réconciliation entre Noirs et Blancs au travers d'une série de gestes symboliques : soutien donné à l'équipe de rugby des Springboks – bastion symbolique du conservatisme blanc – lors de la coupe du monde de 1995, rencontre avec la veuve de Verwoerd – l'un des architectes de l'apartheid – ou avec Percy Yutar – le procureur qui avait requis la peine de mort contre lui... Dans le même souci, il institue la TRC (*Truth and Reconciliation Commission*). La TRC, mise en place pour faire la vérité sur les crimes de l'apartheid, a fourni à la nouvelle nation en construction les éléments d'une histoire partagée, la reconnaissance des souffrances endurées devenant le vecteur de la réconciliation : bourreaux et victimes ont témoigné devant la commission, les uns faisant pénitence, les autres pardonnant souvent. En même temps et en dépit d'une mauvaise situation financière, il lance le Programme de reconstruction et de développement, visant à réduire les très graves inégalités raciales et sociales dans le pays. Sa politique internationale met en avant le respect des droits de l'homme et il utilise son charisme et son autorité morale incontestable pour tenter des médiations dans un certain nombre de conflits : règlement avec la Libye des suites de l'attentat de Lockerbie, processus de paix au Timor oriental ou dans l'Afrique des Grands Lacs...

Conscient de l'importance de son geste, il ne se représente pas aux élections de 1999 : l'homme providentiel

qu'il a incarné se retire ainsi après un seul mandat, contrairement à bien d'autres chefs d'État sur le continent. Il se tient depuis dans une position affectueusement décrite par les Sud-Africains de "grand-père de la Nation" et n'intervient plus que très ponctuellement dans le débat public. Une exception majeure à ce devoir de réserve qu'il s'impose est d'avoir parlé en faveur d'une action plus positive de l'État sud-africain en faveur des malades du Sida (v. VIH/Sida ; Préservatifs ; Pietà).

NANA-BENZ

Les Nana-Benz (parfois appelées Mama-Benz) sont des figures incontournables du commerce ouest-africain. Qui n'a jamais vu l'un de ces clichés photographiques du marché Asigamé (Lomé) ou Danktopa (Cotonou) montrant une imposante femme fièrement assise devant une "bibliothèque" de pagnes colorés. "*Mamies traders*" dit-on aussi au Ghana. Symboles d'une réussite entrepreneuriale féminine, ces commerçantes grossistes sont devenues un modèle d'émancipation et d'enrichissement pour beaucoup de femmes africaines ; au point qu'aujourd'hui recevoir le titre prestigieux et envié de Nana-Benz signe la consécration sociale qui couronne le succès économique.

L'expression de Nana-Benz est apparue dans les années soixante au Togo pour désigner des commerçantes de Lomé, enrichies grâce à la redistribution de tissus. Elles affichèrent leur réussite en circulant dans des Mercedes-Benz, véhicules alors rares dans le paysage urbain. Après l'accès à l'indépendance, ces femmes ont su investir un créneau abandonné par les maisons de commerce colonial et exploiter la faiblesse des droits de douane togolais pour devenir les reines du commerce de gros de *wax-print* et *fancy* (v. Tissus).

Les Nana-Benz travaillent à l'échelle internationale (v. Mondialisations) : par l'intermédiaire de grands comptoirs commerciaux (par exemple, Qualitex enseigne de la CFAO propriété du groupe français Pinault-Printemps-Redoute ou UCA entité du groupe Vlisco propriété d'Unilever), qui se chargent de l'importation des *wax-*

prints dans les grandes villes portuaires (Lomé, Abidjan, Cotonou, Tema) et au Niger (Niamey), ou bien directement, par containers, elles importent des étoffes et des pagnes depuis l'Afrique (Côte-d'Ivoire, Ghana, Nigeria...), la Chine (pourvoyeuse de tissu *fancy*) et surtout l'Europe. Elles constituent des stocks autour de mini-collections sur lesquelles elles détiennent l'exclusivité, qu'elles choisissent et commandent sur échantillons auprès des fabricants, et qu'elles vendent aux revendeuses. Les Nana-Benz interviennent sur le marché national mais aussi dans les principales agglomérations d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale où elles n'hésitent pas à se rendre et à approvisionner les détaillantes. La mobilité à l'étranger a toujours été l'une de leurs forces. Leur chiffre d'affaires se mesure en centaines de millions de francs CFA.

Au fil des décennies, le profil et la façon de travailler de ces commerçantes ont évolué. La première génération de Nana-Benz est composée de femmes au parcours scolaire limité, souvent illettrées. Elles ont débuté comme vendeuses au détail de pagnes (*wax-print* et *fancy*) achetés à crédit auprès d'un grossiste détenant l'exclusivité. Progressivement, elles ont acquis une réputation de fiabilité, augmenté leurs commandes, élargi leur surface financière et se sont constitué une clientèle de revendeuses. Ces Nana-Benz officient dans des magasins-entrepôts du marché central et organisent des grandes ventes privées mensuelles dans le salon ou le jardin de leur domicile [FAUQUE et WOLLENWEBER, 1994]. Là, dans la semi-confidentialité, les plus fidèles de leurs clientes sont conviées à acheter des lots de pagnes confectionnés d'avance que celles-ci détailleront sur les marchés en "pièces" et "complets" (v. Tissus). Voitures et villas somptueuses ont été les principaux investissements de ces pionnières du textile devenues politiquement influentes. En 1977, le président togolais nomme une Nana-Benz ministre des Affaires sociales. À partir des années quatre-vingt, la récession économique a ralenti les affaires des Nana-Benz (troubles politiques, hausse des taxes douanières et de la TVA...) et l'absence d'activités de rechange s'est révélée un handicap. La deuxième et troisième générations se composent de femmes en général plus instruites qui reprennent l'affaire familiale ; elles ont suivi des études de

comptable, de secrétaire ou, pour les plus jeunes, de marketing et de gestion commerciale complétée par une formation informatique à l'étranger. Celles-ci ont davantage un profil de manager : soucieuses de mieux gérer les stocks, elles vont chercher directement leurs marchandises en Europe ou en Asie, diversifient leurs activités et délaissent les investissements ostentatoires au profit d'une bonne éducation pour leurs enfants. Échaudées par les expériences souvent malheureuses de leurs mères avec le milieu politique (ponctions financières), leurs implications en politique sont rares et les relations plus distantes avec les cercles du pouvoir (ce qui ne les empêche nullement de demander une aide officielle de l'État).

Aujourd'hui, le Togo n'est plus le centre du commerce en Afrique de l'Ouest et les Nana-Benz togolaises, moins influentes qu'avant, comptent beaucoup de rivales dans les pays voisins. Mais leur sens des affaires, leur dynamisme d'antan restent un modèle loué par les hommes politiques, les médias, les entrepreneurs, les artistes : en 1993, le réalisateur d'origine béninoise Jean Odoutan a consacré un clip, intitulé *Tanti Cotonou – Mama Benz* –, à ces figures de l'Afrique, le chanteur togolais King Mensah leur a dédié une chanson en 2001 et une station privée "Radio Nana FM" s'est ouverte à Lomé en 2000.

Le terme de Nana-Benz est devenu un label utilisé pour désigner des femmes d'affaires africaines, dont beaucoup sont originaires des régions forestières du golfe de Guinée. La domination quasi exclusive des circuits d'import-export par des entrepreneurs musulmans (les *al-hadji*) en zone soudano-sahélienne éclaire la place restreinte laissée aux femmes dans cette zone. Le phénomène Nana-Benz y est moins courant que dans les contrées à dominante animiste ou chrétienne. Organisées en association professionnelle, les Nana-Benz du Togo furent les premières à montrer la voie associative pour défendre leurs intérêts et construire une visibilité à l'extérieur. C'est par exemple sur leur modèle que s'est montée, en 1993, l'Association des femmes commerçantes du Tchad. En 1999, l'association "Les Nana-Benz de France" s'est créée à Marseille, elle regroupe des Africaines du quartier de Noailles en quête de reconnaissance et d'expansion commerciale [SENGEL, 2000].

L'OFFICE DU NIGER (MALI)

L'Office du Niger, créé en 1932, est, en 2004, une société d'État pour la riziculture irriguée, gérant près de 60 000 ha de casiers rizicoles dans la boucle du fleuve Niger, au Mali. Le terme "Office du Niger" désigne tout à la fois le projet, l'institution (voire les institutions successives : Office colonial, puis Office indépendant) et l'espace de la mise en valeur.

Le projet initial est le fruit de la rencontre d'une guerre, des besoins d'un État colonial, de ceux des patrons de son industrie textile, de la rivalité avec l'Angleterre (l'autre puissance coloniale), des rêves d'un ingénieur hydraulicien et du troisième fleuve d'Afrique (4 200 km) que son cours tortueux et atypique conduit à mordre dans le Sahara. Son cas est intéressant car après avoir été un rêve de modèle d'aménagement hydraulique (v. Grand barrage), il devint à travers sa réalisation l'exemple même de l'échec. Les évaluations et les analyses successives des problèmes générés par des aménagements mal conçus, analyses effectuées largement par des géographes [GALLAIS 1967 ; TRICART et BLANCK, 1989] (v. Géographie africaniste), des agronomes (cf. *Pour l'Afrique, j'accuse*, 1986, de R. Dumont) et des sociologues, a permis toutefois d'élaborer des programmes successifs de "réhabilitation" qui ont assuré le maintien et la transformation du projet jusqu'à aujourd'hui.

De nos jours, s'il est souvent présenté comme un exemple de réussite en matière de développement agricole local, qui devrait permettre au Mali de devenir dans les années à venir le grenier à riz de l'Afrique de l'Ouest, des réserves sont émises quant à son intégration régionale, voire "sous-régionale" à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du fleuve. Cette faiblesse d'intégration d'un aménagement conçu et réalisé à l'échelle locale et les problèmes afférents se sont traduits par la mise en place tardive d'une commission centrale du Niger.

Contexte historique, opportunité hydrographique, mythe du Nil

Pendant la Première Guerre mondiale, lors de la "guerre sous-marine", les industries textiles françaises furent coupées de leur approvisionnement américain en coton, la fourniture de cette matière première agricole devint donc une priorité coloniale pour la métropole. Des études portant sur les possibilités offertes par le fleuve Niger en matière d'irrigation avaient été menées dès 1897. Piquée par l'exemple du pharaonique aménagement britannique de la Ghezire au Soudan (détournement des eaux du Nil Blanc), l'Association cotonnière coloniale avait proposé de développer la culture intensive du coton en utilisant les ressources du fleuve Niger, au Mali. C'est la guerre qui relança un projet interrompu et qui permit non seulement que soient poursuivies les études préliminaires mais que soient mises en place les conditions de sa réalisation : 1919 est la date de création en métropole du comité A-OF "office du Niger" et 1921, celle de la publication des conclusions de la mission Émile Bélimé, du nom de l'ingénieur hydraulicien qui la dirigea. Le 6 juin 1926, ce dernier obtint du gouverneur de l'Afrique-Occidentale française (A-OF) la publication d'un décret autorisant la mobilisation forcée de travailleurs pour une durée de 3 ans, afin de mener à bien les travaux d'aménagement. L'établissement public qui conduit les travaux est lui-même créé en 1932. Les autorités coloniales réquisitionnent, le plus souvent de force (cf. le roman d'O. Sembene, *Les bouts de bois de Dieu*, traitant de la construction du chemin de fer Dakar-Bamako), des travailleurs de l'ensemble de l'Afrique occidentale, afin de les mener dans les zones peu peuplées des rives du delta intérieur du Niger construire les équipements. Les conditions de travail sont effroyables, les morts nombreux, le souvenir en est encore cuisant de nos jours.

Le Niger prend sa source dans le massif du Fouta Djalon (Guinée), puis s'écoule vers le nord-est jusqu'à Tombouctou (v.), recoupant sans s'épuiser des bandes climatiques de plus en plus sèches jusqu'au Sahara. De Ségou à Tombouctou, il coule dans une zone subhorizontale occupée par une multitude de marécages, où l'évaporation l'épuise. Il infléchit ensuite son cours vers le sud-

est pour rejoindre l'Atlantique au Nigeria, dans le golfe de Guinée, formant un delta maritime marécageux de 20 000 km². En amont, particulièrement bien alimenté par sa source où il bénéficie du climat guinéen (2 000 mm de précipitations par an, avec un maximum de septembre à octobre et un minimum d'avril à mai), le fleuve présente un régime fluvial de type tropical boréal. Vers l'aval, les contrastes de précipitation étant de plus en plus importants, le régime du fleuve s'altère considérablement et son amplitude annuelle (différence entre les débits maximum et minimum) s'accroît, opposant une crue importante à un étiage sévère. Dans la partie moyenne du cours appelée la "boucle du Niger" (Mali), compte tenu du temps mis par l'eau pour s'écouler, la crue est décalée dans le temps par rapport à la saison des pluies et survient au cœur de la saison sèche (fin décembre à Tombouctou, par exemple). À cette époque de l'année, le fleuve s'étend alors dans le vaste champ d'inondation situé entre Ségou et Tombouctou en une immense nappe d'eau de 500 km de long sur près de 150 km de large (v. p. 246). C'est ce qu'on appelle le "delta intérieur" (v. p. 245) qui s'étend sur 30 000 km² dans la région nommée Macina, du nom d'un des anciens royaumes peul, population d'éleveurs. Celui-ci est en fait composé de deux parties : le "delta vif", inondé plusieurs mois chaque année, et le "delta mort", en amont du delta vif, qui correspond à d'anciens défluent fossiles (Fala de Molodo). Ainsi, dans une zone à la limite des cultures sous pluie (limite des cultures possibles sans apport artificiel d'eau), l'arrivée de la crue au cœur de la saison sèche permet d'affranchir l'agriculture des contraintes des précipitations grâce à l'irrigation. Elle présente un intérêt hydraulique majeur, qu'il s'agit pour les aménageurs français d'exploiter.

C'est dans le delta mort que Bélime projette d'aménager des champs de coton qui seraient irrigués par gravité (l'eau suivant simplement la pente naturelle) depuis un barrage situé immédiatement en amont du delta vif. Il peut paraître surprenant de choisir de forcer l'écoulement de l'eau vers là où elle ne coule pas spontanément (vers le delta mort) plutôt que de profiter de son arrivée naturelle (dans le delta vif). Mais il est plus facile de maîtriser l'eau qu'on fait venir que celle de la crue. La décision est donc

prise de construire un barrage immédiatement au nord de Ségou, à Markala. Celui-ci détourne une partie de la crue vers le delta mort et le "Fala de Molodo" (région de Niono), où sont installés des casiers irrigués.

Bélime voit dans le Niger un second Nil. Il faut rappeler qu'alors, en Europe, le mythe du Nil, lié tant à ses récents et spectaculaires aménagements au Soudan (Gezireh sur le Nil Bleu, en 1925) qu'à ceux de la millénaire Égypte, correspond à la fascination pour une civilisation dont la grandeur est fondée sur la maîtrise des crues. Par ailleurs, l'expérience égyptienne en matière de coton avait permis de montrer l'intérêt d'une sécheresse de l'air associée à des sols humides pour obtenir un coton de qualité (longues fibres, peu de maladies cryptogamiques). Pourtant le Niger n'est pas le Nil. Il prend sa source dans un massif montagneux soumis aux variations saisonnières des précipitations et non pas dans l'inépuisable et constant lac Victoria. Le delta intérieur est isolé de tout et les populations ne peuvent compter que sur un fleuve navigable mais présentant un tirant d'eau variable pour acheminer par bateaux leurs produits jusqu'à Bamako (Mali) où un chemin de fer, achevé en 1924, les conduit au port de Dakar (Sénégal). Enfin, le fleuve Niger n'a pas donné naissance à une civilisation d'oasis (v.) : ses berges sont parcourues par les troupeaux des pasteurs peul, tandis que quelques villages bozo se sont spécialisés dans l'activité de pêche. L'absence d'une grande tradition agricole irriguée locale pousse à la déportation de populations venues de zones agricoles afin qu'elles cultivent les périmètres irrigués.

Un "modèle" d'échec d'aménagement

L'Office a été avant tout créé afin de permettre la production de coton pour les industries textiles de métropole. Cependant, à l'instar des autres matières premières industrielles, le coton fut gravement atteint par la crise de 1929. Or, celle-ci touche tardivement la France, à un moment où le projet est déjà bien lancé. Toutefois, au-delà du choix malheureux de la production, le premier facteur d'échec est venu de la méthode de recrutement de ceux qu'on appelait les "attributaires" de parcelles et des

formes du travail qui leur sont longtemps imposées. Un deuxième facteur d'échec réside dans les handicaps de la localisation des aménagements.

L'intégration forcée des quelques villages riverains ne donnant pas les résultats escomptés, l'Office a recours à l'enrôlement de paysans dans le cadre du travail forcé. Mais cette méthode ne contribue pas à transformer les agriculteurs déportés en travailleurs zélés. Ceux-ci proviennent de sociétés où l'irrigation n'est pas connue : leur maîtrise hydraulique, d'une part, et leur connaissance des mesures sanitaires appropriées à la vie dans des milieux amphibies, d'autre part, sont insuffisantes. Ils sont rapidement décimés par les maladies et les parasitoses. Venus de sociétés très structurées de l'Afrique sahélienne (Mossi, Bambara), de contrées parfois très éloignées (jusqu'à plus de 600 km), ces groupes hétérogènes ne peuvent pas reconstruire sur place une société organisée qui permette un fonctionnement efficace de la communauté agricole (v. Sereer) pourtant nécessaire dans les périmètres irrigués (entretien des canaux sur toute la longueur, respect des "tours" pour l'apport d'eau dans les casiers).

Par ailleurs, les paysans tributaires n'ont aucune indépendance de gestion. Et bien que l'interdiction du travail forcé (votée en France en 1946 sous l'impulsion de F. Houphouët Boigny) ait été ratifiée par l'Organisation internationale du travail (OIT) en juillet 1957, le fonctionnement de l'Office restera, même après l'indépendance, héritier des méthodes des entrepreneurs coloniaux. Les paysans sont de véritables employés de l'Office, qui apparaît alors et jusqu'au milieu des années quatre-vingt comme un "État dans l'État" servant principalement la cause économique de ses administrateurs [TRICART et BLANCK, 1989], dans la gestion duquel le gouvernement malien n'est guère en mesure d'intervenir. C'est une entité administrative puissante, grande consommatrice de crédits de fonctionnement et d'équipement, encadrant plus de 5 000 familles. Son fonctionnement n'a pas fondamentalement changé quels que soient les régimes politiques qui se sont succédé de l'impérialisme colonial français à l'indépendance totalitaire socialiste de Modibo

Keita (1960-1968) et au régime militaire de Moussa Traore (1968-1991).

Au-delà des problèmes de fonctionnement et d'organisation, le site et la situation des équipements se sont révélés *a posteriori* des handicaps. Il est en effet difficile de trouver une situation plus enclavée, *a fortiori* pour des cultures d'exportation. Certes, la liaison Dakar-Bamako permet leur évacuation par chemin de fer, mais la distance est longue et il faut d'abord rallier Bamako. Les points de rupture de charge augmentent les coûts et fragilisent le produit qui subit de nombreuses manipulations. Quant au site, il s'est révélé moins favorable que prévu : la planéité et l'absence de réseau de drainage laissent les casiers gorgés d'eau ; compte tenu de l'arrivée de la crue en pleine saison sèche, à un moment où le degré hygrométrique de l'air est particulièrement faible, l'évaporation est très importante et entraîne l'induration du sol (formation de croûte dans le sol), les remontées salines, etc. La mauvaise qualité agricole des sols cultivés dans ces conditions a conduit à l'échec de la culture du coton. Même après l'indépendance, lorsqu'on a cherché à développer la culture de la canne à sucre et celle du riz, ces questions écologiques non résolues ont conduit à faire de l'Office du Niger une référence en termes... d'échec d'aménagement [TRICART et BLANC, 1989].

Le projet de réhabilitation "Retail" : une "révolution verte structurelle"

Les tentatives de réhabilitation successives du programme se traduisent par des échecs répétés. Les experts dénoncent l'Office pour ses dysfonctionnements, en matière financière tout particulièrement. Par ailleurs, malgré l'inclusion dans le projet initial, à l'initiative du gouverneur général de l'A-OF de l'époque, d'une production minimale de riz destinée à nourrir les populations d'agriculteurs déportés, leur situation se dégrade dangereusement (précarité foncière, baisse du revenu, baisse de l'autoconsommation, initiatives brimées). Pourtant, les besoins en riz du pays sont de plus en plus importants. Entre 1986 et 1988, les autorités maliennes font appel à la Caisse centrale de coopération économique (coopération

française) et décident de reprendre complètement le projet, bien que l'Office soit devenu un véritable *lobby* national.

Le "projet Retail" voit le jour, son but est d'intensifier la production rizicole. Son diagnostic et les solutions qu'il propose, l'implication des autorités maliennes, permettront de donner un second souffle à l'aménagement du delta intérieur du Niger. Les objectifs se déclinent sur trois axes : l'amélioration des conditions de vie des familles installées sur les périmètres de l'Office, l'augmentation de la production et de la productivité des terres par intensification de la riziculture, l'équilibre financier d'une institution qui pourrait enfin recouvrer les redevances sur l'eau des attributaires devenus solvables. Les moyens pour atteindre ses objectifs sont aussi de quatre ordres : 1) en matière de pratique agricole : responsabiliser les paysans qui deviennent véritablement gestionnaires et retrouvent ainsi des possibilités d'initiative ; 2) en matière technique : développer l'aide aux paysans (crédit, appui technique) ; 3) en matière d'infrastructure : restauration des réseaux d'irrigation (dragage et entretien), élargissement et surcreusement de certains canaux, planage d'ensemble (grâce aux nouvelles techniques laser qui permettent une plus grande précision des mesures topographiques dans un milieu où un cm de dénivelé compte), réfection des digues, construction d'un nouveau barrage, installation de vannes débimétriques performantes (pour un usage mesuré de l'eau) ; 4) en matière institutionnelle : concentration des compétences de l'Office sur la gestion de l'eau, allègement consécutif de sa structure administrative (réduction de l'effectif des fonctionnaires qui passe de 4 000 à 350), création d'un statut d'usufruitier pour les agriculteurs. Le nouveau projet tente aussi d'œuvrer sur les productions : intensification de la production rizicole et diversification des productions (entre autres le maraîchage) ont été rendues possible par un meilleur encadrement technique, par l'utilisation d'intrants et par le développement de nouvelles variétés de riz (v. ADRAO). En quinze ans, les rendements ont doublé, voire triplé, hors Nerica. La situation des paysans s'est tellement améliorée que le périmètre de l'Office du Niger apparaît au début du *xx^e* siècle comme un *eldorado*, sa population passant de 112 000 à 262 000 habitants entre 1998 et 2001.

Les limites d'un succès

Cependant, le "projet Retail" s'inscrit dans le droit fil d'une conception localiste et matérialiste de l'aménagement qui ne prend pas en compte l'intégration régionale des équipements installés. Si les canaux sont réhabilités, un nouveau barrage construit et les paysans mieux pris en compte, les expertises qui le fondent n'ont pas replacé l'Office dans son contexte régional : il reste une enclave d'aménagement au milieu d'espaces délaissés (v. p. 246). Les attributions ont surtout profité à ceux qui avaient les moyens d'investir (commerçants, fonctionnaires), laissant de nombreux paysans en marge du projet. Ceux-ci se sont installés en aval, dans le delta vif, soumis aux rejets d'eau effectués par l'Office qui noient régulièrement leurs champs. L'afflux de population vers un programme malgré tout renommé a entraîné une exploitation abusive des ressources ligneuses périphériques pour l'indispensable bois de chauffe. L'augmentation des surfaces cultivées a contribué à la réduction des pâtures des troupeaux des Peul et à la limitation de l'accès aux points d'eau pour le bétail, entraînant des affrontements réguliers entre agriculteurs et éleveurs.

Par ailleurs, les paysans sont amenés régulièrement à demander un rééchelonnement de leur redevance en eau. En 1997, le syndicat des riziculteurs, le Sexagon, créé seulement un an plus tôt, a rassemblé une manifestation sans précédent à Niono pour soutenir les paysans menacés d'éviction faute d'avoir pu payer leur redevance. En mars 2004, les représentants des exploitants agricoles de l'Office du Niger se sont déplacés à Bamako (160 km) pour demander aux pouvoirs publics un traitement exceptionnel du paiement des redevances.

Les aspects les plus porteurs se trouvent ainsi paradoxalement en marge des axes définis par le nouveau projet : développement de l'initiative individuelle locale (la production "hors casiers" est aujourd'hui supérieure à la production dans les périmètres de l'Office), organisation des paysans qui prennent de plus en plus d'initiatives collectives (coopératives, mouvements de forma-

tion, revendications pour les prix de l'eau, formation de syndicats, etc.).

Le Mali est bien devenu le premier fournisseur de coton d'Afrique de l'Ouest... mais grâce au développement de la culture du coton 300 km plus au sud, dans la région de Sikasso à la situation plus favorable. Le rêve de Bélimé s'est fait ailleurs.

La conférence des États du bassin du Niger : l'alerte d'avril 2004

Au demeurant, tout ceci reste un immense gaspillage d'eau, l'Office consommant infiniment plus que ce dont il a besoin (la quantité d'eau prélevée à Markala est trois fois supérieure au besoin des cultures [BRONDEAU, 2003]). Or ce détournement de l'eau du fleuve a des conséquences écologiques non négligeables, la réduction de l'écoulement conduisant à un ensablement : l'exemple le plus fréquemment invoqué pour souligner la poussée du sable sur le Niger est celui du village de Djagarabé, situé dans la région de Mopti. La moitié du village a aujourd'hui disparu à cause de l'ensablement et de l'érosion, tandis qu'une mosquée y a été "engloutie" par les sables. Dans ces conditions, les pays en aval (Niger, Nigeria) s'inquiètent.

En avril 2004, à Paris, s'est tenue une conférence des chefs d'État de l'ensemble du bassin du Niger. Pour la première fois en Afrique, à l'instar des commissions centrales créées en Europe depuis le début du XIX^e siècle pour gérer les aménagements et les conséquences des équipements des grands fleuves internationaux, il a été décidé une politique de gestion commune de la ressource en eau, prenant en compte les intérêts de tous les États, et ce à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du fleuve (ce qui explique la présence du Tchad à cette réunion). De prélèvements en pollution (intrants agricoles, déchets industriels et urbains), les risques d'une crise écologique sont devenus réels et l'alerte a été donnée : "le fleuve est menacé". C'est le fleuve lui-même, qui après l'avoir fait naître, risque de limiter le développement de l'Office du Niger : les techniques actuelles sont encore très gaspilleuses d'eau et il n'est plus possible d'épuiser, dans la boucle du Niger, l'eau nécessaire en aval.

SALIF KEITA, UN ACTEUR DE LA WORLD MUSIC

Salif Keita, chanteur malien surnommé la "voix d'or de l'Afrique", est un des représentants africains les plus importants de la *World Music* (v. Mondialisations). Il a choisi très tôt d'associer la musique traditionnelle africaine aux techniques musicales, aux rythmes et sonorités, aux instruments de la musique occidentale, et plus tard à son répertoire même. Il a pu développer son effort de *fusion* (terme anglais pour métissage musical), dès le début des années quatre-vingt, dans un cadre technique et financier international. Son répertoire et les différentes langues dans lesquelles il chante ses compositions, mais aussi son parcours géographique – les différents lieux de résidence qu'il se donne, les scènes et festivals sur et dans lesquels il se produit, les studios où il enregistre – et professionnel – ses rencontres avec des producteurs, des arrangeurs et des directeurs de label dans des maisons de disque, ses associations avec d'autres chanteurs – construisent la figure d'un artiste cosmopolite ayant réussi le *crossover* (le pont) à la fois culturel et économique. Un artiste intégré à la dynamique de la mondialisation (v.) de la musique populaire contemporaine, et porté, dans les années quatre-vingt, comme tant d'autres chanteurs ou musiciens africains avec lui (les Sénégalais Youssou N'dour et les frères Touré Kunda, les Zaïrois Ray Lema et Papa Wemba, le Guinéen Mory Kanté, etc.) et après lui (par exemple, l'Ougandais naturalisé français Geoffrey Oryema, les chanteurs de raï algériens Khaled et Cheb Mami), par la montée en puissance de l'intérêt du public occidental pour la scène africaine et par la structuration d'une filière économique spécifique – le festival Womad conçu en 1982 par Peter Gabriel et le label Realworld qu'il fonde en 1989, en sont les représentants les plus connus. Cette intégration culminera dans l'association de Youssou N'dour et d'Axel Reed lors du concert d'ouverture de la Coupe du monde de football, à Paris, en 1998. La carrière internationale de Salif Keita fondée sur la mobilité et l'exil explique en partie les difficultés que rencontre aujourd'hui, au Mali, son engagement en

faveur de la constitution d'une production musicale africaine autonome et protégée du piratage qui permettrait aux artistes de dégager des revenus pour travailler en Afrique.

L'étude de son parcours, tant professionnel que géographique, permet de définir la *World Music* dans sa déclinaison africaine : la rencontre entre un espace-support technique (studios d'enregistrement, direction artistique) et financier (production, diffusion) occidental, des diasporas africaines installées en Europe et un mouvement afro-américain dans l'expectative, un public occidental dont l'une des formes de mondialisation du goût est "ethnique" (v. Tissus), des artistes africains qui recherchent le métissage entre leurs traditions et les normes musicales occidentales (essentiellement jazz, rock et funk) pour fonder un genre multiforme "afro" (afro-jazz, afro-beat, etc.), des artistes occidentaux, enfin, qui tentent de renouveler la musique occidentale dans la participation (instrumentation, arrangement) au développement de ce genre. Cette étude permet aussi de distinguer les deux grandes périodes de l'histoire de la *World Music* marquée d'abord par un tropisme occidental (préparé par la chanteuse sud-africaine Miriam Makeba dans les années soixante, par le saxophoniste camerounais Manu Dibango et le percussionniste nigérian Guem dans les années soixante-dix), dont procèdent les genres de la *fusion*, puis par un retour africain.

Salif Keita n'a jamais été politiquement engagé, contrairement à d'autres chanteurs africains comme le Nigérian Fela Anikulapo-Kuti par exemple (fondateur en 1979 d'un parti le Movement of the People – MOP –, candidat éphémère à l'élection présidentielle, emprisonné à Lagos entre 1983 et 1986 par le régime militaire). Il est néanmoins un panafricaniste convaincu – conviction exprimée en particulier dans la chanson "Africa" de l'album *Folon... The Past*, 1995 – et un pacifiste militant – position développée dans la chanson "Mandela" du même album. Il est aussi connu pour ses positions contre le racisme* et en faveur des femmes africaines, pour son engagement en faveur des albinos pour lesquels il crée l'association "SOS Albinos" en 1990.

Un "nègre albinos" devenu "noble griot"

Salifou Keita est né le 25 août 1949, à Djoliba (Mali), albinos dans une famille noble malinké descendante de Soundjata Keita, fondateur de l'empire mandingue au XIII^e siècle. Si ses origines nobles ne le destinent pas à une carrière de chanteur, son albinisme, en revanche, le voue symboliquement en tout cas à un destin hors du commun. La légende rattache à son enfance solitaire le développement de son intérêt pour le chant et de sa voix : son père ne lui parle pas pendant des années ; livré à lui-même, il se réfugie dans les études et l'écoute des griots ; envoyé dans les champs pour éloigner les prédateurs, il développe son organe en vociférant et chantant. Déclaré inapte à l'enseignement, il enfreint les règles ancestrales liées au fonctionnement des castes (v. Ethnie) en choisissant de devenir chanteur alors qu'il n'a pas d'ascendance griot*. En 1968, il quitte son village pour la capitale du pays bamako, où il chante dans un premier temps sur les marchés et dans les fêtes.

De la musique mandingue à la *World Music* : Bamako, Abidjan, Washington

Le parcours géographique et professionnel de Salif Keita, typique de celui des musiciens et chanteurs africains de sa génération, correspond à sa quête des moyens techniques et financiers ainsi qu'à sa recherche d'un public, qui lui permettent de mener sa carrière musicale dans de bonnes conditions. En effet, si les États africains ont mis en place après les indépendances des structures nationales (orchestres nationaux de la radiotélévision, ballets nationaux, centres de formation) qui visaient à soutenir la musique et la danse africaines, à en faire des instruments d'unité nationale (v. Musées) et de rayonnement international, néanmoins le fonctionnement de celles-ci en troupes ou en orchestres et, à partir de la fin des années soixante-dix, les problèmes économiques et les crises politiques, se sont révélés défavorables au développement de carrières d'interprètes. La Guinée est sans doute l'État le plus représentatif de ce moment d'institutionnalisation de la musique africaine au point qu'Ahmed Sékou Touré (v.), son président, a été considéré dans les années soixante comme un

“père” par les artistes africains. Certaines vedettes africaines de la *World Music* ont animé ces institutions nationales avant de mener une carrière internationale en solo : Ray Léma a été le directeur du Ballet national du Zaïre entre 1974 et 1976, Manu Dibango, le directeur de l’orchestre de la radiotélévision ivoirienne entre 1975 et 1979, le chanteur malien Ali Farka Touré a été membre de l’orchestre de la radiotélévision nationale entre 1970 et 1973.

Entre 1968 et 1978, Salif Keita joue à Bamako, où il intègre d’abord le Rail Band, un groupe financé par le gouvernement malien qui se produit dans l’*Hôtel restaurant de la Gare*, puis, en 1973, les Ambassadeurs, un groupe composé comme son nom l’indique d’artistes africains d’origines nationales diverses qui se produit au *Bamako Motel* tout en effectuant des tournées en Afrique de l’Ouest. Sa rencontre, au sein du groupe, avec le guitariste et chef d’orchestre malien Kanté Manfila contribue à instaurer le style des Ambassadeurs, qui deviendra par la suite celui de Salif Keita, en intégrant les innovations de Manfila autour du jazz et celles mises au point par Salif Keita au sein du Rail Band dans le sens d’un folklore modernisé. Les Ambassadeurs, qui se produisent depuis 1969 devant un public mélangé d’Africains et d’Occidentaux, vont en effet renouveler leur répertoire pour fonder ce qui sera considéré dès lors comme la musique malienne moderne, c’est-à-dire métissée : l’association d’instruments occidentaux (orgue, clavier, guitare, trompette et saxophone) avec des percussions (tambours, balafon) et des cordes traditionnelles (kora, khalam), pour exécuter une musique qui mélange des airs et rythmes issus de la tradition mandingue à des bribes de jazz, de rock et d’afro-beat (style imaginé en 1968 par Fela Kuti, mélange de musique yoruba traditionnelle et de jazz et funk afro-américain).

Entre 1978 et 1984, Salif Keita et d’autres membres des Ambassadeurs s’installent à Abidjan (Côte-d’Ivoire), plaque tournante relativement bien équipée de la musique moderne africaine, animée par Manu Dibango. Ils fondent un nouveau groupe, les Ambassadeurs Internationaux, l’adjectif signalant à la fois leur déplacement géographique et leur désir de

percer sur la scène internationale. La situation du groupe est d’abord très difficile dans la mesure où, bien que connu essentiellement de la communauté mandingue – une communauté à cheval sur le Mali, le Sénégal, la Guinée, le Burkina Faso et la Côte-d’Ivoire, un ensemble de pays correspondant en partie à l’extension maximale de l’ancien empire mandingue –, il refuse d’en animer les fêtes et s’interdit donc de profiter de ce marché communautaire. Il refuse aussi de jouer en plein air, sur les marchés par exemple. Par conséquent, sa survie repose sur les cachets effectués dans des clubs, les week-ends. Mais en 1979, un technicien de la radiotélévision ivoirienne utilise les pistes du studio radiophonique pour enregistrer clandestinement le premier album du groupe, *Mandjou*. Celui-ci est un hommage commun au peuple mandingue et à Sékou Touré (v.) qui a décoré Salif Keita de l’Ordre national de Guinée l’année précédente : la chanson éponyme de l’album, dédiée au “père” Sékou Touré, sera plusieurs fois reprise par le chanteur pour devenir son morceau fétiche en même temps qu’un succès public. La bande d’enregistrement est gravée à Cotonou (Bénin), où les producteurs locaux se l’arrachent et font son succès. Un producteur béninois équipe le groupe en matériel pour jouer à Abidjan, tandis qu’un homme d’affaires béninois impliqué dans la production musicale planifie son déplacement aux États-Unis afin qu’il enregistre un album dans de bonnes conditions techniques. Quatre membres du groupe partent effectivement à New York fin 1979, ce sont le chanteur, les cordes et le percussionniste, tandis que les cuivres, le clavier (Ray Léma, établi à l’époque à Washington) et les chœurs sont embauchés sur place : ce partage international des tâches correspond effectivement au partage des influences de cette *fusion* musicale, de plus il réalise le *crossover* technique qui fonde et caractérise la *World Music* naissante. Ce dernier pose d’ailleurs des problèmes spécifiques : les musiciens de session américains ne jouant que sur partition, les Ambassadeurs se trouvent dans l’obligation de faire transcrire leurs morceaux. Deux albums *Primpin* et *Toukan* seront enregistrés dans la capitale fédérale, à la faveur d’un séjour de plusieurs mois, par une équipe montée par l’ambassa-

deur de Guinée à Washington et conduite par un directeur artistique américain. Ces albums constituent des prototypes de la nouvelle production africaine. À leur retour à Bamako, les Ambassadeurs Internationaux sont autodissous. En 1984, Salif Keita retourne à Bamako pour des raisons familiales.

Faire de la *World Music* à partir du centre parisien

Entre 1984 et la fin des années quatre-vingt-dix, Salif Keita réside en France, centre de la production de *World Music* africaine en pleine expansion et lieu du premier succès de la scène africaine auprès des diasporas africaines (v. Château-Rouge), puis d'un public beaucoup plus large. L'exil (en France, en Belgique, en Angleterre, aux États-Unis) conçu comme un moyen pour faire, produire et diffuser sa musique, est en effet l'une des caractéristiques de la génération de musiciens à laquelle Salif Keita appartient. Il s'établit à Montreuil-sous-Bois, dans la proche banlieue parisienne, au sein de la plus importante communauté malienne de France. Son immigration a été précipitée par sa participation au Festival des musiques métisses d'Angoulême, par l'accueil enthousiaste du public qui le conduit à envisager Paris comme le point de départ d'une carrière solo internationale. Il devra néanmoins attendre trois ans avant de produire un nouvel album, puis de choisir un label afin d'assurer la diffusion internationale de sa musique. À Paris, il est convié par Jean-Philippe Rykiel, un arrangeur et programmeur musical français d'envergure internationale, spécialiste de musique africaine et du clavier, avec lequel il entamera à l'instar de nombreux autres artistes africains (Youssou N'dour, Papa Wemba, par exemple) une longue collaboration. Il collaborera avec la diaspora musicale africaine installée en France : en décembre 1984, il est convié par Manu Dibango (établi à Paris depuis 1979) à participer à l'enregistrement de "Tam Tam pour l'Éthiopie" au profit de l'Éthiopie, de l'Érythrée et du Soudan où sévit la famine, enregistrement à la faveur duquel il rencontrera, entre autres, les Touré Kunda (établis depuis 1975), Mory Kanté (établi depuis 1984), Ray Léma (établi à Paris

depuis 1982) et Youssou N'dour (longs séjours effectués à partir de 1984) ; il participera avec Youssou N'dour à "Wakafrika" ("Afrique en route"), concert organisé par Manu Dibango au Casino de Paris en 1993. C'est à Paris qu'il reprend ses concerts et depuis Paris qu'il débute ses tournées, à partir de 1987 : en France (Francofolies de La Rochelle et concerts à La Réunion en 1987, au Théâtre de la Ville à Paris en 1988, à l'Olympia en 1992, tournées françaises en 1991-1992 et en 1996), en Europe (participation au concert du 70^e anniversaire de Nelson Mandela en Angleterre en 1987, à un festival Womad en Angleterre en 1992, tournées européennes en 1988-1989, en 1991-1992, en 1995-1996 et allemande en 1991), au Japon et dans les Caraïbes en 1989, en Afrique (tournées en Afrique de l'Ouest en 1992 et en 1994, en Afrique du Sud en 1994, concert à Bamako en 1995).

Les albums qu'il enregistre en France à cette époque – *Soro*, 1987, *Ko-Yan*, 1988, *Amen*, 1991, *The Mansa of Mali*, 1994 (rétrospective des trois albums précédents) – témoignent de sa contribution au répertoire de la *World Music*. Par le style d'abord, puisqu'ils sont des exemples de *fusion* : airs chantés en malinké et inspirés de la tradition orale mandingue, ils sont destinés, par le jeu des sonorités (surtout rock, blues et jazz) et le recours de plus en plus important à des instruments électroniques et aux arrangements, au marché occidental. De ce point de vue, *Soro* consacre Salif Keita en maître de la *World Music*. Par les thèmes abordés ensuite dans les compositions : *Ko-Yan* signifie "quelque chose se passe ici", Keita s'y montre très soucieux des conditions socioéconomiques de ses compatriotes immigrés et les encourage dans "Nous pas bouger" à ne pas se laisser expulser d'Europe et à se battre pour leurs droits. Par la constitution des équipes : musiciens africains, européens et américains, producteurs africains (le Sénégalais Ibrahim Sylla, le Béninois Wally Badarou), directeurs artistiques français ou américains, arrangeurs et programmeurs français. Par les labels de production et/ou de diffusion, enfin : *Ko-Yan* et *Amen* sont produits sous le label Island Records (propriété d'Universal Music Group) dirigé par le percussionniste anglais Chris Blackwell, tandis que *Soro* et *The Mansa of Mali* sont pour le premier diffusé,

pour le second produit sous des labels parisiens, Celluloïd et Mango. Le label Celluloïd rééditera aussi les deux albums américains des Ambassadeurs Internationaux. Pendant la même période, Salif Keita compose, en 1987, la musique de *Yeelen*, film du réalisateur malien Souleymane Cissé (v. Fespaco) et, en 1992, celle de *L'enfant lion*, film du réalisateur français Patrick Grandperret, qui fera l'objet d'un album (label Island Records).

En 1995, l'enregistrement de *Folon... The Past* (label Mango), un album à l'orchestration acoustique, marque le retour à la tradition tout en déployant encore les sonorités du blues, tandis que la rétrospective *69 . 80*, 1994 (label français Sonodisc), reprend les principaux succès des Ambassadeurs Internationaux. La confection de ces deux albums coïncide de fait avec l'amorce du retour du chanteur au pays.

Salif Keita, acteur sur la scène musicale d'Afrique

À l'instar de nombreux autres artistes africains exilés (Ray Lema, Mory Kanté, par exemple), il revient s'établir en Afrique à la fin des années quatre-vingt-dix et y organise l'investissement de son expérience internationale et de ses revenus. En 1996, il se réinstalle à Bamako (Mali), tout en gardant un pied-à-terre à Montreuil. Il s'engage alors dans une action de soutien à la musique africaine contemporaine qu'il tente d'accorder à son évolution du jour hors du champ de la *World Music* occidentalisée des années quatre-vingt.

La musique africaine a pris en effet un tournant patrimonial. Sous l'impulsion d'artistes confirmés non tentés pas l'exil (Ali Farka Touré, le chanteur et joueur de kora sénégalais Laminé Konté, la chanteuse capverdienne Cesaria Evora, par exemple), elle adopte l'allure d'une production plus authentique quant aux techniques vocales et instruments utilisés, aux sonorités produites et à la tradition orale mobilisée, c'est-à-dire moins attirée par les caractéristiques musicales de la *fusion* et cherchant l'innovation dans un travail sur le répertoire traditionnel. Le Mali est devenu le lieu de

cette évolution : Oumou Sangaré, "Prix de la musique 2001" de l'Unesco, et Rokia Traoré, élue "découverte-RFI 97", le joueur de kora Toumani Diabate en sont des figures marquantes. Elle recherche aussi une marge d'autonomie par rapport aux circuits *World* (même si des labels comme Realworld accompagnent cette tendance qui correspond à celle du public occidental), ainsi que des réponses à la pratique systématique du piratage qui, tout en offrant aux artistes un large public africain par le biais du marché informel* des cassettes repiquées, les prive des moyens financiers de construire une carrière en Afrique. D'une part, Salif Keita fonde, à l'instar d'autres artistes (Youssou N'dour, Ali Farka Touré), un studio qui accueille des artistes africains pour des enregistrements, voire même les produit sous le label Wanda Records (Fantani Touré, pour son album *N'tin Naari*). D'autre part, en 2001, il ouvre un "Espace culture", sorte de multicomplexe situé dans le quartier de Kalabancoro à 15 km à l'ouest de Bamako, auquel il donne le nom d'une flûte mandingue, *Moffou*. Il s'agit selon lui de créer en Afrique un lieu pour promouvoir la scène musicale africaine et pour favoriser *in situ* le *crossover* culturel. Il est conçu sur le modèle du "Nongo village", projet de complexe culturel imaginé par Mory Kanté pour la Guinée, jamais réalisé. Le site ne comprend pas seulement une salle de concert (à l'instar du club *The shrine* fondé par Fela Kuti à Lagos en 1970 et détruit en 1999, de l'*Africa New Shrine* inauguré en 2000 par le fils de celui-ci, Femi Kuti, ou de l'éphémère Tam Tam ouvert par Manu Dibango à Douala, en 1993), mais aussi un hôtel restaurant et une résidence d'artistes, une boîte de nuit et une école de musique qui propose des stages de musique mandingue, des *master classes* et des *workshops*. Les détracteurs de cette initiative la situent entre un investissement commercial et une opération promotionnelle pour sa propre musique.

Parallèlement à ces investissements, qu'il évalue à 170 millions de francs CFA (v.), Salif Keita poursuit sa carrière de chanteur, se produisant au *Moffou* en solo ou avec les anciens du Rail Band et des Ambassadeurs Internationaux retrouvés, mais aussi dans des concerts en France (à la Cigale en 1999, au Festival des vieilles char-

AHMED SÉKOU TOURÉ ET LA “RÉVOLUTION GUINÉENNE”

rués de Carhaix en 2003, nouvelles tournées françaises en 1999 et en 2002) et aux États-Unis (concerts en 2002 et 2003). Il enregistre et produit trois nouveaux albums extrêmement différents et symptomatiques de l'évolution en cours. *Sosie*, 1997, est un album entièrement consacré à la chanson française : des chansons de Maxime Le Forestier, Michel Berger, Jacques Higelin, Serge Gainsbourg sont reprises et interprétées à la kora et au balafon. Il constitue une tentative pour renverser le principe de la *fusion* musicale. Celle-ci est mal comprise par son label Island Records qui refuse de s'en occuper, ce qui amène le chanteur à chercher une maison de disque au Danemark, mais aussi contestée par son public. *Papa*, 1999, d'une facture électronique et *funky* insufflée par le guitariste états-unien Vernon Reid (producteur de l'album), est enregistré entre Bamako, Paris et New York. Il comprend un duo avec Grace Jones. Enfin, *Moffou*, 2002 (label Universal Music France), est un disque acoustique auquel participe l'ancien comparse Kanté Manfila (arrangeur et guitariste), qui mélange des instruments africains et l'accordéon (Benoît Urbain), ainsi que les langues (malinké, bambara, français et portugais). Il s'ouvre sur un duo avec Césaria Evora, “Yamore”.

Bien qu'exceptionnelle, l'évolution professionnelle de Salif Keita est représentative des différentes conditions et des différents moments de la constitution de la *World Music*. Sa dimension spatiale – celle du parcours de l'exil au retour, celle des rencontres musicales et institutionnelles, celle de l'ensemble des ressources mobilisées en une succession de lieux – relève de situations multilocalisées et évolutives créées par des opérateurs multiples aux fonctions différenciées, dans lesquelles interagissent des éléments d'Afrique et d'Occident.

Ahmed Sékou Touré (1922-1984), homme politique guinéen puis président de la République de Guinée de 1959 à sa mort, est une figure extrêmement contrastée et contestée de la scène politique africaine des périodes de la décolonisation et post-indépendance. D'une part, en tant que “Syli” (v. Éléphant), il est le champion du “non” au référendum du 28 septembre 1958 portant sur la Communauté française proposée aux colonies africaines (A-OF et A-EF) par de Gaulle et il est devenu l'une des figures majeures de l'indépendance et de l'anticolonialisme africains. D'autre part, en tant que “chef suprême de la révolution”, il est l'acteur de la mise en place d'une dictature sanglante conçue comme une forme paranoïaque de gestion de l'isolement politique de la Guinée qui fait suite à la rupture brutale avec la métropole, une dictature appuyée sur une logique de parti unique et symbolisée par Camp Boiro (camp d'internement, de torture et de liquidation des opposants politiques).

Après l'indépendance, en rupture avec l'ancienne métropole et les pays africains de son aire d'influence, il se fait le promoteur du “socialisme africain” pour son pays [M'BOKOLO, 1985]. Il choisit une voie de développement qui allie la coopération avec l'URSS et les pays de l'Est et les exportations de matières premières vers les États-Unis, contribuant à maintenir une structure économique de type néocoloniale qui entraîne le pays dans la pénurie et la pauvreté. Il mène une politique culturelle active porteuse du projet nationaliste et marxiste et destinée à assurer le rayonnement de la “révolution guinéenne”.

L'analyse du renversement d'image, qui caractérise les appréhensions africaine et occidentale de cette figure politique majeure, permet d'aborder les enjeux de la période des indépendances africaines, l'une des formes du “socialisme africain” et les conditions de l'influence en Afrique des puissances géostratégiques non historiques.

Formation et action militante : l'école du syndicalisme et du communisme français

Ahmed Sékou Touré est né à Faranah, en pays malinké (Guinée centrale). Après de modestes études primaires et professionnelles, il devient commis aux écritures, puis agent des postes et, enfin, cadre du Trésor. C'est à l'école du syndicalisme français et européen, dans les groupes d'études communistes en Afrique, puis dans les centres de formations de l'école des cadres de la CGT (Confédération générale du travail) à Viroflay (France) et ceux de la Fédération syndicale mondiale à Prague (Tchécoslovaquie) qu'il est formé à l'action militante. Il participe en 1945 à la création de la CGT guinéenne dont il devient le secrétaire général. Il sera aussi président de l'UGTAN (Union générale des travailleurs d'Afrique noire). Il associe alors à son leadership syndical une carrière politique : son charisme, son activisme inlassable, sa popularité auprès des masses dont il est issu lui permettent en effet de devenir le principal acteur de la vie politique guinéenne. En 1952, il fonde le PDG (Parti démocratique de Guinée), la section guinéenne du RDA – Rassemblement démocratique africain –, un parti marxiste, puis socialiste créé à Bamako (Mali) en octobre 1946, à l'instigation de Félix Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire). Entre 1954 et 1958, acteur principal de l'action militante du PDG, il fait éliminer de la scène politique guinéenne, par l'exercice de la violence politique, le BGA (Bloc africain de Guinée), le parti des chefs de cantons soutenus par l'administration coloniale auquel il impute, à juste titre, sa non-élection à la députation en 1954, et qui constitue le parti rival, favorable aux évolutions institutionnelles de l'A-OF et de l'A-EF proposées par la France (loi-cadre Defferre de 1956). Il utilisera néanmoins ces nouvelles opportunités institutionnelles pour devenir l'un des principaux hommes politiques guinéens, voire africains : en 1954, il est élu conseiller territorial de Beyla (sud-est du territoire), en 1956, député à l'Assemblée nationale française et maire de Conakry (capitale de la Guinée), en 1957, vice-président du Conseil territorial de gouvernement, et enfin membre du Grand Conseil de l'Afrique-Occidentale française à Dakar.

L'instigateur du "non" au référendum portant sur la Communauté française et de la rupture avec la métropole

En septembre 1958, de Gaulle organise un référendum constitutionnel par lequel il propose aux territoires africains d'A-OF et A-EF l'intégration dans la Communauté française. L'UGTAN et le PDG militent contre ce projet qu'ils considèrent comme l'aboutissement institutionnel de la balkanisation* de l'Afrique et de son intégration à la République française. Fin août, de Gaulle entreprend une tournée en Afrique, de Madagascar au Sénégal, en passant par le Congo, la Côte-d'Ivoire et la Guinée, pour exposer les bases du projet à des territoires africains qui voteront séparément. Le 25 août il fait escale à Conakry où il est reçu par Sékou, chef d'orchestre d'une démonstration de soutien populaire... en faveur de lui-même : la foule qui accueille de Gaulle à l'aéroport et qui s'amasse en cortège le long de son parcours est en tenue africaine, elle chante le nom de "Syli" (l'éléphant, symbole du RDA, puis surnom de Sékou Touré) ; la sonorisation à l'extérieur de l'enceinte de l'Assemblée territoriale où Sékou Touré et de Gaulle s'expriment à tour de rôle transforme le discours du premier en une harangue publique à destination de la foule rassemblée devant le bâtiment (cf. le documentaire de V. Gaillard, *Le jour où la Guinée a dit "non"*). Dans ces conditions et en boubou d'apparat blanc (v. Tissus), Sékou Touré prononce les mots de l'indépendance de la Guinée, aujourd'hui célèbres : "Nous préférons la pauvreté dans la liberté à la richesse dans le travail" (devenu parfois "esclavage"). En réponse, de Gaulle se fait menaçant : "La Communauté, la France la propose, personne n'est tenue d'y adhérer. On a parlé d'indépendance [...], je dis ici [...] que l'indépendance est à la disposition de la Guinée. Elle peut la prendre le 28 septembre en disant 'non' à la proposition qui lui est faite. Et dans ce cas, je garantis que la métropole n'y fera pas obstacle. Elle en tirera bien sûr les conséquences, mais d'obstacle elle n'en fera pas. Et votre territoire pourra comme il voudra, dans les conditions qu'il voudra, suivre la route qu'il voudra." Porté par la "chanson du non" composée par le PDG – "Pendant 60 ans nous avons

dit 'oui', seulement 'oui !'. Cette fois-ci, les Guinéens diront 'non', 'non !'. Les secrétaires du parti, avec Sékou Touré diront 'non', 'non !'. Les députés et les enfants de la Guinée, avec Sékou Touré diront 'non', 'non !'. De Faranah, à N'Zérékoré, prions pour que tous disent 'non', 'non !.' – le "non" l'emporte (94,4 % des voix) au référendum. La Guinée fait, dans les termes assimilationnistes utilisés par de Gaulle, "sécession". Elle devient le troisième pays subsaharien indépendant après le Liberia et le Ghana et Sékou Touré le symbole et le champion d'un nationalisme africain radical et intransigeant.

La Guinée, indépendante le 2 octobre 1958, est admise à l'ONU, Sékou Touré en est élu président le 15 janvier 1959, tandis que les autres territoires africains (où le "oui" recueille entre 96 et 99,9 % des voix, à l'exception des 76 % du Niger) deviennent pour un temps des républiques au sein de la Communauté franco-africaine. Malgré quelques tentatives de réchauffement en 1963, les relations entre Paris et Conakry sont exécrables et sont rompues en 1965. L'administration coloniale est entièrement démontée, les administrateurs et les ingénieurs français partent avec les schémas des entreprises et des équipements (énergie, radio-télévision, etc.), la France retire à la Guinée ses crédits, lui refuse son maintien dans la zone franc (v. Francs CFA) et son parrainage dans les organisations internationales. Cette rupture s'accompagne d'une désunion avec ses voisins africains, le Sénégal de Léopold Sédar Senghor et la Côte-d'Ivoire de Félix Houphouët-Boigny, qui entendent bénéficier auprès de la France de leur statut de bons élèves.

Le promoteur du "socialisme africain" et du nationalisme africain

Isolée par l'ancienne métropole et des États africains du pré carré français (v. État), rendue paranoïaque par la tentative de renversement de son président fomentée par J. Focard et les services secrets français en 1959-1960, la Guinée de Sékou Touré radicalise la "révolution guinéenne" et se tourne vers les pays socialistes.

La logique du parti révolutionnaire devient peu à peu celle du parti unique (Constitution de 1958) qui prend à

son compte la "dictature du peuple", et l'instauration en 1975 des "pouvoirs révolutionnaires locaux" permet au PDG d'exercer sa surveillance et son contrôle "par le bas". L'allégation continue de complots intérieurs (par exemple, le "complot peul" de 1976) et de tentatives de renversement (par exemple, l'attaque menée par des opposants guinéens associés à des Portugais et des mercenaires européens en novembre 1970) instaure la répression permanente en mode de gouvernement, en le faisant reposer sur des procès politiques, des exécutions et des internements en camp. En 1976, l'internement à Camp Boiro du diplomate guinéen Boubacar Diallo Telli – ancien ambassadeur de la Guinée aux États-Unis, représentant de celle-ci à l'ONU, premier secrétaire général de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) et ministre de la Justice de la république guinéenne –, à la demande de Sékou Touré et au prétexte de sa participation au "complot peul", internement qui provoquera sa mort, constitue l'un des principaux jalons du discrédit international du régime guinéen, au motif des droits de l'homme, et, par conséquent, de la redéfinition de la figure historique de Sékou Touré. En 1977, la résistance populaire pousse le régime à l'autocritique, et le "chef suprême de la révolution" à l'évocation de son retrait de la vie politique guinéenne. Un tel retrait n'aura cependant jamais lieu puisqu'en avril 1984 le coup d'État militaire qui marque la fin de la première république guinéenne intervient une semaine après la mort du dictateur et renverse le Premier ministre guinéen, son successeur désigné.

Sékou Touré, avec le leader ghanéen Kwame Nkrumah qu'il accueillera après le coup d'État qui le chasse du pouvoir (1966) et qu'il nommera symboliquement coprésident de la Guinée, est considéré comme l'une des grandes figures de l'unité et de l'émancipation africaines. Panafricain, il s'est opposé au projet de Communauté française au motif de la balkanisation de l'Afrique qu'elle impliquait, et il réalise une union (sans effet concret) avec le Ghana et le Mali. Anti-impérialiste, il est partisan du non-alignement. Nationaliste, il soutient directement les mouvements de libération nationale en Guinée-Bissau (1963-1974), en Angola (début des années soixante-1975), apporte son aide à la Swapo (South West

Africa People's Organisation, mouvement de libération de la Namibie d'obédience marxiste, fondé en 1960, exilé en Zambie puis en Angola à partir de la fin des années soixante) et au Frelimo (Front de libération du Mozambique, qui mène une guerre de libération à partir de 1961, puis une guerre civile contre les autres mouvements indépendantistes mozambicains à partir de 1975), et utilise la représentation précoce de son pays à l'ONU pour s'opposer à la France dans les débats portant sur l'Algérie (1960-1962). Cette action et la reconnaissance internationale qui lui est attachée attirent en Guinée les progressistes africains et européens, qui affluent pour aider le jeune État (par exemple, J. Suret-Canale, géographe, membre du parti communiste français, séjourne en Guinée en tant qu'expert de 1959 à 1963, il y effectuera des missions en 1967 et 1968), ou, pour les premiers, y chercher refuge et soutien. Ainsi, dans les années soixante, Sékou Touré est-il considéré par de nombreux intellectuels et artistes africains, mais aussi afro-américains, comme un "père" (v. Salif Keita) : par exemple, la chanteuse Miriam Makeba, déchuée de sa nationalité sud-africaine en 1963, chassée des États-Unis où elle s'est expatriée et mariée avec un leader des Black Panthers, s'établit en Guinée et obtient la nationalité guinéenne en 1968. Mais dans les années soixante-dix, sous l'effet de la radicalisation politique, les flux s'inversent : la diaspora guinéenne dans le monde est alors estimée à 2 millions de personnes. Enfin, les problèmes intérieurs rencontrés par le régime dans la seconde moitié des années soixante-dix poussent Sékou Touré à une normalisation de ses rapports avec l'ancienne métropole et à une évolution de ses alliances géostratégiques. Le rapprochement avec la France a lieu en 1975, il est suivi d'une visite d'État du président Giscard d'Estaing en Guinée en 1978 et d'une visite officielle de Sékou Touré en France en 1982 – année de son ultime réélection. À la même époque, la réunion de Moravia scelle la réconciliation de la Guinée avec le Sénégal et la Côte-d'Ivoire. Par ailleurs, à la fin des années soixante-dix, Sékou Touré se tourne de plus en plus vers l'Islam et noue de nombreuses relations avec les pays musulmans et des organisations islamiques.

La "révolution guinéenne" conduite par un parti marxiste et l'isolement international du pays entraînent la mise en place par Sékou Touré du "socialisme africain". D'un point de vue doctrinal, celui-ci se distingue du "socialisme scientifique", d'une part sur la question de la lutte des classes dont ni Sékou Touré ni le PDG ne reconnaissent la pertinence en Guinée et, plus généralement, en Afrique, où une seule classe, celle des exploités, doit être observée. D'autre part, sur la question du matérialisme philosophique : dans un pays très majoritairement musulman, Sékou Touré et le PDG comprennent qu'il est illusoire de prôner l'athéisme et d'attaquer la religion. D'un point de vue économique, l'application d'un modèle socialiste de régulation économique et de production des richesses a deux conséquences : la coopération technologique avec l'URSS et les pays de l'Est (construction de l'université de Conakry, autoroute Prince à Conakry, complexe hydrotechnique de la plaine de Monchon, etc.) ; le maintien d'une structure économique typiquement néocoloniale (v. Développement africain) appuyée sur l'extraction et la primo-transformation des matières premières et leur exportation, non plus vers l'ancienne métropole mais vers l'URSS et les États-Unis. La Guinée est en effet caractérisée par la richesse de son sous-sol – elle détient, en particulier mais pas seulement, le tiers des réserves mondiales de bauxite à forte teneur en alumine, elle est le deuxième producteur et le deuxième exportateur de bauxite dans le monde – et aussi par son potentiel hydroélectrique. La coprésence de ces deux richesses n'a pourtant pas contribué au développement d'une activité de transformation de la bauxite en aluminium. Par exemple, le complexe de Kindia-Débélé construit entre 1969 et 1974 avec des capitaux et des technologies d'origine soviétique, extrayait un minerai exclusivement destiné à l'usine métallurgique de Nikolaev en Ukraine. Les choix en matière de développement effectués par Sékou Touré sont à l'origine de l'effondrement des cultures d'exportation et de l'agriculture vivrière, de l'indigence de l'activité manufacturière essentiellement concentrée dans la capitale, qui font de la Guinée, à la mort du dictateur, l'un des pays les plus pauvres d'Afrique de l'Ouest (v. Tableau).

La politique culturelle de Sékou Touré

Sékou Touré est enfin le concepteur et l'organisateur (souvent direct) d'une politique culturelle très active en faveur du repérage des talents, de leur formation et de leur production dans des institutions spécialisées. Celle-ci n'est pas unique en Afrique (v. Salif Keita), mais elle est précoce et exemplaire. La création du Ballet africain de Guinée, du Ballet national Djoliba (dirigé par Sékou Touré), de l'ensemble instrumental et choral de Guinée en faveur de la culture traditionnelle, ainsi que la nationalisation de l'orchestre Bembeya Jazz (fondé à Beyla) en faveur de productions plus modernes correspondent à la volonté de Sékou Touré de faire de la musique et de la danse africaines à la fois des instruments d'unité nationale, des vecteurs du "socialisme africain" et du rayonnement extérieur de la "révolution guinéenne". La Quinzaine artistique de Conakry faisait se rencontrer et rivaliser les enfants repérés et formés dans les centres d'entraînement régionaux, afin de permettre leur sélection et leur intégration aux ballets et orchestres nationaux. Par leurs tournées à l'étranger (essentiellement en Afrique), ceux-ci se faisaient les ambassadeurs culturels de la "révolution guinéenne" et de son "chef suprême".

SEREER

Les Sereer, population de paysans séculaires, occupent la "petite côte" et le cœur du bassin arachidier du Sénégal, le Sine Saloum, vaste étendue horizontale longtemps couverte de savane arborée, entre presque le Cap vert et Gambie. Leur région fut longtemps présentée comme un "modèle" de développement agricole, tant leurs techniques de cultures avaient fait leur preuve – voir la magistrale étude de référence de Paul Péliissier, *Les paysans du Sénégal*, 1966 (v. Géographie africaniste) –, tout en permettant l'introduction dans le système traditionnel d'une culture commerciale aux effets écologiques dévastateurs en d'autres lieux : l'arachide. Le pays sereer est aussi souligné sur les cartes de densités de la population sénégalaise comme la région la plus densément

peuplée du Sénégal : organisation sociale et techniques de culture intensive associées à l'élevage y permettent en effet de supporter des densités particulièrement fortes [PÉLISSIER et MARCHAL, 1980]. Le paysage produit par la paysannerie sereer est révélateur de l'ingéniosité d'un système qui a toutefois aujourd'hui atteint ses limites.

Ce paysage est associé à trois éléments : un système de culture qui pratique assolement* et rotation des cultures, une agriculture qui associe l'élevage bovin et, enfin, un arbre (v.), le *Faidherbia albida* (*Acacia albida* dans les textes jusqu'à la fin des années quatre-vingt).

Lorsque Paul Péliissier réalise son travail qui reste le point de départ d'un long suivi géographique, les Sereer pratiquent un assolement à rotation triennale qui permet de cultiver l'arachide sans pénaliser les cultures vivrières traditionnelles. Le terroir* sereer est alors divisé en trois soles portant petit mil (v.), arachide et jachère, alors qu'aux alentours immédiats du village les champs permanents portent du petit mil précoce. La rotation se fait avec la succession suivante : première année petit mil, deuxième année arachide (moins exigeante mais déstructurante pour le sol car il faut la déterrer, l'arachide étant un produit souterrain comme la pomme de terre), troisième année jachère. Cette rotation serrée dans un milieu où l'on pratique habituellement la jachère longue (7 ans) dans le cadre d'une "agriculture itinérante sur brûlis" est exceptionnelle. L'observation des paysages permet d'en donner quelques clefs : les chemins sont bordés de haies vives ; pendant l'hivernage (saison des pluies donc saison des cultures), les soles sont séparées par des haies mobiles d'épineux. Sur la sole en jachère, des troupeaux de bovins sont gardés par des pasteurs peul qui travaillent en association avec les Sereer. En cela déjà le système sereer est remarquable car rares sont les populations qui en Afrique subsaharienne associaient agriculture et élevage, ce dernier étant alors en Afrique de l'Ouest fréquemment réservé aux Peul, lesquels sont encore de nos jours majoritairement des pasteurs nomades. Au pays sereer, la présence permanente du troupeau est assurée par l'ensemble du système de culture, et réciproquement. On pratique un assolement qui permet de regrouper les terres en jachère (et non pas d'avoir des champs isolés), ce qui permet

de laisser le bétail sur la sole en jachère pendant la période des cultures, les cultures elles-mêmes étant protégées de la dent et des sabots du bétail par les haies mobiles d'épineux (v. p. 248, 1960). L'élevage en enclos sur jachère permet l'apport d'engrais naturel sur cette sole par les déjections animales. En saison sèche, les haies mobiles d'épineux sont retirées, le bois est utilisé pour la cuisson des aliments, le bétail se répartit sur les trois soles qui bénéficient alors de l'engrais animal. Dans cette région à climat tropical sec à deux saisons alternées, le facteur limitant qui oblige normalement les éleveurs au nomadisme est la nourriture du bétail en fin de saison sèche, lorsqu'il n'y a plus d'herbe. En pays sereer, la solution vient du *Faidherbia albida*. Cet arbre présente la particularité d'avoir un cycle inversé, c'est-à-dire qu'il perd ses feuilles en saison des pluies (le garder dans les champs ne pose pas de problème d'ombre portée aux cultures) et récupère son feuillage vert en saison sèche, ce qui permet de le prélever pour nourrir le bétail. Son existence est aussi liée au bétail, puisque, pour pousser spontanément, le fruit – une gousse à la coque dure – a besoin de transiter par l'estomac des bovins dont l'acidité dissout le vernis rigide qui protège la coque. Mieux, le sol qui est à son pied contient plus d'azote que le sol environnant. L'intérêt des Sereer pour le *F. albida* ou *sas* (en sereer) se traduit par le vocabulaire utilisé dans leur langue : on "élève les *sas*" comme on élève les enfants. En effet, l'arbre est non seulement préservé lors des défrichements et sarclages mais encore il faut l'intervention humaine pour faire passer le buisson au stade d'arbre : on l'élague en gardant une branche maîtresse centrale qui deviendra tronc. "La connivence entre l'arbre et le bétail est alors telle que l'on peut enregistrer, dans les cas des parcs les plus achevés, une croissance parallèle de la densité de l'arbre, du cheptel et de la population à la faveur de laquelle une agriculture sous pluie des tropiques africains à longue saison sèche atteint les formes les plus intensives." [PÉLISSIER et MARCHAL, 1980].

On comprend que l'efficacité du système sereer ait fasciné chercheurs et développeurs. Le système à assolement triennal n'était que l'adaptation d'un système ancien (les Sereer sont arrivés dans la région entre le XIII^e et le XV^e siècle) à assolement à rotation biennale mil/jachère (v. p.248, début XX^e) dans lequel on a introduit, avec la demande de cultures

de rente imposée par la colonisation, une sole d'arachide. L'introduction de l'arachide a impliqué le passage d'une rotation biennale à une rotation triennale, la présence du bétail permettant de compenser les effets de la réduction de la jachère (une année sur trois au lieu d'une année sur deux).

Les fortes densités supportées en pays sereer et la haute efficacité du système bientôt érigé en véritable "modèle" ont cependant fini par battre en brèche ce modèle agropastoral (v. Dynamiques rurales).

Les autorités sénégalaises, prenant en considération la saturation des terroirs dans les années soixante-dix (alors plus de 100 hab./km² rural dans le bassin arachidier), le besoin de développer arachide et coton, et celui de "coloniser" la région dite des "Terres Neuves" du Sénégal oriental peu mise en valeur (moins de 5 hab./km² à la même époque), ont décidé de déplacer des paysans sereer dans l'est du pays, afin de décongestionner le bassin arachidier tout en assurant la diffusion du "modèle sereer" de culture (v. p. 247). Le résultat a été très mitigé. Si la décongestion du pays sereer a été certaine, la satisfaction de certaines familles avérée, la production agricole effective, la décomposition de la société sereer ainsi transférée n'a pas permis d'atteindre les objectifs recherchés en termes de "transfert de technique". À cela deux raisons : d'abord, la pratique agricole intensive était largement liée à la densité de population, les Sereer, arrivant dans des espaces libres, ont en fait pratiqué la classique agriculture itinérante sur brûlis, puisqu'il n'y avait pas de contrainte. Ensuite, pour pratiquer le "système sereer", il faut deux éléments au moins : le "binôme" bétail/*F. albida* et une organisation sociale qui permet de diviser le terroir en soles à peu près homogènes où chaque famille détient au moins une parcelle dans chaque sole. Or, lorsqu'on déplace des branches de famille, issues de surcroît de différents villages, on ne déplace pas l'organisation sociale. Celle-ci ne s'est donc pas reconstituée immédiatement à l'identique dans les Terres neuves, laissant place à un ensemble de familles sans cohérence sociale, alors que la société sereer était très structurée. Y transférer les pratiques sereer était d'autant plus difficile que le *F. albida* manquait à l'appel.

Parallèlement, les densités de population ne cessant d'augmenter en pays sereer, la saturation des terroirs* est

devenue plus aiguë durant les deux dernières décennies du *xx^e* siècle. Les Sereer ont apporté deux réponses à ce problème : d'abord, de façon ancienne, la migration (vers d'autres terres, mais aussi en ville) ; puis, cette dernière ne suffisant pas, la réduction de la jachère. Ceci s'est accompagné d'une déstabilisation des structures traditionnelles. Petit à petit, on arrive à des systèmes de culture en continu, ne laissant plus de place pour la jachère (v. p. 248, fin *xx^e*). Les parcelles de mil et d'arachide sont imbriquées, il n'y a plus de sole. Ceci entraîne la déstructuration complète du "système sereer" : l'absence de réserve forestière et la disparition de la jachère font que l'on arrive à avoir "des troupeaux sans pâturages" pour reprendre l'intitulé du film, réalisé en 1994, par le géographe André Lericollais, spécialiste de la question sereer [LERICOLLAIS, 1999]. C'est là tout le paradoxe d'une société agropastorale qui cherche à maintenir ses traditions malgré le contexte de forte densité démographique et, partant, de pression foncière, combinée à un environnement dégradé par la surexploitation. En effet, petit à petit, les *sas* eux-mêmes disparaissent, "surpâturés", élagués de plus en plus pour faire du bois de feu parce qu'on ne dispose plus du bois des haies mobiles d'épineux (pratique abandonnée) ni de la forêt, progressivement défrichée au profit d'espaces cultivés. Le parc agroforestier vieillit, les anciens arbres sont ébranchés, mais surtout on "élève" de plus en plus rarement les jeunes buissons permettant le relais. Les jeunes pousses sont arrachées des champs, d'autant que le développement de la culture mécanisée (attelée ou tractée) rend difficile leur préservation lors des passages et complique ces derniers lorsque le buisson ou l'arbre prend une certaine ampleur. Le paysage sereer, parc agroforestier voire "bocage", traduction du "modèle" agricole décrit par Paul Péliissier en 1966 est devenu sous la pression démographique un "openfield" classique. Pourtant, c'est son efficacité qui avait permis d'atteindre ces densités remarquables, en même temps qu'elles étaient le stimulant à l'élaboration d'un système qui permette de les supporter. Que le stimulant disparaisse, comme dans les Terres neuves, et il n'y a alors aucune raison pour élaborer un système performant. Mais qu'il devienne trop pesant comme dans le pays sereer actuel et la réponse traditionnelle ne peut plus suffire.

Participant tous deux du monde mystérieux, sorcier et ancêtre appartiennent à la sphère mystique et entretiennent des rapports complexes avec les populations africaines. Celles-ci vivent dans la crainte des sorciers, "mangeurs d'âme", et sous la protection des ancêtres, porteurs de "l'humanité de l'être", fondateurs des lignages et des villages. En effet, pour de nombreuses ethnies (cela a été particulièrement étudié chez les Sénoufo et les Mossi, mais on en retrouve la trace dans d'autres cultures), la personne humaine est composée, d'une part, d'un principe vital (souvent traduit en français par "âme") et, d'autre part, d'une forme spirituelle (souvent traduit en français par "fantôme"). Le principe vital est ce qui différencie tout être vivant quel qu'il soit (homme, animal ou végétal) du non vivant (minéral ou mort). En revanche, le "fantôme" différencie l'homme des autres êtres vivants, il correspond au principe d'humanité, soit la conscience ou l'intention, et il continue de vivre et de circuler au-delà de la mort de l'individu, en tant qu'ancêtre. On mesure alors l'importance des cultes des ancêtres, toujours présents dans le monde des vivants – suivant des modalités variables –, mais dont la protection n'est assurée qu'à la condition que ceux-ci les respectent. Les ancêtres détiennent une fonction de contrôle de l'ordre social. Le sorcier, quant à lui, n'est pas celui qui utilise des pratiques magiques (on parle plutôt de "charlatan" – sens non péjoratif – ou de "marabout" – sens pas toujours islamisé) mais celui qui absorbe le "souffle vital" des hommes pour prolonger sa propre existence. Il a des fonctions socialement régulatrices voire niveleuses, mais son intervention magique peut être aussi le signe d'un dérèglement social. Acteur important de la société africaine, la crainte qu'il inspire explique bien des pratiques sinon incompréhensibles. Sorciers et ancêtres commandent aux forces occultes (à la fois cachées, mystérieuses, en dehors du commun des humains).

Le sorcier est une figure emblématique de l'Afrique subsaharienne. Cependant, nombre de contresens s'élaborent autour d'elle, liés d'une part à des conceptions du monde et des hommes très différentes des conceptions

modernes, mais aussi au problème de la traduction qui conduit inévitablement à utiliser des termes correspondant à des réalités occidentales pour nommer des réalités africaines souvent bien différentes. Le sorcier devient alors l'archétype des problèmes (sémantiques, transculturels) de communication entre Afrique et Occident, où l'importance du monde magique pour penser le monde et l'homme est rarement considérée, sinon pour être dénoncée comme relevant de l'irrationnel, même si cette image peut être positivée comme c'est le cas dans l'histoire "africaine" la plus connue des petits Européens, *Kirikou et la sorcière* – film d'animation réalisé en 1998 par le Français M. Ocelot, qui, à travers le récit des investigations du jeune Kirikou, propose une explication biographique et morale à la méchanceté de la sorcière Karaba.

Le "magique" – les Africains préfèrent parler de "mystique" – explique ainsi en partie les réticences ou les enthousiasmes, les interdits ou les préférences des populations africaines. Il importe que le géographe les prenne en compte parce qu'elles sont essentielles à la compréhension de l'Afrique. Il faut toutefois en relativiser le poids, puisqu'il est en effet une autre constante dans la plupart des civilisations africaines : l'existence d'un moyen, donné par la coutume, de contourner la plus radicale des interdictions. Nous ne donnerons ici que les grandes lignes d'une réalité extrêmement complexe et variée, telle qu'elle peut être appréhendée par la géographie, dans la mesure où elles engagent le rapport des groupes humains à la terre et à la nature, au placement et au déplacement, au développement aussi.

L'ordre naturel comme expression de l'ordre social

La terre relève du monde des ancêtres. Certains lieux leur sont d'ailleurs réservés. Espaces sacrés qui se voient dans le paysage, ils sont repérables même aux yeux des étrangers. Ces lieux de la terre qui leur sont dévolus sont bien souvent la part qui n'intéresse pas les vivants. À bien y regarder, nombre de lieux sacrés sont en fait des lieux inhospitaliers – espaces stériles, bas-fonds, etc. – qu'il est plus opportun de laisser aux forces occultes que les "bonnes" terres. Les espaces sacrés correspondent ainsi à des zones peu humani-

sées, qui dans les représentations de l'environnement sont les lieux du monde sauvage occupés par les forces occultes.

La terre relevant des ancêtres, la nature qu'elle porte en est largement l'expression. Les hommes qui la travaillent leur doivent le respect, un respect qui se manifeste dans le maintien de l'ordre social (lui-même hérité des ancêtres) et par des sacrifices (le plus souvent un liquide, sang d'animal ou eau, versé sur la terre) pour rappeler leur mémoire. Pour bien des cultures, tout manquement à l'égard des ancêtres, c'est-à-dire à l'égard des coutumes et règles qu'ils ont transmises aux vivants, se traduit alors par une "réponse" de la nature. La nature est considérée comme le médium des ancêtres et ses manifestations comme l'expression de leurs intentions. Par conséquent, un désordre naturel est la réponse de la nature, animée par les ancêtres, à un désordre social. Les "calamités", les événements anormaux (en intensité et dans leur périodicité) sont souvent compris dans ce sens. La dégradation lente des précipitations est ainsi largement interprétée comme une réponse à la dégradation de la société qui ne respecte plus ni coutumes ni ancêtres (abandon d'une partie des cérémonies coutumières, non-respect des règles sociales traditionnelles, indépendance des femmes, jeunes ne respectant plus les vieux). Cette idée générale d'un ordre naturel manifestation de l'ordre culturel conduit toutefois à des pratiques d'exploitation de la nature très différentes. Chez certaines sociétés (Bwa ba par exemple, au sud du Burkina Faso), cela se traduit par des pratiques très respectueuses de l'environnement. Au contraire, chez les Mossi, l'idée générale est que la nature, expression des ancêtres, se défend et son absence de réaction vaut pour un blanc-seing. Cela se traduit par une pratique agricole très prédatrice. Or, les Mossi migrant en pays bwa ba, on comprend dès lors l'intensité de certains différends interethniques (v. Ethnie).

Au demeurant, pour bien des populations, la réaction de la nature quelle qu'elle soit n'est pas tellement inquiétante parce qu'on est en mesure de lui envisager une fin. En effet, sans entrer dans les détails, nombre de conceptions du monde sont fondées sur une représentation cyclique du temps, ce qui conduit à considérer que toute situation catastrophique a une fin – puisqu'elle n'a pas toujours existé –,

que la situation favorable sera rétablie – puisqu’elle existait avant. Cela conduit aussi à des pratiques qui sont fort éloignées du fatalisme et qui s’énoncent moins dans un “quoi que je fasse” que dans un “je fais ce que je veux”.

L’ordre lignager et l’intervention des sorciers,

Inversement, la représentation cyclique du monde et le fonctionnement lignager de la communauté se traduisent par l’idée qu’une famille (le terme a un sens très large) est dotée en toute chose d’un “stock” et qu’il s’agit pour elle d’en assurer la reproduction et le partage équitable entre les membres. En conséquence, tout excédent chez l’un de ses membres implique manque chez l’autre, que ce soit en matière de biens alimentaires, d’enfants, de chance, etc. Ceci explique en partie certaines grandes constantes des sociétés africaines, de la pratique de la redistribution des richesses à l’intervention récurrente des sorciers. Elles sont en effet largement fondées sur l’idée que le partage équitable du “stock” entre les membres d’une famille et/ou d’une communauté doit être régulé par un ensemble de pratiques sociales, au nombre desquelles des pratiques magiques.

Ainsi, alors que globalement on respecte profondément les “vieux” pour leur sagesse et leur savoir accumulé, on ne saurait tolérer qu’ils vivent trop longtemps. Trois générations de la même famille doivent vivre en même temps, mais qu’un vieillard tarde trop à mourir (quatre générations) alors cela traduit un désordre : cette personne ne peut vivre si longtemps que parce qu’elle se nourrit du souffle vital de ceux des générations suivantes qui sont morts. Ainsi, on éloignera d’un vieillard tous les enfants (cf. le film *Yaaba* d’I. Ouedraogo, 1988). On retrouve des pratiques similaires dans d’autres sociétés de pénurie : Japon rural traditionnel ou communautés arctiques. Par ailleurs, la réussite marginale d’un seul est interprétée comme un désordre social. Qu’une personne, homme ou femme, réussisse, c’est-à-dire qu’elle accumule des richesses alimentaires ou numéraires, elle se gardera bien de le montrer, par peur des prédateurs et des profiteurs sans aucun doute mais aussi de façon plus discrète du fait de la crainte que lui inspirent les sorciers. Dans ce cas, l’inter-

vention des sorciers vise à rectifier le déséquilibre social en prenant le souffle vital de celui qui l’a créé par la captation individuelle de richesses. Le roman *Défi aux sorciers* (de Régina Yaou) publié en 1999 a eu un grand retentissement en Côte-d’Ivoire, parce qu’il traduit bien le fonctionnement lignager, le rôle social du sorcier et partant les inquiétudes lancinantes de chacun : dans un village du pays alladian, presque tous ceux qui font construire une maison “en dur” (marque du luxe quand les constructions traditionnelles sont en pisé) meurent avant de l’avoir achevée, les sorciers du village ne supportant pas la réussite de ceux qui sont partis à la ville. Le héros veut dénoncer ces pratiques magiques. Il en meurt, mais sera le dernier.

On mesure les conséquences de ce souci d’équité sur les choix de développement et sur l’intégration problématique à une mondialisation (v.) réglée au contraire par la compétition interindividuelle, par la recherche de l’accumulation de richesses, et les valeurs qui leur sont liées. Dans ce système de pensée, les valorisations personnelles se font suivant des principes différents de ceux que la mondialisation impose. Ce qui compte est le pouvoir sur les hommes, en particulier relationnel (être respecté) plus que le pouvoir économique qui, fondamentalement, n’a d’intérêt que par la redistribution qu’il permet et l’amortissement des crises. Comme dans d’autres parties du monde, la question du pouvoir est une des clefs de nombre d’énigmes économiques, en particulier la persévérance dans les activités non rentables financièrement.

Un rapport au monde fait de transferts du principe vital

Si le sorcier “mange l’âme”, établissant un lien entre monde des vivants et monde des morts pour prolonger sa vie, il n’est pas le seul à pratiquer les transferts du principe vital. L’homme ordinaire peut prolonger sa vie en absorbant une partie du “souffle vital” des végétaux ou animaux, établissant un lien mystique entre l’humanité et le monde non humain. On peut analyser ce principe de transfert dans de nombreuses pratiques : médicales, cynégétiques et guerrières.

Il est d’abord présent dans la médecine traditionnelle : les méthodes thérapeutiques traditionnelles sont remplies

de ces médicaments qui associent pratiques magiques de transfert et potions classiques. Il est révélateur qu'en moore (langue des Mossi), médicament se dit *tim* désignant le souffle vital de l'arbre dont le transfert dans l'organisme humain au moyen de l'extrait végétal qu'il ingère est au principe de la guérison. Un parallèle peut être établi entre ces pratiques thérapeutiques et l'homéopathie : dans un cas comme dans l'autre une partie du tout se substitue au tout lui-même. Le principe de l'homéopathie est qu'une quantité infinitésimale de substance suffit à déclencher dans l'organisme une réaction en chaîne qui lui permet de se défendre seul. Dans le cas des remèdes traditionnels, le principe actif est presque toujours associé à une procédure magique dans laquelle le mal est combattu ou extirpé accompagnant symboliquement le transfert. Rappelons qu'en magie on peut posséder une personne par la seule manipulation d'un de ses cheveux, partie infime de son corps. Le développement plus ou moins transparent d'une recherche biochimique conduite par les grands laboratoires pharmaceutiques internationaux, notamment suisses, sur les savoirs traditionnels et leurs ingrédients naturels, aux fins d'en tirer des molécules actives réutilisables dans la pharmacopée occidentale, contribue à la reconnaissance des principes actifs de ces plantes retranchés, cependant, de leur approche mystique. Madagascar, dont l'insularité a abouti à la constitution d'un biotope exceptionnel, fait ainsi figure d'eldorado de la biochimie de demain.

On constate également une substitution significative de termes dans les langues administratives, où, depuis les années quatre-vingt environ, les *witch doctors* (sorciers) sont devenus des *traditional healers* (guérisseurs) et les exorcismes des thérapies traditionnelles. Un mode de soin qui était rejeté par la médecine d'inspiration occidentale dans le domaine de l'obscurantisme tend à être de nos jours valorisé. Ainsi le Zimbabwe a initié, pratiquement dès sa création, un registre national des guérisseurs destiné autant à écarter les charlatans qu'à mettre sur un pied d'égalité la médecine "africaine" et la médecine "blanche" de la Rhodésie déchue. S'inscrivant dans la réalité des pratiques, la seule qualification requise était d'être reconnu par sa communauté d'origine. Dans

l'Afrique du Sud de l'après apartheid*, une série de programmes de coopération entre guérisseurs et soignants adeptes de la médecine allopathique fut initiée.

Le principe de transfert est aussi présent dans les pratiques cynégétiques et guerrières. Le chasseur devait traditionnellement se protéger contre la force physique des animaux (buffle, panthère, lion) qu'il affrontait, mais il devait aussi les respecter et se prémunir contre un "effet retour" qui aurait mis en rivalité son souffle vital et celui du gibier. Le chasseur est aussi en quelque sorte, selon des modalités variables, un "sorcier" qui se nourrit du souffle vital des animaux qu'il a tués. Dans tous les cas, il est un être à part. Il vit dans le monde de la brousse*, hostile à l'homme, monde des génies et des forces occultes : il en connaît les lois, sachant aussi bien s'en protéger que les utiliser, il y circule. Les chasseurs apparaissent par conséquent comme les hommes les plus liés aux pratiques mystiques qui viennent renforcer leur habileté à utiliser des armes. Ils ont une place importante dans les mythes fondateurs de bien des villages et royaumes (mossi, mandingue, sénoufo, bantou, par exemple) et un rôle majeur dans l'ouverture de nouveaux espaces et dans la conquête de nouvelles terres. On comprend pourquoi les chefs de terre (v. Dynamiques rurales), descendants de ces fondateurs, sont les intercesseurs privilégiés des forces occultes liées à la terre. Dans le monde mandingue (Afrique de l'Ouest), les chasseurs sont organisés depuis des siècles en confréries, les dozos. Ceux-ci sont craints et respectés dans toute la région. La férocité des animaux qu'ils affrontaient les a conduits à développer des pratiques pour les vaincre "mystiquement". Ils comptent des personnalités légendaires, comme Soundjata Keita, le fondateur de l'empire du Mandingue au XIII^e siècle, ou, plus récemment, certaines figures militaires des armées contemporaines (v. Crise ivoirienne). Aujourd'hui, leur mission de chasseur a évolué, la rarefaction du gibier les conduit à devenir avant tout des gardiens des traditions assurant grâce à leur force mystique la sécurité des villages là où l'État (v.) est défaillant.

Les effets culturels des pratiques mystiques : migration, conversion

Les populations africaines ne sont pas démunies face aux sorciers et aux forces occultes. Elles les contrent par leurs propres pratiques, suivant des règles intégrées dans la coutume, ou par le recours à des subterfuges.

Par exemple, le voyage est un sujet de crainte majeur. En déplacement dans les limites de son aire culturelle, la personne se trouve à l'intérieur d'un champ de forces dont elle connaît et respecte les principes, mais, non protégée par les forces de son village, elle est par conséquent vulnérable. Inversement, hors de celles-ci, bien qu'isolée, elle ne peut craindre l'action de forces qu'elle ne connaît ni ne respecte. Le souci de lutter contre les sorciers et les forces occultes favorise alors le développement de subterfuges, plus que de pratiques, quand la migration est voulue : le départ se fait sans publicité et de préférence vers des lieux d'aires extra-culturelles ou sur des lieux où sont préalablement installés des membres de la parenté. Il faut rattacher à cette problématique particulière du voyage et de son rapport à la magie les traumatismes vécus par les populations lors des opérations de déguerpissement en ville : déplacées, les populations sont vulnérables aux éventuelles forces maléfiques du lieu de leur remplacement.

Parallèlement, la nécessité de migrer et la volonté de se prémunir contre le pouvoir des sorciers et des forces occultes, est un des éléments du développement des religions importées (christianisme et islam). Ainsi, chez les Mossi (Burkina Faso), population à grande tradition migratoire, l'aîné de la "grande famille" doit chaque année faire des sacrifices en récitant le nom des ancêtres dans l'ordre. Or, s'il veut migrer il ne peut plus remplir cette tâche. Il lui faut donc "demander la permission" aux ancêtres et pour cela faire un sacrifice spécifique. Mais ne pouvant se dérober en cas de réponse négative, il préfère changer de religion, mettant alors les ancêtres devant le fait accompli et rendant le sacrifice ainsi que leur réponse inutiles. L'aîné ne dépend plus d'eux, c'est au frère puîné qu'il revient de faire les sacrifices, jusqu'à ce que lui-même... Malgré les apparences rigides, en aucun cas la coutume n'empêche alors les migrations (v. Dynamiques rurales ; Urbanités). Non seule-

ment ces nouvelles religions affranchissent les migrants des contraintes traditionnelles mais, considérées comme dotées d'une grande force mystique, elles protègent contre les forces occultes locales et les sorciers. Le surnom d'un des prophètes d'une des "Églises célestes" (l'Église du christianisme céleste est une église révélée, en 1947, au pasteur Samuel Bileou Joseph Oshoffa, en République du Bénin), Albert Atcho, est "chicote des sorciers" (la chicote est un petit fouet), soulignant sans ambiguïté sa fonction de protecteur contre ces derniers. Ainsi s'explique en partie la multiplication des sectes de tout ordre dont l'efficacité semble d'autant plus forte qu'elles ont pour origine un pays lointain (sectes américaines, japonaises). L'une des plus célèbres d'entre elles, l'Église universelle harriste créée en 1913 en Côte-d'Ivoire, sur les traces du prophète William Wadé Harris originaire du Liberia, revendique un million de fidèles en Afrique subsaharienne.

Modernité, développement et "magie pratique"

Il ne faut pas pour autant conclure à un monde qui serait sclérosé par les pratiques magiques ou la crainte qu'elles inspirent. La modernisation est prévue dans les coutumes. Ainsi, dans la région de Ouagadougou (Burkina Faso), les *bowé* sont des collines cuirassées qui sont presque toujours sacrées. Mais du fait du développement de la ville, leurs pierres – des morceaux de la cuirasse – appelées localement "pierres sauvages" parce qu'elles sont liées au monde des forces occultes et prises en brousse*, sont aujourd'hui très prisées. Elles servent en effet de filtres aux fosses septiques. Dans les villages situés à la périphérie de la ville, les chefs de terre ont rapidement fait des sacrifices pour "demander pardon" et obtenir l'autorisation de débiter ces "montagnes sacrées" afin de dégager un confortable revenu.

De nos jours, sorciers, ancêtres, et toutes forces occultes ont un poids variable suivant les régions, les villes ou les campagnes, et suivant les individus, mais ils font partie de l'inconscient collectif des ethnies, tout comme les valeurs bibliques pour les cultures occidentales judéo-chrétiennes.

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY – SADC

L'Afrique est un continent où le découpage étatique a été particulièrement prononcé (v. Découpages ; État). Depuis les indépendances, la volonté politique de coopération intergouvernementale a été récurrente chez les dirigeants, même si elle s'est développée dans un contexte où les conflits ont été nombreux. Outre les organisations continentales (Organisation de l'unité africaine – OUA –, récemment transformée en Union africaine – UA), l'intégration a surtout concerné le regroupement d'États à l'échelle régionale. Ceux-ci cherchent à rapprocher les économies nationales, à développer la coopération intergouvernementale et à limiter les conflits entre nations (v. Mondialisations).

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC : Southern African Development Community) est une de ces organisations régionales. Elle présente néanmoins une caractéristique spécifique qui tient à la place qu'y occupe l'Afrique du Sud. Le mouvement d'intégration s'est initialement construit en opposition au régime d'apartheid* de Pretoria. Après 1994, l'Afrique du Sud a intégré l'organisation régionale ; elle y a d'emblée occupé une place particulière du fait de son poids économique et politique. La SADC connaît ainsi deux dynamiques parallèles. Une tendance au renforcement de la coopération et un déséquilibre de type centre-périphérie entre l'Afrique du Sud et les États voisins [GERVAIS-LAMBONY, 1997]. Les objectifs et les réalisations concrètes de la SADC sont en partie déterminés par cette situation. Les objectifs officiels prévoient de renforcer la coopération régionale, mais les réalisations sont freinées par les réticences de certains partenaires à s'ouvrir trop largement au géant sud-africain et par les ambiguïtés de celui-ci qui privilégie parfois son espace interne et ses relations continentales au détriment de la SADC.

À l'origine de la SADC, un front contre l'apartheid

La SADC trouve son origine dans une conférence régionale permanente, la Southern African Development Coordination Conference (SADCC), fondée en 1980 par les

pays de la "ligne de front" anti-apartheid (Angola, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) et trois pays proches de l'Afrique du Sud (Lesotho, Swaziland et Botswana, associés à Pretoria par une union douanière, la Southern African Customs Union). À cette époque, environ 25 % des échanges des pays du front se faisaient avec l'Afrique du Sud. L'objectif de la SADCC était de développer dans ce cadre une coopération régionale qui puisse limiter la dépendance de ces pays vis-à-vis de l'Afrique du Sud. La fin de l'apartheid au début des années quatre-vingt-dix amène la SADCC à se réformer en communauté d'États. La Namibie, nouvellement indépendante, est intégrée en 1989 et la SADC est officiellement formée en 1992. L'Afrique du Sud intègre l'organisation en 1994, suivie l'année suivante de l'île Maurice, puis des Seychelles et de la République démocratique du Congo (RDC) en 1997.

Mais de profonds déséquilibres persistent aujourd'hui entre pays d'Afrique australe. Si les transformations politiques (accession au pouvoir de l'ANC en Afrique du Sud) et militaires (fin du soutien de Pretoria aux mouvements de guérilla au Mozambique et en Angola) ont été importantes, la structuration géo-économique du sous-continent a peu évolué.

Le poids structurel de l'Afrique du Sud

Le PIB cumulé de la SADC (170,8 millions de dollars en 2001) représente 30 % de celui de l'Afrique et l'organisation regroupe les pays aux indices de développement humain (IDH) les plus élevés au sud du Sahara (Seychelles, Maurice, Afrique du Sud) (v. Tableau). Mais ces chiffres masquent des différences importantes. Certains pays traversent actuellement de profondes crises, comme le Zimbabwe qui connaît depuis 2000 la plus forte récession au monde (le PIB du pays a chuté de 30 % en quatre ans). Le Mozambique et la RDC, qui sortent de longues périodes de conflits, sont classés parmi les 10 pays les plus pauvres de la planète.

À l'inverse, l'Afrique du Sud fait figure de géant régional. Le pays de l'arc-en-ciel produit à lui seul les 2/3 du PIB de la SADC. En 1996, il a compté pour 72 % des exportations

tions et 63 % des importations de l'organisation. Il accueille la plus grande place financière du continent et concentre les plus importantes entreprises, qui investissent massivement les autres pays de la SADC dans les mines, l'industrie, la distribution, etc. Il est le premier fournisseur de tous les États de la communauté, à l'exception de l'Angola [Cureau in FOUCHER et DARBON, 2001].

Les polarisations régionales

Dans ces conditions, la question se pose de savoir si la dynamique d'intégration entre le géant sud-africain et ses voisins peut profiter à l'ensemble de la région ou si, au contraire, le rapprochement économique et politique va consolider la place de Pretoria au détriment des autres capitales. De fait, le gouvernement de Pretoria joue un jeu ambigu, cherchant à privilégier ses relations avec les pays de la SADC sans freiner ses propres intérêts internes et extra-régionaux.

D'un point de vue politique, l'arrivée au pouvoir en 1994 de l'ANC (African National Congress) et l'élection de Nelson Mandela (v.) ont permis à l'Afrique du Sud de prendre une place centrale dans les orientations du continent tout entier. L'élection de Thabo Mbeki en 1999 et sa réélection en 2004 n'ont pas fragilisé cette position. Au contraire, elles ont permis de renforcer le message démocratique du pays face à des partenaires africains souvent moins soucieux de légitimité populaire.

Sur le versant économique, l'initiative du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement en Afrique) proposée par le Nigeria, l'Algérie et l'Afrique du Sud (rejoints par le Sénégal) est un projet qui vise à réintégrer l'Afrique dans l'économie mondiale. Le gouvernement de Thabo Mbeki a joué un rôle prépondérant dans la définition de ce projet, en association avec le Nigeria. D'orientation libérale, le NEPAD vise à créer les conditions institutionnelles favorables à l'initiative économique privée et à l'investissement international. Dans la terminologie des leaders politiques sud-africains, le NEPAD s'inscrit dans une "renaissance africaine" associant projet démocratique et économie libérale. Selon eux en effet, la

renaissance doit se faire à l'échelle continentale, à la fois dans une intégration entre les pays et dans un renforcement de l'autonomie vis-à-vis des autres continents. Pourtant, malgré cette prétention continentale, la "renaissance africaine" profite principalement... à l'Afrique du Sud, celle-ci présentant sur la question démocratique et sur la compétitivité économique un avantage comparatif évident sur ses partenaires de la SADC, et plus largement sur les autres pays du continent [CROUZEL, 2002].

Certains pays de la SADC ne voient pas d'un bon œil ces initiatives économiquement et politiquement libérales. Les réticences de Robert Mugabe, président du Zimbabwe depuis son indépendance en 1980, illustrent la méfiance que peuvent inspirer les manœuvres sud-africaines. Le Zimbabwe était au temps de l'apartheid sud-africain le pays le plus industrialisé des États de la ligne du front. La réintégration de l'Afrique du Sud a eu un effet dévastateur sur son économie, mais également sur la stature internationale de Mugabe qui s'enorgueillit d'être le chef de file de l'opposition régionale au régime raciste* de Pretoria. La démocratisation réussie de l'Afrique du Sud a privé le président zimbabwéen d'une légitimité politique régionale capitalisée durant la décennie quatre-vingt. Alors que la démocratie s'ancre dans le système politique sud-africain, le président zimbabwéen est engagé dans une répression violente des mouvements d'opposition dans son pays, poursuivant une politique autocratique déjà amorcée dans les années quatre-vingt.

Ces divergences éclairent également la position qu'ont prise les deux États vis-à-vis de la guerre en RDC (elle-même membre de la SADC). Alors que l'Afrique du Sud se plaçait en médiateur du conflit, le Zimbabwe intervenait militairement dans le pays aux côtés du gouvernement de Kabila, suivant en cela l'action de l'Angola. La crise congolaise est ainsi un élément qui touche directement la SADC et divise ses membres, alors même que l'organisation régionale avait pour but de pacifier la région après la période de conflits répétés et de longue durée qu'a connu la région [SINDJOUN et VENNESSON, 2000].

La question des ressources minières est bien évidemment au centre des stratégies étatiques dans la région. Les

interventions des gouvernements étrangers en RDC sont principalement dictées par des considérations économiques liées au partage de la rente minière du pays. Si l’Afrique du Sud a adopté une position plus impartiale sur ce sujet, c’est sans doute que son gouvernement est moins corrompu que celui du Zimbabwe ou de l’Angola, mais c’est aussi qu’elle sait avoir les moyens d’assurer une présence industrielle dans des situations plus normalisées, en particulier avec la position dominante qu’occupent ses compagnies (De Beers contrôle 65 % du commerce de diamants, dont 30 % des réserves mondiales sont situées en RDC ; les compagnies sud-africaines dominent le secteur aurifère dans lequel la RDC est le deuxième producteur du continent).

De fait, si la nécessité d’une coopération s’est également imposée dans le domaine minier, elle semble surtout profiter à l’Afrique du Sud. L’Afrique australe est une zone particulièrement riche en ce domaine (v. Copperbelt ; Johannesburg/Soweto). Elle abrite par exemple 89 % des ressources mondiales en platine, 83 % du manganèse, 51 % de l’or et 37 % du diamant. Les mines représentent 60 % des revenus du commerce extérieur de la SADC. Répartis sur le socle précambrien à l’intérieur du continent, ces minerais sont acheminés vers les ports des façades océaniques. En ce sens, les réseaux de transports comme la gestion des ports intéressent tous les pays de la région. Mais, là encore, l’Afrique du Sud exerce une influence disproportionnée par rapport à ses voisins. Richard’s Bay, non loin de Durban, avec un trafic de 91 millions de tonnes métriques en 2001, est de loin le premier port du continent, mais il se trouve relativement loin des centres miniers. Dar es-Salaam (Tanzanie), le troisième port d’Afrique australe (après Le Cap, lui aussi très loin des centres miniers), ne fait transiter que quatre millions de tonnes par an. Les ports angolais, et notamment celui de Luanda, pourraient, avec la fin des conflits dans ce pays, accueillir les productions du Shaba et du Copperbelt. Mais c’est le port de Maputo (Mozambique) qui a pour l’instant profité des principaux investissements de la région. Il faut dire que celui-ci est le port le plus proche du Gauteng, principale zone minière et industrielle d’Afrique du Sud, produisant plus du tiers du PIB du pays. Les investissements effectués sur le port de Maputo font partie d’un programme plus large, le “Corridor

de Maputo”, qui associe le développement portuaire et l’aménagement routier entre le Gauteng et la capitale mozambicaine, dans le but principal d’offrir un débouché aux matières premières (et aux touristes !) de Johannesburg.

Dans des logiques similaires, la question de l’eau est aussi polarisée en fonction des besoins sud-africains. Alors que la SADC a voté dès 1995 un protocole sur le partage des cours d’eau, les intérêts immédiats de Pretoria priment sur une gestion régionale sur le long terme. Les gouvernements de Pretoria et de Maseru (Lesotho) ont ainsi signé le *Lesotho Highlands Water Project* qui prévoit le transfert d’eau depuis le Lesotho jusqu’à la région du Gauteng [BLANCHON, 2001].

On voit ainsi se dessiner une intégration régionale largement tournée vers les besoins immédiats de l’Afrique du Sud. Une première couronne de pays est directement touchée par les politiques d’aménagement et de développement de l’Union sud-africaine (Lesotho, Sud du Mozambique, investissements miniers en Namibie et au Botswana). Un second cercle a une importance moins stratégique pour l’Afrique du Sud, mais peut présenter des opportunités ciblées – Nord du Mozambique où se trouve le barrage de Cahora Bassa (v. Grand barrage) dont l’électricité est destinée à l’Afrique du Sud, mines en RDC et en Zambie, industrie zimbabwéenne dont l’évolution dépendra de l’avenir politique du président Mugabe. Enfin un troisième groupe de pays se dessine où l’influence sud-africaine est moins forte mais où les échanges commerciaux restent polarisés par Pretoria, parfois comme relais vers d’autres régions du monde (Tanzanie, Angola, Seychelles, Maurice) [GERVAIS-LAMBONY, 2002].

Nouvelles territorialités ?

Mais au-delà de ces données géo-économiques, la consolidation d’une entité régionale se fera très probablement à travers des dynamiques que ne contrôleront pas entièrement ni les États ni les grands groupes industriels. L’ensemble de l’Afrique australe est en effet traversé par des mouvements de population très importants. Ceci était déjà vrai sous le régime d’apartheid, où la main-d’œuvre étran-

gère originaire de l'ensemble des pays de la région était utilisée dans les mines. Le mouvement s'est ralenti depuis 1994, avec les pertes d'emploi du secteur minier et les politiques en faveur de l'emploi national. Néanmoins, les flux d'immigration n'ont pas été stoppés. D'une part, l'immigration illégale reste importante : on estime que de 2 à 4 millions d'étrangers sont présents illégalement sur le territoire sud-africain. Mais, surtout, cette immigration s'est diversifiée et touche désormais des populations plus favorisées qui cherchent de meilleurs salaires à l'étranger. Parallèlement, d'autres mouvements de population sont actuellement visibles dans la région, qu'il s'agisse des Blancs zimbabwéens expulsés de leurs terres et trouvant refuge au Mozambique ou en Zambie, ou des réfugiés de la RDC ou de l'Angola accueillis en Zambie, ou encore des réseaux informels* de commerce qui transgressent les frontières étatiques. Ces déplacements se font le plus souvent dans la douleur, mais ils forgent néanmoins de nouvelles identités. On peut imaginer que ces identités en formation puissent avoir à terme une influence sur les politiques de la SADC. La consolidation d'une identité territoriale régionale pourrait en effet inciter les acteurs politiques à approfondir et à diversifier leurs actions à l'échelle du sous-continent austral.

D'ores et déjà, la SADC occupe une place importante dans la constitution progressive de politiques publiques coordonnées à l'échelle régionale. Sur des domaines variés – amélioration de l'élevage, gestion de l'eau, éducation, lutte contre le Sida (v. VIH/Sida ; Préservatifs), etc. –, la SADC favorise la création de secteurs d'activité régionaux, avec 400 programmes d'action totalisant 6 milliards de dollars en 2001. Les objectifs sont principalement de coordonner les politiques publiques dans la communauté d'États, en renforçant notamment l'harmonisation des structures législatives et administratives. On en est encore loin, mais la coopération transnationale des acteurs de ces secteurs d'activité consolide déjà des réseaux sociaux à l'échelle régionale.

On peut imaginer que si la démocratisation des États de la SADC se confirme et si, à plus long terme, le projet de zone de libre échange voit le jour, ils renforceront des dynamiques sociales régionales déjà bien entamées.

WORLD WIDE FUND FOR NATURE – WWF

Le Fonds mondial pour la nature (plus connu sous son acronyme anglais : WWF, ou World Wide Fund for Nature) est la plus grosse organisation non gouvernementale d'environnement au monde. Avec un budget de 340 millions de dollars, principalement financé par des dons privés (environ cinq millions de donateurs par an), l'ONG intervient dans 96 pays, sur des actions de terrain principalement destinées à la conservation des milieux naturels.

L'histoire du WWF est étroitement liée au continent africain. Créé en Suisse en 1961, le WWF a toujours été présent en Afrique. En 1999, l'organisation a dépensé 23 millions de dollars pour ses actions sur l'ensemble du continent, où elle est présente à travers cinq programmes régionaux (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique australe, Afrique de l'Est et ouest de l'océan Indien). Deux ONG nationales africaines sont par ailleurs rattachées à la structure internationale : le WWF-Afrique du Sud et la Nigerian Conservation Foundation.

Ces différentes structures permettent au WWF d'être l'un des acteurs principaux de la protection de la nature en Afrique. Dans un contexte où la majorité des États (v.) du continent ont peu de moyens, le rôle du WWF est central dans la mise en place des actions de conservation de la nature. La structure peut être à la fois bailleur de fonds, conseiller technique et acteur de terrain. Ceci permet à l'ONG de présenter une double facette. D'une part, elle a acquis une compétence de gestionnaire des espaces naturels protégés tels que les réserves et les parcs nationaux (v.) et des espèces sauvages (le plus souvent des grands mammifères). D'autre part, la dimension mondiale de la structure, avec ses bureaux régionaux, ses organisations nationales et sa structure internationale de tutelle, lui permet d'être au cœur des politiques globalisées de conservation.

On pourrait penser que la double étiquette de spécialiste de la gestion locale et d'acteur mondial permet au WWF d'articuler efficacement les politiques du local jusqu'au global et de coordonner entre eux le travail des acteurs à différentes échelles. L'ONG aurait en particulier

une marge de manœuvre transcalaire beaucoup plus importante que les États. Cette thèse du lien entre le local et le global est *a priori* intéressante. Elle répondrait en particulier aux nouvelles formes de fonctionnement démocratique (rassemblées dans le vocable “gouvernance”) qui exigent que l’on déborde par le haut et par le bas l’action classique de l’État centré sur son territoire national et que l’on multiplie les types d’acteurs et leurs modalités d’intervention. Selon cette approche, les ONG, par nature non politiques et non lucratives, pourraient jouer un rôle de facilitateur entre les différents acteurs aux échelles inaccessibles pour l’État [BECK, 2003]. Dans le cas du WWF, sa dimension internationale associée à ses actions concrètes sur le terrain permettraient de faire se rejoindre les attentes des communautés locales et les objectifs politiques mondiaux autour de la question de la conservation de la nature [PRINCEN et FINGER, 1994].

Le WWF, héritier des chasses coloniales

Le WWF est l’héritier direct des sociétés de protection de la nature apparues dès la fin du XIX^e siècle en Afrique, principalement dans les colonies britanniques. Ces structures, parmi lesquelles la Society for the Preservation of the Fauna of the Empire (SPFE), rassemblaient une élite économique et politique partageant un intérêt commun pour la chasse et une idéologie commune de supériorité des pratiques occidentales dans la gestion des milieux naturels. Elles ont largement contribué à la création des premières réserves de chasse au début du XX^e siècle puis à la mise en place des parcs nationaux (v.) à partir des années quarante, qui ont permis aux Blancs de s’approprier l’usage des espaces naturels et de la faune sauvage en Afrique. Le WWF est influencé par ces orientations coloniales. Il garde en particulier un intérêt spécifique pour les grands mammifères et les pratiques cynégétiques qui leur sont associées. Au Zimbabwe par exemple, haut lieu de la chasse sportive en Afrique, l’ONG n’a jamais, depuis ses premières interventions dans le pays en 1964, financé d’autres programmes que ceux conçus en faveur de la protection de la faune. À lui

seul, le rhinocéros noir a justifié sept projets totalisant plus de 2,1 millions de dollars. Mais le WWF se distingue néanmoins de ses prédécesseurs par ses modes d’action. La création du WWF en 1961 est intervenue en effet au moment où de nombreux pays africains accédaient à l’indépendance. À cette période, le discours contre les pratiques “sauvages” des Africains dans la gestion de la nature (v. Arbre) est remplacé par un discours plus utilitariste basé sur l’intérêt économique de la protection de la nature, c’est-à-dire principalement des activités de tourisme. Dans ce contexte, le WWF a cherché à promouvoir la dimension économique de la faune, afin de convaincre les dirigeants africains de la nécessité de poursuivre les politiques de conservation de la période coloniale. La manœuvre s’avéra efficace, car la quasi-intégralité des nouveaux gouvernements s’engagea dans cette direction, en augmentant en particulier le nombre de parcs nationaux dans leurs pays. Ces dernières décennies, les politiques de l’ONG se sont plus largement ouvertes aux questions sociales, essayant notamment d’intégrer les populations locales dans les mesures de conservation de la nature (v. Parc national). Mais la focalisation sur l’économie est restée. Elle est toujours vue comme le principal facteur susceptible de mobiliser les habitants et les décideurs en faveur de la nature. Cette exigence économique suppose de construire des programmes sur des espèces ou des milieux spécifiques capables de générer des revenus. Par exemple, le programme du WWF dans l’écorégion marine d’Afrique de l’Ouest, qui vise à protéger une des zones côtière les plus riches au monde en ressources halieutiques, est principalement orientée vers la pêche. Il associe un renforcement des mesures de conservation classiques (développement des aires protégées côtières et protection des tortues marines) et des mesures d’aide en faveur de la pêche (orientation de la pêche artisanale vers des pratiques plus écologiques et interventions dans les traités de pêche internationaux pour plus d’équité).

Mais l’objectif des fondateurs du WWF était également de créer une structure financièrement autonome, basée sur les dons privés, afin d’être capable d’intervenir de manière directe sur le terrain, pour la gestion des

milieux naturels ou la protection d'espèces menacées. Il a dans cet objectif consolidé ses liens avec les milieux d'affaire et l'aristocratie européenne. Le prince Bernhart des Pays-Bas fut président du WWF de 1961 à 1976. Il fut remplacé par un ancien PDG de la compagnie pétrolière Shell, John H. Loudon. Le prince Philip, duc d'Édimbourg, occupa ce poste très médiatique de 1981 à 1996. Dans ce contexte, l'Afrique est surtout une zone réceptacle pour les programmes menés par le WWF. On y gère des espaces réglementés et on y protège des espèces menacées, mais les instances dirigeantes et les donateurs sont ailleurs. Il existe néanmoins une exception, l'Afrique du Sud, qui a joué un rôle central dans l'histoire du WWF, en fournissant quelques-unes des dirigeants les plus influents de l'ONG.

Anton Rupert, ami du prince Bernhart, propriétaire de la compagnie de cigarettes Rothmans et deuxième fortune d'Afrique du Sud, a été membre du comité exécutif du WWF international de 1968 à 1990. Cet homme d'affaires est à l'origine du Club des 1 001, fondé à la fin des années soixante et qui allait s'avérer crucial pour le développement de l'ONG. Il s'agissait de trouver 1 001 donateurs susceptibles de payer chacun 10 000 livres britanniques au WWF. Cette opération fut un succès : elle permit à l'organisation de se développer et elle consolida les liens entre l'ONG et les milieux d'affaires anglo-saxon et sud-africain. Anton Rupert allait par ailleurs fournir à l'ONG un des cadres de Rothmans, Charles de Haes, qui devint directeur général du WWF international en 1975 et resta en poste jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix. Le WWF a ainsi entretenu des relations privilégiées avec les Blancs sud-africains, dans le milieu des affaires mais également dans la sphère politique du régime d'apartheid*.

Parallèlement, l'Afrique du Sud a occupé une place particulière dans les trafics d'ivoire et de corne de rhinocéros qui se sont développés dans les années quatre-vingt, à l'occasion des conflits du Mozambique, de la Namibie et de l'Angola. ELLIS [1992] démontre que le WWF était au courant de ces trafics mais que la politique officielle de l'ONG a été de ne rien dire.

Le WWF et la théorie du lien multiscaleire

Le WWF a été longtemps réticent à interdire le commerce international de l'ivoire. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) est une structure intergouvernementale destinée à réguler ou interdire la vente et l'achat d'espèces sauvages sur le marché international. Le WWF n'intervient pas directement dans cette convention gouvernementale, mais il a un statut d'expert et intervient directement dans la gestion du secrétariat de la convention.

Face à une diminution alarmante du nombre d'éléphants (v.) dans les années quatre-vingt, la CITES décida en 1989 d'interdire le commerce d'ivoire. Cette décision faisait suite à une campagne menée par des ONG nord-américaines contre l'utilisation des défenses d'éléphant. Le WWF défendait une position moins radicale proposant de contrôler le commerce international sans l'interdire. Mais face à l'ampleur du mouvement nord-américain, le WWF dut faire volte-face et reprit à son compte la politique d'interdiction du commerce d'ivoire. Plus exactement, cette décision fut prise par le WWF-USA, contre l'avis initial de la structure internationale et notamment de ses membres sud-africains. Depuis lors, la CITES a réintroduit un commerce limité de l'ivoire : il concerne uniquement des stocks ponctuels qui partent de pays d'Afrique australe vers des destinations ciblées (Japon notamment). Dans ce contexte, le WWF a adopté une position officielle, plus neutre qu'auparavant, de structure technique d'appui à la CITES, mais conserve un discours très orienté sur les intérêts qu'offre le commerce pour la protection des ressources naturelles.

Le WWF se trouve ainsi pris dans des contradictions internes de deux ordres. D'une part, elle défend une position en faveur du commerce sans réussir à prouver que celui-ci soit efficace en termes de conservation. Au niveau international, les revenus de la conservation (tourisme des parcs et safaris) ne réussissent pas à limiter le braconnage industriel et les réseaux internationaux de vente de l'ivoire. Au niveau local, la focalisation sur la grande faune ne permet pas que l'ensemble des communautés locales profite de la conservation. Les réseaux économiques de valorisation de la faune peuvent être très renta-

bles, mais ils nécessitent des structures internationales très lourdes qui restent contrôlées par des entreprises privées. En 1988, dans la réserve de Maasai Mara au Kenya, sur 26 millions de dollars de revenus générés par le tourisme, seuls 10 % revenait à l'administration locale, 5 % à l'État kenyan et 1 % aux Maasai, le reste étant conservé par les agences de voyages et les tour-opérateurs.

D'autre part, le WWF est pris en tenaille entre ses propres orientations historiques et les exigences du public occidental où sont ses principaux bailleurs de fonds. Alors que les responsables du WWF sont proches des milieux cynégétiques et restent convaincus des possibilités de gestion de la nature à travers la valorisation économique de la chasse, l'exemple de l'ivoire montre que le public occidental peut être plus sensible à une interdiction pure et simple du commerce issu de la chasse.

La thèse d'un lien entre le local et le global qu'assureraient les ONG ne correspond ainsi pas au positionnement du WWF. Au contraire, l'ONG n'a pas été capable d'établir une articulation cohérente entre les attentes des particuliers occidentaux et les exigences des responsables, notamment sud-africains. La théorie de l'articulation multiscalair ne permet pas d'apprécier l'action politique des grandes ONG d'environnement [CHARTIER, 2002]. L'analyse de ces ONG transnationales en termes d'institutions facilitatrices entre les différents acteurs minimise les enjeux politiques qui les affectent et occulte leur dimension territoriale. Celles-ci ne sont pas de simples

courroies de transmission du local au global, réseaux fonctionnels sans attache spatiale, mais sont constituées au contraire d'une histoire qui les relie à des lieux définis et sont dirigées par des cadres qui y interviennent en fonction d'enjeux et d'intérêts spécifiques. Les réseaux des ONG sont certes puissants en termes matériels et financiers, peuvent toucher l'ensemble du monde et peuvent être utilisés comme outil de pression, mais l'ancrage régional ou national de ces ONG, leur institutionnalisation à ces niveaux, les différences géographiques entre leurs modes de financement et leurs modes d'action sont déterminants dans la réussite ou non de leurs politiques.

L'exemple du WWF montre que le dépassement de l'État-nation comme base territoriale dans les actions politiques ne signifie pas sa déconnexion complète de toute localisation (v. Mondialisations). La "globalisation" des politiques d'environnement qui touche l'Afrique et dont les ONG sont un des vecteurs privilégiés n'est pas un phénomène spatial réparti de manière homogène sur l'ensemble de la planète. Elle est au contraire composée de stratégies politiques diverses dans lesquelles la localisation et l'espace (espace des projets et/ou espace référent des acteurs) ont une importance fondamentale. Si les ONG n'ont pas le rôle de rassembleurs et de coordinateurs entre le local et le global qu'on peut parfois leur prêter, elles construisent néanmoins de nouvelles formes d'actions qui multiplient les échelles politiques. Elles méritent en ce sens toute l'attention des géographes.

“OBJETS”

L'ANACARDIER

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, l'anacardier, bien qu'introduit depuis les années soixante, est en passe de modifier profondément les paysages de savane d'Afrique de l'Ouest, particulièrement dans le nord de la Côte-d'Ivoire où il a été surnommé le "café-cacao" du nord (en référence aux autres cultures commerciales pérennes qui font la fortune du sud du pays). Le "café-cacao du nord" change considérablement la donne instituée depuis la période coloniale par "l'or blanc" (le coton) en introduisant un nouveau rapport à la terre (v. Dynamiques rurales).

L'arbre et son fruit

L'anacardier (*Anacardium occidentale*) est un arbre de la même famille que le manguiers. Il est originaire du Brésil et peut atteindre dix mètres de haut. Son fruit, l'anacarde, a la particularité d'avoir un noyau extérieur. La partie "fruit" est couramment nommée "pomme" ; elle est charnue et juteuse, comestible en l'état ou utilisée pour la fabrication de jus, confiture et alcool. Elle est riche en vitamine C et, séchée, elle est utilisée dans l'alimentation du bétail. L'amande du noyau extérieur appelée "noix de cajou", conditionnée grillée et salée, constitue une friandise d'apéritif à forte valeur ajoutée. Le baume, liquide extrait des parois de la coque, a de nombreuses applications industrielles : insecticide, fongicide, goudron, peinture, imperméabilisant. La récolte des fruits impose toutefois un choix : la noix et la pomme n'arrivant pas à maturité en même temps, l'exploitant doit donc décider ce qu'il favorise. S'il cueille les pommes à maturité, il doit alors renoncer aux noix dont la maturation est plus longue ; s'il préfère les noix, la pomme sera alors pourrie au moment de la récolte. Un certain nombre de "dires" attribuent à la pomme la propriété d'être un poison violent si elle est consommée alors qu'on a bu du lait. Il est probable que cette crainte repousse les candidats à la consommation de pommes qui risqueraient, par leurs chapardages, de réduire à néant les efforts du producteur de noix...

Toutefois, le baume de l'amande est extrêmement irritant et nécessite précautions et traitement, ce qui explique la forte valeur ajoutée de la noix de cajou.

Les conditions de l'introduction de l'anacardier

Dans les années soixante, au nom d'une politique de conservation des sols, un programme de reboisement des savanes du nord et du centre de la Côte-d'Ivoire fut mis en place par le ministère de l'Agriculture. Ces zones subissaient en raison du système de l'essartage par écobuage (v. Arbre), une destruction très poussée du couvert arboré. En outre, les sols ont une texture qui rend difficile l'absorption de l'eau et favorise le ruissellement et par conséquent l'érosion hydrique, ce qui limite la reconstitution naturelle d'un couvert végétal. Il fallait, pour réussir l'opération, recourir à des végétaux capables non seulement de pousser sur des sols pauvres mais aussi capables de participer à la reconstitution de l'humus et de résister à l'érosion. L'anacardier présentait à cet égard des avantages incontestables car il est réputé pour sa grande rusticité et ses faibles exigences pédologiques* et climatiques. Pourtant, si l'on trouve parfois, en particulier sous forme de haies, de vieux anacardiens, il reste que l'engouement pour cet arbre date des années quatre-vingt-dix et ne s'est accentué véritablement qu'à la fin de la décennie, lorsque les paysans s'y sont véritablement intéressés.

Les structures de développement avaient particulièrement négligé l'anacardier au profit de plantes de rapport plus lucratives, comme le cacao, l'hévéa ou le palmier à huile. Sa diffusion massive et son introduction dans les systèmes de production ont été l'œuvre des producteurs eux-mêmes. En cela, il présente un intérêt particulier parce qu'il permet de comprendre les logiques et priorités paysannes.

Le développement récent de l'anacardier dans la zone cotonnière

Implanté dans la zone de savane, l'anacardier se développe dans un espace où les plantes commerciales sont traditionnellement et avant tout des plantes annuelles (coton, arachide). Même si l'on trouve des traces d'arboriculture relativement anciennes (vergers de manguiers) et des haies construites (tecks, manguiers, anacardiens), cette pratique ne semble pas avoir plus d'une quarantaine d'années. Il y a en effet, dans presque

toute l'Afrique, une tradition très ancienne qui voulait qu'on ne plante pas les arbres. En règle générale, si l'on pouvait garder des arbres en place (v. Sereer), en aucun cas on ne pouvait en planter, pour des raisons à la fois culturelles et pratiques, car l'arbre était la marque du territoire. Dans la zone des savanes comme dans la zone forestière agricole, en effet, il n'y a traditionnellement pas de "propriétaire" foncier à proprement parler, mais un chef de terre qui redistribue les terres et des usufuitiers qui n'ont pas de "propriété" mais à qui on ne peut retirer le droit de cultiver. De plus, on ne peut pas refuser de la terre à qui en demande (si cela arrive dans certaines zones depuis les années quatre-vingt-dix, c'est alors la marque d'une situation de crise) et il n'est pas possible d'arracher ce qui pousse tant que celui qui l'a planté n'en a pas tiré les fruits. Parce qu'il est pérenne, l'arbre est alors doté d'un statut différent : la plante ne meurt pas avec la récolte. Ainsi planter un arbre aurait signifié enfreindre l'autorité du chef de terre. S'il y a des nuances suivant les ethnies, le procédé était globalement respecté. Certes, la colonisation a largement bouleversé ces principes, mais essentiellement dans les zones de "plantations", c'est-à-dire en zone forestière où l'on a implanté sur de grands espaces, depuis le début du XX^e siècle, cacao, café, hévéa, puis palmier à huile, cocotier. En revanche, dans la zone septentrionale, le coton ("l'or blanc") restait une plante annuelle qui ne remettait donc pas en cause les structures du droit foncier traditionnel. Dans les espaces de savane, le développement des haies est de toute évidence à relier au développement de l'élevage, les arbres étant assez resserrés pour gêner le passage facile des animaux. Ces haies sont formées le plus souvent d'arbres de "rapport" (manguiers, anacardiens, tecks). Les terres ainsi protégées portent des cultures annuelles dans lesquelles le coton occupe une place non négligeable. Il existe ponctuellement des vergers de manguiers ou d'anacardiens datant de la période d'introduction de cet arbre (1960-1970), la pratique arboricole est donc globalement admise bien avant 2004. Mais une nouvelle tendance est en train d'émerger nettement, depuis 1995 environ. C'est l'engouement massif pour l'anacardier.

Cette tendance donne naissance à de nouveaux paysages car l'anacardier se développe largement en association culturale (complant, haie) avec le coton.

Les paysages : ce qu'ils traduisent du point de vue des méthodes et stratégies paysannes

L'anacardier est cultivé en complant. S'introduisant ainsi dans les cultures traditionnelles, il profite des soins qui leur sont prodigués. Lorsqu'il s'agit de coton, il bénéficie des engrais utilisés pour ce végétal ; lorsqu'il s'agit de cultures vivrières, il bénéficie des sarclages destinés à ces autres plantes. Mais l'intérêt de cette technique réside aussi dans la discrétion qui laisse la place au fait accompli et qui permet de jouer sur les règles coutumières d'usage des terres agricoles : certains usufuitiers (agriculteurs détenant un droit de jouissance sur des terres, accordé par les chefs de terre qui en sont les gestionnaires) espèrent pérenniser leur accès à la terre en profitant du fait qu'on ne peut pas revenir sur leur droit de jouissance tant que les parcelles portent une culture (v. Dynamiques rurales). Ces attitudes se sont radicalisées en Côte-d'Ivoire particulièrement depuis le "Plan foncier rural" de 1999 qui entend légiférer en matière d'occupation et d'appropriation des terres sur la base du principe suivant "la terre à celui qui la met en valeur". Cette pratique ouvre la porte aux tentatives de "coup de force" en douceur mené par les agriculteurs pour capter des terres dont ils ne sont qu'usufuitiers. Les pousses d'anacardier sont en effet très discrètes (v. p. 249) et lorsqu'elles sont bien visibles il est trop tard (v. p.250) : on ne peut plus les arracher. Toutefois, bien souvent, les chefs de terre les voient, mais ils y trouvent aussi leur compte : une fois les usufuitiers partis (décès, migration), dans la mesure où ces derniers ne sont pas propriétaires des terres, la terre déjà plantée en anacardiens revient aux chefs de terre, sans aucun investissement ni en travail ni en argent.

De ce fait, pour des raisons apparemment contradictoires (l'un veut profiter du travail de l'autre qui, lui, cherche à pérenniser sa présence sur une terre), tout le monde semble trouver avantage à la pratique du complant anacar-

dier/coton en zone cotonnière, ou anacardier/vivrier dans l'ensemble de la zone favorable à l'anacardier.

Les implications de ces nouvelles pratiques en matière de rotations culturales et d'accès aux terres sont importantes. Si, les trois premières années, on peut planter sous l'anacardier et poursuivre les rotations classiques (maïs-coton), en revanche, au bout de trois ans (quatre maximum), la densité du houppier de l'arbre produit trop d'ombre et interdit toute autre culture (v. p. 250).

Pour l'instant, compte tenu du caractère très récent du phénomène, peu de publications permettent de mesurer les changements advenus dans l'accès à la terre avec le passage du coton annuel à une plantation pérenne, comme dans sa conservation : l'anacardier limite l'érosion des sols mais la terre ne retourne pas en jachère. La stabilisation foncière entraîne-t-elle malgré tout un plus grand souci de conservation de la fertilité des sols ?

Les implications

Il est évident qu'à très court terme cela signifie l'abandon de toute autre culture (coton comme vivrier) sur les parcelles concernées. Même lorsque la concurrence a lieu au départ entre cultures de rente (anacardier et coton), elle conduit à une rivalité avec des cultures vivrières dans la mesure où le coton était cultivé en rotation avec celles-ci. Dans les zones où l'anacardier est introduit entre les buttes d'igname ou entre les plants de mil ou d'arachide, la concurrence avec le vivrier est encore plus évidente. Par ailleurs, dans la mesure où la plantation est pérenne, l'abandon de ces cultures annuelles sur les parcelles est inéluctable. Ceci est d'autant plus net que la tendance à remplacer le coton par l'anacardier est alimentée par les difficultés de la filière coton et par les avantages immédiats de l'anacardier pour les paysans. Outre ses qualités écologiques et sa rusticité, qui le rendent particulièrement adapté aux sols et au climat de savane, c'est un arbre qui résiste bien aux feux de brousse. Il est particulièrement facile à cultiver et demande peu d'entretien. Il bénéficie par ailleurs d'une excellente introduction dans le calendrier agricole : une fois l'arbre à maturité, les travaux

nécessaires, peu nombreux, essentiellement le ramassage des noix, ont lieu en période de morte activité (février-mars). Comparativement, le coton demande des soins plus constants. En comptant, les premières années, il profite des soins du coton sans accroître la charge de travail.

La rentabilité de l'anacardier est forte : fournissant environ 3 kg de noix/arbre dès la troisième année après le semis, sa productivité s'élève à 12 kg de noix/arbre environ au bout de 10 ans. Autrement dit, il entre en grande production au moment où son ombre empêche une autre culture. En fait, dans la zone cotonnière, on continue de percevoir les fruits du coton en attendant ceux de l'anacardier : il n'y a pas de temps mort. Les prix à la vente restent élevés, de l'ordre de 150 francs CFA (v.) le kg en 2002, malgré une baisse de moitié depuis 1999, due à l'engouement massif. Surtout, la filière informelle* de collecte est remarquablement efficace. Devant la manne potentielle en terme de taxes, l'État ivoirien avait décidé d'organiser la filière, mais le décret a été signé le 17 septembre 2002, soit deux jours avant le déclenchement de la "rébellion" qui coupe toujours le pays en deux (v. Crise ivoirienne). Au contraire du coton qui peut se salir s'il tarde à être évacué, la noix de cajou ne s'abîme pas. Elle peut attendre le commerçant. Mieux, les prix montent en milieu de campagne. Ainsi, en 1999, le paysan qui n'était pas pressé pouvait vendre à 350 francs CFA le kg la noix qui aurait été vendue à 150-200 francs CFA au tout début de la campagne. Le paysan qui "démarré" son activité peut stocker et se contenter de vendre un seul sac, la valeur étant suffisamment importante pour que le commerçant se déplace. L'usine de traitement de la noix de cajou construite à Korhogo (nord de la Côte-d'Ivoire) avant la guerre, et actuellement fermée, ne traitait effectivement que 500 tonnes malgré une capacité de traitement de 1 500 t/an, car son seuil de rentabilité lui imposait un prix d'achat inférieur à 125 francs CFA par kg, et les paysans préféraient vendre aux commerçants du secteur informel.

À l'inverse, le coton présente pour le paysan un certain nombre de contraintes. Ses prix sont fluctuants et incertains. La filière (autrefois étatique, puis privatisée, mais cependant toujours "organisée") est souvent défailante.

L'ARBRE EN AFRIQUE

Nombreux sont les villageois qui se plaignent de ne pas avoir touché le prix de leur coton pendant deux ans, alors même que la culture du coton nécessite des intrants (engrais, pesticides, insecticides). La guerre en Côte-d'Ivoire (v. Crise ivoirienne) n'a fait que renforcer ce problème. De surcroît, le coton qui tarde à être ramassé se détériore (salissures) et change de catégorie de qualité (et donc de prix). On ne peut le stocker en attendant que les prix montent, on ne peut l'évacuer de "façon informelle" car il reste pondéreux et volumineux. À cause de la filière, mais aussi à cause du caractère du produit, il est dépendant de la structure organisationnelle (étatique puis privée), même défaillante, pour son évacuation. Ainsi, le coton ne continue de se développer que dans les pays où la filière étatique semble performante (Mali, Burkina).

En Côte-d'Ivoire, c'est seulement depuis la fin des années quatre-vingt-dix que l'anacardier a pris un véritable essor, ceci s'expliquant largement par le mauvais paiement du coton en zone cotonnière, mais aussi par la crise du café et du cacao qui a conduit nombre de travailleurs venus des zones de savane à rester dans le Nord plutôt que de redescendre en "basse côte". Enfin, une crise ponctuelle de production à l'échelle mondiale a placé les cours de la noix de cajou à un niveau très élevé en 1999 et 2000, ce qui a grandement encouragé les villageois à se diriger vers cette production. Les perspectives sont excellentes malgré la chute des cours de plus de 50 % entre 2000 et 2001 : ils sont en fait revenus à niveau normal. L'engouement massif qui pourrait inquiéter et faire penser à un effondrement des prix de la noix de cajou n'inquiète pas les villageois qui continuent de planter, toujours plus chaque année. Le plus surprenant est qu'ils n'ont pas forcément tort, les immenses marchés indiens et à un moindre degré brésiliens semblant en effet encore très largement demandeurs. La culture de l'anacardier constitue donc une nouvelle donne extrêmement récente et prometteuse. La question de la concurrence entre les deux cultures commerciales se joue donc à tous les niveaux, de la filière au foncier, en passant par les qualités des sols et le calendrier agricole. Il reste à en mesurer l'étendue et le rythme exact ainsi que la complexité des implications.

L'arbre est une figure majeure en Afrique. Par sa présence d'abord, comme élément central des forêts et comme ensemble de silhouettes caractéristiques des savanes ; par son absence ensuite, lors des phénomènes de déforestation et de désertification. Les débats qui entourent ces processus de destruction des arbres sont si passionnés et si diffusés qu'il faut admettre que l'arbre, même quand il n'est pas là, continue à faire parler de lui. C'est que l'arbre occupe des fonctions si multiples qu'elles sont cruciales pour les sociétés africaines. Fonctions matérielles d'abord, où l'arbre, à l'interface des processus biogéochimiques et des pratiques sociales, regroupe autour de lui des utilisations variées de l'espace : rôle alimentaire, matériau de construction, combustible, défense des champs, protection du sol, etc. Fonctions culturelles et symboliques également, tant l'arbre ou la forêt peuvent identifier un groupe social, un lignage, un ancêtre, un lieu spécifique, mais aussi marquer une différence, une relation. L'arbre est ainsi un marqueur de l'espace, au sens plein du terme : à la fois élément des géosystèmes et signe paysager ; apport fondamental de la nature et objet central de la culture.

Mais si l'arbre joue un rôle crucial dans la géographie africaine, sa place dans l'histoire contemporaine du continent a longtemps été réduite à une entrave au développement. Ce n'est que récemment que l'image négative de l'arbre a été remplacée par une vision plus constructive (v. Anacardier ; Sereer). Nous retraçons ici cette évolution récente, en cherchant à montrer que si l'arbre a été jusque récemment présenté comme un rival [voir Déverin in CORMIER-SALEM *et al.*, 2002], élément d'une nature sauvage à domestiquer ou à repousser aux marges de la civilisation, c'était comme objet détourné et métaphorique du rapport des autorités aux sociétés paysannes. Celles-ci, au contraire, ont généralement placé l'arbre au centre de leurs territoires. Pourtant, et malgré la reconnaissance récente des savoir-faire paysans en matière de gestion arboricole, les dynamiques actuelles d'aménagement des espaces ont des conséquences lourdes sur la gestion du couvert forestier sur l'ensemble du continent.

L'arbre rival ?

À l'exception notable des déserts et des steppes (Sahara, Kalahari, corne de l'Afrique), l'arbre est partout présent en Afrique : dans les forêts tropicales humides (pluviisylves*) du bassin congolais, dans les forêts tropicales sèches (trophiles*) et dans les forêts méditerranéennes (sclérophylles*) bien sûr, où l'arbre est l'élément dominant du paysage. Mais également dans les savanes, formations herbacées que la biogéographie classe selon la plus ou moins forte présence des arbres (elle-même dépendante de la pluviométrie).

La forêt tropicale a longtemps constitué pour les Occidentaux un milieu impénétrable et faiblement occupé. Dans la vision évolutionniste qui se consolide au XIX^e siècle (v. Développement africain ; Afrique dans la géographie française ; Clichés), les sociétés forestières sont situées tout en bas de l'échelle de l'humanité, au point de ne pas être totalement considérées comme humaines. La forêt et ses habitants représentent le monde sauvage dans toute sa brutalité. Le terme "sauvage" vient d'ailleurs du latin *sylva* signifiant forêt. La pénétration de la jungle tropicale par les Européens s'apparente alors à une entreprise de civilisation destinée à arracher les tribus primitives à leur "état de nature". Le *Cœur des ténèbres* de J. Conrad (1899) est situé au fond de la forêt congolaise. Dans une vision moins directement évolutionniste, la forêt reste un milieu hostile pour les sociétés, où la surabondance de l'arbre et les difficultés d'aménagement qui lui sont liées limitent le nombre d'habitants et, par voie de conséquence, est le signe d'un manque de techniques d'encadrement (v. Géographie africaniste). La forêt est donc vue comme un espace naturel, que la main de l'homme n'a ni modifié ni transformé. Le concept de forêt primaire a été défini par la science écologique pour décrire cet état naturel, par opposition à la forêt secondaire déjà exploitée par l'homme. La forêt tropicale humide d'Afrique est l'archétype des forêts primaires, la jungle impénétrable des premiers explorateurs (v.).

Par comparaison, la savane est un espace social dans lequel l'action de l'homme sur la nature est visible, particulièrement à travers sa mise en valeur agricole. De fait,

la savane est d'abord appréhendée par les sciences naturelles comme un espace de transition entre deux écosystèmes climatiques, la forêt d'une part et la formation purement herbeuse de l'autre, signe d'une évolution des milieux dans le temps [DEMANGEOT, 1999]. En Afrique, cette évolution va être analysée comme étant déjà une marque de l'humanisation des paysages. Une savane serait donc une forêt secondaire dégradée, elle-même issue de l'exploitation d'une forêt primaire. Dans cette optique, c'est la colonisation agricole qui serait principalement à l'origine du processus de destruction de la forêt, et notamment l'agriculture itinérante. Les techniques d'agriculture itinérante supposent en effet de grands espaces pour fonctionner : les paysans défrichent des lopins de forêt par le feu (brûlis), ensemencent le lopin quelques années avant de l'abandonner pour un autre secteur qui sera à son tour défriché. On est donc en présence d'un système agricole caractérisé par deux éléments. D'une part un fonctionnement extensif, où l'absence de fumer animal et/ou d'engrais chimiques oblige les paysans à pratiquer des cultures itinérantes dévoreuses d'espace. D'autre part de faibles densités de populations. Si ces densités deviennent trop importantes, la forêt recule au profit des champs : on passe alors à un milieu de savane arborée, dans lequel le processus continue dans la même dynamique. Une surexploitation du milieu entraîne la raréfaction du couvert ligneux. L'arbre disparaît peu à peu des paysages, entraînant une érosion des sols. Si la croissance démographique est trop forte et si les pratiques extensives ne sont pas remplacées par une intensification culturelle, la savane peut disparaître et provoquer une désertification de grands espaces (notamment ceux où la pluviométrie est faible).

L'agriculture paysanne africaine serait donc la cause de la dégradation de la forêt et du couvert ligneux des savanes (v. Dynamiques rurales). Entre des sociétés sans emprise sur leur milieu comme les explorateurs ont cru les trouver dans la forêt tropicale et une agriculture moderne, intensive, il n'existerait pas de voie médiane d'aménagement agricole qui puisse protéger les arbres et donc éviter l'érosion et la désertification. L'agriculture itinérante serait une pratique archaïque où les éléments du paysage

ne seraient pas bien distingués les uns des autres, possédant une maîtrise écologique limitée et donc peu à même de répondre à des modifications de densité de population.

Cette image simplifiée des processus à l'œuvre au sein des pratiques culturelles paysannes d'Afrique tropicale a représenté un discours persistant chez les écologues et les agronomes, depuis les travaux de botanistes tropicalistes comme A. Chevalier (*Exploration botanique de l'Afrique-Occidentale française*, 1920) ou A. Aubreville (*Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale*, 1949) jusqu'à des publications récentes de la Banque mondiale qui affirment que l'agriculture itinérante serait à l'origine de 70 % de la déforestation en Afrique tropicale [cité par SMOUTS, 2001]. Ce discours se place dans une approche néomalthusienne qui associe directement la densité de population et la dégradation des milieux "naturels". Selon ce type d'analyse, au-delà d'une certaine charge de population sur un espace, la pression sur les ressources naturelles serait trop forte et entraînerait une destruction du milieu.

Cette vision restrictive du rapport des paysans africains à leurs arbres, leurs bois et leurs forêts a été renuise en cause depuis quelques décennies. D'une part, des exemples bien documentés ont montré que, lorsque la population augmente sur un espace fixe, les pratiques culturelles peuvent évoluer, limitant les risques de destruction de l'environnement. Il n'existe pas de déterminisme naturel qui s'appliquerait aux sociétés, même quand celles-ci pratiquent une agriculture jugée "primitive" par les autorités. D'autre part, des études ont cherché à réévaluer le rôle de l'arbre dans les pratiques paysannes et à mieux comprendre les savoirs locaux liés à ses utilisations. Enfin, les sociétés paysannes elles-mêmes ont acquis ces dernières décennies une capacité plus importante à faire entendre leur voix [ROSSI, 2000]. Ces trois éléments permettent aujourd'hui aux spécialistes d'affirmer que l'arbre est un élément central des systèmes paysans : loin d'être un ennemi de l'agriculteur ou de l'éleveur, il les accompagne au contraire dans les différentes phases de leurs activités.

L'arbre nourricier

Les arbres africains occupent dans les sociétés rurales une place fondamentale, qui va bien plus loin qu'une simple fonction agronomique. L'arbre touche à l'ensemble des pratiques culturelles de la plupart des sociétés africaines (v. Sorciers), en forêt comme en brousse*.

Dans les espaces forestiers, l'arbre est évidemment omniprésent. Sa forte densité gêne le paysan qui défriche une parcelle en la brûlant, mais il est également pourvoyeur d'éléments divers nécessaires à la société forestière. Contrairement à une idée encore répandue, les essarteurs ne pratiquent pas uniquement l'agriculture mais exercent aussi des activités de prédation et de collecte, dont une large part dépend directement des arbres (chasse et cueillette notamment), sans parler des utilisations non alimentaires du bois (combustible pour le feu domestique et matériau de construction). Dans le bassin du Congo par exemple, les agriculteurs itinérants sont également chasseurs ou pêcheurs, et les Pygmées qui vivent à proximité mais ne pratiquent que la chasse et la cueillette échangent avec leurs voisins les différents produits forestiers qu'ils ont collectés [voir Joiris in COMPAGNON et CONSTANTIN, 2001].

Dans sa dimension culturelle et symbolique, l'arbre individuel cède le pas au bois comme espace social. Si la position occidentale a rejeté la forêt dans le domaine du sauvage, les sociétés africaines ont au contraire privilégié les liens avec ces lieux particuliers. Traditionnellement, de manière répandue en Afrique, la forêt est un lieu symbolique en ce qu'il abrite les esprits des défunts. Mais il n'existe pas de séparation nette entre l'espace ouvert des vivants et l'espace forestier des morts. Au contraire, les relations sont étroites, même si elles sont codifiées et peuvent être invisibles à l'étranger. À Madagascar, la "robe des ancêtres" accueille les divinités et les esprits des morts mais garde une dimension vivante : les utilisations et les appropriations territoriales découlent des acteurs en présence [voir Rakoto Ramiarantsoa in RODARY et al., 2003]. Sur un autre registre social, l'arbre à palabres ne renvoie-t-il pas à la dimension politique de l'arbre dans la savane ?

En savane, l'arbre garde son importance. Déjà à travers les bosquets conservés à des fins religieuses ou défensives

L'arbre menacé ?

(pour une protection contre le vent et les feux de brousse ou, historiquement, comme lieu de refuge en cas d'attaque). Mais aussi en tant qu'élément du système agraire. On retrouve les mêmes fonctions qu'en forêt : défense, protection du sol, artisanat, alimentation, combustible. Mais une différence notable tient au lien étroit qui associe l'arbre au bétail. Alors qu'en forêt dense ou claire la trypanosomiase* empêche l'élevage (v. Dynamiques rurales), en savane les jeunes pousses de ligneux remplacent l'herbe dans la nourriture des animaux quand celle-ci fait défaut en saison sèche. En ce sens, et contrairement à une idée largement répandue selon laquelle l'élevage serait destructeur du couvert ligneux, celui-ci est étroitement associé au pastoralisme, au point qu'on a pu dire que "l'arbre suit le bœuf" (v. Sereer). D'autres fonctions sont remplies par les arbres en zone de savane, où les systèmes agraires superposent les cultures au sol à des espèces d'arbres utilisées par les paysans (v. Anacardier). Quelques exemples de parcs agroforestiers sont caractéristiques des savanes africaines [PÉLISSIER et MARCHAL (dir.), 1980] (v. p. 250). Les parcs résiduels de forêts défrichées conservent quelques arbres sur lesquels on pratique la cueillette. Les parcs sélectionnés entretiennent des espèces spécifiques pour leur substance grasse (peuplement de karités ou de palmiers à huile), leur alcool (rôniers) ou pour des usages plus variés (baobabs). Le *Faidherbia albida* est comme le baobab une espèce plurifonctionnelle (protection du sol, fourrage), mais qui a besoin de l'intervention de l'homme pour pousser (v. p. 252). En zone méditerranéenne, caractérisée par un relief accidenté et par une longue saison sèche, c'est l'arboriculture qui prédomine avec des espèces suffisamment xérophiles pour supporter de longues périodes sans apport d'eau : olivier, amandier, vignes. Enfin, même si l'absence d'arbre est un élément marquant des zones désertiques, l'oasis (v.) est surtout caractérisée par la présence de palmiers dans l'assemblage cultural. Ceux-ci apportent à la fois de l'ombre pour les cultures au sol et des fruits (dattes) qui constituent la principale source financière de ce système agraire irrigué.

Loin d'être un ennemi des cultures et de la culture, l'arbre est ainsi au cœur des pratiques paysannes et des symboliques africaines. Il faut alors entendre l'expression d'arbre nourricier dans son sens le plus extensif.

Admettre que l'arbre est un élément primordial qui nourrit les sociétés africaines ne dispense néanmoins pas d'évaluer précisément les modifications qui ont eu lieu ces dernières décennies dans l'utilisation de l'arbre. S'il faut dépasser les discours naturalistes catastrophistes, il ne faut pas retomber dans un discours monolithique, qui nierait les processus en cours.

La remise en cause du discours écologiste sur le recul de l'arbre en Afrique s'est attachée à réévaluer les rythmes et les causes de la destruction du couvert forestier. Outre la réhabilitation des savoir-faire paysans évoquée plus haut, la déconstruction des "récits de crise" a concerné deux points.

D'une part, une réévaluation des taux de déforestation. En Afrique de l'Ouest par exemple, les experts ont, jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, estimé que la forêt avait été réduite de 250 à 300 000 km² depuis 1900. Des études récentes ont néanmoins montré que ces chiffres étaient largement surévalués et que le défrichement n'avait probablement concerné que 90 ou 100 000 km² pendant le siècle [FAIRHEAD et LEACH, 1998]. Mais ceci ne signifie pas que le recul des forêts soit nul. Sur l'ensemble des forêts tropicales africaines, on estime que le taux de destruction de la forêt dans la décennie passée a été de 0,36 % par an, soit une réduction d'environ 7 000 km² par an sur une surface totale qui était de 1 980 000 de km² en 1990. Le taux de déforestation est donc moins élevé que ne le croyaient les spécialistes depuis les premiers exploiters coloniaux, mais la dynamique de recul des forêts n'en est pas moins un fait avéré.

Il s'agit alors – et ceci constitue le deuxième point de la déconstruction – d'identifier les principaux facteurs responsables de la destruction des forêts. Là encore, si la place des pratiques paysannes a été réévaluée à sa juste valeur, il ne s'agit pas de nier les dynamiques liées à la croissance de la population sur le continent et les incidences que celle-ci a sur le couvert forestier. Mais ce type d'approche doit s'articuler à une analyse plus complète du phénomène, notamment à travers l'urbanisation, qui ne réduit pas nécessairement la pression sur le bois mais change la nature de l'exploitation.

En 1996, la consommation en bois de feu de la ville de Niamey au Niger (600 000 habitants) était de 150 000 tonnes, soit 5 000 km² exploités à raison d'un mètre cube par hectare [voir Laoualy et al. in RODARY et al., 2003] (v. p. 253). Par ailleurs, d'autres éléments participent à la déforestation. En particulier, la diffusion des plantations commerciales (v. p. 253), de l'élevage industriel et de l'exploitation forestière industrielle. L'Afrique produit chaque année 70 millions de mètres cubes de bois tropicaux (soit environ un quart de la production mondiale), avec trois pays principaux sur ce secteur : le Gabon, la Côte-d'Ivoire et le Ghana. En zones de savane, les plantations commerciales, et plus généralement les politiques d'intensification de l'agriculture, ont jusque récemment systématiquement éliminé les arbres des champs [voir Lericollais in ANTHEAUME et al., 1989]. Le "pari du tracteur" a en effet bouleversé les paysages [TERSIGUEL, 1995] : malgré leur intérêt social et agronomique, nombre de parcs agroforestiers sont en train de disparaître, sous l'effet de la mécanisation, du fait du vieillissement des arbres qui ne sont plus renouvelés et de l'arrachage des jeunes pousses. Ce mouvement peut néanmoins s'inverser à la faveur de prises de conscience écologiques. Ainsi, dans la plaine qui s'étend au pied de la falaise de Bandiagara, dans la région de Bankass en pays dogon (Mali), les *Faidherbia albida* (v. Sereer), qu'on n'entretenait plus depuis les années soixante-dix, ont été réhabilités à partir des années quatre-vingt-dix à la faveur de la modernisation des pratiques culturelles, sous l'impulsion d'une ONG de protection de l'environnement.

Il est donc admis aujourd'hui que la modernisation des économies africaines (v. Dynamiques rurales) joue un rôle fondamental dans le recul des forêts et dans la disparition des arbres de savane. L'enjeu pour l'analyse géographique est alors de parvenir à associer des études locales et des études environnementales fines à des analyses politiques et économiques prenant en compte les dynamiques internationales. La complexité et la diversité des rôles de l'arbre en Afrique nécessitent en effet de complexifier les analyses dont on a vu qu'elles sont restées trop longtemps perchées loin des racines du problème.

Parler de la bière en Afrique peut sembler anecdotique. Et pourtant, le thème a été largement abordé, par des anthropologues mais aussi, récemment, par des géographes [HUEZ DE LEMPS, 2002]. Pourquoi ? Comme le vin ou d'autres productions alimentaires privilégiées, la bière permet d'aborder toute une série de thèmes pertinents et utiles au regard que le géographe porte sur le continent : la bière, "pain liquide" selon une expression alsacienne, est un produit agricole, céréalier ou non. Aborder sa composition esquisse une géographie agricole du continent. S'intéresser à sa fabrication, c'est distinguer bière artisanale, traditionnelle et bière industrielle – et donc différencier deux secteurs économiques. Enfin, l'étude de sa consommation permet de proposer une géographie culturelle africaine, sensible aux interdits ou aux sociabilités qui se manifestent autour de l'objet bière.

Genèses de la bière

La bière, dont nous allons présenter les différentes formes, doit d'abord être définie. Il s'agit selon Jean-Paul HÉBERT [2003] d'une "boisson contenant du gaz carbonique ayant subi une fermentation alcoolique élaborée à partir de matières premières amylicées et amersées et/ou aromatisées par d'autres substances naturelles. Elle résulte du travail de l'homme". Autrement dit, il s'agit de faire fermenter un féculent, contenant de l'amidon, à l'aide de levures. Le produit de base dépend donc des productions agricoles : ainsi, la bière asiatique est élaborée à base de riz, la bière européenne d'orge, de houblon ou de froment. La diversité climatique, pédologique et technique du continent africain entraîne une diversité des produits de base pour la fabrication de la bière traditionnelle : des céréales comme le mil (v.) et le sorgho sont utilisées en Afrique de l'Ouest, l'orge ou le tef* en Éthiopie, le maïs, d'implantation plus récente puisque apporté par les Portugais autour du XVIII^e siècle en Afrique australe. L'Afrique centrale et équatoriale, où les tubercules constituent la base du régime alimentaire, les utilise en

remplacement des céréales : on y trouvera donc des bières de patates douces, par exemple. L'Afrique des Hautes Terres, comme c'est le cas au Burundi, au Rwanda ou en Ouganda, fabrique de l'*urugwa*, une bière de banane.

L'origine de la bière est extrêmement ancienne : le Code d'Hammourabi, à Babylone, légiférait déjà sur la pureté de la bière il y a près de 2 000 ans... En Afrique, cette boisson est aussi très ancienne : même si les sources écrites manquent pour une partie importante du continent, les fresques égyptiennes décrivent la fabrication de bière, le *zythum*, à partir de galettes d'orge émiettées dans de l'eau contenant des dattes et du miel. La boisson ainsi obtenue est considérée comme digne des dieux, des pharaons et des prêtres, mais aussi des bâtisseurs de pyramides. Comme beaucoup de bières artisanales – et comme l'*urugwa* actuelle, elle contient encore des éléments en suspension et se boit à l'aide d'une paille ou d'un chalumeau.

Bière artisanale, bière industrielle

La bière évoquée jusqu'ici est une bière artisanale, que chacun peut produire. Elle est très largement consommée en Afrique, mais, appartenant au secteur informel*, elle est mal saisie par les statistiques. L'Afrique du Sud nous en donne un exemple extrême. Sous le régime de l'apartheid*, le gouvernement s'était arrogé un monopole sur la vente de bière aux populations noires : cela faisait partie de sa politique de contrôle social et lui offrait en outre de substantielles rentrées d'argent. Pour survivre et pour contrer cette politique, beaucoup de femmes des *townships** (v. Johannesburg/Soweto) se sont mises à brasser de la bière traditionnelle, l'*umqobothi* et à la vendre dans des bars clandestins, les *shebeens* (v. Espaces publics). Ce faisant, elles étaient à la merci d'un raid de la police pouvant les mener en prison.

Les bières industrielles sont cependant présentes sur le continent africain. Elles y sont consommées, mais aussi produites. La production de bière en Afrique, soit 58 millions d'hectolitres en 1997 [SKOL international, 2004] ne représente que 4,4 % du marché mondial. Elle est répartie comme suit : 6,3 % en Afrique du Nord, 15 % en Afrique occidentale ; 24,7 % en Afrique centrale ; et 54 % en Afrique

australe. Le marché africain est cependant en expansion (+ 12,8 % de 1994 à 1997) et les prévisions sont positives.

Comme on le voit dans d'autres cas (v. Football), cette situation est représentative du mode d'insertion de l'Afrique dans la mondialisation (v.) : le continent apparaît comme marginal en termes de production et de consommation. Mais il faut nuancer ce constat par deux faits. Tout d'abord, une grande partie du phénomène appartient au secteur informel et échappe ainsi à toute évaluation. Or, la "mondialisation informelle" du continent est bien réelle. Ensuite, l'Afrique connaît de fortes disparités internes et ne saurait donc être appréhendée globalement. Par exemple, l'Afrique australe, partie la plus industrialisée et la plus exportatrice du continent, est forte productrice et consommatrice de bière industrielle ; quant à la faible importance de l'Afrique du Nord, elle est bien sûr à relier ici à l'islam, qui interdit la consommation d'alcool.

La bière industrielle est souvent produite par de grands groupes internationaux ou, il convient de le remarquer, africains. Ainsi, les usines du groupe BGI Brasseries et Glacières internationales de la holding CASTEL sont implantées en Afrique francophone. Le groupe SAB Miller, anciennement South African Breweries, surtout implanté en Afrique anglophone, est aujourd'hui le second groupe brassicole mondial, présent dans 40 pays sur quatre continents.

Une géographie culturelle de la bière africaine

Une géographie de la bière africaine est aussi une géographie des États (v.). Les marques de bière industrielle sont souvent propres à chaque pays. On trouve la Three Horses Beer à Madagascar, la N'Gok au Congo, la Windhoek en Namibie ou la Gazelle au Sénégal. Plus encore, l'étude des noms et des étiquettes montre que les bières se veulent souvent emblématiques du pays. Mais il s'agit de fierté nationale "à usage interne" plus que de promouvoir une image du pays à l'extérieur : ces bières sont rarement exportées. Ainsi, l'étiquette de la Zambezi montre les chutes Victoria (v.), symbole national du Zimbabwe, et ajoute "*Zimbabwe's own lager*" (la bière propre au Zimbabwe).

Là où la consommation d'alcool est autorisée (une géographie de la bière est aussi une géographie des reli-

gions), la bière est la boisson de sociabilité par excellence. Les bières artisanales ont été utilisées depuis longtemps lors des cérémonies coutumières : elles servent aux libations et constituent la boisson de cérémonie. Les fêtes familiales sont l'occasion de brasser de la bière traditionnelle. Les restaurants et bistrotis informels servent souvent de la bière artisanale ou la bière industrielle locale : au Rwanda, on se retrouve ainsi entre amis, certains buvant de l'*urugwa*, d'autres de la Primus, brassée par Brasseries et Limonaderies du Rwanda (BRALIRWA), appartenant au groupe Heineken pour 70 % et à l'État rwandais. Dans les plus grandes villes du continent, le consommateur se tourne surtout vers les bières industrielles, dont les publicités vantent un mode de vie moderne et occidentalisé : les modes de vie évoluent, les consommations alimentaires aussi, principalement en ville (v. Urbanités). La bière produite, vendue et consommée est donc aussi un indicateur des modalités de la modernisation en Afrique.

LE DROMADAIRE

Le dromadaire (*Camelus dromedarius*) a été l'instrument de maîtrise du désert jusqu'à son éclipse par les véhicules motorisés dans les années vingt. Certes moins noble que le cheval, le dromadaire s'est imposé pendant des siècles comme le moyen de transport privilégié au Sahara (v.).

De la famille des camélidés, l'animal est localement taxé de "chameau" alors qu'il possède une seule bosse. Originaire d'Amérique, il aurait été domestiqué en Asie d'où il aurait gagné le continent africain au début de notre ère, via la péninsule arabique. Son adaptation au milieu aride est étonnante : capable de se priver d'eau pendant une semaine grâce à la réserve de graisse contenue dans sa bosse et aux quatre poches réservoirs de son estomac, il peut boire plus de 200 litres d'eau en une seule fois et parcourir 70 km par jour. L'animal supporte la forte amplitude thermique diurne du désert en modulant la température de son corps. Celle-ci peut atteindre 42 °C par forte chaleur et tomber à 30° C la nuit. Son endurance, sa robustesse et sa sobriété en ont fait le compagnon

indispensable des groupes nomades (Touareg, Maure, Toubou) qui l'apprécient aussi pour sa viande et le lait de la chamelle. L'ampleur du cheptel, la qualité du harnachement (selle, sacs de voyage, outre ou *guerba*) renseignent sur la richesse du propriétaire et de son clan.

La rapidité du dromadaire (jusqu'à 90 km/h) fit de lui la pièce maîtresse de l'économie traditionnelle nomade, celle du rezzou (ou razzia), marquée par des affrontements entre tribus, des attaques de caravanes, la recherche de butins. Les qualités de l'animal n'échappèrent pas non plus aux militaires français, qui l'adoptèrent pour leurs déplacements à travers le désert en créant des unités méharistes.

Tout aussi fondamental a été le rôle du dromadaire dans la mise en place des pistes de caravanes (*mejbed*). Au VIII^e siècle, l'amélioration des techniques de bât, qui permet à l'animal de supporter de lourdes charges (200 kg), entraîne l'essor du commerce transsaharien au long cours. Un réseau de pistes chamelières quadrille alors le désert. Aujourd'hui, elles sont remplacées par des voies routières de plus en plus asphaltées. Sauf exceptions comme la caravane de sel (*azalai*) entre Tombouctou (v.) et Taoudenni (Mali), la plupart des convois chameliers à travers le Sahara ont en effet disparu, laissant place aux norias de camions.

L'avènement de la mécanique et les progrès techniques du XX^e siècle ont bouleversé les transports dans le désert et déclassé le dromadaire. En 1923, la première traversée motorisée du Sahara est réalisée par des véhicules Citroën dotés de chenilles. La mise au point de véhicules tout-terrain (Land Rover, Toyota), l'apparition du GPS (*Global Positioning System*), l'extension du réseau routier goudronné ont donné le coup de grâce aux montures, sans compter l'ouverture d'aéroports. Les déplacements à dromadaire s'effectuent désormais sur de faibles distances. L'animal est encore sollicité dans le cadre de parades festives traditionnelles (notamment lors des mariages touareg) ou pour satisfaire la demande touristique (le circuit à dos de dromadaire est devenu un produit de vente des agences de voyage). Même le trafic commercial des camélidés fait appel aux camions : ainsi le Tchad, qui compte plus d'un million de dromadaires dans sa région orientale, approvisionne les marchés libyens et égyptiens (par le Soudan) en transportant les bêtes dans des véhicules.

L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE

L'éléphant est une icône de l'Afrique : par exemple, dans les années cinquante celle du RDA (Rassemblement démocratique africain), puis du président de la République de Guinée, Sékou Touré (v.) appelé "Syli" (éléphant en malinké), ou, dans un autre domaine, des musiciens sénégalais, les frères Touré Kunda. Il occupe une place particulière dans l'imaginaire des sociétés africaines comme dans les représentations occidentales. Il est l'emblème de la dimension "sauvage" du continent en même temps qu'il a toujours constitué une ressource pour les sociétés humaines. Cette position duale de l'espèce, à la fois image de la nature vierge et élément central de sa transformation, donne à l'éléphant une position originale dans les objets géographiques d'Afrique.

L'éléphant africain (*Loxodonta africana*), plus imposant que son homologue asiatique, est le plus gros animal terrestre vivant. Sa distribution biogéographique englobait historiquement l'ensemble du continent, à l'exception du Sahara. On estime que, vers 1800, la population d'éléphants était de l'ordre de 27 millions d'individus, répartis sur 19 millions de kilomètres carrés (sur les 30 millions de kilomètres carrés du continent). Animal capable de vivre dans des milieux naturels très variés, il est néanmoins dépendant de la présence d'eau et peut, pour trouver des zones favorables, parcourir annuellement plusieurs centaines de kilomètres, suivant généralement les variations pluviométriques.

L'éléphant, ressource économique

Bien avant la période coloniale, l'éléphant a fait l'objet d'une chasse régulière, principalement pour l'ivoire de ses défenses. Des circuits marchands d'exportation de cette ressource prisée sont attestés dès le *xiv^e* siècle, où l'ivoire était acheminé depuis les hautes terres d'Afrique orientale jusqu'aux pays arabes et en Inde.

Mais c'est avec la pénétration des Européens à l'intérieur du continent et l'introduction d'armes à feu que les populations d'éléphants ont connu une destruction à

grande échelle. Entre 1860 et 1930, de 25 000 à 100 000 bêtes sont abattues chaque année. L'espèce a d'abord servi d'apport protéique pour les premiers explorateurs (v. Chutes Victoria), avant de devenir le principal trophée de la chasse sportive, activité de prestige pour les administrateurs coloniaux et des touristes de marque. Les récits de chasse de Theodore Roosevelt et de Winston Churchill au début du *xx^e* siècle, le livre *Vertes collines d'Afrique* d'Ernest Hemingway (1935) ont, parmi d'autres, popularisé les safaris du continent sauvage.

Le *xx^e* siècle voit se consolider les complexes nationaux d'aires naturelles protégées, d'abord réserves de chasse puis, plus tard, parcs nationaux (v.). L'éléphant reste sur toute cette période une des espèces les plus prestigieuses pour les chasseurs et pour les touristes des parcs. Il est le trophée le plus recherché parmi les "cinq grands" (*big five*) des safaris africains (éléphant, rhinocéros, buffle, lion et léopard) et il constitue en ce sens une ressource économique non négligeable pour les acteurs de la conservation comme pour les États africains.

La protection spatiale de l'éléphant

Mais la focalisation de la protection de la nature sur la grande faune, et notamment sur l'éléphant, entraîne également des contraintes lourdes. D'une part, les exigences biogéographiques de l'éléphant supposent de mettre en place des aires protégées de très grande taille pour permettre les migrations de l'espèce et assurer la survie de populations suffisamment importantes pour être viables. D'autre part, l'attrait économique de l'ivoire a provoqué un fort développement du braconnage, ce qui oblige les autorités à renforcer la surveillance des parcs nationaux et des réserves de chasse. Dans ces conditions, le contrôle spatial est le facteur déterminant des politiques de protection de l'éléphant.

Mais les espaces naturels protégés créés tout au long du siècle se sont avérés incapables de limiter réellement le braconnage des éléphants. Entre 1980 et 1990, la population totale du continent a été divisée par deux, passant de 1,2 million à 600 000 individus. Face à cette hécatombe,

les gouvernements et les ONG (v. WWF) ont décidé d'abandonner la logique de protection autoritaire (et souvent quasi militaire) des parcs et des réserves, pour promouvoir des programmes de conservation de la nature par la participation locale. Dans ces nouvelles politiques, les villageois qui habitent en périphérie des aires protégées sont invités à participer à la gestion de la faune et reçoivent des revenus tirés des safaris et du tourisme. L'intérêt économique est vu comme le facteur susceptible de faire changer les pratiques des populations locales vis-à-vis de la grande faune. Plus généralement, la valeur économique de la nature est ainsi devenue l'argument central du monde de la conservation [RODARY *et al.*, 2003].

Il n'y a pas de ressource naturelle

La conservation de l'éléphant soulève ainsi une réflexion fondamentale sur les liens entre la nature et la mise en valeur de l'espace ; réflexion qui peut s'appliquer à l'ensemble des ressources naturelles (v. Arbre ; Pétrole ; Coperbelt ; Grand barrage). Quand un élément de la nature devient une "ressource naturelle" pour les sociétés il passe par des processus de mise en valeur sans lesquels cette "ressource" n'est pas utilisable. Pour notre exemple, quand aujourd'hui un éléphant est transformé en ressource naturelle, il est passé, comme on vient de le voir, par deux processus. Il a été protégé depuis des décennies, à travers des parcs et des mesures de protection réglementaires. Il a ensuite été exploité économiquement par des compagnies de safari ou de tourisme pour être chassé ou photographié. Ainsi, sans une histoire (souvent autoritaire) de contrôle spatial des territoires protégés et sans une mise en valeur économique (aujourd'hui souvent mondiale), l'éléphant n'est pas une ressource pour la société. À proprement parler donc, il n'existe pas de ressource naturelle. Il n'y a que de la matière naturelle, qui est éventuellement transformée en ressource par un processus de production, avec des acteurs, des pratiques, des techniques, un encadrement et un aménagement.

La gestion des espaces naturels n'est donc pas une question purement écologique. Au contraire, elle est davan-

tage une question sociale et politique, où les hommes doivent gérer leurs relations à la nature avant de gérer la nature elle-même [Weber in COMPAGNON et CONSTANTIN, 2000]. Dans un contexte général de discours sur l'Afrique où l'absence de "ressources naturelles" (pétrole, minerais, eau, etc.) est présentée comme le facteur explicatif des difficultés économiques de nombre de pays, l'éléphant a valeur de contre-exemple pour ne pas présenter comme "naturelles" les situations actuelles de l'Afrique.

FRANCS CFA, "FAUX CFA" ET "SALES CFA"

Le franc CFA (FCFA) est la dénomination de la monnaie commune des 14 pays africains membres de la Zone franc et de leurs 100 millions d'habitants. À l'exception de la Guinée-Bissau (ancienne colonie portugaise ayant obtenu l'indépendance tardivement) et de la Guinée équatoriale (ancienne colonie espagnole), ces pays sont d'anciennes colonies françaises de l'A-OF et de l'A-EF. Le franc CFA peut être considéré comme l'un des éléments du néocolonialisme français en Afrique, permettant à l'ancienne puissance coloniale de maintenir des relations privilégiées avec ces pays, qui dépassent parfois la dimension purement financière (v. État ; Développement africain), mais il assure aussi aux États concernés une certaine stabilité financière.

Le 30 août 2004, le gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) annonce que les 600 millions de billets de 10 000, 5 000, 2 000, 1 000 et 500 francs CFA de la "gamme 1992" seront progressivement retirés de la circulation et privés de cours légal au 1^{er} janvier 2005. À cette date, seuls les billets de la "gamme 2003", déjà en circulation, auront encore cours. Les 72 millions d'habitants concernés par ce retrait devront changer les anciens billets contre de nouvelles coupures aux guichets des agences de la BCEAO, des banques privées africaines, des bureaux de poste et des perceptions du Trésor, avant le 31 décembre 2004. Il faut y ajouter les membres de la diaspora résidant à l'étranger qui, pour leur part, ne pourront effectuer cet échange que

par le biais de circuits plus informels. Le change ne sera plus possible après le 1^{er} janvier 2005. Au total, 8 pays de la zone franc sont concernés, pour une masse financière de 850 milliards de FCFA (1,3 milliard d'euros), correspondant à 50 % de leur circulation fiduciaire.

Outre la volonté de clarifier la situation monétaire en retirant l'une des deux gammes en circulation, les raisons de ce retrait brusque et total des billets type 1992 sont à rechercher d'une part dans la mise au jour d'un trafic international de "faux CFA" ayant cours depuis début 2002, et d'autre part dans la circulation régionale des "sales CFA" issus des trois casses de succursales de la BCEAO en Côte-d'Ivoire qui ont eu lieu entre les mois d'août 2002 et 2004. L'attaque menée par une organisation criminelle internationale contre cette monnaie montre l'une des formes de l'intégration de l'Afrique dans les circuits de la mondialisation (v.). Quant aux casses, ils gardent un caractère énigmatique pour ce qui est de leurs commanditaires et des conditions de leur réalisation. Leur interprétation fraye la voie aux hypothèses les plus diverses. La démonétisation qui s'en est suivie a en tout cas des conséquences désastreuses pour le Nord rebelle de la Côte-d'Ivoire.

La Zone franc

Le franc CFA est né le 26 décembre 1945, jour où la France ratifie les accords de Bretton Woods (mise en place d'un nouveau système monétaire international, dollar comme monnaie de référence, libre convertibilité des monnaies entre elles et avec le dollar, création du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale) et où elle procède à sa première déclaration de parité au FMI. Il signifie alors "franc des colonies françaises d'Afrique". En 1958, à l'issue du référendum portant sur la Communauté française (v. Sékou Touré), il devient "franc de la communauté française d'Afrique". Depuis 1962, deux institutions bancaires distinctes détiennent le pouvoir exclusif d'émettre cette monnaie, la BCEAO qui émet le "franc de la communauté financière d'Afrique" sur les territoires des pays membres de l'UEMOA (Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest) : Bénin, Burkina Faso, Côte-

d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo ; et la BEAC (Banque des États d'Afrique centrale) qui émet le "franc de la coopération financière en Afrique centrale" sur les territoires des pays membres de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) : Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad. Les sièges sociaux des banques centrales africaines étaient localisés à Paris jusqu'en 1977 pour la BEAC, date de son installation à Yaoundé (Cameroun), et jusqu'en 1978 pour la BCEAO, date de son installation à Dakar (Sénégal).

Les traités d'union monétaire qui unissent les pays de l'UEMOA et de la CEMAC entre eux et avec la France, sont au fondement de la Zone franc qui comprenait jusqu'en 1974 La Réunion (département français) et comprend toujours aussi les Comores. Celle-ci a connu des sorties et des intégrations : le retrait en 1962 et la réintégration en 1984 du Mali, l'intégration du Togo en 1963, le retrait de la Mauritanie en 1973, l'intégration de la République de Guinée équatoriale en 1985 et celle de la Guinée-Bissau en 1997. La convertibilité du FCFA est garantie par la Banque de France qui bat cette monnaie dans son imprimerie de Chamalières (en Auvergne, France) et par le Trésor français, tandis que la BEAC et la BCEAO ont l'obligation de déposer 65 % de leurs avoirs extérieurs sur un compte rémunéré auprès du Trésor et domicilié à la Banque de France. Le basculement de la France dans l'Union monétaire européenne, a entraîné l'arrimage du FCFA à l'euro en janvier 1999.

L'histoire des changements de la parité entre le franc français (FF) et le FCFA est celle d'une longue stabilité de la monnaie africaine suivie de sa brutale dévaluation par rapport à la monnaie française. En 1945, la parité du franc CFA avec le franc français est fixée à 1,7 ; elle passe à 2 en 1948 (convertie en 0,02 avec le passage au nouveau franc en 1960). De la fin des années quarante au début des années quatre-vingt-dix, il fallait donc 50 FCFA pour faire 1 FF. Mais, le 13 janvier 1994, il fallait 100 FCFA pour faire 1 FF (soit une nouvelle parité établie à 0,01). C'est ce qu'on appelle, en Afrique, "la dévaluation". Une dévaluation de 50 %, préconisée depuis 1988, décidée conjointement

tement par le gouvernement d'Édouard Balladur et les institutions financières internationales, destinée à restaurer la compétitivité des pays d'Afrique subsaharienne en abaissant les prix des marchandises, exprimés en devises, sur les marchés extérieurs, et surtout à faciliter les PAS*. Ce changement, supposé faciliter les ventes extérieures des pays exportateurs (Côte-d'Ivoire, Gabon), a surtout terriblement affecté ceux qui n'exportaient pratiquement pas (Mali, Burkina Faso, Tchad et, dans une moindre mesure, Niger), le prix des marchandises sur les marchés intérieurs ayant considérablement augmenté. Toutefois, parce qu'il a rendu les importations extra-continentales de viande ou de riz plus onéreuses, la dévaluation a profité aux pays producteurs (Burkina Faso, Mali) qui se sont trouvés ainsi mieux placés sur le marché de la Zone franc. En 1999, la parité du FCFA avec l'euro est établie automatiquement (c'est-à-dire sur la base de son ancienne parité avec le franc) à 655,95 FCFA pour un euro.

L'usage d'une monnaie unique transcontinentale n'est pas nouveau et constitue sans doute une grande originalité africaine. Avant la colonisation, dans toute l'Afrique subsaharienne, de Zanzibar au Sénégal, on utilisait un coquillage du type porcelaine, le cauri (*monetaria annulus*), pour les échanges. Lors de l'introduction du FCFA, les deux monnaies ont coexisté quelque temps pour les petites sommes, avant que l'usage du FCFA ne l'emporte. Une parité tacite s'était établie à 1 cauri pour 5 FCFA (la plus petite pièce courante). Bien que l'habitude ait été perdue de rapporter les montants des marchandises à leur valeur d'échange en cauri, celui-ci est resté une unité de compte implicite qui distingue l'énoncé du prix d'un bien de sa valeur nominale en argent. Ainsi, le prix d'un bien s'élevait à 100 FCFA sera énoncé "20" en langue locale, sans référence à une unité de compte précise mais sous-entendu "20 pièces de 5 FCFA" (soit 20 cauris) – en revanche il sera énoncé "100 FCFA" si l'interlocuteur s'exprime en français. La référence implicite à l'ancienne monnaie est souvent oubliée, les Africains déclarant seulement qu'en langue locale "on ne compte pas l'argent comme les objets".

Les enseignements d'un faux monnayage

En mars 2002, des faux billets d'une valeur de 10 000 FCFA (15 euros) font leur apparition à Ouagadougou (Burkina Faso), Lomé (Togo), Cotonou (Bénin) et Abidjan. En avril 2002, l'interpellation de plusieurs Sénégalais en provenance de France, à Dakar (Sénégal) et Tambacounda (région d'émigration du sud-est du Sénégal), met les polices sénégalaise et française sur la piste d'un trafic de fausse monnaie dont le foyer d'émission semble être les lieux de la diaspora africaine installée à Paris. La police française mettra au jour un trafic impliquant du côté du commanditaire : un imprimeur turc d'Istanbul – connu de la police pour une opération de contrefaçon de dollars –, du côté des financeurs : des diamantaires libanais d'Anvers – impliqués dans le commerce des pierres précieuses du Liberia et de Sierra Leone, un ancien ministre du président Mobutu (ex-Zaïre, aujourd'hui RDC) – reconverti dans le commerce des pierres précieuses – et du côté des fournisseurs : un entrepreneur béninois installé en région parisienne et un réseau de trafiquants congolais installés en Belgique. Les billets sont imprimés à Ljubljana (Slovénie) chez un imprimeur compromis dans un trafic de faux timbres fiscaux avec la Fédération de Russie. Le principe de l'arnaque est le suivant : les trafiquants proposent aux membres de la diaspora de convertir leurs économies en billets de 10 000 FCFA (le plus gros billet existant) afin de s'éviter les commissions de la Western Union* ou des bureaux de change africains. Une fois la conversion effectuée, les billets partent vers l'Afrique par le biais des sociétés de transfert de fonds ou par celui des ressortissants qui voyagent entre la France, la Belgique et les pays africains. On estime que ce sont près de 5 millions de "faux CFA" qui ont été imprimés et ainsi écoulés dans la partie occidentale de la zone franc, alimentés par les filières française et belge. Ils correspondent à une somme totale de 50 milliards de FCFA, soit 17 % des billets en circulation, et contribuent à déséquilibrer d'autant le rapport entre la masse fiduciaire en circulation et l'encaisse bancaire des États de l'UEMOA.

La fraude, dévoilée le 15 septembre 2004 par les journalistes d'investigation du quotidien français *Libération* et confirmée le 16 septembre par le gouverneur de la

BCEAO, met au jour une forme très particulière d'intégration de l'Afrique à la mondialisation (v.) qui repose sur les rapports économiques qu'entretient la diaspora africaine (v. Château-Rouge) avec ses foyers d'origine, sur l'ampleur et la forme des transferts financiers entre ces lieux et aussi sur l'importance de la circulation et de l'immobilisation des espèces en Afrique. Elle s'appuie en effet sur une disposition bancaire en vigueur depuis 1994 qui interdit le change du FCFA en dehors des territoires africains de la zone franc, rendant quasi obligatoire le recours à des intermédiaires voire à des filières informelles* plus ou moins spécialisées (libanaise, par exemple). Mais l'importance de la circulation des billets dans des pays où la grande majorité des paiements se fait en liquide (par opposition aux paiements par chèque ou carte bancaire), où le crédit est rarement bancaire mais interpersonnel et usurier, et inversement l'importance de leur immobilisation domestique dans des pays où l'épargne bancaire n'est pas une pratique courante expliquent aussi l'attaque d'une monnaie certes faible sur le marché international des devises, mais très mobile et concernée par des flux de masse (constitués par des montants unitaires faibles mais innombrables). Arrivés en Afrique, les faux billets ont pu être thésaurisés ou bien ont pu devenir partie prenante de circuits économiques locaux où ils se sont mis à tourner en boucle. L'échange des billets imposé par la BCEAO vise à lever ces "faux" CFA là où ils se trouvent et à prévenir une crise financière dans la "sous-région" (le rapport entre l'encaisse métallique et la circulation des billets ayant été perturbé).

Les liens de la démonétisation avec la crise ivoirienne

Le 27 août 2002, des malfaiteurs ont dérobé 3 milliards de FCFA (4,5 millions d'euros) au siège national de la BCEAO à Abidjan. Si une grande partie d'entre eux a été identifiée et si certains ont été arrêtés, les véritables commanditaires sont restés dans l'ombre. Plus surprenants encore ont été l'implication évidente de membres du personnel à l'intérieur de ce bâtiment très protégé et le mode opératoire, c'est-à-dire l'utilisation

d'un véhicule immatriculé à la présidence de la République. On soupçonne que l'argent a servi à financer la tentative de coup d'État qui aura lieu trois semaines plus tard (v. Crise ivoirienne). En septembre 2003, à Bouaké, des rebelles ivoiriens ont réalisé une casse dans une autre succursale de la BCEAO et emporté 18 à 20 milliards de FCFA. Certains points restent obscurs : il a fallu deux semaines pour connaître le montant du butin, les billets volés avaient été déclarés inutilisables (il s'agissait de billets usagés en cours de retrait qui, dans cette optique, avaient été perforés), les responsables de la rébellion demandaient depuis plusieurs mois que cet argent soit évacué pour éviter d'avoir à en assurer la sécurité. L'indifférence qui a répondu à cette demande est d'autant plus singulière que les forces d'interposition présentes sur place rendaient l'évacuation possible en toute sécurité. Plus surprenante encore a été le maintien à la BCEAO de Korhogo (nord, zone non gouvernementale) d'une masse importante d'argent, malgré l'expérience de Bouaké et, là encore, la demande d'évacuation faite par les autorités de l'ex-rébellion. De façon prévisible, la succursale de Korhogo est à son tour pillée en août 2004.

Depuis 2003, le Mali et le Burkina Faso, frontaliers de la zone nord de la Côte-d'Ivoire tenue par les ex-rebelles, voient se multiplier les tentatives de blanchiment de ces "sales CFA", parfois associés à des "faux CFA", dans les agences des banques où ils sont déposés ou échangés et sur le marché immobilier où ils sont recyclés. Mais le Togo et le Bénin ont eux aussi vu apparaître ces "billets rebelles" sur les marchés des véhicules d'occasion et des biens de consommation. L'annonce de la démonétisation fait craindre une augmentation de ces opérations illégales et a imposé la mise en place de dispositifs visant à neutraliser leur circulation – des photocopies des "sales CFA" ont été affichées dans certains lieux publics et des listes des identifiants numériques des billets dérobés ont été transmises aux agences bancaires des pays frontaliers de la Côte-d'Ivoire.

Le rôle clef de la Côte-d'Ivoire dans la zone franc – 40 % de la masse monétaire de la BCEAO circule dans ce pays, le gouverneur de la BCEAO, Charles Konan

Banny, est un Ivoirien – explique probablement la décision des responsables de l’UEMOA de retirer de la circulation les billets de la “gamme 1992” – celle-ci a d’ailleurs été annoncée par visio-conférence depuis les locaux de l’agence nationale de la BCEAO à Abidjan. Ses promoteurs auraient ainsi cherché à assainir le marché monétaire de la “sous-région” en effaçant les réserves illégales des ex-rebelles. Mais il faut sans doute attirer l’attention sur les conséquences prévisibles de cette substitution : la déstabilisation de la région nord de la Côte-d’Ivoire où les conditions pour une telle opération ne sont pas réunies (pour autant qu’elles le soient ailleurs). La démonétisation est annoncée fin août 2004, elle débute le 15 septembre 2004, les billets de la “gamme 1992” seront privés de cours légal au 1^{er} janvier 2005 : l’assainissement doit donc se faire en trois mois et demi. À titre de comparaison, le change de francs en euros est légal pendant une période de 10 ans qui fait suite à la démonétisation du franc et peut s’effectuer à la Banque de France. Ce délai de change très court constitue partout une contrainte d’autant plus considérable que les campagnes nationales d’information ont tardé à se mettre en place. Dans le nord de la Côte-d’Ivoire, les infrastructures (agences bancaires, bureaux de poste, succursales du Trésor) ont été fermées depuis la guerre de sorte qu’elles ne pourront pas délivrer les nouveaux billets ni reprendre les anciens. Entre septembre et décembre 2004, les populations seront donc amenées à se déplacer sur de longues distances pour changer leurs économies constituées de billets type 1992, ces mouvements de fonds ne manqueront pas de stimuler les activités des “coupeurs de route” et le racket des forces de sécurité, tandis que ces billets – qu’ils soient vrais, faux ou sales – ne sont déjà plus utilisables ni dans la zone sud ni dans les zones frontalières du Mali et du Burkina Faso, par le fait du refus des commerces et des services de les accepter en paiement des transactions. L’opération pourrait ainsi entraîner la ruine et l’isolement commercial de la “zone non gouvernementale” ivoirienne tenue par les rebelles et un mécontentement populaire...

LE GRAND BARRAGE

Le grand barrage est un objet éminemment géographique. L’objectif de ces constructions est d’intervenir sur une situation naturelle pour transformer de l’eau linéaire en eau surfacique. Les barrages répondent à quatre fonctions principales : la production d’électricité, l’irrigation des terres, la création de réservoirs d’eau et le contrôle du débit du cours d’eau (fonctions auxquelles on peut ajouter des objectifs plus marginaux : les loisirs et la navigation). Cette modification des fleuves ou des rivières a des conséquences écologiques et humaines que ne compensent pas nécessairement les bénéfices des barrages.

Le continent africain a des raisons spécifiques de favoriser la création de retenues d’eau. D’une part, les conditions climatiques sont caractérisées par leur très grande variabilité pluviométrique, comme l’ont illustré la sécheresse du Sahel dans les années soixante-dix ou celle de l’Afrique australe au début des années quatre-vingt-dix. D’autre part, les barrages représentent la principale source de production d’électricité du continent. Enfin, le morcellement des territoires nationaux a pour conséquence de multiplier les pays riverains des grands fleuves du continent, à l’image du Nil, le plus long fleuve du monde, qui traverse huit pays. Ces situations supposent de gérer une ressource commune à l’échelle internationale, et donc de coopérer lors de la création de retenues d’eau, afin que celles-ci puissent profiter au pays où se fait la retenue sans que cela nuise aux pays en aval.

Plus spécifiquement, les grands barrages, par leur effet de transformation d’un cours d’eau, ont des impacts à la fois locaux et internationaux et sont parfois source de conflits. La présence d’un barrage peut avoir des conséquences très loin en aval sur le fleuve et impose donc une coordination entre gouvernements. Au niveau local, de la même manière, la modification de l’espace touché par le barrage (zone inondée et périmètres irrigués) suppose des politiques d’aménagement qui n’ont pas toujours été à la hauteur des besoins humains et des bouleversements environnementaux.

Les barrages à l'échelle locale

L'Afrique n'est pas la région du monde qui accueille le plus grand nombre de barrages (États-Unis, Russie et Chine sont mieux lotis), ni les plus fortes capacités de production hydroélectrique (le barrage d'Itaipu au Brésil est la plus puissante centrale au monde en attendant la fin des travaux du barrage des Trois Gorges en Chine), mais elle accueille les plus grands réservoirs. Le barrage d'Owens Falls (Ouganda) a ajouté 2 700 milliards de mètres cubes d'eau au lac Victoria, loin devant les 180 milliards de mètres cubes du lac artificiel de Kariba (Zambie et Zimbabwe). En plus des surfaces inondées proprement dites, les barrages ont des influences directes sur des espaces plus larges, notamment quand leur fonction est d'assurer une irrigation régulière pour l'agriculture. Les deux barrages soudanais de Roseires (sur le Nil Bleu) et de Djebel Aulia (sur le Nil Blanc) permettent d'irriguer 850 000 hectares. Au Mali, le barrage de Manantali (sur un affluent du fleuve Sénégal) est destiné à alimenter en eau 375 000 hectares de terres agricoles.

Ces constructions ont des conséquences souvent très lourdes en termes d'aménagement de l'espace. Premières concernées, les populations déplacées lors de l'inondation des zones de retenues se comptent souvent par dizaines de milliers de personnes. À la fin de la période coloniale où les plus grands barrages du continent ont été réalisés, les déplacements de population se faisaient de manière autoritaire et les gouvernements étaient peu soucieux des conséquences humaines directes de ces projets de développement. Les autorités britanniques ont par exemple expulsé 84 000 personnes en 1965 lors de la création du barrage d'Akosombo au Ghana. Mais le phénomène a continué après les indépendances. Le gouvernement ivoirien de Felix Houphouët-Boigny a déplacé 85 000 personnes en 1972 pour la création du barrage de Kossou. L'Égypte détient le triste record en la matière pour avoir expulsé 130 000 habitants autour du grand barrage d'Assouan en 1970.

Ces données peuvent être mises en perspective des résultats attendus pour ces barrages. Malheureusement, ces résultats sont souvent inférieurs aux bénéfices

escomptés. Trois dimensions doivent être prises en compte à ce sujet.

Les grands barrages ont, d'une part, une influence fondamentale sur les dynamiques géomorphologiques et écologiques des fleuves. Ils limitent les amplitudes des crues et des étiages, bloquent la circulation sédimentaire et les dépôts alluvionnaires des hydrosystèmes lotiques et empêchent la circulation des poissons. Le grand barrage d'Assouan reçoit chaque année 139 millions de tonnes de limons et autres sédiments, ce qui devrait entraîner son comblement en un siècle. En aval du barrage, les pêcheries du Nil ont vu leur productivité diminuer de 20 fois depuis 1970 par manque d'apport des fertilisants alluvionnaires. Enfin, le delta du fleuve, dont la structure géomorphologique résulte de l'équilibre dynamique entre l'apport sédimentaire et l'érosion marine, se voit grignoté peu à peu par la mer.

Les barrages ont, d'autre part, des incidences directes sur les modes d'exploitation agricole (v. Office du Niger ; Dynamiques rurales). Le projet du barrage de Manantali au Mali prévoyait de remplacer des cultures de décrue par une production de riz avec une double ou triple récolte annuelle. Pourtant, alors même que la faisabilité de la multiplication des récoltes n'était pas assurée, la production de riz se trouvait dès l'origine fragilisée par la concurrence du riz asiatique, meilleur marché. Mais c'est plus largement sur la transformation des systèmes fonciers que les périmètres irrigués par des retenues d'eau ont une incidence. L'exemple du barrage de Manantali est ici encore révélateur. Alors que sa mise en place tardive par rapport aux autres grands barrages aurait dû permettre aux responsables de tenir compte des acquis des décennies précédentes concernant les conséquences sociales des gros projets d'infrastructure, le programme de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), financé par l'agence américaine de développement (USAID), n'a pas réussi à prendre en compte les données politiques qui organisent la structure foncière pour installer les paysans déplacés par le barrage sur de nouvelles terres [KOENIG et DIARRA, 1998].

Enfin, d'un point de vue économique, les grands aménagements hydroélectriques souffrent en Afrique des

problèmes d'organisation des réseaux de distribution et plus généralement des difficultés d'implantation d'industries que justifierait la présence de ces grandes centrales. Le barrage d'Inga, situé en aval de Kinshasa sur le fleuve Congo qui présente la plus forte capacité hydroélectrique au monde après l'Amazone, est en sous-utilisation avec une capacité actuelle de 1 760 mégawatts, mais pourrait produire 40 000 mégawatts, soit environ le double de la capacité installée dans toute l'Afrique. L'objectif des concepteurs était d'associer le barrage à des réalisations industrielles, mais celles-ci n'ont jamais vu le jour, à l'exception d'une usine d'acier non rentable fermée en 1985 [DUBRESSON *et al.*, 1994]. La construction d'une ligne à haute tension jusqu'à la zone minière du Shaba, à 1 800 kilomètres du barrage, n'est pas justifiée économiquement car la région est autosuffisante en électricité et l'industrie du cuivre est en profonde crise (v. Copperbelt).

Les barrages à l'échelle internationale

C'est donc davantage à l'échelle internationale que la justification des grands barrages peut être trouvée.

L'utilisation de l'électricité produite par les grands barrages nécessite d'organiser la distribution à l'échelle régionale, car les principaux centres de consommation sont souvent très éloignés des lieux de production. La plus puissante centrale hydroélectrique du continent, sur le barrage de Cahora Bassa sur le Zambèze au Mozambique, a une production de 2 000 mégawatts destinée quasi exclusivement à l'Afrique du Sud, 2 000 kilomètres plus au sud. Concernant le barrage d'Inga, l'Afrique du Sud et l'Égypte ont un projet de ligne à haute tension entre Le Caire et Le Cap passant par le barrage congolais et qui pourrait alimenter en électricité une large partie du continent.

Mais plus fondamentalement, c'est la gestion de l'eau des fleuves qui oblige à une coopération entre États lors de la mise en place de barrages. De fait, cette coopération n'est pas neuve. L'Afrique du Sud a mené durant la période d'apartheid* une politique de transfert des eaux sans équivalent dans le monde (à l'exception des États-Unis) et elle continue actuellement de capter à son avan-

tage l'eau de retenues situées dans des pays voisins. Le Lesotho Highlands Water Project prévoit ainsi actuellement la création de cinq barrages et d'un tunnel de 50 kilomètres servant à alimenter la région urbaine et industrielle du Gauteng en Afrique du Sud [BLANCHON, 2001]. Si le transfert de l'eau est destiné non plus aux seuls Blancs d'Afrique du Sud mais doit au contraire favoriser l'accès à l'eau à tous les Sud-Africains, la construction du barrage a néanmoins obligé 10 000 Lesothans à se réinstaller en dehors du périmètre inondé.

Dans des conditions politiques et économiques moins dissymétriques, certaines réalisations ont pu intégrer une coopération intergouvernementale en amont des projets. C'est le cas de l'OMVS qui réunit le Mali, la Mauritanie et le Sénégal [DIONE, 2000]. Plus largement, les fortes variabilités annuelles de la pluviométrie et la pression démographique ont amené les gouvernements à coopérer à l'échelle du bassin versant du Niger et une conférence a eu lieu en 2004 à Paris pour définir des politiques d'aménagement concertées (v. Office du Niger).

Il semble donc que le temps des grands barrages associés à des projets de développement agricole ou industriel soit passé. Si les besoins en eau et en énergie sont encore importants sur le continent, à la mesure de la croissance démographique, il est probable que les futures réalisations prendront davantage en compte la dimension à la fois sociale et environnementale des barrages. Parallèlement, la coopération internationale s'oriente actuellement vers des aménagements plus souples et plus décentralisés pour gérer la ressource en eau et la répartir de manière plus égalitaire sur un territoire. La conférence de Paris sur le bassin du fleuve Niger (avril 2004) a par exemple reconnu l'importance des microprojets comme alternative aux barrages face au manque d'eau pour l'agriculture. Dans la même logique, le développement de systèmes décentralisés de production d'énergie (notamment l'éolien) gagne du terrain face aux centrales hydroélectriques et à la distribution centralisée de l'électricité. En ce sens, les barrages représentent un objet symbolique d'une époque révolue où le développement passait nécessairement par des projets industriels aussi ambitieux que problématiques.

LE MIL

Le mil est une plante rustique, caractéristique du milieu tropical à saison sèche marquée. Elle prospère entre les isohyètes 200 et 700 mm. Cette graminée alimentaire constitue la principale culture vivrière dans les zones soudanienne et sahélienne. Elle colonise les terrasses montagnardes, reverdit les plaines inondables et peut être cultivée en association avec du niébé (haricot) ou de l'arachide.

L'appellation "mil" désigne couramment le "petit mil", également dit mil pénicillaire, ou mil à chandelle, qui se différencie du "gros mil" ou sorgho par la taille de ses grains (blancs, jaunes ou rouges). Les variétés de mil sont nombreuses, tout comme leurs noms locaux : *fonio* en Afrique de l'Ouest (de la Guinée au Nigeria), *moukwari* (terme peul) ou *berbéré* pour le sorgho repiqué de saison sèche dans le bassin du lac Tchad... Certains mils ont un cycle végétatif hâtif (2 mois), d'autres tardif (5-6 mois). Dans les jardins de case, les mils masquent quelquefois par leur taille les habitations quand survient la période de floraison : le mil pénicillaire atteint trois mètres.

Le mil constitue le pilier de l'alimentation en Afrique sèche, sa consommation est quotidienne dans les campagnes. Mais c'est la plante dans sa totalité qui est à la base de la vie rurale en raison des multiples usages qu'elle offre aux céréaliculteurs, notamment comme matériau de construction : les cannes de mil arment les toitures, clayonnent les murs, les tiges couvrent les toits ou donnent, une fois tressées, des palissades. La base des feuilles de mil sert d'aliment fourrager pour le bétail, la partie basse des tiges est un combustible.

Petit mil ou sorgho permettent la fabrication de deux produits phares dans l'alimentation traditionnelle : la boule et la bière de mil. La boule ou pâte de mil est un mélange d'eau et de farine. C'est aux femmes que revient la tâche longue et laborieuse de battre puis de piler les grains afin d'obtenir la farine. La "boule" constitue le plat de base principal (et en

général unique) du foyer rural. Moulée dans une calasse huilée (d'où son nom), elle est consommée agrémentée d'une sauce à base de gombo, d'oseille de Guinée, de feuilles de baobab..., l'ajout de morceaux de viande ou de poisson dépendant des capacités financières.

La bière (v.) de mil est brassée par les femmes, parfois par les hommes (chez les Kapsiki du Nord-Cameroun, par exemple). Ses appellations sont changeantes : *bil-bil*, *bili-bili*... mais *argui* ou *argué* quand il s'agit d'alcool distillé à l'aide d'alambics locaux. Conservée dans des jarres et présentée dans des calasses en milieu rural, la bière de mil est proposée dans des cases-cabarets, les femmes du village "tenant cabaret" à tour de rôle en leur domicile.

Séchoirs à mil et cases-greniers ponctuent les paysages villageois dans les régions sahélo-soudanaises. Les épis de mil sont séchés au soleil pendant deux à quatre jours sur des auvents avant d'être conservés dans des silos. Ceux-ci, appelés cases-greniers ou cases-magasins, sont bâtis sur pilotis pour prévenir les attaques des rongeurs. En pierre ou en terre séchée, ils permettent d'enranger semences et grains en prévision de la soudure. Leur accès par une trappe murale haut perché obéit à des règles strictes. Christian SEIGNOBOS [1982] a décrit et admirablement illustré les variantes architecturales de ces constructions traditionnelles dans le Nord-Cameroun.

MOUSTIQUES ET FIÈVRES

L'Afrique des clichés (v.) est aussi celle d'un continent au taux de mortalité particulièrement élevé, atteignant 15,5 ‰ pour l'Afrique subsaharienne alors que la moyenne mondiale est à 9 ‰ (Source : World Population Data Sheet, PRB Washington, 2003). Cette forte mortalité s'accompagne d'un état de santé souvent médiocre de l'ensemble de la population. Il faut rappeler que ces données démographiques sont révélatrices du niveau de développement des pays étudiés : ainsi, l'état de santé dépend des conditions de vie (accès à l'eau potable, gestion des eaux usées...), des modes de vie et des comportements (alimentaires, sexuels...) mais aussi de la politique de santé puisque la qualité et l'accessibilité (physique comme financière) du système de soins jouent évidemment un rôle majeur dans l'état de santé d'une population.

Les pathologies dont souffrent les Africains sont de plusieurs types, mais il faut retenir que le continent est globalement en phase prétransitionnelle : la transition épidémiologique*, qui marque l'évolution des causes majoritaires de décès, avec le passage des maladies infectieuses et parasitaires à des maladies chroniques et/ou liées à l'âge (maladies cardio-vasculaires, maladies dégénératives comme les cancers...). Aujourd'hui, les maladies infectieuses (v. VIH/Sida) et parasitaires forment la moitié de la charge morbide en Afrique.

Ces maladies sont variables. Certaines sont tropicales, mais beaucoup d'autres sont ubiquistes, c'est-à-dire existant partout sur la planète. L'état de sous-développement africain les rend plus meurtrières, alors qu'on sait bien souvent les soigner ou les prévenir : la rougeole en est le meilleur exemple. La géographie de la santé en Afrique est donc très largement une géographie du développement : le mauvais état sanitaire général du continent, les personnes touchées (femmes, enfants, jeunes par exemple), la répartition spatiale des affections pathogènes, les types de maladies eux-mêmes sont des révélateurs. Ainsi, les maladies endémiques (c'est-à-dire d'abord liées à l'environnement physique et/ou humain), traduisent de

mauvaises conditions de vie. Elles comprennent notamment les maladies parasitaires dont beaucoup sont transmises par des moustiques. Le principal vecteur est l'anophèle, mais d'autres espèces de moustiques interviennent aussi dans la diffusion des maladies.

Aedes

L'*aedes* est un vecteur de maladie qui transmet le virus amaril, responsable de la fièvre jaune. L'Afrique compte 33 pays à risque totalisant 508 millions d'habitants, dans une zone s'étendant de 15° de latitude nord à 10° de latitude sud. Plusieurs formes de fièvre jaune existent mais la forme urbaine peut être extrêmement meurtrière. De vastes épidémies peuvent survenir lorsque des migrants introduisent le virus dans des régions à forte densité de population. Les moustiques domestiques (appartenant à l'espèce *Aedes aegypti*) transportent le virus d'une personne à l'autre. Ces épidémies tendent à se propager en tache d'huile jusqu'à couvrir une région étendue.

Il existe pourtant un vaccin efficace. Ainsi, entre 1939 et 1952, les cas de fièvre jaune avaient presque disparu en A-OF à la suite de campagnes intensives de vaccination. De même, la Gambie a mis en place une vaccination de masse de routine après l'épidémie de 1979-1980 et a par la suite incorporé le vaccin antiamaril dans son programme de vaccination infantile. Dans ce pays, la couverture vaccinale était de 85 % en 2000. Aucun cas n'a été rapporté depuis 1980, bien que le virus soit resté présent dans l'environnement.

Cependant, le taux de couverture vaccinale décroît avec les difficultés économiques croissantes rencontrées par les pays africains. En Afrique, il existe une très vaste population réceptive non vaccinée. Or, le nombre de moustiques s'accroît ainsi que leurs habitats. Les modifications de l'environnement à l'échelle mondiale, comme la déforestation et l'urbanisation, ont intensifié les contacts avec les moustiques et donc avec le virus. En conséquence, les épidémies de fièvre jaune ont augmenté ces vingt dernières années et un nombre croissant de pays déclare des cas.

Anophèle

L'anophèle transmet les parasites à l'origine du paludisme, le plus meurtrier étant *Plasmodium falciparum*. 40 % de la population mondiale est exposée à cette maladie et, chaque année, on dénombre au moins 300 millions de cas aigus, menant à plus d'un million de décès. 90 % de ces décès surviennent en Afrique, principalement chez les jeunes enfants : un enfant subsaharien décède d'un accès palustre toutes les 30 secondes, et 20 % de la mortalité des enfants de moins de 5 ans est due au paludisme. Il est responsable de 40 % des dépenses de santé publique et d'environ la moitié des consultations médicales. Les femmes enceintes sont également particulièrement victimes de la maladie.

Le paludisme fait partie des maladies liées à l'environnement : il faut à *P. falciparum* une température minimale de 18 °C toute l'année, ce qui limite son développement à la zone chaude et humide. Les larves d'anophèle se développent dans les petites étendues d'eau, par exemple dans les nids-de-poule de la voirie, dans les décharges où des mares d'eau stagnante se développent, voire dans un peu d'eau au fond d'une jarre ou d'un vieux pneu. Les mauvaises conditions de vie dans les villes africaines (v. Urbanités ; Brazzaville) offrent ainsi de nombreux abris aux moustiques. Les anophèles femelles infectés par le parasite le transmettent à l'homme lors des piqûres. Le parasite se loge d'abord dans le foie, puis se répand dans le sang en attaquant les globules rouges. La crise de paludisme est généralement caractérisée par une très forte fièvre, des maux de tête...

D'autres types d'espaces sont favorables au développement des anophèles : par exemple, à Brazzaville, l'espèce d'anophèle représentée, *A. Gambiae* ou "moustique des champs", est un animal qui ne supporte que la propreté et la lumière. Il se développera donc plus en périphérie, dans les vallées maraîchères, les jardins des villas aisées et les hôtels des beaux quartiers [DORIER-APRILL et al., 1998]. Les zones rurales, où les eaux polluées sont plus rares et où la densité de l'habitat est plus faible, restent donc plus infectées.

Le milieu offre certes des conditions nécessaires au développement du parasite, mais il ne faut pas pour autant le voir comme déterminant : ces conditions ne sont pas suffisantes au développement de la maladie, dans la mesure où le contact entre l'homme et le vecteur est également nécessaire. Les conditions de ce contact sont éminemment géographiques, puisqu'elles dépendent de l'organisation de l'espace et des pratiques spatiales. Ainsi, l'importance de l'urbanisation et de l'irrigation a des conséquences majeures sur l'ampleur de la maladie.

Il faut enfin prendre en compte la complexité des modalités de transmission et d'infection par le paludisme. Par exemple, le système immunitaire humain est capable de résister au parasite s'il est suffisamment sollicité, c'est-à-dire si les piqûres sont suffisamment fréquentes et régulières, et que le patient ne décède pas. Cette résistance peut donc se développer plus facilement en zone équatoriale. En zone tropicale, le paludisme est saisonnier, fonction des précipitations : le stade de la résistance au parasite est plus difficile à atteindre. Quant au milieu sahélien, les conditions climatiques nécessaires n'y sont pas remplies tous les ans et la résistance ne peut se bâtir. Cette résistance dépend donc du climat, mais aussi de l'urbanisation et des modes de vie : on a vu que l'anophèle préfère les zones rurales. Les citadins sont donc moins fréquemment piqués et leur résistance s'amointrit. Un tel système rend les changements de milieu plus difficile à interpréter : par exemple, la multiplication des aménagements hydrauliques à des fins agricoles multiplie les plans d'eau, donc les anophèles, donc les piqûres, donc la résistance... de ceux qui ne meurent pas.

Le paludisme, maladie de la pauvreté, est aussi une cause de la pauvreté : selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la croissance économique des pays de forte transmission a toujours été inférieure à celle des pays sans paludisme. Le paludisme coûte chaque année à l'Afrique 12 milliards de dollars et il réduit de 1,3 % la croissance économique de certains pays subsahariens. Le paludisme affecte aussi directement les

ressources humaines en Afrique. Outre les vies perdues et la baisse de productivité due à la maladie et aux décès prématurés, le paludisme entrave la scolarité des enfants et le développement social en raison de l'absentéisme et des atteintes neurologiques permanentes, conséquences des accès graves.

La lutte contre le paludisme en Afrique rencontre toute une série de problèmes, que l'on peut résumer en disant que les armes peu onéreuses et auparavant efficaces n'ont plus d'effet. Ainsi, de plus en plus d'anophèles résistent aux insecticides classiques et les parasites deviennent pharmaco-résistants : la quinine de synthèse (chloroquine) n'est plus efficace et d'autres molécules plus récentes voient elles aussi leur efficacité régresser. Les armes efficaces sont donc des médicaments chers, que les patients ou les systèmes de santé de ces pays pauvres peuvent difficilement se procurer. L'OMS tente de promouvoir l'usage de moustiquaires imprégnées d'insecticides : une vingtaine de pays africains ont déjà abaissé ou supprimé les droits de douane sur ces produits.

Le paludisme pose donc, comme le VIH/Sida (v. Trithérapie), la question de l'accès des pays pauvres à des médicaments sophistiqués et coûteux, mais aussi du développement de nouveaux traitements pour des clients non solvables : un vaccin contre cette maladie n'est toujours pas opérationnel.

BARRIÈRES ET PÉAGES ROUTIERS

Les barrières ou péages routiers illustrent les difficultés et les aléas des transports terrestres en Afrique. Ce phénomène renvoie également au dysfonctionnement des appareils d'État (v.) et au contexte d'incertitude ambiant : incertitude concernant les délais et le coût des transports mais aussi incertitude sécuritaire, par exemple si on a le malheur de tomber sur un "faux barrage" tenu par des islamistes en Algérie ou par des "coupeurs de route" au Cameroun ou en Centrafrique. C'est essentiellement en Afrique subsaharienne, en particulier en Afrique centrale, que la question des barrières est la plus problématique compte tenu de la densité des barrages, souvent mobiles, qui s'égrènent le long des axes routiers et qui sont l'occasion de ponctions financières. Le versement d'un bakchich par le conducteur est en effet incontournable, du moins s'il désire limiter palabres et attentes interminables, voire tout simplement récupérer ses papiers... En 1996, on comptait 17 barrières sur la route de 900 km joignant les capitales gabonaise (Libreville) et camerounaise (Yaoundé). Ces barrières sont souvent d'apparence sommaire : une simple barre métallique ou une bille de bois, appuyée sur deux piliers, entrave la route, quelquefois flanquée d'une guérite.

La panoplie des barrages routiers est large. Sauf exceptions comme les postes mis en place par certaines autorités coutumières (la chefferie peule de Rey-Bouba au Cameroun, par exemple), la plupart des barrières de contrôle sont légitimées par l'État. C'est le cas de celles tenues par la police, la douane, les militaires ou par des services spécialisés : contrôle phytosanitaire du ministère de l'Agriculture, agents des Eaux et Forêts surveillant l'entrée de bois ou de charbon de bois dans les villes, bureau de fret terrestre du ministère des Transports chargé de taxer les camions de marchandises et d'effectuer un comptage statistique. Citons également les péages routiers installés sur les routes goudronnées et dont la taxe sert à l'entretien de la chaussée ou encore les "barrières de pluie" érigées sur

les pistes en terre pendant l'hivernage afin d'empêcher la création d'ornières en stoppant la circulation le temps du séchage de la voie. D'origine légale, ces postes de contrôle sont dans la pratique abusivement démultipliés à l'initiative de fonctionnaires impayés ou irrégulièrement rétribués. Les barrières de pluie, en théorie limitées aux abords des villes et des bourgs, sont ainsi dispersées tous les 20 ou 30 kilomètres au Tchad et leur franchissement monnayé pendant et après leur temps de présence réglementaire, soit entre 6 et 8 heures après une pluie. De même, le clonage de postes douaniers ou policiers le long des axes menant aux frontières suit la même logique de prélèvement. De leur côté, les agents des Eaux et Forêts n'hésitent pas à taxer des véhicules ne transportant pas de produits ligneux. Cette prolifération des barrages et le détournement de leur fonction initiale par les agents de l'État ou des autorités coutumières éclairent les qualificatifs employés par les usagers de la route pour les désigner : "contrôles non administratifs" pour les uns, "péages informels" ou "barrières illégales" pour d'autres. Il est vrai que le reçu d'un récépissé est rare et la reconnaissance du service de contrôle parfois non évidente et non vérifiable (quand l'uniforme est kaki ou absent).

Les sommes extirpées aux différentes barrières fluctuent selon les lieux et les acteurs en présence, une multitude de paramètres intervenant pour déterminer le montant des taxes : le nombre de services administratifs installés à la barrière, le type de marchandises ou la nationalité des voyageurs, le tonnage et l'état du véhicule, sa plaque d'immatriculation, l'art de négocier du conducteur, son degré de familiarité avec les agents de contrôle, l'humeur de ces derniers, la détention de papiers en règle, le nombre de camions voyageant ensemble (les "tarifs de groupe" étant plus intéressants), etc. L'imagination des fonctionnaires n'a pas son pareil quand il s'agit de trouver prétexte à taxations, notamment lorsque tout paraît en règle. On a vu des policiers réclamer la caisse pharmacie du camion ou verbaliser le non-allumage du clignotant au moment de l'arrêt du véhicule sur le bas-côté, des douaniers invoquer l'absence de carnet de vaccination à des commerçants

stupéfaits... Parmi les barrages les plus redoutés des transporteurs, on compte ceux des agents de sécurité du Tchad, armés et peu enclins à discuter, et ceux des policiers et douaniers camerounais qui rétorquent fréquemment qu'ils "ne mangent pas le papier" aux conducteurs en règle. Le versement quasi systématique de bakchichs aux fonctionnaires camerounais leur a d'ailleurs valu le surnom de "mange-mille", double allusion aux billets de 1 000 francs CFA (v.) qu'ils réclamaient et à l'oiseau dévastateur de récoltes du même nom.

Les directeurs d'entreprises de transport prévoient tous une somme liquide confiée à leur chauffeur pour franchir les barrières routières. En 1996, un camion de 30 tonnes transportant des grumes devait verser quelque 100 000 FCFA aux différentes barrières jalonnant les 900 km d'itinéraire entre Bangui (Centrafrique) et Douala (Cameroun) [BENNAFLA, 2002]. La traversée routière du Nigeria est particulièrement coûteuse pour les transporteurs tchadiens qui prévoient près de 200 à 250 000 FCFA de frais de péage entre Maiduguri et Lagos (1 500 km) mais plus encore (300 000 FCFA) pour le trajet de 1 200 km entre N'Djamena et Bangui (RCA). Quant aux transporteurs maliens ou burkinabés qui traversaient la Côte-d'Ivoire avant 2002 (v. Crise ivoirienne), ils incluaient des "frais de route" d'un montant de 300 000 FCFA (460 euros) dans les tarifs qu'ils appliquaient au transport de marchandises en camion. La durée d'attente du camion derrière un barrage fluctue selon la somme allouée aux agents de contrôle : selon le syndicat national des transporteurs routiers tchadiens, cette durée peut atteindre deux à trois jours pour un camion dont le conducteur ne verse que 500 FCFA au barrage camerounais, un jour s'il concède 1 000 FCFA alors que le passage est immédiat s'il laisse 2 000 FCFA. Mais le montant extorqué aux barrières n'est jamais fixe car des imprévus peuvent surgir : des agents plus nombreux qu'à l'accoutumée ou plus "gourmands" ou bien encore des fonctionnaires nouveaux venus avec lesquels il faut parlementer pour "reprenre un abonnement" ou "acheter l'amitié".

LE PÉTROLE

Toutefois, ce sont moins les taxes financières que les pertes de temps consécutives aux palabres et aux “tracasseries” administratives qui sont redoutées aux barrières. Quand le nombre de barrières atteint un seuil insupportable en termes d’argent et surtout d’allongement de délai, des changements d’itinéraires routiers s’opèrent. Nombre d’entrepreneurs tchadiens préfèrent par exemple transiter par le Nigeria plutôt que par les routes camerounaises à cause du redoutable problème des barrières dans ce pays. De même, certains marchés frontaliers ont vu leurs activités commerciales s’effondrer à la suite des prélèvements excessifs opérés sur l’axe de desserte. C’est le cas de la localité nigériane de Kerawa, à la frontière du Nord-Cameroun, par exemple. En grevant le coût des transports et en entravant les déplacements, les barrières routières constituent donc un frein au développement mais aussi aux projets de libre circulation qui (re)flourissent sur le continent dans le cadre des politiques d’intégration régionale. La levée d’un tel obstacle passe clairement par la remise sur pied des structures d’encadrement de l’État (v.). En Côte-d’Ivoire, par exemple, le programme gouvernemental de “fluidité routière” organisait, jusqu’à la crise de 2002, des convois de camions encadrés par des voitures de gendarmerie/douane pour faciliter le passage des barrages routiers de l’axe Abidjan-frontières du nord (Burkina Faso et Mali).

Le pétrole est une matière première centrale dans l’économie internationale. Sa production couvre 40 % des besoins énergétiques de la planète. Cette importance a donné très tôt une dimension mondiale à l’industrie du pétrole, dans laquelle l’Afrique a été tardivement intégrée (v. Mondialisations). Mais les crises répétées du Moyen-Orient placent aujourd’hui le continent africain dans une position stratégique. Pour la plupart plus proches des principaux centres de consommation (Europe, Amérique du Nord) que le Moyen-Orient et proposant des cadres juridiques favorables aux grands groupes pétroliers, les pays africains producteurs de pétrole retrouvent une place dans les enjeux géopolitiques que la fin de la guerre froide avait déplacés hors du continent. Pourtant, ce qui aurait pu être une chance pour les sociétés africaines s’avère être une nouvelle source de conflits. L’extrême concentration du secteur pétrolier organisé dans des réseaux transnationaux a des incidences négatives sur les territoires nationaux et locaux. L’inscription de l’Afrique dans la mondialisation ne se fait pas, en ce sens, à travers l’intégration de territoires dans une société-monde, mais davantage par le biais de réseaux connectés à des ressources (et donc des enjeux) extrêmement ciblées.

Les réseaux du pétrole en Afrique

Le Moyen-Orient est la principale zone de production de pétrole dans le monde. En comparaison, l’Afrique est relativement marginale dans ce secteur d’activité. Mais la création de l’Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en 1960, la crise pétrolière des années soixante-dix et les deux guerres du Golfe en 1991 et 2003 vont amener les Européens et les Américains à diversifier leurs sources d’approvisionnement. L’Afrique est à ce titre une région secondaire en termes de réserves et de capacités de production, mais elle est devenue stratégique dans les réseaux de commercialisation. La production totale du continent

représente 10 % du total mondial (soit 7,8 millions de barils par jour) et ses réserves prouvées s'élèvent à 77 milliards de barils (sur un total de 1 050 milliards). Les États-Unis, principaux importateurs de pétrole dans le monde, envisagent de faire passer de 15 à 25 % leurs importations en provenance d'Afrique d'ici dix ans.

La production pétrolière africaine est relativement récente. Les plus gros producteurs commencent à mettre en place une industrie d'exploitation dans les années cinquante (Algérie, Gabon, Angola, Congo) et soixante (Libye et Nigeria), et des pays avec des réserves moins importantes se sont ces dernières années lancés dans la production de "l'or noir". Aujourd'hui, les sites de production sur le continent se concentrent sur deux régions. L'Afrique du Nord (Algérie, Libye et Égypte) avec des réserves estimées à 42 milliards de barils et les pays côtiers du golfe de Guinée (Nigeria, Angola, Congo, Gabon, Guinée équatoriale) dont les sédiments abritent 34 milliards de barils [FAVENNEC et COPINSCHI, 2003].

Production et exportation du pétrole en Afrique (2001)

	Production (barils par jour)	Part du pétrole dans les exportations
Nigeria	2 240 000	95 %
Algérie	1 450 000	95 %
Libye	1 438 000	98 %
Angola	742 000	90 %
Égypte	713 000	40 %
Gabon	302 000	80 %
Congo	262 000	90 %
Soudan	273 000	40 %
Guinée équat.	181 000	86,6 %

Source : [FAVENNEC et COPINSCHI, 2003].

Le pétrole est une ressource vitale pour les pays producteurs, mais davantage comme produit d'exportation que pour une consommation nationale. L'Afrique ne consomme que 3 % du pétrole produit dans le monde mais pèse plus de 15 % des exportations mondiales. À

l'exception de l'Égypte, qui consomme 80 % de sa production, la consommation intérieure s'élève à 13 % de la production nationale pour les trois plus gros producteurs (Nigeria, Libye et Algérie) et ne dépasse pas 5 % dans les autres pays. De la même manière, l'industrie de raffinage est peu développée en Afrique. Seuls l'Égypte, l'Algérie, l'Afrique du Sud et le Nigeria ont de véritables complexes de raffineries (qui ne représentent cependant que 2,5 % de la capacité mondiale). Le pétrole représente néanmoins la source d'énergie la plus utilisée en Afrique (après le bois) car il répond davantage que d'autres ressources énergétiques (notamment par sa facilité de transport par rapport au charbon) à des faibles taux de consommation dispersés sur de grands territoires présentant des faibles densités de population. L'Afrique, avec 26 habitants au kilomètre carré, a une consommation énergétique de 291 millions de tonnes équivalent pétrole, dont 40 % sont tirées du pétrole. Cette consommation repose à la fois sur une étatisation et une "informalisation" de la commercialisation des biens raffinés. Dans la plupart des pays, l'importation et/ou la distribution des produits dépend d'une société d'État monopolistique, mais l'inégale répartition des ressources pétrolières et des capacités de raffinage sur le continent, ainsi que le jeu du différentiel monétaire entre les pays, favorisent le développement d'un marché informel* parallèle, établi préférentiellement sur les frontières. Les routes frontalières sont alors les lieux du déploiement de postes de vente rudimentaires : une planche de bois supporte des cubitainers dans lesquels les revendeurs détaillent les produits pétroliers. C'est le cas, par exemple, de la région sud-tunisienne de Ben Guerdane aux frontières de la Libye, le long de la route Tripoli-Medenine. Dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, du fait de l'effondrement du naira (monnaie nigériane), les produits raffinés nigériens étaient intégrés dans un trafic informel transfrontalier qui incluait tous les pays limitrophes (Bénin, Niger, Tchad, Cameroun) et s'étendait même au-delà (Mali, Burkina Faso). En 1992, le prix du litre d'essence nigérien valait l'équivalent de 8,4 francs CFA (v.) au Nigeria, contre 170 au Bénin, par exemple, et la

SONACOP (la société d'État chargée de l'importation et de la distribution du pétrole raffiné) estimait que 80 % de la consommation béninoise d'hydrocarbures étaient assurés par le marché parallèle alimenté par le secteur informel* lié aux importations frauduleuses de produits pétroliers depuis le Nigeria. Cette situation économiquement délicate pour l'État nigérian (du fait de la politique de subvention des hydrocarbures) avait conduit ce dernier à créer une *Border Zone* de 20 km établie sur tout le pourtour du pays dans laquelle l'installation de stations services était interdite.

Par ailleurs, l'industrie d'exploration et de production du pétrole nécessite de lourds investissements, ce qui justifie que les États interviennent directement dans l'industrie du secteur et traitent avec de grands groupes industriels, seuls capables de mettre en place les infrastructures nécessaires à la production. Ces hauts niveaux d'investissement et cette dépendance vis-à-vis de centres de consommation extérieurs au continent ont structuré de manière spécifique le secteur pétrolier depuis la période coloniale.

L'exploration et la production pétrolière qui commencent en Afrique au milieu du XX^e siècle sont mises en place et contrôlées par des grandes entreprises occidentales (notamment les Américains ChevronTexaco, ExxonMobil, les Britanniques Shell et BP, le Français Elf). Les deux pays arabes membres de l'OPEP (Algérie et Libye) procèdent à la nationalisation de leurs industries pétrolières au cours des années soixante-dix, mais aucune nationalisation n'est mise en place au sud du Sahara (à l'exception de la nationalisation des actifs de BP au Nigeria en 1979 décidé pour des raisons de politique étrangère). La situation actuelle est donc relativement proche d'un pays à l'autre en Afrique subsaharienne, avec une industrie contrôlée par les *majors*, qui opèrent soit à travers des associations avec des compagnies nationales (joint-ventures), soit par l'intermédiaire de contrats de partage de production (CPP) dans lesquels la société étrangère reverse une part de ses revenus à l'État. Des entreprises internationales moins importantes sont

également présentes, généralement dans l'exploration de nouveaux gisements et dans les petits pays producteurs (Tchad, Soudan, Côte-d'Ivoire, Ghana, Guinée équatoriale). L'entreprise américaine Conoco est par exemple à l'origine des découvertes récentes de gisements dans le Sud du Tchad ; et la société nationale malaisienne Petronas fait partie du consortium qui commence à exporter le pétrole tchadien par oléoduc jusqu'aux terminaux camerounais.

Dans les principaux pays producteurs, les *majors* restent néanmoins les maîtres d'œuvre du secteur pétrolier où elles constituent des entités plus vieilles que les États issus de la période des indépendances. Au Nigeria, par exemple, la compagnie anglo-néerlandaise Shell, présente dans le delta du Niger depuis 1937, contrôle aujourd'hui plus de la moitié de la production à travers un joint-venture avec la compagnie nationale NNPC (Nigeria National Petroleum Corporation). Dans des formes proches, la compagnie française Elf (privatisée depuis 1994 et absorbée dans le groupe Total depuis 1999) est active depuis les années soixante dans la majorité des pays pétroliers du golfe de Guinée. Les intérêts en jeu sont énormes, aussi bien pour les États africains qui ont construit leur rente sur le pétrole (v. États) que pour les anciennes puissances coloniales (et, depuis la crise pétrolière des années soixante-dix, les compagnies américaines) qui assurent par leur présence sur le sol africain leur approvisionnement dans une ressource stratégique (comme c'est également le cas pour l'uranium nigérian pour la France). Le pétrole joue en ce sens un rôle primordial dans la construction de réseaux associant entreprises publiques et privées, et liant étroitement les pays producteurs aux pays importateurs, dans des configurations qui dépassent le simple échange commercial. Ces caractéristiques donnent au processus de mondialisation (v.) une figure particulière en Afrique. La globalisation économique et politique s'opère sur des enclaves, des réseaux très spécifiques, et pas sur des territoires sociaux. En ce sens, la mondialisation ne touche pas l'Afrique à proprement parler, mais certaines ressources et certains acteurs africains.

Les territoires du pétrole en Afrique

Les réseaux internationaux de mise en valeur du pétrole imposent dans ce contexte leurs logiques aux territoires sur lesquels ils interviennent.

• Le pétrole, au cœur de la “Françafrique”

À l'échelle de l'État, l'enjeu pétrolier a été au centre des relations diplomatiques et économiques entre les États du pourtour du golfe de Guinée et la France. Ce que certains auteurs ont appelé la Françafrique (v. État) s'est largement construit sur le pétrole. Quelques exemples peuvent illustrer les intérêts qui structurent ces réseaux.

Au Congo, la compagnie Elf a occupé jusqu'à aujourd'hui un rôle central dans la politique nationale. Le président Denis Sassou Nguesso, au pouvoir entre 1979 et 1992, entretenait des liens étroits avec l'entreprise française. Il avait en particulier le mérite aux yeux des dirigeants français de ne demander que 17 % de redevances sur les produits pétroliers. Sa défaite en 1992 à la suite d'une conférence nationale souveraine et une tentative de coup d'État l'obligent à organiser des élections libres, où il est battu par Pascal Lissouba. Ceci change soudainement la donne pétrolière dans un pays traditionnellement très proche des intérêts français. Le nouveau président ouvre notamment le marché pétrolier à la concurrence. La société américaine Oxy verse 150 millions de dollars contre un accès direct au pétrole congolais. Si Elf reste présent au Congo et accepte de traiter avec Pascal Lissouba, celui-ci n'apparaît plus un partenaire sûr pour les interlocuteurs français. Réfugié en France en 1995, Sassou Nguesso organise deux ans plus tard un coup d'État contre Lissouba qui débouche sur un conflit cause de 100 000 morts. VERSCHAVE [2000] établit que des intérêts français ont apporté aide financière et matérielle au camp de Sassou Nguesso.

Le procès pour le détournement de 350 millions d'euros attenté aux anciens dirigeants d'Elf (dans lequel les noms de Denis Sassou Nguesso et Omar Bongo,

président du Gabon, ont été cités comme bénéficiaires de ces fonds) est un autre exemple de confusion entre des intérêts privés et publics et entre des enjeux politiques et économiques qui déterminent les relations de la “Françafrique”. De la même manière, le scandale de “l'Angolagate”, dans lequel des ventes d'armes au gouvernement angolais ont été effectuées par la classe politique et les milieux industriels français en échange d'un accès privilégié au pétrole de ce pays, montre que les logiques à l'œuvre mêlent étroitement politiques, finances et actions militaires.

Du point de vue de la réflexion géographique, ces événements sont révélateurs de différentes dynamiques. Ils montrent déjà que, malgré les déclarations des dirigeants français sur la nécessaire démocratisation du continent (François Mitterrand à La Baule, en 1990, et Jacques Chirac, à Paris, en 2002), les enjeux économiques déterminent encore les stratégies d'interventions de l'ancienne puissance coloniale dans des cadres qui débordent largement la sphère diplomatique officielle. On peut difficilement dans ce cadre aborder la question pétrolière en termes d'États souverains : les réseaux mondiaux (gouvernementaux et privés) structurent profondément les relations interétatiques. L'autre enseignement a trait aux structurations territoriales des pays africains. Les conflits qui secouent les pays pétroliers en Afrique (autour du golfe de Guinée, mais également dans la guerre civile qu'a connue l'Algérie dans les années quatre-vingt-dix) ont amené les compagnies pétrolières à sécuriser les zones d'extraction et de production de l'or noir. Cette évolution a été renforcée par le fait que les nouveaux gisements en Afrique centrale sont principalement situés dans des secteurs *offshore*. Ceci permet aux compagnies pétrolières de limiter les influences des conflits militaires et des pressions politiques sur le fonctionnement des industries d'extraction du pétrole. Des enclaves privées se forment ainsi sur de larges espaces des territoires nationaux, dans lesquels les compagnies gèrent l'ensemble des activités. Cette tendance à la privatisation des espaces reconfigure en profondeur l'État africain (v. État).

• Réseaux mondiaux contre développement local

Au niveau local, les conditions d'exploitation du pétrole ont évidemment des incidences importantes, tant du point de vue social qu'environnemental.

Ces conséquences locales sont principalement liées à l'extrême concentration de l'activité. L'industrie pétrolière, comparativement à d'autres secteurs industriels, a besoin de peu de main-d'œuvre (v. Copperbelt ; Johannesburg/Soweto). Les retombées directes en termes d'emplois ne sont donc pas importantes. Par ailleurs, les gouvernements africains ont peu utilisé la rente pétrolière pour le financement de politiques publiques locales ou régionales. L'absence de bénéfices locaux et les incidences en termes de santé et de pollution ont provoqué des mouvements sociaux de contestation de plus en plus forts en Afrique. Le Nigeria a connu par exemple des actions d'opposition à l'industrie pétrolière à la fin des années quatre-vingt, menées par le MOSOP (*Movement for Survival of Ogoni People*) et relayées par les ONG *Greenpeace* et *Human Right Watch*. Les revendications de ces structures, centrées sur l'inégalité du partage des revenus du pétrole et la dégradation de l'environnement dans le delta du Niger, venant s'inscrire dans un mouvement revendicatif plus ancien prônant un partage plus équitable entre les populations du sud-est et le reste de la population nigériane, furent adressées à l'État fédéral et à la société Shell. Des actions de sabotage des infrastructures amenèrent la compagnie à se retirer du pays ogoni, mais l'arrestation et la condamnation à mort d'un des dirigeants du MOSOP ont eu un retentissement international et ont durablement terni l'image de la compagnie Shell.

Les mouvements de protestation se sont multipliés ces dernières années en Afrique. La construction de l'oléoduc du Tchad au Cameroun, financé par la Banque mondiale, a ainsi fait l'objet de vives critiques, notamment à propos de ses incidences sur la forêt qui dépassent largement le linéaire du transit et à propos de l'absence de compensation financière à hauteur des dommages subis par les Pygmées. Par ailleurs, l'ONG *Global Witness* a entamé depuis 1999 une campagne

internationale en faveur de la transparence des finances de l'industrie pétrolière. En Angola, elle révèle notamment que 1,4 milliard de dollars de revenus et de prêts bancaires (soit un tiers des revenus de l'État) n'apparaît pas dans les comptes du gouvernement en 2001, montrant ainsi que la guerre, présentée comme la raison principale de l'extrême pauvreté de la population angolaise, n'est en fait qu'un des aspects parmi d'autres des difficultés que traverse le pays. Plus généralement, la médiatisation internationale du slogan de l'ONG "*Publish what you pay*" pourrait à terme obliger les sociétés pétrolières et les États à adopter des pratiques financières moins occultes, mais les pressions contraires sont puissantes.

Le pétrole, ressource centrale de l'économie mondiale, reste ainsi un facteur d'accroissement des inégalités socioéconomiques en Afrique. Alors que cette matière première pourrait constituer un avantage comparatif vis-à-vis des puissances occidentales, l'importance des enjeux n'a pas encore permis que la rente pétrolière soit partagée démocratiquement. Sur le plan matériel, c'est incontestablement la Libye qui a le mieux réussi à diffuser dans l'ensemble de sa population les bienfaits de la manne pétrolière – le bon indice de développement humain atteint par le pays est là pour l'attester – mais, à l'heure où le régime est contraint par la pression internationale antiterroriste de réviser ses options stratégiques, il est permis de s'interroger sur la pérennité d'un "modèle" (v. Kadhafi) qui, bien qu'original et innovant, est resté très dépendant de l'or noir.

LA PIETÀ D'ERNEST PIGNON-ERNEST

En mai 2002, en Afrique du Sud, l'artiste français Ernest Pignon-Ernest colle sur les murs des quartiers de Warwick à Durban et Kliptown à Soweto (v. Johannesburg/Soweto), une série de 300 sérigraphies dépourvues de texte. Elles présentent la même scène dessinée au fusain et sérigraphiée sur du papier journal vierge récupéré. L'image, une pieta, s'inscrit à la fois dans l'histoire de l'art religieux européen et dans l'histoire politique de l'apartheid*, pour donner à voir une crise sanitaire contemporaine : la population noire sud-africaine décimée par le Sida (v. VIH/Sida). La scène se détache sur fond blanc : une femme noire, debout, de face, immobile, puissante et le regard droit, porte dans ses bras un homme émacié et inerte, noir lui aussi (v. p. 254). La référence aux représentations de la *Pietà* doit être soulignée, dans la mesure où c'est au XIV^e siècle, en Europe, dans un autre contexte épidémiologique, que la figure de la *Mater dolorosa* s'est développée, permettant l'identification de la population européenne décimée par la peste noire (1346-1353) à la Vierge en douleur qui devient l'intercesseur des hommes accablés auprès de Dieu. Une photographie placée en médaillon dans le coin supérieur gauche de la sérigraphie montre une image emblématique de l'apartheid que le dessin cite : un cliché photographique d'un collégien de 12 ans assassiné par les forces de l'ordre lors des révoltes lycéennes de Soweto (v. Johannesburg/Soweto) en juin 1976. Il est porté par un lycéen qui court devant la foule vers de possibles secours. La photographie est emblématique de l'apartheid et Hector Petersen, la victime, est à la fois une figure martyre de l'ancien régime et une icône révolutionnaire. Le Musée de l'apartheid installé aujourd'hui à Soweto porte son nom.

L'œuvre d'Ernest Pignon-Ernest s'inscrit dans le registre des pratiques contemporaines de l'art que décrivent les deux termes d'*outdoors* et d'*in situ*. C'est un art *outdoors* parce qu'il met en vue un objet d'art, dans des espaces de la vie quotidienne, c'est-à-dire "hors les

murs" des institutions muséales. C'est un art *in situ* parce qu'il dépend d'une pratique préalable d'observation, d'enquêtes, d'entretiens et de recherche documentaire assimilables aux procédures dites de terrain qui président à la production de savoir en science humaine. Elle permet à l'artiste de faire un diagnostic plastique et un diagnostic socio-historico-culturel des lieux afin d'en intégrer les éléments dans l'installation artistique. L'artiste "lève" *in situ* un matériau composite qu'il élabore sous une forme graphique dans un dessin reproductible, qu'il démultiplie sur un support mobile, et qu'il donne à voir à travers de multiples "affiches" appliquées sur son terrain d'observation même. La scène est en taille réelle, à la dimension de celui qui la reçoit, elle intègre son monde ; en noir et blanc mais aussi statique, elle lui impose le face-à-face, la distance perceptive et réflexive ; enfin, son support fragile inscrit sa disparition dans l'image même. L'ensemble du dispositif, y compris son caractère sériel, fonctionne comme un miroir tourné vers le passant dans lequel se démultiplie une image qui non seulement le concerne mais le réfléchit. Ce qui a été extrait du terrain, puis élaboré dans l'objet d'art est reçu par le spectateur dans l'actualité même du surgissement *in situ* de l'image éphémère. C'est d'ailleurs le sens que l'artiste donne à l'expression "commande sociale" : "une œuvre qui exprime ce qui est implicite dans une société et que seuls l'art et la poésie peuvent mettre au jour" et qui institue donc l'intervention artistique en "révélateur".

La *Pietà* de Soweto et de Durban n'est pas l'unique œuvre qu'Ernest Pignon-Ernest a conçue autour de l'Afrique du Sud, même si elle est sa première œuvre africaine *in situ*. En 1974, il élabore à partir d'une photographie un dessin d'une famille noire représentée de face derrière un grillage, puis colle les sérigraphies dans les rues de Nice pour s'opposer au jumelage de la ville avec Le Cap, sous le régime de l'apartheid. Par ailleurs, les thèmes traitant de la misère sociale, de l'exclusion culturelle et de la souffrance physique sont récurrents dans son œuvre. En 1990 il conçoit pour les rues de Naples la série intitulée *Épidémies*. Il est intervenu en Afrique du Sud à l'initiative de l'Institut fran-

çais et il a effectué son travail de terrain pendant l'hiver 2001, soit un an et demi après la conférence de Durban, XIII^e conférence internationale sur le Sida, réunie sur le thème "Brisez le silence". Son travail *in situ* l'a conduit à envisager un thème sanitaire plutôt que politique, et à concevoir une œuvre autour de l'épidémie de Sida et du rôle de la femme en Afrique du Sud. Son dispositif propose un face-à-face à une société puritaine et machiste prise, à l'époque, dans le déni de l'épidémie et, sur le modèle d'une campagne d'affichage, transforme la lutte contre la maladie en "cause nationale". L'application des affiches est au sens propre une action de stigmatisation sociale née d'une situation d'interaction artistique (artiste/population locale), qui prend l'espace – deux quartiers noirs urbains – à la fois pour le cadre de l'interaction artistique, pour le support actif de l'action et pour l'instrument d'une réaction. Ainsi, la communauté, en prenant position face à l'image qui lui est imposée dans son espace de vie quotidien, doit inventer des stratégies pour gérer les effets de la stigmatisation sur la représentation de soi (individuelle ou collective). L'œuvre construite autour de la double figure de la douleur (la *Mater Dolorosa*) et de la lutte (H. Petersen) lui propose explicitement une stratégie de déplacement – de la question sanitaire à la question politique – et de retournement du stigmate – de la catastrophe humanitaire au nouveau combat du peuple sud-africain. Un combat que mènent les militants de TAC (Treatment Action Campaign) et les professionnels de la santé sur le terrain où Ernest Pignon-Ernest les a rencontrés et où ils ont converti l'affichage en un *modus operandi*.

Ernest Pignon-Ernest travaille essentiellement sur, dans et pour les espaces urbains. Les quartiers de Kliptown et de Warwick ont été sélectionnés en fonction de leurs contenus matériels et symboliques et de leur capacité à se référer ou à renvoyer à l'ensemble sud-africain. C'est la valeur de haut lieu* de Kliptown à la fois noyau du premier *township** sud-africain et foyer de la lutte des Noirs pendant la période d'apartheid* (v. Johannesburg/Soweto) qui a joué (v. p. 254). Tandis qu'il faut souligner la qualité de carrefour généré

par la politique ségrégationniste de l'ancien régime en matière de transport et de circulation, de Warwick, et partant sa capacité à signaler que la diffusion du VIH/Sida (v.) est étroitement liée à la problématique générale de la mobilité des populations africaines, et peut-être aussi à rappeler les formes précoces de lutte contre l'apartheid forgées par les populations noires urbaines, au premier plan desquelles le boycott des bus (1943) (v. Mandela). Warwick Junction est en effet à la fois la gare routière noire d'entrée de ville blanche et le marché (v. p. 255), en particulier de plantes médicinales, de la métropole du Natal – la province la plus touchée par l'épidémie de Sida. Dans ces deux quartiers, l'artiste a placé les sérigraphies de nuit afin de se donner les moyens, protégé ainsi de l'affluence diurne, de prévoir la rencontre des passants avec les images et d'ordonner leur répartition. Elles ont recouvert les porches des maisons et les murs derrière les étals des vendeurs (Soweto) et les piles des infrastructures de béton (Warwick), circonscrivant et configurant un espace artistique et esthétique. L'état de la sérigraphie dans les différents lieux où elle a été installée, le comportement des passants témoignent alors des diverses stratégies de gestion du stigmate dans cet espace de vie : de la revendication à la neutralisation, de l'intériorisation au retournement.

PRÉSERVATIFS, PRÉVENTION COMPORTEMENTALE DU VIH/SIDA

L'importance de la contamination des populations par le VIH/Sida (v.), la place de la sexualité et du multipartenariat dans des sociétés dont le fonctionnement ne permet pas, à quelques tentatives près (églises et gouvernements du Zimbabwe, du Botswana...), qu'on instaure l'ordre moral en moyen de lutte contre la contamination (comme c'est le cas au sein de certains groupes occidentaux ou dans les sociétés musulmanes), l'absence actuelle de solution pharmaceutique (pas de vaccin spécifique et non-développement par les laboratoires des molécules anti-VIH disponibles) font du préservatif le seul moyen, pour les pays africains, de sortir du cercle infernal d'une maladie sexuellement transmissible. Cet objet est l'instrument de la prévention de la propagation de la maladie, parce qu'il fait barrière à la transmission interindividuelle du virus. Des recherches convergentes ont montré que l'usage d'un préservatif masculin fait baisser 10 000 fois le risque de contamination lors d'un rapport sexuel. Il est donc l'outil individuel et collectif d'une action de type comportemental contre l'infection. Par conséquent, les politiques de prévention destinées aux populations s'organisent autour de trois axes : l'information sur les méthodes de prévention, l'amélioration des conditions d'accessibilité au produit et l'éducation aux conditions d'utilisation du produit. Le préservatif, son accessibilité, sa diffusion et son usage, est ainsi devenu un indicateur fondamental : indicateur démographique et épidémiologique ; indicateur de développement quand on reconnaît l'enjeu des relations Nord/Sud qui préside à sa commercialisation et à sa distribution ; indicateur des rapports entre les sexes tels qu'ils s'expriment dans les comportements sexuels des populations.

Utilisé dans un but de protection contre les maladies sexuellement transmissibles, le préservatif était connu des anciens Égyptiens et les effets de son usage préventif contre la syphilis ont été décrits au ^{xvii}e siècle par un anatomiste italien. D'abord gaines de tissu (Égypte et Europe), de soie huilée (Chine), de cuir fin (Japon) ou d'intestin/vessie

d'animaux (Europe), c'est en 1844 que débute, chez Goodyear (industriel du pneumatique), la production de masse des *rubbers* et c'est à partir de 1930 qu'ils seront manufacturés dans du latex naturel. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le développement du polyuréthane a permis la production de préservatifs masculins résistants et, fait nouveau, la production des préservatifs féminins (Femidom). L'objet clef de la prévention de la transmission du virus se décline donc aujourd'hui en deux versions : le préservatif masculin, relativement peu coûteux à l'achat (0,05 dollar US, prix négocié par ONUSIDA pour le secteur public auprès des fabricants), est un étui en latex ou polyuréthane d'environ 18 cm sur 5,2 cm ; le préservatif féminin, dix fois plus coûteux (0,62 dollar US, prix négocié par ONUSIDA pour le secteur public auprès du fabricant), mais très résistant et réutilisable après nettoyage et lubrification, est une gaine cylindrique en polyuréthane de 17 cm sur 7,8 cm. Les procédés qui président aujourd'hui à leur fabrication (vulcanisation du latex, polymérisation) sont sophistiqués et leur production émane par conséquent d'entreprises occidentales détentrices de ces technologies dont dépend leur fiabilité.

Produit par des entreprises oligopolistiques occidentales dans une logique de marché et dans le contexte de la mondialisation (v.) des échanges, nécessaire à des populations pauvres en situation d'urgence sanitaire, le préservatif met en relation de manière particulièrement dramatique et complexe : les organisations internationales – opérateurs de régulation du marché –, les États riches – acteurs principaux du financement de celles-ci et de définition de leurs règles –, les États africains – responsables de la santé publique des populations –, les ONG – opérateurs sur le terrain –, et les entreprises industrielles – concepteurs, producteurs, conditionneurs et distributeurs. Le problème de l'accessibilité du préservatif est particulièrement représentatif des tentatives de contournement et d'adaptation de la logique de marché qui président à l'amélioration des conditions d'accès des populations à la prévention. Mais le problème de son utilisation est aussi particulièrement représentatif du rôle des caractéristiques culturelles qui organisent les comportements sexuels, dans le développement de programmes de lutte anti-Sida.

Une prévention tardive qui dépend de campagnes d'information

Alors que l'Afrique est le foyer d'origine de l'épidémie, pendant longtemps, elle ne s'est pas sentie concernée, à l'exception notable de l'Ouganda (v. VIH/Sida). À Kinshasa (RDC), elle était rebaptisée Syndrome Imaginaire à Décourager les Amoureux. On peut souligner le rôle des gouvernements : au Burkina Faso, en 1986, comme dans de nombreux autres pays africains, le pouvoir considérait que c'était une maladie inventée par les laboratoires pharmaceutiques occidentaux pour mieux ruiner le peuple africain – une forme de réaction contre le système néo-colonial –, tandis qu'au Kenya les autorités évoquaient une "campagne de haine" occidentale contre leur pays. Par ailleurs, les premières campagnes de sensibilisation européennes, les seules à être disponibles sur les ondes africaines faute de production locale, mettaient l'accent sur les problèmes de la communauté homosexuelle. À ses débuts, l'épidémie était donc considérée, en Afrique, comme une maladie "d'hommes homosexuels blancs", ne pouvant pas toucher une population noire dont la plupart des sociétés refusaient, avec une virulence parfois extrême, l'idée même d'homosexualité pour ce qui les concernait. La maladie était alors toujours celle de l'autre. On refusait même, comme partout dans le monde, de la nommer : elle était "la chose", la "sale maladie". Au Burkina Faso toujours, la prise de conscience a été brutale, liée à la diffusion télévisée lors de la journée mondiale du Sida de 1991, d'une séquence d'une minute montrant un village tanzanien décimé, où ne vivaient plus que des vieillards s'occupant d'enfants et de bébés eux-mêmes mourants. L'épidémie est alors brusquement devenue aussi africaine (v. p. 256). Elle est aujourd'hui avant tout africaine (v. VIH/Sida) et nécessite des programmes d'intervention spécifiques conçus dans un esprit de lutte (v. Pietà).

La première nécessité des campagnes de prévention a donc été de trouver un support de diffusion de l'information efficace. La radio en milieu rural, la télévision en milieu urbain ont été les médias les plus efficaces, relayés par les campagnes d'affichage. La coopération culturelle

avec les anciennes puissances coloniales a permis la production de programmes ciblés destinés à des téléspectateurs africains (en Afrique ou hors d'Afrique). La série de 7 téléfilms à visée pédagogique traitant du VIH/Sida à travers la vie quotidienne à Abidjan, tournée en 2001 en Côte-d'Ivoire par le réalisateur ivoirien Henri Duparc, intitulée *Moussa le taximan*, comprend 2 films portant spécifiquement sur le préservatif : *Le dragueur fataliste* traite du thème de l'usage du préservatif dans le multipartenariat ; *La jeune fille responsable*, de la négociation du préservatif entre femme et homme ; tandis que les 5 autres films traitent des tests de dépistage, des fausses croyances sur la transmission du virus et des rapports entre médecine traditionnelle et médecine occidentale. Ces téléfilms sont diffusés sur le réseau télévisuel français en Afrique (Canal France International, TV5 et Canal Horizon), mais ils sont aussi disponibles en cassettes vidéo et destinés aux acteurs de la santé en Afrique. Depuis 2003, un autre support fait son apparition, avec un poids variable suivant les pays : les cybercampagnes sur Internet diffusées par le biais de sites dédiés de plus en plus nombreux et efficaces. La cybercampagne abidjanaise chapeauté par l'UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population) est à l'origine de la production de nouveaux lieux de lutte contre la maladie : les cybercafés. Lieux de rencontre privilégiés des jeunes urbains, ils sont devenus des lieux de sensibilisation, mais aussi de prévention (les cybercentres abriteront des distributeurs automatiques de préservatifs), voire de soins.

La diffusion de l'information en matière de prévention dépend aussi, dans ces pays où le taux d'équipement des populations est inapte à porter des campagnes d'envergure, d'un travail de proximité auprès des populations et de visites de sensibilisation (chez les prostituées, dans les maternités, les bureaux, etc.). Les ONG locales ou internationales sont à même de conduire ce type d'interventions. En Côte-d'Ivoire, dans le cadre du Programme national de lutte contre le Sida (PNLS), une association conduit le PPP ("prévention, protection des femmes libres et de leurs partenaires") pour sensibiliser les prostituées à l'usage du préservatif et effectuer des distributions gratuites de préservatifs. Depuis 2003, l'organisation

internationale émanant de l'ONU, Hunger Project, qui, consciente des effets systémiques de l'épidémie (v. VIH/sida), conduit une campagne de prévention du VIH/Sida dans 6 pays africains (Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Ghana, Malawi, Ouganda). Celle-ci prend la forme d'ateliers itinérants : les "Ateliers sur le Sida et l'inégalité des sexes". La bonne utilisation du préservatif est un des points travaillés dans ces ateliers où l'on a recours pour ce faire à des démonstrations menées par des hommes et des femmes.

Les campagnes de prévention, fondées sur l'usage du préservatif, se sont souvent heurtées au monde religieux qui tente d'instaurer l'ordre moral en moyen de prévention. Si les imams de la plupart des pays (avec des exceptions dans le nord du Nigeria ou au Soudan, par exemple) ont fini par l'accepter, les autorités catholiques continuent de prêcher abstinence et fidélité conjugale et le refusent. Le président du Conseil pontifical pour la famille déclarait ainsi le 1^{er} décembre 2003 : "L'Église catholique a maintes fois critiqué les programmes de promotion des préservatifs comme étant des moyens totalement efficaces et suffisants dans la prévention du Sida", se faisait l'écho des évêques catholiques de l'Afrique du Sud, du Botswana et du Swaziland qui "considèrent la promotion diffuse et intempestive des préservatifs comme une arme immorale et malencontreuse dans notre lutte contre le VIH/Sida pour les raisons suivantes : 1) l'usage des préservatifs va à l'encontre de la dignité humaine, 2) les préservatifs changent le bel acte d'amour en une recherche égoïste du plaisir – tout en rejetant la responsabilité, 3) les préservatifs ne garantissent pas la protection contre le VIH/Sida, 4) les préservatifs peuvent même être une des raisons principales de la diffusion du VIH/Sida. En plus de la possibilité que les préservatifs soient défectueux et qu'ils soient mal utilisés, ils contribuent à nuire à la maîtrise de soi et au respect mutuel." Ainsi, au Botswana, le slogan anti-Sida officiel maintient d'abord une position morale en matière de prévention, qui se lit dans l'ordre énonciatif du discours : "se protéger c'est simple comme ABC : A comme *Abstain* (abstinence), B comme *Be faithful* (être fidèle) et enfin C comme *Condomize* (se protéger avec un préservatif)."

Un objet devenu banal mais dont l'accessibilité pour les populations dépend des États

Grâce aux campagnes de prévention et malgré l'opposition des autorités religieuses, le préservatif masculin est largement banalisé en Afrique, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. De grandes affiches publicitaires en prônent l'usage : "confiance d'accord, prudence d'abord", lance le slogan publicitaire ivoirien de la marque la plus répandue en Afrique de l'Ouest, la bien nommée Prudence. Mais la banalisation symbolique de l'objet ne réduit pas les problèmes liés à son accessibilité commerciale. En 2000, les besoins en préservatifs estimés par l'UNFPA pour la prévention de la maladie en Afrique, Amérique latine et Europe de l'Est atteignaient un total de 8 milliards. À la même date, les donateurs – principalement USAID (l'Agence américaine de développement) et UNFPA – en avaient fait distribuer 950 millions, dont 400 millions dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. L'intervention des États est donc requise pour assurer les conditions d'approvisionnement des populations et d'accessibilité des préservatifs. Les besoins pour 2015 ont été estimés à 18,6 milliards.

Les récentes politiques en faveur du développement du préservatif féminin, Femidom, posent les données du problème en matière de lutte contre l'épidémie, c'est-à-dire celui de son accessibilité (financière et pratique) pour des populations pauvres. Produit d'une entreprise américaine (Femal Health Company) localisée à Chicago, l'établissement de son prix dépend des négociations multilatérales entre les organisations internationales (ONUSIDA et OMS) impliquées dans la lutte contre le virus, les États africains porteurs des politiques nationales de prévention, les agences internationales qui jouent le rôle de distributeurs relais des États et l'entreprise monopolistique nord-américaine qui vise un marché rémunérateur. Ces négociations, qui s'effectuent dans un contexte d'urgence sanitaire spécifique, n'échappent donc pas à une logique de marché global et sont menées par l'entreprise américaine dans la perspective générale du développement du produit sur un marché réputé peu solvable. Dans les pays d'Afrique, l'accès des

populations aux préservatifs masculins ou féminins dépend essentiellement des États (v.). Ceux-ci les achètent par appel d'offres international auprès des entreprises industrielles, parfois au moyen de prêts spécifiques de la Banque mondiale, et subventionnent leur prix de vente sur le marché national ou organisent leur distribution dans le réseau public de santé. Les préservatifs arrivent en vrac dans chaque pays (sans *packaging* ils sont moins chers), puis y sont conditionnés et dotés d'un nom de marque régionale. En 2000, les achats de préservatifs masculins des gouvernements de l'Afrique du Sud et du Botswana s'établissaient respectivement à 290 et 12 millions (de pièces). Le gouvernement sud-africain fait distribuer le préservatif gratuit de la marque Choice et intervient même sur son conditionnement afin de le rendre attrayant et d'améliorer sa distribution parmi les populations jeunes. En 2004, le gouvernement malgache a lancé un programme quadriennal de subventionnement des prix de vente des préservatifs, le *Condom programming*. Grâce au subventionnement étatique, les préservatifs sont le plus souvent vendus en dessous du prix ou à prix coûtant, le prix à l'achat pour le consommateur ayant été calculé selon les ressources du pays. Ainsi la commercialisation des préservatifs masculins a pu sortir des officines urbaines pour aller dans la rue où ils sont commercialisés à l'unité sur les marchés et dans les réseaux du secteur informel* – à titre d'exemple le prix du préservatif masculin est de 100 FCFA (v.) les 4 en Côte-d'Ivoire et de 50 FCFA les 3 au Burkina Faso.

Le préservatif féminin : une nouvelle donne pour la prévention au féminin ?

La tentative contemporaine de développement du préservatif féminin par les décideurs politiques soutenus par les associations de femmes, permet aussi de considérer l'autre problème crucial en matière de lutte contre le VIH/Sida en Afrique, celle de l'utilisation du préservatif. Elle renvoie à la question des genres tels qu'ils se définissent dans les comportements sexuels et à l'importance des statuts respectifs, en Afrique, des hommes

et des femmes dans la gestion de l'épidémie. Ces dernières sont en effet caractérisées par un pouvoir de négociation de la relation sexuelle limité, un faible contrôle sur leur corps et une dépendance économique importante, même si elle est en évolution (v. Nana-Benz). Leur accès aux techniques de prévention de l'infection est par conséquent limité, alors même que, dans beaucoup de pays, la polygamie (légale ou non) les inclue dans un multipartenariat qu'elles ne sont pas en mesure de maîtriser, et que la prostitution est pour nombre d'entre elles le moyen de survivre (v. VIH/Sida). Cet accès est limité alors même que les femmes constituent 58 % des malades en Afrique et qu'elles sont hautement susceptibles de transmettre le virus aux enfants qu'elles portent. Le Femidom (préservatif féminin), coûte plus cher (prix moyen de 1 200 FCFA, dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest) et il est techniquement plus difficile d'utilisation que son équivalent masculin, il ne peut pas être utilisé par les femmes à l'insu de leur partenaire masculin, il convient par conséquent de relativiser sa portée. Il est néanmoins considéré comme une voie possible d'une prévention au féminin. L'association des femmes africaines contre le Sida, la SWAA, créée en 1988, qui est à l'origine d'actions de prévention menées dans 36 pays d'Afrique, a récemment lancé en direction des femmes africaines une campagne d'information sur le Femidom, et mené, auprès des États, des actions visant à obtenir son subventionnement.

Le préservatif féminin souligne l'importance des mesures d'éducation sexuelle et sanitaire des hommes et des femmes, ainsi que celle des mesures de sensibilisation des prostituées. Ces mesures constituent une part non négligeable des méthodes générales de prévention mises en place aussi bien par les États que par les ONG, qui pratiquent un travail de proximité. Les "ateliers sur le Sida et l'inégalité des sexes" conduits par le Hunger Project visent, comme l'indique leur intitulé, la sensibilisation des populations aux effets de la domination sexuelle.

TÉLÉPHONE ET INTERNET

Membres de la confrérie des chasseurs dozo (v. Sorciers) manipulant des téléphones satellites servant à coordonner les actions de la rébellion ivoirienne (v. Crise ivoirienne), producteurs surveillant “en ligne” l’évolution des cours du coton pour négocier les prix de vente avec les égreneurs, rumeur d’un “coup de fil tueur” relayée par les médias semant la panique au Nigeria pendant l’été 2004, cybercampagne camerounaise pour les élections présidentielles d’octobre 2004... Autant d’images et de faits qui soulignent l’importance stratégique des technologies de l’information et de la communication (TIC) et leur articulation aux aspects culturels les plus traditionnels des sociétés africaines. Le téléphone mobile, l’ordinateur et le modem pour une connexion Internet, ensemble d’outils de la société de l’information, sont des objets qui font maintenant partie de la vie quotidienne africaine. Au-delà, ils sont souvent présentés comme le nouveau sésame du développement (v. par la seule vertu de l’insertion dans le marché mondial (v. Mondialisations), pour des pays comblant ainsi la lacune de leur réseau téléphonique filaire. C’est le thème du discours occidental ou africain dominant sur le “rattrapage du développement par les TIC”.

En matière de téléphonie, les réseaux radio (satellitaire et cellulaire) sont des systèmes de communication sans fil qui assurent la couverture des territoires par des ondes, et se distinguent par conséquent des réseaux filaires qui relient entre eux des terminaux téléphoniques par des câbles (réseau analogique ou numérique) ou des fibres optiques (réseau numérique). Cette distinction technique n’est pas une opposition dans les faits, un réseau filaire pouvant se développer sur le terrain à partir des relais ponctuels d’un réseau hertzien. La couverture surfacique du territoire assurée par la téléphonie radio – par opposition à une couverture linéaire assurée par la téléphonie filaire – est au fondement de la mobilité téléphonique, puisqu’une personne dotée d’un terminal (un téléphone) peut se déplacer dans un champ électromagnétique à l’intérieur duquel il intercepte les ondes. La téléphonie radio s’affranchit non seulement du câble téléphonique mais aussi éventuellement du réseau

d’adduction d’électricité par le recours à des capteurs solaires. La téléphonie satellitaire utilise un émetteur-récepteur placé sur orbite (le satellite) et des antennes associées à des terminaux téléphoniques collectifs ou personnels. L’équipement est pourvoyeur d’une couverture à très grande échelle* (transnationale). La téléphonie cellulaire utilise un équipement d’antennes relais de faible portée positionnées au sol, qui assurent la couverture d’un territoire national en cellules jointives et reliées entre elles. Les modems des ordinateurs fonctionnent comme des terminaux téléphoniques qui peuvent se relier indistinctement à des réseaux téléphoniques radios ou filaires, et via ces réseaux accéder à des serveurs qui les mettent en relation avec d’autres terminaux pour constituer un *inter-net* (*interconnected networks* : un “réseau de réseaux”). Alors que les réseaux locaux (*hot spots*) du système Wi-Fi (Internet sans fil) se déploient tout juste en Afrique, de nouvelles techniques radios sans fil, plus puissantes et mieux adaptées à l’enclavement rural africain, sont en train de lui succéder [BERNARD, 2004].

Si la téléphonie filaire a connu un développement très partiel en Afrique, celui de la téléphonie mobile et d’Internet est à la fois rapide, chaotique, différencié et paradoxal. Parce qu’ils permettent la production et la diffusion à distance d’objets langagiers et d’images, mais aussi parce qu’ils permettent d’atteindre quelqu’un en tout lieu et à tout moment, chez lui ou en déplacement, au même numéro d’appel, ils sont particulièrement bien adaptés à une société mobile à l’intérieur des pays (v. Dynamiques rurales ; Villes/campagnes), de l’Afrique (v. VIH/Sida ; Copperbelt) ou à l’échelle du monde (v. Château-Rouge). Parce que l’ensemble de ces technologies a des applications Internet, il peut permettre la connexion des populations africaines et leur participation à la mondialisation (v. de l’information, de l’échange virtuel et du travail interactif à distance.

Si ce développement montre bien l’appropriation des techniques, leur mode de diffusion et la coexistence (voire la complémentarité) dans une même aire culturelle d’éléments de la modernité et de la tradition, on estimait pourtant que 70 % de la population africaine n’avait jamais téléphoné en 2002 et que les internautes représentaient moins de 1 % de la population africaine totale en 2003. Ceci est une des manières

de mesurer le “fossé numérique” entre l’Afrique et les autres régions du monde, entre les pays d’Afrique eux-mêmes et entre les mondes ruraux et urbains [CHÉNEAU-LOQUAY, 2003, 2004]. Enfin, si cet engouement construit l’image d’un “espace africain assoupli plus apte à la vie de relation que de production” et intégré à la mondialisation (v.), elle montre aussi les enjeux géopolitiques de logiques réticulaires intranationales et transnationales qui mettent à mal les fonctions de contrôle et de gestion des territoires des États (v.).

Le développement différentiel des réseaux téléphoniques

Le téléphone est d’autant plus important que les pays africains sont de culture orale. L’analphabétisme de la majorité de la population adulte, l’éclatement des parentés entre des lieux parfois fort éloignés les uns des autres et sa compensation par une intense circulation d’informations et de biens (v. Villes/campagnes ; Dynamiques rurales) nécessitent le recours à des moyens de communication à distance. Or, les réseaux de services postaux sont indigents : mauvaise desserte, lenteur, coût élevé, incertitude. Le plus souvent, les populations préfèrent confier une lettre ou un paquet à un voyageur. Dans certains cas, les transporteurs ont organisé un véritable système postal parallèle qui seul permet de transmettre dans des délais raisonnables du courrier, de l’argent, des documents importants, voire des valises et des biens mobiliers. L’expéditeur doit alors recourir au téléphone pour prévenir le destinataire : ce système “matériel” – circulation de biens – n’est possible qu’à la condition de la circulation immatérielle de l’information (télécommunication). Mais le téléphone ne présente d’intérêt que si un nombre suffisant de lieux et de personnes en sont équipés, il ne sert guère si la couverture territoriale est insuffisante ou le nombre d’utilisateurs restreint.

En Afrique, bien qu’il soit difficile de le mesurer tant les données statistiques sont rares, l’équipement des populations en téléphones fixes reliés à des réseaux filaires a été tardif et, bien qu’en nette progression, il est en tout cas limité et inégal. En 1990, la télédensité en Afrique subsaharienne était de 5 lignes pour 1 000 habitants, en 2002, elle atteignait

15 lignes pour 1 000 habitants (Source : PNUD 2004 citant les chiffres de 2002) – à titre de comparaison, en Europe occidentale, le rapport était de 439 pour 1 000 habitants en 1990 et de 590 en 2002. Cependant, certains États côtiers ont une télédensité bien supérieure : 25 pour le Gabon, 22 pour le Sénégal, 20 pour la Côte-d’Ivoire. En 2004, les télédensités des États d’Afrique septentrionale atteignent au Maroc 38 lignes pour 1 000 habitants (contre 16 en 1990), en Algérie 61 (contre 32), en Égypte 110 (contre 30), en Tunisie 117 (contre 37) et en Libye 118 (contre 48). L’Afrique du Sud quant à elle, présente une télédensité de 107 lignes pour 1 000 habitants. Dans toute l’Afrique, ces densités moyennes cachent une très forte disparité entre les grandes et les petites villes et entre villes et campagnes. Au Mali par exemple, nombreuses sont les petites villes qui n’ont que deux ou trois lignes téléphoniques, par exemple Bankass (préfecture du Centre-Est du pays) comptait 3 terminaux en 2002 : celui de la préfecture et deux téléboutiques publiques (lieux commerciaux équipés de cabines téléphoniques en libre service). Cela tend à circonscrire l’usage du téléphone aux grandes villes et à l’intra-urbain, c’est-à-dire dans les limites de réseaux filaires locaux. La considération du niveau de numérisation des lignes contribue à renforcer l’image d’un réseau très inégalitaire et globalement obsolète, car encore très largement analogique.

D’expansion plus récente, le “cellulaire” (nom du “portable” en Afrique) est, en 2004, utilisé sur l’ensemble du continent. C’est un outil de communication particulièrement bien adapté aux milieux urbains, dans la mesure où la transmission des ondes n’est gênée ni par la densité du bâti ni par les murs et où la masse critique de clients potentiels y est atteinte. Son développement suit par conséquent une logique urbaine, les antennes relais étant développées en premier lieu dans les principales agglomérations et le long des routes qui les relient. Initié au milieu de la décennie quatre-vingt-dix, le réseau cellulaire s’est étendu de façon vertigineuse depuis la fin de la décennie : si en 1990 seuls les trois pays du Maghreb (la Tunisie dès 1985), l’Égypte, l’Afrique du Sud, le Zaïre et le Gabon avaient un système de téléphonie cellulaire, aujourd’hui l’Afrique subsaharienne connaît les plus forts taux de croissance des abonnés au monde – entre 2000 et 2004, le nombre d’abonnés y a été multiplié par 4 pour

atteindre 50 millions, ce qui semble être un plafond. L'investissement comparativement faible qu'entraînent l'installation et l'utilisation de cette technologie explique cette explosion. Certains pays ont été pionniers dans ce domaine : en RDC, où les installations filaires étaient hors d'usage, la capitale Kinshasa recevait les premières liaisons radio dès 1986. D'autres, où les réseaux filaires étaient quasi inexistant, voient le cellulaire assurer la couverture téléphonique des territoires nationaux : son introduction en Guinée date de 1997, dès 1998, le réseau couvre une grande du territoire. Ce phénomène s'est accompagné de la multiplication des "cabines cellulaires" et des "*umbrella people*" – personnes dotées d'un téléphone cellulaire qui le prêtent à d'autres moyennant paiement (le terme est nigérian). Grâce à ces structures informelles, on estime qu'en 2004 80 % de la population africaine a potentiellement accès au téléphone. Pour exemple, on comptait à Ouagadougou (Burkina Faso), en 2003, une "cabine cellulaire" tous les 500 m environ, même dans les quartiers non desservis par les autres réseaux, électriques ou téléphoniques, alors qu'elles n'existaient pas dix ans plus tôt. Cette envolée est largement liée à un secteur informel* dynamique qui assure l'accès au téléphone ainsi que l'entretien du matériel.

Le téléphone satellite est d'utilisation à la fois plus souple et moins facile que le cellulaire. Il est plus souple parce qu'il permet le désenclavement de zones rurales – Tombouctou (v.), très isolée aux marges du Sahara, possède aujourd'hui une station téléphonique reliée par satellite –, ainsi que des zones isolées en guerre ou en rébellion (v. Crise ivoirienne). Cependant, les téléphones satellitaires mobiles se présentent dans des valises dont le poids et l'encombrement gênent la mobilité individuelle. Le coût élevé de ces équipements, qu'ils soient fixes ou mobiles, en restreint l'usage aux ambassades, ONG, entreprises ou mouvements armés.

La technologie de la transmission radio, sa manière de couvrir de grandes étendues à partir d'un réseau de points reliés entre eux par des ondes, a favorisé la mise en place dans certains pays d'Afrique de véritables réseaux téléphoniques d'échelle nationale et articulés à d'autres échelles transnationales. Ces réseaux viennent compléter les réseaux

filaires lacunaires, discontinus et ponctuels. Il s'agit même parfois d'intégration technique des deux technologies permettant à des installations filaires de se développer en boucles locales à partir des relais hertziens. Cependant, la répartition et la densité des équipements d'une part, leur coût d'autre part font varier le niveau des couvertures radio et rendent nécessaires une complémentarité entre les deux modes de la téléphonie mobile, soit à travers l'usage de terminaux bi-modes soit à travers la liaison de systèmes cellulaires entre eux par voie satellitaire (c'est le cas en RDC entre les six principales villes du pays et au Ghana entre Accra et Kamasi, par exemple).

Les paradoxes de l'Internet

Le développement d'Internet est récent et soutenu : en 1996, seuls 4 pays, l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Égypte et la Tunisie, possédaient un accès Internet complet (soit un accès par abonnement à tous les services Internet – courriel, Web, FTP, etc. – sans aucune limitation de volume et de durée) fin 1998, 49 des 54 États africains avaient vendu des licences aux fournisseurs d'accès, en mai 1999, seuls le Congo, l'Érythrée et la Somalie n'avaient pas de réseau, et, d'après le rapport sur le développement humain du PNUD, tous les pays africains étaient connectés en 2001. Internet permet à un nombre important de personnes, y compris aux membres de la diaspora, de rester en contact. Son usage largement réduit au courrier électronique – devenu le moyen le moins onéreux pour les communications internationales – voit progressivement se développer les pratiques de *surf* sur le World Wide Web (le WWW) et de travail interactif. Cependant, si en 2002 on recensait 68 internautes pour 1 000 habitants en Afrique du Sud, 16 en Algérie, 23 en Libye, 24 au Maroc, 28 en Égypte et 52 en Tunisie, l'Afrique subsaharienne ne comptait que 9,6 internautes pour 1 000 habitants (Source : PNUD). Le nombre d'abonnés y est encore plus faible, compte tenu de l'importance de l'accès public et des comptes partagés. À titre de comparaison, à la même date, le taux d'accès à Internet des foyers français est de 314 pour mille. La répartition des internautes à l'échelle du continent présente ainsi une forte inégalité : en

2000, 50 % des internautes du continent sont en Afrique du Sud, 16 % en Afrique du Nord, et seulement 29 % en Afrique subsaharienne.

Le développement d'Internet se heurte d'une part au caractère très lacunaire de l'équipement téléphonique filaire numérique et à la quasi-inexistence des *hot spots*, et d'autre part au coût prohibitif du matériel informatique souvent considéré comme un produit de luxe et, partant, soumis à de très fortes taxes à l'importation et au prix élevé de l'abonnement. Ces coûts sont augmentés par la tropicalité et le niveau de développement infrastructurel : chaleur, poussière, sauts de tension fragilisent les ordinateurs. Proportionnellement aux revenus, un abonné africain paye dix à cinquante fois plus cher que l'internaute européen ou américain sa connexion à Internet. Ces coûts sont difficilement supportables par des particuliers et expliquent largement le développement des accès publics – les cybercentres ou cyberboutiques (lieux commerciaux souvent associés à des téléboutiques, équipés de micro-ordinateurs connectés au réseau Internet et utilisables en libre service) ouverts par des micro-entreprises privées relevant souvent du secteur informel – ou de l'usage privatif des équipements des entreprises et des institutions publiques.

Compte tenu de la configuration spatiale du réseau de la téléphonie filaire numérique, le "fossé numérique" est particulièrement grand entre grandes et petites villes et entre villes et campagnes. Il faut toutefois relativiser cette réalité, car le développement d'Internet en milieu rural est assuré par certaines ONG et pris en charge par certains États. Ainsi, au Burkina Faso, l'ONG américaine Cathwell a installé une connexion type Alvarion qui utilise les ondes radios pour mettre en place des boucles locales entre plusieurs terminaux, en attendant de pouvoir activer sa propre liaison haut débit par satellite prévue pour 2005. Dans des conditions techniques similaires, au Nord-Bénin, depuis 2000, l'ONG BorgouNET a permis de répondre aux besoins d'agents de développement situés dans les zones enclavées, tandis que, depuis Dakar (Sénégal), l'ENDA (ENvironnement Développement Action) appuie les groupements de producteurs sénégalais. À la fin des années quatre-vingt-dix, USA (Universal Service Agency), une organisation nationale sud-

africaine financée par l'État et une taxe sur les bénéfices des opérateurs cellulaires, a lancé le projet pilote de télécentres communautaires qui offrent un accès fixe (téléphone et Internet) aux populations rurales situées dans un rayon de 5 km. En milieu urbain, Internet est caractérisé par un accès essentiellement public (cybercafés et cyberboutiques, lieux de travail). Les cybercentres connaissent un fort roulement, accru par la crise urbaine (v. Urbanités), et une diffusion dans le tissu urbain. Ainsi, le mythique Métissacana, premier cybercentre d'Afrique, qui a ouvert ses portes en 1996 dans le quartier central du Plateau à Dakar, a fermé en 2002 du fait de la vétusté et de la lenteur de ses équipements. Depuis 2000, il a été relayé par de nombreux cybercentres *high tech*. Mais, à Dakar comme dans les grandes villes africaines, les cybercafés et cyberboutiques ne sont plus cantonnés au centre-ville et se développent dans les quartiers périphériques.

Ces centres sont d'autant plus importants que leur personnel joue un rôle d'appui technique et de formation, les internautes étant souvent peu instruits, voire analphabètes. Mais le paradoxe d'une modernité extrême côtoyant des problèmes de communication élémentaires, voire de développement, s'observe aussi dans l'usage qui est fait de cet outil de télécommunication de la transmission de la culture traditionnelle en direction des jeunes urbains et de la diaspora, jusqu'au travail interactif à l'échelle transnationale. Grâce aux médiateurs des cybercentres, le commerçant ou le paysan analphabète peut échanger des informations et travailler en interaction à distance. Les importateurs du Sénégal qui travaillent avec les fabricants de Taiwan et Hong Kong sont pour la plupart analphabètes. Depuis 2002, au lieu de voyager deux mois par an en Asie pour faire fabriquer les objets destinés à leur clientèle africaine, ils sont de plus en plus nombreux à faire scanner leurs bons de commandes et à élaborer des images numériques de leurs modèles, pour les envoyer via Internet en fichiers attachés, réduisant ainsi leur coût de voyage. Ils peuvent par le même truchement approvisionner les bazars et les étals de vente de la diaspora (v. Château-Rouge). Les commerçantes d'un groupement féminin de Tombouctou (Mali) s'approvisionnent et vendent dans le monde entier par le biais d'un site bilingue songhaï/français doté d'un programme de cour-

riel vocal. Un cas extrême est sans doute cette coopérative de petits paysans producteurs de coton du nord de la Côte-d'Ivoire, qui a investi dans un équipement Internet afin de suivre "en ligne" l'évolution des cours, ce qui lui a permis en 2002 d'exiger des égreneurs le paiement de 3 milliards de francs CFA (v.) correspondant à la hausse des cours que les égreneurs avaient dissimulée.

Des enjeux géopolitiques à toutes les échelles

Le développement des réseaux téléphoniques et de leurs applications Internet est l'expression d'une volonté politique, mais celle-ci est compliquée par la mise en cause, au niveau national et sur le plan international, des prérogatives d'État que ces outils de l'information impliquent.

La tenue, à Bamako, en mai 2002, de la première Conférence régionale préparatoire pour le SMSI (Sommet mondial sur la société de l'information) de décembre 2003, organisée par l'UIT (Union internationale des télécommunications, émanation de l'ONU), a permis de mesurer l'inégal engagement des États africains en la matière. L'Afrique y était représentée par six États (Égypte, Kenya, Libye, Mali, Sénégal, Zambie), tandis que l'Afrique du Sud est membre du Bureau de préparation du sommet. Elle a opposé les gouvernements "militants" (Mali, Sénégal) à ceux qui ne souhaitent pas s'engager (Ghana, Libye, Togo, Angola qui n'étaient pas représentés) et à ceux encore qui s'étaient contentés de faire acte de présence (Rwanda et Cameroun). On observe cependant que l'engagement des États dans une politique d'équipement de télécommunications est parfois plus stimulé par un événement d'envergure internationale que par une priorité accordée à la gestion du territoire national et de son désenclavement ou que par les moyens techniques et financiers dont il dispose. Ainsi, la tenue de la CAN (Coupe d'Afrique des nations), au Mali en 2002, a conduit les pouvoirs publics à équiper en antennes relais de nombreuses villes secondaires, assurant la couverture du pays par le réseau GSM afin que les journalistes puissent communiquer avec l'extérieur. La compétition terminée, l'équipement est en partie resté et le cellulaire gagne du terrain en dehors de Bamako.

Les rapports des gouvernements à ces équipements sont en effet parfois compliqués par le fait que ces derniers peuvent être utilisés à des fins stratégiques par les rebelles (v. Crise ivoirienne), les groupes armés (Liberia, Angola), voire le banditisme organisé, pour coordonner leurs actions ou bien permettre le "rapatriement du capital intellectuel de la diaspora" [CHÉNEAU-LOQUAY, 2003] et sa participation à la vie politique des États. Le premier site du mouvement rebelle de Côte-d'Ivoire, le MPCJ, était de toute évidence basé au États-Unis, à Korhogo (nord de la Côte-d'Ivoire), la crise ivoirienne (v.) a favorisé le développement de quatre cybercentres initialement connectés sur le réseau satellitaire des rebelles, tandis que Modeste Séri, président de l'association "Diaspora et Jeunesse de Côte-d'Ivoire" installé aux États-Unis, a annoncé en septembre 2004 sa candidature à l'élection présidentielle d'octobre 2005 sur le site Abidjan.net. Cependant, le recours stratégique aux TIC peut être aussi le fait des États qui, dans les situations de crise (avérée ou supposée), sont en mesure d'interrompre la diffusion des ondes par les réseaux cellulaires et de contrôler, voire de neutraliser, la transmission d'informations. Au contraire, dans d'autres contextes, la téléphonie et Internet servent la contribution intellectuelle de la diaspora aux questions de démocratisation de la vie politique et de choix de développement. Le Cameroun, par exemple, a lancé le 16 septembre 2004 le site www.presidentielle2004.gov.cm de la cybercampagne pour les élections présidentielles d'octobre 2004, un site qui se veut non partisan et dont l'objectif est de s'adresser à "tous les citoyens [du] pays et, partant, à ceux du village planétaire". La mise en ligne des quotidiens et journaux africains, le développement de liens Internet entre des sites nationaux et ceux de la diaspora, participent à cet échange de capacités et de connaissances avec (et entre) les membres de la diaspora.

Mais le développement de ces TIC pose aussi la question cruciale de la dépendance des États africains dans le processus de leur mondialisation (v.). Les réseaux (filaire ou radio) de la téléphonie et d'Internet dépendent de licences accordées par les États aux fournisseurs d'accès Internet (FAI) et aux opérateurs téléphoniques, mais, dans un contexte de privatisation et de dérégulation, les États africains rencontrent des difficultés à contrôler le développement national des réseaux et à assurer leur fonction de

promoteur d'une desserte universelle et d'une interconnectivité transcalaire.

Les FAI africains étaient jusqu'ici confrontés au manque d'espace pour leurs adresses IP (chaque ordinateur connecté à Internet est doté d'une adresse unique nommée "adresse IP"). Actuellement, seule l'*Internet corporation for assigned names and numbers* (ICANN) qui regroupe les cinq registres d'adresses Internet (soit un par continent), octroie et gère les adresses IP dans le monde entier. L'ICANN est une organisation internationale, la plus haute autorité internationale pour toutes les questions ayant trait aux noms de domaines, adresses et protocoles. Juridiquement, elle est une société à but non lucratif fonctionnant selon les lois de l'État de Californie. À ce jour, les FAI opérant en Afrique, même quand ils sont africains, doivent s'adresser à l'une des quatre agences d'enregistrement d'adresses IP localisées sur d'autres continents et dépendant de l'ICANN – soit les agences régionales suivantes : Europe-Afrique du Nord, Amérique du Nord-Afrique australe (dont Maurice), Amérique latine-Caraïbe et Asie-Pacifique. À partir de décembre 2004, l'attribution et la gestion de ces adresses pour le continent africain, à l'instar des autres continents, dépendront exclusivement d'un organisme régional, l'African regional Internet registry (AfriNIC). Les opérations techniques sont domiciliées en Afrique du Sud, le centre de répllication (système de sauvegarde) a été implanté en Égypte, le Ghana accueille quant à lui le centre de formation de l'AfriNIC. Le tout dessine une nouvelle configuration panafricaine à l'Internet africain.

En matière téléphonique, la situation tend à évoluer, d'une part vers une privatisation des opérateurs publics de téléphonie filaire et une pénétration consécutive d'opérateurs privés de la téléphonie fixe et/ou mobile et, d'autre part, vers une tentative délicate de mise en place d'outils indépendants de régulation des marchés afin de chercher une certaine équité sociospatiale dans la diffusion territoriale de ces nouvelles technologies. Si la privatisation totale ou partielle des opérateurs publics historiques et l'ouverture des marchés (filaires et radio) à la concurrence, recommandées par l'UIT et la Banque mondiale, concernent la quasi-totalité des pays – entre 1997 et 2002, la majorité des États afri-

cains a signé un accord dans ce sens avec l'OMC (Organisation mondiale du commerce) –, elle n'a pas été menée partout à son terme. La privatisation du capital des opérateurs historiques des réseaux filaires et l'attribution des licences sur les réseaux cellulaires concernent trois types d'entreprises. Les acteurs traditionnels de la coopération téléphonique avec les pays africains francophones ou lusophones, comme France Télécom ou Portugal Telecom, confortent leur place sur le marché de la téléphonie fixe et mobile. Les opérateurs panafricains historiques, l'Égyptien Orascom Telecom, l'Anglo-Néerlandais Celtel International, le Sud-Africain Vodacom, fondent leur développement sur l'expansion du marché africain du cellulaire. Enfin, des acteurs opérant dans d'autres régions du monde, comme MIC, investisseur luxembourgeois, ou encore Vivendi International, sont à l'affût d'un positionnement ciblé sur le marché africain du fixe et du mobile. Dans cette libéralisation et cette ouverture, la mobilité des capitaux est importante et tend à renforcer la différenciation sous-régionale : en 2001, Orascom a revendu ses parts de Telecel International, opérateur dans 33 pays d'Afrique subsaharienne et australe, pour replier ses activités sur les régions les plus prometteuses d'Afrique le Maghreb et l'Égypte, mais aussi sur le Pakistan. Quant à Celtel International, elle est devenue en mai 2004 la plus importante société panafricaine de téléphonie mobile en rachetant la participation majoritaire de Vivendi International dans KenCell pour 250 millions de dollars. Ce qui représente à ce jour la plus importante transaction commerciale jamais réalisée au Kenya signale l'importance des enjeux financiers liés au développement africain de ce marché.

La faiblesse de l'interconnectivité des réseaux dans une région où l'usage des lignes internationales est très supérieur à la moyenne mondiale (du fait de l'importance de la diaspora, du morcellement ethnique et de l'appartenance sociale de la clientèle), l'établissement des liaisons internationales via l'Europe ou l'Amérique du Nord ainsi que la volonté d'assurer un "accès universel" aux populations ont conduit les États africains à concevoir une "réponse africaine" à leur situation de dépendance en matière de télécommunications. Rascom (Organisation régionale africaine de communications par satellite), fondée en 1992 et regroupant

44 États, s'est donné pour mission de mettre à la disposition des pays africains des moyens efficaces et économiques de télécommunication (téléphone, télévision, radiophonie). La construction du premier satellite africain lancée en juin 2003, sa mise sur orbite prévue pour 2006 et le développement d'un réseau d'antennes relais au sol devraient assurer l'interconnectivité totale du continent, la couverture de chaque pays et rendre possible le développement de terminaux fixes privés ou publics dans les zones enclavées.

Conscients de l'importance de cette évolution et du rôle des TIC, les organismes internationaux d'appui au développement ont conçu des aides pour l'Internet : par exemple, l'ADEN, une émanation du ministère français des Affaires étrangères, est un projet d'appui au "désenclavement numérique". Il vise à accompagner le développement et l'usage des Technologies de l'information et de la communication en Afrique par la création d'un réseau de points d'accès publics à Internet, pour 13 pays actuellement concernés. Les coopérations canadiennes – l'Agence canadienne de développement international (ACDI) via le projet "Structures d'accès communautaires à l'Internet" (SACI) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) via le projet "Acacia" – tentaient dès 1997-1998 d'introduire Internet ou du moins l'usage de l'ordinateur dans les associations de femmes en milieu rural (projets utilisant sur le terrain le relais d'ONG). En matière de soutien au développement d'Internet, deux grandes tendances s'opposent : celle qui souhaite un appui à partir des techniques actuelles, dirigé vers les ONG et les regroupements, considérant que le coût global et le problème technique supposent une desserte regroupée. C'est essentiellement le fait des ONG et de ceux qui travaillent en milieu rural. L'autre tendance veut moderniser les systèmes (amélioration de la bande passante et du haut débit, développement de la liaison satellite, numérisation des lignes téléphoniques) et permettre un accès privé plus important en certains points des territoires. C'est plus l'option des citoyens. On retrouve alors cette opposition traditionnelle, en matière d'aménagement, entre traitement homogène des territoires (saupoudrage) et structuration du développement autour de pôles locomotives (polarisation), qui se font l'un et l'autre en la matière dans une situation de dérégulation.

Le 26 mars 2002, pour l'ouverture de la Coupe d'Afrique des nations (v. Football), l'artiste malien Abdoulaye Konaté fait installer sur la pelouse du stade de Bamako (Mali), devant un public de 50 000 personnes, un patchwork multicolore d'une superficie totale de 6 000 m². Cette installation d'un assemblage textile dans l'espace public à la faveur d'un événement international et populaire signale l'importance socioéconomique et symbolique de la filière textile en Afrique subsaharienne. Le tissu y a toujours été investi d'une valeur d'échange : façonnable et teignable, il est producteur de liens avec les mondes invisible et naturel, entre les hommes (individus, groupes), entre les âges et les étapes de la vie ; mobile et transportable, il est garant du maintien de ces liens. Il renvoie, à travers sa fabrication et sa circulation, à une histoire des rapports intra-africains – en particulier de part et d'autre du Sahara (v.) – mais aussi coloniaux, et il transmet, à travers une économie du motif teint, brodé ou appliqué et/ou de la bande cousue, un éventail de significations lisibles et nommables par des sociétés majoritairement sans écriture. La filière textile, qu'elle soit industrielle ou artisanale, étatique ou informelle*, nationale ou internationale, urbaine ou rurale est aujourd'hui, après l'agriculture dont elle constitue un des principaux débouchés, le second pourvoyeur d'emplois en Afrique subsaharienne. Après avoir été supporté, dans la période immédiatement postérieure aux indépendances, par les politiques étatiques menées au nom d'une mise en cohérence de la production et de la consommation nationales de matières et de biens, son dynamisme est lié aujourd'hui à une demande nationale et internationale soutenue par le développement d'un art textile et d'une *design* vestimentaire ou décoratif africains (v. Salif Keita ; Mondialisations). Un dynamisme qui a produit un répertoire patrimonialisé de techniques et de motifs, vecteur paradoxal d'une affirmation culturelle et d'une confusion de ses référents géographiques.

Tissus traditionnels, construction patrimoniale et diffusion internationale

Les couvertures et pagnes traditionnels, issus d'opérations de tissage de fibres naturelles et d'élaborations secondaires de toiles d'origine diverse, produits par un secteur artisanal urbain ou rural, dans les foyers textiles historiques de l'Afrique de l'Ouest et centrale, sont aujourd'hui destinés au marché national et international du vêtement et de la décoration. Les plus connus de ces produits sont les *bogolans* bambara (Mali), les couvertures *kaasa* et *kereka* peul (Mali), les pagnes *kente* ashanti (Ghana), *éwé* (Togo) et *baoulé* (Côte-d'Ivoire), les tapisseries fon (Bénin) d'Abomey, les toiles de coton brodées *aso-oké* yorouba (Nigeria), les appliqués *raphia*, *ntschak*, et les velours de *raphia kuba* (RDC) ; les cotonnades damassées *basins* (Mali, mais aussi Guinée, Sénégal, Bénin et Nigeria). Les étoffes traditionnelles sont obtenues par l'assemblage de longues et étroites bandes de toile grossière effectué traditionnellement par les hommes ; quant aux techniques de teinture, développées par les femmes, elles recourent à tous les procédés dits de la réserve* pour obtenir des motifs ainsi qu'aux procédés de gommage et de battage afin d'apprêter et de lustrer les toiles. Leur production contemporaine est l'héritière d'une importante économie matérielle et symbolique du tissu. Contrairement à une image reçue occidentale, le corps africain n'était pas nu mais temporairement et ponctuellement recouvert d'un tissu qui le prolongeait dans les mondes naturel et invisible pour lui assurer une protection magique et une identité sociale [COQUET, 1993]. Les *bogolans*, par exemple, étaient portés dans certaines occasions par des personnes confrontées à des situations impliquant la perte de sang : la chasse et les rituels masqués pour les hommes ; l'excision, la consommation du mariage, les naissances pour les femmes. Les tissus accompagnaient les morts dans les cérémonies funéraires en matérialisant autour de la dépouille l'interface entre les mondes des vivants et des morts, en maintenant le lien entre les ancêtres et les descendants et en configurant symboliquement les identités passées et à venir du défunt. Les tissus avaient aussi une fonction numéraire : leur accumulation signalait la richesse et le pouvoir, leur don servait à honorer, résoudre

les conflits et évacuer les tensions, leur circulation sous la forme de rouleaux en faisait une monnaie de compte pour laquelle la bande est l'unité minimale. Cette fonction en fit une des monnaies d'échange de la traite négrière. L'accumulation de pagnes reste d'ailleurs une pratique traditionnelle féminine dans l'ensemble de l'Afrique.

Les tissus traditionnels se vendent aujourd'hui sur les marchés nationaux où l'artisanat dont ils proviennent a bénéficié après l'indépendance de mesures promotionnelles d'origine étatique et, plus récemment, d'initiatives privées. Il s'agit d'une part de mesures visant à imposer le port obligatoire, souvent cérémoniel, du vêtement taillé dans le pagne traditionnel (le *faso dan fani* du Burkina Faso de Thomas Sankara, par exemple) ou dans le basin, d'autre part de la mise en place d'institutions visant à encadrer la formation et le transfert technologique (Fondation Cibako, Bénin), la production (Fédération nationale des artisans du Mali) et la diffusion (Salon international de l'artisanat de Ouagadougou, Burkina Faso) de ces biens. Cet effort de développement économique a en effet débouché sur une affirmation culturelle qui a fait du tissu et du costume traditionnels africains les vecteurs de l'africanité pour le pouvoir moderne africain et pour les élites de l'Afrique de l'Ouest et centrale. La diffusion internationale de ces tissus n'est pas récente, certaines pièces, les tissus *kuba* en particulier, ont été présentées comme des manifestations de l'art dit "indigène" dans les diverses expositions universelles, coloniales et d'art nègre de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle en Europe et aux États-Unis. Mais depuis le début des années quatre-vingt, elle est liée à l'intérêt de *designers* africains pour ces matériaux qu'ils travaillent ou dont ils s'inspirent pour créer des modèles aux formes occidentales ou bien des interprétations de boubous et de pagnes. Les stylistes se sont dotés d'institutions et de vitrines promotionnelles : la Fédération africaine des créateurs de mode, créée à Accra (Ghana) en 1993, le salon international K'Palezo inauguré à Abidjan (Côte-d'Ivoire) en 1997, ou encore le Festival international de la mode africaine, lancé au Niger en 1998. Des créateurs très médiatisés, comme le Nigérien Alphadi, se sont fait les promoteurs d'une large gamme de textiles traditionnels sur les scènes de la haute couture internationale où

ils participent aux défilés et ouvrent des boutiques consacrées à leur griffe. Mais la volonté d'articuler identité patrimoniale et modernité urbaine banalisée (v. Urbanités), la difficulté de façonner et de faire porter des toiles grossières les ont peu à peu conduits à transférer les éléments décoratifs empruntés à l'artisanat d'art sur des textiles composés de fibres artificielles issues de l'industrie chimique, contribuant ainsi à l'intégration des savoir-faire et pratiques traditionnels et à une production industrielle internationale. Par ailleurs, le tissu traditionnel africain a été largement diffusé par le *design* décoratif occidental qui l'utilise en tenture ou en revêtement, en même temps qu'il devenait l'un des principaux supports et matériaux de l'art pictural ou sculptural africain contemporain (Abdoulaye Konaté, Ismaël Diaboté, par exemple). Ces activités ont elles aussi contribué d'une part à la mise en relation du secteur industriel et de l'artisanat d'art, et d'autre part à la mise en circulation des produits sur les marchés européens et américains, dans les boutiques ethniques et les galeries, à travers toutes les formes de la coopération en matière de développement et à travers les filières légales ou illégales de la commercialisation des objets d'art et d'artisanat. Dans ce recouplement des secteurs et des modes de production, dans cet élargissement de l'aire de commercialisation des produits, le mouvement de développement économique et d'affirmation culturelle a paradoxalement contribué à gommer les références régionales et ethniques attachées aux tissus traditionnels au profit de la diffusion d'une référence territoriale étatique, voire d'une référence commune à l'Afrique subsaharienne. Le tissu traditionnel est ainsi devenu l'un des principaux vecteurs de la mondialisation (v.) africaine.

Wax-print et Fancy : tissus d'Afrique ?

Les tissus industriels sont des cotonnades imprimées dont l'unité de mesure est le "pagne" (1,83 m ou 2 yards) ; ils se présentent en deux dimensions – 5,5 m (trois pagnes, soit un "complet") et 11 m (six pagnes, soit une "pièce"), pour permettre le drapage de pagnes et la confection de costumes – et sont vendus exclusivement sur les marchés

africains d'Afrique ou de la diaspora (v. Château-Rouge). Ces imprimés africains, objets privilégiés de projections culturelles, n'ont été introduits en Afrique subsaharienne qu'à la fin du XIX^e siècle et restent massivement des produits d'importation, n'assurant qu'un débouché étroit et fragile à la filière coton africaine, elle-même en crise. Ils se déclinent essentiellement en deux grandes catégories : les *wax-prints* d'origine hollandaise, anglaise et japonaise, et les *fancy* d'origine africaine, chinoise ou pakistanaise. Les *wax-prints* sont des impressions complexes issues à la fois des techniques de la réserve* et des techniques mécaniques. Ces tissus identiques sur les deux faces sont particulièrement adaptés au port du vêtement drapé. D'une grande qualité, signalée sur leur lisière par un label prestigieux, ils constituent la matière de l'élégance africaine. Les industriels gèrent un stock d'un millier de motifs qu'ils font tourner et qu'ils renouvellent par recoloration ou transformation des dessins, en même temps qu'ils l'augmentent de nouveaux motifs. Les *fancy* sont des impressions mécaniques sur l'endroit. D'un prix plus modeste, d'une qualité d'impression et d'une résistance moindres, les *fancy* sont les supports de l'inventivité graphique et coloriste. On trouve les *fancy* événementiels ou propagandaires (supportant des portraits de chefs d'État, par exemple) fabriqués à la demande d'une institution ; les *fancy* figuratifs représentent des objets de la modernité occidentale (ventilateur, ordinateur, etc.), les *imi-wax patchworks* reproduisent les caractéristiques techniques et esthétiques des *wax-prints* les plus en vogue ou des tissus traditionnels (*kente*, *bogolan*, par exemple).

La pénétration des tissus imprimés en Afrique est liée à l'enrôlement des Ghanéens dans les opérations de conquête militaire menées par l'armée hollandaise dans une autre partie de son empire, l'Indonésie [FAUQUE et WOLLENBER, 1994]. Démobilisés, les combattants ghanéens ont rapporté les *batiks* indonésiens, ouvrant la Gold Coast puis l'ensemble du marché subsaharien aux imitations imprimées par les industriels hollandais, et cela au prix d'une évolution des motifs, des couleurs et de la dimension des coupons différenciant définitivement l'*african-print* du *java-print*. Les *wax-prints* sont donc essentiellement des produits d'importation fabriqués par l'entreprise Vlisco (propriété du groupe Unilever) à Helmond (Pays-Bas) et par des industriels de

Manchester (Royaume-Uni) à partir de toile écrue d'origine chinoise. Quant aux entreprises africaines de fabrication de *wax-prints* – Uniwax (Côte-d'Ivoire), Real wax (Nigeria) et GTP (Ghana), par exemple –, elles sont sous le contrôle de Vlisco. Les *fancy* sont inversement des produits africains fabriqués dans les usines d'entreprises nationales de type monopolistique : Comatex (Mali), Texicodi (Côte-d'Ivoire), Sobetex (Bénin) et ATL (Ghana), par exemple. Développées après l'indépendance à partir de capitaux publics et de capitaux privés d'origine européenne pour compléter la filière coton et alimenter les marchés nationaux, elles présentent aujourd'hui de graves difficultés financières. Elles sont rachetées par des entrepreneurs privés africains mais aussi par des entrepreneurs chinois qui tentent de pénétrer le marché africain des *fancy* ou bien sont en dépôt de bilan. C'est le cas, depuis 2000, de la Sofitex localisée à Koudougou (Burkina Faso), productrice du pagne *Faso Fani* dans lequel était taillé, par exemple, l'uniforme scolaire réglementaire des élèves burkinabés. L'industrie africaine de *fancy* et de *wax-print* élabore des toiles importées ou bien des toiles produites dans les États cotonniers (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Togo, Bénin, Cameroun, Tchad, RCA, RDC). Mais la plupart de ces entreprises publiques sont en cessation d'activité, à l'instar d'Itema (Mali), fournisseur de toile pour la Comatex, créée par l'État en 1969 et liquidée en 2003.

Enfin, s'il est souvent drapé, l'imprimé *wax* ou *fancy* est également confectionné et travaillé à façon (smocks, broderies, matelassages, volants, patchworks, etc.) par des tailleurs et des couturières dans de petits ateliers urbains regroupés en quartiers ou par les revendeuses sur les marchés, qui prennent en charge l'activité du prêt-à-porter pour une vente directe ou pour les boutiques des enseignes européennes (Woodin, propriété de Vlisco).

Si le Ghana a été le marché précurseur des imprimés, c'est aujourd'hui Lomé (Togo), son port et son grand marché, qui constitue leur porte d'entrée et la plaque tournante de leur commercialisation, une plaque tournante consolidée par une zone franche portuaire et des droits de douane sur les étoffes particulièrement favorables. Au-delà, c'est toute la façade guinéenne, mais aussi le Niger,

qui s'occupe de la commercialisation des tissus africains. L'architecture commerciale repose sur les grands comptoirs héritiers des maisons de commerce européennes, les grossistes (v. Nana-Benz), les revendeuses et plus récemment les boutiques urbaines. *Wax-print* et *fancy* sont détaillés sur le marché par "pièces" et "complets". Ce métrage élevé, associé à leur qualité, contribue à faire des *wax-print* des investissements coûteux : 35 000 à 50 000 FCFA (v.) le "complet" de *wax-print* hollandais, 12 000 à 20 000 FCFA celui produit par Uniwax (Côte-d'Ivoire) et légèrement en dessous celui de GTP (Ghana). Ainsi, leur prix de vente donne aussi lieu au développement d'un circuit de commercialisation parallèle. Ils y sont très souvent acquis à crédit dans un monde à faible disponibilité financière. Par ailleurs, le rôle des grossistes ne s'arrête pas à la commercialisation des imprimés mais s'étend aussi à leur conception. Interfaces entre le marché de détail et les producteurs, ce sont eux qui procurent aux entreprises étrangères les informations qui déterminent l'invention, l'évolution et le roulement des motifs *wax-prints*, de même qu'ils commandent directement leurs *fancy* et leurs *imi-wax* aux usines locales. Si les pagnes et les modèles des costumes sont distribués dans toute l'Afrique subsaharienne, leur diffusion donne lieu cependant à des formes de régionalisation réglées par une culture locale des motifs et des couleurs (abstraction/figuration, géométrisation des formes et symbolique des couleurs) et par une appréciation locale des couleurs liée en particulier à leur résonance à la luminosité et à la nébulosité. Le jaune et le rouge du Nigeria, le bleu profond du Ghana, le brun du Bénin en sont des exemples.

L'ensemble de la filière textile industrielle est soumise aux problèmes de la contrefaçon (motif d'impression et modèle de confection) et de la contrebande internationale, au point qu'un quai du port de Lomé est appelé le *wharf* des contrebandiers. La contrefaçon est d'ailleurs un des fondements de la création de *fancy*. Son encadrement juridique est inexistant et son autorégulation dépend des grossistes qui protègent les collections de *wax-prints* dont ils sont dépositaires. Cette filière est aussi soumise à la concurrence de l'importation massive, et en constante progression, des "fripes" en provenance des États-Unis et

d'Europe à destination des ports d'Afrique de l'Ouest et réexportées vers l'ensemble de l'Afrique. En effet, si la part du port vestimentaire des tissus imprimés africains est toujours forte en milieu urbain (y compris dans la diaspora) et en milieu rural, elle est cependant de plus en plus concurrencée par le port des vêtements "occidentaux", comme le raconte *Bal poussière* (1988), un film du réalisateur ivoirien Henri Duparc, qui met en scène la compétition entre les "pagueuses" (habillées dans des pagnes confectionnés) et les "robeuses" (habillées à l'occidentale) dans un village proche d'Abidjan. Du côté des jeunes élites urbaines d'Afrique et de la diaspora, le mouvement des "sappeurs" (membres de la Société des ambianceurs et des personnes élégantes) né au Congo dans les années soixante-dix mobilise, éventuellement sur le marché des fripes, les ressources vestimentaires des couturiers occidentaux pour composer une figure urbaine de la modernité africaine aux antipodes des confections locales.

Des tissus sémaphoriques

Le tissu africain traditionnel ou industriel est soumis à une intention de communiquer, qui traduit un rapport au monde ou un rapport à l'autre autour desquels il s'est avéré possible de développer quelques pistes de réflexion géographique. Les pagnes africains sont dotés de noms qui renvoient d'une part à l'agencement de leurs motifs, une combinatoire de signes codifiés formant message, et d'autre part à leur contexte d'usage. Ils deviennent les signes d'une identité, d'un statut social, d'une fonction, d'un état, mais aussi le médium de l'écriture de sociogonies, de mythes ou de représentations du monde. COQUET [1993] propose une interprétation géographique convaincante des *bogolans* et des *kaasa*, les élevant au statut de construits cartographiques. L'auteur montre en particulier : que la surface plane des *bogolans* masculins est utilisée pour représenter des schémas spatiaux et des trajectoires afin de servir à la maîtrise mentale de l'espace ouvert de la chasse ; que les *kaasa* peuvent représenter des éléments topographiques (les buttes de terre accidentant la plaine sur lesquelles sont édifiés les campements), des éléments de

circulation (les lignes noires traçant les chemins de transhumance ou les sentiers reliant les buttes entre elles), des bandes blanches ponctuées de motifs (symbolisant les racines d'arbres), comme autant de points de repère et d'ancrage qui servent à la maîtrise mentale d'un espace ouvert de circulation nomade. Sur toutes ces représentations, l'homme est au centre de l'espace symbolique, les différents éléments d'une géographie et d'une cosmographie s'organisent à partir de lui, représenté en un motif central. Le monde est tissé dans le tissu qui enrobe le corps, corps qui s'engage par des actions matérielles ou symboliques dans le monde : ce sont bien les qualités de surface informable et d'artéfact transportable du tissu qui sont utilisées pour ces cartes textiles qui accompagnent l'acteur (chasseur, pasteur, etc.) dans son champ d'action tout en le protégeant magiquement.

Les *wax-print* et *fancy*, quant à eux, se font les sémaphores, allégoriques ou figuratifs, d'un rapport au monde et à l'autre (individu ou groupe). En effet, certains motifs sont dénommés ("rendez-vous au carrefour", "je cours plus vite que ma rivale", "mon mari est capable", "les trois banques", "alphabet", par exemple), ce qui signale leur succès particulier et constitue une preuve générale de la capacité énonciative attachée aux tissus en Afrique occidentale et centrale. Les motifs imprimés sont interprétés et dénommés pour devenir une forme possible d'une signification du monde et son véhicule dans un espace de vie donné. En effet, un individu recouvert d'un pagne endosse le message de son motif et le colporte dans des contextes d'usages où il détient une certaine aptitude à être délivré ; ou bien il le détourne à des fins ironiques ou ludiques. Le corps, comme véhicule, et l'espace de vie, comme cadre et instrument de diffusion, sont alors articulés par une intention de communiquer. FAUQUE et WOLLENWEBER [1994] proposent une classification de ces messages en quatre catégories : vie quotidienne des femmes, villes et modernité occidentale, nature et production agricole, rythme. Il faudrait y ajouter les thèmes propagandaires, ceux imprimés à la faveur des campagnes électorales ou de visites protocolaires sur des *fancy* dont la gratuité contribue à assurer la diffusion du message au-delà du cercle des militants ou sympathisants.

TRITHÉRAPIE, TRAITEMENT MÉDICAL DU VIH/SIDA

La question majeure de l'accessibilité, son inscription dans un jeu d'acteurs et d'organisations Nord-Sud telle qu'elle a été abordée à propos de la prévention (v. Préservatifs), concerne de façon plus dramatique encore le traitement médical du virus, c'est-à-dire la trithérapie* disponible sur le marché mondial depuis 1996. L'absence de solution thérapeutique au VIH/Sida en Afrique, comme dans l'ensemble des pays en développement, est d'abord une absence de solution pharmaceutique : les brevets* donnent de fait un monopole aux compagnies pharmaceutiques qui commercialisent les traitements, le coût de ces derniers devenant prohibitif pour les malades des pays pauvres où la couverture maladie est quasi inexistante. La solution pharmaceutique pour ces pays en lutte contre la pandémie passe alors par la reconnaissance internationale du principe de la primauté de la santé sur les brevets, mais plus encore par la définition des conditions de son application à travers la mise en place d'un cadre juridique international de production de médicaments sous "licence obligatoire", d'exportation et de distribution de génériques.

“Licence obligatoire” et importation de génériques contre monopole pharmaceutique

Le coût des médicaments est en effet un obstacle majeur à l'accès des populations aux traitements disponibles : les médicaments composés à partir des molécules brevetées aux États-Unis (laboratoire de l'université de Yale et laboratoire Biochem) et en Allemagne (laboratoire Boehringer-Ingelheim), puis transformées par des entreprises pharmaceutiques oligopolistiques occidentales détenant un droit exclusif d'exploitation de l'invention ou "licence d'exclusivité" (Merck and Co, Glaxo-SmithKline, Boehringer-Ingelheim, Bristol-Myers Squibb, F. Hoffman-La Roche), coûtent en moyenne 35 dollars par mois par malade. On estime que le coût de la fabrication d'une pilule ne dépasse pas les 7 % du prix

de vente des médicaments, les parts restantes revenant au brevet, aux campagnes publicitaires et au conditionnement. Ceci milite en faveur du développement de la trithérapie générique (3 antirétroviraux à dose fixe en un seul comprimé), moins coûteuse (entre 10 et 20 dollars par mois), puisqu'elle s'émancipe des brevets, et plus maniable, puisque son stockage, sa distribution et son administration sont facilitées par le caractère unitaire du médicament. En 2000, à la Conférence internationale sur le Sida de Durban (Afrique du Sud), les États africains ont pris la décision de rechercher les moyens les moins coûteux pour l'acquisition de médicaments contre le virus : les lois en faveur de la "licence obligatoire", qui autorisent tout individu ou gouvernement à utiliser dans l'intérêt public un brevet sans la permission de celui qui détient son monopole, constituent une première piste ; le recours à l'importation de médicaments de substitution (les génériques) proposés par des entreprises localisées dans d'autres pays en développement (Inde, Brésil, Thaïlande) en constitue une autre. En mars 2001, la victoire juridique remportée par les ONG et l'État sud-africain contre une coalition de 39 laboratoires pharmaceutiques qui contestait le droit du gouvernement à importer ou à fabriquer des trithérapies génériques sous licence obligatoire a été très médiatique.

Ce procès a entraîné une révision des relations entre laboratoires/entreprises occidentaux, gouvernements du Nord et gouvernements du Sud, et surtout une mise au jour des ressorts de ce jeu d'acteurs (v. Mondialisations). Ainsi, lors de la Conférence de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) de Doha (Qatar) de novembre 2001, l'ensemble des États réunis a reconnu le principe de la primauté de la santé sur les brevets et a ouvert la possibilité pour les États de promouvoir l'accès aux médicaments pour tous en instaurant un droit à utiliser des génériques. Cependant, la déclaration de Doha restreignait le droit des pays producteurs de médicaments sous licence obligatoire d'exporter leur production vers des pays pauvres sans capacité de production propre. En août 2003 à Cancun (Mexique), la mise en place, à la demande des États-Unis, de l'Union européenne et de la Suisse, d'un arsenal juridique de conditions restrictives à l'exportation et à l'importation des génériques venait limiter considérablement

l'avancée de Doha. En juillet 2004, la Conférence internationale sur le Sida de Bangkok a été organisée autour du thème éthique "Accès pour tous" (aux traitements). Par ailleurs, en juin 2001, l'ONU a créé un fonds global avec un objectif financier de 10 milliards par an (jusqu'ici jamais atteint du fait du non-respect de leurs engagements par les États riches). L'une de ses premières actions a été le soutien au plan OMS-ONUSIDA "un traitement antirétroviral pour 3 millions de patients d'ici 2005" qui comprend un volet approvisionnement, un volet d'information et un volet formation de personnels de santé des pays pauvres.

La situation, contrôlée par les laboratoires pharmaceutiques et les États qui les soutiennent, évolue aujourd'hui vers une tentative d'entrave systématique à la concurrence faite par les producteurs de génériques aux laboratoires occidentaux d'une part, vers la négociation d'accords bilatéraux et régionaux portant sur la commercialisation des médicaments entre ces derniers et les États pauvres d'autre part. De fait, la vente des médicaments contre le VIH/Sida constitue une rente pour les laboratoires pharmaceutiques : pour l'année 2000, les gains de Glaxo-SmithKline liés à la vente des antirétroviraux ont atteint 1,6 milliard de dollars. Au demeurant, si les bénéfices potentiels espérés de l'Afrique sont tellement faibles qu'ils ne peuvent, dans une pure logique commerciale, constituer un marché pour les laboratoires, ceux-ci se battent pour y maintenir des niveaux de prix élevés ou pour le fractionner et le cloisonner, afin de préserver leurs gains en Occident. Ils utilisent pour ce faire les acteurs étatiques, dotés d'une capacité de négociation à l'échelle où est conçue la régulation du marché, auprès desquels ils mènent un intense lobbying. En 2001, l'entreprise pharmaceutique indienne Cipla Pharmaceutical Ltd a proposé aux États africains le Triomune, un médicament générique fabriqué à partir de molécules non brevetées, préqualifié par l'OMS mais peu reconnu à ce jour par les agences d'aides internationales (sous tutelle américaine ou onusienne) impliquées dans les programmes d'accès aux antirétroviraux. Pour justifier leurs prix plus élevés, les industries pharmaceutiques soulignent la relation entre les bénéfices tirés de l'exclusivité sur les brevets et le financement de la recherche contre le VIH/Sida : elles

avancent, sans en apporter la preuve, que 70 % du prix de vente de leurs produits sont réaffectés à la recherche, et en conséquence elles attirent l'attention sur les effets ricochets sur la recherche de la concurrence exercée par les producteurs de génériques.

Pour ce qui concerne les accords bilatéraux ou régionaux, la Côte-d'Ivoire, pays le plus touché d'Afrique de l'Ouest, a obtenu à la faveur du mouvement d'opinion lié au procès sud-africain et grâce au soutien diplomatique de Paris, une baisse de 90 % du prix des antirétroviraux facturés par trois entreprises Merck, Bristol Myers et Glaxo-SmithKline. Mais inversement, en 2003, l'un des pays les moins touchés d'Afrique, le Maroc, a négocié avec les États-Unis un accord de libre-échange qui entrave durablement la production et la commercialisation des antirétroviraux en rallongeant la durée de protection des molécules par les brevets au-delà de vingt ans et en instaurant le principe d'une exclusivité pour cinq ans des premiers médicaments enregistrés auprès de la Direction nationale de la pharmacie.

Les rapports Nord-Sud dans la recherche médicale

Les modalités du développement par les laboratoires pharmaceutiques non plus des molécules de traitement de l'infection, mais des molécules anti-VIH (c'est-à-dire des molécules permettant de lutter préventivement contre l'infection, mais ne constituant pas à proprement parler un vaccin puisqu'elles n'entraînent pas une réaction immunitaire), donne un aperçu complémentaire des rapports Nord-Sud entre acteurs tels qu'ils s'instaurent dans le contexte pharmaceutique de cette maladie. Le laboratoire californien Gilead Sciences, par exemple, dispose d'une molécule (Tenofovir DF) testé avec succès *in vitro* et sur les animaux. L'enregistrement du médicament par l'OMS dépend aujourd'hui du succès d'essais *in vivo* sur les populations. Une ONG américaine (Family Health International), spécialisée dans les activités de recherche sur le terrain dans le domaine de la santé publique, financée pour ce projet par la Fondation Bill et Belinda Gates, développe depuis juin 2004 des essais dans trois pays afri-

cains (Cameroun, Nigeria et Ghana) auprès d'une population de 1 200 prostituées séronégatives (Source : Act Up, 2004) : celles-ci, suivant le protocole habituel, sont partagées en deux groupes distincts auxquels sont distribués, pour l'un un médicament fourni par Gilead comprenant effectivement la molécule, pour l'autre un placebo. Il n'est pas prévu de prise en charge médicamenteuse pour les femmes infectées pendant la période d'essais... Il s'agit donc pour les partenaires de réaliser des essais à moindre coût par le recours à une population africaine fragilisée et à risque, alors même que le médicament est déjà vendu sur le marché nord-américain à un prix prohibitif. De telles manières de faire, qui posent des problèmes éthiques, sont activement dénoncées par les associations de lutte contre le VIH/Sida.

LE VIH/SIDA EN AFRIQUE

L'Afrique dans la pandémie et ses effets systèmes

On ne peut parler du continent africain sans évoquer l'épidémie majeure qui le touche aujourd'hui et dont les conséquences y sont d'une telle ampleur qu'elles concernent tous les secteurs des sociétés et menacent, de façon systémique, les possibilités de développement des États : le syndrome d'immunodéficience acquise provoqué par le virus VIH ou VIH/Sida. Le VIH/Sida est une infection virale transmissible par échange direct de liquides corporels (sang, sperme et sécrétions vaginales), qui détruit les défenses immunitaires des organismes contaminés et favorise le développement de maladies opportunistes. En Afrique, cette épidémie mondiale est essentiellement une maladie sexuellement transmissible : on estime que les rapports hétérosexuels y sont responsables de 80 % des contaminations, tandis que la majorité des 20 % restants correspond aux contaminations materno-fœtales et, dans une bien moindre mesure, à celles liées aux injections (drogues, médicaments) et aux rapports homosexuels.

L'épidémie doit être replacée dans la perspective générale de l'épidémiologie afin de caractériser cette

infection par rapport à d'autres. L'épidémie de VIH/Sida n'est pas la seule épidémie passée ou présente que le monde ait connue ou qu'il connaisse, mais dans un champ épidémiologique balisé par le degré de contagiosité, le contexte pharmaco-médico-technique de la propagation, la capacité immunologique de réponse des organismes humains à l'agent infectieux, si elle apparaît comme bien moins contagieuse que des épidémies qui se transmettent indirectement au moyen de contagés (la grippe, le choléra, par exemple), elle est en revanche caractérisée par un contexte pharmaco-médico-technique de propagation qui lui a été très favorable (pas de vaccin spécifique, pas de traitement préventif et pas de traitement efficace jusqu'en 1996), et par l'absence de réponse immunitaire. À titre de comparaison, la grippe "espagnole" de 1918-1919, qui, selon une estimation consensuelle, a fait environ 30 millions de morts directs (principalement en Chine, aux États-Unis, en Europe), est caractérisée par son haut degré de contagiosité et un contexte pharmaco-médico-technique favorable (pas de vaccin existant à l'époque), mais elle a été brève du fait de la capacité des organismes humains à lui apporter une réponse immunitaire en moins de deux ans. Enfin, l'épidémie de VIH/Sida est non saisonnière, dotée d'un champ d'activité mondial (pandémie) et d'une actualité temporelle extrêmement longue (23 ans), caractérisée par un décalage temporel important entre contamination par le VIH (séropositivité) et déclaration de la maladie (Sida). Le géographe américain Peter Gould l'a qualifiée de *The Slow Plague* (le lent fléau), titre de son ouvrage consacré à l'étude des structures spatiales et des processus de la transmission du virus, publié en 1993. L'ONUSIDA recense à l'échelle mondiale 40 millions de personnes malades du Sida, 5 millions de nouveaux cas de Sida déclarés par an, 20 millions de morts depuis le début de l'épidémie, 3 millions de morts par an ; les estimations pour 2010 prévoient une diminution de la population mondiale liée au VIH/Sida de 71 millions de personnes ; à ce jour, seuls 800 000 malades dans le monde ont accès aux traitements dont 500 000 dans les pays riches.

L'épidémie en Afrique doit être replacée dans son cadre mondial, afin de mettre en avant ce qui, dans les

structures et les pratiques spatiales en Afrique, constitue un contexte favorable à son développement. Elle y a pris une ampleur considérable (ampleur de la contagion, taux de mortalité, rapidité de la mortalité des personnes infectées) alors qu'elle paraît contrôlée en Europe et en Amérique du Nord (contagion moindre, augmentation de la durée de vie après infection). Cette différenciation régionale met au jour, à côté des causes virales, l'importance des contextes spatiaux de la transmission : comme l'énonce P. Gould [in BAILLY, FERRAS et PUMAIN, 1992], l'agent causal d'une maladie est toujours un flux porté par une structure ; celle-ci, différenciée, fait apparaître des aires distinctes de contamination et de mortalité. Cette structure et ce flux sont analysables en termes géographiques dans la mesure où la transmission dépend de la relation de corps humains entre eux et, par conséquent, des normes culturelles et économiques présidant à ces relations, des facteurs de la mise en présence des corps et des technologies qui les sous-tendent : agrégation (villes, régions, etc.) et circulation de populations (migrations, déplacements), et leur hiérarchisation (réseaux hiérarchiques de peuplement et de flux). Le rapport structure/flux dessine l'espace du Sida en Afrique, la dimension spatiale de la pandémie sur le continent.

• L'Afrique dans la diffusion mondiale du virus VIH/Sida

En 2003, d'après l'organisation mondiale de la santé (OMS), l'Afrique regroupait les deux tiers des personnes atteintes du VIH/Sida pour seulement 11 % de la population mondiale. Toujours selon l'OMS (2003), entre 23 et 31 millions de personnes atteintes vivent sur le continent. L'écart avec le reste du monde se creuse encore si l'on prend en compte les décès liés au VIH/Sida : sur les 3 millions de morts du VIH/Sida dans le monde en 2000, 2,4 millions provenaient de l'Afrique subsaharienne (Source : OMS, ONUSIDA). L'importance de la contamination y est en effet aggravée par le faible accès aux moyens de prévention et par-dessus tout aux soins (v. Préservatifs ; Trithérapie) : en 2004, 100 000 malades (25 000, en 2002) sont effectivement soignés dans le cadre

des protocoles thérapeutiques de la médecine occidentale qui sont en mesure d'allonger la durée de vie des malades.

L'Afrique est le foyer d'origine de l'épidémie dans le monde. La première vague de cette épidémie est partie à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt (rapport de l'OMS, 2000) des pourtours des lacs Victoria et Tanganyika. Le virus VIH-1 a été identifié en 1983. L'épidémie s'est ensuite propagée suivant deux axes perpendiculaires : un axe méridien principal qui s'étend d'Addis-Abeba (Éthiopie) ou de Djibouti jusqu'au Cap (Afrique du Sud), un axe secondaire est-ouest, de Dar es-Salaam (Tanzanie) ou de Mombassa (Kenya) jusqu'à Dakar (Sénégal). Selon Peter Gould, la transmission épidémiologique relève de deux processus distincts : la diffusion hiérarchique et la diffusion par contagion. Ainsi le VIH, suivant un certain ordre spatial de propagation, passe d'une grande ville à une autre grande ville reliées entre elles par des flux à longue ou moyenne distances – c'est-à-dire qu'il est d'abord transmis entre deux agrégats de population, centres de relations denses et nœuds de circulation attracteurs et dispensateurs de flux sur des échelles variées, puis lentement, par le biais des relations interpersonnelles dans l'espace de la vie quotidienne, il passe à l'ensemble de lieux reliés sur de courtes distances qui forment l'arrière-pays régional de ces épicentres. C'est sur la base de ce modèle (dit de la diffusion) que le géographe analyse la prévalence* du VIH/Sida en Côte-d'Ivoire, mettant en avant le rôle de la structure des connexions aériennes qui fait converger sur Abidjan, nœud de circulation sous-continentale, des flux de population à longue distance en provenance de l'Afrique francophone, puis le rôle de la structure des connexions routières (Abidjan-Bouaké et Abidjan-Dabakala) qui fait descendre la maladie dans la hiérarchie nationale des unités de peuplement. C'est la mobilité des populations, telle qu'elle est rendue possible par les conditions technologiques de la circulation et telle qu'elle est motivée par des facteurs économiques, politiques et sociaux, qui se réalise dans une structure circulatoire donnée, qui est un agent de propagation, tandis que l'accessibilité problématique aux soins (état de l'infrastructure sanitaire, coût prohibitif des traitements et moyens préventifs) et les comportements sanitai-

res et sexuels (nature des rapports entre les partenaires et modalité d'utilisation de moyens de prévention) sont des conditions du ralentissement ou de l'accélération du flux transmetteur. En Afrique, cette mobilité est particulièrement importante : migrations de travail (v. SADC), professions mobiles (v. Péages routiers), déplacements massifs de populations dus aux guerres (v. Brazzaville ; Crise ivoirienne), déplacements de troupes ou de groupes de soldats démobilisés, etc., et elle se déploie dans un contexte médical, pharmaceutique, économique et comportemental très favorable à l'accélération de la transmission et à l'établissement d'un taux élevé de mortalité (v. Préservatifs ; Trithérapie).

Ainsi, on peut s'étonner de l'ampleur de la contagion en Afrique australe depuis la seconde moitié des années quatre-vingt-dix, alors que le virus était identifié et que des politiques de prévention étaient en place à l'échelle mondiale. Cela n'est compréhensible que si l'on rapproche cette chronologie médicale d'une autre chronologie, celle-ci politique : la contamination massive des populations d'Afrique australe s'est faite en même temps que finissait l'apartheid*. La fin du régime raciste* sud-africain réintègre un pays paria dans le concert des nations (v. SADC). On peut désormais échanger facilement avec la première puissance économique du continent : les freins à la mobilité sont levés. De nombreux hommes seuls viennent travailler sous contrat dans les mines : certains viennent de Zambie et du Malawi, pays servant de relais avec la zone des Grands Lacs alors la plus touchée. Le virus s'étend, et les politiques ne savent pas réagir à temps, qu'ils se consacrent à la réconciliation et à la reconstruction comme Nelson Mandela (v.) ou qu'ils nient le problème comme son successeur Thabo Mbeki. Le contexte national sud-africain (disparité des systèmes de soins héritée de l'apartheid, culture de la violence notamment à caractère sexuel, éclatement des structures familiales lié à l'ancienne disjonction entre ségrégation/cantonement géographique des populations noires et emploi dans les quartiers blancs...) fait le reste.

Dans ce désastre général à l'échelle d'un continent, les situations nationales apparaissent différenciées et

découlées dans le temps. Il faut d'emblée signaler que l'Afrique du Nord est beaucoup moins touchée par le VIH/Sida puisque seulement 0,6 % des 15-49 ans y étaient contaminés en 2003 [voir Amat-Roze in LESOURD, 2003] contre 21,5 % en Afrique australe. En Afrique subsaharienne, la géographie de l'épidémie a évolué : les pays riverains des Grands Lacs, là où le virus est apparu, ont été les plus touchés à partir du milieu des années quatre-vingt. Compte tenu du décalage chronologique important entre la contamination par le virus et la déclaration de la maladie, ces pays ont été très touchés jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix. L'Ouganda en particulier comptait 30 % de femmes enceintes séropositives en 1989. La chute de l'espérance de vie y a été particulièrement spectaculaire : alors qu'un mouvement séculaire avait permis des gains substantiels (10 ans d'espérance de vie de plus entre 1960 et 1984), la tendance haussière a été brutalement cassée. L'espérance de vie qui atteignait 54 ans en 1994 y a été très brutalement ramenée à 40,7 ans en 1998, soit le niveau des années soixante ! Mais ces États ont souvent pris conscience très tôt de l'ampleur de l'épidémie et ont su réagir. Le cas de l'Ouganda est là exemplaire. L'implication personnelle du président Yoweri Museveni a joué un rôle fondamental. Il a lancé dès 1986, un programme national de lutte anti-Sida basé sur l'information et la prévention. Toutes les instances administratives, comme les conseils locaux, ont été appelées à faire circuler l'information auprès des populations. Le programme a aussi misé sur l'engagement des représentants des groupes religieux de toutes confessions, des associations locales, des écoles, des troupes théâtrales... Aujourd'hui, l'Afrique des Grands Lacs n'est plus la plus touchée par le fléau : l'Afrique australe est la région où la prévalence du VIH est maximale. En Afrique du Sud, au Zimbabwe, au Botswana, plus de 30 % de la population des 15-49 ans est séropositive... L'épidémie progresse rapidement : au Botswana, où 38 % des femmes enceintes étaient porteuses du virus en 1997, ce taux passe à 44,9 % en 2000 et plus de la moitié des femmes de 20 à 30 ans sont alors touchées. En Afrique de l'Ouest, ce sont la Côte-d'Ivoire et le Cameroun qui présentent les taux les plus élevés : 10 % et 11 % des adultes sont séropositifs.

• Effets système

Cette épidémie, par son ampleur, touche tous les aspects de la vie des populations concernées : lorsque les taux sont très élevés, ce ne sont pas seulement les dynamiques démographiques qui sont modifiées, mais aussi les aspects économiques, sociaux et culturels, provoquant une crise de société majeure.

La crise démographique est considérable, au point que le président du Botswana a déclaré en 2001 : “Nous sommes à la veille de la disparition de notre nation”. Les projections démographiques sont en effet régulièrement revues à la baisse pour l’ensemble du continent. Même si presque tous les pays restent en situation d’explosion démographique avec une croissance cependant ralentie, l’Afrique du Sud, le Botswana et le Zimbabwe auront en 2025 une population inférieure à celle de 1997, et cela à cause du Sida. Les pyramides des âges sont très brutalement modifiées : Jeanne-Marie AMAT-ROZE [2003] analyse celle du Botswana et montre que la forme pyramidale est remplacée par une forme dite “en tuyau de cheminée”. L’épidémie touche en effet surtout les jeunes adultes, hommes et femmes confondus. Il y a donc un effet classes creuses sur les deux sexes, accentué du côté féminin car les femmes sont aujourd’hui exposées plus jeunes et sont plus contaminées. La pyramide se rétrécit à sa base car les naissances reculent (décès des femmes en âge de procréer) et les enfants contaminés par leur mère meurent rapidement.

Une telle ponction sur les classes d’âge actives et sur les jeunes (réservoir de population active) pose de graves problèmes de développement. Ainsi, selon la Banque mondiale, la croissance de l’Afrique du Sud est inférieure de 17 % à ce qu’elle serait sans ce fléau. Les entreprises sont en effet durement touchées : perte de productivité, absentéisme des ouvriers malades ou devant prendre soin de leurs proches eux-mêmes malades, hausse des charges puisqu’elles sont souvent responsables de l’assurance médicale de leurs salariés, difficulté à recruter et à former de la main-d’œuvre pour remplacer les décès... L’impact économique est tel que ces entreprises se mobilisent maintenant contre le VIH/Sida et que les grandes compagnies

minières comme la de Beers ou l’Anglo-American financent aujourd’hui la trithérapie* de leurs salariés. Ajoutons que, puisque c’est la population active qui meurt, elle n’est plus en mesure d’assurer la production, en particulier de denrées agricoles. L’insécurité alimentaire est donc aussi l’une des conséquences de l’épidémie. Cet exemple sud-africain montre la nécessité de ne pas analyser le VIH/Sida de manière isolée, mais de le penser en *système*. Trois exemples permettent de mieux le comprendre.

L’effet système joue d’abord sur le plan pathologique. Ainsi, en Afrique subsaharienne, la vitesse de propagation du virus est grandement accrue par des cofacteurs pathologiques dont l’ampleur détermine l’état sanitaire des populations, leur sensibilité au virus : les MST ulcérales (syphilis) et les MST inflammatoires (gonococcie) favorisent les possibilités de passage du virus. Inversement, le VIH/Sida est un facteur de développement de maladies opportunistes (la tuberculose et des infections bactériennes), tandis que la séropositivité aggrave et l’incidence et la gravité du paludisme (v. Moustiques). Ces maladies sont les premières causes de mortalité liées au Sida. Le VIH/Sida met en cause jusqu’aux campagnes vaccinales systématiques de l’UNICEF : certains vaccins sont redoutables lorsqu’ils sont injectés à un enfant séropositif en situation d’immunodéficience, qui a alors tendance à développer la maladie contre laquelle on voulait le protéger. La situation médicale africaine se dégrade donc particulièrement rapidement, d’autant que les infrastructures de santé (publiques et ONG), déjà insuffisantes, ne peuvent accueillir tous les malades concernés. Les États n’ont pas les ressources pour remédier à cette situation et le personnel de santé est lui aussi touché par l’épidémie : les manques criants d’hommes, de matériel, de ressources, deviennent dramatiques face à l’épidémie.

La géographie de l’épidémie, son ampleur, mais aussi sa sociologie sont à comprendre en terme de système. Ainsi, la mobilité des populations africaines transforme des catégories de population ayant celle-ci en commun, en vecteurs de l’épidémie. Par exemple, les immigrants du Burkina Faso – main-d’œuvre encore largement célibataire des plantations – qui sont infectés en Côte-d’Ivoire,

rentrent mourir au pays, participant ainsi à la diffusion de la maladie dans leur pays. C'est l'ensemble des professions "mobiles" qui est touché : chauffeurs routiers, fonctionnaires affectés loin de chez eux et bénéficiant d'un revenu stable qui leur donne un certain pouvoir de séduction... surtout quand s'y ajoute un pouvoir administratif ou coercitif (policiers, douaniers). Parmi ceux-ci, les enseignants et surtout les instituteurs constituent une catégorie particulièrement décimée. Ceci s'explique certes par leur revenu fixe, mais aussi par l'usage immodéré de ce qu'on y appelle avec ironie les "MST" ou "moyenne sexuelle transmissibles" (c'est-à-dire le pouvoir d'aliéner les notes). Des conséquences dramatiques sur l'encadrement éducatif des populations commencent à se faire sentir : en 2002, certains villages ivoiriens n'ont plus d'instituteur. Le Zimbabwe devra former deux fois plus d'enseignants que d'ordinaire dans les 17 prochaines années, compte tenu de leur forte mortalité liée au Sida (rapport OMS/ONUSIDA 2000). Un encadrement pourtant nécessaire au développement des pratiques de prévention épidémiologique.

Enfin, ce n'est qu'en passant par la notion de système que l'on peut tenter d'appréhender les conséquences à court, moyen et long terme du VIH/Sida sur le continent. Bien sûr, il est difficile de savoir ce que sera l'évolution de la thérapeutique (en termes d'efficacité comme d'accessibilité des médicaments), des infrastructures de santé ou celle des comportements sexuels et sanitaires des populations (v. Préservatifs). Mais il faut comprendre que des effets sociaux désastreux s'ajoutent aux conséquences démographiques. Ainsi les "orphelins du Sida" (en 2004, 700 000 en Côte-d'Ivoire, 1 million au Zimbabwe, 12 millions dans la totalité de l'Afrique subsaharienne et 18 millions pour 2010, selon une estimation de l'ONUSIDA) subissent, outre le traumatisme d'avoir perdu l'un et le plus souvent leurs deux parents, une importante paupérisation (étant donné le coût des soins et des médicaments, leurs parents sont souvent ruinés, voire endettés, quand ils meurent). Une paupérisation dont les deux plus importantes conséquences sont l'interruption de leur éducation et leur exposition au risque, toutes deux facteurs épidémiologiques. Cela handicape aussi lourde-

ment la transmission des savoirs (aussi bien des techniques agricoles traditionnelles que de l'éducation à l'occidentale) et donc à terme obère le potentiel de développement du pays. Parce qu'elle contribue à l'effondrement des systèmes traditionnels de solidarité, l'épidémie crée aussi de plus en plus de femmes isolées, paupérisées, réduites à des stratégies de survie, parmi lesquelles la prostitution. En effet, nombre de sociétés africaines pratiquent normalement le lévirat*. Mais cette pratique, là où elle était encore vive, a largement contribué à diffuser le virus jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix. La prise de conscience du caractère sexuel de la contamination ajoutée au coût de la coutume (6 frères peuvent se répartir la prise en charge de la famille d'un septième s'il décède, mais 2 frères ne peuvent supporter les familles, malades de surcroît, des 5 autres décédés prématurément à cause du VIH/Sida) a provoqué son abandon. L'isolement de ces femmes non "réépousées" plonge des familles entières dans le dénuement matériel et social. Tout ceci crée des conditions encore plus favorables au développement de l'épidémie.

Précaution méthodologique : se méfier des comparaisons chiffrées

L'interprétation des chiffres concernant le VIH/Sida nécessite certaines précautions, tant leurs référents sont variables. Tout d'abord, dans le cas de cette épidémie extrêmement évolutive, les données changent très rapidement, il faut donc, avant toute interprétation, connaître non seulement la date de leur publication mais aussi de leur collecte. Ensuite, il faut souligner la disparité des définitions statistiques des termes utilisés pour présenter les données collectées, c'est-à-dire en fin de compte la disparité des réalités que ces données recouvrent, ainsi que les biais attachés à leur définition. Les catégories statistiques auxquelles renvoie le terme de "prévalence*" sont ainsi particulièrement fluctuantes et problématiques (les prévalences chez les adultes, les femmes enceintes, les homosexuels, les toxicomanes, dans la population générale... sont des indicateurs courants). Il est donc indispensable de savoir quelle

est la population de référence pour le chiffre donné. Dans la plupart des documents publiés par l'OMS (et pour ceux qui y font référence), "Taux de prévalence chez les adultes" signifie "proportion d'adultes âgés de 15 à 49 ans vivant avec le Sida déclaré". Les problèmes posés par cette définition statistique, dont l'intérêt est aussi économique – cet indicateur concerne la population économiquement active –, sont divers. La définition de la catégorie "adultes âgés de 15 à 49 ans", qui cherche à saisir la partie de la population sexuellement active, est contestable : tout particulièrement en Afrique subsaharienne où des hommes âgés de plus de 49 ans non seulement continuent d'avoir une vie sexuelle – comme ailleurs dans le monde mais ici beaucoup plus qu'ailleurs – avec de très jeunes femmes (quand ce ne sont pas des mineures), dans l'écrasante majorité des cas sans aucune protection. Ainsi hommes au-delà de 49 ans et femmes en deçà de 15, porteurs du virus, ne sont pas statistiquement recensés dans cette catégorie centrale de la mesure de la prévalence.

Cela est d'autant plus vrai que la variation des référents démographiques de ces données statistiques est subtilement utilisée par les responsables politiques en charge de la santé publique africaine. Analysons, par exemple, la déclaration du ministre de la santé du Burkina Faso faite en mai 2004, qui mobilise le taux de prévalence chez les femmes enceintes : "le taux de prévalence du VIH, qui était de 7,17 % en 1997, est passé à 4,2 % en 2002, selon l'OMS/ONUSIDA. Suite à l'Enquête démographique et de santé (EDS), ce taux est de 1,9 % en 2003-2004." Ce faisant, le ministre annonce une baisse extraordinaire de la maladie dans son État. Sans être une contrevérité, il s'agit en fait d'un parfait artifice politique à destination intérieure. Pour ce qui concerne le taux de prévalence de 7,17 %, il correspond à des enquêtes en PMI (Protection maternelle et infantile) de zone urbaine, effectuées auprès de femmes enceintes qui y consultent. Le VIH faisant baisser la fertilité des femmes, celles qui consultent en PMI ont statistiquement plus de chance que les autres d'être saines. Les taux de prévalence chez les femmes enceintes ne sont donc pas représentatifs de l'étendue de la contamination de la population féminine et encore moins de la population en général. Par ailleurs, ce calcul porte sur les femmes qui fréquentent les PMI, alors que

beaucoup de femmes enceintes n'y consultent pas et qu'on peut émettre l'hypothèse que la prévention contre la maladie est plus forte chez les femmes qui consultent. Ainsi le risque est grand que le recensement ne soit pas en mesure de saisir statistiquement les populations féminines urbaines peu protégées, contaminées, infécondes qui consultent moins, puisque les comptages se font sur une population pour laquelle le risque de contamination est en fin de compte plus faible. Pour ce qui concerne l'enquête EDS, la baisse du taux de prévalence signalée est un artefact. Les enquêtes EDS sont des enquêtes de population effectuées sur de grands échantillons de population qui permettent une représentativité du monde rural plus forte que dans les enquêtes de prévalence ordinaires. Depuis quelques années, certains pays (Mali, Kenya, Burkina Faso) ont ajouté à l'enquête EDS un test sérologique de dépistage VIH. D'une part, les refus du test peuvent fortement biaiser les résultats, puisqu'il peut être le fait de personnes conscientes qu'elles ont un comportement à risque. D'autre part, la bonne représentation dans l'échantillon d'une population rurale habituellement moins infectée par le virus que la population urbaine vient pondérer le taux, qui ne peut par conséquent être comparé à celui de la période antérieure (mesuré en ville). Ce procédé tire la prévalence vers le bas. Les gouvernants jouent de ces variables, flottantes dans leur définition et dans leur établissement, afin de faire croire à l'efficacité de leur action politique et sanitaire contre l'épidémie dont ils ont la responsabilité en tant que garants de la santé publique, alors même que leur marge d'action est très limitée (v. Préservatifs ; Trithérapie).

Évoquons pour terminer, le simple problème de la fiabilité des données concernant l'épidémie liée au caractère limité des dépistages en Afrique (les tests ont un coût pour les États) et de leur fiabilité, au décalage temporel entre contamination et maladie (et donc aussi entre les politiques de prévention et leurs effets), aux malades qui ne se déclarent pas ou bien dont le décès est rapporté à d'autres causes (aux maladies infectieuses établies sur le foyer du VIH). Ainsi la prévalence du VIH (soit la proportion de personnes infectées par le virus mais n'ayant pas encore déclaré la maladie) reste en tout état de cause très largement inconnue dans bien des pays

“ESPACES”

BRAZZAVILLE

Brazzaville (Congo) présente un certain nombre de caractéristiques typiques des capitales africaines (v. Urbanités), même si la taille de la ville est plus réduite que celle des grandes mégapoles africaines que sont Lagos, Abidjan ou sa voisine immédiate Kinshasa : croissance démographique et spatiale rapide, développement de quartiers périphériques sous-intégrés ; importance de la végétation dans le paysage et de l'agriculture dans les activités, qui donne à la ville son caractère de ruralité ; économie basée sur les services, administratifs ou privés, formels ou non ; modification des mentalités et des comportements des citadins ; production culturelle intense...

À cette série de caractéristiques structurelles – on peut ici évoquer l'ouvrage de BALANDIER [1955], *Sociologie des Brazzavilles noires*, acte de naissance des études urbaines en Afrique subsaharienne (v. Afrique dans la géographie française) – s'ajoutent une conjoncture politique, celle de la guerre civile à résonance ethnique qui a ravagé la ville à plusieurs reprises dans les années quatre-vingt-dix. Brazzaville est alors devenue le symbole d'une Afrique déchirée par la guerre et dont tous les progrès seraient condamnés par des violences ethniques récurrentes.

Le cas de Brazzaville amène donc à s'interroger sur les villes africaines, et leurs spécificités, en prenant en compte le fait qu'elles sont une forme supplémentaire de la modernité d'un continent complexe.

La ville africaine

Brazzaville donc, ville africaine. Le premier fait représentatif est l'absence de statistiques fiables concernant la population totale de la ville. Le dernier recensement date de 1984 et dénombrait 585 000 personnes [DORIER-APPRILL, KOUVOUAMA et APPRILL, 1998]. Depuis, des évolutions divergentes laissent planer le doute sur le chiffre actuel : d'un côté, compte tenu du taux d'accroissement de la ville, élevé mais ralentissant, on pouvait évaluer la population de Brazzaville à

830 000 personnes en 1992, soit un Congolais sur 3. De l'autre, une tendance inverse s'affirme : la crise économique a remis en cause l'attractivité de la ville et les guerres civiles urbaines de 1993 et 1997 ont fait des victimes mais surtout provoqué des exodes massifs bien difficiles à évaluer. La tendance au retour est elle aussi floue...

Comme beaucoup de capitales africaines, Brazzaville est située près de l'eau. La géographie de la cuvette congolaise – et ses conséquences sur l'hydrographie du fleuve Congo qui forme des rapides avant d'arriver à l'océan Atlantique – ne permettant pas une implantation urbaine littorale qui aurait facilité les liens avec la métropole coloniale, le fondateur de la ville a choisi les bords du Stanley Pool, vaste cuvette formée par les bras du fleuve. La ville est donc née de la colonisation : Savorgnan de Brazza a pris possession de ces terres en 1880 au nom de la France, pour bloquer l'expansion belge dans le Congo voisin. Le développement de la ville est cependant très progressif et la désignation de Brazzaville comme capitale de l'Afrique-Équatoriale française (A-EF) en 1910 en marque le démarrage.

La ville est également caractérisée par une importante dualité paysagère et fonctionnelle établie lors de la période coloniale entre la "ville" européenne du Plateau et les "villages" indigènes périphériques de Bacongo et de Poto-Poto. La "ville" concentre les services, les administrations, les activités, les équipements, les infrastructures... alors que les quartiers destinés aux "indigènes" sont lotis et peu aménagés.

Cette ville duale, construite selon la logique coloniale, connaît à partir de la Seconde Guerre mondiale un essor notable grâce notamment à d'importants investissements de la métropole (construction d'un nouveau port, d'un aéroport, d'usines...). Cette croissance urbaine devient incontrôlable et, de l'indépendance aux années quatre-vingt, elle atteint 8 % par an ! Les quartiers périphériques s'étendent de plus en plus par autoconstruction*, notamment au détriment de la forêt environnante : l'étalement spatial de la ville est important, les quartiers sont peu denses, il y a rarement de maisons à étage. Ces quartiers sont rarement desservis par des réseaux urbains fonctionnels (voirie, eau, électricité, égout, téléphone...).

centre-ville peut aujourd'hui s'enorgueillir de quelques tours, témoignant de la richesse pétrolière du pays (v. Pétrole) : tour Elf, Sofitel, etc.

Brazzaville est également une capitale représentative de la vitalité des cultures urbaines africaines, qu'elles soient populaires ou plus élitaires : DORIER-APRILL *et al.* [1998] en ont particulièrement bien exploré les modalités. Par exemple, l'inventivité verbale est permanente, mêlant français et langues vernaculaires sur fond de multilinguisme pour créer de nouvelles expressions. La SAPE (Société des ambassadeurs et des personnes élégantes), dont Brazzaville dispute à sa voisine Kinshasa l'invention, regroupe une importante population masculine qui travaille son image de dandy, habillé par des couturiers français, italiens ou japonais même si les vêtements sont souvent achetés usagés aux marchés de fripes (v. Tissus). Ce véritable mouvement social, lié à des types de consommations, produit des sociabilités particulières comme des défilés d'élégance, et des figures comme le musicien Papa Wemba (v. Salif Keita).

Crises

Ce portrait rapide ne doit pas faire oublier que, comme bien d'autres villes africaines, Brazzaville est une ville en crise. Les problèmes économiques y sont majeurs, malgré la richesse des réserves pétrolières (v. Pétrole) : le pays est très endetté, la fonction publique est hypertrophiée, ce qui amène le Congo à se soumettre aux mesures d'ajustement structurel (PAS)* décidées par les bailleurs

de fonds internationaux. Comme cela est bien souvent le cas, si celles-ci assainissent l'économie, elles génèrent une importante crise sociale : le chômage augmente, notamment chez les jeunes même diplômés ; la réduction du train de vie de l'État (v.) réduit les opportunités économiques et pousse une grande partie de la population dans le secteur informel* pour des raisons de survie. Des difficultés alimentaires apparaissent avec la paupérisation au sein de la société urbaine : bien des citoyens ne consomment qu'un repas par jour. Là encore, le cas de Brazzaville n'est pas exceptionnel : la population de Kinshasa par exemple subit le même problème. Les produits alimentaires sont chers et l'apport nutritionnel est bien souvent insuffisant pour les enfants : ceux qui ont la chance d'avoir un petit-déjeuner et un dîner doivent le plus souvent se contenter de pain et de thé.

Cette crise économique et sociale est doublée d'une crise urbaine. Celle-ci concerne d'abord les problèmes de logement : en attendant de pouvoir se construire une "villa" en dur, le citoyen constructeur vit dans une habitation provisoire, le plus souvent de tôle. La voirie n'est que rarement goudronnée et, sous le climat équatorial, les mares qui se créent dans les trous de la voirie font partie du paysage urbain (v. Moustiques).

Enfin, la crise politique vient s'ajouter à ce contexte difficile et ce, dans une capitale, ce qui en accroît la violence puisque la ville est indissociable de l'État. Si le début des années quatre-vingt-dix avait été marqué par l'espoir d'une démocratisation avec une Conférence nationale marquant la fin de 25 ans de parti unique, les tensions électorales ont

Forces en présence lors de la guerre civile de Brazzaville de 1997, d'après [DORIER-APRILL *et al.*, 1998 ; POURTIER, 2000]

Leaders	Bernard Kolelas	Denis Sassou Nguesso	Pascal Lissouba
Parti politique	MCDDI	PCT	UPADS
Base de pouvoir	Provinces du Sud	Provinces du Nord	Provinces restantes
Quartier	Baongo	Poto-Poto	Mfilou
Localisation	Sud	Nord	Zone intermédiaire
Nom de milices	Zoulous	Cobras	Ninjas
"Ethnie"	Kongo	Divers groupes du Nord	Nibolek

dégénéré en guerre civile urbaine, découpant Brazzaville en autant de fiefs “ethniques” aux frontières bien gardées par des miliciens. La ville a alors été vue comme un nouveau théâtre de la “fatalité ethnique” africaine (v. Ethnie).

Les affrontements de 1997 ont été entre autres analysés par Roland POURTIER [2000] qui montre à quel point la réalité est plus complexe. Le fond du problème est politique : il s’agit d’une rivalité entre trois acteurs majeurs de la vie politique congolaise et brazzavilloise : Bernard Kolelas, maire de la ville et leader d’un parti d’opposition (Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral) ; Denis Sassou Nguesso, ancien chef du parti unique (Parti congolais du travail) ; Pascal Lissouba, nouveau président du pays et chef de l’Union panafricaine pour un progrès social. Cette rivalité s’ancre dans un antagonisme existant entre “nordistes” et “sudistes”, ces derniers ayant servi de relais aux Français lors de la colonisation et en ayant retiré un certain nombre de bénéfices sur le plan économique ou éducationnel. Elle est utilisée par les compétiteurs politiques pour se bâtir une base de pouvoir à référent ethnique et régionale. L’instrumentalisation du fait ethnique à des fins politiques est particulièrement claire en ce qui concerne Pascal Lissouba : il crée de toutes pièces une nouvelle “ethnie”, les Nibolek, à partir à la fois de ses partisans politiques et des habitants des provinces centrales du pays – mettant donc en place un troisième acteur. Le nom même est forgé à partir de la première syllabe des provinces centrales : Niari, Bouenza et Lekoumou... (v. tableau supra)

La capitale sera divisée entre ces trois factions, qui contrôleront chacune une partie de son espace : les migrants en provenance du Sud se sont classiquement installés dans la partie sud de la ville et notamment dans le quartier de Bacongo ; les Nordistes sont, eux, au Nord. Enfin, les Nibolek, minoritaires, expulsent ceux qui n’appartiennent pas à leur “groupe” dans les quartiers où ils sont les plus puissants. Le centre-ville, à l’intersection de ces trois zones d’influence, sera le lieu des combats les plus violents. L’implication de milices lourdement armées et faiblement encadrées (elles comptent des enfants-soldats et beaucoup de jeunes chômeurs) fait rapidement

dégénérer des affrontements politiques en chaos urbain, dont le but paraît de plus en plus être le pillage des richesses de la ville. La crise sociale décrite précédemment trouve là un nouvel écho.

Violences “ethniques” et guerre civile, telles qu’elles se manifestent dans des épisodes aigus comme celui de 1997, ne sont finalement à Brazzaville que les conséquences extrêmes et dramatiques d’une crise de l’ensemble du système congolais, aggravée par la faillite de l’État (v.)

CHÂTEAU ROUGE – GOUTTE D’OR, QUARTIER PARISIEN DE LA DIASPORA AFRICAINE

Un quartier populaire du nord de Paris

Le quartier Château-Rouge – Goutte d’Or est une partie du XVIII^e arrondissement de Paris située en contrebas de la butte de Montmartre et en arrière de la gare du Nord. Il est borné au sud par le boulevard de la Chapelle, au nord par la rue Ordener, à l’ouest par le boulevard Barbès et à l’est par la rue Marx-Dormoy, et il est traversé à sa marge par l’emprise au sol des voies de la gare. Le toponyme la Goutte d’Or provient de la vigne qui était cultivée sur les pentes de la butte jusqu’au XIX^e siècle, il rappelle son ancienne vocation de terres agricoles loties à partir de 1840 en “garnis” et petits logements ouvriers qui constituent aujourd’hui un parc immobilier vétuste. Identifié comme un quartier emblématique du Paris populaire du XIX^e siècle, au même titre que Montmartre, il fait de nos jours l’objet de visites guidées qui en exhument le patrimoine oublié. Zola y place l’action de son roman *L’Assommoir* (1877), dont l’héroïne, Gervaise, est lingère dans l’un des lavoirs de la Goutte d’Or.

La Goutte d’Or correspond à la partie méridionale du quartier, centrée sur la rue du même nom, tandis que le secteur Château-Rouge, loti à la fin du XIX^e siècle, en forme la partie septentrionale. L’ensemble constitue un isolat bien délimité dans la trame viaire de l’arrondissement. Cerné de larges artères d’inspiration haussmannienne qui assurent l’accès au centre de Paris par les

portes de Clignancourt et de la Chapelle ou permettent une circulation transversale est-ouest, il se caractérise par un réseau serré de rues étroites et par un bâti irrégulier, composé d'immeubles de trois à six étages, les uns en pierre de taille, les autres, plus modestes, en "pierre de Paris" au crépi fortement dégradé. Bien desservi par un chapelet de stations de métro (Barbès-Rochechouart, Château-Rouge, Marcadet-Poissonniers, Marx-Dormoy et La Chapelle) situées le long des grands axes, à sa périphérie, et qui donnent accès à tout Paris par l'intermédiaire de trois lignes distinctes, le quartier est plutôt contourné que traversé par le réseau de transports en commun dont il constitue une maille unique. Les circulations à l'intérieur du quartier se font donc essentiellement à pied. La circulation automobile y est souvent difficile en raison de la complexité du réseau viaire, de l'étroitesse des rues et des exigences de l'activité commerciale (livraisons et affluence de chalandise).

Un quartier "ethnique"

Ce quartier populaire est aussi l'un des plus mixtes de Paris. Trente nationalités différentes y sont recensées, le taux de population étrangère (population n'ayant pas la nationalité française) y est officiellement de 38,5 %, tandis que la moyenne parisienne est de 13 %. La nature du bâti, en particulier les immeubles de rapport et les hôtels meublés, a constitué un cadre facilitateur à l'installation de populations immigrées, africaines d'origine maghrébine dans les années cinquante – dans la partie méridionale, autour de la rue Charbonnière –, puis africaines d'origine subsaharienne depuis les années quatre-vingt – dans une zone plus centrale, autour de la rue des Poissonniers. La Goutte d'Or rassemble donc surtout des populations originaires du Maghreb et le secteur Château-Rouge des populations issues d'Afrique subsaharienne, même si celles-ci y côtoient également des ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie, de Turquie ou du Pakistan.

Profondément façonné par les vagues successives d'immigration, le quartier n'a cependant pas été affecté par un processus de "ghettoïsation", à l'image de nombre de cités

de villes de banlieue. La présence d'une trame associative très dense et très active permet d'accompagner l'intégration des nouveaux venus. Surtout, loin d'être clos sur lui-même, le quartier connaît un brassage continu, non seulement d'habitants mais aussi de passants attirés par la spécificité des services et des commerces qu'il propose. Il s'agit en effet d'un quartier dit "ethnique", c'est-à-dire, selon un usage spécifique de la notion, construit autour de l'existence de signaux identitaires apparents (lieux de culte, boutiques, caractéristiques physiques et habillement des passants, objets échangés et investis, manifestations publiques et modes d'utilisation de l'espace). C'est en particulier l'identité africaine du quartier qui se manifeste dans l'espace public et dans les espaces commerciaux au point que les Africains d'Île-de-France aussi bien que les Parisiens le désignent comme représentatif de "l'Afrique à Paris". Une image quelque peu caricaturale en a été portée à l'écran dans le film de Thomas Gilou, *Black mic-mac* (1986), en partie tourné rue Myrha : les petits restaurants africains, les salons de coiffure spécialisés dans la pose de tresses et la vente de cosmétiques pour peaux noires, les boutiques qui diffusent aux amateurs ("ambianceurs" et "sapeurs" - v. Urbanités ; Tissus) les succès de la musique africaine, les offices de marabouts pour lesquelles des publicités sont distribuées à la sortie des stations de métro, en sont les signes les plus évidents. Au-delà de ces clichés qui mélangent les références à des communautés africaines distinctes (les marabouts renvoyant à une Afrique occidentale de tradition musulmane tandis que la pratique de la "sape" émane des milieux congolais et centrafricains), c'est l'usage particulier de l'espace qui permet aux Africains de France de développer là une pratique de l'entre-soi qui rappelle le mode de relations sociales propre aux grandes villes d'Afrique : la circulation constante entre l'intérieur (boutique, bar ou restaurant) et l'extérieur (trottoir et chaussée des rues) brouille la distinction entre espace semi-privé et espace public, la voie publique devenant un prolongement des lieux de sociabilité privés dont la porte est toujours ouverte. Le paysage visuel (multiples affiches annonçant les concerts, les conférences, et publicités pour des produits africains), sonore (éclats de voix, rires et musique) et olfactif (odeurs de grillades au feu de bois, de plats à base de

poisson séché, des bouquets de menthe et de coriandre fraîches, mais aussi usage de l'encens pour parfumer les vêtements) qui en émane contribue à créer une atmosphère familière aux originaires d'Afrique qui trouvent là la possibilité d'exprimer des manières d'être qui leur sont propres.

Dans ces lieux, les populations africaines côtoient une population "parisienne" ouvrière établie depuis la révolution industrielle, mais aussi étudiants, cadres moyens et supérieurs pour qui, depuis une dizaine d'années, ce quartier constitue un front de reconquête urbaine, incluant les formes les plus nouvelles de *gentrification* ("boboïsation"), comme en témoigne l'apparition récente au cœur du quartier de lieux de sociabilité et de consommation culturelle spécifiques : théâtre, bars branchés proposant des concerts, boutiques de créateurs de mode, ou, plus ponctuellement, ateliers portes ouvertes et repas de quartier. Pour ces nouveaux arrivants, le caractère "ethnique", voire cosmopolite, du quartier représente une caractéristique attrayante, garante d'une authenticité recherchée, et a pu constituer un facteur décisif dans leur choix. Pour beaucoup, la première rencontre avec le quartier s'est produite à l'occasion du mouvement de solidarité qui a entouré l'occupation de l'église Saint-Bernard, au cœur de la Goutte d'Or, par un groupe de sans-papiers essentiellement africains, durant l'été 1996. La présence de ces familles africaines et de leurs soutiens, qu'il s'agisse de personnalités, de militants ou de sympathisants anonymes, avait en effet constitué un temps fort dans la vie du quartier ainsi qu'une manifestation de sa tradition d'accueil. La mixité sociale et culturelle que cet événement a rendu possible n'a cependant survécu à l'évacuation de l'église par les forces de l'ordre que de façon très discrète : la commémoration annuelle de l'événement, l'installation par l'un des porte-parole des sans-papiers de 1996, Aboubakar Diop, d'un cybercafé appelé *vis@vis*, en face de l'église, mais aussi le travail constant des associations du quartier et l'organisation d'un festival interculturel annuel, "la Goutte d'Or en fête", en sont des exemples. L'image de brassage culturel qui s'est ainsi attachée au quartier pourrait cependant pâtir de son succès auprès d'une population parisienne dont les moyens sont sans commune mesure avec ceux des habitants issus de

l'immigration. En effet, conséquence du renchérissement de la demande lié à l'arrivée de cette population nouvelle, en 2003, non seulement les prix sur le marché de la vente d'appartements ont augmenté de 22 % dans l'ensemble du XVIII^e (une hausse supérieure à la moyenne parisienne, qui est de 14,1 %), mais, depuis cinq ans, l'arrondissement est devenu, à l'instar de l'ensemble de l'est parisien, l'un des marchés immobiliers (ventes et locations) les plus animés de la capitale.

Territoires de diaspora

Lieu de reproduction des cultures africaines pour une reconstruction matérielle et symbolique des identités africaines, le quartier est aussi un lieu de production d'une culture africaine extracontinentale. Il participe à la création des territoires des diasporas, c'est-à-dire de ces espaces occupés, agencés et investis par des communautés dispersées et séparées de leur foyer d'origine par des distances éventuellement considérables, partageant une identité commune et reliées entre elles par des échanges souvent dissymétriques, afin de structurer les conditions matérielles et symboliques de leur existence et de les informer en retour sur leur propre identité [voir Debarbieux in LÉVY et LUSSAULT (dir.), 2003]. Les modèles des Suds y sont ici en grande partie choisis et transformés, c'est-à-dire reconstruits pour consolider la référence identitaire aussi bien vis-à-vis de la communauté d'accueil que de la communauté co-ethnique ou co-nationale de départ, mais aussi pour s'inscrire dans des échanges avec celles-ci.

C'est avant tout un territoire diasporique marchand, dans lequel les populations immigrées se retrouvent autour d'un "marché africain" où sont surtout représentées les denrées alimentaires : fruits, légumes et tubercules (banane plantain, igname, taro, gombo pour faire les sauces), viandes (chèvre), poissons frais ou surgelés (capitaine, thiof ou tilapia), ou encore séché, mais aussi produits d'usage international présentés sous un conditionnement spécifique (riz cassé, vendu par sacs de 10 kg), conserves (huile de palme ou pâte d'arachide) et

enfin produits à forte connotation culturelle, comme la noix de cola qui contient un alcaloïde faisant effet de coupe-faim et d'excitant mais qui tient surtout une grande place dans la sociabilité des populations ouest-africaines où elle est l'objet de dons rituels lors de cérémonies familiales ou en signe de bienvenue. La vente d'aliments frais d'origine africaine occupe une place importante, mais non exclusive, au marché Déjean, qui a lieu plusieurs fois par semaine dans une rue piétonnière à proximité de la station de métro Château-Rouge, mais elle est aussi assurée en permanence par les boutiques de grossistes et de détaillants réparties dans les rues les plus proches du marché (rue des Poissonniers, rue Poulet et rue Doudeauville). Une part importante de ces commerces destinés à une population africaine est cependant gérée par des non-Africains, en particulier par des commerçants chinois qui ont massivement investi le domaine du produit alimentaire exotique mais qui résident dans leur propre quartier diasporique (quartiers La Chapelle et Belleville à proximité). On voit ainsi de petits autels bouddhistes figurer en bonne place au-dessus des étals d'ignames ou de piments. Lorsque les propriétaires sont africains, l'enseigne de la boutique traduit clairement l'origine des produits, en accordant une valeur emblématique au nom de telle ou telle grande capitale africaine ("Tout Kin" – pour Kinshasa –, "Abidjan est grand"). La taille de ces boutiques est modeste – la non-astreinte des commerçants à l'autorisation administrative d'équipement pour des surfaces commerciales inférieures à 300 m² contribuant à favoriser leur développement – et les réserves sont souvent inexistantes, ce qui contribue à l'entassement des marchandises jusque dans les vitrines.

Les produits non alimentaires sont également présents dans les nombreuses boutiques qui jouxtent le marché. Certaines sont spécialisées dans la vente d'un type d'objet particulier, comme les boutiques de tissus (v.), dont les vitrines exhibent en empilements colorés la richesse des collections de wax (v. p. 257), tandis que d'autres se caractérisent par la multiplicité des articles proposés (v. p. 257) : c'est le cas des bazars où se côtoient articles de quincaillerie, notamment les ustensiles de cuisine caractéristiques d'usages africains (théières en fer blanc, plats à

tajine, verseuses en plastique multicolore, calebasses), gadgets, jouets et produits électroniques venus d'Asie, mais on voit aussi des magasins de cassettes audio et vidéo de musique africaine vendre des bières réfrigérées que les clients consomment sur place ou dans la rue. Le partage entre les fonctions de commerce, de service et de transformation est souvent brouillé, tendant à en faire un quartier intégré branché sur les importations africaines : les salons de coiffure vendent des produits cosmétiques, les tissus sont mis en œuvre à la demande dans les ateliers de tailleurs situés à proximité des boutiques, les agences de voyage spécialisées peuvent offrir un service de téléphonie et les librairies musulmanes un service de photocopie ou des articles de quincaillerie. De nombreuses boutiques spécialisées à l'origine ont progressivement diversifié leur offre, de manière à fixer la clientèle. Malgré l'exiguïté des lieux, la clientèle – mais aussi les proches de passage – dispose souvent de sièges qui leur permettent de s'installer plus confortablement. La boutique associe étroitement en effet fonction économique et fonction sociale. Elle est un lieu de rencontre pour les membres de la famille élargie qui viennent en visite ou fournissent une main-d'œuvre d'appoint.

Cette fonction sociale est encore plus sensible dans les nombreux restaurants africains ou maghrébins qui s'étendent sur un territoire plus large que les boutiques. Les rues dévolues à ce type de service (rue Marcadet, rue Myrha, rue Polonceau) se caractérisent par un rythme d'activité spécifique. En effet, tandis que l'essentiel de l'activité des boutiques est diurne, les bars et restaurants connaissent un afflux de clientèle le soir. L'horaire de fermeture tardif de la plupart des établissements, ajouté à une prostitution traditionnellement liée aux nombreux hôtels meublés que compte le quartier, fait de ces rues des lieux de vie nocturne. Pendant le mois de Ramadan, nombre d'établissements bénéficient par ailleurs d'une autorisation d'ouverture prolongée qui leur permet d'assumer une fonction de sociabilité festive en proposant des jeux pendant toute la nuit. Cette période du calendrier musulman voit fleurir des boutiques spécialisées dans la vente de pâtisseries traditionnelles confectionnées à domicile, dans des locaux fermés à la clientèle le reste de l'année.

L'ensemble constitue un pôle commercial spécialisé, puisque 77 % des 255 établissements de commerce recensés dans le quartier de Château-Rouge proposent un commerce ethnique (Source : "Partenaires et développement", bureau d'étude mandaté par la mairie du XVIII^e arrondissement). Le montant des transactions déclarées par ces commerces s'élève à 40 millions d'euros par an, auxquels il faut ajouter le produit du commerce informel* qui prospère en bénéficiant de la clientèle attirée par le marché et les magasins : vendeuses à la sauvette disposant leurs marchandises dans de grands sacs placés à leurs pieds (épis de maïs chauds) ou sur les capots des voitures en stationnement (vêtements, jeans, ceintures, cravates et lingerie de marque ou de contrefaçon, et parfums) et déjouant sans cesse la surveillance policière (v. p 257). L'espace commercial se prolonge ainsi clandestinement sur la voie publique.

Au sein de ce dispositif marchand, les téléboutiques, les cybercentres (v. Téléphone) et les commerces de biens et de services dérivés – vente, réparation, entretien de téléphones cellulaires ou portables, vente de télécartes prépayées – occupent une place prépondérante et en cours de renforcement. Nombreux et regroupés dans le quartier, en particulier dans un quadrilatère au cœur de Château Rouge limité par le boulevard Barbès, la rue Doudeauville, la rue Stephenson et la rue Myrha, ils se sont développés depuis la fin de l'année 2000 et viennent compléter l'offre des cabines publiques dans lesquelles les populations utilisent les cartes prépayées. Les TIC (Technologies de l'information et de la communication) manifestent aujourd'hui, par la densité et la morphologie des dispositifs d'accès, les différents types de relations qu'entretiennent les membres des diasporas avec leurs foyers d'origine [voir Scopsi in CHÉNEAU-LOQUAY (dir.), 2004]. Plus que les biens qui y sont vendus – produits des multinationales occidentales de la téléphonie mobile ou fixe –, ce sont les modalités de la mise en espace et la dimension spatiale de l'utilisation de ces lieux qui témoignent d'une forme d'usage spécifique des outils de la télécommunication. Leur regroupement spatial est tout à fait spécifique, puisqu'il est plus commandé par les lois de la sociabilité et de l'imitation que par celle de la répartition équilibrée des équipements pour la desserte adéquate d'un territoire donné en aires de

chalandise distinctes juxtaposées. Les téléboutiques, télécentres et cybercentres se réfèrent directement aux modèles des Suds : par leurs annonces placardées sur les vitrines (les publicités pour les cartes prépayées couvrant les territoires africains), leur décoration intérieure (photographies, cartes postales et posters), la mise dans des boîtes en bois du matériel téléphonique et des ordinateurs (matériau préféré au verre dans des milieux chauds), l'association d'équipements (téléphone, fax, photocopieur, connexion Internet en accès public) inédite dans les centres privés pour clients occidentaux. Les pratiques qui se déploient dans ces lieux sont elles aussi culturelles : l'accès aux TIC y est non seulement public, mais collectif – les clients s'enferment souvent à plusieurs dans les cabines pour téléphoner, utiliser la *webcam* ou *surfer*. Bien que l'accès collectif soit plus économique que l'accès privé, ce ne sont pas ici seulement, à la différence de ce qui se passe en Afrique, des contraintes d'ordre économique (v. Téléphone) – une télédensité (nombre de lignes téléphoniques par habitant) faible et extrêmement inégalitaire suivant les régions et les types d'espace, la rareté et la cherté du matériel, le caractère lacunaire des équipements –, qui expliquent le recours massif des membres des diasporas à ces centres. Leur utilisation est choisie et elle s'inscrit dans une gestion fine et *ad hoc* des différentes catégories d'offres (téléphonie fixe ou mobile, télécarte prépayée pour cabine publique, Internet) qui varient en fonction de leur coût respectif, de la confidentialité qu'elles garantissent et du type d'interlocuteur qu'elles permettent de toucher – interlocuteur caractérisé par son équipement et son degré d'éloignement. Elle témoigne par conséquent de l'existence d'un modèle social et culturel, d'offre et de consommation de la télécommunication qui, parce qu'il donne lieu à des pratiques collectives partagées par son inscription dans un espace donné, est choisi et affiché de sorte qu'il participe à la construction de territoires de diasporas.

L'accès aux télécommunications montre combien de tels territoires peuvent prendre des configurations spatiales de type réticulaire (par opposition à des territoires surfaciques, soit uniques et continus), dans lesquelles la continuité entre les aires et lieux de peuplement disjoints est assurée par l'échange immatériel et symbolique d'objets langagiers (sons, textes, images) grâce aux équipements

territorialisés d'un réseau. Mais une telle territorialisation du réseau et de ses éléments n'est possible que si les équipements parisiens trouvent leurs contreparties africaines. Ainsi, les cybercentres peuvent fonctionner en binômes – le bien nommé cybercafé vis@vis (situé rue Stephenson) a dû mettre fin à ses activités de visioconférence quand son homologue dakarois, le Métissacana, a fermé ses portes en 2002 –, tandis que, profitant des offres sur la vente de portables d'occasion ou des promotions sur celle des portables neufs proposées par les téléboutiques, les membres de la diaspora sont amenés à participer au développement des TIC dans leurs foyers d'émigration. Par ailleurs, si les outils de la communication à distance construisent le mythe de la suppression de l'absence en atténuant la rupture physique, affective et culturelle avec les membres de la communauté restés dans le foyer d'origine, et leur permettent de composer avec le mal du pays, ils sont aussi des moyens d'échanges économiques asymétriques fondés sur le va-et-vient physique des migrants entre l'ici (territoire de diaspora) et le là-bas (foyer d'origine). Les commerçants ont pris la mesure de l'intérêt que constituent pour eux les décalages technologiques et de modes de vie entre le Nord et le Sud. D'une part, "le retour périodique du migrant au village natal [est transformé] en une activité lucrative d'import-export" [voir Scopsi in CHÉNEAU-LOQUAY, 2004] de téléphones cellulaires et de leurs accessoires par exemple. D'autre part, l'usage des TIC permet l'approvisionnement "en ligne" depuis l'Afrique des boutiques de Château Rouge – La Goutte d'Or en biens ethniques et inversement, grâce à la "vente à distance de vivres et divers", ils permettent l'achat de biens en Afrique pour l'Afrique, assurant le réinvestissement dans les foyers d'origine des capitaux issus de l'immigration.

Le sens de l'intervention de la puissance publique

Les marchandises spécifiques et les signaux culturels émis par le quartier, sa bonne accessibilité générale favorisent une forte attractivité sur des populations africaines extérieures au quartier (Paris, banlieues nord et est) qui, pour se sentir en Afrique par faits de sociabilité, de pratiques chalandaires ou d'approvisionnement en biens

spécifiques, convergent sur le quartier en renforçant le caractère ethnique. Cette attractivité, particulièrement forte en fin de semaine, entraîne un état de non-fluidité de l'espace public – en particulier des trottoirs, ceux-ci étant transformés en lieux de rencontre, d'échange et d'approvisionnement – ainsi qu'un problème de nuisance sonore, tous deux particulièrement sensibles pour les résidents qui ne partagent pas ces manières de faire ethniques ou culturelles et ne bénéficient pas directement des échanges matériels et symboliques qui y sont réalisés.

Ces phénomènes sont à l'origine de l'intervention publique aménageuse, dont tout l'enjeu réside dans le maintien ou la disparition du caractère ethnique et mixte du quartier et, avec lui, du caractère cosmopolite de Paris. Le quartier a fait l'objet d'une Opération publique d'aménagement de l'habitat (OPAH) en deux tranches (secteur Goutte d'Or au début des années quatre-vingt-dix et secteur Château-Rouge depuis 1997) qui vise essentiellement la résorption de l'habitat insalubre. Les propriétaires bénéficient d'aides pour entreprendre les travaux nécessaires, mais les immeubles les plus vétustes font l'objet d'une intervention directe de la Ville de Paris qui use de son droit de préemption ou d'expropriation pour effectuer des réhabilitations lourdes ou procéder à des démolitions suivies de reconstructions et installer des logements sociaux. En accord avec les associations de quartier, le cahier des charges imposé aux architectes pour la reconstruction a permis, dans le secteur déjà achevé, de préserver la physionomie du quartier en évitant les grands ensembles et les immeubles trop hauts. Le principe du relogement sur place des habitants expulsés n'a pas pu s'appliquer à tous, le nombre de logements reconstruits étant inférieur au nombre de logements existant préalablement. Par ailleurs, les procédures mises en œuvre sont extrêmement longues et favorisent l'installation de squats : les immeubles promis à la démolition ne sont rachetés que progressivement par la municipalité qui ne parvient pas à empêcher que des sans-logis investissent les logements murés ou les immeubles interdits à l'habitation. Les conditions d'habitation connaissent donc une phase de dégradation avant l'achèvement de l'opération. Les logements extrêmement insalubres dans lesquels s'installent les squatteurs sont en effet vecteurs de satur-

nisme, maladie grave du système nerveux provoquée par l'ingestion de particules de plomb contenues dans les anciennes peintures murales, qui touche particulièrement les enfants. De plus, les immeubles occupés illégalement sont privés d'alimentation en eau et en électricité et rendent nécessaire le recours aux équipements collectifs (fontaine à eau dans la rue, par exemple). Par ailleurs, entre la démolition et la reconstruction d'un immeuble se constituent des friches (v. p. 257) qui deviennent, à l'abri des palissades, des abîms de fixation pour les trafics de toute sorte, en particulier pour la vente et la consommation du crack.

Le quartier apparaît donc depuis une quinzaine d'années comme continuellement en chantier – chantiers de démolition, de réhabilitation et de rénovation du bâti, mais aussi chantiers de restructuration de la trame viaire et des trottoirs, de réaffectation et de contrôle des flux automobiles. Ces phénomènes sont aussi à l'origine de l'intervention publique policière et réglementaire (diverses inspections sanitaires, du travail, etc.), qui cherche à accorder les manières de faire locales aux normes sociales (règles de bon voisinage) et règlements juridiques de la société d'accueil, et à imposer le respect de la législation française en matière d'hygiène et de santé, d'encadrement du travail, de conformité du bâti, etc., aux membres des diasporas mais aussi à ceux qui les exploitent (marchands de sommeil, dealers, proxénètes, etc.). Ils sont enfin à l'origine de discours parfois stigmatisants des résidents qui n'appartiennent pas aux diasporas et qui, organisés en associations, tentent d'intervenir dans le débat public à travers les conseils de quartier pour dénoncer une "zone de non-droit".

Enfin, les équipes municipales successives tentent de modifier les flux de clientèle attirés par le caractère ethnique des prestations commerciales et des services proposés en intervenant directement sur l'offre. Dans les immeubles reconstruits appartenant à la ville, celle-ci peut déterminer l'affectation des locaux commerciaux situés en rez-de-chaussée. L'ancienne équipe municipale (RPR) a saisi l'occasion pour confier des baux à des créateurs de mode dans les nouveaux immeubles de la rue des Gardes – appelée depuis "rue de la mode" par les habitants – pensant attirer ainsi dans le quartier une clientèle similaire

à celle qui fréquente les arrondissements du centre de Paris. Les effets en sont en réalité très limités. La nouvelle équipe a conçu, sous l'impulsion de Daniel Vaillant (PS), alors maire de l'arrondissement, le projet beaucoup plus ambitieux de délocaliser l'ensemble du commerce "ethnique" en créant un "marché des 5 continents" sur un grand terrain situé à proximité de la porte de la Chapelle. Cependant, les mesures incitatives au déménagement semblent insuffisantes pour assurer le succès de l'entreprise : le nouveau projet, qui propose la création d'un vaste centre commercial des produits exotiques, ne prend pas en compte la dimension sociale du dispositif actuel, où des pratiques spécifiques de chalandise ont pu se mettre en place à partir d'un tissu dense de petites boutiques mitoyennes ou proches, accessible grâce à des circulations piétonnières caractéristiques et complété par un réseau de lieux de sociabilité et de services difficiles à transposer. Fondé sur le rassemblement en un même lieu de biens en provenance du monde entier, le projet ne prend pas en compte non plus l'irréductibilité entre elles des pratiques, considérées à l'échelle de l'ensemble des communautés diasporiques installées à Paris dans ses différents quartiers ethniques.

LES CHUTES VICTORIA

Le site des chutes Victoria, sur le fleuve Zambèze, à la frontière entre la Zambie et le Zimbabwe, est un lieu unique en Afrique. La structure géologique a créé un paysage grandiose, qui a marqué l'histoire de la conquête coloniale du continent et est devenu un *spot* mondial de l'industrie du tourisme. C'est en ce sens un site géographique exceptionnel, qui cumule le lieu, l'interface et le territoire. Son existence dépasse le site physique en lui-même, pour s'inscrire dans des constructions sociales complexes beaucoup plus étendues qui ne lui sont pas forcément contiguës et qui ont été profondément transformées depuis un siècle et demi [MCGREGOR, 2003].

Les chutes Victoria, lieu

Le site des chutes Victoria est d'abord un point dans l'espace des plateaux d'Afrique orientale. La structure géologique est en effet particulière : le fleuve Zambèze a érodé le plateau sur une zone de basaltes, découpant successivement 8 gorges profondes qui plongent à plus de 100 mètres en contrebas du plateau. À distance, les chutes sont invisibles, seulement signalées par une "fumée" d'eau qui peut s'élever à plusieurs centaines de mètres du sol et par un bruit sourd persistant. La "fumée qui gronde" (*mosi-oa-tunya*) est le nom que les Lozi, anciens maîtres de la rive nord, ont donné au lieu, montrant ainsi que les chutes étaient avant tout pour eux un élément de repère visible de loin dans le paysage. La chute (la plus large du monde : 1,4 kilomètre) est entourée par une forêt ripisylve* qui profite de l'eau projetée en aérosols. En amont des chutes, le fleuve se fait méandreux et s'étale sur plus de deux kilomètres en saison des pluies. La découverte européenne des chutes en 1855 par David Livingstone, qui les baptise Victoria en l'honneur de la reine d'Angleterre conformément à une pratique courante des explorateurs (v.), introduit le site dans l'imaginaire occidental, qui va le représenter (gravures) et le construire comme un haut lieu* de la nature africaine jusqu'à aujourd'hui.

Les chutes Victoria, interface

Les chutes Victoria ne sont pas uniquement un lieu topographique, elles font également partie d'un ensemble plus vaste d'interface écologique et social. Les chutes sont déjà une étape du Zambèze, quatrième fleuve du continent. Après le plongeon dans les gorges, le cours d'eau creuse un vaste escarpement qui s'évase progressivement sur les 1 500 kilomètres qui lui restent à parcourir jusqu'à l'océan Indien. Au XIX^e siècle, les explorateurs européens ont d'ailleurs vu le Zambèze comme un axe de mise en valeur des hautes terres de l'intérieur du continent permettant de transporter les minerais (v. Copperbelt) vers l'océan, avant de découvrir d'autres chutes près des côtes qui rendaient la navigation fluviale impossible.

L'idée d'un axe allait pourtant continuer à structurer les entreprises britanniques. À partir de 1900, l'inscription des chutes Victoria dans l'espace occidental prend deux formes. Le site est déjà un nœud dans la construction de l'axe de communication entre Le Cap et Le Caire voulu par Cecil Rhodes et sa compagnie, la BSAC (British South Africa Company), qui administre les terres britanniques des deux Rhodésies jusqu'en 1924. De fait, une route rejoint les chutes Victoria dès 1898 et le train arrive en 1904, permettant de relier le site aux centres urbains et aux ports d'Afrique du Sud. Un pont franchit la première gorge un an plus tard, ouvrant la voie à l'exploitation du cuivre du Copperbelt (v.).

Mais si l'ambition de relier par rail Le Cap au Caire ne fut jamais réalisée, la seconde mise en valeur des chutes devait s'avérer durable. Un somptueux hôtel, le *Victoria Falls Hotel*, est édifié face aux chutes en 1903 et les touristes commencent à affluer sur le lieu. Un film réalisé en 1906 sur les chutes attire six millions de spectateurs britanniques en six mois de projection. La BSAC crée une réserve autour des chutes dès 1894 et un parc national (v.) est promulgué en 1900. Dès lors, l'association de la beauté du paysage et des installations "modernes" devient l'argument central de l'industrie du tourisme et des autorités coloniales. Les chutes Victoria sont ainsi un poste avancé du progrès dans le continent sauvage, une relation réussie entre le danger et l'érotisme des chutes et plus généralement du continent noir. Un lieu où la maîtrise technologique européenne rencontre la nature africaine, relié au monde civilisé par une ligne de chemin de fer symbole du savoir-faire impérial. Cette vision des chutes Victoria n'a pas fondamentalement changé depuis lors. Le lieu reste une excroissance touristique de l'Afrique du Sud, une étape dans les circuits des tour-opérateurs occidentaux largement déconnectée de son environnement immédiat. En territoire zimbabwéen on trouve plus d'une quinzaine d'hôtels regroupant 2 000 lits, à partir desquels se développe une pratique touristique diversifiée qui concerne aussi bien le site lui-même (visite des chutes et des îles du Zambèze) que les deux parcs nationaux situés à proximité, le Zambezi National Park et le Victoria Falls National Park (safari photographique et promenades). Le développement de la rive zambienne est plus récent. Outre le parc national de

Mosi-Oa-Tunya et quelques hôtels à proximité des chutes, la ville de Livingstone, située à une dizaine de kilomètres du site, a connu l'implantation récente de *The Falls Resort Complex*, un ensemble de grands hôtels de luxe doté d'un centre de conférence, construit et géré par la firme sud-africaine Sun International, et destiné aux voyages d'affaires. Ces extensions récentes, complétées par les *lodges* en cours de développement dans le Chobe National Park, sur le territoire botswanais, préfigurent la formation d'un espace touristique transfrontalier [STOCK *et al.*, 2003].

Cette création d'un lieu par la puissance coloniale s'est bien évidemment faite au détriment des anciens occupants. Historiquement, la ligne du fleuve délimitait les royaumes lozi au nord et ndebele au sud. L'arrivée des Britanniques va bouleverser cette organisation, mais va aussi pérenniser la frontière entre Lozi et Ndebele, qui sera conservée pour délimiter la Rhodésie du Sud et du Nord et plus tard la Zambie et le Zimbabwe (v. État ; Découpages).

Les chutes Victoria, territoire

La continuation dans le temps des frontières entre royaumes africains et empire britannique n'est pas uniquement le fruit d'une évidence topographique. Plus fondamentalement, le choix des colonisateurs répondait à une stratégie politique consistant à privilégier certains groupes sociaux par rapport à d'autres dans la mise en place de l'administration rhodésienne. Autour des chutes Victoria, les Britanniques ont favorisé le royaume lozi, au détriment du groupe social leya qui habitait à proximité directe du fleuve. Alors que les rois lozi sont reconnus par la couronne britannique dans un simulacre d'accord politique caractéristique de l'*indirect rule** britannique, les Leya sont définitivement chassés des abords du fleuve.

Ce sont eux qui pourtant occupaient l'espace fluvial. Soumis aux Lozi auxquels ils devaient payer un tribut, les Leya utilisaient leur connaissance du fleuve pour conserver une certaine autonomie sur les marges du royaume, notamment en proposant leurs services pour traverser le fleuve en amont des chutes où les bancs de sable et les courants pouvaient être dangereux pour un étranger. De fait, la

culture et la société leya étaient étroitement liées au fleuve, représentant le lien avec les ancêtres, le lieu de purification contre les maladies et une zone de refuge en cas d'attaque des Lozi ou des Ndebele. Les deux chefs coutumiers habitaient jusqu'au début du xx^e siècle sur des îles en amont des chutes et pouvaient se réfugier dans des grottes le long des parois rocheuses en aval de la cataracte. Le fleuve Zambèze constituait donc un véritable territoire social pour les Leya, bien avant d'être une zone de frontière. Les Britanniques allaient les repousser entièrement en dehors du secteur des chutes. En 1940, plus aucun Leya n'était présent entre Livingstone et Victoria Falls, les deux villes situées respectivement au nord et au sud du fleuve.

Le mouvement de patrimonialisation qui touche actuellement les secteurs de la culture et de l'environnement peut sans doute recréer un territoire associé au fleuve. Le classement des chutes au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1989, la diversification des activités sportives et des pratiques touristiques (saut à l'élastique ou *bungee* depuis le pont, *rafting* dans les gorges du fleuve, survol en hélicoptère du site, croisière fluviale, etc.) et les animations culturelles retraçant la vie des Leya redonnent une vie au site partiellement débarrassée de son élitisme impérial. Mais cette nouvelle spatialité, réinvention d'une tradition [HOBBSAWM et RANGER, 1983] et définition d'un nouveau patrimoine [CORMIER-SALEM *et al.* 2002], s'effectue dans des termes qui ont désormais plus à voir avec une mondialisation (v.) de la culture qu'avec un espace social localisé.

LE COPPERBELT

Le Copperbelt, la "ceinture du cuivre", est une région minière de Zambie. Ce territoire de 30 000 kilomètres carrés est devenu, depuis le milieu du xx^e siècle, un centre industriel de première importance en Afrique : importance des gisements de cuivre qui, de part et d'autre de la frontière avec la République démocratique du Congo, constituent l'une des plus grandes zones minières du continent ; importance de la concentration urbaine qu'a provoquée la rapide industrialisation de la région ; et

importance de la ressource cuprifère comme élément déterminant dans l'organisation du territoire national zambien et dans ses relations avec l'extérieur.

À ce titre, le Copperbelt représente un condensé des questions qui se posent aux pays africains dans l'exploitation et la mise en valeur de leurs ressources minières, dans les processus d'industrialisation et d'urbanisation qui leur sont liés et dans les relations ville/campagne (v.). La géographie du Copperbelt soulève ainsi la question de la modernisation du continent.

L'exploitation du cuivre, une situation de dépendance

La région du cuivre fait partie d'un gisement plus vaste qui s'étend dans la région du Shaba en République démocratique du Congo (RDC), lui-même élément le plus septentrional de la dorsale minière qui parcourt toute l'Afrique australe (le diamant de Kimberley ou l'or du Rand en Afrique du Sud, le charbon de Hwange et le Great Dyke au Zimbabwe). Plus au nord du continent, les ressources minières sont plus rares, à l'exception notable du pétrole (v.).

Le développement d'une activité économique centrée sur l'exportation d'une ressource unique est un des traits marquants des économies africaines, qu'il s'agisse de ressources minières ou de produits agricoles. Cette structuration économique a deux conséquences importantes. D'une part, elle fragilise les États dépendants d'une seule ressource et de ses éventuelles fluctuations économiques. D'autre part, elle induit une dépendance par rapport aux marchés mondiaux qui sont généralement arbitrés par des grandes firmes dont les objectifs sont très éloignés des préoccupations nationales des pays africains.

En Zambie, le cuivre constitue la ressource principale du pays depuis les années trente. À l'indépendance, en 1964, le minerai représentait 47 % du PIB et 92 % des recettes à l'exportation du pays. En 1998, celui-ci contribuait encore pour 10 % du PIB et 80 % des recettes à l'exportation. Entre ces deux dates, l'exploitation du cuivre a connu deux phases en Zambie. Une phase d'industrialisation portée par un cours du cuivre élevé et une phase de crise où

l'objectif va être de diversifier l'économie zambienne et de limiter la dépendance vis-à-vis de l'étranger.

Les Britanniques, maîtres de la région au début du *xx*^e siècle, ont organisé la mise en valeur des territoires de l'Afrique australe en fonction des impératifs liés à l'exploitation des mines. La rapide progression des lignes de chemin de fer (en Zambie, la ligne Copperbelt-Livingstone) allait principalement être motivée par la nécessité d'exporter les minerais vers les ports maritimes du continent. Le cuivre commence à être exploité dans ce qui était à l'époque la Rhodésie du Nord à partir des années trente, par deux compagnies britanniques, l'Anglo-American et la Roan Selection Trust. Jusqu'à l'indépendance du pays, l'industrie du cuivre reste une activité largement extravertie : les compagnies privées investissent peu dans l'économie locale autrement que pour renforcer l'industrie minière et payent jusqu'en 1950 leurs impôts en Grande-Bretagne. La création en 1953 d'un système fédéral regroupant la Rhodésie du Nord et du Sud, ainsi que le Nyasaland (futur Malawi) ne transforme pas fondamentalement cette situation. Les industries du Copperbelt restent contrôlées par des compagnies étrangères, tandis que les industries manufacturières restent situées à l'étranger (notamment en Rhodésie du Sud). En 1957-1958, les mines du Copperbelt ont dégagé 92,5 millions de livres, dont seulement 11,7 millions ont pu être utilisés par la Rhodésie du Nord [Dubresson in DALOZ et CHILESHE, 1996]. Dans ce contexte, le gouvernement de Kenneth Kaunda (au pouvoir depuis l'indépendance, en 1964, jusqu'en 1991) va chercher à reprendre le contrôle de l'activité minière et manufacturière du pays. Il procède à l'étatisation des entreprises du secteur à la fin des années soixante et utilise largement les revenus tirés du cuivre pour moderniser le pays. Entre 1964 et 1974, le PNB augmente de 10 % par an. La Zambie est alors un des premiers producteurs de cuivre au monde avec une production qui dépasse 700 000 tonnes par an. De grands investissements en infrastructures sont réalisés dans l'objectif de sécuriser l'exportation du minerai et l'approvisionnement en produits nécessaires à l'industrie : création du barrage (v. Grand barrage) de Kariba sur le Zambèze pour la production hydroélectrique, améliora-

tion des routes, création au début des années soixante-dix d'un oléoduc et d'une voie de chemin de fer vers le port tanzanien de Dar es-Salaam. Cet axe s'avère vital pour la Zambie qui vient de couper ses relations économiques avec la Rhodésie du Sud par laquelle transitait auparavant le cuivre, mais où le régime d'apartheid* est en guerre contre les mouvements noirs de libération.

L'embellie économique de la Zambie est cependant de courte durée. La chute des cours du cuivre à partir du milieu des années soixante-dix va entraîner le pays dans une crise profonde. Crise économique d'abord, qui va obliger le gouvernement à diversifier l'économie du pays, notamment en faveur de l'agriculture, à s'endetter lourdement et va finalement l'amener à faire appel aux organisations financières internationales, le FMI et la Banque mondiale. Cette situation va provoquer une crise politique. Le parti au pouvoir depuis l'indépendance s'ouvre aux exigences libérales du FMI sans réussir à sortir le pays de la crise. Il perd les premières élections libres du pays organisées en 1991, au profit d'un parti issu des syndicats de l'industrie. De fait, le Copperbelt aura occupé une place centrale dans la contestation du parti de K. Kaunda et va voter massivement en faveur du changement. En 1991, la région vote pour le nouveau président et ancien leader syndical Frederick Chiluba à 90 % alors qu'il ne recueille que 75 % des voix sur l'ensemble du territoire national. Mais l'arrivée de Chiluba ne change pas fondamentalement la situation économique. Le pays continue à vivre une crise profonde. La production de cuivre a baissé dans les années quatre-vingt à 450 000 tonnes par an et ne va pas remonter la décennie suivante malgré une légère embellie du prix du cuivre. Le nouveau gouvernement va finalement décider de privatiser les compagnies minières. Mais la vétusté des équipements, les gisements qui paraissent être en fin de vie et les problèmes socioprofessionnels liés à la forte prévalence* du SIDA (v. VIH/Sida) parmi les mineurs ne vont pas inciter les acquéreurs potentiels à faire des offres intéressantes à l'État zambien. Les Sud-Africains, puis, plus récemment, les Indiens investissent finalement dans les mines du Copperbelt.

C'est donc une histoire de dépendance qu'a vécue la Zambie à travers le Copperbelt : dépendance vis-à-vis d'une ressource et dépendance vis-à-vis de structures internationales (v. Développement ; État). Les grandes compagnies minières, trente ans après les nationalisations zambiennes, réinvestissent aujourd'hui le secteur ; les grands financiers de la planète, dans l'intervalle, sont intervenus pour endiguer la crise et ont imposé un programme libéral. La chute du prix du cuivre ne peut donc pas être prise comme une donnée explicative unique des difficultés que connaît la Zambie. À cette analyse doit s'ajouter une compréhension précise des réseaux qui structurent et hiérarchisent les politiques industrielles mondiales.

Le cuivre, facteur d'aménagement du territoire

L'industrialisation, précoce à l'échelle du continent, de ce bassin minier a déjà entraîné une forte urbanisation. À l'indépendance du pays, 20,5 % des Zambiens habitent en ville, mais ils sont 35,3 % dix ans plus tard. Sur cette période, alors que la Zambie connaît un accroissement de la population de 3 % par an, le Copperbelt voit sa population augmenter de 7 % par an. En 1980, 40 % des Zambiens sont citadins, ce qui en fait une des populations les plus urbanisées du continent – à l'exception de l'Afrique du Nord et de l'Afrique du Sud (v. Johannesburg/Soweto ; Tableau). Aujourd'hui, le Copperbelt constitue une conurbation de près de deux millions d'habitants, avec deux villes de plus de 500 000 habitants (Ndola et Kitwe) et trois de 200 000 habitants (auxquelles on pourrait associer le million d'habitants de Lubumbashi en RDC).

La concentration urbaine du pays est ainsi très prononcée. Si l'on ajoute les autres centres urbains (Lusaka, la capitale, et Kabwe, quatrième ville du pays) situés le long de l'axe Copperbelt-Livingstone, c'est la quasi-intégralité des zones urbaines qui sont rassemblées sur un axe de 600 kilomètres dans un pays de 750 000 km². Les déséquilibres sont profonds dans l'organisation du territoire, malgré des tentatives de rééquilibrage par les autorités. La construction du chemin de fer vers la Tanzanie n'a pas réussi à déplacer les centres de production (v. Découpages). L'axe Copperbelt-

Livingstone, construit pour relier la zone minière aux centres de production zimbabwéens et sud-africains (v. SADC), concentre encore la majorité de la population, de l'industrie et des emplois du pays. Sur cet axe passe la principale ligne électrique du pays, qui relie le barrage de Kariba (sur le Zambèze) au Copperbelt, où est consommée 70 % de l'électricité du pays. Par ailleurs, les politiques en faveur de l'agriculture mises en place avec le début de la crise du cuivre ont eu un effet limité sur les équilibres régionaux de la Zambie. Les activités agricoles et l'élevage couvrent moins de la moitié du territoire national. Signe de l'extrême concentration de la production, près de 45 % des revenus agricoles sont produits par les quelques centaines de fermes commerciales de l'axe Copperbelt-Livingstone.

Ville, campagne et modernité

La crise que connaît le secteur cuprifère depuis maintenant trente ans a un impact important sur la dynamique démographique de la région et sur les liens entre la ville et la campagne (v. Ville/campagne). Alors que le taux d'accroissement urbain dans le Copperbelt dépassait celui des autres villes du pays jusqu'en 1980, la tendance s'inverse après cette date. Certaines villes perdent même des habitants dans un mouvement de "contre-urbanisation" qui contraste avec les tendances générales du continent. Cet exode touche principalement les anciens employés des mines et de l'industrie manufacturière. La crise du cuivre et ses conséquences sur l'ensemble de l'appareil étatique ont des effets dramatiques sur les emplois industriels et plus largement sur l'administration. De nombreuses personnes licenciées se retrouvent dans des situations économiques et sociales précaires. De la même manière, les retraités du Copperbelt voient eux aussi leur pouvoir d'achat diminuer. Certains parmi les plus durement touchés préfèrent alors revenir à la campagne que demeurer dans une ville en crise. Ce retour à la terre peut concerner des gens qui sont nés à la campagne, mais il touche surtout des citoyens que plus rien ne rattache personnellement au monde rural, à l'exception de relations familiales parfois entretenues sur plusieurs géné-

rations. Dans ce contexte, le retour est souvent difficile. La réintégration dans les villages nécessite de la part du migrant des ressources à la fois économiques, sociales et culturelles que tous n'ont pas. En ce sens, l'innovation sociale ne concerne pas uniquement des citoyens "modernes" mais aussi des personnes que leur histoire oblige à revenir à la "tradition" du monde rural [FERGUSON, 1999].

C'est la représentation de la modernisation africaine qui est ainsi à nouveau questionnée (v. Développement ; Mondialisations). La Zambie, à travers la région du Copperbelt, a longtemps constitué un laboratoire grandeur nature de l'industrialisation et de l'urbanisation de l'Afrique subsaharienne (v. Urbanités). Au milieu du xx^e siècle, le pays était présenté comme l'avant-garde d'une modernisation dont on pensait qu'elle pouvait à terme toucher tout le continent. Suivant un schéma classique de développement inspiré de l'histoire européenne, l'industrialisation d'une région et son urbanisation étaient vues comme des phénomènes liés, inscrivant tous deux l'Afrique dans la modernité. Le retour à la terre provoqué par la crise du cuivre dans le Copperbelt relativise fondamentalement cette vision linéaire de la modernisation. Il montre que, d'une part, les trajectoires régionales ou nationales ne suivent pas toutes les mêmes phases de développement. Plus qu'un exemple en avance sur son temps, la Zambie s'est trouvée dans une situation originale par rapport aux autres pays africains. Ce cas illustre, d'autre part, la complexité des relations entre les villes et les campagnes. Ces dernières ne sont pas nécessairement à la traîne par rapport aux villes. Au contraire, dans des périodes de crise économique et de retrait de l'État, les campagnes peuvent devenir un élément fondamental pour la survie des citoyens, comme lieux de production susceptibles de remplacer les grands circuits de distribution déstructurés par la crise et comme lieux d'accueil pour les plus durement touchés par les problèmes économiques et sociaux que traversent les villes.

C'est donc la place de la campagne et le rôle du monde rural (v. Dynamiques rurales) comme facteur de changement social et culturel qui peuvent être réévalués à travers les difficultés que connaît actuellement le Copperbelt.

ESPACES PUBLICS AFRICAINS

La notion d'espace public est de plus en plus utilisée pour analyser la vie et les espaces urbains dans l'ensemble du monde [voir Augustin in CALAS, 2002]. C'est une entrée considérée comme pertinente pour aborder des questions de géographie sociale (sociabilités, rapports entre les sexes, mixité sociale...) mais aussi de géographie politique.

La double thématique, sociale et politique, dans laquelle s'inscrivent les espaces publics, est liée à une double définition qu'il faut connaître pour tirer profit de la littérature existante :

- La première définition est d'ordre juridique et urbanistique. Elle désigne des espaces concrets, comme les rues, les parcs, les places, les marchés, etc., dont le sol appartient à la puissance publique. Cette définition renvoie donc notamment à l'intervention de l'État (v.) dans l'espace urbain, pour des opérations de prestige comme pour la gestion urbaine, deux éléments particulièrement intéressants à étudier dans les villes africaines (v. Ouagadougou ; Johannesburg/Soweto).

- La seconde définition est d'ordre philosophique et politique. Elle a été élaborée par le philosophe allemand Jürgen Habermas pour décrire la sphère de l'opinion publique et la façon dont celle-ci se construit, par exemple à travers la presse. Cette définition renvoie donc moins à l'État qu'au citoyen ou à l'ensemble des personnes mises en relation par le civisme et la civilité (dont la citoyenneté est une des formes). L'emploi du mot "espace" y est donc métaphorique. C'est très largement en ce sens que la littérature sociologique l'utilise [LEIMDORFER et MARIE, 2003].

Les géographes sont bien évidemment intéressés par le croisement des deux définitions, pour voir comment des espaces concrets, aménagés ou non, accueillent voire transforment des phénomènes sociaux témoignant du "vivre-ensemble" des populations. En d'autres termes, cela renvoie à des espaces "par le public, pour le public", et à la question des manières de faire, des pratiques et des rapports interpersonnels [LÉVY et LUSSAULT, 2003].

L'application de cette notion aux villes africaines est relativement récente, même si les recherches sur les villes (v. Afrique dans la géographie française) ont depuis longtemps souligné l'importance des espaces de vie collective, à différentes échelles et avec différents degrés de "publicité" : la cour abidjanaise [ANTOINE et al., 1987], la médina algérienne [CÔTE, 1988], les marchés [PAULAIS, 1998], la rue [POURTIER, 1999], les musées (v.) ou les lieux du pouvoir (v. Ouagadougou)... ont été identifiés comme essentiels pour comprendre les villes africaines [PAIN, 1984].

Des lieux divers

Les lieux collectifs sont donc nombreux dans les villes africaines et l'un des problèmes est d'en établir la liste, puisque les définitions françaises de ce qui est privé et de ce qui est public sont rarement pertinentes pour les réalités africaines. Par exemple, comment délimiter ce qui ressort de la sphère familiale sur un continent où la famille nucléaire n'est qu'un modèle parmi bien d'autres, auquel on préfère souvent la famille élargie, où les solidarités traditionnelles (secteur informel* ; Ethnie, v.) sont encore très vivantes [LEIMDORFER et MARIE, 2003] ? Comment qualifier en se restreignant à la dichotomie public/privé des cours d'Abidjan, espace central commun aux habitants des logements alentour, qui s'y retrouvent pour cuisiner par exemple, mais qui, séparé de la rue, est de statut foncier privé ? De même, il y a des espaces communautaires, partagés entre croyants de la même religion (v. Touba), de la même "ethnie", lieux d'une sociabilité intense mais peu accessibles à ceux qui n'appartiennent pas au groupe. Enfin, que dire d'espaces comme les rues dans des villes très violentes comme Lagos ou Johannesburg (v.) : des espaces désertés restent-ils publics ?

On le voit, définir des espaces publics dans les villes africaines est en soi une recherche et permet déjà d'obtenir des informations sur les modes de sociabilités. "Dans les villes africaines, dit J.-P. Augustin, les espaces publics sont des lieux de mélange social, de sociabilités, mais aussi de dérives où les questions d'appropriation et d'oc-

cupation sont accentuées par les effets d'une urbanisation galopante" [in CALAS, 2002].

Sur le plan paysager, les espaces publics des villes africaines sont, comme le reste de la ville, marqués par une certaine dualité (v. Urbanités). On distingue d'abord les espaces publics centraux, formels, correspondant à une définition occidentale sur le plan juridique et urbanistique. Ces derniers sont en partie hérités de la période coloniale et reprennent donc les formes spatiales des espaces publics de l'ancienne métropole. Les places sont très représentatives de ce type d'espace public (v. Ouagadougou). Ainsi, la place de l'Indépendance à Dakar (Sénégal), ancienne place Protêt sous la colonisation française, témoigne par son dessin géométrique et son aménagement de la façon dont l'urbanisme métropolitain a été appliqué [VIVET, 2003]. Les grands boulevards du centre de Kinshasa (RDC) appartiennent à la même époque urbanistique et, en reliant les principaux lieux du pouvoir (colonial puis indépendant), participent à sa mise en scène et à sa promotion. D'autres espaces, comme de rares parcs, ont aussi été mis en place à l'époque coloniale : c'est le cas des jardins de la Compagnie au Cap (Afrique du Sud), vaste parc en position très centrale dans la ville, relique des jardins potagers établis par les premiers colons pour ravitailler les navires entre les Pays-Bas et les Indes néerlandaises.

Cependant, tous les espaces publics formels ne sont pas d'origine coloniale. Certains sont précoloniaux : c'est notamment le cas en Afrique du Nord et en Égypte, où la tradition urbaine précoloniale a pu installer différents types d'espaces publics. D'autres ont été construits par les États nouvellement indépendants : ainsi, Abuja, la capitale du Nigeria, a été construite *ex nihilo* pour exercer des fonctions administratives. Certains sont de construction très récente et visent à offrir une image de la modernité du pays et de son développement : c'est le cas de la porte du Millénaire, construite sur la Corniche (la promenade littorale) de Dakar en 2001 [VIVET, 2003].

D'autres espaces sont plus informels, que ce soit par leur bâti ou leur fonctionnement. Les quartiers spontanés comportent aussi des rues, voire des places, qui fonctionnent

comme des espaces publics. De la même façon, ce sont souvent les pratiques des citoyens qui produisent des espaces publics : par exemple, un espace est approprié par des vendeurs du secteur informel* et ainsi transformé en marché ou en restaurant ; la rue est appropriée par les enfants des rues ou, comme le terre-plein central de Niarry Tally, grand boulevard des quartiers populaires de Dakar, par différents groupes (professionnels, ethniques, régionaux, religieux, ou simples joueurs de dame) [VIVET, 2003].

Tous ces espaces témoignent de l'urbanité (v.) et de la citoyenneté africaine et mettent en scène des comportements citoyens variés. Ainsi, CALAS [2002] a-t-il forgé la notion de chorégraphie urbaine pour désigner les comportements citoyens (vestimentaires, corporels, alimentaires tout comme les règles de politesse...) dont l'espace public est la scène, au sens théâtral du terme. Observer les espaces publics permet de formuler une analyse des identités sociales, par le biais de ce que le sociologue américain Goffman appelait la "présentation de soi". Ainsi, l'adoption comme à Nairobi de vêtements à l'occidentale (v. Tissus) peut être lue comme une revendication de modernité et d'occidentalisation. *A contrario*, les porteurs de pagne y appartiennent le plus souvent à la frange la plus pauvre de la population. De même, la présence des femmes dans l'espace public ou semi-public (cafés), leur absence ou leur voile renvoient aux rapports sociaux entre les genres, tels qu'ils sont normés par la religion ou la coutume.

Les marchés

Les marchés font partie des espaces publics les plus étudiés dans les villes africaines. Les souks d'Afrique du Nord sont des espaces publics précoloniaux. Quartiers entiers dévolus au commerce, avec des rues spécialisées (rue des bijoutiers, rue des tanneurs...), ils appartiennent au modèle de la ville musulmane ancienne. Ils sont fréquentés par une population majoritairement masculine, d'origine locale, mais aussi par les touristes : c'est notamment le cas à Fès [TRON, 1975].

En Afrique subsaharienne, les grands marchés occupent de vastes espaces urbains et assurent de multiples fonctions [PAULAI, 1998]. Ainsi, Dantokpa, le principal marché de Cotonou (Bénin), s'étend sur plus de 18 ha. D'autres marchés, de taille plus petite, font le dynamisme des villes frontalières comme Mbaiboum entre Cameroun, Tchad et Centrafrique ou d'Abang Minko'o entre Cameroun, Guinée équatoriale et Congo [BENNAFLA, 2002]. À plus petite échelle*, bien des rues ont été transformées en petits marchés par l'installation de petits commerces informels, vendant des produits au micro-détail – une cigarette, un bonbon, un préservatif (v.)... –, des boissons ou de la restauration. Ces marchés ne sont que très rarement spécialisés : on y trouve en général à la fois des aliments, des biens manufacturés – des tissus (v. Nana-Benz ; Tissus), des fripes et des cassettes audio (v. Salif Keita), etc. –, des matériaux de construction, des véhicules, du matériel d'occasion... Les marchés regroupent également des offres de divers services : services financiers par exemple avec des bureaux de change (particulièrement présents, on s'en doute, dans les zones frontalières) mais aussi de restauration avec de très nombreux petits restaurants (les *maquis* d'Abidjan), des vendeurs de boissons, des coiffeurs, des tailleurs, des réparateurs de toutes sortes. Enfin, ces marchés procèdent aussi bien à du commerce de détail que de demi-gros ou de gros.

Leur emprise est telle que ce sont des éléments structurants de l'espace urbain [PAULAI, 1998] : ils se développent souvent en empiétant sur les rues des quartiers résidentiels environnants, en générant des flux de marchandises et de personnes qu'il faut tenter de canaliser, en polarisant les activités. En même temps, ils produisent relativement peu de revenus pour les collectivités locales, dans la mesure où les taxes levées restent faibles : celles de Dantokpa et des autres marchés de la ville ne comptaient que pour 4,7 % des recettes de la circonscription urbaine de Cotonou en 1992 [PAULAI, 1998]. En effet, l'appauvrissement des populations souvent lié aux plans d'ajustement structurels* a diminué les marges des commerçants, multiplié les détaillants occupés à une simple activité de survie et au

chiffre d'affaires très faible et encouragé les stratégies de contournement (comme l'installation de l'étal hors des limites légales du marché comme moyen d'échapper au paiement de la patente).

Les marchés sont fréquentés par une foule venant souvent de loin : Dantokpa regroupe plus de 15 000 vendeurs et artisans, et attire environ 100 000 personnes aux heures de pointe [PAULAI, 1998]. Les acheteurs ne sont pas les seuls à parcourir de grandes distances : ainsi, M., cordonnier ambulante à Mbaiboum, vient du Ghana, via la Libye et le Congo. Il souhaite se rendre ensuite au Swaziland [BENNAFLA, 2002]. Les marchés font ainsi la preuve de l'extrême vitalité du continent, de la mobilité de sa population et de l'intensité de son commerce : même si l'Afrique apparaît statistiquement comme un continent en marge de la mondialisation (v.), ses marchés montrent l'intensité des échanges entre pays africains, échanges souvent informels et/ou illégaux, donc peu comptabilisés. Ils proposent aussi des produits venant d'autres pays du Sud, notamment asiatiques.

Ces marchés reflètent aussi l'organisation de la société : les vendeurs sont surtout masculins en Afrique du Nord, masculins et féminins, avec des spécialisations par filières (v. Nana-Benz) en Afrique subsaharienne. Dans les espaces les plus développés du continent, ces marchés traditionnels sont aujourd'hui en concurrence avec des centres commerciaux, bâtis sur le modèle américain. Ainsi, dans les grandes villes sud-africaines (v. Johannesburg/Soweto), les *malls* ont détrôné les marchés : on observe même plusieurs types de *malls*, en fonction de leur localisation dans la ville et du niveau économique de la clientèle visée. Ces espaces sont désormais privés, fermés, sécurisés – la violence criminelle est très élevée en Afrique du Sud – et parfois ségrégués : peut-on encore parler d'espace public ?

Espaces publics et sociétés civiles

La question de l'espace public, entendu au sens politique et métaphorique, est aussi celle de l'émer-

gence d'une société civile en Afrique : en effet, elle marque une prise de parole hors des circuits de l'autorité reconnue, notamment coutumière et étatique (v. État ; Ethnie ; Ouagadougou). Le fondement de cette société civile est le processus d'individualisation : des individus apparaissent en tant que tels et non simplement définis par leur statut dans la société (homme/femme, jeune/vieux, appartenant à telle ethnie, à tel lignage, venant de telle région...). En d'autres termes, il s'agit de "l'émergence de l'homme en tant qu'individu indépendant dans la société civile et en tant que sujet autonome dans la société politique" [LEIMDORFER et MARIE, 2003]. Ce processus, d'ordre historique, est évidemment lié à l'entrée progressive de l'Afrique dans la modernité, en particulier à l'urbanisation.

Cependant, l'apparition d'individus comme agents sociaux en Afrique est en même temps modifiée voire freinée par des circonstances culturelles, politiques et économiques mettant en avant l'importance des liens communautaires [LEIMDORFER et MARIE, 2003]. Sur le plan culturel d'abord, "la solidarité communautaire [est une] valeur pérennisée par la socialisation et par les croyances" : la communauté d'origine apparaît comme essentielle dans la formation des personnes. Participer, financièrement par exemple, à la prospérité de cette communauté par des actions de redistribution est valorisé socialement (v. Sorciers).

L'évolution économique récente de l'Afrique est marquée par une importante paupérisation, notamment des classes moyennes urbaines. Là encore, les solidarités traditionnelles s'affirment, dans la mesure où elles opèrent toujours comme des "ressources" indispensables en temps de crise économique, comme une véritable sécurité sociale permettant d'assurer la survie de l'individu.

Enfin, la dimension politique joue un rôle : l'État (v.) africain, lorsqu'il n'est pas démocratique, tente aussi de freiner l'apparition d'une société civile qui pourrait remettre en cause sa légitimité. C'est par exemple le cas dans le Zimbabwe de Mugabe, où les journa-

listes indépendants sont harcelés par le pouvoir en place. Au contraire, bien des régimes africains sont caractérisés par la "patrimonialisation de l'État", c'est-à-dire l'appropriation des ressources nationales par les élites et la redistribution d'une partie de ces ressources à une "clientèle" familiale, électorale, ethnique ou régionale (v. Brazzaville). Cela conduit à une "surcommunautarisation" de la société.

Entre affirmation de l'individu et freins, les nouveaux rapports sociaux en Afrique insistent sur l'importance des échelons intermédiaires, comme les associations. Elles tissent un réseau dense et permettent souvent à l'individu de sortir de sa communauté d'origine. Les églises de Sion d'Afrique australe en offrent un bon exemple [HOUSSAY-HOLZSCHUCH, 1999] : organisées autour d'un corpus de croyances syncrétiques, entre rites africains coutumiers et christianisme à l'euro-péenne. Elles accueillent des millions de fidèles : la *Zionist Christian Church*, la plus célèbre d'entre elles, compte à elle seule plus de deux millions d'adeptes. Elles accueillent en particulier des personnes en rupture avec leur communauté d'origine : malades que ni les rites traditionnels ni la médecine occidentale n'ont pu guérir, femmes seules, soit des catégories que le développement de l'épidémie de VIH/Sida (v. VIH/Sida ; Préservatif) ne peut que contribuer à grossir. Dans la mesure où les solidarités traditionnelles (lignagères, régionales...) ont bien souvent été mises à mal par le régime d'apartheid, les églises de Sion offrent à leurs membres un réseau alternatif qui remplace celui, défaillant ou refusé, des solidarités traditionnelles : les membres se rendent visite, se prêtent de l'argent les uns aux autres, s'épaulent de diverses manières en cas de difficultés. Plus encore, le rang acquis au sein de ces églises (prêtre, prêcheur, chef de chœur, etc.) devient un élément important de prestige social.

GORÉE, LIEU DE MÉMOIRE

L'île de Gorée (Sénégal), accessible en vingt minutes de bateau depuis le port de Dakar dont elle n'est distante que de trois kilomètres, pourrait être un simple site touristique, destination privilégiée d'excursions à la journée. La cohérence architecturale qu'offrent ses façades au crépi ocre, le charme de ses ruelles ombragées et de ses cours bordées d'arcades, ses remparts, ses forts, ou encore sa plage sans danger pour la baignade suffiraient à attirer les Dakarais qui s'y pressent en fin de semaine. Mais ce qui fait de l'île, inscrite tout entière à l'inventaire du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1978, le lieu le plus visité au Sénégal, ce qui lui vaut le passage d'hôtes illustres, de James Brown à Hillary Clinton en passant par le pape Jean-Paul II, c'est, au-delà même de son histoire, le caractère symbolique que celle-ci lui confère et qui autorise à la définir comme un lieu de mémoire* [NORA, 1984].

Une histoire étroitement liée à la traite négrière transatlantique

À l'arrivée des navigateurs portugais en 1444, l'île était une halte de pêche fréquentée depuis le continent, mais dénuée d'habitat permanent. Elle devint un relais du commerce côtier pratiqué par les Portugais puis par les Hollandais à partir des embouchures des principaux fleuves (Sénégal, Gambie). Sa situation privilégiée à proximité de la côte, la protection qu'offre l'anse abritée par la presqu'île du Cap vert et l'absence de barre en font un excellent mouillage pour les navires venus d'Europe et lui valent le nom de "bonne rade" (*Goede Reede* en néerlandais, francisé en Gorée). Disputée par les Portugais et les Hollandais jusqu'au milieu du xviii^e siècle, par les Anglais et les Français ensuite, l'île change vingt fois de mains entre 1550 et 1817. Les Hollandais, qui l'achètent au chef du Cap vert (presqu'île du Sénégal, à ne pas confondre avec les îles du Cap-Vert) au début du xvii^e siècle, en font un établissement permanent en construisant un entrepôt fortifié destiné à la protection des marchandises (or, gomme, cire, ivoire). Le commerce de traite pratiqué par les compagnies à monopole

se spécialise au xviii^e siècle dans la fourniture de "bois d'ébène" aux navires négriers qui alimentent en esclaves les plantations des Antilles françaises, anglaises ou néerlandaises. Au milieu du xviii^e siècle, lorsque la traite négrière atteint sa plus grande intensité, Gorée rassemble des esclaves amenés par des chaloupes depuis les escales de la côte, du Cap-Vert jusqu'aux îles Bissagos (Guinée-Bissau). Ils y séjournent quelques mois dans l'attente d'un embarquement sur un navire de la Compagnie des Indes. Les principales destinations sont alors les colonies françaises de Saint-Domingue, de la Louisiane et de la Martinique. Mais Gorée sert aussi d'escale de relâche pour les navires qui pratiquent la traite sur les côtes du golfe de Guinée. Elle constitue donc à la fois un nœud et un relais dans le système du commerce triangulaire mais dépend étroitement du continent pour son approvisionnement en vivres et en eau. Outre le personnel de la compagnie, une population d'intermédiaires (propriétaires de chaloupes, courtiers et interprètes) se développe progressivement sur l'île. L'institution du "mariage à la mode du pays", union temporaire entre des Européens employés par les compagnies et des signares (du portugais *senhora*) ou femmes libres – c'est-à-dire venues sur l'île de leur plein gré –, donne naissance à une société locale de plus en plus métissée qui bénéficie des retombées de la traite et y participe activement. De nombreuses fortunes familiales se constituent dans la seconde moitié du xviii^e siècle, dès lors que les habitants sont autorisés à pratiquer la traite pour leur propre compte et à construire des maisons en dur à l'emplacement des anciens remparts. Ces familles possèdent également de nombreux esclaves domestiques qu'elles ne vendent pas. La population de l'île passe ainsi de 1 000 habitants environ en 1763 à 6 000 en 1816. L'abolition de la traite négrière par les puissances européennes réunies au Congrès de Vienne en 1815 donne un coup d'arrêt aux activités de l'île, qui devient le siège de l'escadre chargée de lutter contre la traite clandestine. En 1848, l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises oblige les habitants à renoncer à leur main-d'œuvre servile. Encore active dans le commerce naissant de l'arachide qui se substitue progressivement à celui des esclaves dans la première moitié du xix^e siècle, Gorée pâtit de la création du port de Dakar dont les installations sont plus adaptées au chargement de

produits pondéreux. Rattachée à la commune de Dakar par les autorités coloniales françaises en 1929, elle perd jusqu'à ses fonctions administratives et ne compte plus que 600 habitants en 1931. Elle a cependant été investie dès l'indépendance du Sénégal d'une fonction culturelle : en 1966, elle accueillait le premier Festival mondial des arts nègres [CAMARA et DE BENOIST, 2003].

Entre histoire et mémoire

L'île abrite aujourd'hui deux musées (v.) qui assument des fonctions bien distinctes. D'une part, la Maison des esclaves, installée dans une ancienne esclaverie ayant appartenu à une signare, achetée et restaurée par l'État sénégalais dans les années soixante, est dévolue à la mémoire de la traite atlantique. Le guide et gardien du lieu y conduit en personne les visiteurs depuis les cellules où étaient enfermés les esclaves jusqu'à l'ouverture sur l'océan, présentée comme la porte du "voyage sans retour". Il est également l'auteur d'inscriptions murales qui établissent un parallélisme étroit entre la traite négrière et les crimes de l'Allemagne nazie, comparant Gorée à Dachau ou à Oradour-sur-Glane. Le site du BREDA (Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique) propose même depuis 1999 une visite virtuelle en sa compagnie. D'autre part, le Musée historique du Sénégal, mis en place sous l'égide de l'IFAN (Institut fondamental d'Afrique noire) dans un ancien fort et inauguré en 1989, présente l'histoire du pays, de la préhistoire à nos jours. La salle consacrée à la traite négrière, loin de se limiter au cas de Gorée, y retrace le phénomène historique dans toute son extension, à l'échelle du continent, sans oublier les traites arabes à travers le Sahara et l'océan Indien [GAUGUE, 1997].

De la rivalité entre ces deux institutions muséographiques est née une polémique, alimentée par les conservateurs des deux établissements, qui témoigne de la difficulté à concilier histoire et mémoire. Lorsque des historiens de l'IFAN, s'attachant à la reconstitution précise des usages des différents bâtiments de l'île, ont contesté à la Maison des esclaves la fonction que lui attribuait la mémoire locale et réduit le poids de Gorée dans la déportation en le replaçant

dans l'ensemble plus vaste de la côte atlantique du continent africain, la presse sénégalaise a crié au révisionnisme*. Mettre publiquement en cause le fait que les déportés aient réellement emprunté la "porte du voyage sans retour" de la Maison des esclaves avait pour conséquence de saper les fondements sur lesquels s'était établie la cristallisation de la mémoire de la traite autour d'un lieu. En effet, la construction d'un lieu de mémoire procède de la projection sur un lieu matériel (ici, la Maison et sa porte sur l'océan) d'une volonté de mémoire qui lui confère des fonctions de cristallisation et de transmission du souvenir et permet la commémoration d'une expérience en organisant *in situ* la réédition du parcours sur le mode du pèlerinage [NORA, 1984 ; DEBARBIEUX, 1995 ; voir in LÉVY et LUSSAULT, 2003]. La découverte des historiens ne contestait évidemment pas la réalité de la déportation mais le choix du lieu érigé en support du récit de mémoire et en point d'ancrage de l'adhésion collective. Plus largement, en minimisant la place de Gorée dans le système intercontinental de la traite [SAMB, 1997] et en rappelant la part qu'y avait pris la société locale métiessée [CAMARA et DE BENOIST, 2003], le discours historique contestait l'attribution d'une dimension symbolique à l'île de Gorée. Pour les tenants du devoir de mémoire, au contraire, plus que les événements qui se sont historiquement produits en ce lieu, c'est leur signification qui autorise à en faire le symbole de toute la déportation transatlantique. En guise de clôture de la polémique, l'État sénégalais a décidé d'ériger sur la corniche de Dakar, face à l'océan, un mémorial de l'esclavage. En attendant son édification, une réplique miniature du monument a été installée à Gorée en 2000.

La campagne internationale pour la sauvegarde de l'île de Gorée

Déjà classée à l'inventaire des monuments historiques du Sénégal depuis 1975, Gorée a obtenu en 1978 l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO sous l'impulsion d'Amadou Mahtar M'Bow, élu directeur de cette institution en 1974. Dans son discours de lancement du Plan de sauvegarde en 1980, celui-ci insiste d'emblée sur la

dimension transcontinentale de la fonction mémoriale de l'île, considérée comme un "trait d'union symbolique de la désolation entre l'Afrique et les Amériques noires", qui "appartient à l'imaginaire vivant de l'Afrique et des Amériques" et, "dans une égale mesure, à la conscience du monde". La volonté de mémoire n'est donc pas considérée comme l'appartenance exclusive d'une communauté constituée par les "descendants des déportés de jadis en quête de leurs racines" – pour lesquels le voyage à Gorée représente à la fois "une sorte de pèlerinage" et un retour symbolique aux origines qui se traduit par une inversion du sens du trajet effectué par les esclaves à travers l'Atlantique et trouve son aboutissement à la "porte du non-retour". En effet, en suggérant que le lieu appartient aussi à "tous ceux qui entendent puiser dans son histoire les raisons d'une nouvelle solidarité des peuples", Amadou Mahtar M'Bow inscrit délibérément la mémoire de Gorée au sein d'une histoire mondiale de l'humanité et veut y voir "un symbole d'espoir". Décrivant Gorée comme "le sanctuaire africain de la douleur noire" lors de sa visite en 1992, le pape Jean-Paul II souligne quant à lui la dimension sacrée du lieu de mémoire, mais en restreint la portée à un pan de l'humanité défini par la couleur de sa peau.

L'appel à la solidarité internationale lancé par le directeur de l'UNESCO a permis de mobiliser des fonds provenant d'organismes divers comme le ministère sénégalais de la Culture, l'Union européenne, la République fédérale d'Allemagne, l'Ordre de Malte, La Poste, la Corée du Sud ou la fondation France-Liberté (présidée par Danielle Mitterrand), grâce auxquels un certain nombre d'édifices ont pu être restaurés. L'élimination des ajouts et la restitution des façades d'époque, la consolidation des structures ont mis en valeur les spécificités architecturales des bâtiments goréens, jadis construits par les esclaves en attente d'embarquement : blocs de basalte qui pavent les rues et constituent le matériau des bâtiments fortifiés, briques et crépis à la chaux aux teintes rouge et ocre. L'état des ouvrages en maçonnerie tels que les quais, jetées et murs de soutènement exposés à la mer continue d'être préoccupant. L'érosion marine se manifeste en effet sous différentes formes : lessivage des matériaux par l'eau de mer, chocs mécaniques produits par l'action de la houle et des galets qu'elle soulève, régression du rivage. La

sauvegarde du patrimoine rencontre ainsi à Gorée des problèmes qui ne sont pas sans rappeler ceux de Venise, bénéficiaire d'une campagne du même type.

L'île connaît actuellement une situation de spéculation foncière et de surenchère immobilière liée à la restauration du bâti et à l'arrivée de nouveaux résidents, Américains ou Européens fortunés, qui met en difficulté les Goréens de souche jusque-là bénéficiaires d'un logement bon marché (v. Mondialisations). La recherche de solutions qui favoriseraient le maintien de cette population d'un millier d'habitants – développement concerté des activités touristiques créatrices d'emplois, prêts bancaires et aides encourageant les propriétaires peu fortunés à entreprendre les travaux nécessaires – tient toute sa place dans la conception du nouveau Plan de sauvegarde. Comme dans la charte de Venise de 1964, la préservation du patrimoine est conçue comme partie prenante d'un ensemble de déterminations socioéconomiques.

Lieu d'histoire, de patrimoine et de mémoire, site touristique, espace de vie original, Gorée regroupe un ensemble de caractéristiques propres qui la rendent unique en son genre. Elle est cependant aujourd'hui concurrencée dans sa fonction mémoriale par d'autres points de la côte atlantique qui revendiquent la même charge symbolique : Ouidah (Bénin), important comptoir de traite de l'ancien royaume du Dahomey, a inauguré en 1995 sur sa plage un important mémorial appelé "Porte du non-retour" et mis en œuvre une "Route de l'esclave", dispositif en forme d'itinéraire qui propose au participant de rééditer le parcours de l'esclave dans les derniers moments avant l'embarquement. Les autorités angolaises effectuent également des démarches pour obtenir la reconnaissance du port de Loango comme lieu de mémoire de la traite atlantique. L'UNESCO orchestre ce mouvement en répondant à l'inflation de la demande mémorialiste très sensible depuis quelques années : le 23 août a été décrété Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, commémorant le déclenchement de l'insurrection de Saint-Domingue qui eut lieu le 23 août 1791, tandis que 2004 a été promue Année internationale de la commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. Après l'espace, c'est dans le temps que s'inscrit la volonté de mémoire.

JOHANNESBURG/SOWETO

Les villes sud-africaines sont très souvent présentées comme des modèles spécifiques, différentes des autres villes du continent et d'ailleurs, dans la mesure où les politiques de ségrégation, puis d'apartheid, ont voulu transformer l'espace pour qu'il soit conforme à une idéologie. Celle-ci, fondamentalement raciste, proclamait la supériorité de la "race*" blanche sur les autres populations sud-africaines (*Coloureds* descendants des esclaves et de leurs maîtres, Indiens venus travailler dans les plantations, et surtout Africains). Cette prétendue supériorité donnait aux Blancs des droits supérieurs dans différents domaines (droit de vote, liberté de circulation, accès facile à l'éducation, à la santé, aux prêts bancaires, aux professions supérieures, aux syndicats...) et concernait l'espace puisque l'accès à la propriété foncière dépendait de la "race", définie par l'État et inscrite sur les documents d'identité. Ainsi, les Africains n'avaient pas le droit de posséder de terrains hors des bantoustans*, les réserves délimitées par le gouvernement. L'espace était non seulement un support matériel que marquait l'apartheid mais devenait, dans une optique aménagieuse, l'instrument de son action politique sur les populations : un dispositif spatial d'envergure nationale produit systématiquement pour fonctionner comme un moule.

Cette prétendue hiérarchie (entre les "races") a été brutalement inscrite dans l'espace par les gouvernements sud-africains, à toutes les échelles, notamment entre 1948 et 1994 [CHRISTOPHER, 1994 ; HOUSSAY-HÖLZSCHUCH, 1995]. À l'échelle nationale, l'essentiel des terres appartenait aux Blancs, minoritaires – cela comprenait les villes, les zones industrielles et minières, les zones agricoles les plus fertiles, les grands axes de communication, les débouchés portuaires. Les Noirs (75 % de la population) étaient relégués sur 14 % des terres, les moins fertiles, et n'avaient le droit de sortir de ces bantoustans que pourvus d'un contrat de travail au service de l'économie blanche.

Le même principe de ségrégation se retrouve à l'échelle urbaine : dès le début du xx^e siècle, l'accès des Noirs à la propriété foncière urbaine est extrêmement

limité par la loi. Ils sont contraints de résider dans des quartiers qui leur sont réservés, les *locations*. Le régime d'apartheid, avec l'adoption en 1953 de la loi du *Group Areas Act*, va étendre à toutes les populations les mêmes principes de ségrégation résidentielle. Toutes les villes sud-africaines, des plus petites à Johannesburg, seront donc mises en conformité avec le modèle (v. p. 260), cela au prix de millions d'expulsions, de quartiers rasés. Même si l'apartheid a été aboli depuis dix ans (v. Mandela), cette géographie autoritaire dessine toujours les paysages actuels et les relations dans l'espace (entre les différentes parties de l'agglomération) : la temporalité courte du changement politique n'est pas celle, longue, qu'impose l'inertie de l'espace [GERVAIS-LAMBONY, 2003b].

Cette notion de modèle de la ville d'apartheid explique pourquoi le cas de Johannesburg/Soweto, jusque dans sa partition, est largement représentatif de l'évolution des grandes villes sud-africaines, même si chacune a ses spécificités [GERVAIS-LAMBONY, 1997, 2003a ; HOUSSAY-HÖLZSCHUCH, 1999 ; GUILLAUME, 2001].

Au nord, la ville blanche : richesses minières et paysage "à l'américaine"

La première originalité de Johannesburg est le fait que la ville doit son existence aux gigantesques dépôts aurifères du Witwatersrand. Leur découverte fortuite en 1886 conduit au développement très rapide d'une ville-champignon, qui attire des migrants de toutes origines et où de très grandes fortunes sont faites. Les cartes de Johannesburg montrent toujours l'emprise foncière importante des mines et des bassins de décantation qui leur sont liés : la zone minière traverse d'ouest en est l'espace urbain et le sépare. Immédiatement au nord, le Central Business District (CBD) à l'américaine, où les gratte-ciel très modernes se succèdent sur un plan en damier (v. p. 258). On y trouve notamment le siège de la de Beers, la grande compagnie diamantaire.

C'est cet essor minier initial qui explique que Johannesburg soit aujourd'hui la plus grande ville d'Afrique du Sud, regroupant 5,3 millions d'habitants

(v. Tableau), tout en n'étant pas la capitale de l'État : la structure administrative du pays était largement en place autour du Cap (actuelle capitale législative) et Pretoria (actuelle capitale de l'exécutif). Le développement minier a généré l'implantation d'autres activités industrielles et aujourd'hui de services. Johannesburg est la capitale économique et culturelle de l'Afrique du Sud.

Plus au nord encore, les *suburbs* s'étendent sur des dizaines de kilomètres : quartiers longtemps réservés aux Blancs, ils se caractérisent par des banlieues pavillonnaires plutôt chics, avec un paysage très vert et arboré dû aux nombreux jardins – ce qui évoque le "bocage urbain" décrit par C. Ghorra-Gobin à propos de Los Angeles. L'analogie se complète puisque cette partie nord est une "ville de l'automobile" : très peu de piétons, de grandes distances dues à l'étalement urbain, des grands axes routiers parcourus par un important trafic.

Ville peu dense, physiquement fragmentée par l'emprise industrielle, les infrastructures et de nombreux "trous" dans le tissu urbain, cette partie nord de Johannesburg évoque très largement d'autres métropoles modernes, notamment américaines.

Cette ville blanche est séparée de la ville noire au Sud par la zone minière : celle-ci est utilisée volontairement comme une zone tampon, séparant les "races" de plusieurs kilomètres (v. p. 260).

De Sophiatown à Soweto

Au sud, c'est Soweto, la ville noire créée par l'apartheid. Soweto est le *township** le plus connu d'Afrique du Sud d'une part, parce que c'est le *township* le plus peuplé dans la plus grande ville du pays. Sous l'apartheid, Soweto était l'un des deux seuls quartiers noirs de Johannesburg, l'autre étant Alexandra. D'autre part, il a été l'un des hauts lieux* de la résistance. Cela explique qu'il ait été particulièrement étudié [GUILLAUME, 2001]. Enfin, la relative uniformité des formes sociospatiales du *township*, induite par l'application systématique des principes d'aménagement spatial de l'apartheid, légitime le fait qu'il ait été érigé en un exemple presque idéal typique.

Ce quartier noir témoigne d'abord de la destruction des formes d'urbanité (v.) antérieures à l'apartheid qui s'étaient développées dans les quartiers péricentraux : parmi les migrants attirés par les mines d'or se trouvaient de nombreux Noirs, de l'actuelle Afrique du Sud comme des pays voisins (Mozambique, Lesotho, Swaziland...). Dès les premières années de la ville à la fin des années 1880, ils se sont installés et ont créé une nouvelle culture urbaine, très cosmopolite et influencée par la culture noire américaine. Cette inventivité urbaine se faisait autour de bars clandestins, les *shebeens*, de styles musicaux mêlant apports traditionnels et jazz, des cinémas et de journaux comme *Drum*. Elle a atteint son apogée dans les deux décennies avant la mise en place de l'apartheid. Le quartier de Sophiatown, où quelques Noirs avaient réussi à accéder à la propriété foncière, en était le haut lieu : il accueillait aussi bien des intellectuels et artistes noirs que les ouvriers des mines. La population noire sud-africaine est donc urbanisée de longue date et ethniquement et socialement diverse (v. Ethnie ; Mandela) : par le biais de l'éducation ou du commerce, le jeu de la différenciation sociale était à l'œuvre bien avant 1948 et une élite noire instruite (médecins, avocats, enseignants, ecclésiastiques...) existait. Le gouvernement d'apartheid a fait raser Sophiatown pour construire une banlieue destinée aux Blancs et baptisée du nom de Triomf... Les anciens habitants ont été déplacés brutalement en lointaine périphérie de la ville, dans une zone encore très peu urbanisée : Soweto. L'espace approprié a donc été remplacé de manière autoritaire par un espace strictement fonctionnel, ce dont témoigne son nom : Soweto, c'est le *South Western Township*...

La mise en place d'une ségrégation résidentielle systématique se fait en 1953 par le moyen du *Group Areas Act* et s'accompagne d'une réflexion sur les formes urbaines et sur le rôle politique de l'urbanisme. Il s'agit à la fois de créer un cadre de vie agréable, moderne et, dit-on, socialement recommandable, et, surtout, de séparer la population noire de la population blanche et de la cantonner en des quartiers facilement contrôlables : les *townships*. Des idées occidentales comme celle de la cité-jardin d'Ebenezer Howard ou de l'unité de voisinage seront adaptées à une volonté ségré-

gative et sécuritaire : c'est la naissance de l'urbanisme de contrôle social sud-africain. Ces quartiers résidentiels, séparés des autres par l'introduction du zonage, sont isolés du reste de la ville par des ceintures vertes. Le pouvoir blanc de la ségrégation, puis de l'apartheid, les repoussera à plusieurs dizaines de kilomètres et les transformera en véritables murailles horizontales d'une cité européenne sur la défensive. Les ceintures vertes deviendront des zones tampons, renforcées par d'autres éléments isolants (voies de chemin de fer, autoroutes, zones industrielles, rivières, etc.). À l'intérieur du *township* lui-même, l'urbanisme de contrôle social se lit encore. Soweto par exemple, est d'abord divisé en "quartiers ethniques", où le pouvoir regroupe, pour mieux régner, les Zoulou d'un côté, les Sotho de l'autre. Tandis qu'un nombre limité d'entrées – deux dans ce cas – autorise la police à fermer le *township* en quelques minutes, des points de contrôles permettent de tenir sous le feu d'un seul véhicule de police plusieurs rues à la fois. Le dessin des rues reproduit en plus petit celui du *township* : très peu d'entrées mènent dans des groupes d'îlots bien séparés les uns des autres, créant ainsi une multitude de micro-espaces.

Autre caractéristique du *township* sous l'apartheid : la presque totale absence d'activités économiques légales. Soweto n'a pas d'industries : il est fondamentalement la banlieue dortoir de l'industrie minière du Witwatersrand et des employeurs blancs. Le commerce, même alimentaire, y est longtemps interdit : les échoppes informelles* y sont longtemps illégales et donc peu nombreuses car rapidement démantelées par la police. Seuls quelques services non marchands, étatiques, sont représentés ; encore sont-ils limités et insuffisants par rapport aux besoins de la population : écoles primaires, hôpital de Baragwanath... En conséquence, les migrations pendulaires entre Soweto et la ville blanche de Johannesburg sont extrêmement intenses, que ce soit pour le travail, les courses, ou le paiement des factures... Fort peu de Noirs possédant une voiture sous l'apartheid (c'est encore le cas aujourd'hui), ces déplacements se font en transports en commun – la distance interdisant la marche à pied. Trains, bus et taxis collectifs (des minibus Toyota ou Volkswagen dans lesquels s'entassent une douzaine de clients) forment donc une noria incessante entre les deux pôles de l'agglomération.

Soweto a été amplement décrit (v. p. 259) : pauvreté, uniformité du bâti sous la forme de maisons "boîtes d'allumettes" (*matchboxes*) comportant trois ou quatre pièces surpeuplées, faiblesse des infrastructures et des équipements urbains, etc. À cela s'ajoutent la clôture et l'isolement du quartier : le *township* est construit à distance du centre-ville – plus d'une dizaine de kilomètres – et est entouré des zones tampons de quelques centaines de mètres, le séparant des quartiers voisins [GUILLAUME, 2001 ; HOUSSAY-HOLZSCHUCH, 1999 pour le cas du Cap].

Ce paysage imposé, véritable moule spatial, va pourtant être peu à peu assumé par ses habitants et structuré par eux en un espace de vie, voire un espace vécu chargé de valeurs différenciatrices. Forcés d'y résider, ils vont développer une identité ancrée dans un certain nombre de lieux. Les *shebeens*, mais aussi les écoles – on peut évoquer les émeutes de 1976, dont les écoliers et lycéens sont le fer de lance (v. Pietà) – et surtout les églises se développeront et créeront des réseaux sociaux très actifs : les sociabilités du *township* se créent avant tout en réseaux, parce qu'ils expriment un choix ; les sociabilités de voisinage sont moins développées, les habitants n'ayant pas pu choisir leur maison ou leur entourage. Ainsi, les différenciations sociales existant à Soweto n'ont pas pu s'exprimer spatialement sous l'apartheid : les gangsters et les médecins y sont voisins. De plus, l'espace public (v.) est souvent un lieu de violence, à laquelle les autorités contribuent amplement. Plus encore, un certain nombre de manifestations politiques anti-apartheid (boycotts, grèves, etc.) mettront à profit l'urbanisme de contrôle social du *township* : son isolement a permis d'en faire relativement facilement une zone ingouvernable par les autorités blanches ; le monopole du commerce y rendait les boycotts particulièrement efficaces... Aujourd'hui, cette appropriation de l'espace sowetan se manifeste par l'attachement des habitants des *townships* à leur quartier et leur refus de le quitter. Bien souvent, même en cas d'ascension sociale, ils préfèrent rénover et agrandir la *matchbox* familiale plutôt que de déménager dans un quartier plus prestigieux – même si d'autres facteurs, comme le coût du logement dans les quartiers anciennement réservés aux Blancs, l'importance des

investissements déjà réalisés dans la maison du *township* ou la difficulté à vendre à un bon prix l'ancienne maison, peuvent jouer. C'est par exemple le cas à Diepkloof et Kliptown, quartiers anciens faisant partie de Soweto.

Une ville post-apartheid

L'évolution des villes post-apartheid se caractérise d'abord par l'abolition de la ségrégation imposée par la loi ainsi que par l'abandon d'autres restrictions. Les conséquences de cette évolution sur l'espace des grandes villes sud-africaines sont les suivantes :

- L'application de la loi du marché, sans restriction de "race", aux transactions immobilières. En conséquence, les Africains, les Indiens et les *Coloureds* ayant des revenus suffisants ont pu se porter acquéreurs de logements dans des quartiers de standing ou de classes moyennes, précédemment réservés aux Blancs.

- La rapide évolution de certains quartiers péricentraux : quartiers blancs (du fait du *Group Areas Act*, sévèrement appliqué et donc de la structure effective de la population) il y a une quinzaine d'années, ils sont passés par une phase de mixité "raciale" dans la seconde moitié des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix. Ils sont aujourd'hui habités par une population majoritairement africaine. C'est notamment le cas des quartiers de Hillbrow et Yeoville [GUILLAUME, 2001].

- La croissance de quartiers informels africains, surtout en périphérie de l'agglomération.

- La construction massive de quartiers d'habitat social comme celui de Devland par les autorités. Ces quartiers accueillent les populations les plus pauvres, donc majoritairement voire exclusivement africaines. En outre, pour limiter leur coût financier, ces quartiers sont construits à la périphérie des villes, à proximité des *townships* africains existants.

- Des politiques de réhabilitation des *townships* existants, comme Soweto et Alexandra, développant l'accès à la propriété et la mise en place de services.

Ces dynamiques sont complexes puisque certaines tendent à défaire la ville de l'apartheid, d'autres la font

perdurer : par exemple, la création de quartiers de classes moyennes "racialement" mixtes brise les logiques de l'apartheid, tandis que les quartiers d'habitat social ne remettent pas en cause, ou rarement, la géographie de la ségrégation raciale. Cependant, ce renforcement éventuel n'est plus le résultat d'une action politique volontariste sur l'espace, mais simplement la conséquence des prix du foncier sur les stratégies de l'acteur public : l'État construit dans les parties de l'agglomération qui sont caractérisées par un faible coût d'achat du terrain. Par ailleurs, les formes de la ségrégation évoluent : sur le plan spatial, des zones déségrégues apparaissent alors que d'autres, comme Hillbrow et Yeoville, sont restées racialement très ségréguées, même si leur population a radicalement changé : en 15 ans, ils ont évolué de quartiers à population très majoritairement blanche à quartiers très majoritairement noirs. Il faut cependant rappeler qu'à l'échelle métropolitaine la géographie "raciale" et sociale de Johannesburg a peu changé : la carte dessinée par le *Group Areas Act* est toujours clairement visible et la corrélation entre "race" et revenu est forte : les plus pauvres restent majoritairement Noirs et habitent toujours dans les *townships* ou dans des quartiers proches.

MUSÉES D'HISTOIRE ET UNITÉ NATIONALE

Il existe aujourd'hui un peu plus de 250 musées en Afrique tropicale (hors République sud-africaine). Si la grande majorité sont des musées publics, certaines communautés, religieuses ou villageoises, utilisent le médium exposition pour représenter leur vision de leur culture et de leur histoire. Les premiers musées publics apparaissent à l'époque coloniale. Les rôles successifs attribués à ces institutions par les administrations européennes, les types de collections exposées reflètent l'évolution des politiques coloniales. D'abord conçu comme un lieu destiné à favoriser la mise en valeur des territoires conquis et à célébrer la colonisation européenne, le musée devient à partir des années quarante un centre de recherches sur les cultures et l'histoire africaines. Depuis les

indépendances, les musées d'Afrique tropicale sont considérés par les gouvernements comme un des lieux devant favoriser l'émergence d'une conscience nationale (v. État). "Entrer au musée Boganda, c'est entrer en République centrafricaine", telle est la devise du conservateur du musée de Bangui ; pour les responsables du musée de Lomé, cette institution est "un miroir du pays [...], le Togo en miniature", tandis qu'à Niamey le conservateur se propose de réaliser "une synthèse de la République du Niger sur quelques hectares de terrain". Dans cette optique, de nombreux musées conçus à l'époque coloniale ont été réaménagés, lorsqu'ils n'ont pas été fermés, et les nouvelles expositions s'efforcent de présenter un panorama de l'histoire et des cultures nationales. Dans le parc du musée de Niamey, par exemple, un certain nombre d'habitats traditionnels ont été reconstitués suivant un même principe : sélection de l'habitat rural type de chaque groupe ethnique, édification par ceux-là même qui les construisent en brousse*, exposition de mobiliers, objets domestiques et instruments de travail à l'intérieur de chacune de ces cases ou tentes. Ainsi, chaque Nigérien est en mesure de prendre connaissance des modes de vies de ses compatriotes.

Le musée d'histoire est un des lieux privilégiés de diffusion de l'idée nationale [GAUGUE, 1997]. En Afrique tropicale, les territoires étatiques, délimités à l'époque coloniale, sont le support préalable des nations à construire (v. Conférence de Berlin). Les expositions historiques abordant des périodes antérieures à la formation du territoire national sont censées représenter l'ancienneté de la nation en mettant en évidence les liens historiques existant entre les peuples qui vivent aujourd'hui sur un même espace. Selon l'ancien président nigérian Babangida, "le Nigeria est davantage qu'une configuration géographique et politique ; c'est une civilisation vieille d'au moins 20 siècles", et, dans les musées du Nigeria, les pièces de Nok, d'Ife, d'Igbo Ukwu ou de Benin sont présentées comme un patrimoine commun à tous les citoyens du pays.

Inversement, certains épisodes qui ont vu ces mêmes peuples se faire la guerre ou opérer des razzias d'esclaves chez leurs voisins doivent être passés sous silence pour ne

pas nuire à l'unité recherchée. Alors que l'esclavage européen et la traite atlantique sont souvent présentés (v. Gorée), les musées restent vagues sur le rôle des intermédiaires africains ; quant aux traites arabes et intra-africaines, elles font l'objet d'une véritable censure. Par exemple, le musée de Fort Jesus à Mombasa (Kenya), traite du commerce dans l'océan Indien sans jamais mentionner la traite négrière. Dans les musées sont exposés les objets provenant des fouilles effectuées sur la côte kenyane : porcelaines chinoises, jarres siamoises, céramiques perses, bijoux et armes arabes et vaisselle portugaise attestent l'ancienneté et la constance des relations entre l'Afrique orientale et d'autres régions du monde... mais aucun document ni aucun panneau ne précise que les hommes étaient aussi une marchandise. En Afrique orientale, l'histoire de la traite n'est véritablement exposée qu'au musée privé de la mission catholique de Bagamoyo (Tanzanie). Fondée en 1862, la mission de Bagamoyo se spécialise dès 1868 dans le rachat des esclaves ; dans le petit musée, créé en 1963, les pères célèbrent l'action de leurs prédécesseurs. Dans la première partie de l'exposition, cartes et panneaux offrent un aperçu général de l'esclavage en Afrique de l'Est. Les documents présentés dans les salles suivantes témoignent de l'action des missionnaires en faveur des esclaves, comme les livres des rachats ou le portrait de la dernière esclave du village : capturée avec sa mère en 1890, elle est rachetée par la mission en 1922 où elle meurt en 1974. L'exposition s'achève sur le récit de l'abolition de l'esclavage à Zanzibar et en Afrique de l'Est germanique.

Les musées restent silencieux sur la suprématie, dans le passé, de tel ou tel groupe ethnique (v. Ethnie). L'histoire des royaumes africains est généralement reléguée dans les musées régionaux publics et surtout dans les musées privés créés par des associations villageoises ou des chefferies : à Foumban (Cameroun), capitale de l'ancien royaume bamum, la culture et l'histoire de ce peuple sont représentées au Musée du palais, géré par la famille royale. Et si le musée national de Gorée fait commencer les "âges historiques" du pays avec les royaumes sénégalais, ne sont pris en compte que ceux dont les capitales se trouvaient sur le territoire du Sénégal, tandis qu'un texte

résume leur histoire sans mentionner les relations qu'ils entretenaient entre eux et construit, ce faisant, la légende de la "non-violence interne", c'est-à-dire dans les limites de l'actuel territoire étatique, une légende vitale pour la construction de la nation désirée.

Les expositions sur la période coloniale font une large part aux récits de la résistance contre la pénétration européenne. En Afrique de l'Ouest, les musées nationaux de Gorée, de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) et de Banjul (Gambie) célèbrent les batailles d'El Hadj Omar Tall, de Samori, de Lat Dior, d'Amadou Cheikou Bâ contre les avancées européennes. À Gorée, une salle intitulée "les guerres de résistance contre l'hégémonie française" présente des gravures qui rappellent la défaite de Lat Dior Diop en 1864, lors de la bataille de Loro, et le combat d'El Hadj Omar Tall au fort de Médine, qui pendant 60 jours essaya d'en expulser les garnisons françaises. Face à face, deux vitrines, l'une consacrée aux Africains, l'autre aux Français, abritent des documents sur les chefs (Lat Dior et Samba Ndiaye côté sénégalais et Faïdherbe, Dodds et Gallieni côté français), les hommes (les guerriers wolof ou tukuloor face à l'infanterie de marine et aux spahis sénégalais) et les forts. Des textes retracent les hauts faits de dix résistants sénégalais, montrant ainsi que l'opposition à l'hégémonie française est toujours vivace au XX^e siècle, lorsque Lamine Senghor devient président de la Ligue de défense de la "race*" nègre ou que, dans les années quarante, Alinsinoé Diatta exhorte ses compatriotes de Casamance à refuser de payer l'impôt, à se dérober à l'enrôlement et à abandonner la culture de l'arachide pour retourner à celle du riz rouge traditionnel. Le choix de ces dix résistants permet de montrer que pratiquement toutes les régions du Sénégal actuel ont participé à la lutte contre les Français. Les mouvements qu'ils ont conduits sont présentés comme ayant eu pour unique motivation la résistance à l'avancée des troupes françaises, et les hommes et femmes cités deviennent ainsi "les héros d'une histoire nationale avant la lettre" [COQUERY-VIDROVITCH, 1985]. Or, il s'agissait souvent "de mouvements plus étatiques et politiques que nationaux et populaires". À Bobo-Dioulasso, un des vêtements exposés est présenté comme étant celui d'un *sofa* (soldat) de Samori

ayant participé au siège de Sikasso en 1887-1888. Selon un historien burkinabé, il existe bien à Bobo une tenue sénoufo de l'époque de Samori, mais rien ne permet d'affirmer qu'elle fut celle d'un *sofa* ; "la science est une chose, ce qui plaît aux gens en est une autre", conclut-il.

En revanche, peu de musées s'étendent sur la colonisation elle-même : certains conservateurs refusent d'exposer cette période qu'ils considèrent comme une parenthèse ne faisant pas partie de l'histoire de la nation, mais des États européens ou des associations d'expatriés ouvrent des musées sur l'histoire coloniale. À Aného, ancienne capitale du Togo allemand, le musée a été financé et conçu par le gouvernement allemand. Inauguré en 1986, au cours des fêtes célébrant le centenaire des "relations" germano-togolaises, il est situé dans une villa construite en 1884, dans l'enceinte de ce qui est aujourd'hui la préfecture. L'exposition rappelle les bonnes relations entre les Togolais et les Allemands. Ici, il n'est pas question de résistance et de guerre mais de traité d'amitié entre les deux partenaires. La reproduction du traité de Bagida du 5 juillet 1884, premier traité de protectorat signé au Togo ; figure en bonne place, à côté des portraits de Nachtigal, signataire du traité, et de Jeso von Puttkamer, qui dirigea la colonie de 1891 à 1895. Les photos du Togo sous administration allemande mettent en scène les thèmes chers à la propagande coloniale : scolarisation, médecine pour tous, transports et aménagement du territoire, etc.

Une trentaine de musées abordent l'histoire depuis les indépendances. Il s'agit avant tout de musées politiques : leur propos n'est jamais de retracer toute l'histoire de cette période mais de mettre en scène l'homme politique, le parti ou l'événement qui a contribué à la formation de la nation désirée. Le rôle de ces institutions est tout à la fois de créer et de conserver ce qui est jugé par le régime comme devant appartenir à la mémoire collective de la nation, y compris les lieux des événements célébrés, instaurés par leur reconversion muséographique en hauts lieux*. À Maputo, la capitale mozambicaine, deux musées mettent en scène la révolution menée par le Frelimo (*Frente de Libertação de Moçambique*), parti unique

jusqu'en 1990, tandis qu'à Brazzaville, le musée Marien Ngouabi célèbre sur un mode hagiographique la mémoire du président assassiné en 1977. Installé dans l'ancienne résidence du président, le musée permet au visiteur de pénétrer dans l'intimité de celui-ci, en découvrant la salle à manger, le salon, les chambres et le cabinet de travail dont les murs sont ornés de portraits photographiques de Ho Chi Minh, Mao Tsé-Toung, Lénine, ainsi que de ceux de ses proches. À Arusha, en Tanzanie, le bâtiment où se déroula la réunion à l'issue de laquelle le parti unique, le Tanu, adopta en 1967 la déclaration-programme d'Arusha qui prônait une politique socialiste, abrite aujourd'hui le Musée de la déclaration d'Arusha, inauguré par le président Julius Nyerere le 5 février 1977, lors des cérémonies du dixième anniversaire de la déclaration. Les expositions sur l'histoire depuis les indépendances sont des lieux d'autolégitimation des pouvoirs en place et des instruments de propagande politique ; l'histoire représentée n'est pas celle de la nation, mais de l'État.

Cependant, avec l'instauration du multipartisme depuis les années quatre-vingt-dix dans quelques États africains, des changements se font jour dans le récit de ces cinquante dernières années. Au Mali, Moussa Traoré, au pouvoir depuis 1968 est renversé en mars 1991, après plusieurs mois d'émeutes sanglantes. Quelques mois après, une exposition temporaire au musée national de Bamako, *Le Pouls du pays*, met en scène la dictature et la dette. Cette exposition politique est l'œuvre d'un peintre, Abdoulaye Konaté, qui, à travers des installations artistiques utilisant divers types de matériaux (tableaux, facsimilés de squelettes humains, miroirs, pierres, etc.), dépeint l'Afrique d'aujourd'hui. L'une de ces installations représentait la fragilité des États africains : sur le sol, posés sur un tas de sable, des œufs ; au-dessus, une pierre suspendue à un fil menaçant à tout moment de tomber en réduisant ces œufs en omelette. Une autre utilisait les débris d'une voiture calcinée lors des émeutes de mars 1991 sur laquelle étaient collés les premiers journaux d'opposition contre le régime de Moussa Traoré : *Les Échos*, *la Rue*, *l'Aurore* et, à proximité, une vidéo diffusait les images des émeutes de Bamako.

L'oasis a été pendant des siècles la base du maillage de l'espace saharien, occupé de façon sporadique au gré des ressources locales en eau. Le commerce transsaharien dynamisa les oasis, relais indispensables des routes caravanières jusqu'au déclassement de ces dernières à l'orée du xx^e siècle. Concurrencées par l'essor des villes sahariennes, elles connaissent aujourd'hui des mutations qui aboutissent tantôt à leur renouveau agricole tantôt à l'abandon des palmeraies et à leur dévitalisation [CÔTE, 2002 ; BISSON, 2003].

L'existence d'îlots de verdure dans le désert repose sur la mise en place d'un système hydraulique collectif, à l'origine du développement de la palmeraie et d'un noyau villageois, le *ksar* (pluriel *ksour*), composé d'habitations en terre argileuse ou *toub*. Les eaux (source, oued, nappe souterraine superficielle ou profonde) sont mobilisées avec ingéniosité par gravité ou par des procédés d'exhaure traditionnels tels que les puits à balancier (*chadouf*), à traction animale, à poulie... Ces réalisations sont certes moins spectaculaires que le système ancestral de galerie drainante souterraine (*foggara* ou *khattara* au Maroc) qui donne, vu du ciel, un alignement régulier de puits s'étendant sur plusieurs kilomètres jusqu'aux terres cultivées de la palmeraie (ainsi dans les régions algériennes du Gourara, Touat et Tidikelt, dans le Fezzan libyen et le Kavar nigérien). La proximité de l'eau en profondeur conditionne l'épanouissement des oasis et éclaire leur localisation privilégiée dans des zones déprimées (vallée, fossé tectonique) qui crée parfois des formes de chapelets verdoyants, par exemple dans le Fezzan libyen, le Jerid tunisien, la vallée du Mzab ou du Gourara (Grand Erg occidental). La diffusion des motopompes dans les années soixante-dix/quatre-vingt a marqué une révolution en permettant de s'affranchir de ces contraintes topographiques : les nouveaux champs s'étendent en périphérie de la palmeraie, à distance des fonds de vallée et des cuvettes (les *sebkh*a).

Dès l'Antiquité, les oasis ont été décrites en termes de paradis par les voyageurs, émerveillés par le paysage

ordonné des palmeraies, la fraîcheur étonnante de leur microclimat et la hiérarchie des canaux d'irrigation (*seguias*), minutieusement modelés dans la terre. Symboles de l'oasis, les palmiers réduisent l'évapotranspiration, prodiguent ombre et fraîcheur et fixent la terre. Le paysage classique d'oasis offre un étagement de culture à trois niveaux : le premier est celui des palmiers-dattiers (*phoenix dactylifera*) qui atteignent jusqu'à vingt mètres de hauteur ; le second correspond aux arbres fruitiers (olivier, figuier, grenadier, amandier...) qui, comme les palmiers, freinent la vitesse du vent. En contrebas s'étend une mosaïque de parcelles individuelles : carrés de céréales, de légumes ou de plantes aromatiques (coriandre, menthe) sont irrigués par un dense réseau de rigoles, depuis un peigne répartiteur principal situé en amont. À la lisière de l'oasis, des brise-vent végétaux (feuilles de palme tressées, tamaris, eucalyptus) abritent les cultures. La distribution de l'eau est supervisée par un maître des eaux (et de la terre) selon des règles et un comptage bien définis : la taille d'ouverture des dents du peigne répartiteur détermine la quantité d'eau écoulée et le prix à payer. La détention et la maîtrise de l'eau reflètent la hiérarchie sociale. Qui possède l'eau domine la société. La classe aisée des propriétaires terriens se compose d'une bourgeoisie agricole, qui finança la construction des *foggaras*, ou de familles arabes nobles (*chorfa*) enrichies par le négoce transsaharien.

L'oasis, saluée comme une forme d'aménagement collectif de l'espace et un prétendu modèle d'équilibre écologique, n'est ni ce lieu féérique qui apparaît aux visiteurs ni un espace exempt de pesanteurs et d'inégalités sociales. Le système oasien à trois étages de cultures, présenté comme une perfection écologique, apparaît désormais archaïque car il est inadapté à une économie d'échanges moderne. Plantés trop serrés, les palmiers ont l'inconvénient d'augmenter l'humidité au sol (favorable aux attaques de maladies) et d'obstruer la lumière nécessaire aux autres cultures. L'association palmiers, céréales et légumes semble aujourd'hui irrationnelle vu les besoins en eau différents de ces cultures. Ainsi, l'extension des périmètres maraîchers s'effectue en général hors de la palmeraie. Par ailleurs, les magnifiques jardins artificiels

ne sauraient faire oublier que la vie paysanne est dure dans les oasis, en particulier pour la masse des paysans métayers (*khammès*) qui souvent sont des descendants d'esclaves noirs (les *haratin*), jadis corvéables à merci pour les travaux agricoles, le creusement et l'entretien des *foggaras*, une tâche aussi pénible que dangereuse. La fixation des enfants de propriétaires terriens dans les villes littorales, après leurs études, permet aujourd'hui à certains métayers de racheter la terre cultivée. Surtout, le travail temporaire sur des chantiers (mines, construction) offre aux cultivateurs une autre source de revenus et une occasion de réduire leur dépendance envers le maître de la terre : l'argent gagné sert à la construction de maisons, à l'acquisition d'une motopompe ou d'engrais... Conséquences de l'émancipation des *haratin* et de l'exode rural, la raréfaction de la main-d'œuvre agricole et le développement du salariat agricole sont devenus fréquents dans les palmeraies. Ce dernier implique un recours accru aux émigrés d'Afrique subsaharienne en situation de transit prolongé à travers le Sahara (v.).

La situation des oasis-palmeraies est aujourd'hui disparate : beaucoup d'entre elles sont en crise, victimes du vieillissement des arbres ou de la maladie du bayoud (un champignon parasite qui attaque les palmiers), d'un entretien défectueux des canaux, de l'abandon des *foggaras*, de l'exiguïté des parcelles ou d'une salinisation du sol (oued Rhir en Algérie). Certaines sont grignotées par des constructions résidentielles et souffrent d'une pression excessive sur l'eau qui pollue les nappes (vallée du Mزاب). Inversement, certaines oasis ont été revigorées à la faveur d'un afflux de populations (réfugiés, nomades sédentarisés, citadins revenus dans le *ksar* d'origine) qui mettent en valeur de nouveaux périmètres : Touareg au Fezzan ou dans le Touat algérien, par exemple. Dans d'autres cas, le renouveau est dû à une politique de réhabilitation ou de rénovation des palmeraies conduite par l'État et centrée sur des travaux hydrauliques (barrages sur l'oued Draa au Maroc, canaux de drainage, forages en Tunisie, rampes-pivots en Libye) ou sur l'établissement d'un cadre juridique favorable à l'installation d'agriculteurs : ainsi, la loi d'accession à la propriété foncière agricole (AFPA) adoptée en 1983 en Algérie accorde la

propriété définitive de la terre après cinq ans de mise en valeur. Ces actions étatiques se doublent aussi quelquefois d'initiatives paysannes privées stimulées par la demande urbaine. Des spécialisations en cultures maraîchères, y compris sous tunnels en plastique, ont vu le jour dans la région des monts du Ziban (autour de Biskra en Algérie), le Wadi el Haya (Fezzan libyen) ou dans le Nefzaoua tunisien à destination des villes littorales jointes par une liaison routière rapide. Certaines de ces oasis se signalent par l'essor concomitant de la phoeniculture (production de dattes) comme les palmeraies du Nefzaoua (la variété des dattes *deglet-nour* est exportée vers l'Europe), des Ziban et du Touat-Gourara (écoulement des dattes vers le Niger et le Mali).

OUAGADOUGOU, PAYSAGE POLITIQUE

Depuis la révolution sankariste d'août 1983 s'affiche une volonté affirmée de faire de Ouagadougou (Burkina Faso) une ville moderne, une capitale au sens paysagique du terme. La honte des paillotes et des maisons en banco a surgi et on veut mettre en place la preuve paysagique du statut de capitale. L'État (v.), plus que jamais centralisé, veut montrer sa maîtrise de l'espace : la force révolutionnaire doit se voir dans le paysage. La fonction signifiante de l'espace prend brutalement la place de la traditionnelle fonction purement pratique. C'est là un mode de pensée nouveau, le pouvoir coutumier n'avait pas besoin d'une construction paysagère pour exister et se prouver sa puissance. Le but est clair : changer le paysage, changer le signe, et par là même changer la réalité.

Capitale du Burkina Faso, Ouagadougou est aussi la capitale du Mogho, un des empires mossi (v. Ethnie). C'est une ville *mossi* par les chiffres. La période la plus "cosmopolite" fut la construction de la capitale du pays indépendant, entre 1960 et 1975. Depuis, toutes les études convergent vers le même bilan : un centre loti comprenant de 70 à 80 % de *Moose* et une périphérie en comptant de 80 à 100 %. Mais quelle que soit l'appartenance ethnique de la population, une relecture urbaine de certains aspects

de la révolution d'août 1983 permet de mettre en évidence la correspondance entre le projet politique sankariste et la représentation de la modernité culturelle et sociale portée par les Ouagalais (v. Urbanités).

Une expression traditionnelle du pouvoir qui ne se voit pas dans le paysage

À l'arrivée de Binger (1895), la ville de Ouagadougou est marquée par la faiblesse des constructions et en particulier l'absence de bâtiments témoins de la grandeur de l'empire mossi. Le mode de pensée occidental, fondé sur le temps cumulatif et la sédentarité, ne conçoit le pouvoir qu'en terme de bâtiments et il imagine difficilement qu'une capitale impériale soit dépourvue de grandes œuvres architecturales (v. Clichés). Cependant, pour qu'il y ait implantation de bâtiments et magnificence, c'est-à-dire une puissance signifiante dévolue à la construction, il faut qu'il y ait d'une part un investissement dans la pierre érigée en valeur et d'autre part sédentarité. Or, si les *Mogho Naaba* (empereurs mossi) ont commencé à s'installer à Ouagadougou à partir de la fin du xv^e siècle, ils n'ont pris ce site pour capitale qu'à partir du xviii^e siècle. Elle devient alors Panghin – qui signifie littéralement "là où réside la force", c'est-à-dire l'empereur qui réunit sur sa personne le pouvoir (*naam*) et la force (*panga*). Jusqu'aux destructions opérées en 1896 par la colonne Voulet-Chanoine, les bâtiments réservés à la fonction politique, les palais, ne présentent pas de stabilité spatiale et se déplacent avec le marché auquel ils sont liés, à l'intérieur des limites du site global, tandis que l'islam, pourvoyeur de magnificence architecturale (v. Touba), ne s'est implanté que tardivement dans l'empire. En définitive, c'est la colonisation qui, dans les années vingt, fige la structure mobile de l'espace politique mossi, en séparant les lieux du marché de la fonction politique et en leur assignant une place fixe dans l'espace urbain.

L'ensemble des témoignages des premiers Européens confirme l'absence de "ville" et surtout d'expression architecturale du pouvoir [BINGER, 1892]. En particulier, les Européens ont été choqués par la présence de tas d'or-

La naissance d'un espace urbain

dures à côté du palais et par le fait que ses bâtiments, réalisés en brique de banco, étaient rectangulaires et à étage sans que cela ne préjuge de rien de leur qualité. En effet, le pouvoir mossi, pourtant bien réel, ne se traduisait pas dans le paysage à la manière du pouvoir européen. Le nom-de-ville de l'empereur – le nom de l'empereur était la contraction d'une devise – renvoyait au *tampuure*, soit au tas d'ordure jouxtant le palais. Mais celui-ci était tout à la fois dépôt d'ordures et image de la fertilité. En effet, le *tampure* devait être alimenté par les déchets de ses sujets afin que, les faisant répandre sur ses champs de case pour en augmenter la productivité, il soit en mesure de redistribuer le contenu de ses greniers en période de soudure. Le pouvoir d'un chef, celui de l'empereur, est un pouvoir sur les hommes : le terme *soolem*, généralement traduit par territoire, correspond bien plus à l'ensemble des sujets qu'à un espace géographique, et les toponymes sont des "démonymes" (désignation d'un lieu par le nom du groupe humain qui l'occupe), caractéristiques que l'on retrouve chez de nombreuses ethnies subsahariennes. Son indicateur est bien moins la richesse que l'empereur tirerait de ses terres et accumulerait sous la forme de bâtiments chargés de la manifester que le nombre de ses serviteurs, de ses femmes et de ceux qui viennent le saluer. Par conséquent, l'unique indicateur architectural du pouvoir des empereurs mossi résidait dans le bétonnage surélevé d'une vingtaine de centimètres sur lequel était placé le trône. Même de nos jours, malgré l'importance des influences étrangères en matière de critère de valeur, les chefs coutumiers ne ressentent pas le besoin d'investir dans une résidence qui serait le reflet de leur puissance.

Le pouvoir ne peut s'exercer que sur les hommes et par eux, au moyen de la parole (*noore*) qui exécute la volonté de l'empereur, y compris de manière magique. Si les civilisations occidentales sont des civilisations à la mémoire inscrite – la marque est dans les paysages, la trace dans les écrits –, les Mossi sont une civilisation de l'oralité et du mystique. Les tambourinaires, *bendre* et *lunga* (griots*), sont les mémoires des dynasties, ils savent taper la langue des tambours selon des rythmes qui ont un sens. Ce sont des mémoires de son, d'air et de vent, non des mémoires de pierre et de papier.

La ville est en fait une idée nouvelle, venue avec la colonisation et son cortège d'institutions qui ont fixé dans l'espace ce que les Mossi fixaient dans leur mémoire (v. Urbanités). À l'arrivée des Français, Ouagadougou n'était qu'un gros village tant les marques du pouvoir et les fonctions de capitale ne se montraient pas dans les constructions. La ville, c'est *nassarende*, littéralement la "chose des Blancs", mais qui est devenue peu à peu la chose des Ouagalais et du pouvoir révolutionnaire.

Aujourd'hui, bien des attitudes des Ouagalais ne s'expliquent que par la volonté affirmée de se revendiquer citadin, ce qui contribue à transformer la structure et le paysage urbains. La ville – son goudron, son eau courante, son électricité, ses rues en damier et, depuis 1984, ses cités et ses monuments, est l'image du développement, de la richesse matérielle, des nouvelles valeurs (v. Développement ; Urbanités). C'est le monde civilisé – celui de la magie des choses matérielles – par opposition au monde sauvage et inquiétant de la brousse* – celui de la "maîtrise" magique des forces de la nature. Le souci premier du Ouagalais est de faire de sa maison un monde "à voir" qui prouve sa citoyenneté. Ainsi, les citadins de la périphérie ont besoin d'affirmer leur citoyenneté et se battent pour "rattraper" le niveau d'équipement des quartiers du centre [JAGLIN, 1995]. Les enquêtes menées auprès des populations sur les constructions commencées en 1984 laissent transparaître, malgré les familles chassées ou ruinées et les maisons détruites, le même goût du géométrique et de l'uniforme. Un goût identique à celui qui, lors de l'opération de restructuration du quartier Cissin – projet "Cissin restructuré" conduit par la Banque mondiale à partir de 1976 – avait présidé au choix des habitants : consultées, 74 % des familles s'étaient exprimées en faveur d'un lotissement en damier qui impliquait pourtant la destruction de 70 % des bâtiments d'origine. Les rues rectilignes et les angles droits, associés à l'uniformité architecturale et à l'alignement du bâti sur la rue, instaurent pour les néoruraux l'image de la citoyenneté. Un cadre, dont les fondements, un principe égalitaire et la mise en œuvre de techniques scientifiques (géodésie), sont à l'op-

posé de ce qui organise le monde villageois, la magie (v. Sorciers) et la féodalité du *naam*. Un cadre spatial qui sera alors retravaillé par la multiplicité des référents culturels des occupants (citadins de troisième génération ayant vécu dans les villes européennes ou bien à Abidjan, citadins de la première génération qui n'ont d'autre expérience de la ville que Ouagadougou), jusqu'à s'en trouver profondément diversifié (v. aussi Johannesburg/Soweto).

Une relecture urbaine de certains aspects de la révolution d'août 1983 mettrait en évidence la correspondance entre le projet politique des sankaristes et la représentation de la modernité culturelle et sociale portée par les Ouagalais. Pour les révolutionnaires de 1983, en effet, l'intervention sur l'espace urbain a été le moyen de rompre avec le *naam*, considéré comme reproducteur d'une "féodalité" rurale. Si les projets urbains conduits par les institutions internationales avant 1983, à l'instar du projet "Cissin restructuré", cherchaient à s'appuyer sur le pouvoir coutumier, ceux menés à partir de 1984 visent à l'affaiblir définitivement à la manière occidentale, d'une part en redécoupant politiquement l'espace et, d'autre part, en inscrivant le pouvoir moderne dans le bâti. La meilleure expression de ce renversement a été la création des secteurs et la construction des permanences des comités de défense de la révolution (CDR, puis CR), conçues à la fin des années quatre-vingt comme de véritables petits palais à l'échelle locale. Tout aussi intéressante est l'analyse des lieux de l'espace urbain où les CR ont "pris" dans leurs secteurs, c'est-à-dire assuré une fonction reconnue par les résidents. Il faut distinguer dans cette perspective les quartiers centraux non réaménagés, les quartiers centraux restructurés en cités et les nouveaux quartiers périphériques. Dans ces derniers, peuplés de néocitadins, la nouvelle organisation politique de l'espace urbain, une fois passée la période de terreur entretenue par les CR, a constitué l'instrument d'une socialisation organisée dans le cadre des secteurs autour de ces petits palais. Il en va de même dans les quartiers centraux rénovés, construits après les opérations de déplacement des populations, à l'instar de la cité An II bâtie sur l'emplacement du quartier Bilibambili à proximité de la place de la Révolution, où la béance des structures d'encadrement était totale. Les

CR y ont largement contribué à créer une identité de quartier qui a continué d'exister au-delà de la "structure populaire". À l'opposé, les quartiers centraux, espaces d'une longue existence partagée et/ou aires de compétence d'un chef coutumier encore respecté, fonctionnaient selon une dynamique propre qui rendait inopérante la "prise" des CR sur leur secteur.

De la ville à la capitale : le paysage retravaillé

Ouagadougou est la capitale d'un État révolutionnaire animé par la volonté d'éliminer les références à l'ancienne capitale des Mossi, *Panghin*, au profit de références occidentales et marxistes. Depuis le milieu des années quatre-vingt, l'espace capitalaire a été spécifiquement travaillé à petite échelle* dans le sens d'une modernisation visible (cités, lotissements, monuments) et d'une manifestation du nouveau pouvoir. Même si nombre de réalisations ont été faites après l'assassinat de Thomas Sankara (1987), le paysage de la ville de 2004 est celui qui était sorti de son imagination en 1983 [SOMÉ, 1990].

La volonté de "faire des monuments" s'est traduite par l'aménagement et "l'embellissement" (terme officiel) de places autrefois dévolues à la fonction circulatoire et festive, associée à la transplantation de toponymes issus de la rhétorique politique occidentale. Le rond-point des Nations unies a été successivement orné d'une monumentale sculpture d'art abstrait, puis d'un globe terrestre gigantesque plus en rapport avec son nom (v. p. 261). La place des Cinéastes (v. p. 262) est ornée d'une gigantesque construction qui stylise les bobines de film, monumentalisant l'une des fonctions internationales de la ville, le Festival panafricain de cinéma (v.). L'immense place de la Révolution est un ancien espace public (v.) symboliquement fermé à la population par des chaînes qui matérialisent l'interdiction d'y pénétrer en dehors de manifestations exceptionnelles organisées par l'État : la grande prière de la fin du jeûne du ramadan, les festivités liées au FESPACO ou au Salon international de l'artisanat (SIAO). Elle est ornée d'un monument offert par le gouvernement nord-coréen. La place est donc interdite et

son accès contrôlé, comme le sont certains lieux asiatiques où le vide est la marque du pouvoir et dans une traduction spatiale des formes du politique très éloignée de la conception traditionnelle mossi. Elle rappelle la forte influence chinoise sur les idéologues de la révolution.

Avec la construction d'un véritable *Central Business District* (CBD) sur des espaces déguerpis et rasés des quartiers centraux de Koulouba (v. p. 262) et Tiedpadogo, le pouvoir central a trouvé une représentation à l'image de ce qu'il veut montrer : la mise en forme spatiale d'un rêve de puissance économique. L'embellissement de la capitale repose sur des buildings ultramodernes, faits de verre et de béton, reformulation futuriste d'éléments caractéristiques de l'architecture traditionnelle, mais qui rompt avec les constructions de plain-pied, rectangulaires et couvertes de tôle ondulée. L'usage de la couleur ocre chaude a pour objectif d'éviter l'effet "bétonnite". Enfin, "Ouaga 2000", sur le modèle d'Abidjan (Côte-d'Ivoire) ou des villes américaines, a surgi à la fin des années quatre-vingt-dix *ex nihilo* en périphérie de l'agglomération. Ce second CBD mélange les fonctions résidentielles pour nantis et les bâtiments administratifs pour constituer une "ville d'élite". Il est la marque de Blaise Compaore qui se démarque ainsi des travaux initiés par son prédécesseur.

Depuis 1983, par conséquent, le nouveau pouvoir cherche ouvertement à s'exprimer dans le paysage urbain. On pourrait dès lors voir dans la ville, et en particulier dans la grande ville, le monde inversé du village. En milieu rural, d'après les valeurs traditionnelles, de bonnes récoltes traduisent la reconnaissance des ancêtres, et l'ordre biologique traduit l'ordre social (v. Sorciers). En effet, l'homme n'existe que par le lignage conçu sur le modèle de la nature qui connaît un rythme cyclique et est en régénérescence perpétuelle. En ville, à un moment donné, l'ordre biologique fait place à l'ordre architectural. C'est l'esthétique de la ville qui doit exprimer l'ordre social nouveau. Le citoyen est social au sens politique. Le lignage cède la place à la *Polis* et l'image de l'ordre n'est plus la nature. mais l'architecture.

On néglige trop souvent le rôle essentiel que la faune sauvage a joué dans l'histoire de l'implantation occidentale en Afrique subsaharienne. Au XIX^e siècle, la chasse a d'abord constitué une activité de subsistance indispensable à la progression des explorations occidentales. Après le partage de l'Afrique par les Européens à la fin du XIX^e siècle (v. Conférence de Berlin), elle devint rapidement une activité de prestige pour l'élite coloniale, et notamment les Britanniques.

Ce sont les chasseurs occidentaux qui mettent en place une législation de protection de la nature au début du XX^e siècle, principalement destinée à renforcer le contrôle spatial sur les aires "naturelles" protégées. Pour ces "conservationnistes" et leurs héritiers tout au long du siècle (v. WWF), l'objectif est autant de limiter la destruction de la nature (et surtout de la faune) que de réserver la nature à leur usage, au détriment des fermiers blancs et surtout de l'ensemble de la population noire. Cette dernière voit ses droits d'utilisation des ressources naturelles systématiquement entravés.

Les réserves de chasse apparaissent à partir des années 1890. Dans ces espaces, les activités cynégétiques sont limitées par des quotas de chasse. Après les années quarante, les parcs nationaux remplacent progressivement les réserves. La chasse est totalement interdite sur ces espaces considérés comme des "États dans l'État", au profit du tourisme photographique, qui se développe rapidement avec la diffusion de la voiture et des voyages aériens [MACKENZIE, 1988]. À la même période, des secteurs d'activité jusque-là principalement consacrés à l'exploitation de la nature prennent progressivement une dimension protectionniste. Cette évolution concerne en particulier la forêt dans l'empire colonial français. L'Afrique francophone est en effet beaucoup moins touchée par la chasse sportive que les colonies britanniques. Elle avait au début du XX^e siècle très peu de réserves de chasse et ne commença à établir un réseau de réserves forestières avec une finalité conservationniste que dans les années trente [voir Calandra in BERDOULAY et SOUBEYRAN, 2000 ; voir Puyo in BERDOULAY et SOUBEYRAN, 2000]. Après les décolo-

nisations, l'augmentation du tourisme et l'action des organisations nongouvernementales ont vite convaincu les nouveaux gouvernements de l'intérêt économique et médiatique des parcs nationaux. C'est dans ce contexte que les États consolident un réseau d'espaces protégés qui n'a aujourd'hui pas d'équivalent dans les autres pays tropicaux. Une seule réserve (Aïr et Ténéré) couvre 77 360 km² au Niger (plus que la superficie de l'Irlande) et la réserve de Selous occupe 50 000 km² en Tanzanie. Cette dernière possède 365 115 km² de réserves et de parcs, un peu plus que la surface totale de l'Allemagne. La Zambie protège plus du tiers de son territoire national pour la conservation de la nature.

Il faut dire que les enjeux économiques sont potentiellement très élevés. En 1996, 717 000 touristes ont visité le Kenya, rapportant 474 millions de dollars de revenus, dont une moitié est tirée du tourisme naturaliste. Dans les parcs kenyans, les densités peuvent dépasser 3 000 visiteurs par kilomètre carré (ce qui nuit bien évidemment aux milieux "naturels"). En Tanzanie, grande destination cynégétique, les 600 chasseurs venus visiter les réserves en 1995 ont dépensé en moyenne 35 000 dollars chacun. Mais si les espoirs économiques sont grands, les réussites sont peu nombreuses. À l'exception de quelques pays (Kenya, Afrique du Sud), les revenus générés autour du tourisme des parcs nationaux ne couvrent pas les frais nécessaires à la conservation de la faune. En particulier, le contrôle des frontières nécessite d'énormes moyens, souvent bien supérieurs aux revenus des aires protégées. Ainsi, il s'est avéré impossible de lutter contre le braconnage, qui a pris parfois des proportions inquiétantes. Au cours des années quatre-vingt par exemple, suite à une augmentation du cours de l'ivoire, on assista à un véritable massacre des éléphants (v.).

D'autre part, ces parcs n'ont jamais constitué une ressource économique pour les populations locales, alors que les politiques de conservation interdisent tous les modes traditionnels de gestion des ressources naturelles. Les Maasaï du Kenya sont une figure emblématique de ces politiques de mise en réserve. Ce peuple représente tous ceux que les autorités coloniales, puis africaines, ont graduellement marginalisés, jugeant "barbares", leurs pratiques de chasse, considérant leur nomadisme d'autant plus intolérable qu'il est difficilement contrôlable, accusant

leur utilisation pastorale de la savane d'être la cause principale de la dégradation des milieux naturels. C'est ce type de discours qui est à l'origine de l'exclusion des Maasaï, comme de la majorité des groupes qui vivent au contact des parcs africains, au profit d'un tourisme largement occidental. Un peu partout en Afrique, des expulsions, parfois violentes, ont eu lieu jusque dans les années soixante-dix. Dans ces conditions, les communautés riveraines ne tiraient pas de l'exploitation touristique des profits qui puissent contrebalancer les inconvénients de la mise en défens des milieux. Un renversement complet des politiques de tourisme et de conservation s'aurait indispensable et de plus en plus de voix s'élevaient pour le réclamer [COMPAGNON et CONSTANTIN, 2000 ; SCHROEDER, 1999].

C'est dans ce contexte qu'ont été développées des politiques de gestion intégrée des milieux naturels (v. Éléphant). L'objectif est double. Faire profiter les populations locales des bénéfices économiques de l'utilisation des ressources naturelles ; renforcer la participation de ces populations aux politiques de conservation de la nature. Ce mouvement de réappropriation locale, encadré par des mesures politiques, financières ou législatives, s'est principalement appuyé sur une intégration territoriale. Alors que les politiques des parcs nationaux se basaient sur une exclusion des pratiques (entre le tourisme d'un côté et les utilisations paysannes de l'autre), les nouveaux programmes participatifs essaient de faire coexister ces différents usages sur un même espace. L'intégration territoriale remplace ainsi l'exclusion spatiale. Cette dynamique se manifeste en particulier dans la gestion de la forêt, où les politiques "exclutantes" cantonnaient les populations entre des parcs nationaux et des concessions d'exploitation du bois, ou dans la gestion de la chasse, où les anciennes politiques ne parvenaient pas à limiter les déprédations de la faune sur les cultures.

Ces politiques sont encore peu nombreuses par rapport à l'extension actuelle des parcs nationaux et des réserves. Néanmoins, quelques programmes ont réussi à dégager des bénéfices et à véritablement décentraliser la gestion de la nature. Dans ce domaine, l'Afrique australe présente sans doute les expériences les plus intéressantes du continent,

comme le programme zimbabwéen Campfire (Communal Areas Management Programme For Indigenous Resources), qui touche près d'un million de personnes sur 30 000 km² et dégage des bénéfices redistribués aux collectivités locales d'un million de dollars par an. Comme l'ensemble des politiques actuelles de conservation de la biodiversité, le programme Campfire cherche à rendre la nature économiquement intéressante pour les populations locales.

La valeur de la biodiversité est ainsi devenue, à la suite du contrôle spatial de l'aire naturelle protégée, l'argument central des politiques de conservation. Il n'est pourtant pas certain que l'économie pourra répondre à l'ensemble des questions qui se posent. Avec l'ouverture des politiques de conservation en dehors des aires naturelles protégées, la conservation perd sa spécificité et se trouve réintégrée dans une vision plus globale de l'environnement. Dans ce contexte, c'est l'ensemble de la société qui est désormais concerné par les mesures de gestion de la nature et à ce titre l'économie n'est qu'une dimension de dynamiques plus vastes, dans lesquelles le territoire et le patrimoine jouent un rôle central [ZIMMERER et YOUNG, 1998 ; CORMIER-SALEM et al., 2002 ; RODARY et al., 2003]. La conservation perd son exclusivité spatiale en s'ouvrant aux dynamiques de développement.

LE RAIL GABONAIS

La construction du rail gabonais entre 1973 et 1987 est une opération d'aménagement du territoire national à visée intégratrice, puisque cette infrastructure coûteuse, aujourd'hui largement sous-utilisée, a été bâtie pour des raisons plus stratégiques et politiques qu'économiques [POURTIER, 1982]. Sa réalisation permit avant tout de consolider un territoire national récemment constitué ; elle donna l'occasion au jeune État gabonais de s'affirmer sur la scène régionale en particulier vis-à-vis du Congo voisin avec lequel le Gabon entretenait un contentieux datant du temps de l'A-EF (Afrique-Équatoriale française) ; enfin, le rail contribua à désenclaver la région périphérique du Haut-Ogooué, province natale du président de la République Omar Bongo.

Une ligne ferroviaire récente et sous-utilisée

Le Transgabonais fait partie des rares lignes ferroviaires africaines construites après l'accès à l'indépendance. D'une longueur de 670 km, elle joint la capitale Libreville (exactement le port minéralier d'Owendo) à Franceville, chef-lieu de la province frontalière du Haut-Ogooué. Tout comme le fleuve Ogooué, le rail constitue aujourd'hui l'armature du territoire gabonais et apparaît comme l'équipement de luxe d'un pays pétrolier (le pétrole, v., fut découvert en 1956) confronté au problème du sous-peuplement : avec une population estimée à 1,3 million d'habitants en 2003, le Gabon possède une densité moyenne inférieure à 5 hab./km². En 2003, le trafic ferroviaire de marchandises et de minerais, dominé par l'évacuation de bois et de manganèse, avoisine seulement 3 millions de tonnes tandis que le trafic voyageur atteint à peine 220 000 personnes. Déficitaire, l'Office du chemin de fer gabonais (OCTRA) est en cours de privatisation depuis 1999. Une filiale du groupe français Eramet (la SETRAG), mandatée depuis 2003 par l'État gabonais pour gérer l'exploitation de la ligne ferroviaire, tente actuellement de redresser la situation.

Un ancien projet colonial de voie minière

L'idée d'un chemin de fer au Gabon fut envisagée dès le début des années cinquante par les autorités coloniales de l'A-EF afin d'acheminer le manganèse de Moanda (au sud-est du Gabon) vers le littoral, mais le projet fut écarté au profit d'une solution d'évacuation congolaise : le chemin de fer Congo-océan (CFCO), fonctionnel depuis 1934 entre Brazzaville et Pointe-Noire, devint la pièce maîtresse du "système COMILOG" (Compagnie minière de l'Ogooué) qui combinait transport par téléphérique entre Moanda et le poste frontière de Mbinda, puis liaison ferroviaire entre Mbinda et Mont Belo où la connexion avec le CFCO assurait au minerai gabonais un débouché par le port congolais de Pointe-Noire. Après 1960, cette exportation des richesses minières gabonaises par un pays tiers fut perçue comme une atteinte à la souveraineté nationale. Les autorités gabonaises jugeaient la dépendance envers Brazzaville d'autant plus insupportable que cette dernière avait déjà été largement privilégiée par la métropole

durant la période coloniale, en particulier au détriment du Gabon dont les richesses avaient servi à financer l'équipement de l'ancienne capitale de l'A-EF.

Une construction mouvementée, financée par l'argent du pétrole

À la fin des années soixante, la décision d'exploiter le gisement de fer de Belinga (au nord-est du Gabon) relança le projet d'un rail national jusqu'à Libreville grâce à un montage financier complexe prévoyant d'impliquer la Banque mondiale (alors la BIRD – Banque internationale pour la reconstruction et le développement), la France et des sidérurgistes européens et américains (notamment Bethlehem Steel). L'année 1973 marqua un tournant dans l'histoire du Transgabonais et de son financement avec l'annonce du retrait du principal bailleur de fonds, la BIRD. Celle-ci jugeait plus sage de substituer au rail une route bitumée compte tenu du coût de construction élevé de l'infrastructure ferroviaire et du faible amortissement économique à prévoir. Furieux de cet abandon, le président Bongo brandit alors la menace d'un "pacte avec le Diable" c'est-à-dire d'une alliance avec l'URSS, pour financer son projet. Le soutien de la France envers un pays de son "pré-carré" (l'ancienne métropole réussit à mobiliser des fonds européens) mais plus encore le premier choc pétrolier d'octobre 1973 permirent à l'État gabonais de rassembler les fonds nécessaires au lancement des travaux, le 30 décembre 1973, sans l'aide soviétique (v. Pétrole ; État).

Le Transgabonais vit donc le jour grâce à l'or noir qui bouleversa le budget de l'État et modifia son jeu d'alliances extérieures. En 1975, "l'émirat équatorial" gabonais adhéra à l'OPEP (qu'il quitta en 1995) et Albert-Bernard Bongo, nouvellement converti à l'islam, revint de La Mecque avec le titre prestigieux "d'El-Hadj" Omar Bongo. Toutefois, dans la seconde moitié des années soixante-dix, le chantier de construction se ralentit : l'ampleur des travaux en forêt avait été sous-estimée, la main-d'œuvre locale était insuffisante, le coût se révélait plus lourd que prévu et l'argent manquait dans les caisses de l'État suite aux dépenses excessives effectuées pour la tenue en 1977

du sommet de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) à Libreville. Le deuxième choc pétrolier de 1976 tomba à pic pour renflouer le budget de l'État, faire venir de la main-d'œuvre étrangère et achever les travaux du Transgabonais.

Un changement de tracé imposé par le président Bongo

Sous-tendu par les booms pétroliers qui transformèrent le Gabon en État rentier, le chantier ferroviaire doit également beaucoup à la personnalité du président Omar Bongo, qui fit de sa réalisation une affaire personnelle. D'abord en modifiant le tracé initialement prévu : en 1974, l'État gabonais annonçait que le rail relierait Libreville à Franceville au lieu de Belinga. Certes, la situation du marché mondial du fer (cours à la baisse) avait fini par décourager les sidérurgistes étrangers et le nouveau tracé ferroviaire allait permettre de drainer les ressources du Haut-Ogooué : uranium de Mounana et manganèse de Moanda. Toutefois, cet objectif économique devint second par rapport à la fonction d'intégration territoriale désormais attribuée à la voie ferroviaire. Le discours officiel était clair : le rail serait le "ciment de l'unité nationale". Cette volonté d'utiliser la voie ferrée pour consolider le territoire d'État (v. État) fait écho aux tendances centrifuges de la province frontalière du Haut-Ogooué, détachée du territoire gabonais de 1921 à 1946 au profit du Congo. Ce passé congolais du Haut-Ogooué, conjugué à son enclavement et à l'existence de liens familiaux transfrontaliers puissants (au sein du groupe bateké), éclaire le souci de l'État gabonais d'ancrer au reste du territoire national une province isolée, encore dépendante du Congo pour son ravitaillement commercial. Que le président de la République, originaire de Franceville, soit mu par le désir d'équiper et de développer sa région natale en la dotant d'une infrastructure moderne a sans conteste joué en faveur de la réalisation du Transgabonais. La gare de Franceville ne fut-elle pas achevée douze ans avant l'arrivée effective du chemin de fer ? Le rail gabonais est à la fois le "fait du prince", un mode d'affirmation de la souveraineté nationale et un instrument d'aménagement et de désenclavement territorial.

SAHARA, TERRE D'ÉCHANGES

Étendu sur plus de 8 500 000 km², le Sahara est le plus grand désert du monde. Il prend en écharpe le continent au niveau du tropique du Cancer, depuis les rivages atlantiques marocains jusqu'aux reliefs accidentés égyptiens et soudanais surplombant la mer Rouge. Au sud, le désert est bordé par la zone sahélienne repérable grâce à une graminée épineuse, le *cram-cram* ; au nord, la limite méridionale de l'olivier et de la steppe à alfa marque l'entrée dans le désert. En faisant abstraction du ruban nilotique très densément peuplé, près de sept millions de personnes vivent au Sahara [BISSEON, 2003]. Décrit dès le Moyen Âge par les chroniqueurs arabes (Al Bakri, Al Idrissi), le désert fut exploré seulement au début du XIX^e siècle par les voyageurs occidentaux tels que René Caillé, Heinrich Barth ou Mungo Park (v. Invention de l'Afrique). Cette découverte tardive a contribué à faire du Sahara un espace de rêve et de fascination pour les Européens : fascination pour les immensités désertiques [MONOD, 2002], pour les vestiges préhistoriques (le Tassili des Ajjers en Algérie ou l'Akakus libyen, par exemple), voire pour le terrain de jeu inédit proposé aux participants de rallies-raids sur le modèle du plus fameux d'entre eux, le Paris-Dakar, créé en 1979 par l'aventurier motorisé Thierry Sabine. Côté africain, le désert a quelquefois été promu au rang d'espace mythique et manipulé à des fins politiques (Libye, Maroc, Mauritanie). Plus souvent encore, il a été considéré comme une réserve foncière démesurée autorisant toutes les expériences (et les ratages) de développement.

Une zone de contact plutôt qu'un obstacle

Beaucoup d'auteurs s'acharnent à décrire le Sahara comme une barrière alors qu'il constitue une terre historique de circulation et de transit [Autrepart, 2000 ; MARFAING et WIPPEL, 2003]. La sévérité des conditions naturelles (aridité, champs de dunes, vents de sable) crée certes des contraintes fortes pour les déplacements, longtemps conditionnés par la présence des points d'eau. L'établissement de lignes frontières consécutif à la pénétration européenne (v. Conférence de

Berlin) a aussi alimenté cette vision d'un espace césure séparant deux entités régionales, l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord, presque toujours dissociées dans le champ de l'enseignement ou de la diplomatie (v. Découpages). La disparition du nomadisme pastoral, mode traditionnel d'occupation de l'espace fondé sur la fluidité et le mouvement, renvoie pareillement l'image d'un Sahara cloisonnant et rigide. Pourtant, l'organisation spatiale du Sahara est plutôt celle de compartiments méridiens ou de fuseaux, chers à Théodore MONOD [1968]. Les échanges transsahariens de l'époque médiévale et contemporaine ou encore les routes du pèlerinage à La Mecque zébrant le désert attestent d'une fonction primordiale de contact et de passage entre l'Afrique subsaharienne et le monde arabe. Le milieu naturel inhospitalier ne doit pas faire oublier que le Sahara est davantage un désert de pierres qu'un désert de sable, où dominent des basses terres favorables à la circulation. L'introduction du dromadaire à partir du III^e siècle ap. J.-C. a joué un rôle clef dans le développement des routes de commerce caravanier (v. Dromadaire). Ces routes firent la fortune d'oasis sahariennes ou de villes-étapes sahéliennes, fortes d'une position de carrefour et de relais entre les rivages méditerranéens et l'Afrique soudanienne. Citons parmi ces lieux au passé prestigieux Tombouctou (v.), Gao, Mourzouk, Agadez, Bilma ou Ghadamès. Né du troc de céréales contre le sel du désert, le commerce transsaharien se diversifia au fil des siècles : esclaves noirs, or, ivoire, huile de palme, noix de cola, plumes d'autruche remontaient en direction du nord tandis qu'en sens inverse parvenaient des étoffes (v. Tissus), des chevaux, des dattes, des perles de verroterie, des livres... et une nouvelle foi, l'islam, diffusé au sud du Sahara par les réseaux marchands.

Le renouveau actuel des échanges

Si l'essentiel du XX^e siècle a été marqué par un ralentissement des échanges transsahariens à la suite de la colonisation et de l'essor du commerce maritime, le Sahara a été désenclavé par plusieurs routes goudronnées, pour l'essentiel construites à partir des années soixante-dix. Les États indépendants d'Afrique du Nord (Libye,

Algérie, Maroc...) sont en effet soucieux de rééquilibrer leurs territoires nationaux au profit de marges désertiques globalement délaissées par les autorités coloniales. Quelquefois stimulée par la présence de richesses souterraines (hydrocarbures, minerais, eau), la construction de routes asphaltées participe d'une politique volontariste de (re)conquête du désert et aboutit à une intensification de la circulation, à la fois entre les oasis (v.) nouvellement spécialisées dans des cultures maraîchères et les villes consommatrices du littoral, mais aussi entre les centres urbains des deux rives du Sahara. La réactivation des liens transsahariens a pris une ampleur inédite depuis les années quatre-vingt-dix : sel, bétail, arachide, sésame et henné sont expédiés à travers le Sahara par les États d'Afrique subsaharienne qui reçoivent en contrepartie divers biens manufacturés et des produits alimentaires. Camions et véhicules tout-terrain sont les vecteurs de ce négoce et des migrations humaines contemporaines.

Une plaque tournante des migrations clandestines

Des flux croissants de migrants clandestins originaires d'Afrique subsaharienne traversent aujourd'hui le désert dans le but de s'employer dans les villes des pays arabes (Benghazi, Tripoli, Casablanca...) ou dans l'espoir de gagner l'Europe [BENSAAD, 2002 ; PLIEZ, 2003]. La plupart de ces migrants noirs-africains séjournent plusieurs mois dans les villes du Sahara (Sebha, Tamanrasset, Agadez par exemple), où ils contribuent au développement d'une économie de transit : commerces, boutiques de téléphone, studios de photographes, ateliers de réparation mécanique et stations de taxis en sont les éléments les plus visibles. L'intensité et la composition de ces flux transsahariens, pour la plupart informels*, varient en fonction des différentiels socioéconomiques, monétaires et législatifs observés de part et d'autre des frontières. Les flux dépendent aussi des aléas politiques et militaires du continent (rébellion touarègue, conflit algérien, turbulences au Sahara occidental...). Par exemple, la crise ivoirienne (v.) en 2002 a généré de nouvelles migrations à travers le Sahara. De même, le règlement en 1994 du

conflit tchado-libyen de la bande d'Aozou et l'offensive diplomatique du colonel Kadhafi (v.) en direction des États africains (création en 1997 de la Communauté des États sahélo-sahariens ou CEN-SAD) ont relancé le commerce terrestre entre le Tchad et la Libye. À l'orée du XXI^e siècle, les principaux axes transsahariens actifs sont ceux qui joignent le Sud marocain aux rives du Niger ; Alger à Agadez via Ghardaïa et Tamanrasset ; Tripoli à Sebha et au-delà, à Agadez et N'Djamena ; Benghazi à Abéché via Koufra.

Les métamorphoses agricoles, urbaines et industrielles

Nouvelle plaque tournante des migrations internationales, le Sahara est également bouleversé depuis quelques décennies par des transformations agricoles (v. Oasis), industrielles et urbaines. L'apparition de pôles industriels dans le désert est souvent liée à la présence d'hydrocarbures (gaz à Hassi Rmel, pétrole (v.) à Hassi Messaoud) et mêle plus rarement des initiatives privées et étatiques comme dans le Mzab algérien (où l'industrie textile locale a été complétée en 1977 par l'implantation d'une firme d'État fabriquant des tubes de gazoduc). La révolution urbaine (v. Urbanités), qui fait passer le Sahara d'un désert d'oasis à un désert de villes, est spectaculaire. Elle marque la fin d'une période de léthargie pour des centres urbains historiques dont la plupart s'étaient assoupis avec le déclin du commerce transsaharien. La croissance des villes sahariennes depuis 50 ans résulte d'une politique d'équipement administratif (Sebha en Libye, Laayoune au Maroc), d'un développement minier ou industriel (Zouérate, Agadez) ou bien encore de l'arrivée de migrants et de la sédentarisation de nomades fuyant la sécheresse ou les conflits (cas des Touareg installés à Adrar ou Tamanrasset). Le profil des nouveaux arrivants est en tout cas très hétérogène : nomades sédentarisés, cadres et fonctionnaires venus des régions septentrionales du Maghreb, réfugiés (les Sahrâoui, par exemple), travailleurs étrangers, etc. Ces flux témoignent de l'attraction qu'exerce aujourd'hui le Sahara. Peut-on d'ailleurs encore le qualifier de désert qui signifie au sens étymologique "espace vide" ?

TOMBOUCTOU, HAUT LIEU

Située à l'interface du Sahara et du delta intérieur du Niger (v. Office du Niger), sur la rive gauche de la boucle formée par ce fleuve, c'est d'abord comme port caravanier que Tombouctou (Mali) fut fondée, probablement au début du XII^e siècle, au moment où se mettaient en place des échanges transsahariens (v. Sahara ; Dromadaire) entre les pays du Maghreb et les grands empires du Sahel. Elle forme alors un couple avec Djenné (Mali), cité marchande encore plus ancienne, située sur un affluent du Niger, en amont de Tombouctou. Tandis que Tombouctou recevait des marchandises venues du nord (sel gemme du Sahara, blé, dattes, lainages et objets de cuivre ou d'argent ouvragés produits au Maghreb), Djenné rassemblait les produits venus des savanes du sud et de la forêt (or, kola, peaux), ainsi que les esclaves destinés au marché maghrébin. Entre ces deux villes, une flottille de pinasses (petits bateaux à voile à fond plat) de grande capacité, parfois pontées, assurait des échanges très actifs. Cette situation d'interface entre fleuve et désert a donné à Tombouctou une position nodale au sein du réseau d'échanges commerciaux et culturels qui reliait Maghreb et Afrique occidentale. Le ralentissement des échanges transsahariens au XX^e siècle a sensiblement modifié le sens de cette situation, et Tombouctou apparaît aujourd'hui comme une ville isolée et centrée au sein de l'espace malien.

Haut lieu* de la vie culturelle et religieuse ouest-africaine aux XVI^e et XVII^e siècles, elle est devenue un point de cristallisation de l'imaginaire occidental et un objectif d'exploration à la fin du XVIII^e siècle, puis un mythe universel qui la constitue en symbole du lieu inaccessible ou éloigné.

Une cité historique

Tombouctou, qui n'a jamais été une capitale politique, constitue, au même titre que Djenné mais avec plus d'éclat, un pôle de rayonnement de l'islam subsaharien. Le temps de sa splendeur correspond au siècle de l'empire songhaï (fin XV^e-fin XVI^e siècles). Sa population aurait alors atteint, selon les chroniqueurs du XVII^e siècle,

100 000 habitants, dont un quart d'étudiants venus de toute l'Afrique occidentale, mais aussi d'Afrique du Nord. L'université de la mosquée de Sankoré (v. p. 263) avait en effet établi des relations avec les universités les plus prestigieuses du monde musulman, comme celle de Fès au Maroc ou celle de la mosquée al-Azhar du Caire (Égypte). Sa bibliothèque comportait plusieurs dizaines de milliers de manuscrits, constituant un important corpus philosophique, juridique, religieux et didactique, le plus souvent en langue arabe, mais aussi en différentes langues d'Afrique de l'Ouest (songhaï, mandingue, peul, haoussa, soninké, wolof ou tamasheq) transcrites en "maghribi", calligraphie arabe cursive. La tradition de reproduction locale, qui occupait de nombreux copistes, permit aux érudits de constituer leurs propres bibliothèques privées. Cité de marchands et de lettrés, Tombouctou voit sa prospérité presque ruinée à la fin du XVI^e siècle lors de l'effondrement de l'empire songhaï et de l'occupation marocaine qui suivit la chute de la capitale, Gao. Elle parvint toutefois à conserver son activité intellectuelle et religieuse et vit s'épanouir des chroniqueurs grâce auxquels plusieurs siècles d'histoire de la région sont connus par des sources écrites. Elle devint alors célèbre pour ses trois mosquées, la Grande Mosquée (aujourd'hui Djingereyber) construite au XIV^e siècle par l'empereur du Mali Mansa Moussa, celle de Sankoré, édifiée aux dimensions de la Kaaba de La Mecque, et celle de Sidi Yahia, qui honore le patron de la ville, et acquit la réputation de ville sainte de l'Islam africain, comme en témoigne le surnom de "ville aux 333 saints" qui lui fut donné. Enfin, durant toute cette période, elle occupa une place importante comme lieu de rassemblement pour les pèlerins d'Afrique occidentale en partance pour La Mecque.

Tombouctou, figure de l'inconnu

Elle est ensuite connue en Europe par l'intermédiaire de voyageurs arabes comme Ibn Battuta au XIV^e siècle ou Léon l'Africain (musulman converti au christianisme), au début du XVI^e. Elle figure sur les cartes catalanes de la fin du Moyen Âge, puis sur les cartes hollandaises du

xvii^e siècle. Mais c'est à la fin du xviii^e siècle qu'elle devient pour les Européens, avides de connaître l'intérieur du continent africain (v. Invention de l'Afrique), la cité légendaire qui cristallise ce désir de savoir. Sur la foi de récits de marchands collectés sur les côtes d'Afrique occidentale ou du Maghreb, certaines publications la décrivent en effet comme un nouvel eldorado et forgent un mythe géographique : porte du Soudan à la lisière du "Grand Désert", elle semble justifier à elle seule l'ensemble du commerce transsaharien dont elle concentrerait toutes les richesses et passe pour une métropole immense et prospère, aux rues pavées d'or. La construction de cette légende dorée de Tombouctou peut être considérée comme un produit dérivé du processus de cristallisation qui l'érige en symbole de l'inconnu africain et permet de focaliser les efforts de tous ceux, voyageurs, géographes, autorités consulaires et commerçants, qui cherchent à lever le voile sur cet inconnu.

Ce processus est encore renforcé lorsque les premières tentatives d'exploration lancées dans cette direction par l'*African Association* échouent, puis lorsque Tombouctou, incorporée dans un État islamique peul issu d'un djihad, la Diina du Macina, acquiert la réputation d'une ville sainte de l'Islam, interdite aux non-musulmans. L'inconnu paraît alors se dérober aux investigations et devient un défi à relever. En 1824, la Société de géographie de Paris, soutenue par des subventions de plusieurs ministères, annonce qu'elle décernera un prix de 10 000 francs au voyageur qui atteindra Tombouctou et en rapportera les éléments d'une description scientifique. Tombouctou devient alors un haut lieu de l'exploration. La mort du major anglais Laing, assassiné au sortir de la ville en 1826, et l'arrivée au Maroc, en 1828, d'un Français inconnu et autodidacte, René Caillié, qui affirme avoir traversé l'Afrique depuis la Guinée et avoir séjourné à Tombouctou sous un costume arabe, déclenchent une polémique franco-britannique qui revêt à la fois la forme d'une querelle de priorité, d'une controverse savante entre géographes et d'un incident diplomatique. L'attribution du prix de la Société de géographie à René Caillié ne suffit pas à clore le débat. En effet, loin de conforter la

représentation ancrée dans l'imaginaire européen, la description qu'il propose de Tombouctou dans son récit de voyage publié en 1830 lui dénie tout intérêt. La déception de Caillié est à la mesure de son désir d'atteindre un lieu dont il avait fait "l'objet continuel de [ses] pensées, le but de tous [ses] efforts" : "Revenu de mon enthousiasme, je trouvai que le spectacle que j'avais sous les yeux ne répondait pas à mon attente ; je m'étais fait de la grandeur et de la richesse de cette ville une tout autre idée : elle n'offre, au premier aspect, qu'un amas de maisons en terre, mal construites ; dans toutes les directions, on ne voit que des plaines immenses de sable mouvant, d'un blanc tirant sur le jaune, et de la plus grande aridité. Le ciel, à l'horizon, est d'un rouge pâle ; tout est triste dans la nature ; le plus grand silence y règne ; on n'entend pas le chant d'un seul oiseau."

Du mythe au mystère

Paradoxalement, l'histoire des premiers contacts de voyageurs européens avec Tombouctou est l'histoire d'une déception réitérée [SURUN, 2002]. Ainsi, c'est en corroborant la description de Caillié que l'explorateur allemand Heinrich Barth, qui séjourna à Tombouctou en 1853, rendit finalement justice au voyageur français et en valida les observations. L'image de désolation, qui apparaît à tous les voyageurs arrivant à Tombouctou, leur fait toujours l'effet d'une surprise, comme si les descriptions des prédécesseurs n'avaient pu effacer la légende (v. p. 263). Le journaliste français Félix Dubois, qui en fait l'expérience en 1896, en décrit les effets comme "l'effondrement de tout le prestige que le nom de Tombouctou évoque à l'esprit d'un Européen". Cette attitude se poursuit assez loin dans le temps, puisqu'en 1928 encore Paul Morand ne trouve pas de mots assez durs pour dire sa déception, décrivant "une ville aplatie", "trois mosquées aux pylônes de nougat gris, piqués de bois comme un fétiche de clous", "partout des ruines, des déchets, des ordures", et se demandant "où sont les coupoles rutilantes, les sacs de poudre d'or et d'ivoire des caravanes dont parlaient les livres".

Dans le même temps, pourtant, une autre tendance apparaît, qui substitue au mythe éculé d'eldorado un "mystère" dont il n'est pas nécessaire de rendre compte car il ne relève pas de la description. Tombouctou devient ainsi, pour reprendre le titre de l'ouvrage de Félix Dubois, "la Mystérieuse". C'est le sens des propos du journaliste Albert Londres : "Qu'ont donc les Blancs contre la cité fameuse ? Tous y sont allés pour voir le mystère et paraît-il ne l'ont point vu. Le mystère ne se voit pas, mes amis. Il se sent. Il s'exprime sans voix, comme un sourd-muet."

Dans de nombreuses langues européennes, d'ailleurs, le nom de Tombouctou est mobilisé par des dictons ou des expressions qui en font un lieu très lointain ou ne lui attribuent qu'une existence imaginaire. La littérature contemporaine manifeste la même tendance à la dématérialisation du lieu et à l'usage purement symbolique du toponyme, comme en témoigne le roman de l'écrivain new-yorkais Paul Auster, paru en 1999 et simplement intitulé *Tombouctou* : sans aucune référence à la cité légendaire ou réelle, le terme qui donne son titre au roman désigne un étrange paradis, un endroit rêvé où il est possible à un chien de retrouver son maître après la mort, à condition que le chien en soit convaincu...

Un patrimoine mondial protégé

Tombouctou, ville réelle qui compte aujourd'hui 35 000 habitants, fait l'objet de divers programmes pris en charge aux échelons local, national et international, visant à la sauvegarde de son patrimoine religieux, intellectuel et architectural.

En 1988, les trois mosquées (Djingereyber, Sankore et Sidi Yahia) et seize cimetières et mausolées de la ville ont été inscrits sur la liste du "patrimoine mondial en péril" de l'UNESCO. Les financements ainsi obtenus ont permis de les restaurer. Étendu en 1990 à l'ensemble de la ville, le programme de sauvegarde vise essentiellement à lutter contre l'ensablement dû à la progression du désert et aux effets des vents de sable qui ne rencontrent pas d'obstacle (v. p. 263). Les efforts entrepris ont permis de stabiliser certaines dunes, aux portes de la ville. La préservation de

l'ensemble des bâtiments anciens concentre également l'attention. Construits en banco (argile crue séchée mélangée à de la paille) et caractéristiques du style sahélo-soudanais, ils comportent généralement un étage et un toit en terrasse. Leur survie dépend de réfections régulières et du bon entretien du système de drainage des terrasses que le programme de l'Unesco entend améliorer. L'ensablement impose un rehaussement régulier des murs. Ce programme, comme le plan de sauvegarde des mosquées de Tombouctou mis en œuvre depuis 1996, bénéficie de l'aide internationale et associe l'État malien et les autorités locales. Les habitants participent au projet, puisqu'ils ont maintenu la tradition du "recrépissage" collectif des mosquées de la ville, manifestation annuelle de civisme qui atteste de l'attachement de toute la population à ces monuments, lieux de culte, mais aussi symboles de l'identité de la ville.

Enfin, le patrimoine intellectuel de la ville bénéficie d'une politique active de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur qui en permet la redécouverte par les historiens. En effet, l'intérêt croissant pour l'histoire de l'Afrique précoloniale qui s'est d'abord attaché, dans les années soixante-dix, à la collecte et à la conservation des traditions orales, se tourne davantage depuis les années quatre-vingt-dix vers la réévaluation de l'écrit comme mode de transmission du savoir historique endogène. La présence d'un grand nombre de manuscrits met ainsi à mal le mythe, entretenu par des intellectuels comme Hamadou Hampâté Bâ, d'une tradition africaine exclusivement orale. Dans ce contexte, la richesse de Tombouctou en manuscrits anciens en fait un lieu d'étude privilégié et lui permet de retrouver sa fonction de centre intellectuel majeur. Le centre de documentation et de recherches Ahmed-Baba (du nom d'un lettré de la fin de l'empire Songhaï, connu pour s'être opposé à la domination marocaine à la fin du XVI^e siècle), fondé dès 1970 sous le patronage de l'UNESCO, a reçu la mission de répertorier, de protéger, de restaurer et de numériser les manuscrits retrouvés. S'il réunit aujourd'hui environ 20 000 pièces, une grande partie des manuscrits anciens reste cependant encore dispersée chez des particuliers qui en ignorent la valeur et les exigences en matière de conservation. La politique patrimoniale des responsables des fonds publics vise par conséquent à

susciter une prise de conscience des propriétaires et à les inciter à déposer leurs archives ou à constituer des fondations pour en assurer la conservation. Certains parviennent ainsi à mettre leurs fonds à la disposition des chercheurs en créant des bibliothèques privées qui leur permettent de renouer avec une tradition familiale souvent ancienne. En août 2002 s'est tenue à Bamako une conférence consacrée au sauvetage des manuscrits du Sahara, dont l'objectif était de créer une organisation internationale pour promouvoir la recherche interafricaine et de mettre en place des bibliothèques virtuelles en assurant la mise en ligne des manuscrits. Ce projet devrait rendre accessibles à un public plus large les sources historiques endogènes qui furent longtemps déniées à l'Afrique subsaharienne précoloniale. Il bénéficie de l'aide financière des États-Unis, dont le Département d'État manifeste depuis le 11 septembre 2001 un intérêt pour le patrimoine culturel musulman, et en particulier pour la tradition d'ouverture et de tolérance qui s'exprime dans ces manuscrits. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que de voir ces manuscrits anciens sauvés de l'oubli et des termites par les TIC (v. Téléphone).

Une capitale historique d'un monde nomade

Cité historique aux monuments anciens, Tombouctou est aussi, paradoxalement – aux côtés d'Agadès (Niger), de Kidal (Mali), de Djanet et de Tamanrasset (Algérie) –, l'une des capitales d'une société nomade, la société touarègue.

Si l'origine de son nom suscite des débats, linguistes, traditionalistes et historiens s'accordent sur l'origine berbère de la ville. L'hypothèse la plus connue fait de Tin-Bouctou le "lieu" ou "puits" de Bouctou, du nom d'une femme chargée de veiller sur le point d'eau en dehors des périodes de transhumance, et renvoie à la période où elle était un campement occupé de façon intermittente par des nomades touareg. La ville a conservé l'usage de l'azalaï, ou caravane du sel (v. p. 264), symbole vivant de l'identité touarègue, qui continue à acheminer plusieurs fois par an depuis les salines de Taoudenni, situées à 720 km au nord de Tombouctou, jusqu'au port de Kabara, sur le Niger, un convoi de chameaux chargés d'"or blanc".

Produit pondéreux, mais très fragile, le sel gemme transporté sous forme de plaques résiste mal aux chocs d'un transport motorisé sur piste. En l'absence de route goudronnée, le transport caravanier continue donc d'avoir une fonction économique réelle, tout en assumant le maintien d'une tradition qui rappelle les fondements sur lesquels s'est érigée jadis la prospérité de la ville. Distribué ensuite dans toute l'Afrique de l'Ouest, où il est particulièrement prisé, le sel tient une place importante dans nombre de cérémonies sociales, comme les mariages, au cours desquels il est l'objet de dons rituels.

Liée à l'identité touarègue, la ville a directement subi les effets de la rébellion touarègue des années quatre-vingt-dix. La population a baissé, l'activité s'est réduite et les communications avec le reste du pays sont devenues très difficiles en raison de l'insécurité : les accès par voie terrestre étaient impraticables et le service des bacs s'est presque interrompu. L'isolement de Tombouctou reste une réalité aujourd'hui encore. En effet, la cérémonie dite "de la flamme de la paix", organisée à Tombouctou en 1996, au cours de laquelle furent brûlées publiquement armes et munitions, de manière à marquer symboliquement la fin de la rébellion et à engager une réconciliation nationale, n'a pas mis fin à la circulation de kalachnikovs dans la région. Le Programme de Réinsertion des Ex-combattants du Mali (PAREM) a permis l'intégration d'une partie des troupes de la rébellion dans l'armée nationale et une politique de décentralisation a permis d'accorder à Tombouctou des pouvoirs accrus à l'échelle régionale, mais le conflit subsiste à l'état latent et resurgit entre anciens esclaves (Bellah) et élites aristocratiques touarègues à l'occasion de crises foncières. Le gouvernement malien minore les incidents en les qualifiant de "banditisme armé" et réfute l'idée d'une rébellion sous-jacente. La résurgence d'un soulèvement touareg dans l'Azawak nigérien, proche du Mali, en 2004, atteste par ailleurs de la dimension régionale du problème touareg.

En attendant l'achèvement du goudronnage, commencé en 2002, d'un tronçon de route de 250 km (de Douenza à Korioum), l'accès à Tombouctou reste malaisé en dehors de la voie aérienne et de la voie fluviale, cette dernière

n'étant utilisable qu'en période de hautes eaux. Le satellite et l'Internet constituent alors des moyens de communication sur lesquels les autorités locales comptent pour rompre l'isolement de la ville : un télécentre communautaire polyvalent (TCP) a été inauguré en 1998 (v. Téléphone). La mairie s'est dotée d'un site Internet, mis en place par le TCP, qui dispense informations locales et services aux administrés (actes d'état civil, etc.), tout en s'adressant aux éventuels touristes : "Notre vrai capital, c'est notre nom, déclare le maire de la ville, Tombouctou n'a pas grand-chose à vendre, mais elle peut vendre du rêve". Tombouctou propose donc à tous ceux que son nom fait rêver une visite virtuelle de ses rues, de ses bibliothèques et de ses monuments. Elle se réapproprie ainsi les discours exogènes qui l'ont constituée symboliquement, leur associe ses constructions identitaires endogènes et maîtrise son image.

Haut lieu de l'islam subsaharien, haut lieu de l'imaginaire européen et de l'histoire africaine, lieu de cristallisation d'une identité touarègue régionale, la ville de Tombouctou assume pleinement aujourd'hui sa dimension patrimoniale comme une part de son identité.

TOUBA, VILLE MOURIDE

L'étude des villes africaines privilégie les capitales et/ou les très grandes villes, dans lesquelles un certain nombre de processus sociaux et spatiaux sont particulièrement visibles (v. Urbanités). Au contraire, l'étude des échelons inférieurs de l'urbanisation, c'est-à-dire des villes petites et moyennes, est bien plus lacunaire. Plus encore, la relative absence de connaissances sur ces villes s'est longtemps doublée d'une approche limitée, qui ne prenait pas en considération leurs spécificités. On les a d'abord appréhendées par le biais de la distribution spatiale des semis de peuplement ou de l'analyse des hiérarchies urbaines et de la macrocéphalie : l'intérêt sous-jacent était encore porté à la grande ville [BERTRAND et DUBRESSON, 1997]. Enfin, elles ont longtemps été analysées comme de simples échelons inférieurs de la hiérarchie urbaine, tout juste dégagés de la

"gangue villageoise", étape intermédiaire des migrations et relais dans un processus uniforme et linéaire de passage du rural à l'urbain : du village à la capitale. L'approche par les fonctions urbaines renforçait ce relatif mépris : les villes petites et moyennes sont avant tout des centres administratifs, dotées par conséquent de fonctions très peu variées et, de ce fait pensait-on, d'une urbanité limitée.

Pourtant, 58 % des citoyens africains, et jusqu'à 65 % des citoyens d'Afrique orientale, résident dans des villes de moins de 500 000 habitants. Cette importance relative se confirme par l'accroissement absolu du nombre de ces villes petites et moyennes, qui est l'une des conséquences de la croissance urbaine sur le continent. Ainsi, l'Afrique de l'Ouest, une des régions les plus urbanisées du continent, voit le nombre des villes de plus de 100 000 habitants passer de 17 à 90 entre 1960 et 1990 ; les prévisions pour 2010 portent ce chiffre à 300 [POURTIER, 1999].

En conséquence, les géographes reconnaissent aujourd'hui de plus en plus l'importance des villes petites et moyennes en Afrique. Plus encore, on a montré que ces villes ont des dynamiques propres. Leur évolution démographique, par exemple, est différente [DUBRESSON et RAISON, 1998] : aujourd'hui, alors que la croissance des plus grandes agglomérations ralentit, ce sont les villes de plus petite taille qui progressent le plus. De la même façon, leur dynamique économique est différente : elles se spécialisent, dans une économie de transports, dans la commercialisation de productions agricoles spécifiques venant des campagnes environnantes (des céréales exportées vers la capitale par exemple), dans certains secteurs du commerce informel*, ou encore profitent de leur situation frontalière [BENNAFLA, 2002].

Enfin, leur évolution sociale et culturelle peut leur être propre. Dans ce cadre, la ville de Touba, au Sénégal, présente un exemple à la fois exceptionnel et particulièrement parlant. C'est essentiellement une ville religieuse, fondée en 1888 par Cheikh Amadou Bamba, fondateur de la confrérie musulmane soufie* des mouris-

des. Ce statut très particulier explique un essor sans précédent, aujourd'hui de 15 % par an : alors que Touba n'était qu'un gros bourg lors de l'indépendance du Sénégal, il regroupe aujourd'hui environ 500 000 habitants permanents et il est devenu la deuxième ville du pays [GUËYE, 2002].

La territorialisation mouride

Toute religion inclut une cosmogonie et la "transfère" en quelque sorte dans le monde concret qui l'entoure. Ainsi, l'islam a souvent été décrit comme une religion urbanisante : bien des villes du nord de l'Afrique ont été fondées lors de la conquête arabe ou de l'urbanisation. Dans le cas du mouridisme, l'action de Cheikh Amadou Bamba, le chef spirituel de la confrérie*, fut déterminante. C'est lui qui choisit – sur inspiration divine, dit la légende – le site de la ville, fondée en 1887 dans la région du Ferlo, au Cayor, dans la partie nord du pays, où sa famille et sa confrérie* étaient déjà implantées. De 1912 à sa mort en 1927, il "orchestre la territorialisation de la confrérie et la conquête du pays wolof avant que son successeur organise la colonisation systématique des terres neuves" [GUËYE, 2002] en y développant la culture de l'arachide. D'emblée, la ville est conçue comme un espace du religieux, un lieu pour louer Dieu dans le désert (c'est-à-dire au sens médiéval du terme, "là où il n'y a personne"), un espace par conséquent protégé et consacré. De plus, la croyance selon laquelle se faire enterrer à Touba permet d'éviter l'enfer se répand. D'autres fonctions, liées à cette nature religieuse, se développent : la protection divine doit assurer la prospérité – notamment économique –, le rayonnement se fait aussi grâce à la diffusion de connaissances religieuses assurée par la mosquée et ses structures d'éducation. Autour de Touba, des pôles secondaires comme Darou Mousty ou Dahra se développent autour de marabouts* renommés ou de descendants du Cheikh.

À l'échelle intra-urbaine, le caractère religieux de la ville se lit aussi dans une succession de hauts lieux*, désignés par le fondateur : la grande mosquée centrale, ses lieux

de prière favoris, son tombeau ainsi que ceux de marabouts, arbres (v.) et puits sacrés... sacralisent tous le territoire. L'urbanisme mouride est également caractérisé par la juxtaposition de quartiers lignagers ou communautaires. L'importance des pèlerinages se lit aussi dans l'ampleur de la voirie : des rues très larges, orientées vers la mosquée centrale et qui découpent ainsi la ville en "parts", la conception de rocadés à chaque étape importante, soulignent la nécessité d'une circulation fluide à l'intérieure de la ville mais aussi une volonté urbanistique manifeste.

Cependant, le développement de Touba reste limité pendant les années qui suivent la mort du Cheikh.

Une croissance fulgurante

Ce n'est qu'avec les années soixante que s'amorce la croissance de Touba, fulgurante.

Croissance de Touba, 1958-2000, d'après [GUËYE, 2002]

Année	Nombre d'habitants
1958	2 127
1960	4 353
1970	6 427
1973	16 000
1976	29 738
1988	125 127
1993	300 000 (estimation)
2002	500 000 (estimation)

Le taux d'accroissement de la ville est donc de 15 % par an depuis environ 35 ans. Le démarrage extrêmement rapide de cette croissance (un doublement de la population de la ville en deux ans) est lié à plusieurs facteurs. Tout d'abord, le marché Occass, créé en 1956, se développe à partir de 1958 : il attire les producteurs d'arachide mourides du bassin environnant qui viennent y écouler leur production. Ensuite, un premier lotissement est mis en place en 1960. Enfin, la construction de la grande mosquée, l'une des plus importantes du continent, a fait venir dans la ville des centaines d'ouvriers dont un certain

nombre est resté à Touba pour des raisons religieuses après l'inauguration du bâtiment en 1963. La croissance de la ville connaît un second "coup d'accélérateur" avec l'accession de Serigne Abdoul Ahad au khalifat dans les années soixante-dix. Celui-ci lance un appel au peuplement de Touba et, en même temps, y installe les infrastructures nécessaires à la vie urbaine.

De ville de pèlerinage et de retraite pieuse, Touba devient dans les années quatre-vingt-dix, un pôle économique de 300 000 habitants dont plus de 50 % évoluent dans le secteur tertiaire et le commerce.

Un pôle majeur et ses paradoxes

Touba attire de nouveaux résidents, mais cette attraction ne se limite pas à ce type de migrations. La ville, de par son statut religieux, est un centre majeur de pèlerinages. Le plus grand d'entre eux, le Grand Magal, rassemble chaque année plus d'un million de pèlerins venus de tout le Sénégal, mais aussi de l'ensemble de la diaspora mouride (répartie essentiellement en Afrique subsaharienne, en Europe occidentale et en Amérique du Nord).

De plus, la doctrine mouride inclut une véritable exaltation, voire une sanctification, du travail. L'importance religieuse du fait économique a été à la source d'un remarquable dynamisme mouride : on a déjà évoqué le rôle de la confrérie dans le développement de la culture de l'arachide sous la colonisation. Il faut également noter l'ampleur actuelle et la puissance économique de la diaspora mouride à travers le monde. Touba en est le centre et bénéficie des investissements en retour des confrères : le territoire mouride fonctionne ainsi grâce au couple dispersion/concentration. La diaspora est en effet organisée dans les villes du monde entier en *dahira* (regroupement encadrant le travail en commun et le maintien de la relation avec les guides spirituels) qui contri-

buent à la collecte et à l'organisation d'investissements sur place. Les membres des *dahira* ont aussi comme devoir d'investir à Touba. En cela, la croissance de la ville est à relier à l'importance et au dynamisme de la diaspora mondiale (v. Mondialisations).

En même temps, Touba est une création communautaire et non étatique (v. Urbanités). Si la taille de sa population et la diversité de ses fonctions (religieuse, résidentielle, économique...) en font incontestablement une ville, l'encadrement et ses principes y restent religieux : la propriété foncière, par exemple, reste au khalife, ce qui lui permet de lotir facilement son domaine et d'organiser ainsi l'expansion de la ville. Mais, de ce fait, pendant longtemps, on n'a pas appliqué de règles d'urbanisme puisque le développement urbain ne relève pas de la puissance publique, qui n'a juridiquement pas le droit de s'appliquer à cet espace (v. Espaces publics). Avec 9 forages, Touba est la ville du Sénégal qui possède le plus d'infrastructures hydrauliques après Dakar. Elle disposait en 1992 de 2 500 lignes téléphoniques, elle est dotée de plusieurs télécentres (v. Téléphone). On y enregistre le plus fort taux de croissance démographique, soit 10 %, mais cette explosion démographique n'est pas sans conséquence, en effet se pose alors le problème du maintien de l'équilibre entre le sacré et l'économique. L'administration publique est paradoxalement absente : alors que Touba est de fait la deuxième ville du Sénégal, elle n'a toujours pas le statut de "commune" urbaine, mais celui de "communauté rurale" (distinction administrative d'importance au Sénégal en matière de gestion locale). Touba connaît cependant des difficultés propres aux grandes villes africaines : explosion démographique, paupérisation croissante, insalubrité du fait de la faiblesse de l'assainissement et de l'insuffisance de la couverture sanitaire (v. Urbanités).

SYNTHÈSES
THÉMATIQUES

DYNAMIQUES RURALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Entre 1950 et 2000 la population de l'Afrique subsaharienne est passée de 176 à 650 millions d'habitants. Le monde rural doit répondre à une demande de plus en plus importante, il doit non seulement se nourrir, mais nourrir la population des villes en croissance fulgurante depuis 1950 (v. Urbanités). Il doit aussi continuer de fournir les produits d'exportation (café, cacao, huile de palme, arachide, caoutchouc, coton). Les dynamiques rurales d'Afrique subsaharienne sont alimentées par la nécessité de répondre à cette double demande alimentaire et économique, une saturation des terroirs* liée à la croissance démographique et cela malgré l'importance de la dynamique migratoire rurale, et une accentuation du vécu des aléas environnementaux.

Jusque dans les années quatre-vingt, toute approche du monde rural mettait l'accent sur la question de l'autosuffisance alimentaire, considérée comme handicapée par des "malédiction climatiques" et "l'insuffisance des techniques de production", largement liées à un refus du progrès au nom de la conservation des traditions (v. Clichés). Enfin, les cultures commerciales étaient jusque dans les années quatre-vingt-dix présentées comme les concurrentes dans l'espace des cultures vivrières, condamnant ainsi le monde rural à importer de quoi se nourrir. Depuis les années quatre-vingt-dix de nouvelles approches ont permis de montrer la complexité d'une réalité qui nécessite de revenir largement sur ces idées pourtant bien admises.

Les "contraintes naturelles" : un poids à relativiser

Les différentes crises alimentaires sont généralement présentées comme le fruit de catastrophes climatiques affligant une population techniquement vulnérable (v. Clichés). Mais la plupart des crises sont avant tout politiques tant "la carte des famines se superpose à celle des guerres" [BRUNEL, 2004]. L'"arme alimentaire" est maintenant aux mains des gouvernements et des chefs de guerre. Pour autant, on ne peut nier les contraintes (et les atouts) de l'environnement. Il convient alors de les resituer.

Le facteur le plus limitant est sans aucun doute celui de la disponibilité en eau. Les saisons sont marquées par l'alternance saison sèche/saison des pluies et l'essentiel des activités agricoles se fait pendant la saison des pluies, même si les récoltes peuvent se faire un peu plus tard et la préparation des champs un peu plus tôt. À cet égard, il convient de bien faire la différence entre saison sèche (période de l'année, qui est sans pluies) et sécheresse (accident climatique où les pluies manquent à un moment où il devrait y en avoir). Il n'y a donc jamais de sécheresse en saison sèche. Si dans les régions à régime équatorial, les variations annuelles sont peu marquées, en revanche dans les zones tropicales, *a fortiori* tropicales sèches, il en va tout autrement. Dès lors, l'irrigation y a une importance majeure (v. Office du Niger ; Grand barrage). D'autre part, l'importance de la morte saison agricole permet d'autres activités (artisanat, entretien des bâtiments) ou l'émigration saisonnière. Ceci se traduit par des traditions anciennes de migrations (migrations annuelles des zones sahéliennes vers les zones forestières de plantations, par exemple), plus ou moins lointaines et plus ou moins intégrées aux systèmes de cultures. Les Sereer (v.) ont ainsi une tradition de *navetane* ancienne (les jeunes vont à Dakar en saison sèche pour revenir travailler au village en hivernage*).

Les questions récurrentes de "fertilité" des sols traduisent en fait deux idées : d'abord bien entendu celle du pouvoir nutritif des sols, mais aussi celle de leur capacité à retenir l'eau déterminée par leur texture. Il est révélateur que dans nombre de langues locales, le terme habituellement traduit en français par "fertile" signifie en fait "humide". Cela traduit les priorités de valeur accordées par les paysans. Les sols sont ainsi souvent différenciés dans les langues locales par leur granulométrie (du sol sableux au sol argileux) et, par conséquent, de leur capacité à retenir l'eau. Cette nomenclature recoupe une autre donnée : celle de la facilité à les travailler. L'idée de "bon sol" est relative, elle est intimement liée aux outils dont l'agriculteur dispose pour le travailler. Ainsi, en Afrique occidentale, un sol "sableux" était un "bon sol" jusqu'au milieu des années quatre-vingt, c'est-à-dire tant qu'il ne travaillait qu'avec la *daba* (houe). En revanche, il négligeait les sols de bas-fonds (v. ADRAO) argileux et lourds à travailler, malgré leur ferti-

lité. Mais dès lors qu'il dispose de la traction attelée (araire avec un âne ou un bœuf, voire un tracteur), ces sols de bas-fonds deviennent faciles à travailler : leur forte rétention en eau et en éléments nutritifs fait des espaces qui les portent des terres convoitées. On retrouve la classique inversion des critères qui permet de distinguer les "bons" des "mauvais" pays en fonction des moyens techniques.

Le monde rural semble ainsi sans cesse repousser ses limites spatiales. Mais bien qu'il y ait un net mouvement de colonisation agraire, il est généralement difficile de parler de "front pionnier" au sens propre car il s'agit d'intensification de la pression sur les espaces agricoles plutôt que d'ouverture de nouveaux espaces (sauf exceptions ponctuelles). Les sociétés rurales repoussent les limites écologiques des cultures. La tendance discrète mais nette est de développer du mil (v.) là où ne poussait que le millet, du millet là où on se contentait de faire paître le bétail, du sorgho là où il n'y avait que du petit mil. On cultive de quoi nourrir plus d'hommes sur le même territoire agricole. Ainsi, chaque culture se trouvant en limite de son aire écologique, la subsistance des populations est assurée, mais les aléas naturels, en particulier la sécheresse, ont des effets dramatiques. C'est ainsi que nombre de "catastrophes climatiques" d'aujourd'hui n'avaient que peu d'incidence quand étaient cultivées d'autres productions, voire utilisées d'autres méthodes culturelles.

Toutefois, le fait de repousser les cultures dans des zones où ces dernières étaient traditionnellement peu pratiquées a conduit les agriculteurs à mettre au point des méthodes de préservation des sols : diguettes anti-érosives, poquets ou *zayas* – sorte de petits trous faits dans un sol fragile et peu fertile, dans lesquels on met de la fumure et une graine – du Yatenga (Burkina Faso). Ces méthodes, initialement mises au point pour protéger des milieux extrêmes, sont en train de se diffuser avec profit dans des zones beaucoup moins fragiles sous l'impulsion des ONG mais aussi à la faveur des échanges de population liés aux migrations. Les méthodes mises au point pour les zones fragiles profitent ainsi à celles qui le sont moins. Ainsi, au Burkina Faso, les diguettes anti-érosives mises au point dans le nord du pays mossi, au Yatenga – région très fragi-

lisée par les sécheresses et la surexploitation des sols due à la surpopulation –, ont été largement diffusées dans différentes zones d'installation des migrants (v. p. 265).

Logiques écologiques et économiques du retournement des contraintes

La modernisation du monde rural mais aussi la meilleure connaissance que l'on a des pratiques culturelles ont conduit à reconsidérer l'idée selon laquelle ce monde est soumis aux contraintes naturelles. Ainsi, les outils traditionnels, présentés dans les années soixante-dix comme "archaïques" ont été réhabilités dans les années quatre-vingt, lorsque chercheurs et développeurs ont pris conscience à la fois de leur efficacité et des dangers présentés par des transferts techniques non adaptés (charrue à soc profond qui retourne trop la terre, par exemple, la rendant vulnérable à l'érosion). Les programmes d'aide se sont alors attachés à développer des outils à la fois modernes et adaptés aux conditions locales, en particulier l'araire (qui ne fait qu'"égrotter" le sol).

Mais la modernisation, comme forme d'adaptation aux crises climatiques, concerne aussi l'amélioration des races animales d'élevage. Il est couramment énoncé que l'Afrique subsaharienne ne connaît que peu d'élevage bovin : à cause de la trypanosomiase*, à laquelle les zébus sont très sensibles, l'élevage, essentiellement pratiqué par les Peul, serait cantonné à la zone sahélienne qui ne connaît pas la mouche tsé-tsé, vecteur de cette pathologie. Or, cette représentation est largement battue en brèche depuis les années quatre-vingt, grâce au développement d'un croisement de zébus du Sahel et de taurins des zones forestières (races bovines trypanorésistantes), les *ndama* qu'on retrouve en pays baoulé (Côte-d'Ivoire), dans l'Atakora (Bénin) et le Fouta Djalon (Guinée). Les Peul pratiquaient un élevage nomade qui les conduisait du Sahel septentrional en saison des pluies (pâturages non concurrencés par les cultures) aux régions les plus méridionales de la zone en saison sèche (pâturages résiduels après les cultures). Mais avec les grandes sécheresses de 1973, 1976, 1981 et 1986, le manque d'eau de ces pâturages résiduels a conduit les pasteurs peul à faire descendre leurs troupeaux vers le sud qui avait été plus

avantagé. Ils se sont alors heurtés à la barrière de la trypanosomiase qu'ils ont contournée par ce croisement, lequel leur permet de conserver à la fois les qualités esthétiques et physiques des zébus et la trypanorésistance des taurins.

De même qu'ils s'adaptent techniquement à de nouveaux milieux, les agriculteurs peuvent développer certains atouts de leur milieu d'activité en fonction des grandes tendances économiques. Ainsi alors que le discours commun dénonce la destruction de la forêt en Afrique, on a pu montrer qu'à certains endroits (dans le Kissidougou guinéen par exemple) elle progressait à la faveur de pratiques paysannes qui tentaient par ailleurs et en même temps de la contenir [voir Fairhead et Leach in CIRAD, 1996]. En Côte-d'Ivoire, dans la zone de contact forêt-savane (pays baoulé et sénoufo), les paysans ont un discours centré sur la lutte contre la forêt car la dynamique naturelle forestière y est nette (v. Arbre) : la compagnie d'électricité ivoirienne (CIE) est obligée de couper régulièrement la végétation sous les lignes à haute tension, les sites de villages abandonnés sont repris par la forêt en moins de deux ans (v. p. 265). Néanmoins, la savane y progresse : les paysans, selon leurs propres termes, la "fabriquent" parce qu'elle leur paraît plus favorable aux plantations d'anacardiens (v.). Forêt et savane sont en fait ouvertement décrites comme dépendant localement des choix économiques des communautés villageoises qui favorisent l'une ou l'autre des formations végétales. La forêt était favorisée par le développement caféier, car cette plante, comme l'igname, pousse mieux en terre de forêt. Mais que les agriculteurs viennent à opter pour l'anacardier et le choix s'inverse. Dans tous les cas, qu'il s'agisse de savane ou de forêt, la réserve s'amenuise, tant le besoin de terres augmente avec la croissance démographique.

Un monde du mouvement et interdépendant

Compte tenu de la saturation des terroirs liée à la croissance démographique, d'importants mouvements de population se sont développés à différentes échelles. Ces mouvements ont pris des formes différentes en fonction des habitudes culturelles mais

aussi des densités, qui présentent de très forts contrastes (variations de 100 à 2 habitants au km²).

À l'échelle du terroir d'abord, les déplacements s'effectuent vers les espaces autrefois délaissés (bas-fonds, par exemple) et vers ses limites : ouverture de champs isolés d'abord, puis création de hameaux de culture (v. p. 266) ou de campements qui se pérennisent, donnant parfois naissance à une nouvelle communauté villageoise, indépendante du village de départ. À l'échelle de l'espace réserve qu'était la brousse* : celui-ci a tendance à disparaître, ce qui favorise les conflits fonciers tout particulièrement sur les limites entre les terroirs des zones à faibles densités. Ces zones marginales, où les terroirs non jointifs laissent d'immenses espaces de contact vierges de toute appropriation, sont en cours de colonisation. C'est le cas des vallées "désertes" (du Nakambé et du Mouhoun au Burkina Faso, du Bandama en Côte-d'Ivoire) rendues à la mise en valeur à la suite de l'éradication de l'onchocercose – parasitose appelée aussi "cécité des rivières" [voir Hervouët in BLANC-PAMARD, 1992]. Enfin, les mouvements migratoires conduisent bien des populations en dehors de leur zone traditionnelle d'habitat. Celles-ci peuvent fonder de nouveaux villages soit au sein de leur aire ethnique soit en dehors (cf. *Yam Daabo – Le Choix* – film d'I. Ouedraogo, réalisé en 1986), ou encore aller grossir la population de villages préexistants. Les migrations ne se font pas forcément vers des zones plus favorisées mais vers des zones où les difficultés d'installation paraissent réduites. Ainsi les Mossi du Burkina Faso, population à tradition de migration ancienne, ont développé de grands mouvements vers le sud et le sud-ouest du pays – où ils trouvent de faibles densités et une meilleure pluviométrie –, vers la Côte-d'Ivoire et le Ghana – où ils trouvent du travail dans les plantations –, mais aussi vers le nord du pays (Djibo), dans une zone très sahélienne peu favorisée agronomiquement, mais caractérisée par de faibles densités.

Ces traditions de migration ont cependant d'importants effets retours qui viennent compenser en partie les pertes en forces vives (population en âge de travailler la terre). Dans le pays mossi du Burkina Faso par exemple, bien qu'il existe toujours aujourd'hui un déséquilibre démographique dans les villages d'émigration (v. p. 267),

celui-ci est en partie compensé par l'apport des retours financiers. Les migrants, qu'ils soient partis en ville (v. Villes/campagnes) ou plus fréquemment encore travailler dans les plantations de la Basse-Côte (sud de la Côte d'Ivoire), envoient régulièrement de l'argent au village où ils ont parfois laissé femmes et enfants, et où ils reviennent chaque année ou tous les deux ans, avant, pour certains, de s'installer définitivement tout en maintenant le contact. Ces retours financiers permettent de maintenir le reste de la famille au village et d'équiper ce dernier (en école, PMI, mosquée, église, forage). Il faut en effet souligner l'importance des associations de ressortissants issus de la migration, chaque village comptant les siennes implantées dans les différentes régions d'accueil. Il est caractéristique à cet égard qu'au Burkina Faso la carte des petits barrages se superpose à celle du pays mossi, ethnie très organisée dans sa mobilité, qui multiplie les associations de ressortissants. La vitalité de ces associations s'explique largement par le lien étroit qui lie le villageois à la terre de ses ancêtres, ce qui se traduit aussi par un fort sentiment d'appartenance à un lignage (v. Sorciers).

Les enjeux contemporains autour des maîtres de la terre et des chefs d'exploitation

Un certain nombre de points communs à l'ensemble (ou pratiquement) des civilisations agraires subsahariennes mérite d'être souligné, tant ils permettent de mieux comprendre bien des problèmes actuels. Les grandes lignes qui suivent mériteraient plus de nuance, mais leur propos est simplement de donner les grands axes qui permettent de comprendre un monde considérablement divers et culturellement très éloigné du monde européen. Le plus important est sans doute le rapport à la terre et au politique.

La terre est un bien collectif dont l'usufruit appartient à un lignage (généralement le lignage fondateur), représenté par son aîné, le "chef de terre" – traduction française de termes très différents suivant les ethnies (*teng soba* en moore, *tara folo* en sénoufo, etc.). De nos jours, celui-ci est souvent désigné localement par "propriétaire terrien", c'est-à-dire celui qui a un droit

sur le sol, devenu "propriété", modernité obligeant. De façon fondamentale les hommes ne peuvent cultiver que parce que les forces occultes (v. Sorciers) leur en ont donné l'autorisation et le chef de terre ne peut refuser à qui que ce soit le droit de cultiver pour se nourrir. Il reçoit alors, en échange de son autorisation d'usage du sol, de l'argent ou une part des récoltes (à l'origine pour des sacrifices aux forces occultes). Cette autorisation est normalement limitée : celui qui reçoit une parcelle n'en a que l'usufruit, il ne peut pas la transmettre par héritage et n'a pas le droit d'y planter de cultures pérennes. Ceci reste un principe à la fois fort et théorique. Dans les zones forestières en particulier, il y a bien longtemps que les usufruitiers sont devenus planteurs, circonvenant la règle. Et l'usage ancien voulant que le chef de terre autorise les descendants de l'usufruitier à rester sur la parcelle, l'autorisation de cultiver la terre pour une période indéfinie contre une somme d'argent ressemblait fort à une vente d'un propriétaire (le chef de terre) à un acquéreur (l'usufruitier). Pourtant, en situation de saturation foncière, ce qui est le cas au tournant du XXI^e siècle, les terres venant à manquer, les "propriétaires" se tournent vers les coutumes traditionnelles réglant l'utilisation et la transmission des terres pour les reprendre : la somme que l'acquéreur considérait avoir versée comme prix de son "achat" est requalifiée par le chef de terre en "don, pour le droit d'usage" ce qui lui permet de revendiquer la terre (v. Anacardier). Les nombreux conflits fonciers qui émaillent les actualités africaines ne se comprennent pas sans cette clef. La loi sur le foncier rural de 1998 qui favorise ces pratiques est une des causes de la crise ivoirienne (v.). Cet état de fait conduit à un autre paradoxe : alors qu'il peut sembler une évidence que la sécurité foncière précède la mise en valeur et l'investissement, lorsque les circonstances politiques s'y prêtent, c'est au contraire l'insécurité foncière qui favorise la mise en valeur. Ainsi, lorsque le pouvoir crée une situation foncière nouvelle en décrétant, comme en Côte-d'Ivoire en 1998, que "la terre appartient à celui qui la met en valeur", bien des bénéficiaires usufruitiers font d'importantes mises en valeur

(retenue d'eau, irrigation moderne, plantation) afin de "marquer" les terres qu'ils cultivent, seul moyen de se protéger d'un éventuel retour au "titulaire" (v. Anacardier), tandis que les chefs de terre, qui ne sentent pas menacés par cette loi dans la mesure où leur droit sur la terre est coutumier et où il n'a jamais été remis en cause par les pouvoirs publics, ne font pas d'investissements sur celles-ci. De nombreux fonctionnaires ou salariés de la ville investissent ainsi en milieu rural, sur des terres dont ils ne sont qu'usufruitiers.

Par ailleurs, il ne faut pas confondre les droits sur la terre du chef de terre, qui lui viennent de son statut de descendant du fondateur et qui lui permettent d'être l'intercesseur avec les forces occultes (v. Sorciers), avec le pouvoir politique. Dans certaines ethnies, celles qui ont été peu mobiles à l'échelle historique, les deux pouvoirs sont confondus. Mais bien souvent, le pouvoir politique au village relève d'une autre famille et les espaces concernés par ces deux formes d'exercice du pouvoir ne se recoupent pas forcément. Le chef de terre est souvent issu de familles anciennes, le chef politique, de la dernière strate d'arrivants. Cette dichotomie a été particulièrement bien montrée pour les Mossi du Yatenga (Burkina Faso) [IZARD, 1995]. Mais on la retrouve chez les Mossi du Sud, dans le pays mandingue (Mali, Guinée, Côte-d'Ivoire, Burkina), chez les différents groupes de Sénoufo (Burkina, Côte-d'Ivoire, Mali), dans les royaumes lunda du Shaba ou en RDC. Dans les sociétés très égalitaires et peu hiérarchisées comme les Sara du Tchad, le chef de terre n'a pas de pendant politique, il n'y a que le chef de famille.

Enfin, dans presque toutes les civilisations africaines, la répartition des travaux est strictement sexuelle. Les femmes s'occupent de ce qui a trait à la famille (culture des plantes à sauce, petit élevage) sur les champs de case, les hommes, plutôt des travaux "de base" et de la culture de grands champs (mil, igname, banane, manioc). Cette division des tâches réduisait les femmes à l'accessoire, en manière de production. Depuis les années quatre-vingt, avec le développement des villes et grâce à l'équipement des villages en rete-

nues d'eau, le maraîchage, certaines plantes commerciales cultivées dans les champs de case mais aussi l'élevage des volailles, du petit bétail (ovins, caprins) sont devenus lucratifs. Le mouvement qui tend à associer des revenus financiers aux activités traditionnelles féminines bouleverse les rapports de genre. En effet, les femmes acquièrent ainsi un revenu, dans une région du monde où la reconnaissance sociale est largement fonction de la capacité de redistribution des richesses (v. Sorciers) et traditionnellement, le fait des hommes. Celles-ci s'organisent en "groupements féminins" pour développer de nombreuses initiatives facteurs de grandes améliorations en milieu rural. Néanmoins, il convient de nuancer ce retournement de situation que les hommes savent parfois l'instrumentaliser à leur profit. Ainsi, en Côte-d'Ivoire, dans le Centre du pays (région de Bouaké) ou se développe largement la culture de l'anacardier (v.), les femmes défrichent et cultivent des plantes à sauce, des arachides et de l'igname dans des espaces forestiers encore importants. Elles en tirent des revenus non négligeables. Mais leurs maris sèment discrètement de l'anacardier dont la seule exigence à ses débuts est d'être sarclé régulièrement pour ne pas être étouffé par les mauvaises herbes. Ce sarclage est effectué par les femmes dans le cadre des soins apportés à leurs propres cultures. Au bout de trois ans, la femme ne peut plus cultiver sous l'anacardier et va défricher plus loin, tandis que le mari récupère la plantation "prête à produire" et s'assure ainsi un revenu financier.

Ce sont ainsi de véritables bouleversements qui s'opèrent discrètement "dans le respect des traditions" qui sont fort classiquement utilisées à des fins très modernes.

Du "commercial industriel" au "vivrier marchand"

Jean-Louis Chaléard [1996 ; in LESOURD, 2003] a développé la notion de "vivrier marchand" ce qui a conduit à renouveler les conceptions des rapports entre cultures commerciales (produites exclusivement pour la

commercialisation) et cultures vivrières (produites pour la consommation domestique), en Afrique subsaharienne. Jusqu'aux années quatre-vingt, ces rapports étaient envisagés en termes de concurrence. Or, les cultures commerciales se sont souvent développées par ajout dans le terroir plutôt que par substitution, le modèle arachidier des Sereer (v.) étant l'exemple le plus remarquable. Les associations culturales ont toujours été pratiquées en zone forestière, où les plantations s'installent en même temps que le vivrier : les agriculteurs coupent la forêt et cultivent du vivrier en même temps qu'ils plantent les pieds de cacaoyer par exemple (*coltura promiscua*). L'association avec la banane plantain est particulièrement efficace : les bananiers (grandes herbes monocarpiques et non pas arbres) font de l'ombre aux jeunes plants, le temps pour ceux-ci de ne plus craindre le soleil. Dans les zones de savane où les cultures commerciales sont essentiellement annuelles (arachide, coton), celles-ci sont cultivées en alternance ou en complant avec le vivrier. Une association qui favorise de bonnes récoltes : le mil et le maïs profitent de l'engrais du coton, que celui-ci soit détourné ou que la plante profite de sa rémanence dans les sols. Les grands exploitants ne sont pas les seuls à pouvoir tirer parti de ces associations, même les exploitants les plus modestes jouent sur les deux tableaux, ce qui leur permet d'espérer profiter de la vente des vivriers même si les cours des cultures commerciales baissent. Les conséquences de la systématisation des associations culturales ont été importantes : elles sont à la fois sociales – bouleversement de la répartition des travaux entre hommes et femmes –, économiques – adoption massive des échanges monétaires –, foncières – diversification des stratégies d'appropriation des terres (v. Anacardier), augmentation de la surface cultivée et diminution de la jachère (v. Sereer) – et pratiques – concurrence souvent forte dans le calendrier agricole.

En effet, depuis les années soixante-dix, un "vivrier marchand" s'est développé pour répondre à une demande urbaine en augmentation rapide. Le succès de ce secteur d'activité est fondé sur la consommation de produits essentiellement locaux favorisée par les tradi-

tions alimentaires. Depuis les années quatre-vingt, la modernisation considérable des réseaux routiers et moyens de transport a permis de faciliter l'évacuation des produits, les familles rurales produisant alors non seulement pour leurs "parents" de la ville mais aussi, fait nouveau, pour vendre. Le vivrier devient marchand et rapporte parfois plus que les cultures commerciales traditionnelles, d'autant que les circuits de commercialisation échappent à l'État en restant informels*. Le succès sur tout le continent des riz NERICA, conçus et développés par l'ADRAO (v.), s'explique ainsi par la volonté des agriculteurs de tirer profit d'une plante pouvant intégrer le cercle du vivrier marchand. Ce secteur correspond à des profils de producteurs bien particuliers : jeunes hommes "dépendants" (de la grande famille) qui y voient un moyen d'émancipation, femmes exclues des cultures commerciales classiques qui y voient un moyen d'enrichissement, mais aussi cadres citadins ou fonctionnaires, voire même de modestes salariés urbains qui y voient un complément de revenus, ces dernières catégories ne travaillant pas elles-mêmes la terre. Notons enfin le caractère ambigu du vivrier marchand : ce n'est pas pour se nourrir (soi-même) et c'est du vivrier (plante vivrière), ce qui conduit bien des chefs de terres à revoir les conditions dans lesquelles ils cèdent les parcelles : leur cession ne peut pas être régie par les mêmes règles quand, pour un usufruitier, il s'agit de se nourrir ou bien de dégager un profit.

Soulignons, dans ce contexte, un retournement de conjoncture intéressant : certaines cultures alimentaires d'exportation deviennent des productions autoconsommées, développement local aidant. Ainsi salades, fraises et haricots du Burkina Faso, destinés au marché de contre-saison européen dans les années quatre-vingt et considérés, à l'époque, comme immangeables dans les pays producteurs, sont devenus dans le courant des années quatre-vingt-dix des produits couramment consommés par la population locale, au moins en milieu urbain.

Le monde à l'envers : cultures citadines et émigration urbaine

En ville, les nombreux migrants villageois ayant gardé une culture profondément rurale sont à l'origine de cultures dites "dérobées", implantées dans tous les quartiers où des portions de sol ne sont recouvertes ni par le béton ni par le goudron. Il s'agit généralement de maïs (v. p. 266), plante exigeante cultivée en milieu rural dans le cadre des champs de case, mais on trouve également des buttes d'ignames dans les quartiers périphériques d'Abidjan (Côte-d'Ivoire), par exemple, et des planches maraîchères très soignées sur des trottoirs de Bouaké (Côte-d'Ivoire), qui profitent des abondantes eaux usées de la ville.

Les études menées depuis une dizaine d'années, principalement en Côte-d'Ivoire, au Cameroun et en RDC (v. Urbanités ; Copperbelt), ont permis d'observer enfin une dernière forme de dynamique du monde rural : le retour des citadins vers la campagne. Il est motivé par les crises urbaines qui conduisent les populations installées en ville à reconsidérer les avantages du "mirage-miracle" urbain. Ce mouvement prend des formes variées, qui vont des extensions dans les périphéries des villes à la recherche d'espaces moins saturés et donc moins onéreux (rappelant, à des degrés moindres, la rurbanisation occidentale), à l'investissement important dans un domaine rural de plantation ou de vivrier marchand, en passant par le simple retour au village de chômeurs ou de cadres investissant dans leur village. Il semble toutefois abusif d'utiliser le terme d'"exode urbain" car ce mouvement n'a ni la dynamique, ni l'ampleur d'un exode rural. Par ailleurs, la plupart des "citadins émigrés" dans un village ne reprennent pas pour autant des activités rurales, encore moins agricoles. Tout au plus injectent-ils dans les villages une manne financière qui permet de rétribuer ceux qui travaillent dans les champs. Mais dans ce cas de figure, bien souvent ils ne résident pas à l'année, ils investissent mais sont de passage, continuant à mener des activités de citadin.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes de cette Afrique qui voit des villageois cultiver sur des espaces vides ou des trottoirs en plein cent-ville tandis que des citadins repartent au village organiser une mise en valeur spéculative.

LES MONDIALISATIONS AFRICAINES

Le titre de cette fiche de synthèse est volontairement paradoxal. La mondialisation est en effet, par définition, un phénomène global à l'échelle de la planète. La définition la plus classique décrit la mondialisation (ou son synonyme, la globalisation) comme une extension et une intensification des relations sociales à l'échelle du monde. En termes géographiques, la mondialisation est l'influence de l'échelle mondiale sur les échelles* inférieures (le sens géographique du terme transcendance). Ceci ne signifie pas que la mondialisation soit un phénomène extérieur aux espaces sur lesquels il s'appliquerait. Au contraire, c'est par les lieux eux-mêmes que la mondialisation prend corps. Tendance à l'uniformisation et à l'homogénéisation des sociétés, la globalisation est également transformation et recréation des espaces. En ce sens, l'Afrique est productrice de mondialisation comme les autres régions du monde : les formes et les modalités de la globalisation y sont spatialement différenciées.

La mondialisation n'invalide donc pas les études régionales, pas plus qu'elle ne regroupe sous un même domaine l'ensemble des phénomènes sociaux. Ce que l'on regroupe sous le terme de "mondialisation" est un ensemble de processus et de dynamiques extrêmement variés. Et si la tendance est à considérer la mondialisation comme un mouvement principalement économique, il a en réalité toujours été associé à d'autres dimensions de l'action humaine. Toutes participent à la réduction des distances à l'échelle du globe, distances matérielles par le biais des techniques, mais aussi distances idéelles entendues comme constructions sociales. Ce qui est présenté ici doit être connecté et recontextualisé avec des thématiques plus précises - traitées dans d'autres fiches - chacune susceptible d'alimenter la réflexion sur un mouvement protéiforme en constante évolution.

Mondialisation, occidentalisation, développement

La diversité des processus qui caractérisent la mondialisation permet de la distinguer de concepts *a priori* similaires. Si on la ramenait à une simple unification et uniformisation des sociétés entre elles, la mondialisation pourrait en effet

apparaître comme une formulation renouvelée de notions plus anciennes, le développement et l'occidentalisation. Elle se rapprocherait de l'occidentalisation au sens où l'Europe a été historiquement la première région du monde à entrer dans une phase d'expansion territoriale et à imposer ses structures économiques et politiques à l'ensemble du globe. De la même manière, la mondialisation serait proche de la notion de développement (v.) au sens où elle rendrait compte d'un processus linéaire de progression vers une organisation unique de société à dimension essentiellement économique.

Ces rapprochements sont néanmoins réducteurs. Occidentalisation et développement participent de la mondialisation en tant que phases historiques dans le rapprochement des civilisations et surtout comme idéologies dominantes qui peuvent se diffuser dans les dynamiques de mondialisation. Mais elle ne peut pas être réduite à ces deux termes. Elle reste aujourd'hui un système de systèmes, un processus en cours, avec ses convergences, ses divergences, ses nœuds de réseaux et ses angles morts, ses confirmations et surtout ses contradictions. Elle cumule plusieurs dimensions dont les trajectoires ne sont pas réductibles les unes aux autres : économique, politique, juridique, culturelle, écologique, etc. Dans chacun de ces domaines, les logiques sont spécifiques et les temporalités particulières. Ainsi, si les formes spatiales qui en résultent peuvent être distinguées selon leur plus ou moins grande intégration entre elles, les configurations spatiales intermédiaires ne suivent pas des évolutions linéaires et identiques : l'État (v.) et son organisation territoriale exclusive, les "économies-monde" qui débordent l'État dans leur recherche de nouveaux marchés, les mouvements migratoires qui forment des communautés transnationales en réseaux [DURAND *et al.*, 1992]. La mondialisation n'est pas l'exportation pure et simple d'un modèle unique qui viendrait se superposer et s'imposer sur les réalités territoriales et réticulaires des échelles inférieures. Elle est autant imposée que recréée par les sociétés qui la vivent. Ceci a pour conséquence que la mondialisation implique qu'on s'intéresse aux lieux. C'est par les lieux et leurs interrelations que se fait la mondialisation. Ceci n'est pas une négation des relations de pouvoirs qui existent dans un monde en voie de globalisation. Les configurations spatiales actuelles des relations transnationales, notamment économiques ou politiques, sont extrêmement dissymétriques et concentrées. Mais ces structurations

hiérarchiques ne recouvrent pas l'ensemble des dynamiques de la mondialisation, pas plus qu'elles ne réduisent à néant les marges de manœuvre des plus défavorisés.

L'Afrique, un centre de la mondialisation ?

C'est donc dans des relations très déséquilibrées, mais en soulignant la part de réappropriation propre à chaque situation, qu'il faut aborder les mondialisations africaines. Trop souvent, l'Afrique est vue comme une périphérie du système mondial (v. Clichés), à la traîne dans tous les domaines qui font la réussite du nouveau "village global" : investissements étrangers, commerce international, technologie de l'information, constitution de l'"hyperbourgeoisie" débarrassée de ses carcans nationaux [DUCLOS, 2002]. Pas même capable d'accueillir les délocalisations des grandes compagnies privées internationales, qui lui préfèrent l'Asie, sauf quand il s'agit de stocker les déchets des pays industrialisés [BODIGUEL (dir.), 1990]. Ventre mou du système mondial lorsqu'il s'agit de contrôler les territoires pour lutter contre la menace terroriste transnationale, comme le confirme le récent engagement des forces militaires américaines qui viennent former et consolider les polices africaines. Continent retardé par les guerres civiles qui touchent l'Afrique centrale (v. Brazzaville), l'Afrique de l'Ouest (v. Crise ivoirienne) et la corne de l'Afrique.

Si les difficultés que connaît l'Afrique sont réelles, ceci ne signifie pas que le continent soit "en retard" de la mondialisation. Au contraire, ces difficultés doivent être analysées comme des éléments intrinsèques de la mondialisation. Dans ce cadre, on peut émettre l'hypothèse que le continent africain est un des centres de la mondialisation. Non pas comme espace dominant, porteur des techniques et des imaginaires sociaux susceptibles de s'imposer sur l'ensemble de la planète, mais comme espace sur lequel les effets de la mondialisation sont les plus prégnants, à la fois par leur ancienneté et par leur complexité actuelle.

Un premier élément a trait à l'ancienneté de la mondialisation. Loin d'être un phénomène nouveau, celle-ci trouve ses origines dans une histoire du long terme, au sein de laquelle le XIX^e siècle sera un moment fondateur (v. Conférence de Berlin ; Explorateurs ; Tombouctou). Sur

cette période, la majorité des espaces africains se trouve brusquement plongée dans des trajectoires de globalisation (v. Découpages ; Afrique dans la géographie française ; Développement africain). D'une part, avec la diffusion du capitalisme mondial (la mondialisation de l'économie-monde européenne, v. État) et l'inclusion de l'Afrique dans la sphère des puissances occidentales comme espace de mise en valeur des ressources naturelles et de la main-d'œuvre (v. Copperbelt ; Office du Niger ; Grand barrage ; Chutes Victoria ; WWF ; Éléphant). D'autre part, avec le développement d'importants flux migratoires depuis et à destination de l'Afrique. Le commerce esclavagiste entre l'Afrique et les Amériques (v. Gorée), puis les migrations d'Européens sur le sol africain, notamment dans les colonies d'implantation (Afrique du Sud – v. Johannesburg/Soweto –, Algérie, Rhodésie, Kenya, Angola), transforment profondément les espaces africains. Ces deux éléments sont évidemment à relier à la mise en place du système colonial sur le continent africain. Mise en place d'un système politique, mais plus généralement imposition d'un système de société, véhiculé par la certitude des Européens d'accomplir une œuvre salvatrice et universelle de civilisation des peuples africains (v. Clichés ; Afrique dans la géographie française). C'est ainsi, à travers un régime brutal et autoritaire, une rencontre déséquilibrée qui s'opère entre le colonisateur et le colonisé, mais qui pourtant transforme l'un comme l'autre dans des formes globalisées [BAYART, 2004]. Elle transforme les Africains par l'imposition de nouvelles pratiques religieuses, de nouvelles modalités de contrôle – à la fois territoriales et au sein des institutions – (v. État), de nouvelles façons de se soigner, de nouvelles règles domestiques et publiques (v. Espaces publics ; Urbanités) ; mais elle modifie également les modes de vie des colons, dans leur rencontre avec l'espace tropical (et notamment ses maladies avant le développement de la médecine moderne) comme dans les nouvelles dispositions sociales qu'impose le système de contrôle des populations autochtones. La colonisation est alors davantage une réinvention de la différence qu'une uniformisation des cultures. Elle modifie les distances entre colons et Africains, certes en maintenant ces derniers dans une position d'asservissement mais en inscrivant néanmoins

les deux dans un même univers spatial, définissant les premiers espaces de la mondialisation.

La mondialisation, jeu de frontières

L'Afrique est également au centre de la mondialisation dans ses formes actuelles. Le fait que la globalisation soit un processus en cours et non pas un événement fini entraîne des différences dans le degré d'intégration spatiale entre domaines (économique, politique, culturel, etc.) et entre acteurs. D'une part les espaces intermédiaires fragilisés par la mondialisation sont encore présents et participent à la globalisation. C'est en particulier le cas de l'État, par lequel est médiatisée une large part des relations "internationales" (v. Kadhafi ; Sékou Touré) par opposition aux dynamiques "transnationales" des agents privés (v. Nana-Benz) ou de la société civile (même si ceux-ci utilisent aussi les frontières nationales, y compris dans leurs stratégies de mondialisation). D'autre part, les espaces de la globalisation, créés ou en cours de création, n'ont pas tous les mêmes contours et ne touchent pas tous les mêmes acteurs. Il s'ensuit que ces objets géographiques sont des espaces discontinus et hétérogènes bien plus que des espaces continus et homogènes sur l'ensemble du globe. Les différents "paysages" de la mondialisation ne forment pas un système cohérent à l'échelle du globe mais sont au contraire caractérisés par leurs disjonctions [APPADURAI, 2001].

Le jeu sur les frontières entre ces espaces, sur leur transgression ou sur leur utilisation, est en ce sens au centre des dynamiques de mondialisation. S'il n'existe plus d'espaces entièrement déconnectés des autres, les relations entre espaces disjoints s'imposent comme thématique structurante dans la mondialisation en cours. Bien plus qu'un village global, le monde planétaire est une superposition de champs d'acteurs dont les enjeux sont concentrés sur la définition et la maîtrise des frontières.

• Quels espaces politiques ?

L'Afrique a très tôt connu ces phénomènes de disjonction, en particulier avec la non-congruence entre l'espace politique mis en place au lendemain des indépendances

(l'État africain indépendant) et les espaces économiques centrés sur les anciennes puissances coloniales, l'URSS ou les États-Unis. Le phénomène s'est renforcé ces dernières décennies. Comme dans les autres régions du monde, la disjonction entre l'espace économique des firmes multinationales et l'espace politique de l'État africain est devenu l'un des enjeux les plus importants de la période contemporaine.

En Afrique, la difficulté est renforcée par les dynamiques à la fois internes et transnationales (ethniques, commerciales, religieuses, etc.) qui fragilisent la construction d'une unité nationale (v. Ethnie ; Musées). Dans ces conditions, l'État africain ne suit pas les modèles canoniques de l'État européen et s'est détaché d'une structuration territoriale pour adopter des formes réticulaires d'organisation spatiale (v. État). D'un point de vue formel néanmoins, la structuration territoriale demeure la norme internationale. C'est l'État qui a le pouvoir d'agir dans les instances internationales (notamment l'ONU et ses agences spécialisées), qui reçoit et répartit l'aide au développement, qui, responsable de la situation sanitaire des populations africaines, constitue l'un des acteurs des négociations internationales en matière de traitement médical ou de prévention (v. VIH/Sida ; Préservatifs), etc. Consolider l'État est ainsi un enjeu à la fois financier et symbolique pour les dirigeants africains.

C'est dans ce contexte que de nombreuses expériences d'intégrations régionales ont été mises en place, avec l'objectif de renforcer le poids des pays africains dans les sphères globalisées tout en maintenant le cadre étatique. Il existe actuellement une dizaine d'organisations régionales – Union du Maghreb arabe (UMA), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Southern African Development Community (SADC, v.), Common Market of Eastern and Southern Africa (COMESA), Zone Franc*, pour ne citer que les organisations en activité les plus importantes –, principalement orientées vers des coopérations économiques ou monétaires, sans compter les structures continentales (Union africaine et NEPAD). Ces agences sont néanmoins confrontées à deux problèmes principaux. D'une part, elles multiplient les appartenances : de nombreux pays sont membres de

plusieurs organisations, ce qui ne facilite pas l'intégration, même si cela permet aux gouvernements de jouer sur plusieurs tableaux à la fois. D'autre part, dans un contexte où l'unité nationale est difficile à consolider, l'ajout d'un niveau régional supplémentaire ne simplifie pas la donne, en particulier si les moyens financiers et la volonté politique font défaut (v. SADC).

À l'échelle globale, la plupart des pays africains font aujourd'hui partie des grands organismes internationaux (Banque mondiale, FMI, OMC, PNUD, PNUE, etc.) et sont signataires des conventions internationales. Mais ils peinent à faire entendre leurs voix dans une configuration où les instances politiques sont largement déterminées par le poids économique des États. On sait par exemple que le vote de l'assemblée générale de l'ONU sur la question de l'intervention américaine en Irak en 2003 a donné lieu à de nombreuses tractations de la part des États-Unis (comme de la part des pays européens opposés à l'intervention) avec les pays africains, qui ont principalement pris la forme de promesses d'aide financière en échange d'un vote de soutien. Cette proximité des votes entre pays africains et ancienne puissance coloniale (ou géostratégique) est d'ailleurs une marque de fabrique des relations de la France avec son pré-carré africain.

L'État structure encore fortement les modalités d'inscription politique dans un espace mondial. Par comparaison, la formation d'une société civile africaine mondialisée est encore particulièrement réduite et répond le plus souvent à des logiques économiques.

• Quels espaces économiques ?

Le paysage économique et financier mondial, s'il est aussi confronté à des nouvelles formes de disjonctions, se caractérise néanmoins par sa très forte concentration. Dans ce schéma centralisé, l'Afrique est indéniablement une zone périphérique.

Cette position du continent est illustrée par le poids respectif de la dette et de l'aide au développement. Alors que cette aide s'est élevée à 15,4 milliards de dollars en 2001, la dette extérieure totale des pays du continent était de 294 milliards de dollars en 2002... En dehors de toute position idéologique et parallèlement à une évaluation portant sur

les difficultés internes aux économies africaines, une analyse en terme de globalisation doit prendre en compte l'impact structurel que peuvent avoir les positions dominantes des grands groupes industriels (principalement occidentaux, mais également de plus en plus chinois et indiens) dans la mise en place d'une économie africaine mondialisée.

Sur deux domaines à la pointe de la globalisation, le trafic aérien et la téléphonie mobile (v. Téléphone), les firmes occidentales occupent une part substantielle des marchés soit directement soit par le truchement des entreprises locales qu'elles contrôlent.

Dans ces conditions, la focalisation des gouvernements africains sur les investissements directs étrangers est un pari risqué. Certes, ces investissements constituent des rentrées fiscales importantes et permettent la création d'emplois. Mais ils ne contribuent souvent que de manière limitée au développement économique du pays, profitant surtout à quelques secteurs et quelques acteurs privilégiés, comme le montre l'exemple des hydrocarbures, qui constituent encore la principale cible des investisseurs étrangers (v. Pétrole). L'or noir de quatre pays (Tchad, Algérie, Angola et Nigeria) a justifié près de la moitié des 14 milliards de dollars investis en Afrique en 2003.

Cet exemple montre également que la concentration financière n'est pas uniquement vraie à l'échelle transcontinentale, mais qu'elle existe aussi à l'intérieur même de l'espace africain, où l'Afrique du Sud et l'Afrique du Nord se distinguent du reste du continent par l'importance de leurs économies et leur capacité à déborder le cadre national. Outre les différences de PIB entre pays (v. Tableau), la concentration se voit également dans la taille des entreprises africaines. Sur les 100 premières firmes du continent, près des deux tiers sont sud-africaines, 11 sont marocaines, 7 égyptiennes, 4 tunisiennes, 3 algériennes. Seules les mines et le pétrole permettent à quelques entreprises d'Afrique tropicale d'être présentes dans ce classement.

Le tourisme est un autre secteur de l'économie mondiale caractérisé à la fois par sa concentration et sa disjonction. Concentration parce que les touristes internationaux (Américains du Nord, Européens et Japonais) privilégient les destinations proches de leurs lieux de résidence. L'Europe,

les États-Unis et le bassin caraïbe ainsi que la Chine sont les principales zones touristiques mondiales, alors que l'Afrique est marginale dans ces flux. Elle n'a accueilli que 30 millions de touristes en 2002 (avec néanmoins une progression constante depuis les années quatre-vingt), représentant 4,4 % du volume mondial des franchissements des frontières étatiques à vocation touristique. L'Afrique du Nord profite néanmoins de sa proximité avec l'Europe : l'Égypte et la Tunisie ont reçu cinq millions de visiteurs chacune, le Maroc 2,2 millions. Seule l'Afrique du Sud fait mieux sur le continent, avec 6,5 millions de visiteurs en 2002. Les autres pays africains sont des destinations périphériques : près de la moitié des États accueille moins de 100 000 touristes par an.

Le tourisme pratiqué en Afrique explique par ailleurs la disjonction qui caractérise ce secteur. Dans la majorité des pays, les voyageurs internationaux privilégient deux types de tourisme : la visite des parcs nationaux (v.) et les activités balnéaires. Dans les deux cas, la proportion de touristes occidentaux est importante et les destinations sont extrêmement ciblées. Seuls quelques pays ont une économie touristique bien développée (Afrique du Sud, Kenya, Botswana pour les parcs ; Kenya, Tunisie, îles Maurice et Seychelles pour le tourisme balnéaire) et surtout ces formes de tourisme créent des enclaves, au sein même des territoires nationaux : les réseaux touristiques (commercialisation du produit et transport des touristes) sont directement connectés aux parcs ou aux plages et évitent généralement le reste du pays en s'inscrivant préférentiellement dans des complexes touristiques, des clubs de vacances, etc. Ces phénomènes d'enclaves sont renforcés par les problèmes politiques que traversent certains pays, qui incitent les touristes à limiter les excursions en dehors de ces espaces fermés, voire à éviter certains pays autrefois très visités (Algérie, Zimbabwe). Les seules exceptions concernent l'Égypte (et le Maroc dans une moindre mesure), dans lesquelles un tourisme culturel est bien développé, mais néanmoins très concentré sur les monuments historiques (v. aussi Gorée). Dans ces conditions, les conséquences culturelles du tourisme international sont limitées et souvent négatives, alors que le tourisme, par sa nature même d'industrie du déplacement, pourrait permettre des dispositions originales de rencontre et d'échange à l'échelle globale. Le tourisme globalisé reste, en Afrique et y compris dans les

îles, une activité élitiste (les safaris cynégétiques en Tanzanie rapportent en moyenne 900 dollars par jour et par touriste ; le prix des séjours balnéaires aux Seychelles ou à Maurice est d'environ 1 200 dollars) et est davantage centrée sur la découverte de milieux naturels exotiques que sur la rencontre d'autres cultures. La réduction de l'altérité permise par le déplacement est limitée par les déséquilibres économiques entre populations locales et touristes ; ceux-ci restent cantonnés dans des espaces sociaux plus connectés aux lieux d'où ils viennent qu'aux espaces qu'ils traversent.

Il ne faut pourtant pas réduire la mondialisation à une simple convergence des élites dans une concentration des pouvoirs politiques ou économiques. Les espaces de la mondialisation passent également "par le bas" (secteur informel* et aussi v. Château-Rouge), dans des formes plus marginales, même si elles se caractérisent par leur profonde disjonction vis-à-vis des espaces de l'élite mondiale. Deux exemples permettent d'illustrer ce constat.

L'agriculture africaine occupe une place paradoxale dans les dynamiques de la mondialisation. Elle est d'une part une activité largement déconnectée des systèmes mondiaux, en particulier quand elle est basée sur une production vivrière (v. Sereer). Mais par son importance numérique, elle constitue un enjeu majeur des rapports internationaux. La population agricole africaine a augmenté de 20 % ces dix dernières années et compte aujourd'hui plus de 450 millions de personnes. Au temps des technologies de l'information, l'agriculture représente ainsi l'un des domaines économiques présentant le plus fort taux de développement en Afrique (v. ADRAO ; Anacardier). La plus ou moins bonne santé du secteur a donc des influences sur l'ensemble des économies nationales et plus particulièrement sur les dynamiques migratoires entre les campagnes et les villes (v. Ville/Campagne ; Dynamiques rurales ; Urbanités ; Copperbelt). Les modalités d'insertion des agriculteurs dans les réseaux mondiaux de l'agroalimentaire sont donc des questions centrales à la fois pour la définition des politiques publiques nationales et pour les stratégies à adopter au niveau international. Certains gouvernements africains en ont conscience quand ils interdisent l'importation d'OGM qui peuvent amener une dépendance directe des petits producteurs vis-à-vis des firmes

détentrices des brevets. Ce fut notamment le cas au Mozambique, au Zimbabwe et en Zambie lors de la crise alimentaire d'Afrique australe de 2002 durant laquelle les Américains ont proposé leur aide sous forme de maïs génétiquement modifié. La position stratégique est également visible quand les États africains demandent, dans les négociations de l'OMC de Cancùn (Mexique) en 2003, que les subventions fournies aux agriculteurs occidentaux soient interdites, permettant aux agriculteurs africains d'être compétitifs sur le marché mondial, ou simplement moins menacés dans leurs propres pays par des importations subventionnées. On estime qu'environ 360 milliards de dollars de subventions sont versés annuellement aux agriculteurs de l'OCDE, alors que l'aide mondiale au développement n'a pas dépassé 60 milliards en 2002.

Les mouvements migratoires internationaux sont aussi des formes de mondialisation disjonctives, parce qu'elles opèrent aux interstices des cadres juridiques et politiques internationaux, tout en utilisant les moyens technologiques de la mondialisation. Alors que la théorie économique libérale stipule que la liberté de mouvement des capitaux et de la main-d'œuvre est nécessaire au fonctionnement du marché, la structuration politique internationale actuelle favorise les flux de capitaux mais pas la liberté de déplacement des populations. C'est cette situation que dénonce le président sénégalais Abdoulaye Wade quand il propose de créer des passeports d'affaires qui puissent permettre aux entrepreneurs africains de ne pas trop souffrir des restrictions de déplacements dont ils font l'objet dans leur travail.

Néanmoins, les entraves à la liberté de circulation n'empêchent pas de nombreux Africains d'aller tenter leur chance ailleurs, notamment en Europe (où l'on recense officiellement plus de trois millions d'adultes ressortissants d'un pays d'Afrique, dont deux millions du Maghreb), mais également à l'intérieur du continent africain lui-même (v. VIH/Sida ; SADC). Depuis les années quatre-vingt, ces migrations ont changé de nature, notamment avec l'apparition de nouveaux moyens de communication. Les destinations se sont diversifiées, les allers-retours entre le pays d'origine et le pays de destination sont plus nombreux, et surtout les modes d'intégration dans les sociétés d'accueil se sont ouverts, ne suivant

plus uniquement des trajectoires familiales ou nationales, mais privilégiant davantage le métissage. Ces migrations qui construisent la mondialisation “par le bas” [TARRIUS, 2002] suivent des réseaux que n’arrivent pas entièrement à contrôler les structures de l’État ou les compagnies privées sur lesquelles les gouvernements africains se déchargent de plus en plus pour le contrôle du territoire national et des frontières.

Les migrations recoupent en ce sens les espaces de “subversion de la territorialité” qui caractérisent les relations transnationales africaines, qu’il s’agisse de trafic commercial aux frontières des États ou des constructions de réseaux interpersonnels fondés sur la religion, l’appartenance ethnique ou les diasporas économiques (v. Château-Rouge) [CONSTANTIN, 1996].

• Quels espaces culturels ?

C’est souvent dans les villes que se cristallisent et se rencontrent ces différents espaces de la mondialisation (v. Urbanités). Les réseaux économiques croisent au sein des villes les réseaux migratoires et tous deux s’imposent comme des forces déterminantes face aux structures territoriales de l’État. En Afrique néanmoins, ces villes globalisées ne possèdent pas les attributs qu’on accorde généralement aux “villes globales”. À l’exception de Johannesburg (v.) et, peut-être à plus long terme, du Caire, les villes de l’“archipel mégapolitain mondial” ne sont pas situées en Afrique [GAWC, 2004]. Est-ce à dire que les grandes métropoles africaines sont en dehors des phénomènes de mondialisation ? Oui si, comme on le fait normalement, on évalue les villes selon la concentration des pouvoirs, économiques, politiques et intellectuels, qu’elles accueillent. Non, si on adopte une position plus marginale pour s’intéresser à la ville comme lieu de création d’une mondialisation disjonctive, alternative, non pas productrice de sens pour une mondialisation ordonnée mais comme espace décalé, “contrepoint” des grands mythes du contrôle économique et politique du système-monde [Constantin in LAÏDI, 1998].

En ce sens, le ventre mou de la mondialisation que peut représenter l’Afrique offre paradoxalement des espaces de liberté pour l’émergence de cultures de la mondialisation non

encadrées. L’importance des modes populaires dans la production culturelle africaine et leur degré de métissage montre la profonde imbrication de la culture moderne africaine dans des problématiques et des réflexions globalisées (v. Tissus ; Cinéma). Influence cubaine dans la musique soukous zairoise, vitalité du rap sénégalais qui se réapproprie les modes américaines, importance de l’Éthiopie pour le reggae jamaïcain, etc. Le terme de *World Music* ne fait qu’euphémiser la diversité des mélanges en même temps qu’il rappelle que la culture africaine doit passer par les centres médiatiques et économiques que sont Londres, Paris ou New York pour émerger comme musique mondiale (v. Salif Keita).

De la même manière, le sport est une pratique culturelle populaire par laquelle l’Afrique s’affirme comme espace mondial (v. Football), tout en souffrant encore des limitations liées à la forte dépendance des sports vis-à-vis des grands groupes de télécommunication et de médias. Comme le montre admirablement le film *When we were kings* [GAST, 1996] à travers le combat qui opposa, en 1974 à Kinshasa (Zaïre), les deux boxeurs afro-américains Mohammad Ali et George Foreman, les cultures africaines sont profondément mondialisées en ce qu’elles associent intrinsèquement la dissymétrie des relations de pouvoir qui pousse à l’uniformisation et la récréation de la différence qui s’opère quand l’espace est globalisé. Dans le film, qui articule le récit de la longue préparation *in situ* des boxeurs et celui du montage du concert commun de James Brown, BB King, les Crusaders et Miriam Makeba, sport et musique s’imbriquent étroitement pour construire un motif identitaire, impliquant une mondialisation sportivo-musicale et participant aussi bien à la reconstruction des racines africaines des Afro-Américains qu’à l’affirmation des Sud-Africains noirs.

C’est donc probablement à l’interface d’une hiérarchie mondiale et d’espaces marginaux créatifs que se construisent actuellement les mondialisations africaines, dans un pluriel qui différencie les lieux, les villes et les régions. Mais, comme souvent, les outils analytiques qui cherchent à cerner un phénomène aussi complexe que la mondialisation sont en retard par rapport aux réalités sociales.

URBANITÉS AFRICAINES

Les villes africaines construisent en grande partie la réalité actuelle d'un continent encore largement rural (v. Villes/campagnes). En particulier, elles sont d'importantes interfaces entre le continent et le reste du monde (v. Mondialisations) : elles concentrent et polarisent les infrastructures de transport et, à ce titre, contribuent à organiser les migrations de population à différentes échelles. Comme dans le reste du monde, elles regroupent des populations différentes, par leur origine géographique ou "ethnique" (v. Ethnie) comme par leur statut social : cela est à la fois source de tensions (v. Brazzaville, pour un exemple extrême) ou de richesse, économique ou culturelle (v. Nana-Benz ; Salif Keita ; Téléphone). Les villes africaines sont donc d'importants lieux d'innovation sociale ou de diffusion de ces innovations.

Les villes africaines présentent également les caractéristiques des "villes du Sud" ou du "Tiers Monde", communes donc avec d'autres continents. Deux éléments sont à retenir en priorité : d'une part, l'importance du modèle urbain colonial, que ce soit par la dualité spatiale et morphologique qu'il installe dans la ville ou par son usage référentiel dans l'aménagement urbain contemporain [MASSIAH et TRIBILLON, 1988] (v. Espaces publics). D'autre part, la "pauvreté du plus grand nombre" : la grande majorité de la population de ces villes est pauvre, la classe moyenne et les privilégiés n'en forment qu'une minorité (v. Tableau). C'est ce qui permet en grande partie de comprendre des phénomènes comme l'importance du secteur informel*, l'emprise spatiale des quartiers spontanés ou les difficultés de la gestion urbaine (v. Johannesburg/Soweto).

Enfin, ces villes sont à comprendre dans un contexte proprement africain : celui de la croissance démographique très forte et d'une croissance urbaine encore supérieure, dont les conséquences ne sont amorties ni par une croissance économique suffisante (v. Développement) ni par un État (v.) trop souvent défaillant.

Les villes africaines apparaissent donc largement comme des villes en crise, une crise qui aurait tendance à s'aggraver. On assiste ainsi à une importante montée du

chômage dans la dernière décennie, à la multiplication des trajectoires sociales descendantes [LEIMDORFFER et MARIE, 2003] et, en conséquence, à ce que certains appellent une "informalisation" généralisée (modes de vie et pratiques, fonctionnements économique et politique, usages de l'espace urbain, etc.) des espaces urbains. Elle est accentuée par une désorganisation partielle ou totale des systèmes d'encadrement "par le haut" et un certain désengagement des autorités que les initiatives citoyennes tentent tant bien que mal de compenser (v. Espaces publics ; Johannesburg/Soweto). La crise urbaine est aussi sanitaire, même s'il faut rappeler que la géographie de la santé s'inscrit de façon complexe dans le rapport villes/campagnes (v.) : le milieu urbain peut certes favoriser le développement de certaines pathologies (v. Moustiques) ou concentrer des populations à risques (v. VIH/Sida), mais il offre plus de possibilités de prévention et de soins (v. Préservatifs).

Enfin, cette évocation des caractéristiques des villes à l'échelle du continent ne doit pas masquer d'importantes disparités internes, entre très grandes villes et villes petites et moyennes par exemple (v. Touba) [BERTRAND et DUBRESSON, 1997]. De même, les différentes puissances colonisatrices ont imprimé leur marque sur la morphologie des villes qu'elles fondaient ou refondaient (en Afrique du Nord particulièrement). Des différences entre ensembles géographiques (v. Découpages) peuvent également se lire dans le paysage urbain, entre villes de la ségrégation et de l'apartheid* (v. Johannesburg/Soweto), mégapole ouest-africaine (v. Crise ivoirienne), villes chaotiques d'Afrique centrale (v. Brazzaville) et, un cas en soi, villes arabes.

Un rythme d'urbanisation particulier

Très globalement, des éléments communs concernant le rythme historique de l'urbanisation peuvent être identifiés : un démarrage très irrégulier mais dans l'ensemble tardif et lacunaire [COQUERY-VIDROVITCH, 1993]. À l'exception de quelques carrefours intérieurs de routes fluviales ou terrestres, l'essor urbain fut localisé sur les pourtours d'un continent massif : portes du désert et villes-marchés

du Sahel en limite du Sahara (v. Sahara ; Tombouctou), cités swahili de l’océan Indien, ports de traite de la côte atlantique en sont les principaux exemples. Les villes d’Afrique du Nord sont une exception [CHALINE, 1996] : l’empire romain avait déjà structuré cet espace de pôles urbains. La fondation des villes d’Afrique du Nord les plus emblématiques date cependant de la conquête arabe et de l’islamisation, qui débutent en 634 : ainsi, les conquérants fondent successivement sur leur chemin Fostat (future Le Caire, Égypte) en 641, Kairouan (Tunisie) en 670, Fès (Maroc) en 810 et Marrakech (Maroc) en 1070.

Le moment colonial reste fondamental pour comprendre les villes africaines actuelles. Il est doublement fondateur : de villes – historiquement, une grande part des villes d’Afrique subsaharienne, ainsi que Casablanca, sont d’origine coloniale – et d’idéas – puisque l’urbanisme moderne (c’est-à-dire postérieur aux indépendances) est issu de l’urbanisme colonial sur le plan technique et méthodologique [MASSIAH et TRIBILLON, 1988] (v. Ouagadougou). La logique coloniale s’inscrit d’abord dans le choix du site, la ville devant être interface, le plus souvent portuaire et/ou fluvial entre l’Afrique et la métropole : ainsi, Abidjan (Côte-d’Ivoire) s’étend sur les rives d’une lagune, Dakar (Sénégal) sur une presqu’île, Lagos (Nigeria) sur des îles et une presqu’île. Le modèle colonial applique ensuite des principes ségrégatifs stricts, en divisant l’espace en deux sous-ensembles au nom révélateur, le “village indigène” et la “ville européenne”. L’équipement du village est rudimentaire, sa voirie rarement aménagée, son éclairage public inexistant, comme les branchements d’eau individuels – à l’opposé de la situation prévalant dans les quartiers européens. Il en est d’ailleurs séparé par un no man’s land ou une large artère baptisée boulevard d’isolement ou encore une voie ferrée, le tout pour des raisons de sécurité (lutte contre la propagation des incendies), de sûreté (déploiement des forces publiques) et de salubrité (prévention des épidémies). Cela est encore visible dans la morphologie des villes actuelles comme à Johannesburg (v.) ou à Kampala (Ouganda) : un espace non résidentiel sépare encore les quartiers anciennement réservés aux colonisateurs de ceux attribués aux colonisés. À Johannesburg, il est

occupé par les mines et par de grands équipements collectifs (stade, gares routière et ferroviaire, marché) (v. Espaces publics). Cet urbanisme colonial et ses grandes oppositions (quartiers des colonisateurs/des colonisés, ville légale/ville illégale) ne sont donc en rien passésistes mais fonctionnalistes, technicistes et modernistes. Il s’est imposé d’autant plus facilement que l’époque de la colonisation et les régimes post-indépendances lui ont donné entière liberté : l’espace sur lequel il s’appliquait était considéré comme une *tabula rasa*, et cela s’est fait sans égard pour les usages et affectations préalables (v. Ouagadougou). Les citoyens avaient peu de protection législative et pouvaient donc être aisément “dégueerpis” (expulsés). Son efficacité repose sur le fait qu’il y a intégration des pouvoirs agissants sur la ville. L’urbanisme colonial, c’est “la fusion réalisée entre gestion urbaine, gestion foncière et gestion sociale” [MASSIAH et TRIBILLON, 1988] et c’est à ce titre qu’il demeure une référence (v. Johannesburg/Soweto).

Le continent a connu depuis 1945 une croissance urbaine très rapide, que l’on a souvent qualifiée d’explosion urbaine entre 1955 et 1975. Entre 1950 et 1995, la population totale a plus que triplé, mais la population urbaine a été multipliée par 9 sur l’ensemble du continent ! Les effets conjoints de l’exode rural (v. Ville/campagne) et de l’accroissement naturel ont été d’augmenter la population des villes existantes mais aussi de multiplier le nombre de localités urbaines.

D’après la plupart des recensements nationaux, la décennie quatre-vingt a été marquée par un fléchissement du rythme moyen de croissance démographique urbaine et les années quatre-vingt-dix, avec l’installation de la crise urbaine, sont celles du ralentissement. La plupart des pays seraient entrés dans une transition urbaine caractérisée par une stagnation de la croissance urbaine à un niveau encore élevé [DUBRESSON et RAISON, 1998]. Les disparités sont toutefois très marquées à l’échelle infracontinentale et différencient des grands sous-ensembles régionaux – la moitié de la population est déjà citadine en Afrique australe alors que l’Afrique orientale demeure peu urbanisée –, comme des États entre eux (v. Tableau).

Sur le plan morphologique, les villes africaines sont profondément marquées par une distorsion entre :

- Le centre des affaires et de l'administration, souvent localisé dans la “ville européenne” de l'époque coloniale comme c'est le cas à Dakar. Ailleurs, le centre des affaires prend largement la forme d'un *Central Business District* à l'américaine, avec des immeubles à étages, aux façades vitrées : c'est le cas du célèbre quartier du Plateau à Abidjan, mais aussi du nouveau quartier “Ouaga 2000” à Ouagadougou (v.) (Burkina Faso), et encore à Lagos, à Nairobi (Kenya), et dans les villes d'Afrique australe (v. Johannesburg/Soweto).
- Les périphéries, résidentielles, basses et au bâti peu dense (même si les logements peuvent être surpeuplés). Ces périphéries opposent à leur tour :

- Des quartiers de villas, prestigieux, équipés, habités par les plus riches. Ils occupent une surface variée suivant les pays. Les Northern Suburbs de Johannesburg (v.), Ikoyi à Lagos sont parmi les plus connus.
- Des quartiers sous-intégrés, plus ou moins formels, plus ou moins légaux, largement autoconstruits*, comportant peu d'équipements et d'infrastructures mais abritant la majorité de la population urbaine.

Les emplois formels et une importante proportion des emplois informels se trouvent soit dans des zones spécialisées (zones industrielles, ports, zones aéroportuaires) soit dans le centre. Il y donc éclatement entre le lieu de résidence et le lieu de travail (v. Johannesburg/Soweto). De plus, la ville est rarement compacte : des “trous” dans le tissu urbain apparaissent par exemple le long de l'ancienne zone d'isolement, parfois occupée par de grands équipements collectifs [CALAS, 1998]. Le paysage dual s'accompagne évidemment d'une ségrégation sociale marquée et parfois renforcée par une ségrégation “raciale*” ou “ethnique”. Tout cela conduit à parler souvent de *fragmentation* pour les villes africaines [NAVEZ-BOUCHANINE, 2002 et dans DORIER-APRILL, 2001], fragmentation qui serait renforcée par les violences (v. Brazzaville ; Crise ivoirienne) et la faiblesse de la société civile (v. Espaces publics).

Les villes africaines, pour reprendre l'expression de Roland POURTIER [2001] sont plus “filles de l'État” que “filles du commerce”. La fonction publique, les administrations, les fonctionnaires, créent souvent la ville et engendrent une demande importante de services. Dans certains cas – villes arabes, villes de pèlerinage (v. Touba) –, c'est la religion qui est urbanisante.

De fait, urbanisation et industrialisation sont déconnectées en Afrique, à l'exception de l'Afrique des mines (v. Copperbelt ; Johannesburg/Soweto). On a alors affaire à des développements relativement anciens, aux effets couplés urbanisants, industrialisants, mais, même dans ces cas spécifiques, la ville ne maintient son rang que si les services prennent le relais de l'activité minière. Un faisceau d'explications peut être mobilisé pour comprendre cette déconnexion : la faible compétitivité de la main-d'œuvre, son niveau de formation insuffisant, la médiocrité des infrastructures et des équipements, l'étroitesse des marchés locaux sur lesquels le pouvoir d'achat est très faible, les multiples contraintes réglementaires internes, l'importance des circuits parallèles – la fripe pour les vêtements, l'aide en nature détournée, la musique piratée (v. Salif Keita) – et la “prédation” étatique (v. État) y contribuent. Les quelques industries rencontrées dans les villes africaines sont principalement des IAA (Industries agroalimentaires) de transformation des produits locaux : beaucoup d'huileries (huile de palme ou arachide), de brasseries (v. Bière), ou bien des industries du textile (v. Tissus).

Les activités informelles, qu'il est bien difficile de définir, sont donc majoritaires. Elles ont bien rarement fondé les grandes villes (même si elles sont essentielles pour comprendre l'essor des plus petites [BENNAFLA, 2002]), mais elles assurent leur fonctionnement contemporain. En ville aussi, les activités économiques informelles couvrent un très large éventail qui comprend par exemple le commerce de rue au microdétail (une cigarette, un bouillon cube Maggi, un préservatif), l'artisanat (tailleurs, soudeurs), la réparation, la récupération, le transport (du porteur d'eau au livreur à bicyclette et à l'entreprise de taxis collectifs...), le débit de boisson

(v. Johannesburg/Soweto) et la restauration, la pharmacie (pharmacopée traditionnelle ou médicaments récupérés). Les services marchands informels sont également légion : coiffeurs, guérisseurs, transporteurs, bonnes, téléboutiques autour d'un téléphone (v.), d'un fax ou d'une photocopieuse. Toutes ces activités tiennent très largement du "bricolage" de survie et contribuent à créer le paysage urbain en occupant l'espace de diverses manières. Elles informent même l'espace des quartiers urbains de la diaspora (v. Château-Rouge). Elles peuvent être itinérantes, fixes au coin des rues ou dans les marchés (v. Espaces publics), ou assurer des services de proximité en établissant des étals dans les quartiers résidentiels périphériques sous-intégrés (v. Johannesburg/Soweto). Il faut enfin y inclure les activités illégales : commerce des armes, drogue, prostitution, mais aussi la corruption (v. État) qui est une forme majeure dans la circulation des capitaux. Ainsi, les "belles" d'Abidjan sont-elles à la fois les Ghanéennes, les "blancs-bleus" (couleurs de l'uniforme des collégiennes) et les "fins-de-mois"... Les pratiques informelles dans la ville combinent des spatialités et des temporalités variées.

Enfin, l'agriculture est une activité urbaine non négligeable en Afrique (v. Dynamiques rurales). Les villes africaines, leurs paysages et une partie des valeurs de leurs habitants, ont souvent été qualifiées de "rurales". Les cultures vivrières, de subsistance ou marchandes, envahissent les trottoirs de Kinshasa (RDC), les collines de Kampala, les jardins des immeubles de Bulawayo (Zimbabwe), les avenues résidentielles de Douala (Cameroun), le campus de Tananarive (Madagascar). Ce n'est pas nouveau puisque les villes précoloniales présentaient des caractéristiques similaires, mais cela constitue de nos jours une réponse à la crise urbaine en assurant la survie familiale. Il en va de même pour l'élevage urbain qui, outre son intérêt alimentaire et marchand, remplace souvent les réseaux d'assainissement et de collecte d'ordures : par exemple, les chèvres de Nouakchott (Mauritanie) mangent papiers et cartons qui entrent pour 40 % dans leur régime alimentaire quotidien, à l'instar des cochons en Afrique chrétienne et animiste.

Crise urbaine

Dans des pays pauvres en croissance démographique importante (v. Tableau ; Mondialisation), où l'État (v.) ne parvient pas à jouer son rôle social et aménageur, les villes africaines sont des villes en crise, où les problèmes politiques (v. Brazzaville), économiques, sociaux, sanitaires (v. VIH/Sida), de déficit de logements et d'équipement, s'ajoutent les uns aux autres. De plus, les autorités municipales, dotées de faibles capacités financières et institutionnelles, sont généralement inefficaces. L'absence d'amélioration de la situation urbaine, voire une dégradation réelle faisant suite aux plans d'ajustement structurel*, ajoutée à la corruption entraîne un manque de confiance des populations. La croissance urbaine et ses modalités se font en général sans aucun contrôle. Quelques exemples illustreront la variété des problèmes rencontrés.

Dégradations de l'environnement à Dakar

Le problème de la qualité de l'eau y est de plus en plus important : les densités urbaines sont trop élevées pour les puits traditionnels. En conséquence, la nappe phréatique est abusivement sollicitée ce qui, en position littorale, conduit à des intrusions d'eau salée. L'élimination des déchets (traditionnellement étalés à la limite de la ville), et les problèmes d'énergie dans une ville où les plus pauvres dépendent encore exclusivement du charbon de bois complètent le tableau.

• La pénurie de logements dans les villes d'Afrique du Nord

C'est, avec l'insuffisance des services, le symptôme le plus criant de la crise urbaine du monde arabe depuis les années cinquante. Les circuits classiques de production de logements ne sont pas parvenus à absorber la croissance urbaine, ce qui a conduit à une importante prolifération de quartiers non réglementés mais aussi à la densification des quartiers anciens : au Caire, dans les années soixante-dix, on comptait 100 000 hab./km² ! Le cimetière de la Cité des Morts accueille aujourd'hui entre 150 000 et 300 000 habitants [CHALINE, 1996 ; POURTIER, 2001]. Les normes de confort et d'équipement domestique ne font que renforcer

ce constat de pénurie et d'inconfort : au Caire toujours, 56 % des logements seulement ont un raccordement direct à l'eau, 52 % à l'assainissement.

• Une gestion désastreuse : Nairobi

L'autorité locale chargée de la gestion de la ville, le Nairobi City Council élu, a été dissoute en 1983 par le gouvernement pour "incapacité gestionnaire" et dans l'espoir de remédier à la mauvaise qualité des services urbains. Il a été remplacé jusqu'en 1992 par une commission nommée par le gouvernement. Cette gestion gouvernementale, qui n'a pas remis en cause une administration municipale pléthorique, n'a fait qu'aggraver les problèmes. Par exemple, en 1989, alors que Nairobi comptait plus d'un million d'habitants, il aurait fallu 100 camions de collecte des ordures. Il y en avait 10 en état de marche... De même, l'allocation de parcelles à bâtir se faisait de façon informelle et selon le droit coutumier (pour les 9/10^e) – c'est-à-dire que l'occupation des lieux se faisait en accord avec le propriétaire coutumier qui recevait une compensation –, mais pas forcément de façon légale – c'est-à-dire en conformité avec les normes occidentales adoptées par la législation kenyane. Elle n'était donc pas reconnue par la législation d'État. En conséquence, ces quartiers n'étaient ni équipés ni viabilisés [SWILLING, 1997].

Pour interpréter cette crise urbaine multidimensionnelle, Alain Dubresson parle de "faciès urbain de la crise du modèle rentier" (v. État), en montrant que la crise financière et les politiques monétaristes d'ajustement qui l'ont suivi ont entraîné un effondrement des effectifs salariés des secteurs publics et privés, d'où une montée du chômage et du secteur informel. Les citadins ont vu leur pouvoir d'achat baisser et l'écart de revenu qui les séparait des populations rurales se combler, voire s'inverser comme au Nigeria (v. aussi Copperbelt). En Afrique orientale, la situation alimentaire des citadins est critique : au Kenya, 30 % des salariés urbains ne peuvent se fournir le minimum vital de calories pour subvenir aux besoins d'un ménage de 5 personnes ; la plupart des habitants de Kinshasa ne consommeraient plus qu'un seul plat par jour.

Les questions de gestion urbaine sont liées depuis le début des années quatre-vingt-dix aux questions de

décentralisation (à lire plutôt comme un retrait de l'État que comme un transfert de compétences à des pouvoirs locaux) et aujourd'hui aux injonctions des bailleurs de fonds internationaux comme le FMI et la Banque mondiale pour une "bonne gouvernance*". Tout cela aboutit largement à une privatisation des services urbains et à la dégradation de la qualité de la vie des citadins.

Cultures urbaines

La réalité de la crise urbaine ne saurait faire oublier une réalité profonde et durable, l'émergence en ville, principalement dans les plus grandes et dans les capitales, de nouvelles cultures, celles qui portent la modernité.

Les villes sont d'abord porteuses de puissantes représentations : si elles ont fait rêver les Européens de l'époque précoloniale (v. Tombouctou), elles incarnent toujours pour les migrants africains les lieux où ils pourraient accéder à une vie meilleure, en termes économiques, sociaux... Les très grandes villes et les capitales sont également le lieu de la construction problématique de l'État, qui s'y met en scène (v. Ouagadougou ; Espaces publics), et de l'identité nationale (v. Brazzaville ; Musées). Les nouvelles constructions culturelles urbaines sont également très riches, et ne sont pas récentes : ce phénomène caractérise les grandes villes africaines depuis les années soixante-dix. La ville africaine est espace de rencontre, d'échanges, de métissages et d'hybridation en même temps qu'elle instaure et manifeste des ségrégations (v. Espaces publics ; Johannesburg/Soweto). Elle est aussi un lieu de confrontation entre des traditions *réinterprétées* et la modernité (v. Sorciers ; Mondialisations).

Les cultures urbaines présentent une étonnante vitalité, mêlant distinction sociale et brassage culturels intenses, en particulier en ce qui concerne les cultures populaires : nouveaux comportements (v. Téléphone), grands événements et icônes populaires (v. Football), nouvelles sociabilités (v. Espaces publics ; Bière), complexité des langages utilisés, inventivité verbale (le français à Kinshasa, par exemple), vestimentaire (v. Tissus ; Nana-Benz), artisanale, artistique (v. Salif Keita ; Cinéma). Les urbanités africaines – ce qui fait qu'une ville est une ville –, les citadinités – les façons, pour

les citadins, de vivre en ville et de s'approprier l'espace urbain – montrent les capacités créatives et adaptatives d'un continent trop facilement décrié (v. Clichés).

“Les villes agissent comme de formidables transformateurs. Les citadins se sont approprié leur cadre de vie dont l'origine généralement exogène est aujourd'hui oubliée. La plupart d'entre eux, désormais natifs de la ville, se sentent plus proches d'une culture mondiale urbaine que d'une brousse dont ils n'ont plus, bien souvent, qu'une vision folklorique” [POURTIER, 1999]. Un constat particulièrement adapté aux très grandes villes qui pourrait devenir une tendance géographiquement plus large.

VILLES ET CAMPAGNES

Villes et campagnes sont très souvent traitées séparément (v. Dynamiques rurales ; Urbanités), ce qui se justifie par l'ampleur des problèmes abordés. Pour autant, elles ne doivent pas être *pensées* séparément, dans une dualité qui les opposerait les unes aux autres. En Afrique comme ailleurs, villes et campagnes sont reliées par une complexe “géographie des relations”, pour reprendre l'expression de CHALÉARD et DUBRESSON [1999].

Pourtant, la complexité de ces relations n'a pas toujours été reconnue et leur analyse a longtemps souscrit au discours instruit de clichés (v.). La question des rapports entre villes et campagnes est ancienne dans la géographie des pays du Sud et posée déjà par Richard-Molard (v. Afrique dans la géographie française). Après la Seconde Guerre mondiale, la vitesse de la croissance démographique urbaine est l'un des éléments clefs du débat sur le développement (v.) de ce qu'on appelle alors le “Tiers Monde” [CHALÉARD et DUBRESSON, 1999 ; LACOSTE, 1965]. Plusieurs chercheurs, d'inspiration souvent économiste, voient dans cette urbanisation accélérée et comme décrochée de toute industrialisation – contrairement au développement occidental sur le modèle de la révolution industrielle – un problème crucial. Ainsi, LIPTON [1976] et BAÏROCH [1985] analysent la croissance urbaine comme un vecteur de paupérisation géné-

rale, des villes comme des campagnes. Le vocabulaire employé dans ce courant de la recherche est très frappant : on parle de “parasitisme urbain”, on évoque, comme au XIX^e siècle européen, des villes “mangeuses d'hommes”. CHALÉARD et DUBRESSON [1999] résumant ainsi, lapidairement, ces approches pour mieux les dénoncer :

“En état de sururbanisation, les pays du Sud étaient engagés sur une trajectoire d'échec : celle-ci conduisait d'une part au triomphe de mégapoles macrocéphaliques ingérables et qui anémiaient les échelons inférieurs de la hiérarchie urbaine, d'autre part, à la ruine des campagnes et des agriculteurs contraints de quitter la terre pour tenter de survivre dans des villes sans bases économiques viables.”

LIPTON [1976] développe ainsi la thèse du “parti pris urbain” (*urban bias*) [voir Landy in CHALÉARD et DUBRESSON, 1999] : comme lieux de concentration de population, comme lieux de proximité immédiate entre le pouvoir et le peuple (et donc comme lieux de dangers politiques potentiels), les villes ont attiré la majeure partie des investissements nationaux et internationaux ; elles vivent en exploitant les campagnes, en y prélevant des rentes sans que s'opère aucune forme de redistribution économique.

Cette vision très négative des rapports entre villes et campagnes sera réévaluée à partir des années quatre-vingt, notamment par les ruralistes : c'est par l'analyse des processus d'insertion des ruraux en ville que la complexité des trajectoires individuelles – donc des mouvements – sera mise à jour. Les rapports qui lient ou délient les villes et les campagnes sont désormais lus sous l'angle de la diversité [CHALÉARD et DUBRESSON, 1999].

Préalable : entre la ville et la campagne

Avant d'aborder les relations qui relient ces deux ensembles, il importe de rappeler deux modalités très concrètes d'un rapport direct entre villes et campagnes. Tout d'abord, pour reprendre l'expression de Titi Nwel [in Collectif, 2000], “entre la ville et la campagne, la route”. L'étude des réseaux de transports, de passagers ou de marchandises (v. Rail gabonais ; Copperbelt ; Découpages),

est un préalable nécessaire : bien des migrations se dessinent en suivant la cartographie de ces réseaux, souvent centralisés par la capitale (v. VIH/Sida). La qualité de la desserte, sa fréquence, sa rapidité, le mode de transport existant (rail, route, air...), sa qualité, les étapes instituées le long du chemin, etc., forment la toile de fond des relations villes/campagnes. De plus, cette géographie des transports influence voire détermine la croissance de certaines villes. Ainsi, la ville moyenne de Biharamulo, située au nord-ouest de la Tanzanie, connaît une forte croissance, atteignant 5 % en 1992 [BERTRAND et DUBRESSON, 1997]. Celle-ci est due en partie à ses fonctions administratives et militaires, mais aussi au fait que Biharamulo est un nœud du transport par route, pour les marchandises – bière (v.) et tissus (v.) avec les pays voisins – comme pour les passagers – cars quotidiens pour Bukoba, trois fois par semaine vers Mwanza, Ngara et Kigoma. Des activités économiques, créant de la richesse et attirant de nouveaux habitants, se développent pour répondre à la demande des camionneurs et des voyageurs : bars, restauration, hôtellerie, prostitution...

La seconde modalité très concrète des rapports entre villes et campagnes est le contact direct sur le front d'urbanisation. La croissance urbaine (v. Urbanités africaines) s'accompagne d'une extension spatiale, dans les interstices du tissu urbain mais surtout en périphérie, souvent aux dépens de terres agricoles. Usages citadins et usages ruraux se mêlent, formant un paysage en mosaïque et évoquant les relations villes/campagnes sous la forme du "continuum" spatial [GASTELLU et MARCHAL, 1997]. Ces relations-là peuvent être exprimées comme une compétition pour l'espace entre la ville et la campagne. Les usages ruraux que l'on tente de défendre contre l'extension de nouveaux quartiers résidentiels sont multiples : ce peut être le maraîchage, les cultures marchandes, mais aussi un paysage traditionnel, identitaire, que l'on cherche à préserver. FOURNET-GUÉRIN [2004] évoque ainsi les rizières autour de Tananarive (Madagascar), élément constitutif d'un paysage merina (l'"ethnie" de la région capitale), voire d'une "imerinité" du paysage, que l'on défend contre l'extension d'une ville qui se veut moderne jusque dans ses paysages. À Ngaoundéré (Cameroun), le contact ville/campagne par

le front d'urbanisation prend une autre forme, mais la transformation des paysages ruraux sous la pression urbaine est réelle [Tschotsoua et al. in BART et al., 2001] : dans un contexte où la ville triple de surface entre 1970 et 1998, les formations végétales alentour reculent et l'érosion, cause des éboulements, reprend. En outre, la réserve forestière voisine appartenant à l'État disparaît, entièrement défrichée – le bois est une source d'énergie nécessaire à la ville – et son terrain occupé par des activités agricoles liées à la ville, par exemple le pâturage (souvent excessif en termes écologiques) des troupeaux des citadins.

“Une géographie du va-et-vient”

[DUBRESSON et RAISON, 1998]

Les relations entre villes et campagnes se lisent d'abord sous l'angle des migrations. La ville s'est largement constituée par l'arrivée massive des populations rurales, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale. En effet, les débuts de la transition démographique ont permis, par diminution de la mortalité, une augmentation de la population rurale. En même temps, les villes africaines ont connu, pendant le "second âge colonial", un réel essor économique lié à des investissements métropolitains plus importants, et plus productifs, mais aussi à de grands aménagements ou équipements nécessitant une main-d'œuvre nombreuse : l'ouverture en 1950 du canal de Vridi à Abidjan (Côte-d'Ivoire), reliant la lagune à l'océan et permettant le développement du port, en est un exemple. Un certain nombre de ruraux se sont installés en ville et ce mouvement continue dans ces grandes lignes. Cependant, l'emploi de l'expression "exode rural" pour désigner ce processus migratoire, qui l'assimile aux mouvements massifs connus en Occident au moment de l'industrialisation et dans l'après-guerre, peut être trompeur : on ne constate pas en Afrique de désertification des campagnes consécutive à ces migrations. Bien au contraire, dans un contexte de croissance démographique très importante, la population des campagnes continue globalement d'augmenter. L'image de la ville aspirant, telle une pompe, les forces vives des campagnes qui se

retrouvent vidangées, image souvent mobilisée et contournée dans l'usage de l'expression "exode rural", est donc fausse. De plus, l'exode rural et les autres types de migrations ne constituent plus aujourd'hui la principale source de la croissance urbaine : elle est fournie par l'accroissement naturel des citadins déjà installés.

Par ailleurs, une description des migrations entre villes et campagnes en Afrique doit absolument prendre en compte le fait qu'un déplacement physique de l'une vers l'autre ne constitue en rien une rupture définitive dans la vie d'un individu. Bien au contraire, c'est une "géographie du va-et-vient" [DUBRESSON et RAISON, 1998] : certaines migrations ne sont que saisonnières ou temporaires dans leur principe même. Ainsi, les migrants mahafale qui constituent l'essentiel des migrants vers la ville de Tuléar (Madagascar) ne souhaitent pas s'installer définitivement en ville : bien souvent, ils viennent uniquement le temps nécessaire pour gagner l'argent correspondant à leurs obligations lignagères (financement de cérémonies coutumières, comme les funérailles). C'est un premier exemple montrant à quel point les valeurs rurales peuvent influencer sur le fonctionnement de la ville. Même les migrations dites définitives se font sans rupture avec le village d'origine, où le citadin se rend toujours régulièrement, pour les cérémonies coutumières, pour les vacances, pour des visites aux membres de la famille restés sur place ou, l'âge venant, pour une "retraite". Dans ce cadre, le lieu d'origine est évidemment un lieu d'investissement, affectif et symbolique mais aussi financier : d'aucuns marquent leur réussite sociale et financière en ville par la construction d'une maison, voire d'une école ou d'une mosquée, d'autres préparent leur retour éventuel en bâtissant un magasin ou un bar qu'ils tiendront une fois vieux et qui assurera des ressources minimales. Les chefs d'État, avec des ressources évidemment différentes, ont participé à ce processus : Félix Houphouët-Boigny a ainsi proclamé son village d'origine, Yamoussoukro (Côte-d'Ivoire), nouvelle capitale du pays et y a érigé une monumentale basilique. Bel exemple d'investissement en retour !

Inversement, les liens entre les campagnes et les villes sont nombreux. Ils passent d'abord par la mobilisation du réseau de la famille élargie : les ruraux utiliseront l'hospitalité et les compétences urbaines d'un parent citadin pour venir se faire soigner en ville, par exemple. En échange, ils contribueront à l'approvisionnement de la branche citadine en envoyant des produits alimentaires : 70 % des ménages dakarois reçoivent ainsi des colis de nourriture du village [DUBRESSON et RAISON, 1998]. Plus encore, les structures d'encadrement et les valeurs rurales dessinent en partie les villes africaines actuelles. Les pouvoirs traditionnels n'existent pas qu'en zone rurale, ils s'appuient sur des villes, qui leur doivent parfois leur existence : ainsi, Mbaïboun (Cameroun) est le siège du *lamido*, chef traditionnel peul [BENNAFLA, 2002] ; Kampala (Ouganda) s'est développée à partir de la ville capitale du royaume de Buganda [CALAS, 1998]. Les structures ethniques se lisent encore dans la géographie de certaines villes (v. Brazzaville) et les parcelles à construire sont largement allouées par les maîtres traditionnels de la terre (v. Urbanités).

Ces liens réciproques se voient particulièrement bien dans les filières migratoires : l'insertion et l'existence du nouveau migrant en ville (quand ce n'est pas le financement même du déplacement migratoire) reposent sur des réseaux et des solidarités souvent rurales qui s'étendent jusque dans les villes occidentales, territoires des diasporas (v. Château-Rouge). C'est l'existence en ville de parents – ou, au-delà, de "pays", originaires de la même région – qui décide souvent de la destination que l'on va choisir. Ils assurent en général au nouvel arrivant le gîte et le couvert, l'introduisent dans de nouveaux réseaux sociaux, l'aident dans l'obtention d'un emploi.

"Un pied dedans, un pied dehors" [CHALÉARD et DUBRESSON, 1989] : l'expression résume la diversité et la permanence des mouvements migratoires entre villes et campagnes. Le continuum qui existe entre les deux concerne donc les migrants, les paysages (v. Urbanités), comme les valeurs : si les valeurs rurales sont présentes en villes, les valeurs urbaines pénètrent les campagnes en retour, comme le met en scène le film *Bal poussière* du réalisateur ivoirien H. Duparc (v. Tissus).

Synergies économiques

Les analyses anti-urbaines à la P. Bairoch et M. Lipton sont également remises en cause sur le plan économique. Par exemple, la macrocéphalie des pays africains a longtemps été déplorée, comme stérilisant les autres échelons de la hiérarchie urbaine et handicapant le développement économique du pays. Des études plus récentes montrent qu'il n'en est rien. La macrocéphalie a été réévaluée, d'abord dans ses chiffres : le poids relatif d'Abidjan n'a pas varié entre 1936 et 1975 et a régressé entre 1975 et 1988 [BERTRAND et DUBRESSON, 1997]. De plus, le fait de posséder une très grande ville apparaît de moins en moins comme un handicap, mais comme une possibilité d'ouverture du pays aux dynamiques de la mondialisation (v.), de rattachement aux "villes globales" décrites par Saskia Sassen à propos de la Triade (Japon, États-Unis, Europe). Enfin, les villes africaines de taille petite et moyenne conservent des dynamiques propres (v. Touba) et ont su trouver leur place et leur spécificité.

Le réseau des relations entre villes et campagnes, actif sur le plan de la circulation des hommes, fait aussi circuler des biens et des capitaux. L'argent des villes – y compris celles de la diaspora, fait souvent vivre les campagnes, on l'a vu, et le bilan des échanges est positif en leur faveur. Un exemple extrême de cette situation est celui des bantoustans*, sous le régime d'apartheid* en Afrique du Sud : ces réserves, localisées dans des espaces dépourvus de ressources, y compris agricoles, ne vivaient que grâce à l'argent envoyé par les travailleurs migrant vers les mines (v. Johannesburg/Soweto). De plus, ce réseau permet de diffuser un certain nombre d'innovations y compris agricoles (v. ADRAO) – rôle classique de la ville.

Enfin, et en contradiction directe avec les analyses plus anciennes, les villes africaines se sont révélées porteuses de très forts dynamismes pour les campagnes. À la suite des analyses que Jean-Louis CHALÉARD a menées en Côte-d'Ivoire [1996], la distinction classique et manichéenne entre cultures vivrières (avec des techniques peu modernisées et destinées à l'autoconsommation) et cultures d'exportation (apportant des devises mais créatrices de dépendance économique) a été revue pour introduire la catégorie de "vivrier

marchand", cultures vivrières destinées à la vente, tout particulièrement en ville (v. Dynamiques rurales). Ainsi, à Adomonkro (Côte-d'Ivoire), le terroir* a été profondément renouvelé par l'essor des cultures à destination des villes, qui a relayé l'économie de plantation déclinante, dans un espace saturé où les défrichements n'étaient plus possibles [Chaléard dans GASTELLU et MARCHAL, 1997]. On y produit désormais du manioc pour Abidjan (sous la forme d'une semoule, l'*attieke*), du riz, du maïs, de la banane plantain, de l'igname... L'exportation vers la capitale est rendue possible par l'établissement de circuits de commercialisation, soit indirects – via Rubino, la sous-préfecture de 10 000 habitants à 10 km d'Adomonkro –, soit directs – puisque des femmes du village se rendent presque toutes les semaines à Abidjan. De telles évolutions peuvent être suivies dans la plus grande partie du continent : Bernard Tallet [in GASTELLU et MARCHAL, 1997] a ainsi étudié la façon dont le maraîchage à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) est un dynamisme agricole sous influence urbaine. La production allie produits locaux (gombos, mangues, légumes feuilles comme l'oseille pour les sauces) et d'importation (acclimatés principalement du temps de la colonisation : carottes, concombres, fraises, haricots verts exportés vers l'Europe...). Des efforts locaux d'innovation agricole (nouvelles semences), les interventions publiques, les transformations locales des produits avant revente (fabrication de jus de mangues, de confitures...), voire l'ouverture à l'exportation vers l'Europe (des haricots verts notamment) en font un exemple à suivre. L'Afrique de l'Est, autour de Nairobi (Kenya) ou de Kampala, connaît des dynamiques similaires.

Crises et stratégies

Ces interactions complexes entre villes et campagnes ont permis aux populations africaines d'amortir les crises successives auxquelles elles ont été confrontées. On comprend bien, par exemple, que les colis de nourriture envoyés par la partie villageoise de la famille ont pu pallier les difficultés du ravitaillement urbain. L'exemple de Kampala [CALAS, 1998 ; Calas in CHALÉARD et DUBRESSON, 1999] montre comment, en cas de crise (la

guerre civile ougandaise dans ce cas, 1966-1986), les compétences agricoles des citadins sont mobilisées puisque la pluriactivité agricole devient de règle, en particulier chez les Kampalais les plus anciens (et non chez les nouveaux migrants qui bénéficient d'envois de colis alimentaires d'origine rurale), témoignant de l'absence générale de coupure culturelle entre ville et campagne. C'est cette pluriactivité qui a permis d'éviter la pénurie même pendant la guerre civile, en fournissant aux habitants de la ville un régime alimentaire très végétarien à base de la trilogie manioc-bananier-maïs. Inversement, dans les campagnes ougandaises, les zones de ravitaillement de la ville ont changé de localisation, pour éviter les zones de guérilla, et les agriculteurs ont mis au point de nouvelles filières de commercialisation, par exemple celle de la perche du Nil fraîche au lieu de la perche salée.

Dans le domaine des migrations, les crises africaines ont eu comme conséquence l'intensification des mobilités, menant à de véritables recompositions spatiales [DUBRESSON et RAISON, 1998]. Ainsi, les Sereer (v.), traditionnellement présentés comme une paysannerie très enracinée, ont eu recours à la migration vers les villes pour trouver de nouvelles sources de revenus et compenser les effets de la crise agraire. De la même manière, les sécheresses successives ont accentué l'exode rural au Sahel, à destination de pôles urbains nationaux ou hors des frontières (v. Espaces publics) [BENNAFLA, 2002]. Les crises politiques génèrent des déplacements forcés de réfugiés (v.), flux souvent polarisés par les villes. Les crises touchant l'espace rural aboutissent donc à la mobilisation des réseaux migratoires à destination des villes,

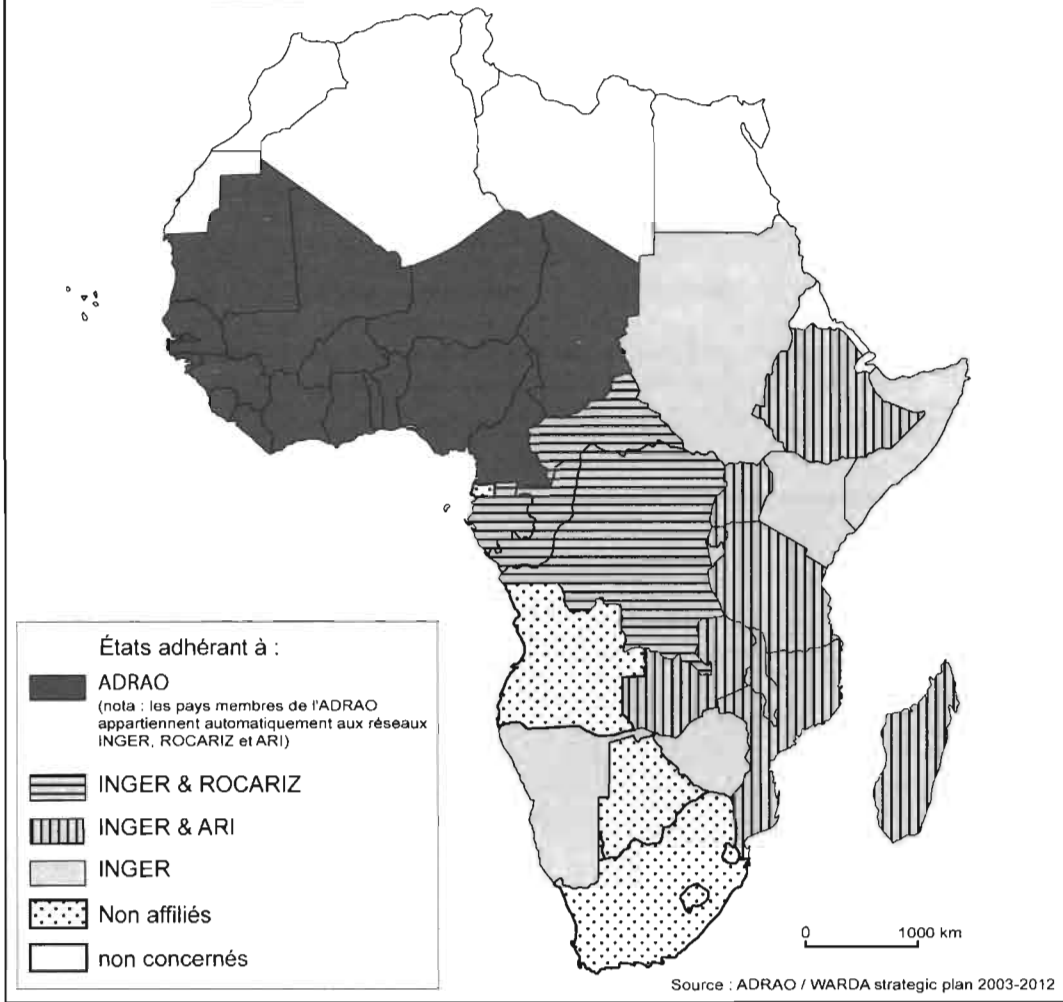
celles-ci apparaissant alors comme des lieux de plus grande sécurité politique ou économique. Inversement, lorsque la crise urbaine prend des formes trop aiguës, le retour vers la campagne ou rétro migration est pratiqué par des citadins sans emploi et sans perspectives d'avenir (v. Urbanités). Le Copperbelt (v.) et la Côte-d'Ivoire (v. Crise ivoirienne) connaissent de tels mouvements.

Dans le domaine économique, les opportunités différentes offertes par les deux types d'espaces sont utilisées au mieux par les populations – qui ont “un pied dedans et un pied dehors”, pour faire face aux différentes crises qui les frappent. Ainsi, la crise du café en pays bamiléké (ouest du Cameroun) a été très largement amortie par l'intervention des citadins bamiléké. Ces derniers, enrichis lors du boom caféier, ont en retour soutenu financièrement les planteurs, insérés dans les mêmes réseaux sociaux. Là, “la ville paye ses dettes envers la campagne” [Kuete in BART *et al.*, 2001].

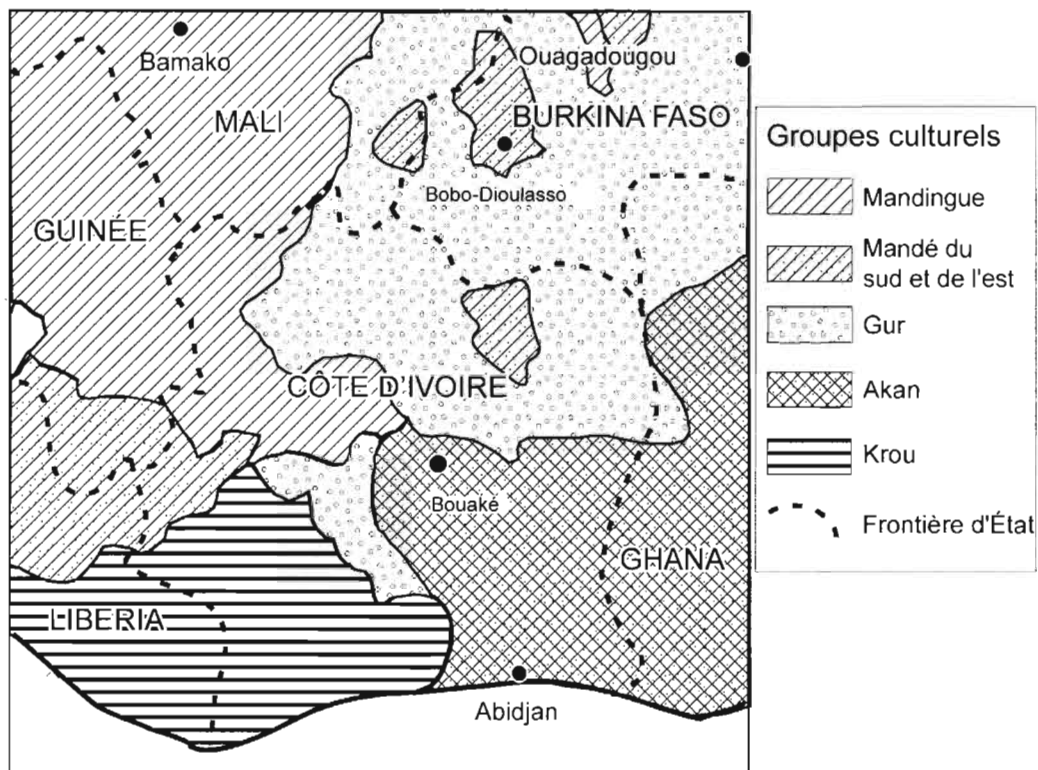
En somme, il y a une imbrication étonnante dans son ampleur et dans ses formes entre les composantes rurales des stratégies citadines (financement de matériel agricole, obtention de forêts classées, spécialisation de périmètres cultivés tournés vers le ravitaillement des villes) et les composantes citadines des stratégies rurales (investissements fonciers et immobiliers, rentes locatives, financement d'activités de commerce et de services) [CHALÉARD et DUBRESSON, 1999 ; DUBRESSON et RAISON, 1998]. Entre villes et campagnes, il y a circulation des hommes, des produits et de l'argent, et chevauchement des espaces, des pratiques, et des représentations.

CARTES ET IMAGES

L'ADRAO : UN RÉSEAU PANAFRICAIN

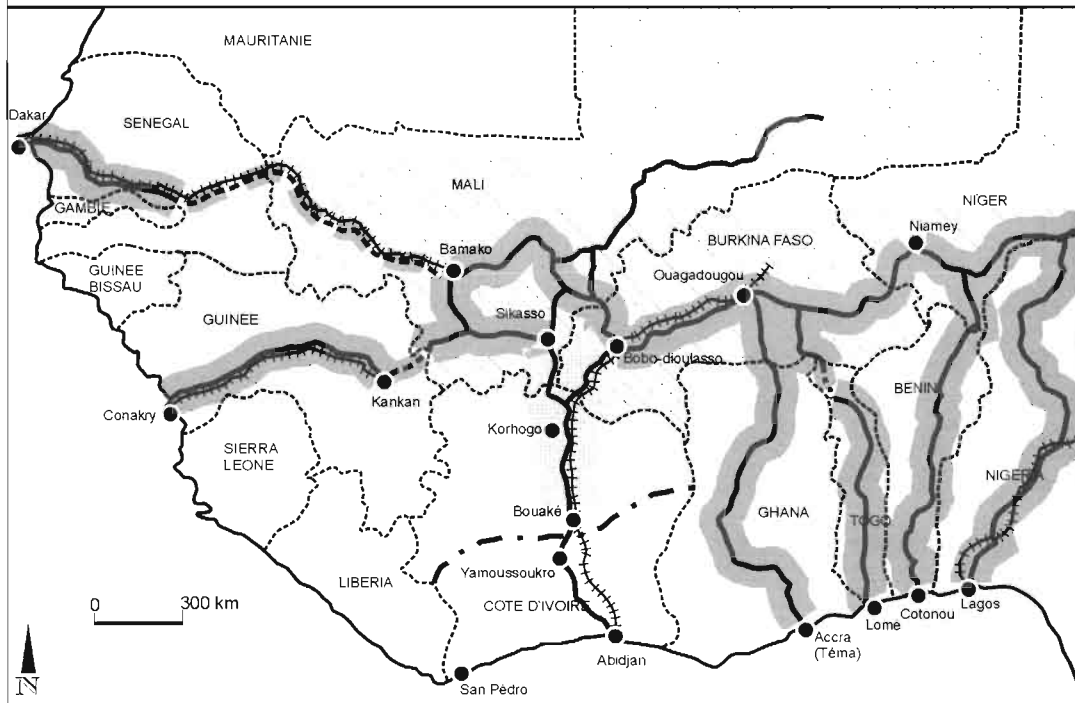


LA CÔTE D'IVOIRE AU CARREFOUR DES CULTURES



d'après Atlas National de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, ORSTOM, 1976

LA CRISE IVOIRIENNE : LA FIN D'UNE HÉGÉMONIE OUEST-AFRICAINE ? RÉORGANISATION DES AXES DE CIRCULATION



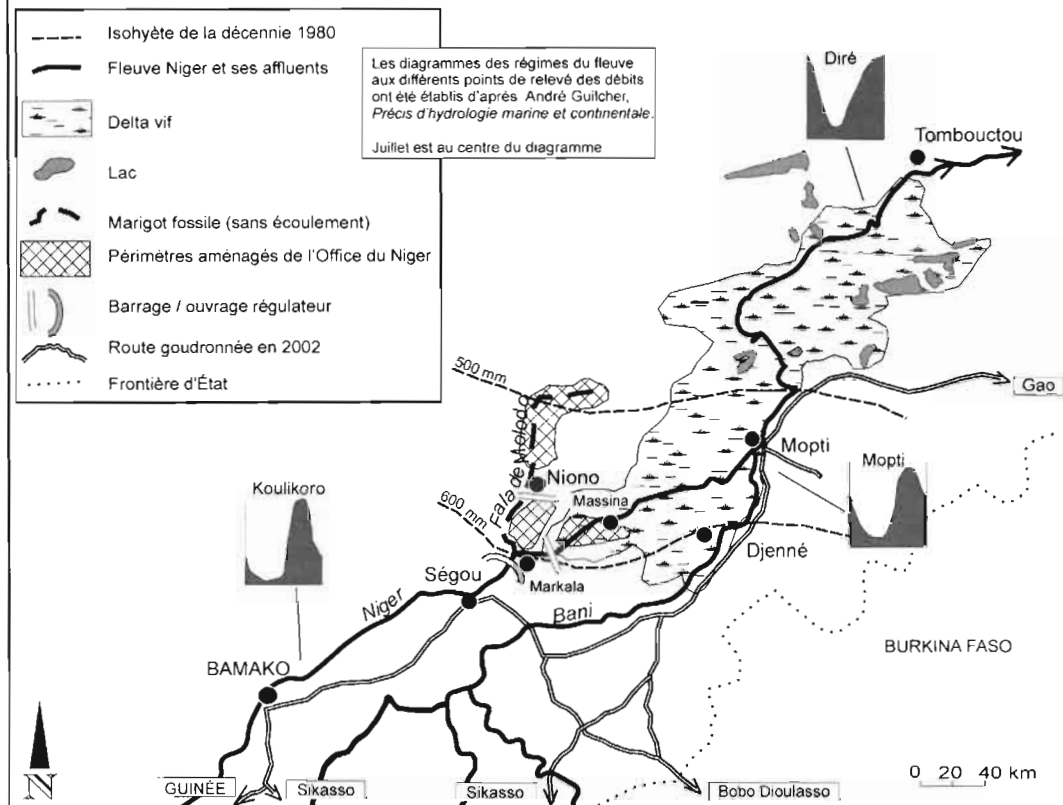
Axe majeur jusqu'au 19 septembre 2002

Axe émergeant / avec revêtement de la route programmé ou en cours

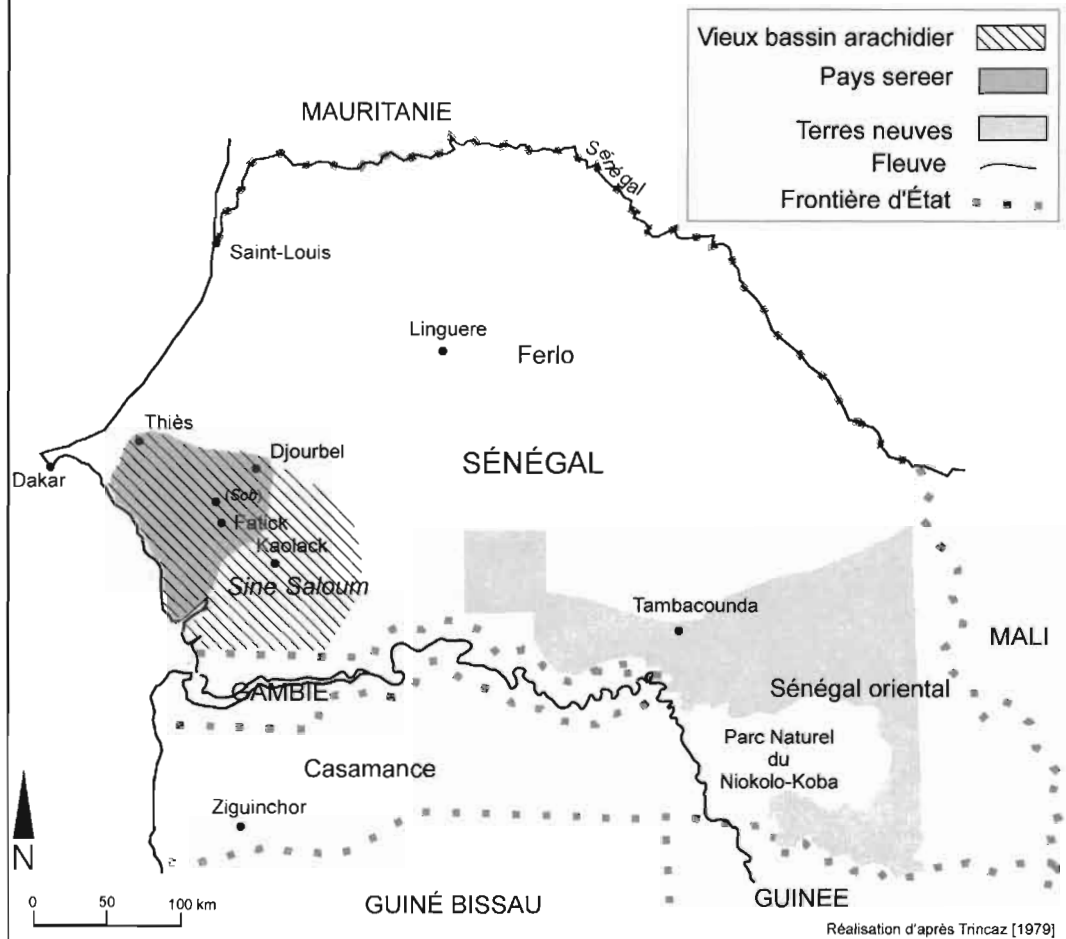


Le delta intérieur du Niger entre Mopti et Douenza, au début janvier 2002. Ces paysages sans fin s'étendent sur plus de 500 km. Le milieu provisoirement amphibie permet à cet homme de pratiquer la pêche à la nasse.
Crédit photo : Yveline Déverin.

L'OFFICE DU NIGER ET LES DELTAS INTÉRIEURS

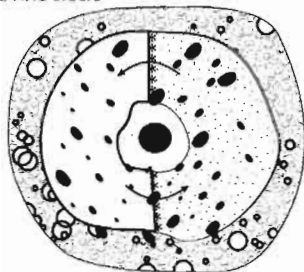


LE PAYS SEREER ET LES TERRES NEUVES

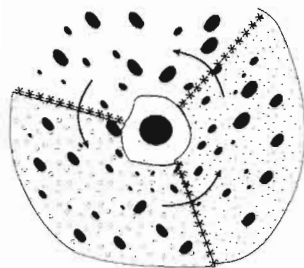


LA DÉGRADATION DU PARC À *FAIDHERBIA* ET LA FIN DU SYSTÈME AGRO-PASTORAL SEREER TRADITIONNEL

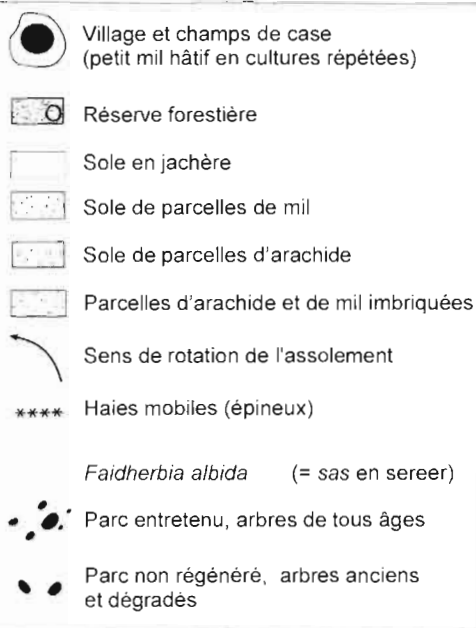
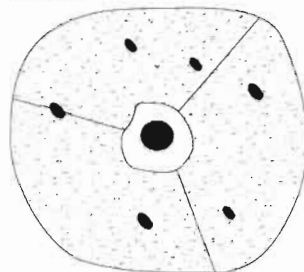
Situation au début du XXe siècle



Situation en 1960



Situation à la fin du XXe siècle



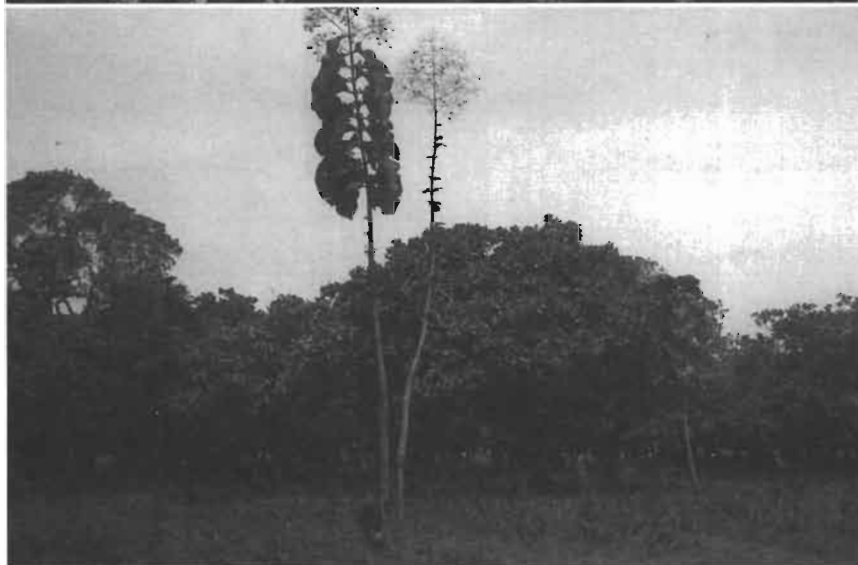
d'après Pélissier [1966] et Lericollais [1999]



Jeune concurrence anacardier/coton : cette jeune pousse qui s'est développée discrètement à l'abri du coton dépasse déjà les plants de coton. Lorsqu'elles émergent des buissons de coton, il n'est plus possible, culturellement, d'envisager les arracher. L'usufruitier espère ainsi garder la jouissance de la terre.
Crédit photographique : Yveline Déverin, 2002.

Au centre de la photo, un anacardier d'un an dépasse déjà les plants de coton. Le champ en est parsemé. D'ici trois ans, ce paysage sera remplacé par le paysage du cliché "anacardier adulte".

Crédit photographique : Yveline Dévérin, 2002.



Anacardier adulte : plus rien ne pousse sous les arbres de ce verger d'anacardiers arrivés à l'âge adulte.

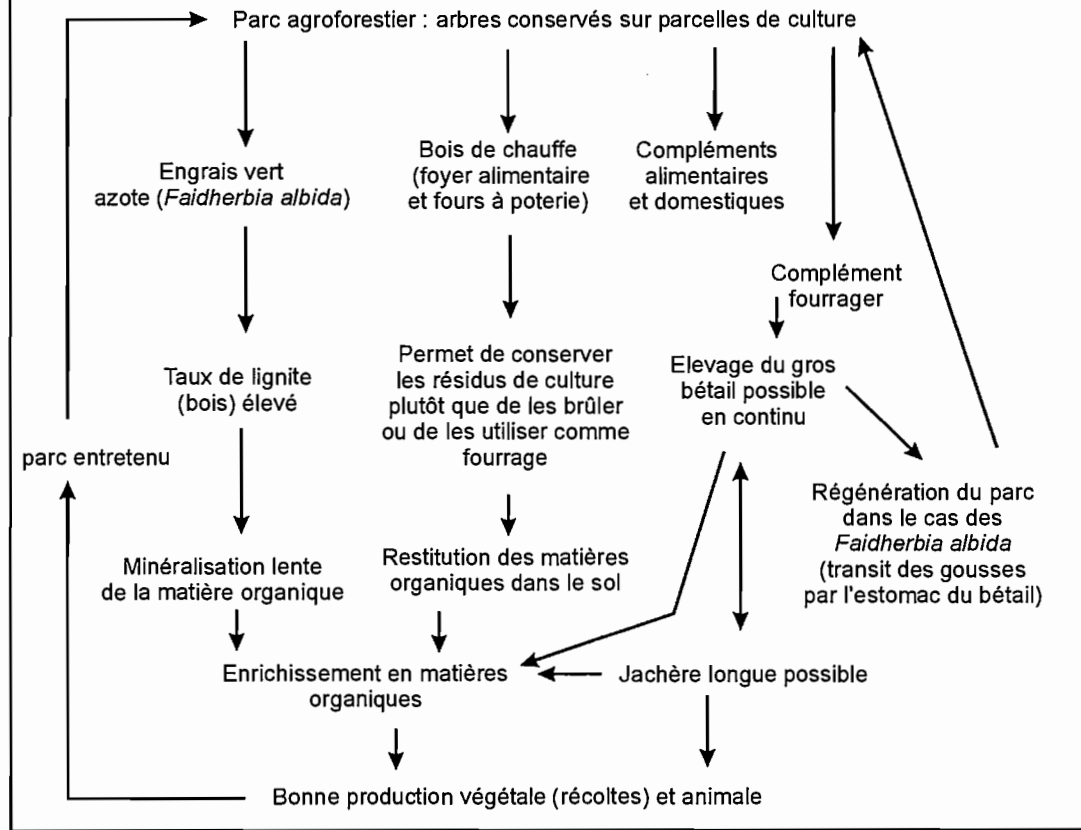
Crédit photographique : Yveline Dévérin, 2002.



Parc à *Faidherbia* au Burkina Faso (région de Kombissiri, pays mossi), début 1992. La photographie prise depuis un inselberg permet de mesurer l'étendue du parc. En pays mossi, les parcs à *Faidherbia* alternent avec les parcs à karité.

Crédit photographique : Yveline Dévérin.

LE SYSTÈME "PARC AGRO-FORESTIER"





Bois de chauffe pour consommation urbaine, autour de Ouagadougou, début 1992. Les routes qui mènent à la capitale du Burkina Faso sont parcourues par des charrettes à traction asine qui permettent d'aller chercher le bois de chauffe indispensable à la préparation des repas dans la cuisine traditionnelle jusqu'à plus de 50 km de la ville. Pour lutter contre le déboisement entraîné par ces pratiques, le gouvernement a mis en place une politique de soutien des prix à l'achat d'équipements fonctionnant au gaz, ainsi qu'un allègement du prix de cette énergie. Il a également organisé une grande campagne de développement des "foyers améliorés" qui, fermés, permettent de réduire la consommation de bois.

Crédit photographique :
Yveline Dévérin.



Plantation commerciale et déforestation, région de Sassandra, sud-ouest de la Côte-d'Ivoire, avril 2001. La forêt a été défrichée pour permettre la plantation de cacaoyers dont on voit émerger les têtes vert foncé. La forêt est beaucoup plus dégradée en zone forestière où elle a été abattue au profit des plantations qu'en zone de contact forêt-savane. Il s'agit dans cette région essentiellement de petites plantations paysannes.

Crédit photographique :
Yveline Dévérin.



Sérigraphie de la Pietà sur le mur d'une *matchbox* de Soweto, quartier de Kliptown (Johannesburg), juin 2002.
Crédit photographique : Valéry Gaillard.



Sérigraphie de la Pietà sur un mur du marché de Warwick,
Durban, juin 2002.
Crédit photographique : Valéry Gaillard..



Fin novembre 2001, entre les deux ponts d'Abidjan (Côte-d'Ivoire), lieu de passage obligé entre les quartiers des lagunes et "le Plateau", le quartier des affaires et des ministères, un groupe de jeunes gens prépare un "monument provisoire" symbolisant le virus VIH pour la journée internationale du Sida (1^{er} décembre).

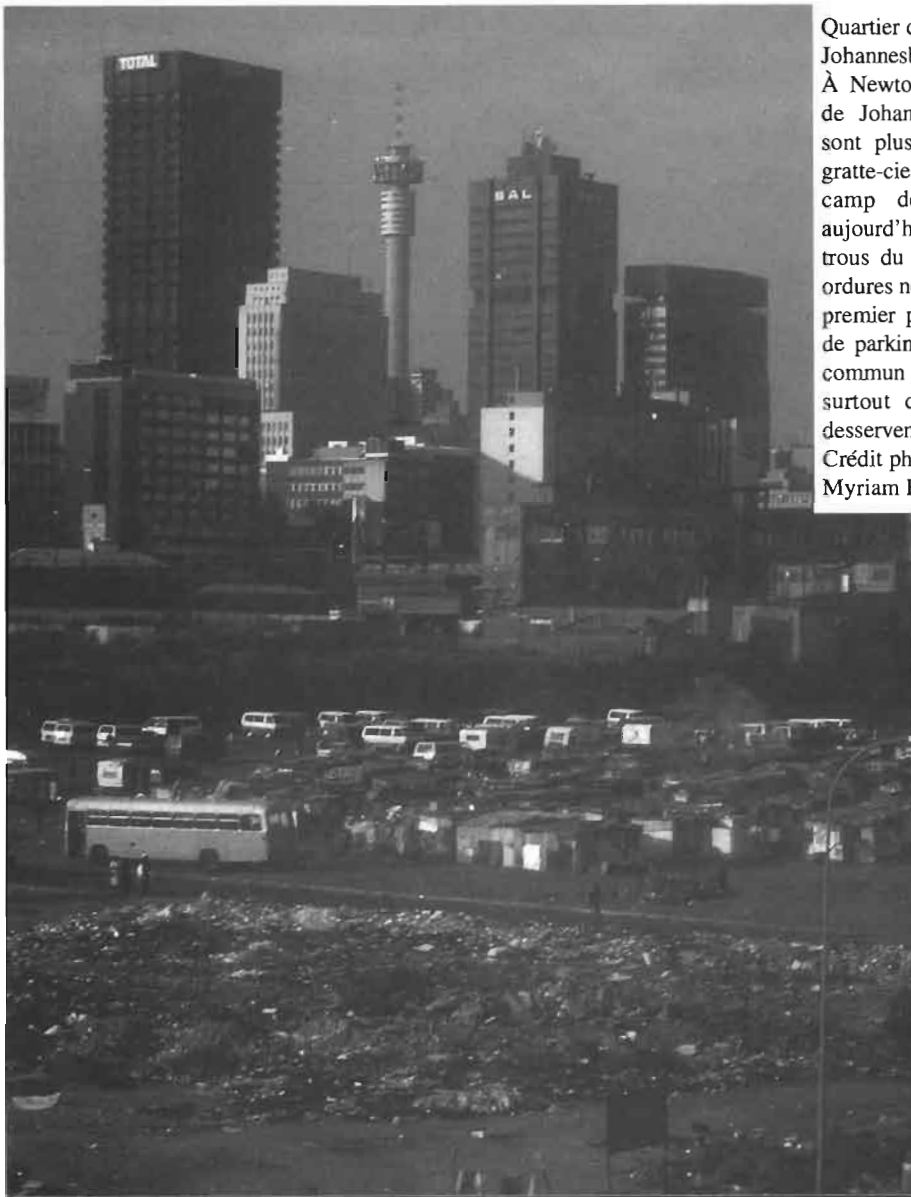
Crédit photographique : Yveline Dévérin.



Détaillant de tissus africains, rue des Poissonniers, octobre 2004. Situé dans un immeuble en pierre de taille, jouxtant une friche fermée par des palissades, ce magasin à la façade décorée vend des *wax-prints* et des *bazins* qui sont présentés en piles ou suspendus. Les palissades servent de support à de multiples affiches publicitaires ou annoncent des spectacles et sorties d'albums de musique.



Vitrine et devanture d'une boutique diversifiée, rue Poulet, octobre 2004. Localisée dans un bâtiment en "pierre de Paris", cette ancienne mercerie de quartier vend aujourd'hui des tubercules et herbes d'Afrique placés sur l'étalage extérieur, de l'épicerie, des articles de bazar et de cosmétiques empilés sur les rayonnages qui couvrent les murs intérieurs et la vitrine. Dans le caniveau, des sacs en plastique transparent, emballages de vêtements témoignent de l'activité récente de vendeuses à la sauvette sur les capots des voitures. Une enseigne signale une boutique de textile africain.
Crédits photographiques : Anne Volvey.



Quartier de Newtown,
Johannesburg, 1996.

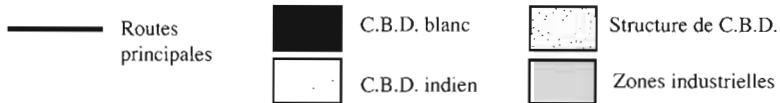
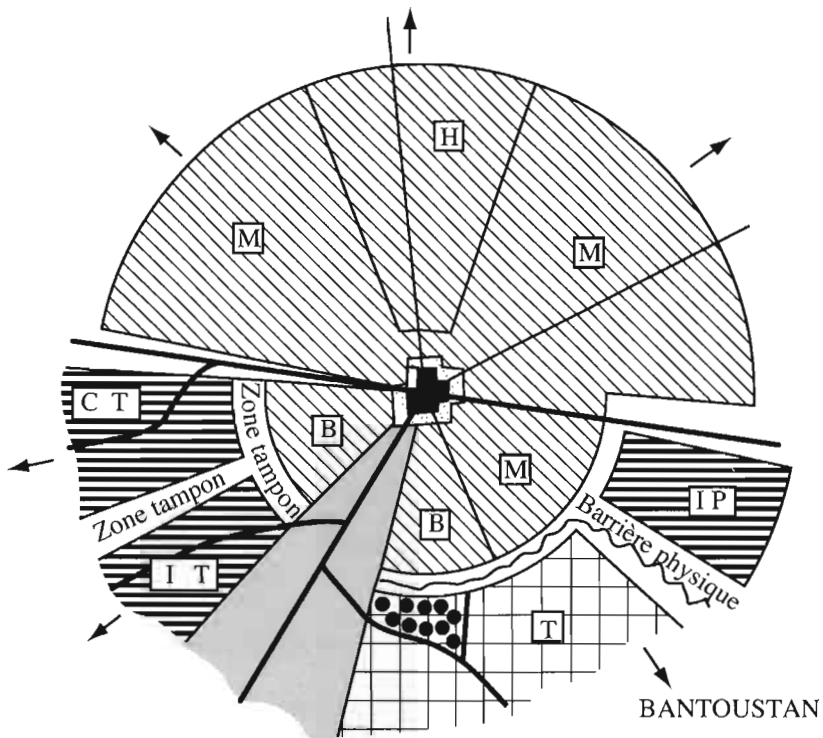
À Newtown, dans le centre-ville
de Johannesburg, les contrastes
sont plus frappants encore : les
gratte-ciels modernes jouxtent un
camp de squatters (déguerpi
aujourd'hui), installé dans un des
trous du tissu urbain et dont les
ordures non collectées s'étalent au
premier plan. L'espace sert aussi
de parking pour les transports en
commun : un bus, peu moderne, et
surtout des taxis collectifs qui
desservent les *townships*.

Crédit photographique :

Myriam Houssay-Holzschuch.



Quartier de Diepkloof, Soweto, 1997. Ce paysage typique du *township* offre un contraste entre trois types d'espaces. Les terrains vagues du premier plan, prévus pour des équipements qui n'ont jamais été construits, fragmentent le tissu urbain et constituent des lieux de concentration de la criminalité. À l'arrière-plan, deux types de bâti s'opposent : à droite, les *matchboxes*, habitat familial typique du *township*. À gauche, des *hostels*, véritables casernes ouvrières, lieu de résidence des travailleurs migrants séparés de leurs familles pendant la durée de leur contrat de travail à Johannesburg. C'est un habitat au rabais, sans électricité, malgré la proximité des lignes à haute tension qui traversent l'image. Crédit photographique : Myriam Houssay-Holzschuch.



ZONES RÉSIDENTIELLES



Blancs

Revenus : H élevés
M moyens
B bas



Indiens et/ou Métis

I Indiens
C Métis

T townships
P lotissements privés



Ouagadougou, rond-point des Nations unies, en 1991. Le monument de la place des Nations unies – un globe terrestre en métal – a été l'un des premiers monuments érigés dans la ville pour en faire une capitale au sens paysagique du terme.

Crédit photo : Yveline Déverin.



Ouagadougou, place des Cinéastes, en juillet 2004. Cette place, aménagée en 1987 en l'honneur du Fespaco, porte en son centre un monument qui figure des bobines de film. À l'arrière-plan, les bâtiments récents sont inspirés de l'architecture soudanienne. Les architectes chargés de promouvoir la transformation paysagique de la capitale ont fait un gros effort de réinvestissement des formes et couleurs traditionnelles.

Crédit Photo : Marguerite Saka.



Ouagadougou, nouveaux bâtiments construits sur l'ancien quartier de Koulouba, en 1992. On a rasé les modestes maisons de banco de ce quartier populaire et central, déguerpi les populations résidentes, pour y construire des bâtiments de bureau modernes, marque de la fonction de capitale. Si l'effort esthétique entrepris est notable, la praticabilité de ces bâtiments est en revanche problématique : les grandes baies vitrées sous un climat à fort ensoleillement rendent nécessaire le recours systématique à une climatisation très coûteuse et rendent les bureaux inutilisables en cas de panne.

Crédit photo : Yveline Dévérin.

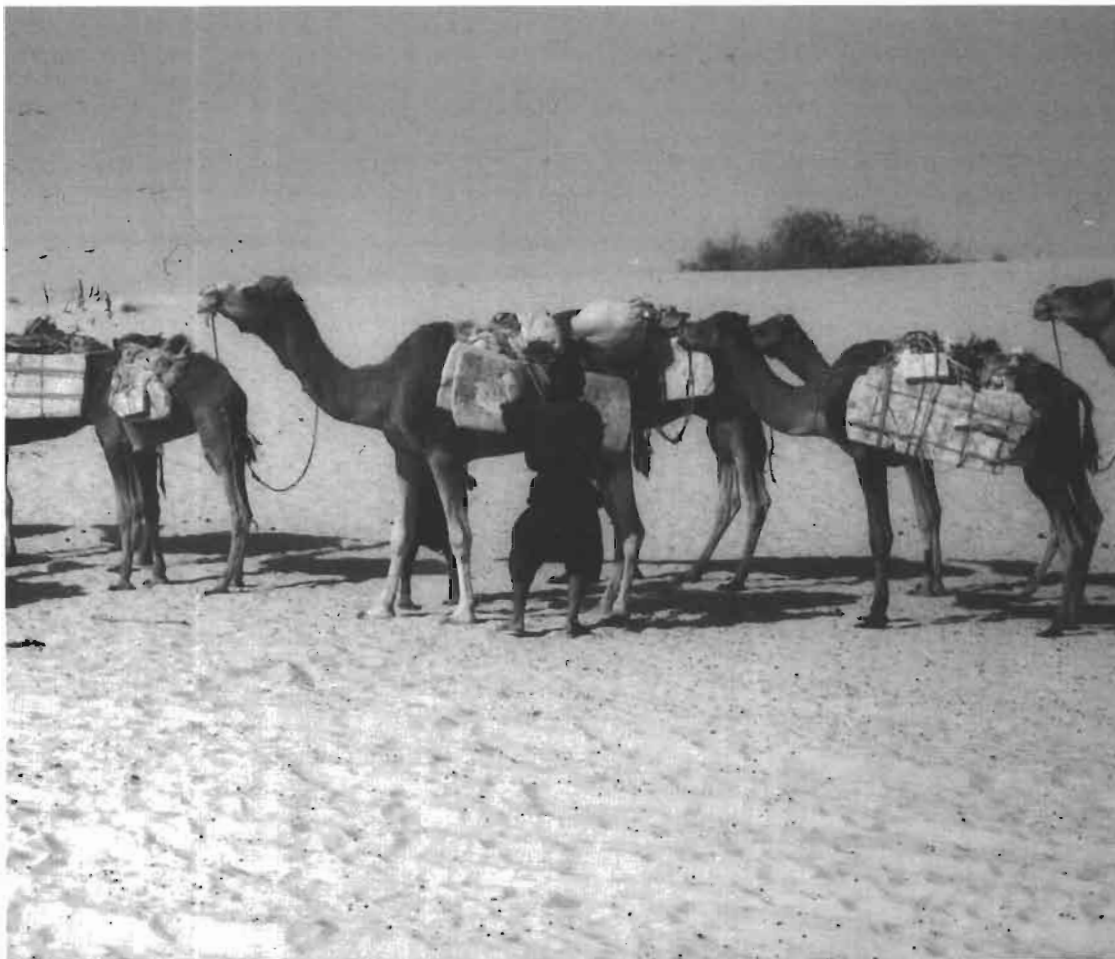
368. Afrique Occidentale - SOUDAN - TOMBOUCTOU

La Mosquée de Sankore au nord de la ville construite vers le XI^e siècle, actuellement envahie



ction générale Fortier, Dakar

Tombouctou ensablée, en janvier 1906.
Crédit photographique : CEF (Centre Edmond Fortier).



L'Azalaï au nord de Tombouctou sur la route d'Arrouane et de Taouddeni, en janvier 2002. L'Azalaï n'est plus la grande entreprise collective du début du ^{xx}^e siècle qui rassemblait plus d'un millier de dromadaires. L'économie caravanière étant brisée, il ne reste que de petites entreprises individuelles. Les caravanes se déplacent d'octobre à mars, les autres mois sont trop chauds et les points d'eau, peu nombreux sur la route de Taoudenni, ne permettraient pas aux animaux de boire avec une fréquence suffisante compte tenu de la température.

Crédit photographique : Yveline Dévérin.

Diguettes anti-érosives sur les terres neuves de la “forêt de la Volta blanche” (Nakambé, Burkina Faso), en 1991. Ancienne région déserte du fait de l'onchocercose, mise en valeur à la faveur d'un programme d'éradication de la parasitose dans les années quatre-vingt. La conservation de la fertilité est obtenue par transfert de méthodes culturales mises au point dans la région sahélienne du Yatenga réalisé par les villageois appuyés techniquement par le CNRST (Centre national de la recherche scientifique et technique, Burkina Faso). Les diguettes anti-érosives sont composées de pierres de cuirasse extraites des *bowe* et alignées le long des courbes de niveau.

Crédit photographique :
Yveline Dévérin.



Village abandonné, dans la région de Tiéningboué (centre de la Côte-d'Ivoire), zone de contact forêt-savane, en 2002. Sept mois après son abandon pour un site localisé à proximité de la route goudronnée et de l'électricité, la forêt repousse spontanément : de jeunes fromagers dépassant 2 mètres poussent devant les portes, traduisant une dynamique forestière importante.

Crédit photographique :
Yveline Dévérin.



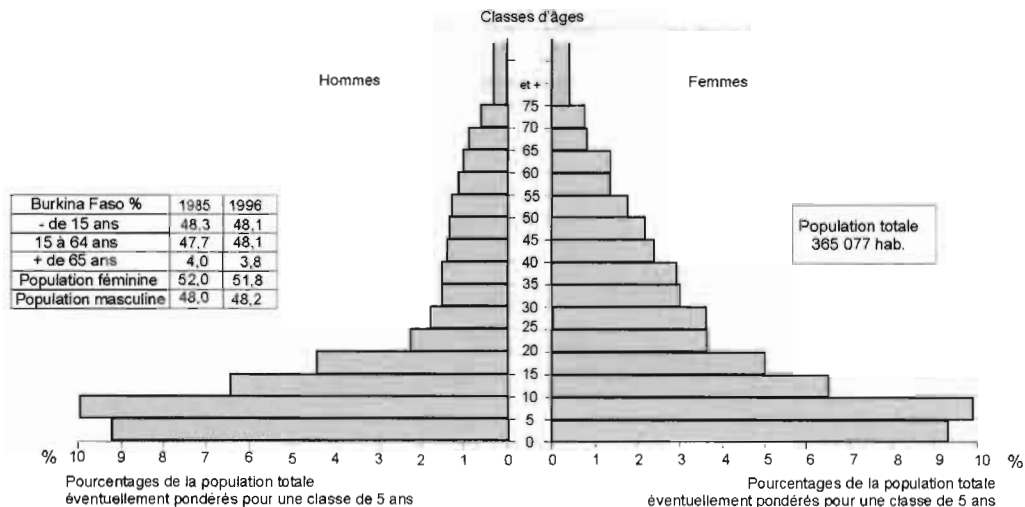


Hameau de culture dans la région de Sassandra (Sud-Ouest ivoirien), en 2001. Les villageois ont installé ce hameau dans une clairière ouverte dans la grande forêt, eux-mêmes ont défriché alentour pour planter du cacaoyer. Crédit photographique : Yveline Dévérin.



Agriculture urbaine à Ouagadougou, avenue Charles-de-Gaulle, en 1992. Le long de cette artère principale, les anciens occupants de ce quartier, déguerpi pour y construire des villas pour les classes moyennes et aisées, continuent de faire usage des lieux. Comme ailleurs dans la ville, chacun cultive les moindres portions de terre disponible. Il s'agit souvent, comme ici en bordure de l'avenue, de maïs, plante à cycle court et de consommation très courante sous la forme d'une pâte ressemblant à la *polenta*, le *tô*. Crédit photographique : Yveline Dévérin.

UNE PROVINCE SAHÉLIENNE MARQUÉE PAR L'ÉMIGRATION : LE BULKIEMDE EN PAYS MOSSI (CENTRE DU BURKINA FASO)



Dans les pyramides des âges, la surface (et non la longueur) de l'histogramme est toujours proportionnelle à la quantité représentée. Le choix des pourcentages (par rapport à la population totale) permet la réalisation de pyramides toutes comparables entre elles : surface de la pyramide = 100 % de la population.

Les données proviennent des cahiers du recensement de 1985 réalisé par l'INSD du Burkina Faso. Le recensement de 1996 n'étant accessible que partiellement, elles ont tout de même été retenues dans la mesure où, comme on le voit dans le tableau d'accompagnement, les valeurs relatives de 1996 ne sont guère différentes de celles de 1985.

Cette pyramide est dissymétrique et très déséquilibrée, caractéristique des régions de forte émigration. Le côté masculin, est pratiquement vertical à partir de 20-25 ans, marque d'une forte émigration dans les pyramides des régions à forte natalité. Mais on constate que le côté féminin se redresse aussi fortement (classes 20-24 et 25-29 identiques), ce qui montrerait que les femmes commencent à rejoindre leurs époux. Cette hypothèse trouve confirmation dans la base de la pyramide : la classe 0-4 ans, est moins importante que la classe qui la suit (5-9 ans), ce qui est tout à fait exceptionnel.

Cette tendance s'est ralentie à partir de 1990 avec l'instauration d'une carte de séjour au coût dissuasif en Côte d'Ivoire, destination privilégiée des émigrants du Burkina Faso, les retours au village suite aux exactions et pogroms perpétrés contre les étrangers dans ce pays depuis 1999 ont été importants, mais le plus souvent provisoires (v. Crise ivoirienne).

Source : Institut National de Statistique et de Démographie du Burkina Faso, données des cahiers du recensement de 1985 (non publiés)

Pays	Superficie	Population	Croissance démographique	Urbains	Agglomération principale	Surface agricole	Espace forestier	Indicateur de développement humain (IDH)	Indice composite pondérant des
									domées sanitaires (i.e. espérance de vie), éducatives (alphabétisation) et économiques
	milliers de km ²	millions d'habitants	%/an	% de la population totale	Nom	milliers d'habitants	% de superficie totale	% de superficie totale	
France	552	59,6	0,4	75,5	Paris	9469	54%	27,9	0,925
Afrique du Sud	1 221	44,4	~0,0	57,6	Johannesburg	5271	82%	7,3	0,684
Algérie	2 382	30,7	1,5	57,7	Alger	4020	17%	0,9	0,704
Angola	1247	12,8	2,9	34,8	Luanda	2783	46%	56,0	0,377
Bénin	113	6,4	2,5	43,0	Cotonou	*756	25%	24,0	0,411
Botswana	575	1,7	-0,2	49,4	Gaborone	200	45%	21,9	0,614
Burkina Faso	274	12,3	3,0	16,9	Ouagadougou	*996	36%	25,9	0,330
Burundi	28	6,4	3,1	9,3	Bujumbura	340	78%	3,7	0,337
Cameroun	475	15,4	1,4	49,6	Douala	1533	19%	51,3	0,499
Cap Vert	4	0,4	1,9	63,3	Praia	101	17%	21,1	0,727
Centrafricaine (R)	623	3,8	1,4	41,7	Bangui	*831	8%	36,8	0,363
Comores	2	0,7	2,6	33,8	Moroni	64	74%	4,3	0,528
Congo	342	3,5	2,8	66,0	Brazzaville	1207	30%	64,6	0,502
Congo (RDC)	2 345	49,8	2,8	n.d.	Kinshasa	6790	10%	59,6	0,363
Côte d'Ivoire	322	16,1	1,5	44,0	Abidjan	4259	64%	22,4	0,396
Djibouti	23	0,7	1,5	84,2	Djibouti	465	57%	~0,0	0,462
Egypte	998	69,1	1,9	42,7	Le Caire	16245	3%	~0,0	0,648
Erythrée	119	3,8	3,1	19,1	Asmara	*917	63%	13,5	0,446
Ethiopie	1 113	67,3	2,4	15,9	Addis Abeba	2763	28%	4,2	0,359
Gabon	268	1,3	1,8	82,1	Libreville	*685	19%	84,7	0,653
Gambie	11	1,4	2,3	31,2	Serekunda	225	65%	48,1	0,463
Ghana	239	20,0	2,0	36,4	Accra	2897	60%	27,8	0,567
Guinée	246	8,2	2,2	27,9	Conakry	1852	50%	28,2	0,425
Guinée Bissau	36	1,4	2,9	32,3	Bissau	306	45%	60,5	0,373
Guinée Equatoriale	28	0,5	2,5	49,2	Malabo	101	12%	62,5	0,664
Kenya	583	31,1	1,2	34,3	Nairobi	3399	45%	30,0	0,489
Lesotho	30	1,8	-0,3	28,7	Maseru	178	78%	0,5	0,510

Taux d'alphabétisation	% de la population adulte (de plus de 15 ans)	Population sous-alimentée	% de la population adulte	Population vivant avec moins de 1 dollar/jour	% de la population adulte	Population vivant avec le VIH ou le SIDA	% de la population adulte (15 à 49 ans)	Mortalité infantile	Décès à moins d'un an pour 1000 naissances	Espérance de vie à la naissance	années	Inégalités économiques	Consommation des 10% les plus riches/celle des 10% les plus pauvres	Service de la dette	% du PIB	Aide au développement (reçue)	% du PIB	Pouvoir d'achat (PIB/habitant à parité de pouvoir d'achat)	dollars	Produit intérieur brut (PIB)	milliards de dollars
	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0,33	6	78,7	6	78,7	6	9,1	10%	0,0	0,0	0,0	23990	1309,8			
	85,6	n.d.	>	>	20,10	71	71	50,9	49	50,9	49	65,1	10%	3,8	0,4	0,4	11290	113,3			
	67,8	6	>	>	0,10	50	50	69,2	49	69,2	49	9,6	10%	8,0	0,3	0,3	6090	54,7			
	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5,50	260	260	40,2	260	40,2	260	n.d.	10%	n.d.	19,7	2,8	2040	9,5			
	38,6	13	n.d.	n.d.	3,61	158	158	50,9	158	50,9	158	n.d.	10%	n.d.	2,1	11,5	980	2,4			
	78,1	25	n.d.	n.d.	38,80	110	110	44,7	110	44,7	110	77,6	10%	1,0	0,6	0,6	7820	5,2			
	24,8	23	n.d.	n.d.	6,50	197	197	45,8	197	45,8	197	26,2	10%	1,5	15,6	15,6	1120	2,5			
	49,2	69	n.d.	n.d.	8,30	190	190	40,4	190	40,4	190	19,3	10%	3,3	19,0	19,0	690	0,7			
	72,4	25	n.d.	n.d.	11,83	155	155	48,0	155	48,0	155	20,0	10%	4,0	4,7	4,7	1680	8,5			
	74,9	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	38	38	69,7	38	69,7	38	n.d.	10%	2,4	13,0	13,0	5570	0,6			
	48,2	44	n.d.	n.d.	12,90	180	180	40,4	180	40,4	180	69,2	10%	1,4	7,9	7,9	1300	1,0			
	56,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	79	79	60,2	79	60,2	79	n.d.	10%	1,0	12,5	12,5	1870	0,2			
	81,8	32	n.d.	n.d.	7,15	108	108	48,5	108	48,5	108	n.d.	10%	3,4	2,7	2,7	970	2,8			
	62,7	73	n.d.	n.d.	4,90	205	205	40,6	205	40,6	205	n.d.	10%	0,3	4,8	4,8	680	5,2			
	49,7	15	n.d.	n.d.	9,65	175	175	41,7	175	41,7	175	9,4	10%	5,9	1,8	1,8	1490	10,4			
	65,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	143	143	46,1	143	46,1	143	n.d.	10%	1,8	9,6	9,6	2370	0,6			
	56,1	4	<	<	0,10	41	41	68,3	41	68,3	41	8,0	10%	2,0	1,3	1,3	3520	98,5			
	56,7	58	n.d.	n.d.	2,80	111	111	52,5	111	52,5	111	n.d.	10%	1,0	40,7	40,7	1030	0,7			
	40,3	44	n.d.	n.d.	6,41	172	172	45,7	172	45,7	172	59,7	10%	2,9	17,3	17,3	810	6,2			
	n.d.	8	n.d.	n.d.	n.d.	90	90	56,6	90	56,6	90	n.d.	10%	10,5	0,2	0,2	5990	4,3			
	37,8	21	n.d.	n.d.	1,60	126	126	53,7	126	53,7	126	25,4	10%	2,7	13,0	13,0	2050	0,4			
	72,7	12	n.d.	n.d.	3,00	100	100	57,7	100	57,7	100	14,1	10%	6,0	12,3	12,3	2250	5,3			
	n.d.	32	n.d.	n.d.	n.d.	169	169	48,5	169	48,5	169	12,3	10%	3,5	9,1	9,1	1960	3,0			
	39,6	n.d.	n.d.	n.d.	2,81	211	211	45,0	211	45,0	211	19,0	10%	11,7	29,4	29,4	970	0,2			
	84,2	n.d.	n.d.	n.d.	3,38	153	153	49,0	153	49,0	153	n.d.	10%	0,2	0,7	0,7	15073	1,8			
	83,3	44	n.d.	n.d.	23,0	122	122	46,4	122	46,4	122	15,6	10%	4,1	4,0	4,0	980	11,4			
	83,9	26	n.d.	n.d.	43,1	132	132	38,6	132	38,6	132	117,8	10%	8,6	6,8	6,8	2420	0,8			

Liberia	111	3,1	n.d.	n.d.	Monrovia	1369	23%	31,3	n.d.
Libye	1 776	5,3	1,8	87,9	Tripoli	2446	9%	0,2	0,783
Madagascar	587	16,4	2,7	30,1	Antananarivo	1694	47%	20,2	0,468
Malawi	118	11,6	1,9	15,1	Blantyre	*562	36%	27,2	0,387
Mali	1 240	12,3	3,1	30,8	Bamako	1349	28%	10,8	0,337
Maroc	713	29,6	1,5	56,1	Casablanca	3741	43%	6,8	0,606
Maurice	2	1,2	0,8	41,6	Port Louis	*583	57%	7,9	0,779
Mauritanie	1 031	2,7	2,7	59,0	Nouakchott	*679	39%	~0,0	0,454
Mozambique	799	18,2	1,5	33,2	Maputo	1744	60%	39,0	0,356
Namibie	824	1,9	0,9	31,4	Windhoek	228	47%	9,8	0,627
Niger	1 267	11,1	3,6	21,0	Niamey	*775	13%	1,0	0,292
Nigeria	924	117,8	2,3	44,8	Lagos	9953	76%	14,8	0,463
Ouganda	241	24,2	3,5	14,5	Kampala	1504	51%	21,0	0,489
Rwanda	26	8,1	1,9	6,3	Kigali	306	71%	12,4	0,422
Sao Tomé et Príncipe	1	0,2	2,3	47,6	Sao Tomé	54	54%	28,3	0,639
Sénégal	197	9,6	2,2	48,1	Dakar	2614	41%	32,2	0,430
Seychelles	0,5	0,1	0,8	64,5	Victoria	23	14%	66,7	0,840
Sierra Leone	72	4,6	2,4	37,3	Freetown	1070	38%	14,7	0,275
Somalie	638	9,1	n.d.	n.d.	Mogadiscio	1235	69%	12,0	n.d.
Soudan	2 506	32,2	1,8	37,0	Khartoum	5894	53%	25,9	0,503
Swaziland	17	1,1	0,1	26,7	Manzini	77	82%	30,3	0,547
Tanzanie	945	35,6	1,8	33,2	Dar-Es-Salaam	2538	42%	43,9	0,400
Tchad	1284	8,1	2,9	24,2	N'Djaména	1305	38%	10,1	0,376
Togo	57	4,7	2,2	33,9	Lom	*773	64%	9,4	0,501
Tunisie	164	9,6	1,0	66,1	Tunis	1678	55%	3,1	0,740
Zambie	753	10,6	1,3	39,8	Lusaka	1809	47%	42,0	0,386
Zimbabwe	391	12,8	0,2	36,0	Harare	2400	53%	49,2	0,496

Pays	Superficie	Population	Croissance démographique	Urbains	Agglomération principale	Surface agricole	Espace forestier	Indicateur de développement humain (IDH)	Indice composite pondéré des données sanitaires (i.e. espérance de vie), éducatives (alphabétisation) et économiques
									milliers de km ²

Sources : PNUD, Human development report 2003, <http://hdr.undp.org/reports/global/2003/francais/index.html> ; FAOSTAT, FAO Statistical databases, <http://ap>

n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	41,4	235	n.d.	n.d.	39	54,8	
34,1	7570	n.d.	n.d.	n.d.	72,4	19	0,24	n.d.	n.d.	80,8	
4,6	830	7,7	1,5	11,4	53,0	136	0,29	49,1	40	67,3	
1,7	570	23,0	2,2	22,7	38,5	183	15,00	41,7	33	61,0	
2,6	810	13,2	3,0	23,1	48,4	231	1,65	72,8	20	26,4	
34,2	3600	1,5	7,7	11,7	68,1	44	0,08	<2,0	7	49,8	
4,5	9860	0,5	4,5	n.d.	71,6	19	0,10	n.d.	5	84,8	
1,0	1990	26,0	8,9	11,2	51,9	183	n.d.	28,6	12	40,7	
3,6	1140	25,9	2,4	12,5	39,2	197	13,00	37,9	55	45,2	
3,1	7120	3,5	n.d.	128,8	47,4	67	22,50	34,9	9	82,7	
2,0	890	12,7	1,3	46,0	45,6	265	n.d.	61,4	36	16,5	
41,4	850	0,4	6,2	24,9	51,8	183	5,80	70,2	7	65,4	
5,7	1490	13,8	0,9	9,9	44,7	124	5,00	82,2	21	68,0	
1,7	1250	17,1	1,1	5,8	38,2	183	8,88	35,7	40	68,0	
<0,1	1317	80,8	8,5	n.d.	69,4	74	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
4,6	1500	9,0	4,6	12,8	52,3	138	0,50	26,3	25	38,3	
0,6	17030	2,4	2,4	n.d.	72,7	17	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
0,7	470	44,5	12,8	87,2	34,5	316	7,00	57,0	47	n.d.	
n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	47,9	225	1,00	n.d.	71	24,0	
12,5	1970	1,4	0,4	n.d.	55,4	107	2,60	n.d.	21	58,8	
1,3	4330	2,3	2,2	49,7	38,2	149	33,44	n.d.	12	80,3	
9,3	520	13,2	1,6	10,8	44,0	165	7,83	19,9	47	76,0	
1,6	1070	11,2	1,5	n.d.	44,6	200	3,61	n.d.	32	44,2	
1,3	1650	3,7	2,6	n.d.	50,3	141	6,00	n.d.	23	58,4	
20,0	6390	1,9	6,8	13,8	72,5	27	n.d.	<2,0	n.d.	72,1	
3,6	780	10,3	3,6	36,6	33,4	202	21,52	63,7	50	79,0	
9,1	2280	1,8	1,5	22,0	35,4	123	33,73	36,0	38	89,3	
Produit intérieur brut (PIB)	Pouvoir d'achat (PIB/habitant à parité de pouvoir d'achat)	Aide au développement (reçue)	Service de la dette	Inégalités économiques	Espérance de vie à la naissance	Mortalité infantile	Population vivant avec le VIH ou le SIDA	Population vivant avec moins de 1 dollar/jour	Population sous-alimentée	Taux d'alphabétisation	% de la population adulte (de plus de 15 ans)
milliards de dollars	dollars	% du PIB	% du PIB	Consommation des 10% les plus riches/celle des 10% les plus pauvres	années	Décès à moins d'un an pour 1000 naissances	% de la population adulte (15 à 49 ans)	% de la population adulte	% de la population adulte		

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE

- AMAT-ROZE J.-M., "L'infection à VIH/Sida en Afrique subsaharienne, propos géographique", *Hérodote*, 2003, p. 117-155.
- AMSELLE J.-L., M'BOKOLO E., *Au cœur de l'ethnie*, La Découverte, Paris, 1985 (rééd. 1999).
- ANTHEAUME B., BLANC-PAMARD C., CHALÉARD J.-L. et al. (dir.), *Tropiques. Lieux et liens*, ORSTOM, Paris, 1989.
- ANTOINE Ph., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A., *Abidjan 'côté cours'*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1987.
- APPADURAI A., *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot, Paris, 2001 (1996).
- Autrepart*, numéro spécial *Afrique noire et monde arabe : continuités et ruptures*, n° 16, Éditions de l'Aube/ORSTOM, Paris, 2000.
- BADIE B., *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris, 1992.
- BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., *Encyclopédie de la géographie*, Economica, Paris, 1992.
- BAIROCH P., *De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire*, Gallimard, Paris, 1985.
- BALANDIER G., *Sociologie des Brazzavilles noires*, Presses de la FNSP, Paris, 1955.
- BANCEL N. et al., *Zoos humains. De la Vénus hottentote aux reality shows*, La Découverte, Paris, 2002.
- BART F., MORIN S., SALOMON J.-N. (éds), *Les montagnes tropicales. Identités, mutations, développement*, DYMSET/CRET, Pessac, 2001.
- BAYART J.-F., *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, Paris, 1989.
- BAYART J.-F., *L'illusion identitaire*, Fayard, Paris, 1996.
- BAYART J.-F., *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Fayard, Paris, 2004.
- BECK U., *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Aubier, Paris, 2003.
- BENNAFLA K., *Le commerce frontalier en Afrique centrale. Acteurs, espaces, pratiques*, Karthala, Paris, 2002.
- BENSAAD A., "La grande migration africaine à travers le Sahara", *Méditerranée*, n° 3-4, 2002, p. 41-51.
- BERDOULAY V., SOUBEYRAN O. (dir.), *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement*, L'Harmattan, Paris-Montréal, 2000.
- BERDOULAY V., *La formation de l'école française de géographie (1870-1914)*, Paris, Éditions du CTHS, 1995.
- BERNARD E., *Le déploiement des infrastructures Internet en Afrique de l'Ouest*, Thèse de doctorat, université Montpellier III, 2004. (www.africanti.org/resultats/breves)
- BERQUE A., "Géogrammes. Pour une ontologie des faits géographiques", *L'Espace géographique*, vol. 28, n° 2, 1999, p. 320-326.
- BERTRAND M., DUBRESSON A. (éds), *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Paris, Karthala, 1997.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (dir.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, APAD-Karthala, Mayence-Paris, 2000.
- BINGER CAP L.G., *Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi*, Hachette, 2 vol., Paris, 1892 (rééd. 1980).
- BISSON J. et D. FONTAINE J., *La Libye. À la découverte d'un pays, "Identité libyenne"* (tome 1), L'Harmattan, Paris, 1999.
- BISSON J., *Mythes et réalités d'un désert convoité. Le Sahara*, L'Harmattan, Paris, 2003.
- BLANCHON D., "Les nouveaux enjeux géopolitiques de l'eau en Afrique australe", *Hérodote*, n° 102, Paris, 2001, p. 113-137.
- BLANC-PAMARD C. (dir.), *La santé en société, regards et remèdes*, éd. ORSTOM, Paris, 1992.
- BLANC-PAMARD C., BOUTRAIS J., "Les temps de l'environnement. D'un sauvetage technique à une gestion locale en Afrique et à Madagascar", *Historiens et géographes*, n° 381, Paris, 2002, p. 389-401.
- BODIGUEL M. (dir.), *Pas de visa pour les déchets*, L'Harmattan, Paris, 1990.

- BROC N., *Dictionnaire illustré des explorateurs et des voyageurs français*, t. 1, *Afrique*, CTHS, Paris, 1988.
- BRONDEAU F., "Quel avenir pour les grands périmètres irrigués en zone sahélienne ? Exemple de la région de l'Office du Niger (Mali)", *Historiens et géographes*, n° 380, 2003, p. 157-165.
- BRUNEAU M., DORY D., *Les enjeux de la tropicalité*, Paris, Masson, 1989.
- BRUNEAU M., DORY D., *Géographie des colonisations, xv^e-xx^e siècles*, L'Harmattan, Paris, 1994.
- BRUNEL S., *L'Afrique un continent en réserve de développement*, Bréal, Paris, 2004.
- BRUNTSCHWIG H., *Le partage de l'Afrique noire*, Flammarion, Paris, 1971.
- CALAS B., *Kampala, la ville et la violence*, Karthala, Paris, 1998.
- CALAS B. (éd.), "Espaces publics et marqueurs culturels dans les villes d'Afrique noire", numéro spécial de *Géographie et cultures*, n° 41, printemps 2002.
- CAMARA A., DE BENOIST J., *Histoire de Gorée*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2003.
- CAMBRÉZY L., LASSAILLY-JACOB V. (dir.), *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, IRD Éditions, Paris, 2001.
- CHALÉARD J.-L., *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier en Côte-d'Ivoire*, Karthala, Paris, 1996.
- CHALÉARD J.-L., DUBRESSON A., "Un pied dedans, un pied dehors : à propos du rural et de l'urbain en Côte-d'Ivoire", *Tropiques, lieux et liens*, ORSTOM, Paris, 1989, p. 277-290.
- CHALÉARD J.-L., DUBRESSON A. (éds), *Villes et campagnes dans les pays du Sud. Géographie des relations*, Karthala, Paris, 1999.
- CHALINE C., *Les villes du monde arabe*, A. Colin, Paris, 1996.
- CHARTIER D., *Le rôle de Greenpeace et du WWF dans la résolution des problèmes environnementaux. Quel espace politique pour quelles ONG ?*, Thèse de géographie, université d'Orléans, Orléans, 2002.
- CHEMILLIER-GENDREAU M., "Note sur l'apport au droit international de l'Acte général de la conférence de Berlin", *Hérodote*, n° 41, avril-juin 1986, p. 112-122.
- CHÉNEAU-LOQUAY A., *Netsud*, Cahiers de sciences sociales sur les enjeux des nouvelles technologies de la communication dans les Suds, n° 1, Paris, 2003.
- CHÉNEAU-LOQUAY A. (dir.), *Mondialisation et technologie de la communication en Afrique*, Karthala/MSHA, Paris, 2004.
- CHOQUET C. et al., *État des savoirs sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française*, Karthala, Paris, 1993.
- CHRÉTIEN J.-P., PRUNIER G., *Les ethnies ont une histoire*, Karthala, Paris, 1989 (rééd. 2003).
- CHRÉTIEN J.-P., *Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi : 1990-1996*, Karthala, Paris, 1997.
- CHRISTOPHER A.J., *Atlas of apartheid*, Johannesburg, Witwatersrand University Press, 1994.
- CIRAD, *Fertilité du milieu et stratégies paysannes sous les tropiques*, Actes de colloque, Montpellier, 1996.
- CLAVAL P., *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*, Paris, Nathan université, 1998.
- Collectif, *Citadins et ruraux en Afrique subsaharienne*, Karthala, Cahiers de l'UCAC n° 4, Paris, 2000.
- COMPAGNON D., CONSTANTIN F. (dir.), *Administrer l'environnement en Afrique. Gestion communautaire, conservation et développement durable*, Karthala-IFRA, Paris-Nairobi, 2000.
- CONSTANTIN F., "L'informel internationalisé, ou la subversion de la territorialité", *Culture et Conflits*, "L'international sans territoire", n° 21-22, 1996, p. 1-31.
- COQUERY-VIDROVITCH C., *Afrique noire. Permanence et ruptures*, Payot, Paris, 1985.
- COQUERY-VIDROVITCH C., "La conférence de Berlin : un tournant de l'impérialisme ?", *Hérodote*, n° 41, avril-juin 1986, p. 109-111.
- COQUERY-VIDROVITCH C., *Histoire des villes d'Afrique noire. Des origines à la colonisation*, Albin Michel, Paris, 1993.
- COQUET M., *Textiles africains*, éd. Adam Biro, Paris, 1993.
- CORMIER-SALEM M.-C., JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J. et al. (dir.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, IRD Éditions, Paris, 2002.
- CÔTE M., *L'Algérie ou l'espace retourné*, Flammarion, Paris, 1988.
- CÔTE M., "Des oasis aux zones de mise en valeur. L'étonnant renouveau de l'agriculture saharienne", *Méditerranée*, numéro spécial *Le Sahara, cette autre Méditerranée*, tome 99, n° 3-4, 2002, p. 5-14.

- CROUZEL I., "L'Afrique du Sud : moteur d'une nouvelle donne continentale ?", *Politique africaine*, n° 88, 2002, p. 120-130.
- CURTIN Ph., *The Image of Africa. British Ideas and Action, 1780-1850*, MacMillan, Londres, 1965.
- DALOZ J.-P., CHILESHE J.D. (dir.), *La Zambie contemporaine*, Karthala-IFRA, Paris-Nairobi, 1996.
- DEBARBIEUX B., "Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique", *L'Espace géographique*, n° 2, 1995, p. 97-112.
- DEMANGEOT J., *Tropicalité : géographie physique intertropicale*, A. Colin, Paris, 1999.
- DIONE O., "Gestion des grands fleuves allogènes et logique de conflits à venir dans les milieux secs tropicaux africains", *Cahiers d'outre-mer*, vol. 53, n° 211, 2000, p. 213-230.
- DORRIER-APRILL E., KOUVOUAMA A., APRILL Chr., *Vivre à Brazzaville : modernité et crise au quotidien*, Paris, Karthala, 1998.
- DORRIER-APRILL E., *Vocabulaire de la ville, Notions et références*, Éditions du Temps, Paris, 2001.
- DOZON J.-P., *Frères et sujets. La France et l'Afrique en perspective*, Flammarion, Paris, 2003.
- DRIVER F., *Geography Militant. Cultures of Exploration and Empire*, Blackwell, Oxford, 2001.
- DUBRESSON A., MARCHAL J.-Y., RAISON J.-P., *Les Afriques au sud du Sahara*, Belin-Reclus, Géographie universelle, Paris-Montpellier, 1994.
- DUBRESSON A., RAISON J.-P., *L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement*, Paris, A. Colin, 1998.
- DUCLOS D., *Société-monde, le temps des ruptures*, La Découverte, coll. "Recherches-Mauss", Paris, 2002.
- DUMONT R., *L'Afrique noire est mal partie*, Seuil, Paris, 1962.
- DURAND M.-F., LÉVY J., RETAILLÉ D., *Le monde : espaces et systèmes*, Presses de Science Po-Daloz, Paris, 1992.
- DURAND-DASTÈS F., MUTIN G. (dir.), *Afrique du Nord, Moyen-Orient, Monde indien*, Belin-Reclus, Géographie universelle, Paris-Montpellier, 1995.
- DUREAU Fr. et al., *Métropoles en mouvement, une comparaison internationale*, Anthropos & IRD, Paris, 2000.
- ELLIS S., "Défense d'y voir : la politisation de la protection de la nature", *Politique africaine*, n° 48, 1992, p. 7-21.
- FAIRHEAD J., LEACH M., "Reconsidering the extent of deforestation in twentieth century West Africa", *Unasylva*, vol. 49, n° 192, 1998, p. 38-46.
- FALL Y., *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne (14^e-15^e siècles : les cartes majoroquines)*, Karthala/CRA, Paris, 1982.
- FAUQUE C., WOLLENWEBER O., *Tissus d'Afrique*, éd. Alternatives, Paris, 1994.
- FAVENNEC J.-P., COPINSCHI P., "Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique", *Politique africaine*, n° 89, 2003, p. 127-148.
- FERGUSON J., *Expectations of modernity : myths and meanings of urban life on the Zambian Copperbelt*, University of California Press, Berkeley-Los Angeles, 1999.
- FOUCHER M., *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Fayard, Paris, 1988 (rééd. 1991).
- FOUCHER M., DARBON D., *L'Afrique du Sud, puissance utile ?*, Belin, Paris, 2001.
- FOURNET-GUÉRIN C., "Tananarive, un paysage urbain original au risque de la mondialisation : mutations et crispations", *Géographie et cultures*, n° 48, 2004, p. 81-100.
- FRÉROT A.-M., *Les grandes villes d'Afrique*, Ellipses, Paris, 1999.
- GALLAIS J., *Le delta intérieur du Niger. Étude de géographie régionale*, Dakar, IFAN, 1967.
- GALLAIS J., *Les tropiques, terres de risques et de violence*, Paris, A. Colin, 1994.
- GASTELLU J.-M., MARCHAL J.-Y. (éds), *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du xx^e siècle*, ORSTOM, Paris, 1997.
- GAUGUE A., *Les États africains et leurs musées*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- GAWC, *Globalization and world cities study group and network*, www.lboro.ac.uk/gawc, 2004.
- GEORGY G., *Kadhafi, le berger des Syrtes*, Flammarion, Paris, 1996.
- GERVAIS-LAMBONY Ph., *De Lomé à Harare. Le fait citadin*, Karthala-IFRA, Paris, 1994.
- GERVAIS-LAMBONY Ph., *L'Afrique du Sud et les États voisins*, A. Colin, Paris, 1997.
- GERVAIS-LAMBONY Ph., "Une nouvelle géographie politique de l'Afrique australe ?", *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 79, n° 2, 2002, p. 147-158.

- GERVAIS-LAMBONY Ph., "Afrique du Sud, les temps du changement", *Hérodote*, 2003, p. 117-155. [2003a]
- GERVAIS-LAMBONY Ph., *Territoires citadins. 4 villes africaines*, Paris, Belin, coll. Mappemonde, 2003. [2003b]
- GOUROU P., *L'Afrique*, Hachette, Paris, 1970.
- GOUROU P., *Terres de bonnes espérances : le monde tropical*, Paris, Plon, 1982.
- GRÉGOIRE E., *Touareg du Niger. Le destin d'un mythe*, Karthala, Paris, 1999.
- GUËYE Ch., *Touba, la capitale des Mourides*, Paris, ENDA/Karthala/IRD, 2002.
- GUILLAUME P., *Johannesburg, Géographies de l'exclusion*, Paris, IFAS/Karthala, 2001.
- HÉBERT J.-P., "La bière et le dolo au pays dogon : origine, savoir-faire et phénomène social", conférence Agropolis Museum, 25 juin 2003, www.museum.agropolis.fr/pages/savoirs/bieres.
- HOBBSAWM E., RANGER T. (dir.), *The invention of tradition*, Cambridge University Press, Cambridge, 1983.
- HOUSSAY-HOLZSCHUCH M., *Mythologies territoriales en Afrique du Sud. Un essai de géographie culturelle*, Paris, CNRS, 1995.
- HOUSSAY-HOLZSCHUCH M., *Le Cap, ville sud-africaine. Ville blanche, vies noires*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- HUETZ DE LEMPS A., *Boissons et civilisations en Afrique*, Presses universitaires de Bordeaux, Pessac, 2002.
- IGUÉ J.O., *Le territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Karthala, Paris, 1995.
- IZARD M., *Gens du pouvoir, gens de la terre, Les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (bassin de la Volta blanche)*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 1995.
- JACOB Ch., *L'empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*, Albin Michel, Paris, 1992.
- JAGLIN S., *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou. Pouvoirs et périphéries (1983-1991)*, IRD, Paris, 1995.
- KADHAFI M., *Je suis un opposant à l'échelon mondial*, éd. Favre, Lausanne/Paris, 1984.
- KNAFOU R. (dir.), *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science*, Belin, Paris, 1997.
- KOENG D., DIARRA T., "Les enjeux de la politique locale dans la réinstallation : stratégies foncières des populations réinstallées et hôtes dans la zone du barrage de Manantali, Mali", *Autrepart*, n° 5, 1998, p. 29-44.
- KORINMAN M., "Le congrès de Berlin, exercices de géopolitique", *Hérodote*, n° 41, avril-juin 1986, p. 76-90.
- LABOULAIS-LESAGE I. (dir.), *Comblant les blancs de la carte. Modalités et enjeux de la construction des savoirs géographiques (XV^e-XX^e siècles)*, Presses universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 2004, p. 117-144.
- LACOSTE Y., *Géographie du sous-développement*, PUF, Paris, 1965.
- LAÏDI Z. (dir.), *Géopolitique du sens*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998.
- LAVIGNE DELVILLE P. (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala-Coopération française, Paris, 1998.
- LEQUERET E., *Le cinéma africain. Un continent à la recherche de son propre regard*, Les Cahiers du cinéma, Paris, 2003.
- LE ROY É., KARSENTY A., BERTRAND A. (dir.), *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Karthala, Paris, 1996.
- LEIMDORFER F., MARIE A. (éds), *L'Afrique des citadins. Sociétés civiles en chantier (Abidjan, Dakar)*, Karthala, Paris, 2003.
- LERICOLLAIS A., *Paysans sereer. Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*, IRD Éditions, 1999.
- LESOURD M. (coord.), *L'Afrique. Vulnérabilité et défis*, Nantes, Éditions du Temps, Paris, 2003.
- LÉVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 2003.
- LIPTON M., *Why Poor People Stay Poor ? Urban Bias in World Development*, Temple Smith, Londres, 1976.
- M'BOKOLO E., *L'Afrique au XX^e siècle. Le continent convoité*, Seuil, Paris, 1985.
- MACKENZIE J.M., *The empire of nature. Hunting, conservation and British imperialism*, Manchester University Press, Manchester, 1988.
- MAMDANI M., *Citizen and subject. Contemporary Africa and the legacy of late colonialism*, Princeton University Press, Princeton, 1996.
- MANDELA N., *Un long chemin vers la liberté*, Fayard, Paris, 1994 (trad. 1996).

- MARFAING L., WIPPEL S., *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine*, Karthala, Paris, 2003.
- MASSIAH G., TRIBILLON J.-F., *Villes en développement : essai sur les politiques urbaines dans le Tiers Monde*, La Découverte, Paris, 1988.
- MCGREGOR J., "The Victoria Falls 1900-1940 : landscape, tourism and the geographical imagination", *Journal of Southern African Studies*, vol. 29, n° 3, 2003, p. 717-737.
- MÉDARD J.-F. (dir.), *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*, Karthala, Paris, 1991.
- NAVEZ-BOUCHANINE F., *La fragmentation en question : des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ?*, L'Harmattan, Paris, 2002.
- NORA P. (dir.), *Les lieux de mémoire*, Gallimard, Paris, 1984.
- PAIN M., *Kinshasa, la ville et la cité*, ORSTOM, Paris, 1984.
- PALSKY G., "Un monde fini, un monde couvert", in POUTRIN I. (dir.), *Le XIX^e siècle, Science, politique et tradition*, Berger-Levrault, Paris, 1995.
- PAULAIS Th., "Le marché dans la ville d'Afrique noire, équipements publics et économie locale", *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 80-81, 1998, p. 35-41.
- PÉLISSIER P., MARCHAL J.-Y. (dir.), "L'arbre en Afrique tropicale : la fonction et le signe", *Cahiers ORSTOM*, série sciences humaines, vol. 17, n° 3-4, 1980, p. 127-320.
- PÉLISSIER P., *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Fabrègue, Saint-Yriex, 1966.
- PÉLISSIER P., SAUTTER G., "Bilan et perspective d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969)", *Études rurales*, n° 37-38-39, 1970, p. 7-45.
- PINCHEMEL Ph., ROBIC M.-C., TISSIER J.-L., *Deux siècles de géographie française*, Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1984.
- PLIEZ O., *Villes du Sahara*, éd. CNRS, Paris, 2003.
- POURTIER R., "Stratégie ferroviaire et politique de l'espace : le Transgabonais", *Hérodote*, n° 25, 1982.
- POURTIER R., "Les géographes et le partage de l'Afrique", *Hérodote*, n° 41, avril-juin 1986, p. 91-108.
- POURTIER R., *Le Gabon* (2 tomes), t. 2 "État et développement", L'Harmattan, Paris, 1989.
- POURTIER R., "Villes africaines", *La Documentation photographique*, n° 8009, 1999.
- POURTIER R., "Brazzaville dans la guerre : crise urbaine et violences politiques", *Annales de géographie*, n° 630, 2000, p. 3-20.
- POURTIER R., *Afriques noires*, Hachette, Paris, 2001.
- PRINCEN T., FINGER M., *Environmental NGOs in world politics. Linking the local and the global*, Routledge, Londres-New York, 1994.
- RELAÑO F., *The Shaping of Africa. Cosmographic Discourse and Cartographic Science in Late Medieval and Early Modern Europe*, Ashgate, Aldershot, 2002.
- RETAILLÉ D., "L'Afrique : le territoire entre identité et développement", *Cahiers d'outre-mer*, vol. 53, n° 211, 2000, p. 189-212.
- RIST G., *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Science Po, Paris, 1996.
- RODARY E., CASTELLANET C., ROSSI G. (dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Karthala-GRET, Paris, 2003.
- ROSSI G., *L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud*, CNRS Éditions, Paris, 2000.
- SAMB D. (dir.), *Gorée et l'esclavage. Actes du séminaire sur Gorée et la traite atlantique*, Dakar, 1997.
- SAUTTER G., *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement, République du Congo, République gabonaise*, Imprimerie nationale, Paris, 1966.
- SCHROEDER R.A., "Geographies of environmental intervention in Africa", *Progress in Human Geography*, vol. 23, n° 3, 1999, p. 359-378.
- SEIGNOBOS C., *Nord-Cameroun, Montagnes et hautes terres*, éd. Parenthèses, Paris, 1982.
- SELLIER J., *Atlas des peuples d'Afrique*, La Découverte, Paris, 2003.
- SENGEL M., "Nana-Benz de Noailles", *Hommes et migrations*, mars-avril 2000, p. 71-78.
- SINDJOUN L., VENNESSON P., "Unipolarité et intégration régionale : l'Afrique du Sud et la 'renaissance africaine'", *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 6, 2000, p. 915-940.
- SMITH S., *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt*, Calmann-Lévy, Paris, 2003.

SMOUTS M.-C., *Forêts tropicales, jungle internationale. Les revers d'une écopolitique mondiale*, Presses de Sciences Po, Paris, 2001.

SOMÉ D.V., *Thomas Sankara, l'espoir assassiné*, L'Harmattan, Paris, 1990.

STOCK M. (coord.), *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, Belin, Paris, 2003.

SUREMAIN DE M.-A., "Métamorphose d'un continent. L'Afrique des *Annales de géographie* de 1919 au début des années 1960", *Cahiers d'Études africaines*, n° 153, 1999.

SURUN I., "La découverte de Tombouctou : déconstruction et reconstruction d'un mythe géographique", *L'espace géographique*, n° 2, 2002, p. 131-144.

SWILLING M. (éd.), *Governing Africa's Cities*, Witwatersrand University Press, Johannesburg, 1997.

TARRIUS A., *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Balland, Paris, 2002.

TAYLOR P.J., *Political geography. World-economy, nation-state and locality*, Longman, Harlow, 1993 (1^{re} édition, 1985).

TERSIGUEL Ph., *Le pari du tracteur, la modernisation de l'agriculture cotonnière au Burkina Faso*, éd. ORSTOM, Paris, 1995.

TRICART J., BLANCK J.-P., "L'office du Niger", *Annales de géographie*, n° 549, 1989, p. 567-587.

TRINCAZ P.X., "Transformations sociales dans les zones nouvelles d'implantation rurale : les Sereer dans les Terres neuves du Sénégal oriental", *Cahiers ORSTOM, série sciences humaines*, Vol. XIV, n° 1-2, 1979, p. 19-36.

TROIN J.-F., *Les souks marocains, marchés ruraux et organisation de l'espace dans la moitié nord du Maroc*, Edisud, Aix-en-Provence, 1975.

VERSHAVE F.-X., *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique ?*, Les Arènes, Paris, 2000.

VIVET J., *Espaces publics et urbanité : pratiques, perceptions et politiques de l'espace public à Dakar*, mémoire de maîtrise de géographie, université Lumière Lyon II, 2003.

WESSELING H., *Le partage de l'Afrique, 1880-1914*, Denoël, Paris, 1996 (1^{re} éd. néerland. 1991).

ZIMMERER K.S., YOUNG K.R., *Nature's geography : new lessons for conservation on developing countries*, University of Wisconsin Press, Madison, 1998.

ATLAS

ADE AJAYI J.-F., M. CROWDER, *L'atlas historique de l'Afrique*, éd. Jaguar, 1992 (1^{re} éd. 1988).

BEN YAHMED D. (dir.), *Atlas de l'Afrique*, éd. Jaguar, 2000.

VAN CHI-BONNARDEL R. (dir.), *Grand Atlas du continent africain*, éd. Jeune Afrique, 1973.

Atlas Jeune Afrique par pays (en cours d'actualisation).

ROMANS, RÉCITS ET FILMS

Romans, récits, bandes dessinées, livres de photographies

BA AMADOU HAMPÂTÉ, *L'étrange destin de Wangrin ou Les roueries d'un interprète africain*, Union générale des éditions, Paris, 1973 (rééd., 10/18, 1998).

BA AMADOU HAMPÂTÉ, *Amkoullel l'enfant peul*, Actes Sud, Arles, 1992.

BA AMADOU HAMPÂTÉ, *Contes initiatiques peul*, Stock, Paris, 1994 (réed. Pocket, 2000).

BA AMADOU HAMPÂTÉ, *Oui mon commandant !*, Actes Sud, Arles 1994 (rééd. J'ai lu, 2001).

BARROT P., DRAME S., *Bill l'espion ou les aventures d'une pompe à eau en Afrique*, Lieu commun éd., Paris, 1992.

BENOÏT P., *L'Atlantide*, A. Michel, Paris, 1993 (1^{re} éd. 1920).

BEY MAÏSSA, *Au commencement était la mer*, éd. de l'Aube, Paris, 2003.

CAMARA L., *L'enfant noir*, éd. Sherbrooke, Naaman, 1984.

CONCHON G., *L'État sauvage*, Livre de Poche, Paris, 1964 (prix Goncourt).

CONDE M., *Segou*, (tome 1 "Les murailles de terre", tome 2 "La terre en miettes"), Pocket, Paris, 2002 (1^{re} éd. Robert Laffont 1984-1985).

CONRAD J., *Au cœur des ténèbres*, Flammarion, Paris, 1989 (éd. angl. 1899).

GIDE A., *Le retour du Tchad*, Gallimard, Paris, 1993 (1^{re} éd. 1928).

GIDE A., *Voyage au Congo*, Gallimard, Paris, 1993 (1^{re} éd. 1927).

HERGÉ, *Les aventures de Tintin. Tintin au Congo*, Casterman, Paris, 2000 (1^{re} éd. 1931).

KOUROUMA A., *Allah n'est pas obligé*, Seuil, Paris, 2000.

KOUROUMA A., *Le soleil des indépendances*, Seuil, Paris, 1968.

- KOUROUMA A., *Monné outrages et défis*, Seuil, Paris, 1990.
- KOUROUMA A., *En attendant le vote des bêtes sauvages*, éd. du Seuil, 1998.
- LEIRIS M., *L'Afrique fantôme*, Gallimard, Paris, 1997 (1^{re} éd. 1934).
- LONDRES A., *Terre d'ébène : la traite des Noirs*, Albin Michel, Paris, 192 (rééd. Arléa éd., 1998).
- MONOD T., "Les bases d'une division géographique de l'espace saharien", in *Bulletin de l'IFAN*, XXX, Dakar, 1968, p. 269-288.
- MONOD Th., *Méharées*, Actes Sud, Arles, 1989.
- MONOD Th., *Tais-toi et marche : journal d'exploration El-Ghallaouya-Aratan-Chinguetti (décembre 1953-janvier 1954)*, Actes Sud, Arles, 2002.
- NIANE DJIBRIL TAMSIR, *Soundjata ou l'épopée mandingue*, éd. Présence africaine, Paris-Dakar, 1960.
- OKRI B., *Étoiles d'un nouveau couvre-feu*, Julliard, Paris, 1993.
- RIEFENSTAHL L., *Les Nouba : des hommes d'une autre planète*, éd. du Chêne, Paris, 1976 (rééd. 1995).
- RIEFENSTAHL L., *Les Nouba de Kau*, éd. du Chêne, Paris, 1996, (1^{re} éd. 1975).
- SADJI A., *Maimouna*, Présence africaine, Paris, 1958.
- SEMBENE O., *Le dockeur noir*, Présence africaine, Paris, 2002.
- SEMBENE O., *Les bouts de bois de Dieu*, Pocket, Paris, 2002 (1^{re} éd., 1960).
- SOW C.C., *Cycle de sécheresse*, Hatier, Paris, 1983.
- SOW FALL A., *La grève des battus*, éd. Serpent à plumes, Paris, 2000 (1^{re} éd. Les Nouvelles Éditions africaines, Dakar, 1979).
- TRAORÉ A., *L'étau*, Actes Sud, Arles, 1999.
- TRAORÉ A., *Le viol de l'imaginaire*, Actes Sud-Fayard, Arles/Paris, 2002.
- VERNE J., *Cinq semaines en ballon. Voyage de découvertes en Afrique de trois Anglais*, Livre de Poche, Paris, 2000 (1^{re} éd. 1867).
- YAOU R., *Aihui Anka, défi aux sorciers*, Nouvelles Éditions ivoiriennes, Abidjan, 1999.
- DUPARC H., *Bal poussière*, 1988.
- GAILLARD V., *Le jour où la Guinée a dit non*, documentaire, 52 min., 1997.
- GAST L., *When we were kings*, documentaire, 88 min., 1996.
- KABORE G., *Wen Kuuni*, 1982.
- KABORE G., *Zan Boko*, 1988.
- KOUYATE S., *Sia ou le rêve du python*, 2001.
- LERICOLLAIS A., *Des troupeaux sans pâturages*, documentaire, 1994.
- OMOTOSO A., *God is African*, 2002.
- UEDRAOGO I., *Yaaba*, 1988.
- UEDRAOGO I., *Tilai (La Loi)*, 1990.
- UEDRAOGO I., *Samba Traore*, 1992.
- UEDRAOGO I., *Yam Daabo (Le Choix)*, 1986.
- SEMBENE O., *Emitai*, 1971.
- SEMBENE O., *Ceddo*, 1977.
- SEMBENE O., *Camp de Thiaroye*, 1988.

LISTE DE SITES ET PAGES INTERNET UTILES

Données statistiques

- www.afristat.org
www.lib.msu.edu/limb/a-z/az.html (A-Z of African Studies)

Presse spécialisée et généraliste

- www.lintelligent.com (groupe Jeune Afrique)
www.panapress.com (Agence panafricaine de presse)
www.afrique-express.com
www.courrierinternational.com
www.monde-diplomatique.fr

Films (documentaires et fictions)

- CHAHINE Y., *La terre*, 1968.
- CHAHINE Y., *Alexandrie. Encore et toujours*, 1990.
- CHAHINE Y., *Le Caire raconté par Youssef Chahine*, 1991.
- CISSE S., *Yeelen*, 1987.

Sites onusiens

- www.irinnews.org (Affaires humanitaires)
www.undp.org (développement, Pnud)
www.unaids.org (VIH/Sida)
www.fao.org (alimentation et agriculture)

www.unhcr.org (HCR, réfugiés)
www.unep.org (environnement, Pnue)
www.itu.int (Union internationale des télécommunications)

Organisations internationales

www.worldbank.org (Banque mondiale)
www.imf.org (FMI)
www.wto.org (Organisation mondiale du commerce)
www.who.int/fr/index.html (Organisation mondiale de la santé)
www.afdb.org (Banque africaine de développement)
www.oecd.org (OCDE, coopération et développement économique)

Organisations africaines

www.africa-union.org (Union africaine, anciennement OUA)
www.nepad.org (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique)
www.beac.int (Banque des États de l'Afrique de l'Ouest)
www.icicemac.com (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale)

Autres

www.thecommonwealth.org (Organisation du Commonwealth)
www.francophonie.org (Organisation internationale de la Francophonie)
www.afcultures.com (informations culturelles sur l'Afrique)
www.africanti.org (recherches en sciences sociales sur les TIC en Afrique)
www.africafoot.com (Africa Foot)
www.cafonline.com (Confédération africaine de football)
www.coupedafrique.com (coupe d'Afrique des nations)
www.skolinternational.com/fr/sommaire.htm (SKOL international)
www.unesco.org/goree/fr/visit.shtml (BREDA, île de Gorée)
www.dakar.unesco.org/goree_patrimoine/ (site de la campagne internationale pour la sauvegarde de l'île de Gorée)
www.pignon-ernest.com (site de l'artiste Ernest Pignon-Ernest)
www.courrierinternational.com (rubrique "insolite", pratiques de sorcellerie)
www.tombouctou.net (site officiel de Tombouctou, patrimoine mondial en péril, Unesco)

GLOSSAIRE

Apartheid : Programme idéologique et politique raciste* mis en œuvre par les gouvernements sud-africains blancs entre 1948 et 1994. Il cherche à établir la systématisation de la ségrégation raciale dans tous les domaines de la vie (résidence, emploi, droits politiques, droits fonciers, vie privée, éducation, santé, accès aux services publics).

Assolement : Organisation du terroir* en soles à culture dédiée. Le terme, qui désigne la juxtaposition dans l'espace des cultures affectées à des soles (ensemble de parcelles plus ou moins jointives portant les mêmes cultures au même moment), ne doit pas être confondu avec la rotation des cultures sur une même sole, c'est-à-dire leur succession dans le temps sur une même sole ou un ensemble de soles. La jachère correspond aux soles en repos (c'est-à-dire auxquelles on n'a pas affecté de culture). Elle permet dans certains assolements de reconstituer les réserves de leurs sols en éléments nutritifs mais aussi en eau. La présence d'un système d'assolement traduit une société organisée collectivement pour la coordination des travaux agricoles.

Autoconstruction : Pratique fréquente consistant à bâtir soi-même son propre logement, sans faire appel à des entrepreneurs.

Balkanisation : Image géopolitique lancée au début du XX^e siècle, pour désigner un processus de morcellement politique d'un ensemble géographique initialement homogène (généralement pays ou empire à l'instar de l'Empire ottoman dans sa partie balkanique) notamment sous l'effet de l'intervention d'une puissance géostratégique extérieure ou bien constituant le prétexte de l'intervention de celle-ci. Cette image recouvre une situation géopolitique appréhendée soit comme potentiellement dangereuse pour le fonctionnement politique du monde ou d'une de ses régions, soit comme désastreuse pour une région politique donnée. Le terme a été intégré à la rhétorique anticolonialiste d'origine fédéraliste et/ou panafricaniste et utilisé par les leaders africains des années cinquante-soixante afin d'imputer aux puissances coloniales (la loi cadre et le projet de Communauté française, par exemple) la responsabilité de la décolonisation en ordre

dispersé des empires coloniaux européens en Afrique (A-OF, A-EF, etc.). Y. Lacoste propose de la réserver à la désignation de conflits géopolitiques liés à la non-coïncidence des limites territoriales des États et des nationalités.

Bantoustan ou homeland : Réserve attribuée à une "ethnie" noire par le gouvernement d'apartheid* en Afrique du Sud dans le cadre de sa politique ségrégationniste. À partir de 1976 ("indépendance" du Transkei), dans une entreprise d'autopartition sans équivalent, le gouvernement sud-africain a décidé d'octroyer unilatéralement l'indépendance à certains de ces bantoustans. Tout membre de l'ethnie concernée (les affiliations ethniques étaient rendues obligatoires par le gouvernement) perdait alors sa nationalité sud-africaine et les droits afférents.

Brevet : Protection juridique accordée à un procédé innovant et garantie par les gouvernements. Par exemple, les concepteurs des nouvelles molécules actives et de leur processus de fabrication ont un droit exclusif d'exploitation de vingt ans : en matière médicale, l'OMS (Organisation mondiale de la santé) reconnaît une propriété de 20 ans.

Brousse : Terme d'origine provençale, désignant initialement une zone de broussaille. Le mot s'est répandu en Afrique avec l'arrivée des troupes coloniales, dans lesquelles les méridionaux étaient nombreux. Si, dans une acception stricte, le terme désigne aujourd'hui une formation arbustive xérophile des régions tropicales, il est néanmoins le plus souvent utilisé dans une forme péjorative désignant un "ailleurs" non civilisé. C'est l'espace de "nature" par opposition à un espace de "culture". Le terme est relatif. Si l'on excepte les capitales, chaque espace est "la brousse" de quelque part, et a par ailleurs sa propre brousse. Au village, "la brousse" désigne la zone des champs éloignés, voire la zone de réserve. Mais de la ville, "la brousse" désigne l'ensemble de l'environnement rural, forêt comme village (le terme anglais "*bush*" a une signification similaire en Afrique anglophone). Dans ce dernier sens, le terme "brousse" est proche du mot "*bled*", d'origine arabe, qui désigne une campagne isolée, dans une forme généralement péjorative quand il est utilisé en français.

Commonwealth : Le Commonwealth est une organisation qui regroupe les anciens territoires de l'empire britannique autour du Royaume-Uni. Fondée en 1949, le Commonwealth était initialement destiné à regrouper les dominions (anciennes colonies de peuplement européen) de la couronne britannique. Il a par la suite été étendu à l'ensemble des anciennes colonies du Royaume-Uni. L'organisation comptait 5 États membres en 2004 (dont 18 États africains), repartis sur tous les continents. L'adhésion au Commonwealth est volontaire et reconnaît officiellement la souveraineté de tous ses membres. Elle représente aujourd'hui un cercle international de culture anglophone qui a développé la coopération entre ses membres notamment en matière de respect de normes démocratiques (conduisant par exemple à l'expulsion pour deux ans du Nigeria en 1995 et suspension du Zimbabwe en 2002, puis démission volontaire du Zimbabwe de sortir du Commonwealth en 2003).

Compagnie concessionnaire : Compagnie privée ayant reçu d'un État européen l'autorisation d'occuper et d'exploiter un territoire colonial, à charge pour elle d'y réaliser les investissements et les travaux d'équipement nécessaires à cette exploitation (routes, chemins de fer, aménagements fluviaux).

Dans les dernières décennies du XIX^e siècle, des compagnies ou groupes d'intérêts privés ont pris part à la "pénétration pacifique" d'une large partie de l'Afrique (bassin du Congo, Afrique orientale, etc.) en chargeant des explorateurs (v.) de faire signer par des chefs d'États africains des traités de protectorat. Ces compagnies faisaient ensuite pression sur les États européens pour qu'ils protègent leurs activités en intégrant l'espace concerné dans leur "sphère d'influence", en ratifiant les traités de protectorat qu'elles avaient obtenu, puis en leur attribuant officiellement par concession l'administration et l'exploitation du territoire. Ce système d'exploitation coloniale permettait aux États européens de limiter leur engagement militaire, administratif et financier dans les territoires coloniaux. Il donna lieu à de nombreux abus (travail forcé et mortalité importante de la main-d'œuvre réquisitionnée), au Congo par exemple. Le territoire ainsi administré était en effet soumis à une logique d'exploitation et de profit, sans grand contrôle étatique. Au début du XX^e siècle, les États européens retirèrent aux compagnies concessionnaires une partie de leurs prérogatives et assumèrent plus directement l'administration des territoires coloniaux – ce qui ne fit pas disparaître pour autant la pratique du travail forcé, mais le soumit à réglementation.

Confrérie soufie : Organisation religieuse qui rassemble et organise les pratiquants du courant musulman soufi*, d'inspiration mystique. Les confréries, notamment par les consignes de vote qu'elles donnent parfois, peuvent jouer un rôle politique majeur, en particulier au Sénégal, au Maroc ou au Mali.

Déductivisme, inductivisme : Le déductivisme et l'inductivisme sont deux démarches scientifiques qui appuient leur construction sur une définition des rapports entre théorie et empirie. Les deux démarches sont symétriques, au sens où elles abordent la même question du lien entre théorie et empirie par deux entrées opposées.

Le déductivisme s'appuie sur des axiomes ou des hypothèses préalables et en tire des conséquences logiques sur l'observation de la réalité. À partir d'un problème théorique donné, le chercheur invente une hypothèse ou une théorie et en déduit des énoncés d'observation. Cette démarche peut être menée en dehors de toute expérimentation ou bien, dans le cadre spécifique de la démarche hypothético-déductive, dans une confrontation méthodologiquement organisée (expérimentation) des élaborations ou propositions théoriques et des faits (la réalité observée). Le déductivisme considère alors les faits, non pas comme ayant une valeur en soi (inductivisme) mais comme ayant une valeur relative à la théorie ou à l'hypothèse qu'ils permettent de valider en la testant. Si la réalité observée ne corrobore pas l'élaboration initiale, la théorie se trouve infirmée ou réfutée, ou peut encore être amendée pour intégrer des éléments discordants.

Par opposition, l'inductivisme est une démarche scientifique empirique qui procède dans un sens opposé. Elle part de l'observation de la réalité, puis procède à une classification, une généralisation et éventuellement une prédiction. C'est-à-dire qu'elle passe de l'empirie (observation de la réalité) à la théorie (énoncé théorique). Dans cette construction, l'énoncé théorique ou la prédiction de lois, qui repose sur l'observation (par l'expérience ou la statistique) de la récurrence des faits, ne peut être que probable.

En tout état de cause, cette opposition entre le déductivisme et l'inductivisme simplifie la nature des opérations mentales réalisées par les chercheurs pour construire des objets scientifiques. Dans cette perspective, certains proposent une démarche dite itérative ou transductive qui s'élabore dans l'articulation réciproque d'informations issues de l'observation de la réalité et de

problématiques posées sur celle-ci et impose méthodologiquement un aller-retour incessant entre cadres de pensée conceptuels et théoriques et observations empiriques.

Déterminisme : Manière d'articuler des faits entre eux pour produire une explication ou un modèle explicatif de la réalité. Le déterminisme est fondé sur un principe causal et linéaire de relation entre les faits, qui instaure certains faits ou ensembles de faits en causes (ou déterminations) et d'autres faits ou ensembles de faits en effets. Il est dit nécessaire ou absolu quand la causalité linéaire est systématique, contingent ou relatif quand la causalité linéaire est considérée comme non systématique ou possible (les déterminations peuvent être présentes sans que les effets se manifestent) et, enfin, probabiliste quand la causalité linéaire est considérée comme statistiquement probable. Le déterminisme s'oppose alors à la systémique, définie comme une causalité circulaire, soit une manière d'articuler les faits entre eux pour produire un modèle explicatif de la réalité qui repose sur les principes de l'interdépendance et de l'interaction entre les faits établies par une boucle dite de rétroaction. Le déterminisme est une attitude épistémologique qui dans ses termes ne donne pas d'information sur la nature des causes et des effets considérés dans le modèle explicatif. C'est le recours à un adjectif, adjoind donc au substantif, qui nous informe sur la nature de la détermination. Ainsi, en géographie, le déterminisme naturel renvoie à une manière d'expliquer les distributions et agencements spatiaux en ayant recours à des causes naturelles trouvées dans le sol, le climat, etc. Cette doctrine est intimement liée à la définition historique de la discipline comme science des relations homme/milieu (pour la géographie française, "possibilisme" vidalien). Mais le déterminisme peut aussi être "de civilisation" (chez Pierre Gourou, cela renvoie à la part des techniques d'encadrement dans l'explication des paysages) ; économique (dans la nouvelle géographie, cela renvoie à la part des lois de la rationalité économique dans l'explication des structures spatiales et de leur fonctionnement) ; spatial (chez certains spatialistes, cela renvoie à la part des lois de l'espace absolu dans l'explication des structures spatiales et de leur fonctionnement), etc.

Développement durable : Le développement durable est un des derniers avatars de l'histoire du développement (v.), qui tente de relier des préoccupations économiques et des considérations environnementales. Plus qu'un concept scientifique, le développement durable est un ensemble de représentations qui s'impose dans les

débats actuels. Forgé à la suite de la conférence de Stockholm sur l'environnement humain (1972) et popularisé en 1987 à l'occasion du rapport de la Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement (dit rapport Brundtland), le développement durable cherche, selon la définition désormais classique de ce rapport, à "répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs." Si cette définition est séduisante, elle pêche par son manque de précision quant aux modalités à mettre en place pour satisfaire cette exigence. C'est probablement ce flou qui permet aujourd'hui à l'ensemble du spectre politique et économique mondial de se réclamer du développement durable. Face à cette vulgate, la question scientifique centrale à propos de cette notion est de savoir si sa diffusion va fondamentalement modifier les processus de croissance économique afin de répondre aux impératifs environnementaux (réchauffement de la planète dû aux gaz à effet de serre, pénurie de la ressource en eau, disparition de la biodiversité, effets pathogènes des pollutions, etc.), ou si au contraire elle va pérenniser les formes classiques du développement à travers une modernisation écologique du capitalisme.

Échelle (petite et grande) : La géographie a longtemps confondu ce qu'il convient aujourd'hui de distinguer : l'échelle-étendue et l'échelle-fraction. La seconde, qui indique le rapport des dimensions ou distances marquées sur un plan avec les dimensions ou distances réelles, correspond à l'opération de réduction que le cartographe fait subir à un territoire afin de le représenter graphiquement. En cartographie, on parle d'une représentation à grande échelle quand le rapport entre le territoire et la carte est élevé, par exemple sur une carte topographique au 1/25 000^e, et à petite échelle quand il est faible, par exemple sur une carte de France au 1/1 000 000^e. Or, la pensée de la dimension spatiale d'un phénomène ne correspond pas à une opération de réduction scalaire qui, en revanche, se trouve au principe (technique) de la cartographie. Par conséquent, soumettre un ensemble de phénomènes à la réflexion géographique ce n'est pas le soumettre aux règles cartographiques. Ainsi, l'expression "petite échelle" (ou échelle inférieure) se réfère à des espaces de petite étendue – intra-urbain, terroir, local, etc. –, tandis que celle de grande échelle (ou échelle supérieure) renvoie à des espaces de grande étendue – aire, monde, etc. De fait, le terme adéquat pour désigner ces niveaux de manifestation et d'agencement des phénomènes ne serait pas "échelle" (locale, etc.) mais plutôt "échelon" ou "niveau".

Forêts africaines (types de) :

Forêts pluvieuses : forêts tropicales humides (aussi appelées ombrophiles), présentes dans les zones tropicales humides (plus de 1 800 mm d'eau par an) et caractérisées par la présence d'arbres à feuilles persistantes (sempervirentes), une organisation verticale en strates nombreuses et une diversité spécifique importante. En Afrique, la forêt pluvieuse est située dans le bassin congolais.

Forêts tropophiles : forêts tropicales sèches (aussi appelées forêts mésophiles) présentes dans les zones tropicales à saison sèche assez courte, dans lesquelles prédominent les arbres à feuilles caducifoliées. La forêt de Mopane et la forêt de Miombo d'Afrique orientale sont les forêts tropophiles les plus étendues du continent.

Forêts sclérophylles : forêts méditerranéennes constituées principalement d'espèces résistantes à la sécheresse (notamment des chênes sclérophylles dont l'épiderme épais limite l'évaporation). Elles sont présentes sur le pourtour méditerranéen et dans la province du Cap-Occidental en Afrique du Sud.

Gouvernance : Terme d'utilisation récente, la gouvernance est devenue ces dernières années une référence obligée du monde politique, économique et scientifique. Dans une acception économique, la gouvernance définit des processus de coordination destinés à augmenter l'efficacité d'une organisation. Dans une définition plus politique, la gouvernance est un ensemble de modalités et d'institutions qui forment la politique d'une société. Cette deuxième définition rapproche la gouvernance du concept de gouvernement. Mais contrairement à ce dernier, la gouvernance ne caractérise ni un organisme spécifique ni un principe d'organisation unique. Sa définition est donc plus large et plus souple que celle de gouvernement. Elle renvoie à des formes politiques plus diverses que l'État-nation, le débordant à la fois dans sa forme institutionnelle et dans sa configuration spatiale. Le gouvernement est l'outil de l'État exerçant son pouvoir souverain sur un territoire ; la gouvernance est l'outil d'acteurs divers agissant dans l'arène politique à différentes échelles. La diffusion de la notion de gouvernance correspond en ce sens à une période qui a vu la remise en cause de la souveraineté nationale de l'État, à la fois par la décentralisation et par la globalisation. À l'image de ces dynamiques qui ne sont pas achevées et dans lesquelles un acteur politique légitime unique n'existe pas, la

gouvernance est une notion encore en construction, dont l'usage est plus souvent normatif qu'heuristique.

Griot : Caste de chanteurs-musiciens-conteurs qui se transmettent l'art musical et le savoir historique entre hommes ou entre femmes, de génération en génération à l'intérieur d'une famille, et qui détiennent le privilège de réciter l'histoire ou l'épopée d'un peuple ou d'une famille royale à travers une littérature orale. Ils sont également chargés de vanter les mérites de la famille et de ses visiteurs lors de cérémonies privées (baptêmes, mariages, funérailles).

Hivernage : En climat tropical saison des pluies. Dans la zone tropicale, la saisonnalité est donnée non pas par les variations mensuelles thermiques mais par les variations pluviométriques. L'hivernage correspond à l'été astronomique. Le terme a été forgé par les colons porteurs des valeurs occidentales issues du climat tempéré : la saison des pluies leur apparaissait comme la mauvaise saison (fraîche et pluvieuse), moins agréable que la saison sèche.

Horogène : Du grec *horoi*, qui désigne les limites politiques du territoire des cités, dont la racine a servi à forger le mot "horizon". Terme choisi par Michel Foucher pour désigner le processus par lequel les frontières politiques actuelles ont été tracées, c'est-à-dire historiquement "inventées" comme modalité pertinente de la limite interétatique, définies au terme de négociations entre les parties puis délimitées par un marquage qui les matérialise [FOUCHER, 1988].

Indirect rule (administration indirecte), Self administration : Forme prédominante de gestion politique des colonies africaines par la puissance coloniale britannique. Doctrine administrative définie au début du XX^e siècle qui préconise le maintien des chefs coutumiers, leur association à l'exercice du pouvoir et la préservation des coutumes compatibles avec la "civilisation". Elle est souvent opposée à l'administration directe française. Dans le système anglais, le peuple conquérant se réserve le contrôle des pouvoirs inhérents à la souveraineté nationale. Quant à la population conquise, elle doit se contenter de pouvoirs subalternes (*self administration*). Sous ce mode de gouvernement (*rule*), les contacts auprès des conquis s'établissent à travers leurs représentants (*indirect*) considérés comme de loyaux sujets (chefs africains collaborationnistes). En réalité, la distinction est moins

nette entre les deux modes de gouvernement impériaux. Confrontés à des situations similaires, les administrations coloniales ont adopté des pratiques proches, utilisant notamment les chefs coutumiers comme intermédiaires, les Africains étant cantonnés dans une position marginale d'indigénat (ségrégation territoriale et institutionnelle). Cette organisation a été valable dans les colonies françaises, malgré la rhétorique de l'assimilation qui est restée dans les faits extrêmement limitée. Inversement, les Britanniques ont directement administré (*colonised*) une partie substantielle de leur empire.

Informel (économie, secteur, marché, réseau, filière) : La notion d'informel est apparue au début des années soixante-dix pour caractériser les nouvelles formes de l'emploi urbain non agricole dans les villes africaines, c'est-à-dire les petites activités de subsistance des migrants ruraux [voir Charmes in LÉVY et LUSSAULT, 2003]. Elle a été étendue depuis à d'autres régions du monde et à l'ensemble des populations urbaines (nouveaux et anciens migrants), voire rurales. Forcée dans les champs disciplinaires respectifs de l'économie et de la sociologie, elle désigne, pour la première, un secteur d'activité constitué par l'ensemble des unités économiques non enregistrées, aux salariés non déclarés, de petite taille (inférieure à 5 salariés), et, pour la seconde, des types de comportement d'acteurs économiques. Les deux traditions se sont accordées progressivement sur la nécessité de penser l'informel, en dehors de toute représentation duale du fonctionnement économique des pays, dans ses relations et avec l'activité formelle – unité économique enregistrée et aux avoirs déclarés – et avec l'activité souterraine ou illégale – unité économique échappant à l'impôt ou aux législations en vigueur. Par ailleurs, l'analyse géographique de l'informel contemporain montre l'importance de ces types de pratique en milieu rural où elles sont devenues aussi des modes d'approvisionnement en biens et services des populations urbaines, des modalités du continuum urbain-rural (v. Urbanités) en période de crise.

Les activités informelles sont extrêmement diverses et touchent différents secteurs (transports, commerces, services aux personnes comme la coiffure ou les emplois de maison, petit artisanat, restauration, médecine et pharmacie...). Un certain nombre de traits distinctifs les caractérise : l'auto-emploi, la pluriactivité, un très fort taux de roulement, l'utilisation de ressources locales, le recours à des technologies à forte intensité de travail qui n'exclut

pas la maîtrise de technologies avancées (v. Téléphone). Activité de subsistance, son évolution est traditionnellement présentée comme contra-cyclique (augmentation de l'activité en période de crise ou de ralentissement économiques), mais elle est aussi pro-cyclique (création de petites entreprises en période de croissance). Elle représentait à la fin des années quatre-vingt-dix 75 % de l'emploi non agricole en Afrique subsaharienne, 25 % du produit intérieur brut (et 40 % du PIB non agricole).

Un usage plus général, voire métaphorique du terme permet de qualifier des pans entiers des sociétés et pas seulement des activités productrices de biens ou de services. On parle ainsi d'habitat informel, de réseaux informels, etc., pour décrire tout ce qui échappe au contrôle de l'État, voire pallie ses défaillances.

IRD/ORSTOM : L'IRD (Institut de recherche pour le développement) est un établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la double tutelle des ministères de la Recherche et des Affaires étrangères. Il a succédé en 1998 à l'ORSTOM (Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer) qui avait conservé son acronyme mais déjà modifié son appellation pour Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, en 1982. Depuis sa date de fondation en 1944, cet établissement avait d'ailleurs plusieurs fois changé de nom, gommant progressivement la référence à son origine coloniale : l'ORSC (Office de la recherche scientifique des colonies) est devenu l'ORSOM (Office de la recherche scientifique outre-mer), puis l'ORSTOM. Ses chercheurs et ingénieurs ont vocation à conduire des recherches scientifiques et des actions d'expertise dans les zones tropicales et méditerranéennes du globe. Institut transdisciplinaire, les champs couverts par ses investigations et actions sont d'une part ceux de l'analyse des écosystèmes sous l'angle des ressources vivantes, d'autre part ceux de l'étude des processus de développement et de la santé. D'un point de vue logistique, l'IRD a son siège social à Paris et est doté d'une quarantaine de centres et représentations en France et dans le monde qui accueillent des chercheurs pour des affectations longues ou des missions courtes. Ses changements de statuts se sont accompagnés d'une évolution de son aire géographique d'intervention : des pays du champ d'action du ministère de la Coopération (l'ex-empire africain et les DOM-TOM) à ceux de la coopération européenne (l'actuelle Zone de solidarité prioritaire) et à l'Amérique latine dans son ensemble. En Afrique, ses

représentations dessinent de façon de plus en plus estompée une distribution qui coïncide avec l'aire d'influence française héritée de la colonisation (Sénégal, Guinée, Bénin, Burkina Faso, Mali, Côte-d'Ivoire, Niger, Maroc, Tunisie) mais laisse apparaître des implantations nouvelles : en Afrique de l'Ouest (Gambie, Mauritanie, Cap-Vert, Guinée-Bissau pour de courtes missions à partir du Sénégal), en Afrique centrale (Cameroun, Congo), en Afrique du Nord (Égypte) et même en Afrique australe et orientale (Kenya). Néanmoins, dans ces deux dernières sous-régions, ainsi qu'en Afrique anglophone, la couverture scientifique est plutôt assurée par l'IFRA (Institut français de recherche) basé à Ibadan (Nigeria) et au Kenya, et par la branche recherche de l'IFAS (Institut français d'Afrique du Sud). À ses changements de statuts et de référents géographiques s'ajoutent ceux liés à son *modus operandi*. Autrefois présent dans ces pays sous la forme de grandes concessions situées au cœur des capitales – aujourd'hui démantelées pour servir éventuellement de bases logistiques –, l'IRD privilégie dorénavant les partenariats scientifiques avec des organismes de recherche nationaux, privés ou publics.

Lévirat : Le remariage des veuves (système polygame), en cas du décès de leur mari, avec le frère de celui-ci. Un jeune frère "réépouse" les femmes d'un aîné décédé, quel que soit leur âge et, de ce fait, les prend en charge.

Lieu de mémoire et haut lieu : En forgeant la notion de "lieu de mémoire", l'historien Pierre Nora prend acte de la fin de "l'histoire-mémoire" et de la solution de continuité aujourd'hui établie entre un passé désormais conçu comme définitivement mort et le présent que nous vivons. C'est donc à titre résiduel que la conscience mémorielle d'une société donnée se manifeste en se réfugiant dans des lieux où elle se cristallise et qu'elle transforme en supports de mémoire. L'historien propose alors de faire de ces lieux des objets d'histoire, non pour le passé qu'ils convoquent mais pour les opérations sociales à travers lesquelles ils deviennent supports de mémoire. Il les définit d'une part comme appartenant à la fois aux deux modalités du rapport au passé que sont l'histoire et la mémoire, entre lesquelles ils établissent une interaction, et d'autre part comme simultanément investis des trois sens du mot "lieu", matériel, symbolique et fonctionnel : matériels en ce qu'ils se laissent saisir par l'expérience sensible ; symboliques en ce qu'ils relèvent d'une élaboration abstraite ; fonctionnels dans la mesure où ils assurent la transmission et la cristallisation du souve-

nir. C'est la "volonté de mémoire" qui préside à la transformation d'un lieu d'histoire en lieu de mémoire, ce par quoi il échappe finalement à l'histoire. En faisant jouer les couples vie/mort, temps/éternité, collectif/individuel, prosaïque/sacré ou immuable/mobile, les lieux de mémoire visent à "arrêter le temps, bloquer le travail de l'oubli, fixer un état des choses [...] pour enfermer le maximum de sens dans un minimum de signes" [NORA, 1984].

Comme le haut lieu dont il constitue une modalité, le lieu de mémoire est donc une construction sociale. Mais tandis que la définition du haut lieu par les géographes comporte l'exigence d'une localisation géographique particulière, Nora fait un usage beaucoup plus large et métaphorique de la notion de lieu, puisqu'il admet parmi les lieux de mémoire des objets, ou "lieux portatifs", comme le manuel scolaire, voire des unités de temps, comme la minute de silence. L'acception retenue dans cet ouvrage (v. Gorée), sans réduire le lieu de mémoire à la notion générique de haut lieu, fait sienne l'exigence de localisation.

La notion de "haut lieu" a été tout particulièrement travaillée en géographie par DEBARBIEUX [1995 ; voir in LÉVY et LUSSAULT, 2003] en relation avec et en contrepoint de la notion de "lieu de mémoire" en histoire. Elle vise à rendre compte de la dimension spatiale des pratiques (que celles-ci soient matérielles ou idéelles) et expériences mémorielles, et de la visée identitaire qui leur donne sens, telles qu'elles relient le haut lieu, un lieu qu'elles contribuent à singulariser, au territoire. Le haut lieu est le lieu géographique (localité) de condensation de valeurs sociales à vocation mémorielle et le dispositif spatial de leur mise en scène, qui entretient un rapport synecdotique avec le territoire qu'il peut exprimer dans un rapport d'échelle.

Marabout : Saint homme musulman, parfois ermite, dont le tombeau est un lieu de pèlerinage. Par extension, homme de savoir spirituel (combinant éventuellement islam et animisme) puissant en Afrique de l'Ouest.

Plan d'ajustement structurel : Politiques imposées par les bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, FMI) aux pays du Sud et en particulier à l'Afrique à la fin des années quatre-vingt et dans les années quatre-vingt-dix, pour assainir leur économie et la mettre en conformité avec les normes libérales. Censées corriger les travers du mal développement, l'hypérl'inflation, le manque de rigueur financier et comptable, l'hyper-

trophie des administrations, ces politiques de réduction drastique dans les importations et les budgets publics ont eu de nombreux effets, dont certains pervers, économiques (développement du secteur informel) et surtout sociaux (hausse du chômage, paupérisation). Ils ont déstabilisé plusieurs gouvernements, voire contribué à leur chute (coup d'État islamiste au Soudan en 1989, par exemple) et contribué au développement d'un islamisme radical et/ou des conflits interethniques.

Pédologie (pédologique) : Étude du sol (à ne pas confondre avec substrat rocheux ni avec étendue disponible pour un usage) dans ses interactions avec l'ensemble des sphères naturelles composant un écosystème, constitutives de sa formation (pédogénèse). L'usage de l'adjectif pédologique renvoie non pas à la science mais aux propriétés (chimiques, granulométriques, morphologiques, etc.) des sols que celle-ci décrit et explique.

Portulan : Comme son nom l'indique, le portulan (XII^e-XVI^e siècles) est une liste de ports auxquels sont attribués des coordonnées géographiques et des éléments servant au pilotage. Par extension, le terme désigne les cartes qui leur étaient associées et qui représentent et distribuent ces différents éléments. Le portulan est donc une association de texte et de représentation graphique liée à l'activité maritime.

Prévalence : D'après l'OMS (Organisation mondiale de la santé), cette notion désigne la proportion d'une population définie (quelle que soit par ailleurs la définition statistique de celle-ci adoptée), qui, à un instant T, est infectée par un agent infectieux. On parle donc par exemple de la prévalence du Sida chez les femmes enceintes. La prévalence ne doit pas être confondue avec l'incidence, qui désigne, dans une population définie, la proportion de nouveaux infectés par un agent infectieux sur un laps de temps donné. La prévalence du Sida montre donc ce qui est déjà arrivé – c'est-à-dire le résultat des contaminations par le virus datant de plusieurs années – puisqu'il faut rappeler l'importance du décalage temporel entre la contamination de l'organisme par le VIH et la déclaration de la maladie (Sida). L'incidence, elle, mesure l'évolution actuelle de l'épidémie dans une population donnée.

Race, théorie raciste et régime raciste : La notion de "race" correspond à la subdivision en groupes de l'espèce humaine d'après des caractères physiques (couleur de la peau, la nature des cheveux) et morphologiques (forme du crâne, angle facial) hérédi-

taires, effectuée dès la fin du XVIII^e siècle par l'anthropologie physique occidentale. Pour ce faire, elle a eu recours aux moyens théoriques et méthodologiques du naturalisme pour en donner une définition biologique (l'opposition entre brachycéphales et dolichocéphales, par exemple). Intimement liée à la question de l'évolutionnisme, cette subdivision s'est opérée à l'époque autour de deux doctrines distinctes qui tentent chacune à leur manière d'intégrer d'une part la question de la différenciation humaine, le problème religieux de la descendance d'Adam – c'est-à-dire celui de l'origine de l'homme telle que définie par la doctrine chrétienne – et, d'autre part, le problème géographique de la distribution de groupes différenciés sur plusieurs continents. Le monogénisme fait descendre les races d'une seule et même souche originelle qu'il classe alors en stades d'évolution ; le polygénisme, quant à lui, pose en principe l'existence de plusieurs souches humaines apparues en des foyers différents, soit donc plusieurs espèces humaines. À la même époque, une autre tradition, culturaliste celle-ci, mobilise la notion de "race" pour désigner des groupes aux origines communes et s'appuie sur les acquis de la linguistique naissante pour tenter de les circonscrire géographiquement, de reconstituer leur migration et d'en retracer les généalogies.

L'entreprise de subdivision de l'espèce humaine a donné lieu à des théories racistes qui ont instrumentalisé et instrumentalisent les caractères visibles et partagés par des groupes étendus d'hommes et de femmes pour proposer une classification hiérarchique des "races" ainsi distinguées, classification qui oppose les "races inférieures" aux "races supérieures". En Afrique, ces doctrines ont donné lieu à des applications anciennes et plus récentes sur des territoires et des populations notamment dans le cadre de projets coloniaux ou dans le cadre du régime raciste de l'apartheid*. Une historicisation de ces théories montre qu'elles ont d'abord eu recours à des principes de différenciations physiques et morphologiques, pour rechercher ensuite des principes génétiques, avant d'être construites sur une référence à des différenciations culturelles entre les groupes humains.

La race ne peut être scientifiquement définie ni par des caractères sanguins ni par des caractères génétiques, et son usage contemporain ne peut par conséquent reposer que sur une référence à des caractères (naturels ou culturels) visibles, globaux, relatifs et partiels instaurés en outils de différenciation entre les groupes. Dans cette acception et en tant que construction sociale,

elle a été et est utilisée aussi bien par les idéologues “blancs” que par les idéologues et leaders “noirs” africains et afro-américains. C’est pourquoi son usage essentiellement référentiel doit être accompagné de guillemets.

Réserve (techniques tinctoriales de la) : Technique traditionnelle de teinture des tissus et des matériaux textiles. Elle fonctionne sur le principe de la mise en réserve de parties de la toile (ou de la fibre) totalement immergée dans des bains tinctoriaux. Les procédés de réserve sont : l’usage de pâte couvrante (technique du *batik*), la ligature de la toile (technique du *plangi*) ou du fil (technique de l’*ikat*), la couture de plis (technique du *tritik*), soit un ensemble de techniques appelé en anglais le *tie and dye*. Les empâtements décollés, les ligatures et les coutures défaites après séchage, les motifs non teints apparaissent alors en négatif à la surface de la toile et sont identiques sur l’endroit et l’envers de celle-ci. On peut multiplier les bains et les réserves pour une même étoffe, afin d’obtenir des motifs complexes. Traditionnellement en Afrique, mais il y a des exceptions, la teinture est une activité féminine tandis que le tissage est une activité masculine.

Soufisme : Mystique musulmane dont le but est d’approcher les mystères de Dieu par l’amour et par l’expérience intérieure. D’inspiration partiellement néoplatonicienne, le soufisme peut apparaître comme une forme de quietisme. Ouvert aux influences extérieures, notamment chrétiennes et hindoues, le soufisme est très divers dans ses pratiques mais le plus souvent en butte aux critiques, voire à certaines époques aux persécutions, de l’orthodoxie sunnite. En général secrètes, les coutumes soufies – dont certaines ont pour objectif d’atteindre un état de transe – sont encadrées par des confréries.

Tef : Céréale indigène à l’Éthiopie et centrale dans le régime alimentaire. Elle est consommée sous la forme de crêpes ou de galettes qui accompagnent les plats. De nos jours, elle est aussi cultivée aux États-Unis pour une population immigrée.

Terroir : Le terme est polysémique et varie entre des sens restreints et des sens très élargis, anciens et récents, devenant le mot clef de certains courants de la géographie agricole et rurale. Il désigne dans son sens le plus étroit une étendue qualifiée par ses aptitudes agronomiques. Il n’est donc pas superposable au terme de sol qu’au contraire il englobe. Dans la géographie africaniste (v.) classique, il a le sens de finage villageois exploité ou “cellule agraire de base”,

sens duquel sont retranchés les aspects fonciers, administratifs et juridictionnels, ce qui le rattache précisément à une double problématique de la mise en valeur (par opposition à une problématique de l’appropriation, de l’usage et de l’administration) et des structures agraires visibles (repérables par une analyse de paysage). Mais dans la mesure où ce sont les techniques d’encadrement (v. Géographie africaniste) qui président à l’établissement du rapport (matériel et idéal) d’exploitation entre espace naturel et communauté d’agriculteurs, dans le cadre d’une utilisation sociale de celui-ci par celle-ci, le terme de terroir est aussi utilisé, dans une perspective culturaliste, pour désigner un complexe naturel et socio-technique. Autrement dit, c’est le système de production qui donne son existence sociale à l’espace naturel.

Enfin, le terme est devenu une catégorie sociale non scientifique qui sert à qualifier un artefact (matériel ou idéal) labellisé (“produit du terroir”) issu du rapport entre milieu local de production et savoir-faire, et qui pour ce faire est juridiquement défini dans son extension et ses composants. Le terroir est en tant que tel intégré dans des stratégies de développement local.

Township : Quartier résidentiel imposé et réservé aux Noirs sous le régime sud-africain de l’apartheid*. Ces quartiers étaient construits par les autorités blanches et lotis de maisons dites “boîtes d’allumettes” (*matchboxes*) en raison de leur taille, et les logements étaient attribués aux Noirs qui avaient obtenu le droit peu accessible de résider en ville. Ces quartiers comportent peu d’équipements ou d’infrastructures. Leur statut juridique, spécifique, était très limitant : pas d’accès à la propriété foncière, pas de droit au commerce, pas d’autorité municipale élue jusque dans les années quatre-vingt.

Transition épidémiologique : Notion inspirée de celle de la transition démographique, et mise au point par A.R. Omran en 1971, caractérisant l’évolution des causes de décès dans une population. Dans un stade prétransitionnel, la majorité des décès est due à des maladies infectieuses et à des maladies de carence. C’est le stade où se trouve l’Afrique subsaharienne, dans la mesure où les maladies infectieuses et parasitaires y constituent 50 % des décès. Au stade post-transitionnel, qui concerne les pays développés mais aussi l’Afrique du Nord, les progrès sanitaires ont permis un vieillissement de la population et ce sont les maladies de l’âge (maladies chroniques, dégénératives comme les cancers, maladies circulatoires) qui sont causes de la majorité des décès.

Trithérapie : Protocole thérapeutique complexe et coûteux de la fin des années quatre-vingt-dix et du début des années 2000, reposant sur l'association de trois antirétroviraux spécifiques du VIH. Il fait ralentir le développement de la maladie, diminuer la charge virale, régresser les maladies opportunistes, chuter le risque de contamination mère-enfant mais n'entraîne pas de guérison des personnes infectées.

Trypanosomiase : Maladies parasitaires de l'homme et de l'animal, provoquées par un parasite du sang, le trypanosome. Différents insectes sont vecteurs des trypanosomiasés, parmi lesquels un genre spécifique de mouches, les glossines. En Afrique, la mouche tsé-tsé (*Glossina morsitans*), vecteur de la maladie du sommeil chez les humains et de la maladie de la tsé-tsé sur la faune, a longtemps freiné l'extension du bétail dans les régions de climat équatorial. La lutte contre la mouche tsé-tsé par épandage de DDT s'est avérée trop polluante pour les milieux naturels et a été remplacée par l'usage de pièges à mouche mécaniques.

Western Union : Première entreprise mondiale de transfert de fonds pour les personnes privées et les entreprises, son siège social se trouve aujourd'hui à Englewood, Colorado (États-

Unis). Compagnie de télégraphe créée à Rochester, État de New York, en 1851, son nom actuel se réfère à la jonction des lignes télégraphiques de l'est et de l'ouest des États-Unis, opérée en 1856. En 1870, elle lance un service de standardisation national du temps et se voit décerner, aux États-Unis, le titre de "Nation's time keeper". Elle développe, à partir de 1871, le transfert d'argent, qui, tout en devenant son activité principale, ne fera pas disparaître les activités de transmission d'objets langagiers (aujourd'hui cartes téléphoniques prépayées et téléphonie satellitaire, par exemple) et de colis. Si pendant plus d'un siècle son territoire d'exercice a été exclusivement nord-américain, depuis 1989, elle dispose, seule ou en partenariat, d'un réseau d'agences dans environ 190 pays dans le monde, dont 45 en Afrique. L'argent remis en espèces dans une agence du réseau par l'expéditeur, qui s'acquitte d'une commission indexée sur le montant de l'envoi, est quasi immédiatement disponible pour son destinataire dans une autre où il reçoit la somme équivalente en devises locales. En France, la Western Union est en partenariat avec La Poste depuis 1995, les envois et réceptions d'espèces s'effectuent par conséquent dans les bureaux de poste.

Éditions Atlante
F - 92200 Neuilly

Achevé d'imprimer sur les presses de Tournai Graphic
à Tournai (Belgique) en janvier 2005

Dépôt légal janvier 2005.

Clefs concours

S'adressant à tous les candidats aux concours, en particulier Agrégation et CAPES, *Clefs concours* offre une synthèse par sujet. Conçu comme un repère par rapport aux monographies et aux cours et comme un outil de révision, chaque ouvrage est articulé autour de fiches thématiques permettant de faire le point sur les acquis de la recherche.

Synthèse des travaux les plus récents, *Clefs concours* permet de s'orienter dans la bibliographie et de mettre en perspective l'évolution des savoirs.

Clefs concours Géographie des territoires

- Tous les titres sont organisés autour des grandes thématiques qui animent le sujet et articulés en fiches.
- Chaque volume propose un texte charpenté et néanmoins pluriel, comprenant notamment une perspective réflexive et historique sur la construction scientifique des territoires et une analyse sur les objets, matériels ou idéels, qui les composent.
- Les ouvrages sont complétés par un glossaire des termes clefs et par une bibliographie thématique.

Les auteurs

Anne Volvey (dir.), maître de conférences en géographie à l'université d'Artois.

Yveline Dévérin, maître de conférences en géographie à l'université de Toulouse-le-Mirail.

Myriam Houssay-Holzschuch, maître de conférences en géographie à l'ENS-LSH (Lyon).

Estienne Rodary, docteur en géographie.

Isabelle Surun, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Lille-3.

Karine Bennaffla, maître de conférences en géographie à l'université de Lyon-2.

Les *Clefs concours - Géographie* sont dirigés par Anne Volvey.

Dans la même collection :

L'Orient hellénistique - La Renaissance - Les villes d'Italie - Révoltes et révolutions - Guerres, paix et sociétés -

Échelles et temporalités - La Chine et les Chinois de la diaspora - Les Littoraux - La Méditerranée -

L'Europe médiane, Cartes et outils - Les très grandes villes - Atlas des États-Unis - Les épidémies, un sursis permanent.



ISBN 2-912232-59-7

463259